



**SHOUT**  
**SHARE** **IT**





















**BULLETINS**

DE

**L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,**

DES

**LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.**

S. 701. B. 42.

**BULLETINS**  
DE  
**L'ACADÉMIE ROYALE**  
DES  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS  
DE BELGIQUE.

---

**TOME XXII. — II<sup>me</sup> PARTIE. — 1855.**



**BRUXELLES,**  
M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

---

**1855.**



C. 451.2



# BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1855. — N° 7.

---

## CLASSE DES SCIENCES.

---

*Séance du 7 juillet 1855.*

M. NERENBURGER, président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents : MM. d'Omalius, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Plateau, And. Dumont, Kickx, De Koninck, Gluge, Schaar, Liagre, Duprez, membres; Sommé, associé; Brasseur, correspondant.*

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

## CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur transmet une expédition d'un arrêté royal portant qu'une carte du sous-sol de la Belgique sera publiée aux frais du gouvernement sous la direction et par les soins de M. Dumont, membre de l'Académie. Cette carte sera construite dans les mêmes conditions que la Carte géologique du royaume, dont elle formera le complément.

— L'Académie impériale des sciences de Vienne remercie l'Académie pour l'envoi de ses Mémoires et lui fait parvenir ses propres publications.

— M. Wladimir Jakschitch, professeur au Lycée de Belgrade, fait hommage du tome VI<sup>e</sup> du Bulletin de la Société savante de Belgrade, et exprime le désir de voir s'établir des relations scientifiques entre les deux pays. Accepté.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître qu'il a reçu en même temps de M. Leverrier et du docteur Klinkerfues l'annonce d'une comète nouvelle qui a été aperçue, le même jour et à la même heure, à Paris et à Göttingue. Le 4 juin dernier, vers 10 heures du soir, la comète se trouvait dans la constellation des Gémeaux : sa position en ascension droite était 7 h. 10 m. 25 s.; et, en déclinaison, + 56° 15' 46'',5.

## RAPPORTS.

---

*Sur un mémoire de M. Mahmoud, relatif au calendrier judaïque actuel.*

**Rapport de M. Liagre.**

« Bien qu'il existe plusieurs ouvrages estimables traitant spécialement du calendrier, les auteurs qui se sont occupés d'une manière générale de cette théorie compliquée ont dû naturellement laisser subsister des lacunes dans l'exposition de leur sujet, lorsqu'ils sont entrés dans les détails des calendriers des différents peuples. M. Mahmoud, directeur de l'observatoire du Caire, a entrepris de combler ces lacunes, en ce qui concerne quelques calendriers orientaux; et il s'est particulièrement occupé de ceux des juifs, des musulmans, des coptes et d'Alexandre le Grand.

Le mémoire que l'Académie nous a chargé d'examiner, renferme la première partie du travail de M. Mahmoud, et traite du calendrier judaïque actuel. Disons immédiatement que l'auteur a apporté beaucoup de soin, d'ordre et de méthode dans l'exécution de ce travail, dont nous allons présenter à la classe une analyse succincte.

Le calendrier des juifs a reçu sa forme actuelle dans la première moitié du IV<sup>me</sup> siècle, à peu près vers l'époque du concile de Nicée; il est *lunisolaire*, et les savants qui l'ont établi se sont étudiés à faire concorder aussi bien que possible trois périodes incommensurables, savoir,



l'année, la lunaison et la semaine. Cette sujétion a donné lieu, d'un côté, à une complication regrettable, mais à laquelle on ne pouvait échapper; de l'autre, à des combinaisons ingénieuses, pour résoudre par approximation des problèmes dont la solution rigoureuse était impossible.

L'auteur du mémoire que nous analysons passe successivement en revue :

1° L'*Ère* des juifs, ou la fixation de l'époque qui sert de point de départ et de base à leur chronologie : elle est reportée, par les rabbins, au 7 octobre de l'année 5761 avant Jésus-Christ (vieux style).

2° Leur *jour*, qui commence à 6 heures du soir, et se divise, comme le nôtre, en 24 heures. Chaque heure judaïque se subdivise en 1080 parties, et chaque partie en 76 instants.

3° Leur *semaine*, période de 7 jours, commençant le samedi.

4° Leur *mois*, qui est dit *cave* ou *plein*, suivant qu'il compte 29 ou 30 jours : il commence le jour où l'on peut voir à l'œil nu le croissant de la lune, pour la première fois après la conjonction. L'instant où ce phénomène se manifeste est un élément très-important pour le calendrier : il a reçu des juifs le nom de *moled*.

5° L'*année* des juifs est fondée sur la période *saros*, laquelle suppose que 235 lunaisons forment exactement 19 années tropiques. Elle se compose tantôt de 12 mois, et alors elle est *simple*; tantôt de 13 mois, auquel cas elle est dite *pleine*. L'auteur aurait pu faire remarquer que la répartition des années simples et pleines, dans le cycle de 19 ans, est précisément la même que celle des années communes et embolismiques, adoptée par les Grecs

à la suite de la découverte de Méton (1). Les 255 lunaïsons de la période saros valant 6959<sup>1</sup>,68962; si l'on divise ce nombre par 7 pour en extraire les semaines entières, le reste, 2<sup>1</sup>,68962, constitue ce que l'auteur appelle le *résidu cyclique*.

Le deuxième et le troisième mois de l'année judaïque sont les seuls variables : ils peuvent avoir tantôt 29, tantôt 30 jours. Il résulte de cette remarque, combinée avec ce qui a été dit plus haut, que les juifs ont 6 espèces d'années, savoir :

|        |                                                                    |     |   |                                                                                                                                                     |
|--------|--------------------------------------------------------------------|-----|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Simple | Défectueuse, 355 jours : les deux mois variables sont de 29 jours. |     |   |                                                                                                                                                     |
|        | Complète,                                                          | 355 | » | 30                                                                                                                                                  |
|        | Régulière,                                                         | 354 | » | le premier mois variable est de 29 jours, l'autre de 30.                                                                                            |
| Plaine | Défectueuse, 383 jours.                                            |     |   |                                                                                                                                                     |
|        | Complète,                                                          | 383 | » | } Chacune de ces années a, de plus que l'année simple correspondante, un mois intercalaire de 30 jours, qui est le 6 <sup>me</sup> mois de l'année. |
|        | Régulière,                                                         | 384 | » |                                                                                                                                                     |

Le nombre de jours à donner à chacun des deux mois variables, d'où dérive la longueur d'une année quelconque, s'obtient en calculant le *moled-tischri* (*moled* du 1<sup>er</sup> mois) pour cette année et pour l'année suivante. L'auteur indique une première méthode pour calculer le *moled-tischri* d'une année quelconque de la création ; mais comme elle exige des calculs assez longs, il a dressé, pour une période de 15 cycles, deux tables qui font l'office de calendrier perpétuel.

Cette période de 15 cycles, ou de 247 ans, est très-heureusement choisie ; car un calcul particulier nous a convaincu que, pour en trouver une plus exacte, il fau-

(1) Bailly, *Histoire de l'Astronomie ancienne*, liv. VIII, § XII.

draît embrasser 190 cycles, ou 5610 ans, nombre trop considérable pour être de quelque utilité dans la pratique. L'auteur semble l'avoir trouvée par tâtonnement, car il se contente de faire remarquer que le résidu cyclique pris 15 fois, vaut 54,965, c'est-à-dire 5 semaines presque exactement.

Pour résoudre la question d'une manière générale, désignons par  $N$  et  $N'$  deux nombres entiers : la condition à remplir est que  $N$  fois le résidu cyclique soit égal à  $N'$  semaines; d'où

$$N \times 2,6896 = N' \times 7$$

$$\frac{N'}{N} = \frac{2,6896}{7} = \frac{1681}{4575}.$$

Il faudrait donc, à la rigueur, 4575 cycles, ou plus de 85000 ans, pour former la période au bout de laquelle le *moled* reparaitra. Mais si l'on veut recourir à l'approximation, et que l'on transforme la fraction ordinaire qui précède en fraction continue, on obtient pour réduites successives :

$$\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{2}{5}, \frac{5}{8}, \frac{5}{13}, \frac{73}{190}, \frac{78}{205}, \frac{229}{596}, \frac{1681}{4575}.$$

On voit donc que la période de 15 cycles, employée par l'auteur est de beaucoup la plus avantageuse, puisqu'elle est exacte à 0,055 près; alors que la suivante, de 190 cycles, ne lui est guère supérieure en précision, vu qu'elle est encore en erreur de 0,028.

6° La fixation du *jour de l'an* n'offre maintenant aucune difficulté, car sa date est évidemment représentée par la partie diurne du *moled-tischri*. Des conditions particulières

donnent lieu toutefois à cinq espèces d'exceptions, très-clairement exposées et très-faciles à appliquer.

7° La connaissance du jour initial de l'année, jointe à celle de l'espèce de cette année, permet de calculer *le jour initial des mois judaïques*. Cette recherche se trouve toute faite au moyen de deux tables, l'une pour les années simples, l'autre pour les années pleines.

8° L'auteur donne le tableau de toutes les *fêtes judaïques* qu'il a pu recueillir : nous ne dirons rien de ces fêtes, qui sont *immobiles*, et se célèbrent toujours à la même date du même mois. C'est le seul point par lequel le calendrier des juifs nous semble l'emporter en simplicité sur le calendrier grégorien.

9° Enfin, le dernier article du mémoire traite de la *concordance* de l'ère judaïque avec l'ère chrétienne; il indique comment on calcule la date julienne qui correspond à une date juive donnée, et réciproquement. On passe ensuite de la date julienne à la date grégorienne, par le procédé connu. Pour éviter les calculs, très-simples du reste, qu'exigent ces transformations, l'auteur a construit une table présentant la concordance des deux ères pour deux siècles et demi, à partir de 1845.

D'après l'analyse imparfaite que je viens de donner, la classe peut juger que le travail de M. Mahmoud constitue une monographie très-intéressante; elle me semble traitée avec talent et conscience, et je n'hésite pas à proposer à la classe d'en voter l'impression dans le recueil des Mémoires des savants étrangers. »



*Rapport de M. Quetelet.*

« M. Mahmoud, auteur du mémoire soumis à notre examen, s'est fait connaître déjà à notre Académie par plusieurs communications intéressantes sur les sciences physiques. Mû par le désir de se mettre au courant des méthodes d'observations modernes, ce savant a quitté temporairement l'observatoire du Caire, dont il est directeur, et, après avoir passé quelque temps à Paris, il a fait, à Bruxelles, un séjour pendant lequel il s'est spécialement occupé de la météorologie et de la physique du globe.

Nous avons inséré dans nos *Bulletins* plusieurs de ses résultats sur le magnétisme terrestre. Tout nous fait espérer que, de retour dans sa patrie, M. Mahmoud dotera la science de travaux qui lui manquent encore, soit pour le climat de l'Égypte, soit pour le magnétisme et l'électricité, soit pour les phénomènes périodiques des plantes.

Les calculs relatifs à la connaissance des temps, dont M. Mahmoud est spécialement chargé par son gouvernement, l'ont mis à même de faire une étude approfondie des calendriers qui sont en usage en Orient et dont les notions sont généralement peu répandues dans nos pays. Le désir de répondre à une demande faite à ce sujet a porté M. Mahmoud à rédiger sur le calendrier des juifs le mémoire actuel qui sera suivi bientôt d'un travail analogue sur le calendrier des musulmans. Nous devons lui savoir gré de cette déférence, et nous engageons en conséquence la classe à donner de la publicité à son écrit et à lui adresser des remerciements pour son intéressante communication. »

Les conclusions des deux rapports sont adoptées.

---



*Sur la probabilité de l'existence d'une cause d'erreur régulière dans une série d'observations. — Mémoire de M. Liagre.*

**Rapport de M. Lamarle.**

« L'objet de ce mémoire est de rechercher quelle est la probabilité de l'existence d'une cause perturbatrice régulière, lorsque les écarts des résultats successifs, fournis par une série d'observations, présentent un caractère plus ou moins prononcé de régularité.

Le vague que cet énoncé laisse subsister ne s'est point complètement dissipé pour moi après la lecture du mémoire. Quelques doutes se sont d'ailleurs élevés dans mon esprit sur la légitimité de certaines déductions. Je citerai particulièrement la formule fondamentale établie par l'auteur, et où figure une probabilité relative dont l'emploi ne me paraît pas suffisamment justifié.

Un mot d'explication est ici nécessaire. Pour plus de facilité, je raisonnerai; non point sur le cas général, mais sur un cas plus simple que l'auteur en déduit et qu'il énonce dans les termes suivants :

« Une urne renferme  $n$  boules numérotées 1, 2, 3....  $n$ .  
 » La première qu'on en extrait porte le n°  $l$ . Quelle est,  
 » après cette extraction, la probabilité que la boule  $l$  est  
 » sortie par suite d'une cause particulière, en dehors de  
 » celles qui régissent l'arrivée des événements fortuits? »

Partant de cet énoncé, voici comment l'auteur procède : je reproduis ses propres expressions en n'y changeant que ce qui doit être changé pour les rendre applicables au cas dont il s'agit.

« Puisque le n°  $l$  est sorti de préférence à l'un quelcon-  
 » que des autres, nous pouvons ne considérer que deux  
 » espèces d'événements, savoir : la sortie du n°  $l$  ayant  
 » pour probabilité  $\frac{1}{n}$ , et la sortie d'un numéro quelconque,  
 » autre que  $l$ , ayant aussi pour probabilité cette même  
 » fraction  $\frac{1}{n}$ .

» S'il existe une cause particulière devant amener du  
 » premier coup la sortie du n°  $l$ , les autres numéros n'ont  
 » plus aucune chance en leur faveur, et la probabilité de  
 » sortie du n°  $l$  doit être représentée par l'unité, symbole  
 » de la certitude.

» Si cette cause n'existe pas, la probabilité que le n°  $l$  sor-  
 » tira de préférence à un autre quelconque, sera, d'après  
 » la règle des probabilités relatives, égale au quotient que  
 » l'on obtient en divisant la probabilité absolue du pre-  
 » mier événement par la somme des probabilités absolues  
 » des événements que l'on compare. Ce quotient est

$$\frac{\frac{1}{n}}{\frac{1}{n} + \frac{1}{n}} = \frac{1}{2}$$

» Or, il n'y a que deux hypothèses possibles : l'une que  
 » l'événement observé est dû à une cause particulière,  
 » l'autre qu'il est le résultat du hasard. Si la première  
 » hypothèse est vraie, la probabilité de l'événement sera  
 » l'unité; si c'est la seconde qui l'est, cette probabilité  
 » aura pour valeur le quotient qui vient d'être formé. En  
 » appelant donc  $P$  la probabilité de la première hypothèse,  
 » après l'observation, et regardant les deux hypothèses  
 » comme également possibles *a priori*, on aura *a poste-*  
 » *riori*, d'après la règle de Bayes,

$$P = \frac{1}{1 + \frac{1}{2}} = \frac{2}{3}.$$

Il est évident que, dans l'hypothèse où tous les numéros peuvent sortir avec une égale facilité, la comparaison établie d'une manière exclusive entre deux numéros *quelconques déterminés* donne  $\frac{1}{2}$  pour les probabilités relatives de sortie de chacun de ces deux numéros. Suit-il de là que, dans cette même hypothèse, la sortie du numéro *déterminé*  $l$ , doive être considérée comme aussi facile *à priori* que l'événement contraire, consistant dans la sortie d'un numéro quelconque autre que  $l$  et *non déterminé*?

Cela serait vrai, sans doute, s'il n'y avait que deux boules, portant l'une le n°  $l$ , l'autre un numéro différent. Peut-il en être ainsi pour des valeurs de  $n$  supérieures à 2? je ne le pense pas. Il me semble donc que rien n'autorise l'auteur à appliquer la formule de Bayes, comme il le fait, c'est-à-dire à remplacer la probabilité absolue qui devrait y figurer par la probabilité relative  $\frac{1}{2}$ . Selon moi, voici quelle pourrait être la solution cherchée.

Soit  $p$  la probabilité qui subsiste *à priori* pour la sortie du n°  $l$ , dans l'hypothèse de la cause particulière dont l'existence et la non-existence sont supposées *d'abord* également probables;  $\frac{1}{n}$  sera la probabilité de sortie de ce même numéro dans l'hypothèse où le hasard seul interviendrait. Cela posé, si, comme tout à l'heure, on désigne par  $P$  la probabilité que la première hypothèse acquiert après la sortie du n°  $l$ , il semble incontestable que l'on a rigoureusement, et en vertu de cette même règle de Bayes invoquée par M. Liagre

$$P = \frac{\frac{1}{2} p}{\frac{1}{2} p + \frac{1}{2} \cdot \frac{1}{n}} = \frac{np}{np + 1}$$

Cette dernière formule me paraissant établie avec toute la rigueur que comportent les déductions mathématiques, et que le calcul des probabilités doit également offrir, je ferai observer qu'elle ne peut coïncider avec celle de M. Liagre, à moins que l'on n'ait toujours et généralement

$$p = \frac{2}{n}.$$

Comment expliquer et justifier cette valeur que le procédé suivi par M. Liagre attribue implicitement à la probabilité  $p$ ? Si l'on sait d'avance que la cause particulière supposée ne peut intervenir sans amener forcément la sortie du numéro déterminé  $l$ , on a  $p = 1$  et par suite

$$P = \frac{n}{n + 1}.$$

S'il faut, au contraire, admettre *à priori* que la sortie forcée, produite par l'intervention de cette cause, s'applique à un numéro inconnu, faisant partie de la suite  $1, 2, \dots, n$ , et pouvant être aussi bien l'un quelconque de ces numéros que le  $n^{\circ} l$ , il vient  $p = \frac{1}{n}$ , et l'on est conduit à ce résultat, évident par lui-même,

$$P = \frac{1}{2}.$$

En dehors des deux hypothèses que je viens de préciser, je ne vois point de motif pour en adopter une quelconque répondant à la valeur  $p = \frac{2}{n}$  et donnant, comme conséquence,

$$P = \frac{2}{n+1}.$$



Je crois inutile d'étendre ou de généraliser les détails qui précèdent. Restreints au cas particulier discuté ci-dessus, ils montrent suffisamment ce qui, pour moi, reste vague et douteux, soit dans l'énoncé, soit dans la solution du problème que M. Liagre s'est proposé. De là résulte, en ce qui me concerne, la nécessité d'une réserve d'autant plus grande que le calcul des probabilités m'est peu familier, et que les difficultés qu'il présente m'exposent à des erreurs presque inévitables dans ces questions délicates où mon savant confrère a déjà fait ses preuves.

En résumé, si j'ai cru devoir exposer mes doutes, c'est principalement pour les soumettre à M. Liagre; je n'hésite pas d'ailleurs à reconnaître le mérite de son travail et à en proposer la publication dans les mémoires de l'Académie. »

Les conclusions de ce rapport, auxquelles ont adhéré les deux autres commissaires, MM. Timmermans et Schaar, sont adoptées. Le mémoire de M. Liagre sera, en conséquence, imprimé dans le *Bulletin* de la séance.

---

*Sur la notice paléontologique de M. G. Dujardin.*

**Rapport de M. De Koninck.**

« Cette notice a pour but de faire connaître la découverte dans la partie supérieure du macigno d'Aubange, à Dampicourt, près Virton, de quelques ossements qui paraissent appartenir au genre *Plesiosaurus*. L'auteur en donne quelques figures faites à la plume, mais suffisantes pour confirmer la détermination générique. Cette notice ne



contenant rien de nouveau, sauf l'indication de la localité où la découverte a été faite, je propose de remercier l'auteur de sa communication et de déposer sa notice dans les archives de l'Académie. »

Conformément à ces conclusions, appuyées par les deux autres commissaires, MM. D'Omalius et Dumont, des remerciements seront adressés à M. G. Dujardin.

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

### *Magnétisme terrestre.*

M. Quetelet communique quelques déterminations nouvelles du magnétisme terrestre, que M. Mahmoud a prises récemment à Bruxelles.

Au moyen d'une boussole d'inclinaison de Gambey, il a trouvé, dans le jardin de l'Observatoire :

|            |               |            |
|------------|---------------|------------|
| Le 10 mai, | inclinaison = | 67°47',58  |
| » 12 »     | »             | = 67 42,17 |
| » 15 »     | »             | = 67 40,52 |
| » 18 »     | »             | = 67 41,20 |
|            | Moyenne =     | 67 42,82   |

J'avais trouvé, le mois précédent (5 avril), pour le même élément magnétique, la valeur 67° 45',0; et mon fils, avait obtenu 67° 42',5. Ces valeurs, comme l'on voit, concordent fort bien entre elles.

M. Mahmoud s'est également occupé, à la même époque, de déterminer l'intensité magnétique du globe : le 21 mai 1855, il a trouvé :

Intensité horizontale absolue = 1,8075

» totale » = 4,7662

il venait d'obtenir, pour Paris,

Le 4 mars, inclinaison = 66°22',65

» 5 » » = 66 25,74

Moyenne = 66 23,18

et, pour l'intensité,

Intensité horizontale absolue = 1,8817

» totale » = 4,6979

*Sur la probabilité de l'existence d'une cause d'erreur régulière dans une série d'observations ; par M. Liagre, membre de l'Académie.*

#### INTRODUCTION.

(I). Lorsqu'un procédé d'expérimentation est affecté d'une cause d'erreur régulière, l'influence de cette cause doit se manifester dans la discussion des résultats calculés. Il arrive alors que les valeurs successives obtenues pour la grandeur cherchée ne sont pas indifféremment tantôt supérieures, tantôt inférieures à la valeur moyenne ; mais qu'elles suivent entre elles un ordre plus ou moins régulier : au lieu de se distribuer suivant la loi des erreurs fortuites, les écarts offrent dans leur allure un certain

caractère de variabilité ou de périodicité qui rappelle celui de l'erreur régulière dont la méthode d'observation est entachée.

Dans ce cas, le talent du véritable observateur est de savoir remonter de l'effet à la cause : mais avant d'aborder cette recherche, toujours délicate et souvent épineuse, il faut qu'il soit suffisamment assuré de l'existence même de la cause perturbatrice. S'il ne sait pas juger du degré de probabilité avec lequel elle paraît ressortir de l'observation, il s'expose non-seulement à se livrer à des labeurs inutiles, mais encore à créer des théories spécieuses pour expliquer des phénomènes qui n'ont aucune réalité.

Nous nous proposons, dans ce mémoire, de rechercher quelle est la probabilité de l'existence d'une cause perturbatrice régulière, lorsque, dans une série d'observations, on remarque un caractère plus ou moins prononcé de régularité. Pour montrer plus nettement le but que nous avons en vue, nous commencerons par exposer, comme exemple, les circonstances qui ont dirigé nos réflexions vers ce sujet.

Lorsque l'on étalonne une règle géodésique par le procédé de Bessel (\*), chaque comparaison fournit, pour la longueur de la règle, une expression de la forme

$$l = L + C - n \dots \dots \dots (1)$$

dans laquelle C représente une grandeur constante. Si le procédé d'expérimentation est normal, les diverses valeurs de C déduites des diverses comparaisons devront donc être identiques, ou du moins ne varier qu'acciden-

---

(\*) Voyez la description de ce procédé dans l'ouvrage intitulé : *Gradmessung in Ostpreussen*, pp. 7 et suiv.

tellement et dans les limites des erreurs d'observation.

Une commission, présidée par le général Nerenburger, et dont nous avons l'honneur de faire partie, a étalonné, dans le mois d'avril 1854, les règles prussiennes qui ont servi à la mesure des bases géodésiques belges, et elle a adopté en principe le procédé de Bessel. Vingt comparaisons de la règle n° 1, avec la double toise ont été faites dans la journée du 20 avril : voici les valeurs de C que nous en déduisons :

|            |         |                                                                  |
|------------|---------|------------------------------------------------------------------|
| I. . . .   | 2,5521, | moy. entre la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>me</sup> observation. |
| II. . . .  | 2,5478, | » les 3 <sup>me</sup> , 4 <sup>me</sup> et 5 <sup>me</sup> »     |
| III. . . . | 2,5464, | » les 6 <sup>me</sup> , 7 <sup>me</sup> et 8 <sup>me</sup> »     |
| IV. . . .  | 2,5459, | » les 9 <sup>me</sup> , 10 <sup>me</sup> et 11 <sup>me</sup> »   |
| V. . . .   | 2,5454, | » les 12 <sup>me</sup> , 13 <sup>me</sup> et 14 <sup>me</sup> »  |
| VI. . . .  | 2,5425, | » les 15 <sup>me</sup> , 16 <sup>me</sup> et 17 <sup>me</sup> »  |
| VII. . . . | 2,5425, | » les 18 <sup>me</sup> , 19 <sup>me</sup> et 20 <sup>me</sup> »  |

Ces nombres suivent une loi évidente *de décroissement* ; et si l'on retranche chacun d'eux de celui qui le précède immédiatement dans la série, on trouve que les six différences sont respectivement affectées des signes

$$+ + + + + \pm$$

On reconnaît donc, à la première vue, que le procédé d'observation a dû, très-probablement, être soumis à l'influence d'une cause d'erreur régulière ; mais le calcul seul peut permettre d'apprécier exactement la probabilité de l'existence de cette cause.

Si l'on examine, d'un autre côté, les résultats qu'a obtenus le général Baeyer en 1846, lorsqu'il a étalonné la même règle par le même procédé, on a lieu de soupçonner qu'ils ne sont pas non plus affranchis de toute erreur régulière. Cet habile observateur a fait dix comparaisons de la

règle n° 1 avec la double toise (\*) : voici, dans l'ordre des observations, les valeurs qu'il en déduit pour la longueur de la règle moyenne :

|               |     |           |
|---------------|-----|-----------|
| I. . . . .    | L = | 1729,0962 |
| II. . . . .   |     | .... 0945 |
| III. . . . .  |     | .... 0949 |
| IV. . . . .   |     | .... 0992 |
| V. . . . .    |     | .... 1055 |
| VI. . . . .   |     | .... 1029 |
| VII. . . . .  |     | .... 0995 |
| VIII. . . . . |     | .... 1006 |
| IX. . . . .   |     | .... 1051 |
| X. . . . .    |     | .... 1049 |

Ces nombres semblent présenter une tendance à aller *en croissant* (\*\*), et si l'on retranche chacun d'eux de celui qui le précède immédiatement, on trouvera que les neuf différences sont respectivement affectées des signes suivants :

+ — — — + + — — —

Il n'y a donc que trois variations de signe, et la courbe qui traduirait graphiquement les résultats du général Baeyer serait analogue à celle-ci :



(\*) Voy. *Die Küstenvermessung*, etc., p. 15.

(\*\*) On remarquera que l'équation (1) donne

$$L = l + n - C,$$

ce qui montre que  $L$  doit varier *inversement* à  $C$ . Les deux expériences s'accordent donc quant au sens dans lequel s'exercerait la cause perturbatrice.



Elle offrirait en  $a, b, c$ , trois *ondulations* : j'entends par ce mot des *maxima* ou *minima* relatifs ; autrement dit, des points où la courbe change d'allure, et où l'ordonnée devient croissante de décroissante qu'elle était, ou réciproquement.

Ce second arrangement est-il, de sa nature, tellement peu probable, qu'on ait besoin pour l'expliquer, de recourir à l'intervention d'une cause particulière inhérente au procédé d'observation ? Peut-il être rangé parmi les événements *fortuits*, ou appartient-il à la catégorie de ceux que Laplace a qualifiés d'*extraordinaires*, et Poisson de *remarquables* ? Enfin quelle est, dans tous les cas, la probabilité de l'existence d'une cause d'erreur qui serait de nature à vicier les résultats obtenus ? Telle est la question que nous nous proposons de traiter, question intéressante qui, à notre connaissance, n'a encore été examinée par aucun auteur. Nous la formulons ainsi d'une manière générale :

« Les résultats de  $n$  observations d'une même quantité  
 » sont représentés par une courbe : quelle est la probabi-  
 » lité que cette courbe offrira 0, 1, 2, 5.... ( $n-1$ ) ondu-  
 » lations ? »

#### PREMIÈRE PARTIE.

(II). Pour résoudre la question qui vient d'être formulée, imaginons un arrangement quelconque de  $n$  grandeurs différentes : si l'on retranche chacune de ces grandeurs de celle qui la précède immédiatement dans l'arrangement, il en résultera une série de ( $n-1$ ) signes + ou — qui pourra présenter :

Une *permanence*,  $V_n$ , c'est-à-dire une suite non interrompue de signes + ou de signes — ;

Ou une *alternance du 1<sup>er</sup> ordre*,  $V_1^n$ , c'est-à-dire un seul changement de signe, comme  $+++-$  : la courbe que l'on construirait en prenant pour ordonnées les grandeurs en question n'aurait qu'un seul *minimum* ;

Ou une *alternance du 2<sup>m</sup>e ordre*,  $V_2^n$ , c'est-à-dire deux changements de signe, comme  $++--$  : la courbe offrirait ici un *maximum* et un *minimum*....

Ou enfin une *alternance du  $(n-2)^o$  ordre*, présentant  $(n-2)$  variations de signe, et correspondant à une courbe qui aurait  $(n-2)$  *maxima* ou *minima*.

Notre but est de calculer le nombre des alternances de différents ordres que l'on peut obtenir en permutant  $n$  grandeurs  $a, b, c, \dots$ , etc : nous supposerons, dans tout ce qui va suivre,  $a > b, b > c, \dots$ , etc.

Commençons par le cas le plus simple, celui de *trois* grandeurs (\*)  $a, b, c$  : on peut les permuer de  $2 \times 3 = 6$  manières différentes; mais comme à chaque permutation en correspond une autre, qui n'est que la première lue en sens *inverse*, on peut réduire les nombres de moitié, en prenant pour principe de n'avoir égard qu'à la lecture *directe*. Cette restriction est évidemment sans influence sur la question de probabilité qui nous occupe, puisqu'elle réduit simultanément de moitié le nombre total des chances possibles et le nombre des chances favorables. De cette manière, le nombre des permutations *directes* de  $n$  éléments sera exprimé par la formule :

$$P_n = 3. 4. 5 \dots (n-1) . n;$$

---

(\*) Il n'y a pas lieu de considérer le cas de *deux* grandeurs, puisqu'en retranchant l'une de l'autre, on n'obtient qu'un seul signe, qui ne présente ni permanence, ni alternance.

et les trois grandeurs  $a, b, c$ , offriront les trois permutations suivantes :

$$\begin{array}{ccc} a & b & c \\ a & c & b \\ b & a & c \end{array}$$

produisant les arrangements de signe

$$\begin{array}{cc} + & + \\ + & - \\ - & + \end{array}$$

c'est-à-dire une permanence et deux alternances du premier ordre.

Les douze permutations *directes* qu'offrent quatre grandeurs se déduiront des trois précédentes, en faisant occuper, dans chacune d'elles, par une quatrième lettre  $d$ , toutes les places depuis la dernière jusqu'à la première *inclusivement*.

Les soixante permutations *directes* qu'offrent cinq grandeurs se déduiront des douze précédentes, en opérant de même à l'égard d'une cinquième lettre  $e$ , et ainsi de suite.

D'après cela, la *permanence*  $a b c (+ +)$  produira les quatre arrangements de quatre lettres

$$\begin{array}{l} a b c d (+ + +) \\ a b d c (+ + -) \\ a d b c (+ - +) \\ d a b c (- + +) \end{array}$$

et donnera lieu à une permanence, deux alternances du premier ordre et une du deuxième ordre.

Ajoutons un élément à la permanence, elle produira :

- 1° Une permanence  $a b c d e (+ + + +)$ ;
- 2° Deux alternances  $\left\{ \begin{array}{l} a b c e d (+ + + -) \\ e a b c d (- + + +) \end{array} \right\}$  lorsque l'élément nouveau occupera l'avant-dernière ou la première place;
- 3° Deux alternances  $\left\{ \begin{array}{l} a b e c d (+ + - +) \\ a e b c d (+ - + +) \end{array} \right\}$  lorsque cet élément occupera les  $(5 - 3)$  places restantes.

Continuant à ajouter un nouvel élément à la permanence, et lui faisant occuper successivement toutes les places, on obtiendrait : une permanence, deux alternances du premier ordre, et  $(6 - 5)$  alternances du deuxième ordre, et ainsi de suite :

Généralisant, on en conclut que :

« Une permanence de  $(n - 1)$  éléments donne naissance, lorsqu'on lui ajoute un nouvel élément, à une permanence, deux alternances du premier ordre, et  $(n - 5)$  alternances du deuxième ordre » : Théorème qui se traduit par la formule

$$V_0^{n-1} \text{ produit } V_0^n + 2V_1^n + (n - 3) V_2^n.$$

Voyons maintenant ce que donne une alternance du premier ordre de  $(n - 1)$  éléments, lorsqu'on fait occuper toutes les places possibles à un nouvel élément.

L'alternance du premier ordre  $a c b (+ -)$ , par exemple, donnera :

- 1° Deux alternances du 1<sup>er</sup> ordre . . . . .  $\left\{ \begin{array}{l} a c d b (+ + -) \\ a d c b (+ - -) \end{array} \right.$
- 2° Deux alternances du 2<sup>me</sup> ordre . . . . .  $\left\{ \begin{array}{l} a c b d (+ - +) \\ d a c b (- + -) \end{array} \right.$
- 3° Pas d'alternance du 3<sup>me</sup> ordre.

Et, en général, une alternance quelconque du premier ordre,  $a b c e d (+ + + -)$ , donnera, lorsqu'on lui ajoutera un élément :

1° Deux alternances du premier ordre, lorsqu'un nouveau signe  $+$  suivra le dernier signe  $+$ , ou qu'un nouveau signe  $-$  précédera le signe  $-$

$$a b c e f d (+ + + + -)$$

$$a b c f e d (+ + + - -)$$

2° Deux alternances du deuxième ordre, lorsqu'un nouveau signe  $-$  précédera le premier signe  $+$ , ou qu'un nouveau signe  $+$  suivra le signe  $-$

$$f a b c e d (- + + + -)$$

$$a b c e d f (+ + + - +)$$

3° Toutes les autres alternances seront du troisième ordre.

Il résulte de là que

« Une alternance du premier ordre de  $(n - 1)$  éléments, produit, pour  $n$  éléments, deux alternances du premier ordre, deux alternances du deuxième ordre, et  $(n - 4)$  alternances du troisième »; autrement dit

$$V_1^{n-1} \text{ produit } 2V_1^n + 2V_2^n + (n - 4) V_3^n.$$

En suivant la même marche, il est facile de voir qu'en ajoutant un élément à une alternance du deuxième ordre  $(+ + + - +)$ , on produirait

$$1^\circ \text{ Trois alternances du } 2^{\text{me}} \text{ ordre} \dots \left\{ \begin{array}{l} + + + + - + \\ + + + - - + \\ + + + - + + \end{array} \right.$$





TABLEAU A.

| $n$ | $\Sigma$  | $A_0$ | $A_1$ | $A_2$  | $A_3$   | $A_4$    | $A_5$    | $A_6$    | $A_7$    | $A_8$    | $A_9$    | $A_{10}$ |
|-----|-----------|-------|-------|--------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 2   | 5         | 1     | 2     |        |         |          |          |          |          |          |          |          |
| 4   | 42        | 1     | 6     | 5      |         |          |          |          |          |          |          |          |
| 5   | 60        | 1     | 14    | 29     | 16      |          |          |          |          |          |          |          |
| 6   | 560       | 1     | 50    | 418    | 150     | 61       |          |          |          |          |          |          |
| 7   | 2630      | 1     | 62    | 418    | 926     | 841      | 272      |          |          |          |          |          |
| 8   | 20160     | 1     | 426   | 4583   | 4788    | 7314     | 5166     | 1585     |          |          |          |          |
| 9   | 481440    | 1     | 254   | 4407   | 22348   | 51663    | 59982    | 54649    | 7956     |          |          |          |
| 10  | 4814400   | 1     | 510   | 43756  | 400530  | 525446   | 553410   | 517496   | 252750   | 50321    |          |          |
| 11  | 19938400  | 1     | 4022  | 42236  | 453162  | 1910706  | 4474002  | 6031076  | 4717222  | 4993181  | 553792   |          |
| 12  | 259300800 | 1     | 2046  | 428761 | 4825296 | 10715506 | 35264396 | 60719066 | 67693956 | 45484501 | 46962726 | 2702763  |

Le calcul de ce tableau offre deux espèces de vérifications :

D'abord la somme des alternances de différents ordres que l'on peut obtenir avec  $n$  éléments, doit être égale au nombre total des permutations directes qu'on peut former avec ces  $n$  éléments, ou à

$$3. 4. 5 \dots (n-1) \cdot n.$$

En second lieu, il existe une relation remarquable entre la somme des alternances d'ordre *pair*,  $\Sigma_p^n$ , et la somme des alternances d'ordre *impair*,  $\Sigma_i^n$ , que présentent  $n$  éléments. On a, en effet,

$$\begin{aligned} \Sigma_p^n = A_0 + A_2 + A_4 + \dots = & \left\{ \begin{array}{l} (n-2) + 2a_1 + (n-2)a_2 \\ + 2a_3 + (n-2)a_4 \\ + 2a_5 + (n-2)a_6 \\ + \dots \\ \vdots \end{array} \right. \\ \Sigma_i^n = A_1 + A_3 + A_5 + \dots = & \left\{ \begin{array}{l} 2 + (n-2)a_1 + 2a_2 \\ + (n-2)a_3 + 2a_4 \\ + (n-2)a_5 + 2a_6 \\ + \dots \\ \vdots \end{array} \right. \end{aligned}$$

Si l'on retranche cette dernière somme de la première, on aura

$$\Sigma_p^n - \Sigma_i^n = (n-4)[(1+a_2+a_4+a_6+\dots)-(a_1+a_3+a_5+a_7+\dots)]\dots(2).$$

Le premier facteur  $(n-4)$  montre que la différence en question est nulle pour  $n=4$ ; et le second facteur, entre crochets, indique que, si cette différence est nulle pour les alternances relatives à  $(n-1)$  éléments, elle l'est

également pour celles qui ont un élément de plus. On déduit de là ce théorème curieux, qu'à partir de  $n = 4$  « les alternances d'ordre pair et celles d'ordre impair sont » en même nombre. »

Si, au lieu de retrancher les deux sommes, on les avait ajoutées entre elles, on aurait obtenu

$$\Sigma_p^n + \Sigma_i^n = n[1 + a_1 + a_2 + a_3 + a_4 + \dots + a_{n-3}]. \quad (5)$$

Ainsi, la somme des alternances de divers ordres qu'offrent  $n$  éléments permutés entre eux est égale à  $n$  fois la somme analogue prise pour  $(n - 1)$  éléments. Ce second théorème est évident, puisque le nombre des permutations directes de  $n$  éléments est égal à  $n$  fois le nombre des permutations directes de  $(n - 1)$  éléments.

(III). Comme il arrive fréquemment, dans la discussion des phénomènes naturels, que l'on a à considérer des courbes n'offrant qu'une ou deux ondulations, il est utile de savoir calculer *directement*, et sans passer par les valeurs intermédiaires, le nombre des alternances du premier et du deuxième ordre que présentent les permutations directes de  $n$  grandeurs. Pour résoudre ce problème reprenons la relation

$$A_1 = 2 + 2a_1; \text{ elle donne successivement}$$

$$\text{pour } n = 3 \dots A_1^3 = 2$$

$$4 \dots A_1^4 = 2 + 2^2$$

$$5 \dots A_1^5 = 2 + 2^2 + 3^3$$

$$\vdots$$

$$n \dots A_1^n = 2 + 2^2 + 2^3 \dots + 2^{n-2} = 2^{n-1} - 2 \dots (4)$$

Tel est le nombre d'alternances du premier ordre qu'offrent les permutations de  $n$  éléments.

Passant aux alternances du deuxième ordre, on trouve que la formule générale

$$A_2^n = (n - 5) + 2a_1 + 3a_2$$

donne successivement pour

$$n = 3, \dots, A_2^3 = 0$$

$$4, \dots, A_2^4 = 1 + 2A_1^3 + 0$$

$$5, \dots, A_2^5 = 2 + 2A_1^4 + 5(1 + 2A_1^3)$$

$$6, \dots, A_2^6 = 5 + 2A_1^5 + 5(2 + 2A_1^4) + 5^2(1 + 2A_1^3)$$

$$7, \dots, A_2^7 = 4 + 2A_1^6 + 5(5 + 2A_1^5) + 5^2(2 + 2A_1^4) + 5^3(1 + 2A_1^3)$$

⋮

$$n, \dots, A_2^n = (n-5) + 2A_1^{n-1} + 5[(n-4) + 2A_1^{n-2}] + 5^2[(n-5) + 2A_1^{n-3}] + 5^3[(n-6) + 2A_1^{n-4}] + 5^{n-4}[1 + 2A_1^3].$$

Si l'on substitue aux différents  $A_1$  leurs valeurs numériques précédemment trouvées, le terme général deviendra

$$A_2^n = [(n-5) + 2^{n-1} - 2^2] + 5[(n-4) + 2^{n-2} - 2^2] + 5^2[(n-5) + 2^{n-3} - 2^2] + \dots + 5^{n-5}[2 + 2^4 - 2^2] + 5^{n-4}[1 + 2^5 - 2^2];$$

ou bien, en partageant le second membre en trois séries de  $(n - 5)$  terme chacune :

$$A_2^n = \begin{array}{l} 1. (n-5) \\ + 5. (n-4) \\ + 5^2. (n-5) \\ + 5^3. (n-6) \\ \vdots \\ + 5^{n-4}. 1 \end{array} + \begin{array}{l} 1. 2^{n-1} \\ + 3. 2^{n-2} \\ + 5^2. 2^{n-3} \\ + 5^3. 2^{n-4} \\ \vdots \\ + 5^{n-4}. 2^5 \end{array} - 2^2 \left\{ \begin{array}{l} 1 \\ + 5 \\ + 5^2 \\ + 5^3 \\ \vdots \\ + 5^{n-4} \end{array} \right.$$

La somme des deuxième et troisième colonnes s'obtient très-aisément, en remarquant que l'une forme une progression géométrique dont la raison est  $\frac{5}{2}$ , et l'autre une



progression géométrique dont la raison est 5. Les deux termes sommatoires sont donc

$$5^{n-3} 2^3 - 2^n,$$

et

$$- [5^{n-3} - 1] 2.$$

Quant à la somme de la première colonne, elle est

$$S = 5^{n-4} [1 + 2 \cdot \frac{1}{5} + 5 (\frac{1}{5})^2 + 4 (\frac{1}{5})^3 \dots + (n-5) (\frac{1}{5})^{n-4}].$$

La quantité entre crochets est de la forme

$$X = 1 + 2x + 5x^2 + 4x^3 \dots + (n-5) x^{n-4};$$

multipliant les deux membres par  $dx$ , on a

$$\begin{aligned} X dx &= dx + 2x dx + 5x^2 dx \dots + (n-5) x^{n-4} dx \\ &= d(x + x^2 + x^3 \dots + x^{n-3} + c). \end{aligned}$$

La constante  $c$  est égale à l'unité, puisque pour  $x=0$  on a  $X=1$  : donc

$$\int X dx = 1 + x + x^2 + x^3 \dots + x^{n-3} = \frac{x^{n-2} - 1}{x - 1}.$$

Différentiant les deux membres, et supprimant le facteur commun  $dx$ , on obtient

$$X = \frac{(n-2) x^{n-3}}{x-1} - \frac{x^{n-2} - 1}{(x-1)^2},$$

et, par conséquent,

$$S = \frac{5^{n-2} - 1}{2^2} - \frac{n-2}{2}.$$

Ajoutant les trois termes sommatoires des trois colonnes verticales, on a, en définitive,

$$A_2 = \frac{1}{4} [ 3^n - 2^{n+2} - 2n + 11 ] . . . . . (5)$$

(IV). On peut maintenant calculer quelle est la probabilité de l'existence d'une cause perturbatrice régulière, lorsque les résultats de  $n$  observations, rangés suivant l'ordre dans lequel ils ont été obtenus, donnent lieu à une alternance de l'ordre  $l$ .

Soit  $\Sigma = 3. 4. 5 \dots (n - 1)$ .  $n$  la somme de toutes les alternances possibles;

$A_0, A_1, A_2 \dots A_{n-2}$  le nombre d'alternances des différents ordres qui peuvent se présenter :

Les probabilités respectives de chacune d'elles seront

$$\frac{A_0}{\Sigma}, \frac{A_1}{\Sigma}, \frac{A_2}{\Sigma} \dots \frac{A_l}{\Sigma} \dots \frac{A_{n-2}}{\Sigma}.$$

Puisque l'alternance de l'ordre  $l$  s'est produite de préférence à l'une quelconque de toutes les autres, nous pouvons ne considérer que deux espèces d'événements, savoir : l'alternance particulière de l'ordre  $l$ , ayant pour probabilité  $\frac{A_l}{\Sigma}$ , et la moyenne des alternances restantes, dont la probabilité est exprimée par

$$\frac{A_0 + A_1 + A_2 \dots + A_{n-2}}{(n-2) \Sigma} = \frac{\Sigma - A_l}{(n-2) \Sigma}.$$

S'il existe une cause particulière, devant amener du premier coup l'alternance de l'ordre  $l$ , les autres arrangements n'ont plus aucune chance en leur faveur, et la probabilité de l'alternance en question doit être représentée par l'unité, symbole de la certitude.

Si cette cause n'existe pas, la probabilité que l'arrangement de l'ordre  $l$  arrivera de préférence à un autre arrangement quelconque sera, d'après la règle des probabilités relatives, égale au quotient que l'on obtient, en divisant la probabilité absolue du premier événement par la somme des probabilités absolues des événements que l'on compare : ce quotient est

$$\frac{\Lambda_l}{\Lambda_l + \frac{\Sigma - \Lambda_l}{n-2}} = \frac{(n-2) \Lambda_l}{\Sigma + (n-3) \Lambda_l}.$$

Or, il n'y a que deux hypothèses possibles : l'une, que l'événement observé est dû à une cause particulière, l'autre, qu'il est le résultat du hasard. Si la première hypothèse est vraie, la probabilité de l'événement sera l'unité; si c'est la seconde qui l'est, cette probabilité aura pour valeur le quotient qui vient d'être formé. En appelant donc  $P$  la probabilité de la première hypothèse après l'observation, et regardant les deux hypothèses comme également possibles *a priori*, on aura *a posteriori*, d'après la règle de Bayes :

$$P = \frac{1}{1 + \frac{(n-2) \Lambda_l}{\Sigma + (n-3) \Lambda_l}} = \frac{\Sigma + (n-3) \Lambda_l}{\Sigma + \Lambda_l + 2(n-3) \Lambda_l} \dots (6)$$

Cette règle dit, en effet, que la probabilité d'une hypothèse est représentée par une fraction ayant pour numérateur la probabilité de l'événement par suite de cette hypothèse, et pour dénominateur la somme des probabilités semblables relatives à toutes les hypothèses.

Si toutes les alternances des différents ordres avaient la

même probabilité, on devrait poser  $\Sigma = (n - 1) A_l$ , et la formule précédente se réduirait à

$$P' = \frac{2 (n - 2) A_l}{5 (n - 2) A_l} = \frac{2}{5};$$

elle serait donc indépendante du nombre des alternances. Cette solution s'appliquerait au problème suivant :

« Une urne renferme  $n$  boules numérotées 1, 2, 3...  $n$  ;  
 » la première qu'on en extrait porte le n°  $l$  : quelle est,  
 » après cette extraction, la probabilité que la boule n°  $l$   
 » est sortie par suite d'une cause particulière, en dehors de  
 » celles qui régissent l'arrivée des événements fortuits. »

Poisson (*Recherches sur la probabilité des jugements*, § 52) a également trouvé que la probabilité d'extraire une nouvelle boule blanche d'une urne, d'où il est déjà sorti une boule de cette couleur que l'on n'y a pas remise, est indépendante des boules blanches et noires que l'urne renferme, et toujours égale à  $\frac{2}{5}$ .

Appliquons les formules précédentes aux deux exemples particuliers que nous avons cités dans le commencement de ce travail. *Sept* observations de la grandeur C ont fourni une *permanence* : on a, d'après le tableau (A),

$$n = 7, \Sigma = 2520; A_l = A_0 = 1 :$$

la probabilité de l'existence d'une cause perturbatrice régulière est donc

$$P = \frac{2520 + 4}{2520 + 9} = \frac{505}{506};$$

ainsi, il y a plus de 1,000 à parier contre 2 que cette cause existe réellement.

Quant à l'intensité de la cause elle-même, elle est proportionnelle à la différence absolue entre deux résultats successifs; elle a donc varié de la manière suivante :

|                                                                   |        |
|-------------------------------------------------------------------|--------|
| Entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>me</sup> groupe, de . . . . | 0,0045 |
| » 2 <sup>me</sup> 5 <sup>me</sup> » de . . . .                    | 0,0014 |
| » 5 <sup>me</sup> 4 <sup>me</sup> » de . . . .                    | 0,0025 |
| » 4 <sup>me</sup> 5 <sup>me</sup> » de . . . .                    | 0,0005 |
| » 5 <sup>me</sup> 6 <sup>me</sup> » de . . . .                    | 0,0009 |
| » 6 <sup>me</sup> 7 <sup>me</sup> » de . . . .                    | 0,0000 |

On voit que l'erreur régulière ne s'est manifestée d'une manière sensible que pendant la première moitié de la série : dans la seconde moitié, elle tombe au-dessous de la limite de précision des observations, laquelle est *un millième* de ligne. La commission d'étalonnage a cherché où pouvait résider la cause de cette erreur régulière, et a cru la trouver dans la marche du thermomètre métallique (fer et zinc) adapté à la règle (\*).

Les *dix* observations qui se rapportent au second exemple offrent une *alternance du troisième ordre* : on a dans ce cas

$$n = 10; \Sigma = 1814400; A_3 = 100550;$$

et la probabilité de l'existence d'une cause est

$$P = \frac{251\ 811}{552\ 255},$$

---

(\*) Voy. le *Compte rendu des opérations de la commission instituée pour étalonner les règles qui ont été employées à la mesure des bases géodésiques belges*, pp. 114 et suiv.



quantité un peu supérieure à  $\frac{5}{4}$ . Il y a donc lieu de croire ici encore, qu'une cause régulière a exercé son influence pendant la durée des comparaisons.

## DEUXIÈME PARTIE.

(V). Avant d'aborder le nouvel ordre d'idées que nous avons à exposer dans cette seconde partie, il est bon de revenir un instant sur celui que nous venons de quitter.

Dans les deux exemples qui ont été traités, la série des observations a une *origine fixe* : c'est la première comparaison qu'on a faite de la règle avec la double toise. Les diverses observations successives que l'on discute doivent donc être prises dans leur ordre *absolu*, c'est-à-dire en commençant par la première en date et finissant par la dernière. Que l'erreur régulière soit due à une variation systématique qui se serait opérée dans certaines pièces du comparateur, à une influence thermométrique, ou à toute autre cause, on doit rechercher son existence à partir *du commencement*, et suivre sa loi jusqu'à *la fin* des observations.

Mais il est un autre genre de questions dans lequel on doit avoir égard seulement à l'ordre *relatif* des résultats, et nullement à leur date *absolue*. Ici la série que l'on considère peut commencer indifféremment par l'un quelconque de ses termes, pourvu que l'on suive, à partir de celui-ci, une succession régulière et continue. Nous aurons encore une fois recours à un ou deux exemples particuliers, pour mieux faire saisir la différence qui existe entre ce nouveau cas, et celui que nous avons examiné dans la première partie de notre travail.

Voulant étudier les erreurs de graduation d'un cercle, on a mesuré avec beaucoup de soin, à l'aide de cet instrument, l'angle compris entre deux mires placées de telle sorte que cet angle fût à très-peu près de  $50^\circ$ . On a procédé par répétition en prenant, à chaque mesure, pour point de départ, l'extrémité de l'arc parcouru sur le limbe par l'alidade : les treize lectures faites ainsi sont représentées par  $l_0, l_1, l_2, l_3, \dots, l_{11}, l_{12}$ ; — on demande si elles accusent, dans la construction du cercle gradué, une erreur systématique.

Pour répondre à cette question, on calculera les douze différences  $(l_1 - l_0), (l_2 - l_1), (l_3 - l_2), \dots, (l_{12} - l_{11})$ ; et retranchant chacune de ces valeurs de la précédente, on aura une série de onze signes qui sera, par exemple, celle-ci :

$$+ \quad - \quad - \quad + \quad + \quad + \quad + \quad - \quad - \quad - \quad +.$$

Si l'on continue à représenter les éléments que l'on compare entre eux, par les lettres  $a, b, c, d, \dots$ , et si l'on suppose, ainsi qu'on l'a déjà fait,  $a > b, b > c, c > d, \dots$  etc., la série précédente pourra être considérée comme provenant de l'arrangement littéral

$$b \ h \ g \ a \ f \ k \ l \ m \ e \ d \ c \ i,$$

et elle présentera une alternance du quatrième ordre dont la probabilité, si elle était connue, permettrait de calculer celle de l'existence d'une cause régulière.

Mais rien ne nous oblige ici de commencer les comparaisons par le terme  $(l_1 - l_0)$  : les lectures étant faites sur une circonférence qui ne présente ni commencement ni fin, on peut prendre pour origine l'un quelconque des autres

termes , et obtenir, par exemple, la série

— + + + + — — — + — + ,

qui donne une alternance du cinquième ordre , et correspond cependant , sur la circonférence de cercle , au même arrangement que précédemment , savoir :

*g a f k l m e d c i b h.*

Pour sortir de cette indétermination , il est donc nécessaire de préciser, dans le cas actuel, quel est l'élément par lequel on conviendra de commencer la lecture des arrangements, ce qui ne peut se faire, d'une manière générale, qu'en adoptant pour terme de départ *le plus grand* ou *le plus petit* de tous les éléments.

On voit par là que les arrangements que nous avons à considérer, pour résoudre la question proposée, diffèrent essentiellement de ceux dont nous nous sommes occupés dans la première partie de ce mémoire : nous sommes conduits en effet à calculer ici les alternances résultant des arrangements *qui commencent* par un élément donné (nous choisirons l'élément *maximum*). Comme d'ailleurs le nombre total de ces arrangements est égal, ainsi qu'on le verra bientôt, à celui qu'on obtient en supposant les éléments placés, non plus en *ligne droite*, mais sur une *circonférence de cercle*, nous distinguerons les deux cas, en adoptant les dénominations de permutations *rectilignes* et permutations *circulaires*.

Nous puiserons un second exemple dans l'observation des phénomènes naturels.

Flaugergues, en dépouillant vingt années d'observations barométriques faites à Viviers, a calculé la hauteur

moyenne du baromètre à midi pour différents jours de la lune. Voici le tableau dans lequel on peut résumer les résultats qu'il a obtenus :

## PHASES DE LA LUNE.

## HAUTEUR BAROMÉTRIQUE.

|                                                | mm     |
|------------------------------------------------|--------|
| Conjonction. . . . .                           | 755,48 |
| Premier octant. . . . .                        | 755,44 |
| Première quadrature. . . . .                   | 755,40 |
| Jour précédant le second octant . . . . .      | 755,01 |
| Second octant . . . . .                        | 754,79 |
| Jour suivant le second octant . . . . .        | 754,85 |
| Opposition . . . . .                           | 755,50 |
| Troisième octant . . . . .                     | 755,69 |
| Jour précédant la seconde quadrature . . . . . | 756,19 |
| Seconde quadrature . . . . .                   | 756,25 |
| Jour suivant la seconde quadrature . . . . .   | 755,87 |
| Quatrième octant . . . . .                     | 755,50 |

Ces hauteurs barométriques suivent entre elles une certaine *loi*, car si l'on retranche chacune d'elles de la précédente, les onze signes qui affectent les restes présentent la succession régulière que voici

+ + + + — — — — — + +

Mais ici encore, le *premier* terme de la série est tout à fait arbitraire : on aurait pu mettre en tête du tableau une autre phase quelconque, par exemple le second octant, sauf à continuer ensuite la lunaison dans son ordre naturel. Le *dernier* terme de la série (celui qu'on ne compare à aucun terme suivant) aurait alors été le jour précédant le second octant, et la succession des signes n'au-

rait plus alors offert qu'une alternance du premier ordre, savoir :

— — — — — + + + + + +.

Si donc on veut calculer, d'après les données du tableau précédent, la probabilité de l'existence d'une cause qui lie les hauteurs du baromètre aux phases de la lune, on doit commencer par calculer la probabilité de l'alternance du premier ordre que peuvent offrir les permutations *circulaires* de 12 éléments.

(VI). Ces prémisses posées, abordons la question générale.

Avec  $n$  éléments donnés on peut former un nombre de permutations circulaires exprimé par la formule

$$P_c^n = 1. 2. 3. 4.... (n - 2) (n - 1).$$

En effet, chaque permutation circulaire, pouvant être rectifiée en se rompant à la place occupée par l'un quelconque des  $n$  éléments, produira  $n$  permutations rectilignes ( $P_r^n$ ) : le nombre de celles-ci vaut donc  $n$  fois le nombre de celles-là, et l'on a l'équation

$$P_r^n = n. P_c^n;$$

ou bien

$$1. 2. 3. 4.... (n - 1). n = n. P_c^n;$$

ou enfin

$$P_c^n = 1. 2. 3. 4.... (n - 2) (n - 1).$$

Nous avons dit plus haut que cette formule représente



en même temps le nombre de permutations rectilignes de  $n$  lettres *qui commencent* par une certaine lettre donnée : en effet, si l'on met cette lettre à part (elle représente pour nous l'élément *maximum*), on pourra la faire suivre de toutes les permutations possibles entre les  $(n - 1)$  lettres restantes, et l'on obtiendra ainsi un nombre de permutations exprimé par la formule

$$1. 2. 3. 4..... (n - 2) (n - 1) = P'_c.$$

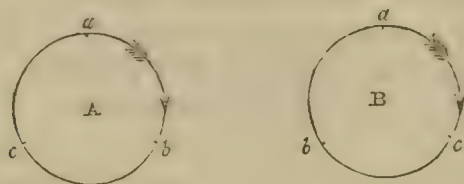
Ce qui précède suppose que la lecture peut se faire circulairement de droite à gauche et de gauche à droite. Mais ici encore, il sera plus simple (comme nous l'avons fait précédemment) de ne considérer que l'ordre *direct*, par exemple, celui qu'indiquent les flèches des figures ci-après. Dans cette hypothèse, le nombre des permutations sera réduit de moitié et deviendra

$$P'_c = \frac{1}{2} [1. 2. 3. 4..... (n - 2) (n - 1)] . . (7).$$

En suivant maintenant la marche adoptée dans la première partie de ce travail, il nous sera facile de calculer le nombre d'alternances de différents ordres que peuvent produire les permutations circulaires directes de  $n$  éléments. Commençons par le cas le plus simple, celui de *trois* éléments  $a, b, c$ .

En les lisant circulairement, à partir du terme *maximum*, et dans le sens convenu, le seul arrangement possible est  $a b c$  (*fig. A*); car l'arrangement  $a c b$  (*fig. B*) n'est que celui de la *fig. A*, dans lequel on ferait la lecture en sens *rétrograde* : or, nous sommes convenus de rejeter les lectures faites dans ce dernier sens. *Trois* éléments

donnent donc une seule *permanence* et pas d'*alternance*, résultat qui est d'accord avec la formule (7), laquelle donne  $P_c^5 = 1$ .



Les trois permutations circulaires et directes qu'offrent quatre éléments se déduiront de la précédente, en y faisant occuper par un 4<sup>me</sup> élément, *d*, toutes les places depuis la dernière jusqu'à la *seconde inclusivement*. Ici le nouvel élément ne peut pas occuper la première place, parce qu'elle est toujours prise par l'élément *a*; d'ailleurs, l'arrangement circulaire qui en résulterait, *d a b c*, serait identique avec celui (*a b c d*) qu'on a déjà obtenu en faisant occuper la dernière place à l'élément *d*.

Les douze permutations de cinq éléments se déduiront des trois précédentes, en assignant dans chacune de celles-ci, à un cinquième élément, *e*, toutes les places depuis la dernière jusqu'à la seconde inclusivement, et ainsi de suite.

D'après cela, la permanence *a b c* (+ +) produira les 5 arrangements de 4 lettres

*a b c d* (+ + +)

*a b d c* (+ + —)

*a d b c* (+ — +)

et donnera lieu à *une* permanence, *une* alternance du premier ordre et *une* du deuxième ordre.

Ajoutons un élément à la permanence, elle produira

1° Une permanence  $a b c d e (+ + + +)$ ;

2° Une alternance du 1<sup>er</sup> ordre  $a b c e d (+ + + -)$ ;

lorsque l'élément nouveau occupera l'avant-dernière place ;

3° Deux alternances du 2<sup>me</sup> ordre  $\left\{ \begin{array}{l} a b e c d (+ + - +), \\ a e b c d (+ - + +), \end{array} \right.$

lorsqu'il occupera les (3 — 5) places restantes.

Continuant à ajouter un nouvel élément à la permanence, on obtiendrait : une permanence, une alternance du premier ordre, et (6 — 5) alternances du deuxième ordre ; et ainsi de suite.

Généralisant, on peut dire que. « une permanence de »  $(n - 1)$  éléments donne, pour  $n$  éléments, une permanence, une alternance du premier ordre, et  $(n - 5)$  alternances du deuxième ordre. » Théorème exprimé par la formule

$$V_0^{n-1} \text{ produit } V_0^n + V_1^n + (n - 5) V_2^n.$$

Sans pousser plus loin les raisonnements, qui sont du reste entièrement analogues à ceux qui ont été exposés dans la première partie, on trouverait qu'une alternance quelconque du premier ordre

$$a b c e d (+ + + -)$$

donne, lorsqu'on introduit un élément de plus,

1° Deux alternances du 1<sup>er</sup> ordre  $\left\{ \begin{array}{l} a b e e f d (+ + + + -) \\ a b c f e d (+ + + - -) \end{array} \right.$

2° Une alternance du 2<sup>me</sup> ordre.  $a b c e d f (+ + + - +)$

3° Toutes les autres alternances seront du 3<sup>me</sup> ordre.



TABLEAU B.

| $n$ | $\Sigma$ | $A_0$ | $A_1$ | $A_2$ | $A_3$  | $A_4$   | $A_5$   | $A_6$   | $A_7$   | $A_8$   | $A_9$   | $A_{10}$ |
|-----|----------|-------|-------|-------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| 3   | 1        | 1     |       |       |        |         |         |         |         |         |         |          |
| 4   | 3        | 1     | 1     | 1     |        |         |         |         |         |         |         |          |
| 5   | 12       | 1     | 3     | 6     | 2      |         |         |         |         |         |         |          |
| 6   | 60       | 1     | 7     | 24    | 20     | 8       |         |         |         |         |         |          |
| 7   | 360      | 1     | 15    | 85    | 125    | 108     | 28      |         |         |         |         |          |
| 8   | 2520     | 1     | 51    | 269   | 645    | 914     | 526     | 156     |         |         |         |          |
| 9   | 20160    | 1     | 65    | 844   | 2996   | 6289    | 5999    | 5506    | 662     |         |         |          |
| 10  | 181440   | 1     | 127   | 2602  | 15206  | 58661   | 54207   | 48008   | 20600   | 5968    |         |          |
| 11  | 1814400  | 1     | 255   | 7944  | 56515  | 222125  | 450203  | 544967  | 375609  | 152528  | 24568   |          |
| 12  | 19958400 | 1     | 511   | 24087 | 255244 | 1222517 | 5141771 | 5555677 | 5271011 | 5381462 | 1149226 | 176896   |



Le calcul de ce tableau offre deux espèces de vérifications : d'abord la somme des alternances de  $n$  éléments, depuis  $V_0^n$  jusqu'à  $V_{n-2}^n$ , doit être égale au nombre de permutations circulaires qu'on peut former avec ces  $n$  éléments, ou à

$$\frac{1}{2} [1. 2. 3. 4. \dots (n-2) (n-1)].$$

En second lieu, il existe une relation constante entre la somme des alternances paires,  $\Sigma_p^n$ , et celle des alternances impaires,  $\Sigma_i^n$ , que présentent  $n$  éléments. On a en effet

$$\begin{aligned} \Sigma_p^n = A_0 + A_2 + A_4 + \dots = & \left\{ \begin{array}{l} (n-2) + a_1 + (n-2) a_2 \\ \quad + a_3 + (n-2) a_4 \\ \quad + a_5 + (n-2) a_6 \\ \quad + \dots \end{array} \right. \\ \Sigma_i^n = A_1 + A_3 + A_5 + \dots = & \left\{ \begin{array}{l} 1 + (n-2) a_1 + a_2 \\ \quad + (n-2) a_3 + a_4 \\ \quad + (n-2) a_5 + a_6 \\ \quad + \dots \end{array} \right. \end{aligned}$$

$$\Sigma_p^n - \Sigma_i^n = (n-5)[(1 + a_2 + a_4 + a_6 + \dots) - (a_1 + a_3 + a_5 + a_7 + \dots)] \dots (8)$$

La différence entre la somme des alternances paires et celle des alternances impaires, pour  $n$  éléments, est donc égale à  $(n-5)$  fois la différence analogue pour  $(n-1)$  éléments; mais comme il faut au moins *trois* éléments pour donner lieu à une alternance de signe, la formule n'est applicable qu'à partir de  $(n-1) = 3$ , d'où  $n = 4$ . Or, pour trois éléments, on sait que la différence en question est l'unité; pour  $n$  éléments, elle sera donc

$$1. 2. 3. 4. \dots (n-4) (n-3).$$

Si, au lieu de prendre la différence entre  $\Sigma_p^n$  et  $\Sigma_i^n$ , on en avait fait la somme, on aurait eu

$$\Sigma_p^n + \Sigma_i^n = (n-1)(1 + a_1 + a_2 + a_3 + a_4 + \dots) \quad (9),$$

Théorème évident par lui-même, et que l'on peut traduire ainsi : « Le nombre des permutations circulaires de  $n$  éléments est égal à  $(n-1)$  fois le nombre des permutations circulaires de  $(n-1)$  éléments. »

(VII). Pour terminer ce sujet, nous chercherons, comme nous l'avons fait dans la première partie de ce mémoire, les formules qui donnent *directement* le nombre des alternances, du premier et du deuxième ordre, que présentent les permutations circulaires directes de  $n$  éléments.

Dans ce but, reprenons la formule

$$A_i^n = 1 + 2a_i; \text{ nous aurons}$$

$$\text{pour } n=4, A_i^4 = 1$$

$$5, A_i^5 = 1 + 2$$

$$6, A_i^6 = 1 + 2(1 + 2) = 1 + 2 + 2^2$$

$$7, A_i^7 = 1 + 2(1 + 2 + 2^2) = 1 + 2 + 2^2 + 2^3$$

$$\vdots$$

$$n, A_i^n = 1 + 2 + 2^2 + 2^3 \dots + 2^{n-4} = 2^{n-3} - 1 \dots (10)$$

La formule générale qui donne le nombre d'alternances du deuxième ordre de  $n$  éléments est, avons-nous vu,

$$A_2^n = (n-3) + a_1 + 3a_2; \text{ elle donne,}$$

$$\text{pour } n=4, A_2^4 = 1$$

$$5, A_2^5 = 2 + (2-1) + 3 = (2+1) + 3$$

$$6, A_2^6 = 3 + (2^2-1) + 3[(2+1) + 3] = (2^2+2) + 3(2+1) + 3^2$$

$$7, A_2^7 = (2^3+3) + 3(2^2+2) + 3^2(2+1) + 3^3;$$

et enfin, pour le terme général,

$$A_2^n = (2^{n-4} + n - 4) + 5(2^{n-5} + n - 5) + 5^2(2^{n-6} + n - 6) \dots + 5^{n-6}(2^2 + 2) + 5^{n-5}(2 + 1) + 5^n.$$

Cette formule très-symétrique se calculera facilement, en faisant usage des tables des différentes puissances de 2 et de 5 : on peut, du reste, la simplifier, en la séparant en deux séries distinctes, savoir :

|                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| $2^{n-4} \cdot 1$     | $+ (n - 4) \cdot 1$   |
| $+ 2^{n-5} \cdot 3$   | $+ (n - 5) \cdot 3$   |
| $+ 2^{n-6} \cdot 5^2$ | $+ (n - 6) \cdot 5^2$ |
| $+ \vdots$            | $\vdots$              |
| $+ 2^2 \cdot 5^{n-6}$ | $+ 2 \cdot 5^{n-6}$   |
| $+ 2 \cdot 5^{n-5}$   | $+ 4 \cdot 5^{n-5}$   |
| $+ 1 \cdot 5^{n-4}$   |                       |

Les expressions sommatoires de ces deux séries sont respectivement

$$5^{n-3} - 2^{n-3}$$

et

$$\frac{1}{2^2} \left\{ 5^{n-3} - 2n + 5 \right\}.$$

Ajoutant ces deux expressions, on trouve

$$A_2^n = \frac{1}{4} [5(5^{n-3} + 1) - 2(2^{n-2} + n)]. \dots (11)$$

(VIII). Revenons maintenant aux observations de Flaugergues, dont nous avons présenté le résumé au commencement de cette seconde partie, et calculons, d'après elles, la probabilité de l'existence d'une cause qui relierait les hauteurs barométriques aux phases lunaires. Douze résultats d'observation n'ont fourni qu'une alternance du

premier ordre, et pourraient être traduits graphiquement par une courbe qui aurait une seule ondulation : or, d'après le tableau (B), on a, pour  $n=12$ ,  $A_1=511$ ,  $\Sigma=19958400$ . La probabilité de l'arrangement observé est donc seulement  $\frac{511}{19958400}$ , et celle de l'existence de la cause en question est (6)

$$P = \frac{19\,962\,999}{19\,968\,109} = \frac{3907}{3908}.$$

Il y a donc près de 4000 à parier contre un qu'il existe un rapport entre les phases de la lune et la pression atmosphérique.

Un résultat entièrement analogue se déduit d'un travail de M. Eug. Bouvard, inséré dans le tome VIII de la *Correspondance mathématique et physique* de M. Quetelet. Vingt-trois années d'observations barométriques, faites à Paris, ont donné à M. Bouvard les hauteurs moyennes suivantes (p. 260) :

## PHASES DE LA LUNE.

## HAUTEURS BAROMÉTRIQUES.

|                               | mm      |
|-------------------------------|---------|
| Conjonction . . . . .         | 755,988 |
| Premier octant . . . . .      | 755,945 |
| Première quadrature . . . . . | 755,717 |
| Second octant. . . . .        | 755,576 |
| Opposition. . . . .           | 755,578 |
| Troisième octant. . . . .     | 756,222 |
| Seconde quadrature. . . . .   | 756,401 |
| Quatrième octant. . . . .     | 756,169 |

Ici encore, la série ne présente qu'une alternance du 1<sup>er</sup> ordre, et les *maxima* et *minima* observés se rapportent aux mêmes phases lunaires que dans les observations de Flaugergues. La probabilité de l'arrangement circulaire des huit nombres précédents est, d'après le tableau (B),

$\frac{51}{2520}$ ; celle de l'existence d'une cause est  $\frac{2675}{2861} = \frac{14}{15}$  environ.

Des deux exemples qui viennent d'être traités on est en droit de conclure, avec une certitude presque absolue, qu'il existe entre les phases lunaires et les hauteurs barométriques une relation dont l'influence s'exerce d'une manière identique à Viviers et à Paris; mais rien ne prouve que le fait soit général et s'étende à toute la surface de la terre. Avant de porter un jugement sur la nature du phénomène, on devra étudier sa marche en divers points du globe éloignés l'un de l'autre, et alors peut-être trouvera-t-on, suivant les localités, des résultats nuls, ou même opposés à ceux qui viennent d'être rapportés. Nous insistons sur ces réserves parce que, dans notre idée, les données fournies par Flaugergues et Bouvard sont loin d'être suffisantes pour permettre de fonder une théorie générale des marées atmosphériques.

(IX). Comme dernière application de nos formules, nous traiterons un exemple numérique dont nous devons la communication à l'amitié de M. Faye : il est puisé dans les leçons de géodésie professées à l'École Impériale polytechnique par ce savant distingué.

On a mesuré un angle *par répétition*, en ayant soin de lire chaque fois les deux verniers opposés, dont la moyenne est représentée par  $u_0, u_1, u_2, \dots, u_{12}$ . Voici le tableau des opérations :

|       |   |     |    |     |  |          |   |      |    |      |
|-------|---|-----|----|-----|--|----------|---|------|----|------|
| $u_0$ | = | 0°  | 0' | 0'' |  | $u_7$    | = | 210° | 1' | 15'' |
| $u_1$ | = | 30  | 0  | 15  |  | $u_8$    | = | 240  | 1  | 59   |
| $u_2$ | = | 60  | 0  | 51  |  | $u_9$    | = | 270  | 2  | 30   |
| $u_3$ | = | 90  | 1  | 24  |  | $u_{10}$ | = | 300  | 2  | 41   |
| $u_4$ | = | 120 | 1  | 41  |  | $u_{11}$ | = | 330  | 2  | 24   |
| $u_5$ | = | 150 | 1  | 21  |  | $u_{12}$ | = | 360  | 2  | 0    |
| $u_6$ | = | 180 | 1  | 7   |  |          |   |      |    |      |



On demande : 1<sup>o</sup>, quelle est la probabilité de l'existence d'une erreur systématique dans la graduation du limbe(\*) ; 2<sup>o</sup> de dresser, s'il y a lieu, une table de correction pour les traits de division 0°, 50°, 60°..... 550°.

Soient  $e_0, e_1, e_2, \dots, e_{11}$  les erreurs des traits correspondants aux lectures  $u_0, u_1, u_2, \dots, u_{11}$ ;  $x$  la véritable valeur de l'angle observé : on aura d'abord

$$12x = u_{12} - u_0 = 560^\circ 2';$$

d'où

$$x = 50^\circ 0' 10'',$$

et cette valeur est évidemment indépendante des erreurs systématiques de l'instrument, puisque  $u_0$  et  $u_{12}$  répondent au même trait du limbe (à une petite fraction près, qui s'évalue à l'aide des verniers).

En comparant les lectures  $u_1, u_2, u_3, \dots, u_{11}$ , avec les multiples successifs de l'angle  $x$ , on aura les *erreurs relatives* (par rapport au trait zéro), dans onze régions du cercle, savoir :  $e_1 - e_0; e_2 - e_0; e_3 - e_0; \dots, e_{11} - e_0$ . Pour les transformer en *erreurs absolues*, remarquons que les traits  $u_0, u_1, u_2, \dots, u_{11}$  sont répartis sur toute la circonférence, et que la somme de leurs erreurs absolues doit par conséquent être nulle : on en déduit la première équation

$$e_0 + e_1 + e_2 \dots + e_{11} = 0.$$

En second lieu, si l'on fait la somme des onze erreurs

(\*) Nous ne parlons pas de l'erreur qui pourrait provenir de l'excentricité de l'alidade, parce que, si elle existe, son effet a été éliminé par les lectures faites à deux verniers opposés.

relatives, on la trouvera égale à  $- 586''$ ; on a donc

$$e_1 + e_2 + e_3 \dots + e_{11} - 11e_0 = - 586''$$

La combinaison de ces deux équations donne

$$- 12e_0 = - 586'';$$

d'où

$$e_0 = + 52''.$$

D'après cela, on pourra former le tableau suivant :

| Lecture du limbe.            | Angles<br>exacts.    | Erreurs relatives<br>au trait 0°. | Erreurs<br>absolues. |
|------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|
| $u_0 \dots 0^{\circ} 0' 0''$ | .....                | .....                             | $e_0 = + 52''$       |
| $u_1 \dots 30 0 15$          | $30^{\circ} 0' 10''$ | $e_1 - e_0 = - 5''$               | $e_1 = + 27$         |
| $u_2 \dots 60 0 31$          | $60 0 20$            | $e_2 - e_0 = - 51$                | $e_2 = + 1$          |
| $u_3 \dots 90 1 24$          | $90 0 50$            | $e_3 - e_0 = - 54$                | $e_3 = - 22$         |
| $u_4 \dots 120 1 41$         | $120 0 40$           | $e_4 - e_0 = - 61$                | $e_4 = - 29$         |
| $u_5 \dots 150 1 21$         | $150 0 50$           | $e_5 - e_0 = - 51$                | $e_5 = + 1$          |
| $u_6 \dots 180 1 7$          | $180 1 0$            | $e_6 - e_0 = - 7$                 | $e_6 = + 25$         |
| $u_7 \dots 210 1 15$         | $210 1 10$           | $e_7 - e_0 = - 5$                 | $e_7 = + 29$         |
| $u_8 \dots 240 1 59$         | $240 1 20$           | $e_8 - e_0 = - 59$                | $e_8 = - 7$          |
| $u_9 \dots 270 2 50$         | $270 1 50$           | $e_9 - e_0 = - 60$                | $e_9 = - 28$         |
| $u_{10} \dots 300 2 41$      | $300 1 40$           | $e_{10} - e_0 = - 61$             | $e_{10} = - 29$      |
| $u_{11} \dots 330 2 24$      | $330 1 50$           | $e_{11} - e_0 = - 54$             | $e_{11} = - 2$       |
|                              |                      | $- 586''$                         |                      |

Si l'on retranche chacune des douze erreurs absolues de celle qui la précède immédiatement, on aura la série des onze signes

$$+ + + + - - - + + + - ,$$

c'est-à-dire une alternance circulaire du troisième ordre, et la probabilité de l'existence d'une erreur systématique dans la graduation du cercle sera, d'après la formule (6) et le tableau (B)

$$P = \frac{19\,958\,400 + 2\,117\,169}{19\,958\,400 + 4\,469\,579} = 0,91.$$

Elle approche donc beaucoup de la certitude, et il y a lieu de calculer une table de correction pour les erreurs régulières commises dans la graduation du cercle. On pourrait construire cette table en interpolant entre les valeurs de  $e_0, e_1, e_2, \dots$ ; mais celles-ci étant entachées d'erreurs accidentelles de lecture, il sera préférable de les soumettre à la loi de continuité périodique exprimée par la formule connue

$$e = A_1 \sin(u - \alpha_1) + A_2 \sin 2(u - \alpha_2) + A_3 \sin 3(u - \alpha_3) + \dots + A_k \sin k(u - \alpha_k),$$

dans laquelle  $e$  représente l'erreur du trait de division  $u$ , et  $A_1, A_2, \dots, A_k$ ;  $\alpha_1, \alpha_2, \dots, \alpha_k$  des constantes à déduire de l'observation.

Remarquons, pour simplifier, que, dans le cas actuel, les termes d'ordre *impair* doivent disparaître de la série précédente, puisque, ainsi qu'il a été dit, chacun des angles est la moyenne des lectures faites à *deux* verniers opposés (\*). En outre, l'expérience prouve que, dans un cercle bien construit, où les erreurs de division procèdent

(\*) En effet, les formules trigonométriques, relatives à la théorie des mesures angulaires, montrent qu'en général, lorsque l'on emploie  $n$  verniers équidistants, les seuls termes qui ne disparaissent pas de la série sont ceux dont le numéro d'ordre est divisible par  $n$ .

non point par sauts brusques, mais d'une manière graduelle, les premiers termes de la série générale ont seuls une grandeur sensible, et que les termes d'ordre supérieur sont négligeables : nous pouvons donc nous contenter de l'expression

$$e = A_2 \sin 2 (u - \alpha_2).$$

La marche de ce terme doit effectivement représenter à très-peu près celle des erreurs, puisque ces dernières, comme on le voit au tableau, deviennent sensiblement nulles quatre fois sur la circonférence, et offrent deux *maxima* positifs alternant avec deux *maxima* négatifs. Pour déterminer  $A_2$  et  $\alpha_2$  avec toute la précision possible, il faudrait en chercher une première valeur approximative, et calculer ensuite les corrections en formant douze équations de condition linéaire, que l'on résoudrait par la méthode des moindres carrés. Mais on trouve une solution particulière, suffisante pour le but que nous avons en vue, en considérant que l'erreur d'un trait de division est sensiblement nulle pour  $\alpha_2 = 150^\circ$ , et qu'elle passe en ce point du négatif au positif. On peut donc poser  $\alpha_2 = 150$ , ce qui donne, pour déterminer  $A_2$ , les huit équations :

|        |        |            |     |         |
|--------|--------|------------|-----|---------|
| $A_2$  | $\sin$ | $60^\circ$ | $=$ | $52''$  |
| $A_2$  | $\sin$ | $60$       | $=$ | $27$    |
| $A_2$  | $\sin$ | $60$       | $=$ | $22$    |
| $A_2$  | $\sin$ | $60$       | $=$ | $29$    |
| $A_2$  | $\sin$ | $60$       | $=$ | $25$    |
| $A_2$  | $\sin$ | $60$       | $=$ | $29$    |
| $A_2$  | $\sin$ | $60$       | $=$ | $28$    |
| $A_2$  | $\sin$ | $60$       | $=$ | $29$    |
| <hr/>  |        |            |     |         |
| $8A_2$ | $\sin$ | $60^\circ$ | $=$ | $221''$ |
|        | $A_2$  |            | $=$ | $52''$  |

Calculant, à l'aide de ces deux constantes, les corrections à faire subir aux angles observés, on trouve :

| ANGLES.         | CORRECT. CALCULÉES. | OBSERVATION-CALCUL. |
|-----------------|---------------------|---------------------|
| $u = 0^{\circ}$ | + 28''              | + 4''               |
| 50              | + 28                | — 1                 |
| 60              | 0                   | + 1                 |
| 90              | — 28                | + 6                 |
| 120             | — 28                | — 1                 |
| 150             | 0                   | + 1                 |
| 180             | + 28                | — 5                 |
| 210             | + 28                | + 1                 |
| 240             | 0                   | — 7                 |
| 270             | — 28                | 0                   |
| 300             | — 28                | — 1                 |
| 330             | 0                   | — 2                 |

Les différences qui restent entre le calcul et l'observation sont assez faibles pour être attribuées aux erreurs accidentelles de lecture, aussi bien qu'à l'imperfection de la graduation. On obtiendrait une concordance un peu plus grande en introduisant, dans la formule d'interpolation, un second terme de la forme  $A_4 \sin 4(u - \alpha_4)$ ; mais l'irrégularité avec laquelle procèdent les erreurs restantes prouve qu'elles ne renferment plus rien de systématique, et que le calcul de ce nouveau terme serait superflu.

L'emploi de quatre verniers au lieu de deux aurait effectué de lui-même, dans la lecture des angles, les corrections influentes portées dans la seconde colonne du tableau précédent. On voit par là qu'en prenant la moyenne entre les indications de plusieurs verniers équidistants, on n'atténue pas seulement les erreurs accidentelles de lecture, mais que l'on obtient en même temps le précieux



avantage de remédier en grande partie aux erreurs de graduation. Ce n'est donc que pour des cercles dont la graduation est parfaite ou a été soigneusement étudiée, que l'on peut (ainsi que le font aujourd'hui d'habiles observateurs) remplacer les *quatre* verniers ordinaires par *deux* microscopes à système micrométrique.

---

*Sur l'aérolithe tombé à St-Denis-Westrem (Flandre orientale). Notice de M. Duprez, membre de l'Académie.*

Les journaux ayant annoncé récemment qu'un aérolithe était tombé aux environs de Gand, je me suis rendu sur les lieux, et je viens communiquer à l'Académie les résultats de l'examen que j'ai fait de la pierre dont il s'agit.

L'aérolithe est tombé le 7 juin dernier, vers 7 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> heures du soir, dans un champ avoisinant la plaine de St-Denis-Westrem, à une lieue de Gand, en présence d'un laboureur et de la femme du gardien de la plaine. Ces deux personnes étaient éloignées d'une trentaine de pas de l'endroit où il vint s'enfoncer en terre d'environ deux pieds; elles n'entendirent aucune détonation ni n'aperçurent aucun météore lumineux au moment de la chute; cette dernière, qui eut lieu par un air calme et un ciel peu nuageux, fut seulement accompagnée d'un bruit qu'elles comparent à celui d'un convoi en mouvement. La pierre était encore chaude lorsqu'elle fut retirée de l'excavation qu'elle avait faite dans le sol; elle avait alors, au dire des personnes mentionnées ci-dessus, un aspect bleuâtre et émettait une odeur sulfureuse.

Je n'ai examiné cette pierre météorique que plusieurs jours après sa chute. Elle paraît avoir fait partie d'un aérolithe plus grand; elle a une forme irrégulière, plus ou moins aplatie; la plupart de ses arêtes sont arrondies, et l'une de ses faces présente une base hexagonale de 10 centimètres de long sur 7 de large; sa hauteur au-dessus de cette base est de 6 centimètres. Elle pèse 700,5 grammes. Sa surface, qui est mate et très-unie, excepté à la base où elle est inégale et offre toute l'apparence d'une cassure, est formée d'une écorce d'un noir brun dont l'épaisseur ne dépasse point un tiers de millimètre. Cette écorce enlevée en quelques endroits de la base et des arêtes de celle-ci laisse voir la substance intérieure, qui est d'un blanc grisâtre, et dans laquelle on distingue des grains métalliques dont les uns m'ont paru être des grains de fer, et dont les autres sont composés d'un métal d'un blanc argenté. Lorsqu'elle est sèche, la substance intérieure est inodore; mouillée, elle a l'odeur propre aux substances calcaires; elle est très-poreuse; plongé dans l'eau, une dizaine de minutes ont suffi à l'aérolithe pour absorber 15 grammes de ce liquide : toutefois, je dois ajouter ici qu'une petite portion de l'eau absorbée a dû se loger dans une légère fente faite dans la pierre. Cette même substance intérieure a un aspect grenu et est assez friable; l'écorce est, au contraire, plus dure, toutes deux exercent une attraction sur l'aiguille aimantée, mais je n'ai pu découvrir ni dans l'une, ni dans l'autre, la moindre trace permanente d'aimantation.

J'ai déterminé la densité de l'aérolithe sous son volume apparent, et je l'ai trouvée de 5,295, à la température de 14° centigrades, la densité de l'eau distillée à 4° étant prise pour unité. Ce nombre est peu différent de 5,5, qui est

regardé comme exprimant la densité moyenne des pierres météoriques. On sait, du reste, que les densités de ces pierres diffèrent peu entre elles; en outre, les propriétés physiques que j'ai rencontrées dans l'aérolithe qui fait l'objet de cette communication s'accordent aussi parfaitement avec celles qui appartiennent, en général, à ces mêmes pierres.

J'ai déjà dit que le ciel était peu nuageux lors de la chute du météore. Mes observations météorologiques faites à Gand, m'apprennent que le ciel s'est presque maintenu serein pendant la journée du 7 et que le vent souffla du nord. A midi, l'électromètre de Peltier attestait une électricité atmosphérique de plusieurs degrés inférieure à la moyenne du mois de juin de cette année; à 9 heures du soir, le baromètre, placé à 8 mètres au-dessus du sol et réduit à zéro degré, marquait 759<sup>mm</sup>,27 : il montait; enfin, à la même heure, la température centigrade de l'air était de 15°,6.

Dans les catalogues des chutes de poussières et de substances molles, sèches ou humides, la Belgique est citée comme ayant été quelquefois le lieu où se sont produits de semblables phénomènes; mais il n'est point à ma connaissance qu'on y ait jamais constaté la chute d'un aérolithe; la pierre météorique de S<sup>t</sup>-Denis-Westrem présente donc pour nous un intérêt tout à fait local, et il serait à désirer que l'un des grands établissements scientifiques que possède notre pays pût en faire l'acquisition.

—

— Au sujet de l'électricité atmosphérique dont il est parlé dans la notice précédente, M. Quetelet annonce que des observations comparatives sur cet élément important

en météorologie se font actuellement , d'une manière régulière et avec des instruments comparées , à l'Observatoire royal de Bruxelles , à Gand par M. Duprez et à Ostende par M. le Dr Verhaeghe.

---

— M. Dumont met sous les yeux de la Compagnie :

1<sup>o</sup> Une seconde édition de sa carte géologique de la Belgique et des contrées voisines imprimée en couleur par l'imprimerie impériale de France;

2<sup>o</sup> Un exemplaire de la carte géologique de l'Europe envoyée à l'exposition universelle de Paris.

« Cette carte , dit M. Dumont , où les terrains quaternaires ne figurent que dans les lieux où l'on ne connaît pas les dépôts inférieurs , réunit les travaux publiés jusqu'à ce jour et un grand nombre d'observations inédites sur le Danemark , la Bavière , la Pologne , l'Espagne , les îles Baléares , la Corse , le Maroc , l'Algérie , l'île de Chypre , la Grèce , la Turquie et l'Asie Mineure ; ces renseignements , je les dois à la générosité de MM. Forchhammer , Gümbel , Zeuschner , de Verneuil , Haime , A. De la Marmora , Coquand , Ville , Dubocq , Gaudry , A. Boué , Visquesnel et P. de Tchihatchef.

» Je vais y ajouter les nouvelles observations de l'Institut géologique de Vienne sur l'empire d'Autriche que M. De Hauer vient de me communiquer , au nom de l'Institut. »

---



## CLASSE DES LETTRES.

---

*Séance du 2 juillet 1855.*

M. LECLERCQ, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, De Smet, Gachard, Borgnet, le baron de Saint-Genois, Paul Devaux, Schayes, Snellaert, Carton, Bormans, Polain, Baguet, Faider, Arendt, membres ; Nolet de Brauwere Van Steeland, associé ; Mathieu, Chalon, Serrure, Van Duyse, Thonissen, correspondants.*

*MM. De Selys-Longchamps, membre de la classe des sciences, et Éd. Fétis, membre de la classe des beaux-arts, assistent à la séance.*

---

## CORRESPONDANCE.

---

M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie un exemplaire des bustes de LL. AA. RR. le prince Philippe, comte de Flandre, et la princesse Charlotte, pour en décorer la salle des séances.



Ce haut fonctionnaire adresse également différentes lettres administratives et plusieurs ouvrages destinés à la bibliothèque.

— M. le chevalier Jean-Baptiste de Rossi remercie la classe pour sa nomination d'associé de l'Académie.

— La Société dunkerquoise, la Société impériale des sciences de Lille et la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand envoient le programme de leur prochain concours.

— M. Gachard remet à l'Académie, avec l'autorisation du Gouvernement, un manuscrit de feu l'abbé Mann, portant pour titre : *Réflexions sur la religion*.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXIX des *Mémoires de l'Académie* qui vient de paraître; ce volume contient quatre mémoires de la classe des sciences et un mémoire de la classe des lettres, ainsi que les résultats des observations sur les phénomènes périodiques du règne végétal et du règne animal, faites dans quinze stations du pays.

Il fait également le dépôt de l'*Annuaire de l'Académie pour 1853*, qui renferme trois notices rédigées par lui et consacrées à MM. le baron de Stassart, Ph. Lesbroussart et F. Arago.

---

## RAPPORTS.

---

Il est fait un rapport verbal sur une note de M. Geubel, juge à Marche, relative à des antiquités trouvées au lieu dit Falhoth, entre le hameau de Vieilles-Forges et Monchamps, et sur des tumuli situés dans le voisinage.

Des remerciements sont votés à l'auteur pour sa communication.

---

## CONCOURS DE 1857.

---

La classe adopte, dès à présent, pour le concours de 1857, les trois questions suivantes :

### PREMIÈRE QUESTION.

*Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans une utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question ; proposer une solution motivée.*

### DEUXIÈME QUESTION.

*Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification de mots tom-*

*bés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre.*

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

*De l'influence de la civilisation sur la poésie.*

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les concurrents adresseront leur travail, franc de port, avant le 1<sup>er</sup> février 1857, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel. Les mémoires en réponse aux deux premières questions devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au Secrétaire perpétuel.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

*Recherches sur la population de la Sicile ancienne; par*  
M. Schayes, membre de l'Académie.

Ce qu'on a dit de la géographie qu'elle est l'œil de l'histoire, on doit avec non moins de raison le dire de la statistique; car si, pour acquérir une connaissance parfaite des événements, des événements militaires surtout, il est indispensable de se faire une idée nette et précise des contrées et des localités qui en furent le théâtre, il est tout aussi nécessaire de connaître les forces et les ressources d'une nation pour apprécier avec justesse l'importance et la valeur relatives de ses annales, de sa politique, de son administration. C'est faute d'avoir étudié suffisamment cette branche importante des sciences que les historiens et les érudits modernes, principalement ceux du XVI<sup>me</sup> et du XVII<sup>me</sup> siècle, sont tombés dans des exagérations si étranges sur la population des pays classiques de l'antiquité, exagérations auxquelles ne portait déjà que trop l'admiration outrée et exclusive pour les anciens qu'avait excitée à juste titre la renaissance de la littérature grecque et latine. Depuis qu'une critique plus impartiale, plus rationnelle, préside aux recherches historiques, la lumière s'est fait jour sur beaucoup de questions capitales de cette nature (1), notamment en ce qui regarde l'Égypte, la

---

(1) Grâce surtout aux excellents travaux d'un Letronne, d'un Jomard, d'un Mone, d'un Dureau de Lamalle, d'un Zumpt, etc.

Grèce, l'Italie et les Gaules ; mais en ce qui concerne la Sicile, un des pays les plus célèbres de l'antiquité, et comme tel un de ceux dont la population a été enflée le plus démesurément, l'on attend encore une solution plus satisfaisante que celle que l'on a tentée jusqu'ici.

Dans ses *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile* (couronnées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres), M. Brunet de Presles a traité ce sujet, mais il l'a peu approfondi (1). M. Dureau de Lamalle y a consacré aussi un très-court chapitre dans son *Économie politique des Romains*. Par une analyse consciencieuse de tous les passages des auteurs anciens qui se rapportent à cette matière si obscure, nous tâcherons d'y introduire quelque jour nouveau. Nous n'avons pas toutefois la prétention de donner un tableau complet et exact de la population de l'antique Sicile : les éléments font défaut pour un pareil travail. Notre but n'est que de réduire à leur juste valeur les hypothèses sans fondement, les évaluations outrées qui ont été produites, non sous la forme modeste du doute, mais sous celle d'un axiome qui semble exclure toute réplique. Nous examinerons l'état de la population de la Sicile à l'époque de la plus haute splendeur de l'île sous la colonisation grecque, et nous terminerons ce travail par quelques considérations sur sa profonde décadence sous l'empire romain. Nos recherches concerneront principalement les colonies et les villes grecques, parce que ce sont elles uniquement qui ont prêté aux assertions hyperboliques sur le nombre des habitants de la Sicile antérieurement à la domination romaine.

---

(1) Des 660 pages dont se compose cet ouvrage, le chapitre qui traite de la population en contient à peine 8.



Je diviserai ce mémoire en deux parties. Dans la première, qui ne concernera que les trois villes principales de la Sicile, Syracuse, Agrigente et Gêla, je résumerai toutes les données anciennes qui peuvent servir directement ou indirectement à une estimation approximative de leur population.

La plupart des auteurs modernes donnent à Syracuse, que l'on peut considérer comme la capitale de la Sicile, d'un à deux millions d'habitants (1). Les plus modérés se contentent de cinq à six cent mille (2). Le silence des écrivains de l'antiquité sur cette question et les détails qu'ils prodiguent sur les événements qui se passèrent à Syracuse étant loin d'autoriser de pareilles supputations, comme nous le verrons tantôt, le seul fait qui ait pu servir de base au calcul de ces auteurs, c'est, comme pour Athènes, dont on a aussi exagéré si étrangement la population, la grandeur de son enceinte. D'après Strabon, le tracé des murs de Syracuse mesurait 180 stades; celui de la capitale de l'Attique, dont Plutarque compare l'étendue à celle de Syracuse, en mesurait environ 178 (3). Mais dans ce périmètre d'Athènes, on comprenait tant la ville

(1) Ortolani, *Dizionario geograf. statist. e biograf. della Sicilia*. (Palermo, 1827), p. 267.

Neigebauer, *Sicilien* (Leipz., 1848), p. 11.

M. Moreau de Jonnés lui donne 800,000 habitants. (*Statist. des peuples de l'antiquité*, t. II, p. 551.)

(2) Mannert, *Geogr. der Griechen und Römer*, 9<sup>e</sup> th., 2<sup>e</sup> abth., p. 555.

(3) Strabo, liv. VI, p. 3, § 5. — Thucyd., liv. II, c. 15. — Plutarch. in *Nic.* 17. — Leakes, *Topographie von Athen aus dem englischen Uebersetzt von Riendecker*, p. 577 et suiv. Un mesurage moderne a constaté que les murs d'Athènes avaient un développement de 15 milles anglais (de 3 à la lieue de France) et ceux de Syracuse 16 milles; mais avec leurs angles entrants et sortants, ils atteignaient jusqu'à 19 milles.

que ses trois ports, le Pirée, Phalère et Munychie, ainsi que les murs qui les reliaient à Athènes et dont l'espace intermédiaire ne renfermait que la bande étroite de la route. La ville proprement dite ou la partie habitée, abstraction faite des ports, n'avait qu'une circonférence de 45 stades (1 lieue et demie de 25 au degré) (1). Sa population, que l'on a évaluée tantôt à 500,000 âmes et tantôt à un million, ne s'élevait, en réalité, qu'à environ 80,000 (y compris celle des ports), comme l'a démontré, avec sa sagacité ordinaire, feu M. Letronne, dans un de ses plus beaux travaux (2).

Syracuse se composait de cinq quartiers : la petite île d'Ortygie où est concentrée la ville actuelle de 14,000 âmes, Achradine, Tyché, Néapolis et Épipolis. La ville proprement dite ne comprenait que les deux premiers quartiers; les trois autres n'étaient considérés que comme des faubourgs, dont Tyché était le plus petit, mais le plus peuplé. Néapolis n'avait que peu d'habitants, Épipolis, le plus vaste des cinq quartiers, n'avait que la garnison des forts de Labdalum et d'Euryalus, et ne présentait, dans la plus grande partie de son étendue, que des rocs nus (5). En somme, la surface bâtie de Syracuse ne pouvait guère

---

|     |                                     |                  |         |
|-----|-------------------------------------|------------------|---------|
| (1) | La ville. . . . .                   | 45               | stades. |
|     | Les longs murs . . . . .            | 75               | »       |
|     | Phalère, le Pirée et Munychie . . . | 56 $\frac{1}{2}$ | »       |

---

TOTAL. . . . . 174  $\frac{1}{2}$  stades.

(2) Voir Letronne, *Essai critique sur la topographie de Syracuse*. Paris, 1812, in-8°. — F. Göller, *De situ et origine Syracusarum*. Lips., 1818; in-8°. — Mannert, *Geogr. der Griechen und Römer*, 9<sup>e</sup> th., 2<sup>e</sup> abth., pp. 507 et suiv.

(5) Diod. Sic., XI, 24.

excéder celle d'Athènes, et, par conséquent, sa population devait être approximativement la même (1). Les faits suivants serviront à corroborer cette estimation.

Vers l'an 465 avant l'ère chrétienne, Thrasybule, tyran de Syracuse, ayant été chassé de la ville, y revint à la tête de 15,000 hommes qu'il avait enrôlés à Catane et autres lieux, et se rendit maître des quartiers d'Ortygie et d'Achradine. Les Syracusains, qui s'étaient retranchés dans celui de Tyché, se sentant trop faibles pour résister à des forces pareilles, envoyèrent demander du secours à Géla, Agrigente, Sélinonte, Himéra et dans d'autres villes de l'intérieur. Peut-on douter que si, dans un cas si pressant où toute la population mâle et valide a dû se mettre sous les armes, Syracuse avait compté, je ne dis pas un million, mais seulement 150,000 habitants, elle n'eût pas été de taille à lutter contre la petite armée de Thrasybule, et que celui-ci même n'eût pas eu l'audace d'attaquer une ville si bien défendue par la nature et l'art et par des légions de citoyens?

Gelon avait donné le droit de cité à 10,000 étrangers. Dans une assemblée générale tenue après l'expulsion de Thrasybule, les Syracusains exclurent de la magistrature ces nouveaux citoyens, dont le nombre était réduit alors à 7,000. Mécontents de cette décision, ces 7,000 hommes se mirent en insurrection et s'emparèrent de vive force des deux quartiers les plus peuplés, Ortygie et Achradine (2).

(1) Letronne, *Mém. sur la population de l'Attique*, dans les *Mém. de l'Institut, Acad. des inscript. et belles-lettres*, tome VI. L'auteur y prouve que l'Attique tout entière n'avait pas au delà de 220,000 habitants, libres et esclaves.

(2) *Idem, ibid.*, 28.

La première année de la cent troisième olympiade (l'an 415 avant J.-C.), les Athéniens prirent la résolution de tenter la conquête de la Sicile par la conquête de Syracuse, d'emmener captifs les habitants de cette ville et de Sélinonte et d'imposer un tribut aux autres villes. A cet effet, ils équipèrent une flotte montée d'environ *sept mille hommes* (1). La nouvelle de cet armement inspira aux Syracusains la plus vive terreur. Dans leur détresse, ils implorèrent avec instance le secours de toutes les cités de la Sicile (2). En vérité, ceux qui, pour exalter la grandeur et la puissance de Syracuse, la peuplent d'un million d'habitants, ne peuvent-ils pas être accusés d'avoir calomnié la mémoire de ces derniers? car une ville d'une population si prodigieuse, une des villes les plus fortes de l'antiquité qui aurait eu besoin de secours étrangers pour se défendre contre 7,000 hommes, mériterait assurément le reproche d'une insigne lâcheté.

L'armée athénienne débarqua sans rencontrer aucune résistance et s'empara du faubourg d'Épipole. Alors seulement les Syracusains tentèrent une sortie, mais ils furent repoussés avec une perte d'environ 500 hommes, preuve évidente du petit nombre de leurs combattants. Dans une deuxième sortie qu'ils firent pour s'opposer à la construction d'une enceinte que les Athéniens établissaient autour de leur camp et du fort de Labdalum, ils furent encore repoussés par la cavalerie seule de l'ennemi, qui ne s'élevait qu'à 800 hommes. La cavalerie syracusaine montait à

---

(1) 5,000 soldats pesamment armés, 500 Argiens, 250 Mantinéens, 480 archers, dont 80 de l'île de Crète, 700 frondeurs de Rhodes et 120 bannis de Mégare. (Thucyd., *Bell. Pelopon.*, t. VI, p. 8.)

(2) *Idem*, t. VI, p. 6. — Diod., t. XIII, p. 3.



1,200 hommes (1). Découragés par ce double revers, les assiégés ne se hasardent plus à sortir de leurs murs avant que le général lacédémonien Gylippe leur eût amené un renfort de 3,000 hommes d'infanterie et de 200 hommes de cavalerie, tiré de Géla, Sélinonte et de lieux voisins du fleuve Sicanus. (Une ville d'un million d'habitants attendre son salut d'un secours de 5,200 hommes!) Alors les Syracusains, avec toutes leurs forces, vinrent défier les Athéniens, et, après une action sanglante, remportèrent une victoire vivement disputée. Cependant affaiblis par cette victoire même et les combats successifs, les assiégés eurent besoin de recourir de rechef à l'étranger pour renforcer leurs rangs. Lacédémone, la Béotie et Sicyone leur envoyèrent 1,000 hommes, la ville de Camérine 1,100, de Géla 600, en tout 2,700 hommes. De leur côté, les Athéniens, qui n'avaient pas éprouvé des pertes moins considérables, et que les maladies ravageaient, reçurent un renfort qui ne s'éleva pas à moins de 5,000 hommes (2). La terreur de la ville assiégée fut au comble. En voyant apparaître *un corps d'armée si formidable*, « les Syracusains, dit Diodore de Sicile, retombèrent dans leur première consternation, pensant bien qu'il serait difficile de résister à tant de forces (5). » Démosthène, un des deux généraux commandant l'armée athénienne, et celui qui avait amené les nouvelles troupes, voulant profiter de l'effroi des Syracusains, pour terminer promptement cette guerre qui épuisait Athènes d'hommes et d'argent, essaya,

(1) Thucyd., t. VI, p. 67. — Diod., t. XIII, p. 4.

(2) Diod., t. XIII, p. 141.

(5) *Ibid.*, p. 142. — Thucyd., t. VII, p. 15.



à la tête de toutes ses forces (1), de surprendre de nuit l'Épipoie que les Athéniens avaient été obligés d'abandonner. Heureux dans une première attaque, il finit par essuyer une défaite complète dans laquelle il perdit plus de 2,000 hommes (2). Cet échec, une épidémie qui décimait leur armée, et les nombreux renforts qui arrivaient maintenant aux Syracusains de toutes les parties de la Sicile, décidèrent enfin la levée du siège qui avait duré plus d'un an. Le nombre des Athéniens et de leurs alliés n'y dépassa jamais quinze à vingt mille combattants (3).

Nous lisons que lorsque Annibal assiégea Himéra, les Syracusains, commandés par Dioclès, et quelques autres alliés, vinrent au secours de cette ville au nombre de 4,000 seulement (4). Cela paraît peu de chose, sans doute, pour une ville comme Syracuse; néanmoins, Diodore de Sicile assure que, par l'envoi de ce faible corps, Syracuse resta presque sans défense (5).

La ville de Géla ayant réclamé l'assistance de Syracuse (l'an 410 avant J.-C.), n'en put obtenir qu'un corps armé

(1) Diodore de Sicile les porte à 20,000 hommes; mais ce chiffre a paru exagéré. Thucydide, dont Diodore a suivi partout la narration, mais parfois d'une manière assez peu exacte, ne donne pas ici le nombre des Athéniens et de leurs auxiliaires.

(2) Diodore porte le total des morts à 2,500 et autant de blessés (l. XIII, p. 6). Plutarque n'évalue les pertes en tués qu'à 2,000 hommes et ne parle pas des blessés. Thucydide ne donne aucun chiffre.

(3) On sait que l'armée athénienne, coupée dans sa retraite, fut taillée en pièces et qu'il ne s'en échappa pas un seul homme. Diodore en élève la perte totale à 40,000 hommes; mais, d'après ce qu'on sait des forces des assiégeants pendant le cours du siège, les soldats ne devaient pas former la moitié de ce nombre.

(4) Diod., XIII, 18.

(5) *Ibid.*

tout aussi peu nombreux : il ne montait qu'à 2,000 fantassins et 400 cavaliers commandés par Denys l'ancien en personne (1). Il est vrai que peu de temps après, lorsque Géla fut assiégée par une armée carthaginoise forte de plus de 100,000 hommes (2), Denys s'y rendit avec 50,000 hommes de pied et 1,000 chevaux ; mais cette armée n'était pas seulement formée de presque tous les hommes en état de porter les armes que renfermait Syracuse et son territoire ; elle se composait en majeure partie de troupes levées chez les Grecs d'Italie et chez les alliés des Syracusains. Ces derniers n'y comptaient probablement pas pour un tiers (3).

L'an 399, les habitants de Rhégium, ville de l'Italie méridionale, résolurent, à l'instigation des exilés syracusains auxquels ils avaient donné asile, de chasser Denys de Syracuse, et équipèrent à cet effet une flotte de 50 navires montés de 6,000 fantassins et de 600 cavaliers. Ils s'arrêtèrent d'abord à Messine, dont ils parvinrent à gagner la garnison forte de 4,400 hommes. Si un soulèvement, excité par un soldat messinois, fit avorter cette alliance, et si les Rhéginos renoncèrent eux-mêmes à l'expédition (4), il n'en est pas moins évident qu'en l'entrepre-

(1) Diod., XIII, 25.

(2) L'armée carthaginoise était, suivant Éphore, forte de 300,000 hommes lorsqu'elle débarqua en Sicile ; mais Diodore ne la porte qu'à 120,000. (Diod., XIII, 24.)

(3) Diod., XIII, 28.

L'année précédente, les Syracusains n'avaient pu également opposer aux Carthaginois, assiégeant Agrigente, qu'une armée de 35,000 hommes, composée aussi en majeure partie de leurs alliés d'Italie, des habitants de Messine, de Camerina, de Géla et d'un grand nombre de stipendiaires siciliens. (Ib., XIII, 24.)

(4) Diod., XIV, 15.

nant, ils ont dû croire à la possibilité d'assiéger Denys dans sa capitale avec 6,600 hommes.

L'an 396, les Siciliens, fatigués du joug que leur avait imposé Denys, se joignirent aux Carthaginois pour renverser son autorité. Sentant l'extrême danger de sa situation et la difficulté de tenir tête à une ligue si puissante, Denys réunit toutes les forces dont il put disposer et y joignit tous les esclaves de Syracuse, auxquels il donna la liberté. Il reçut aussi des Lacédémoniens un millier d'hommes. Son armée tout entière ne dépassa pas cependant 55,000 combattants, dont les affranchis devaient former environ le tiers (1).

En l'an 556, nous voyons les Syracusains complètement battus par 5,000 Grecs que Dion avait levés dans le Péloponèse et qui, après l'avoir aidé à expulser Denys le jeune, s'étaient retirés de Syracuse, mécontents des longs retards de leur paye. Peu de temps après, les troupes de Denys, qui continuaient à occuper la citadelle au nombre d'environ 10,000 hommes, surprirent la ville nuitamment et la saccagèrent pendant deux jours, jusqu'à ce que Dion, à qui les Syracusains avaient député en toute hâte pour l'informer de leur détresse, volât de Léontium à leur secours avec les 5,000 Péloponésiens et refoulât les ennemis dans la citadelle, après leur avoir tué plus de 4,000 hommes. « Lorsqu'il arriva avec son armée au centre de la ville,

(1) Diod., XIV, 15.

Diodore dit que Denys remplit 60 navires des esclaves enrôlés, et comme sa coutume est de compter 200 hommes par trirème, leur nombre devait monter à environ 12,000 hommes. Ce chiffre est certainement loin de répondre à l'idée que l'on se forme communément de la multitude des esclaves dans un État aussi riche que celui de Syracuse.

dit Diodore, les enfants, les femmes et les vieillards, qui y avaient cherché un asile, vinrent à sa rencontre au nombre de plus de *dix mille*; il les reçut tous favorablement. Eux de leur côté le suppliaient de les sauver des maux qu'ils s'étaient attirés eux-mêmes (1). » Bien que le chiffre rond de 10,000 femmes, vieillards et enfants, ne puisse être pris ici à la lettre, il est certain que Diodore ne l'a pas écrit au hasard, mais comme un nombre en rapport avec celui de la population générale, et même comme un nombre fort élevé, car lorsqu'il veut donner l'idée d'une cité grande, populeuse, il a l'habitude de la désigner comme une ville de 10,000 âmes.

Nous terminerons la question de la population syracusaine par un dernier fait et un des plus importants. Lorsque, vers l'an 544 avant l'ère vulgaire, Timoléon eut chassé Denys le jeune et les Carthaginois, il trouva Syracuse tellement dépeuplée par les guerres et les troubles civils qui la désolaient depuis longues années et avaient contraint à l'émigration le peu d'habitants qui avaient survécu à ces désastres, que, suivant l'expression un peu hyperbolique de Plutarque, elle était devenue une véritable solitude où les chevaux paissaient l'herbe dans toutes les rues (2). Timoléon écrivit à Corinthe pour rappeler les fugitifs et pour inviter de nouveaux colons à repeupler les villes désertes de la Sicile. Dix mille hommes répondirent à son appel, Syracusains émigrés, Corinthiens et autres Grecs (3), et débarquèrent à Syracuse que ravivèrent

(1) Diod., XVI, 9.

(2) Plutarch. *in Timol.*

(3) Plutarque ne porte qu'à 5,000 les colons venus de Corinthe; mais il n'a probablement pas, comme Diodore, compris dans ce nombre les Syracusains.



aussi une foule d'Italiens et de Siciliens. Le nombre total de ces nouveaux habitants montait, suivant Diodore, à 40,000 et, suivant l'historien Athanis à 60,000 (1). Syracuse récupéra ainsi à peu près son ancienne population, mais elle ne la conserva pas longtemps. Sous l'empire romain elle était déjà descendue probablement à une trentaine de mille âmes.

Plus jeune que Syracuse d'un siècle et demi, Agrigente devint bientôt son égale en richesses et en puissance. Les auteurs modernes qui ont attribué à cette ville une population de 800,000 âmes, avaient au moins ici pour autorité un écrivain de l'antiquité, Diogène Laerce (2). Mais il y a là ou une de ces fautes de copiste qui ne sont que trop nombreuses dans les manuscrits des classiques, ou bien Diogène Laerce s'est laissé aller, comme Athénée pour l'Attique, à une énorme exagération (3) : une pareille multitude ne pouvait certainement tenir dans une ville de deux lieues géographiques de périmètre, comme l'était Agrigente (4). Aussi Diodore de Sicile ne lui reconnaît-il, à l'époque de sa plus haute splendeur, que 20,000 citoyens et 200,000

(1) Diod., XVI, 23. — Plut. *in Timol.*

Le repeuplement de Syracuse n'eut lieu sans doute que successivement et en plusieurs années, car en l'an 540 les forces militaires de Timoléon étaient encore si peu considérables qu'il put à peine réunir une armée de 12,000 hommes pour l'opposer à 80,000 Carthaginois. (Diod., XVI, 22.)

(2) Diog. Laert., VIII, 63.

(3) D'après cet auteur, le nombre des esclaves de l'Attique, seulement occupés au travail des mines, aurait été, du temps de Démétrius de Phalère, de 400,000. M. Letronne a démontré que la population esclave tout entière ne dépassait pas 110,000, et celle des esclaves des deux sexes en état de travailler, 50 à 60,000.

(4) Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, 9<sup>e</sup> th., 2<sup>e</sup> abth., s. 354, 356.



habitants de toute catégorie. C'est beaucoup trop encore, car lorsque les Romains prirent Agrigente sur les Carthaginois, l'an 261 avant Jésus-Christ, la population ne montait guère plus qu'à 50,000 habitants (1). La ville avait, à la vérité, beaucoup souffert dans les guerres précédentes et avait été détruite de fond en comble par les Carthaginois 26 années auparavant; mais elle s'était relevée de cette catastrophe, sans avoir pu toutefois récupérer son ancienne puissance. Nous pensons qu'en lui accordant une population égale à celle de Syracuse, on se rapprochera le plus de la vérité. L'étendue de la ville et les forces comparativement assez faibles dont on la voit disposer dans les guerres offensives et défensives ne permettent pas de dépasser ce chiffre (2).

Géla, fondée 45 ans après Syracuse, par une colonie de Rhodiens, parvint promptement à une si haute prospérité, que 108 ans après sa fondation, elle fonda à son tour Agrigente, qui devait bientôt elle-même éclipser sa métropole, et que son tyran Hippocrate soumit à son sceptre la Sicile presque tout entière. Mais cette fortune inespérée fut de très-courte durée. Hippocrate ne régna que

(1) Diod., XXIII, 7 et suiv. — Polyb., I, 17-19. — Mannert, *loc. cit.*, p. 558.

(2) Dans la guerre qu'il fit à Hiéron, roi de Syracuse, l'an 472 avant l'ère chrétienne, Thrasydée, tyran d'Agrigente, ne parvint à lever, tant à Agrigente qu'à Himéra, qu'une armée de 20,000 hommes. Celle d'Hiéron n'en comptait pas davantage. (Diod., XI, 17.) Ces chiffres doivent établir le *maximum* des forces dont pouvaient disposer l'un et l'autre de ces princes, car il s'agissait alors pour eux de tenter un effort suprême. Thinion et Sosistrate, qui se disputèrent la souveraineté de Syracuse, Agrigente, etc., après l'expulsion d'Illicétas, ne commandaient chacun que 10,000 hommes. (Diod., XXII, 10, 11.)

Au siège de leur ville par les Carthaginois, l'an 406, les Agrigentins firent

sept ans, et son successeur Gélon, devenu maître de Syracuse, transféra dans cette ville la moitié de la population de Géla, toute celle de Camérina qu'il détruisit de fond en comble, et les habitants les plus riches d'Agrigente. Il accrut ainsi la population de Syracuse de 10,000 citoyens (1). En admettant que 6,000 appartenaient à Géla, nous aurons pour la population entière de cette ville, environ 12,000 citoyens, ce qui ferait porter le nombre total des habitants à 50,000 ou 60,000. Après la mort de Gélon, une partie des émigrés (5,000 environ) retourna dans ses foyers.

Agathocle, pour punir Géla de son alliance avec les Carthaginois, s'en rendit maître, massacra 4,000 de ses plus riches habitants et mit la ville au pillage. Peu d'années après sa mort, Phyntias, tyran d'Agrigente, fonda sur la côte une petite ville, à laquelle il donna son nom et qu'il peupla de tout ce qui restait encore d'habitants à Géla : dès lors Géla disparut à jamais du sol de la Sicile.

prendre les armes à tous les hommes valides. Si le nombre en avait été en proportion de la population extraordinaire que l'on suppose à la ville, les Agrigentins auraient-ils pu considérer comme un puissant renfort, ainsi que le déclare Diodore, les 1,500 hommes de Géla et les 800 Campaniens qui vinrent à leur secours. Un renfort de 2,500 hommes serait, il faut en convenir, bien insignifiant pour une ville qui aurait compté 800,000 et même seulement 200,000 âmes.

Il y avait à Agrigente, lorsqu'elle se rendit volontairement à Pyrrhus, une force armée de 5,600 hommes de pied, et de 800 hommes de cavalerie, qui vint grossir l'armée du roi d'Épire (Diod., XXII, 15.)

(1) Herodot. VII, 153. — Diod.

## CLASSE DES BEAUX-ARTS.

---

*Séance du 5 juillet 1855.*

M. DE KEYSER, vice-directeur, occupe le fauteuil.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. Alvin, Guillaume Geefs, Navez, Roelandt, Suys, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Partoes, Éd. Fétis, De Busscher, Portaels, *membres*; Calamatta, Daussoigne-Méhul, *associés*; Demanet, *correspondant*.

---

## CORRESPONDANCE.

---

La classe apprend avec douleur la perte qu'elle a faite, depuis sa dernière séance, par la mort de l'un de ses correspondants, M. Charles Geerts, de la section de sculpture, décédé à Louvain le 16 juin, à la suite d'une maladie de courte durée.

M. le secrétaire perpétuel a assisté aux funérailles avec les membres de l'Académie résidant à Louvain, et s'est rendu l'interprète des regrets de la compagnie.

M. Éd. Fétis est chargé, par la classe, d'écrire, pour le prochain *Annuaire*, une notice sur M. Geerts.

— Il a été donné connaissance également de la mort de

M. Jean-Jacques Barre, graveur général honoraire des monnaies en France, et associé de l'Académie pour la section de gravure, décédé le 10 juin dernier, à l'âge de 62 ans.

— M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie les bustes de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant, pour en orner la salle des séances. Ce haut fonctionnaire transmet également dix exemplaires de son arrêté du 31 mai dernier, suivi d'un règlement pour les concours de composition musicale.

— M. Alphonse Le Roy, professeur agrégé à l'université de Liège, fait hommage d'un exemplaire des *Antiquités architecturales de la Normandie*, par MM. Pugin et Britton, « ouvrage dont la traduction française, écrit-il, répond à un *desideratum* mainte fois signalé par nos architectes et archéologues. »

M. Alvin présente, de son côté, un exemplaire de sa notice sur Henri De Caisne, avec un portrait de cet artiste distingué. — Remercîments.

---

## RAPPORTS.

---

Il est donné lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen d'un nouveau système musical intitulé la *Typophonie*, système sur lequel M. le Ministre de l'intérieur avait consulté l'Académie.

Ce rapport est adopté et sera communiqué à M. le Ministre, conformément à sa demande.

---



## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

La classe reçoit communication du dernier rapport trimestriel envoyé de Rome par M. Ferdinand Pauwels, lauréat du grand concours de peinture de 1852.

— M. le secrétaire perpétuel fait connaître qu'il s'occupe activement de faire transporter dans le local de l'Académie la belle bibliothèque léguée à la compagnie par feu le baron de Stassart. Il rappelle en même temps la résolution prise de placer en tête de chacun des ouvrages, provenant de ce legs, une inscription qui indique son origine, et il demande si l'on se bornera à cette simple indication. Il est décidé qu'on placera l'indication au-dessous des armes du donateur.

— M. Daussoigne-Méhul rappelle que la classe a ouvert récemment un concours de symphonie pour les musiciens de tous les pays, concours qui a été couronné du plus brillant succès : il propose, pour encourager l'art musical en Belgique, d'ouvrir un autre concours semblable, mais pour les Belges seulement : il développe ses idées à cet égard.

M. Daussoigne-Méhul est invité à rédiger sa proposition et à la transmettre à M. le Secrétaire perpétuel, afin qu'elle puisse être examinée et discutée dans la prochaine séance, conformément aux termes du règlement.



OUVRAGES PRÉSENTÉS.

---

*De la symétrie de la forme des continents*; par J.-C. Houzeau. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-12. (Extrait de la *Revue trimestrielle*.)

*Revue de la numismatique belge*, publiée sous les auspices de la Société numismatique; par MM. Chalon, De Coster et Piot. 2<sup>me</sup> série. Tome V, 2<sup>me</sup> liv. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Annales des travaux publics de Belgique*. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> cahiers. Tome XIII. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Description des tombeaux de Godefroid de Bouillon et des rois latins de Jérusalem*; par le baron de Hody. Bruxelles, 1855; 1 vol. petit in-8°.

*Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres*; publié par J.-L.-A. Diegerick. Tome II. Bruges, 1854; 1 vol. in-8°.

*Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*. Tome X; n<sup>os</sup> 1 et 2. Bruges, 1855; 1 broch. in-8°.

*Parallèle des maisons de Bruxelles et des principales villes de la Belgique*, mesurées et dessinées par Aug. Castermans. Liège, 1854; in-plano.

*Hôtel de ville de Paris*, mesuré et dessiné par V. Calliat, avec une histoire de ce monument, par Leroux de Lincy. 1<sup>re</sup> partie. Liège, 1855; gr. in-plano.

*Antiquités architecturales de la Normandie*; par A. Pugin. Traduit de l'anglais par Alph. Le Roy. Liège, 1854; 1 vol. in-4°.

*Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique*; par MM. Bonjean, Bivort, Cloes et Dubois. 2<sup>me</sup> année. Tome II; 1<sup>re</sup> à 4<sup>me</sup> liv. Liège, 1855; 1 broch. in-4°.

*Nouvelles démonstrations de la formule du binôme de Newton*; par A. Pâque. Liège, 1855; 1 broch. in-8.

*Quelques questions de géométrie et d'analyse algébrique*; par A. Pâque. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Notice sur Lambertine Théroigne de Méricourt*; par M. Warlomont. (Extrait des publications de la Société archéologique d'Arlon.) Arlon, 1854; 1 broch. in-8°.

*Énumération des mollusques terrestres et fluviatiles vivants de la France continentale*; par H. Brouët. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Notice historique sur la bonne ville de Bilsen*; par F. Driesen. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Recherches sur la question de savoir si la ville de Tongres représente le camp d'Aduatuca, mentionné dans les Commentaires de César*; par Th. Fuss. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Rapport sur la situation commerciale et industrielle du ressort de la chambre de commerce de Liège*, adressé au Gouvernement le 9 mai 1855. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Réponse de la Société anonyme des hauts fourneaux et fondries de Dolhain au dernier factum de la Société dite d'Oneux, du 12 avril 1855*. Liège, 1855; 1 broch. in-4°.

*Réponse de la Société civile des mines métalliques du Rocheux au mémoire du 28 mars-12 avril 1855 de la Société d'Oneux*. Liège, 1855; 1 broch. in-4°.

*Réponse de M. H. Dandrimont au mémoire du 12 avril 1855 de la Société d'Oneux, au sujet de sa demande en concession des mines gisantes dans le bassin de Theux*. Liège, 1855; 1 broch. in-4°.

*Verhandelingen der koninklijke Akademie van wetenschappen*. 2<sup>de</sup> deel. Amsterdam, 1855; 1 vol. in-4°.

*Verslagen en mededeelingen der koninklijke Akademie van wetenschappen*. 2<sup>de</sup> deel, 3<sup>de</sup> stuk; 3<sup>de</sup> deel, 1<sup>ste</sup>-2<sup>de</sup> stuk. Amsterdam, 1854-1855; 3 broch. in-8°.

*Catalogus der boekerij van de koninklijke Akademie van wetenschappen*, gevestigd te Amsterdam. 1<sup>ste</sup> aflevering. Amsterdam, 1855; 1 broch. in-8°.

*Koninklijk besluit tot vorming der Akademie van wetenschappen.* Amsterdam, 1855; 1 broch. in-4°.

*Egyptische monumenten van het nederlandsche Museum van oudheden te Leyden*, uitgegeven op last der hooge regering door Dr C. Leemans. 16<sup>de</sup> aflevering, of 9<sup>sie</sup> aflevering van de 2<sup>de</sup> afdeeling. Leide, 1855; in-plano.

*Exposition du système des vents*; par M. Lartigue. 2<sup>me</sup> édition. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

*Sur les tempêtes électriques et la quantité de victimes que la foudre fait annuellement aux États-Unis d'Amérique et à l'île de Cuba.* — *Mémoire sur la fréquence des chutes de grêles à l'île de Cuba.* — *Tableau chronologique des tremblements de terre ressentis à l'île de Cuba, de 1851 à 1855.* — *Des caractères physiques des éclairs en boules*; par M. André Poey (de la Havane). Paris, 1855; 4 broch. in-8°.

*Recherches sur l'armure génitale femelle des insectes*; par H. Lacaze-Duthiers. Paris, 1855; 1 vol. in-4°.

*Mémoire sur l'alimentation de quelques insectes gallicoles et sur la production de la graisse*; par MM. H. Lacaze-Duthiers et A. Riche. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*Thèse de Boissier de Sauvages*; par le baron d'Hombres-Firmas. Alais, 1855; 1 broch. in-8°.

*Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.* 5<sup>me</sup> année; 4<sup>me</sup> liv. St-Omer, 1855; 1 broch. in-8°.

*Des progrès de l'archéologie religieuse, en France et à l'étranger, depuis 1848*; par M. l'abbé Corblet. (Discours de réception prononcé à la séance du 16 janvier 1855, de la Société des antiquaires de Picardie.) Amiens, 1855; 1 broch. in-8°.

*Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.* 1855-1854. Dunkerque, 1855; 1 vol. in-8°.

*Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord*, publiée sous le patronage de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. 6<sup>me</sup> année; n<sup>os</sup> 11 et 12. Valenciennes, 1855; 2 broch. in-8°.

*Mémoire sur la grêle, le grésil et la neige*; par M. Depigny. Saint-Claude (France), 1855; 1 broch. in-8°.

*The annals and magazine of natural history*, including zoology, botany and geology. 2<sup>d</sup> series. Vol. XV; n<sup>os</sup> 85 à 90. Janvier à juin 1855. Londres; 6 broch. in-8°.

*Astronomical and meteorological observations made at the Radcliffe observatory, in the year 1855*; under the superintendence of Manuel-J. Johnson. Vol. XIV. Oxford, 1855; 1 vol. in-8°.

*The numismatic chronicle, and journal of the numismatic Society*. Edited by John-Yonge Akerman. N<sup>o</sup> 67. Londres, 1855; 1 broch. in-8°.

*Annalen der königlichen Sternwarte bei München*; auf öffentliche kosten; herausgegeben. von D<sup>r</sup> J. Lamont. VII Band. Munich 1854; 1 vol. in-8°.

*Jahres bericht der Münchener Sternwarte für 1854*. Munich, 1854; 1 broch. in-8°.

*Heidelberger Jahrbücher der Literatur*, unter mitwirkung der vier Facultäten. XLVIII<sup>ter</sup> Jahrgang; 6 Heft. Heidelberg, 1855; 1 broch. in-8°.

*Über die Rationalität der Tangenten-Verhältnisse tautozonaler Krystallflächen*; von C.-F. Naumann. — *Die Theorie der Kreisverwandtschaft in Rein geometrischer Darstellung*; von A.-J. Möbius. — *Die Theorie des Aequatoreals*; von P.-A. Hansen. Leipzig, 1855; 5 broch. in-8°.

*Bulletin de la Société scientifique de Belgrade*. (En langue serbe.) Tome VI. Belgrade, 1854; 1 vol. in-8°.

*Memorie dell' I. R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*. Vol. III et IV. Venise, 1847 et 1852; 2 vol. in-4°.

*Atti delle adunanze dell' I. R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*. 1<sup>re</sup> série, tomes I à VII; 2<sup>me</sup> série, tomes I à V; 3<sup>me</sup> série, tome I. Venise, 1841 à 1855; 13 vol. in-8°.

*Études sur la théorie des vibrations*; par L.-F. Ménabréa. Turin, 1854; 1 vol. in-4°.

*Sulla vita e sugli scritti del dottore Carlo Novellis, istoriografo*



*della città di Savigliano*, cenni del commendatore B. Trompeo. Turin, 1855; 1 broch. in-4°.

*Almanaque náutico para el año 1856*, calculado de órden de S. M. en el observatorio de marina de la ciudad de San-Fernando. San-Fernando, 1854; 1 vol. in-8°.

*Kongl. vetenskaps-akademiens Handlingar*, 1852; 1853, 1 Afdelningen. Stockholm, 1854-1855; 1 vol. et 1 broch. in-8°.

*Öfversigt af kongl. vetenskaps-akademiens Förhandlingar*. 10-11 Årgången, 1853-1854. Stockholm, 1854-1855; 2 vol. in-8°.

*Års-berättelse om botaniska arbeten och upptäckter för År 1850*, af Joh.-Em. Wikström. Stockholm, 1854; 1 vol. in-8°.

*Berättelse om framstegen i insekternas, myriapodernas och arachnidernas Naturalhistoria för 1851 och 1852*. Afgifven af C.-H. Boheman. Stockholm, 1854; 1 vol. in-8°.

*Års-berättelser om botaniska arbeten och upptäckter för Åren 1845-1848*, af Joh.-Em. Wikström. II Delen. Stockholm, 1855; 1 broch. in-8°.

*Berättelse om Framstegen i Fysik under År 1851*. Afgifven till kongl. vetenskaps Akademien af E. Edlund. Stockholm, 1854; 1 vol. in-8°.

*Nyt Magazin for Naturvidenskaberne*. Udgives af den physiographiske Forening i Christiania ved Chr. Langberg. 8<sup>de</sup> Binds, 5<sup>die</sup> Hefte. Christiania, 1854; 1 broch. in-8°.

*Das christiania-silurbecken, chemisch-geognostisch Untersucht* von Th. Kjerulf. Christiania, 1855, 1 broch. in-4°.

*De prisca re monetaria Norvegiae, et de numis aliquot et ornamentis, in Norvegia repertis*. Scripsit C.-A. Holmboe. Christiania, 1854; 1 broch. in-8°.





# BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1855. — N° 8.

---

## CLASSE DES SCIENCES.

---

*Séance du 4 août 1855.*

M. DUMONT, vice-directeur, occupe le fauteuil.

M. WESMAEL, faisant fonctions de secrétaire.

*Sont présents :* MM. d'Omalius d'Halloy, Sauveur, Timmermans, Plateau, De Koninck, A. De Vaux, De Selys-Longchamps, Schaar, Liagre, Duprez, *membres*; Spring, Lacordaire, Sommé, Élie de Beaumont, *associés*; Maus, Houzeau, *correspondants*.

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

## CORRESPONDANCE.

M. le professeur Kickx fait connaître les motifs qui l'empêchent de se rendre à la séance, et charge M. le secrétaire perpétuel de faire hommage à l'Académie d'un exemplaire comprenant ses diverses *Recherches sur la flore cryptogamique des Flandres*. — Remercîments.

M. Montigny, professeur à l'athénée de Namur, fait parvenir un mémoire manuscrit traitant des causes de la *scintillation*. MM. Plateau, Duprez et Liagre sont désignés comme commissaires et chargés de faire l'examen de ce travail.

Un mémoire de M. Liagre, intitulé : *De l'influence des phases lunaires sur la pression atmosphérique*, est renvoyé à l'examen de MM. Duprez, Plateau et Quetelet.

M. le professeur Plateau présente un mémoire, formant la troisième partie de ses précédents travaux insérés dans le recueil académique sous le titre : *Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur*. (Commissaires, MM. Quetelet et Maus.)

M. Duprez dépose le *résumé des observations météorologiques, faites à Gand, en 1854*. Ce travail prendra place dans le mémoire consacré chaque année à l'étude des *phénomènes périodiques*.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

*Sur l'aberration diurne en azimut et en hauteur ; par*  
M. Liagre, membre de l'Académie.

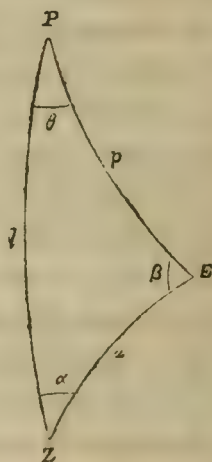
(I). Le peu d'importance que les astronomes attachent en général à l'aberration diurne provient de ce que presque toutes leurs observations se font dans le méridien. En effet, bien que l'aberration diurne en déclinaison puisse s'élever à  $0'',51$ , quantité supérieure à l'erreur d'un pointé fait au cercle mural, cette correction diminue comme le sinus de l'angle horaire, et devient, par conséquent, nulle au méridien. Pour ce qui est de l'aberration diurne en ascension droite, c'est, à la vérité, au méridien qu'elle atteint son *maximum* ; mais ce *maximum* est rarement comparable à l'incertitude que laisse l'appréciation de l'instant du passage d'une étoile. Pour la polaire même, dont l'aberration diurne méridienne s'élève dans nos climats au delà d'une demi-seconde en temps, on peut jusqu'à un certain point se dispenser d'en tenir compte, puisque cette quantité n'est que la moitié environ de l'erreur probable d'un passage de l'étoile.

Quant aux effets de l'aberration diurne en azimut et en hauteur, on n'a pas encore eu, à ma connaissance, occasion de les calculer, et mon attention a été appelée sur ce sujet par un de nos collègues. M. Houzeau, à qui notre savant directeur, le général Nerenburger, a confié la partie astronomique de la triangulation belge, s'occupe, en ce moment, des observations de latitude, de longitude et d'azimut destinées à fixer la position absolue de la base

de Lommel; et il y applique, entre autres méthodes, celle des observations faites dans le voisinage de la plus grande élongation, telle que je l'ai exposée dans une note insérée au n° 40, t. XXI, de nos *Bulletins*. Le jeune et habile astronome du dépôt de la guerre m'a conseillé, à cette occasion, d'examiner, comme complément de mon premier travail, l'influence de l'aberration diurne sur les observations azimutales faites à la plus grande élongation. J'ai donné suite avec plaisir à l'idée qui m'était suggérée par mon ami; et prenant la question dans sa plus grande généralité, j'ai recherché les expressions de l'aberration diurne en azimut et en distance zénithale, pour un instant quelconque: puis j'en ai déduit, comme cas particulier, les formules relatives à l'instant de la plus grande élongation. C'est le résultat de ces recherches que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie.

(II). Je conserve les notations que j'ai adoptées dans la note rappelée ci-dessus; c'est-à-dire que, dans le triangle sphérique formé par les arcs de grand cercle qui joignent deux à deux le zénith, le pôle et l'astre, je nomme :

$z$ , la distance zénithale ZE;  
 $l$ , la colatitude PZ;  
 $p$ , la distance polaire PE;  
 $\alpha$ , l'angle azimutal PZE;  
 $\beta$ , l'angle de position PEZ;  
 $\theta$ , l'angle horaire ZPE.



Les angles  $\alpha$  et  $\theta$  sont d'ailleurs comptés à partir du méridien, vers l'est, et de  $0^\circ$  à  $560^\circ$ .



L'aberration diurne pouvant être considérée comme une variation différentielle de la position de l'étoile, sa composante azimutale,  $dA$ , sera égale à la somme algébrique des composantes azimutales particulières de l'aberration diurne en ascension droite et de l'aberration diurne en distance polaire. Il en est de même de sa composante verticale,  $dZ$ , qui sera égale à la somme des composantes verticales particulières de l'aberration diurne en ascension droite et de l'aberration diurne en distance polaire. On aura donc :

$$(1) \quad \left\{ \begin{array}{l} dA = \frac{d\alpha}{d\theta} d\theta + \frac{d\alpha}{dp} dp; \\ dZ = \frac{dz}{d\theta} d\theta + \frac{dz}{dp} dp. \end{array} \right.$$

Cherchons les valeurs de ces quatre coefficients différentiels.

Pour trouver  $\frac{dz}{d\theta}$ , nous partirons de la formule

$$\cos z = \cos l \cos p + \sin l \sin p \cos \theta,$$

que nous devons différentier par rapport aux variables  $z$  et  $\theta$ , en y regardant  $p$  comme constant. Nous obtenons ainsi :

$$(2) \quad \frac{dz}{d\theta} = \frac{\sin l \sin p \sin \theta}{\sin z} = \sin l \sin \alpha = \sin p \sin \beta.$$

En opérant d'une manière analogue sur la formule

$$\sin \alpha \sin z = \sin \theta \sin p,$$

c'est-à-dire en y supposant  $p$  constant, on aura, par la

différentiation ;

$$\begin{aligned}\frac{dz}{d\theta} &= \frac{\sin p}{\sin z \cos \alpha} \left( \cos \theta - \frac{\sin \alpha \cos z}{\sin p} \frac{dz}{d\theta} \right) \\ &= \frac{\sin p}{\sin z \cos \alpha} \left( \cos \theta - \sin \alpha \sin \beta \cos z \right) ;\end{aligned}$$

d'où enfin ...

$$(5) \quad \dots \dots \frac{dz}{d\theta} = - \frac{\sin p \cos \beta}{\sin z} .$$

Dans la recherche des deux autres coefficients différentiels, c'est la quantité  $\theta$  que l'on devra maintenant regarder comme constante : si donc on reprend la relation

$$\cos z = \cos l \cos p + \sin l \sin p \cos \theta ,$$

et qu'on la différentie par rapport à  $z$  et à  $p$ , il viendra :

$$\frac{dz}{dp} = \frac{\cos l \sin p - \sin l \cos p \cos \theta}{\sin z} = \frac{\sin z \cos \beta}{\sin z} ;$$

donc

$$(4) \quad \dots \dots \frac{dz}{dp} = \cos \beta .$$

Enfin, la relation déjà invoquée

$$\sin \alpha \sin z = \sin \theta \sin p$$

donne

$$\frac{dz}{dp} = \frac{\sin \theta \cos p - \sin \alpha \cos z \frac{dz}{dp}}{\sin z \cos \alpha} = \frac{\sin \theta \cos p - \sin \alpha \cos z \cos \beta}{\sin z \cos \alpha} ;$$

$$(5) \quad \dots \dots \frac{dz}{dp} = \frac{\sin \beta \cos \alpha}{\sin z \cos \alpha} = \frac{\sin \beta}{\sin z}.$$

Substituant dans les formules (1) les valeurs de ces quatre coefficients différentiels, on a :

$$(6) \quad \dots \dots \left\{ \begin{array}{l} dA = \frac{dp \sin \beta - d\theta \sin p \cos \beta}{\sin z} \\ dZ = dp \cos \beta + d\theta \sin p \sin \beta. \end{array} \right.$$

Faisons maintenant  $dp$  = aberration diurne en distance polaire,  
 $d\theta$  = » » » en ascension droite;

et les valeurs de  $dA$  et de  $dZ$  exprimeront l'aberration diurne en angle azimutal et en distance zénithale. La question que nous nous étions proposée est donc résolue en principe.

Le petit arc horizontal qui correspond, dans la région de l'étoile, à l'angle azimutal  $dA$ , est  $dA \sin z$ ; de même que le petit arc de parallèle qui correspond à l'angle horaire  $d\theta$  est  $d\theta \sin p$ . D'après cette remarque, si nous cherchons la résultante de nos deux composantes linéaires horizontale et verticale, nous devons reformer l'aberration diurne totale, c'est-à-dire  $\sqrt{dp^2 + d\theta^2 \sin^2 p}$ . C'est ce qui a lieu en effet, car les deux équations (6) donnent :

$$dA^2 \sin^2 z + dZ^2 = \left\{ \begin{array}{l} dp^2 \sin^2 \beta + d\theta^2 \sin^2 p \cos^2 \beta - 2 dp d\theta \sin p \sin \beta \cos \beta \\ + dp^2 \cos^2 \beta + d\theta^2 \sin^2 p \sin^2 \beta + 2 dp d\theta \sin p \sin \beta \cos \beta; \end{array} \right.$$

$$(7) \quad \dots \dots \sqrt{dA^2 \sin^2 z + dZ^2} = \sqrt{dp^2 + d\theta^2 \sin^2 p}.$$

Il ne nous reste plus enfin, pour être à même de cal-

culer les valeurs numériques de  $d\Lambda$  et de  $dZ$ , qu'à remplacer dans les formules (6) les aberrations diurnes en ascension droite et en distance polaire par leurs valeurs connues, qui sont :

$$(8) \quad \left\{ \begin{array}{l} d\theta = \frac{0'',51 \sin l \cos \theta}{\sin p}, \\ dp = 0'',51 \sin l \sin \theta \cos p. \end{array} \right.$$

Cette substitution donne :

$$d\Lambda = \frac{0'',51 \sin l}{\sin p} (\sin \theta \sin \beta \cos p - \cos \theta \cos \beta),$$

$$(9) \quad d\Lambda = \frac{0'',51 \sin l \cos \alpha}{\sin z}.$$

$$dZ = 0'',51 \sin l (\sin \theta \cos \beta \cos p + \cos \theta \sin \beta),$$

$$(9') \quad dZ = 0'',51 \sin l \sin \alpha \cos z.$$

Ainsi, les expressions de  $d\Lambda$  et de  $dZ$  se déduisent de celles de  $d\theta$  et de  $dp$ , en changeant dans ces dernières  $\theta$  en  $\alpha$  et  $p$  en  $z$ .

(III). A l'instant de la plus grande élongation, l'angle  $\beta = 90^\circ$ ;  $\sin \beta = 1$ ,  $\cos \beta = 0$  : accentuant les lettres pour désigner cette position particulière de l'étoile, on aura :

$$(2') \quad \frac{dz'}{d\theta'} = \sin p,$$

$$(3') \quad \frac{d\alpha'}{d\theta'} = 0,$$

$$(4') \quad \dots \dots \frac{dz'}{dp'} = 0,$$

$$(5') \quad \dots \dots \frac{d\alpha'}{dp'} = \frac{1}{\sin z'};$$

et les formules (1) deviendront :

$$(1') \quad \dots \dots \left\{ \begin{array}{l} dA' = \frac{dp'}{\sin z'}, \\ dZ' = d\theta' \sin p. \end{array} \right.$$

Ainsi, à la plus grande élongation, l'aberration diurne azimutale, comptée dans la région de l'étoile ( $dA' \sin z'$ ), est égale à l'aberration diurne en distance polaire; et l'aberration diurne en distance zénithale est égale à l'aberration diurne en ascension droite, comptée également dans la région de l'étoile ( $d\theta' \sin p$ ).

Si maintenant, dans les équations (8), on introduit la condition que l'angle horaire  $\theta$  correspond à l'instant de la plus grande élongation; en d'autres termes, si l'on y fait :

$$\cos \theta' = \frac{\tan p}{\tan l},$$

$$\sin \theta' = \frac{\cos \alpha'}{\cos p},$$

elles deviennent :

$$(8') \quad \dots \left\{ \begin{array}{l} db' = \frac{0'',51 \cos l}{\cos p}, \\ dp' = 0'',51 \sin l \cos \alpha = 0'',51 \sin z' \cos p : \end{array} \right.$$



valeurs qui, transportées dans (1'), donnent :

$$(10) \quad . \quad . \quad . \quad d\Lambda' = 0'',51 \cos p,$$

$$(10') \quad . \quad . \quad . \quad dZ' = 0'',51 \operatorname{tang} p \cos l.$$

Ces dernières relations auraient pu se déduire directement des formules (9), (9'), en remarquant que, lorsque le triangle ZPE devient rectangle en E, on a :

$$\frac{\sin l \cos \alpha'}{\sin z'} = \cos p;$$

$$\sin l \sin \alpha' \times \cos z' = \sin p \times \frac{\cos l}{\cos p}.$$

En jetant les yeux sur la relation (10), on voit que l'aberration diurne en azimut, bien qu'elle soit due à la vitesse de rotation du parallèle terrestre, et qu'elle dépende, par conséquent, de la latitude du lieu d'observation, devient indépendante de cette latitude à l'instant où l'astre atteint sa plus grande élongation. Cette particularité est digne de remarque.

(IV). La formule (9) montre que l'aberration diurne azimutale est nulle au premier vertical, maximum au méridien, et qu'elle augmente indéfiniment à mesure que la distance zénithale diminue. Elle est égale pour des azimuts égaux à droite et à gauche du méridien; *positive* au *nord* du zénith, ce qui rejette l'étoile vers l'*est*; *négligative* au *sud*, ce qui rejette également l'étoile vers l'*est*. Il résulte de là que, lorsqu'on observe les deux élongations, l'angle azimutal comprenant le parallèle de l'astre n'est pas affecté, quant à son amplitude, par l'aberration diurne; mais qu'il

est déplacé tout entier vers l'est d'une quantité égale à  $0'',51 \cos p$ . Les latitudes déterminées par la méthode des angles azimutaux sont donc indépendantes du phénomène que nous analysons; mais les azimuts sont altérés d'une quantité qui, pour la polaire, s'élève au delà de  $0'',5$ . Cette valeur est supérieure à l'erreur probable d'un angle horizontal mesuré à l'aide d'instruments géodésiques : elle mérite donc d'être prise en considération.

Quant à l'aberration diurne en distance zénithale, la formule (9') fait voir qu'elle est nulle au méridien, maximum au premier vertical, et que sa plus grande valeur n'atteint pas, dans nos climats, deux dixièmes de seconde. Sa grandeur absolue est la même pour des azimuts égaux de chaque côté du méridien, mais elle est *positive* vers l'est, ce qui écarte l'étoile du zénith; et *négative* vers l'ouest, ce qui l'en rapproche. Du reste, cette composante est toujours négligeable vis-à-vis de l'incertitude des réfractions astronomiques, et sa plus grande valeur n'est que la dixième partie environ de l'erreur probable de l'observation d'une distance zénithale.

---

*Notice sur l'HIRONDELLE ROUSSELINÉ d'Europe et sur les autres espèces du sous-genre CECROPIS; par M. Edm. De Selys-Longchamps, membre de l'Académie.*

L'oiseau que je me propose principalement d'étudier fut signalé en Italie, dans l'*Ornitologia toscana*, par le professeur Paolo Savi, il y a vingt-cinq ans environ; mais ce n'est qu'en 1855, lors de la publication de la troisième partie

du *Manuel* de M. Temminck, que tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'ornithologie indigène apprirent la découverte d'une nouvelle espèce d'Hirondelle, qui visite accidentellement une partie des côtes méditerranéennes.

Ce fut une grande nouvelle pour les collecteurs et pour les marchands d'oiseaux. Les premiers réclamèrent de toute part l'*Hirondelle rousseline*, et les seconds s'efforcèrent de la leur procurer, en cherchant parmi les peaux exotiques de leurs magasins ce qui en approchait le plus. On vendit fort cher tout ce qui put se rencontrer d'Hirondelles exotiques de cette catégorie; mais je crois être exact en avançant qu'à cette époque, aucune véritable *Hirondelle rousseline* ne se trouvait dans le commerce.

Nous avons vu, du reste, ce petit épisode se reproduire trop souvent, lorsque le passage accidentel d'une espèce d'oiseau était signalé pour la première fois en Europe (1).

Dans le cas de l'*Hirondelle rousseline*, il faut dire que les marchands naturalistes étaient fort innocents de l'erreur qu'ils commettaient, car les naturalistes de profession eux-mêmes, connaissaient inexactement les espèces de ce groupe, et confondaient avec l'oiseau observé en Europe plusieurs espèces voisines, qu'ils citaient comme synonymes, ainsi que nous le verrons plus bas. Le fait est que j'ai successivement acquis neuf espèces différentes, croyant

---

(1) Telle est l'histoire des oiseaux exotiques que l'on a vendus à la place des *Strix passerina*, *Merops aegyptius*, *Motacilla lugens*, *Turdus auroreus*, *Turdus obscurus*, *Turdus sibiricus*, *Oreocinclla aurea*, *Calamohérpe lanceolata*, *Ruticilla erythrogastra*, *Saxicola leucomela*, *Hirundo cahirica*, *Lanius Tchagra*, *Loxia bifasciata*, *Carpodacus roseus*, *Columba aegyptiaca*, *Otis Macqueeni*, *Ardea Ferrany*, *Anas gloctans*, *Erimotura leucocephala*. *Carbo pygmaeus*, *Larus capistratus*, etc.

chaque fois posséder, enfin, la véritable Hirondelle rousseline, et que ce n'est que la dernière qui était l'objet tant désiré.

C'est en partie pour épargner aux amateurs d'oiseaux d'Europe les mécomptes que j'ai éprouvés, que je publie ce travail, qui, je l'espère, fournira en même temps des notions exactes sur les espèces voisines appartenant au même groupe.

On dira peut-être que ce mémoire ne fait connaître aucune espèce nouvelle, j'en conviens; mais je pense que les ornithologistes me sauront gré de donner une étude comparée et rectifiée de ces espèces si voisines, et en grande partie confondues les unes avec les autres, tant dans les livres que dans les collections.

Je regrette d'avoir à déclarer que la question de l'espèce que j'ai voulu surtout étudier, la *rousseline* d'Europe, n'est pas encore tout à fait résolue pour moi, comme on le verra plus bas : car je ne puis affirmer si c'est une race ou une espèce distincte de la *daurica*; ni indiquer sa véritable patrie.

J'ai rencontré la plus grande bienveillance chez plusieurs ornithologistes, que j'ai appelés à mon aide pour me fournir des éclaircissements, et je leur offre ici l'expression de ma gratitude :

Ce sont MM. Schlegel à Leyde, le prince Ch. Bonaparte à Paris, le docteur Degland à Lille, le docteur Rüppel à Francfort, le docteur Jaubert à Marseille et le vicomte Bernard Du Bus à Bruxelles.

Avant d'entrer dans la partie descriptive des espèces, je présente la synonymie de celles qui sont mentionnées dans les auteurs. Cette analyse sera utile aux personnes qui voudront recourir aux sources.



Bien que je passe en revue vingt-huit auteurs différents, je suis loin de prétendre avoir fourni une énumération complète.

LINNÉ (1769) n'a décrit que l'*H. daurica* et la *senegalensis*.

GMELIN, dans la 13<sup>me</sup> édition du *Systema naturae* de Linné (1789), donne trois espèces : *daurica* L.; *senegalensis* Briss., et *capensis* Lath. Il est digne de remarque que son travail de compilation n'a pas amené ici d'erreurs ni de double emploi.

PALLAS, dans ses *Voyages*, a décrit la *daurica* de Linné sous le nom d'*alpestris* et reproduit cette espèce dans la *Zoographia rosso-asiatica*.

BUFFON et DAUBENTON ont figuré la *senegalensis* et la *capensis*, sous les noms de grande *Hirondelle à ventre roux du Sénégal*, et d'*Hirondelle à tête rousse du cap de Bonne-Espérance*; la dernière était inconnue avant lui.

SONNINI a ajouté, d'après Pallas, la *daurica* L. sous le nom donné par Pallas.

BRISSON (*Ornithologie*, 1760) décrit la *senegalensis*.

LATHAM (1790) connaît les trois espèces de Linné, Brisson et Buffon, admises aussi par Gmelin.

La science en était encore réduite à la connaissance de ces trois oiseaux bien distincts, lorsqu'une espèce de ce groupe fut observée accidentellement en Italie, et signalée par M. Savi dans l'*Ornitologia toscana*, en 1851. C'est à propos de la découverte de cet oiseau en Europe, que la confusion la plus grande s'est établie dans les ouvrages qui ont suivi, et dans les collections, comme je l'ai dit plus haut.

PAOLO SAVI rapporte cette espèce européenne à la *daurica* de Linné; dans l'état de la science, il avait raison, car



cette hirondelle européenne, nommée *rufula* par Temminck, diffère peu de la *daurica*, que personne ne possédait alors pour la comparer avec elle dans les Musées de l'Europe occidentale ; et aujourd'hui encore, je ne suis pas assuré qu'elle forme même une race constante. En tout cas, Savi est le premier qui l'ait signalée.

TEMMINCK, dans la 5<sup>me</sup> partie du *Manuel d'ornithologie* (1855), a donné le nom d'*H. rufula* à l'espèce d'Europe, décrite d'après un exemplaire rapporté de Sicile par notre collègue M. Cantraine; mais il a cru que cette espèce était identique avec l'*H. capensis* du Cap, qu'il signale comme étant sa femelle.

M. Temminck n'a même proposé le nom de *rufula*, que parce qu'il trouvait que celui de *capensis* ne pouvait convenir à un oiseau d'Europe. Il reproche à tort aux naturalistes italiens d'avoir rapporté l'eupéenne à la *daurica*, d'autant plus qu'il réunit à la *rufula* l'espèce du Japon, qui est à peine distincte de la vraie *daurica*, et il ne dit pas, dans la description de l'exemplaire mâle (la vraie *rufula*), que les couvertures inférieures de la queue sont noires au bout. De la réunion de ces erreurs ou omissions, est résultée une partie de la confusion des auteurs qui ont écrit après M. Temminck, qui, dans un si grand nombre d'autres cas, a cependant fait disparaître la confusion et les doubles emplois.

Le prince CHARLES-L. BONAPARTE, dans sa *List of the birds of Europe and Nord-America* (1858), adopte le nom de *rufula* Tem.

Dans son *Catalogo degli uccelli Europei* (1842), il prend le nom de *alpestris* Pall. (*Daurica* L.), donnant, toujours par erreur, comme synonymes *rufula* T. et *capensis* Lath.

En publiant la *Revue critique de l'ouvrage du docteur*

*Degland sur les oiseaux d'Europe* (1850), le prince Bonaparte sépare, le premier, toutes les espèces qu'il connaissait alors : 1 *senegalensis* Briss.; 2 *rufula* T. (il se trompe en disant qu'elle est en tout point semblable à la *senegalensis*, mais plus petite, car les couvertures inférieures de la queue l'en séparent; il est aussi dans l'erreur en y réunissant la *melanocrissa* de Rüppel.); 3 *striolata* T.; 4 *japonica*, d'après l'*alpestris*, variété *japonica* Schl.; 5 *capensis* Gm. (la phrase latine renferme une faute typographique grave : *cauda fascia* NULLA au lieu de *cauda fascia* ALBA); 6 *abyssinica* Guérin; 7 *Korthalsi* Bp., espèce nouvelle.

Dans son grand ouvrage, *Conspectus avium* (même année 1850), l'auteur forme dans le genre *Hirundo* le groupe B. *Cecropis* (alpestris) pour ces différentes espèces, auxquelles il ajoute la *daurica* L., d'après un exemplaire de ma collection. Il faut encore adjoindre comme neuvième espèce l'*hyperythra* Layard, que le prince place dans le genre *Herse*.

Deux espèces manquent aussi à cet ouvrage, la *melanocrissa* Rüpp. (réunie à la *rufula*) et la *Gordoni* Jardine.

SCHLEGEL (*Revue critique des oiseaux d'Europe* 1844) avait le premier signalé la confusion de la vraie *rufula* de Sicile avec ses congénères, dont il donne des diagnoses; savoir : 1 *capensis*; 2 *alpestris* (*daurica*) qu'il n'a pas vue, de sorte que la différence résultant de la bande blanche de la queue indiquée par Pallas est exagérée; 3 *senegalensis*; 4 *striolata*, nommée par M. Temminck. Voilà donc cinq espèces, y compris la *rufula*.

Dans la *Faune du Japon*, MM. Temminck et Schlegel ont décrit la *striolata* et ajouté la race *japonica* de la *daurica*, et M. Temminck a indiqué, sous le nom de *puella*, l'*abyssinica* de M. Guérin.

Les différentes espèces dont MM. Temminck et Schlegel n'ont pas fait mention sont donc : *Gordoni* Jard., *Korthalsi* Bp., *hyperythra* Layard et *melanocrissa* Rüpp.

KEYZERLING et BLASIUS (*Die Wierbelthiere Europa's*, 1840) décrivent comme européenne l'*H. alpestris* Pall., *aurica* L. de l'Altaï, la croyant identique avec la *rufula*. D'après l'habitat qu'ils indiquent, on voit qu'ils confondent avec elle la *japonica*, la *rufula*, la *melanocrissa* et la *capensis*.

SCHINZ (*Europäische fauna*, 1840) confond la *rufula* et la *capensis*, à l'exemple de Temminck.

DEGLAND (*Catalogue des oiseaux observés en Europe*, etc., 1859) confond la *rufula* avec la *capensis*, d'après M. Temminck. Dans son *Ornithologie européenne* (1849), il signale les rectifications faites sous ce rapport par M. Schlegel; mais l'individu qu'il décrit comme la femelle, ayant la tête rousse, doit être encore la *capensis*; et pour le mâle, il omet, comme M. Temminck, le caractère important des couvertures inférieures de la queue terminées de noir.

CRESPON (*Faune méridionale*, 1844) donne également la *capensis* comme la femelle de sa *rufula*.

LUIGI BENOIT (*Ornithologia siciliana*, 1840) donne la *rufula* avec la synonymie de Levaillant, qui est la *capensis*.

GOULD (*Oiseaux d'Europe*) figure la *senegalensis* sous le nom de *rufula*.

LESSON (*Traité d'ornithologie*, 1851) cite, n° 4, *H. capensis* Gm. (Levaill. la *rousseline*) et indique la *senegalensis* comme le mâle; n° 5, *H. rufifrons* Vieill.; il cite une seconde fois la figure de la *capensis* donnée par Levaillant.

MALHERBE (*Faune ornithol. de la Sicile*, 1845) reproduit ce que dit M. Benoit, et confond avec la même espèce la *japonica*.

LE MARQUIS CARLO DURAZZO (*Ucelli Liguri*, 1840), par

suite de la même erreur, adopte le nom de *H. capensis* avec le synonyme de *rufula* T.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (*Revue zool.*, 1845) a décrit le premier l'*H. abyssinica*, nommée depuis *puella* par M. Temminck, et *striolata* par M. Rüppel.

Le D<sup>r</sup> ED. RÜPPEL (*Systematische uebersicht der Vogels Nord-Ost Africa's*, 1845) décrit et figure pour la première fois la *melanocrissa*, que le prince Bonaparte a cru plus tard être la même que la *rufula*. Il figure également l'*abyssinica* de M. Guérin, sous le nom de *striolata*, la croyant nouvelle; et mentionne comme troisième espèce de l'Abyssinie la *senegalensis*.

JARDINE (*Contributions to ornithology*, 1849 et 1851). Dans ce volume, il cite parmi les oiseaux rapportés de la côte occidentale d'Afrique, par le D<sup>r</sup> Gordon :

1. *Hirundo senegalensis*;
2. — *melanocrissus* Rüpp. (c'est la *Gordoni*);
3. — *striolata* Rüpp. (c'est l'*abyssinica* Guérin).

Dans la seconde notice, même volume, il reconnaît que sa *melanocrissus* est une espèce nouvelle, et la décrit sous le nom d'*H. Gordoni*.

LAYARD (*Notes on the ornithology of Ceylan*, dans les *Annals of nat. hist.* 1855) décrit l'espèce nouvelle *H. hyperythra* Layard, que le prince Bonaparte a classée par erreur dans son genre *Herse*. Il indique aussi à Ceylan la vraie *daurica* L.

BLYTH (*Catalogue du musée de la Soc. asiatique*, dans le *Journ. asiat. Soc.*, XVIII) cite n° 1197 *rufula*? Tem. L'exemplaire A du Cap est certainement la *capensis*. N° 1198, *daurica* L. avec les synonymes de *Hir. erythropygia* Sykes, et *nepalensis* Hodgson, n° 1199 *hyperythra* Layard.



Le colonel SYKES (*Catalog. of birds in the dukhun. Proceed. zool. Soc.*, 1852) a donné le nom d'*erythropygia* à une Hirondelle qui, d'après M. Blyth, est synonyme de la *daurica* L. La diagnose ne s'y oppose pas.

HODGSON (*Journal asiat. Soc.*, vol. V, p. 780) a également décrit, selon MM. Blyth et Gray, la *daurica* comme une espèce nouvelle sous le nom de *H. nepalensis*.

G.-R. GRAY (*Cat. fissirostral birds in the British museum*, 1848) énumère les espèces suivantes au Musée britannique :

N° 4. *Daurica* avec le synonyme de *nepalensis* Hodgson, *erythropygia* Sykes et *rufula*? Tem. Ce dernier avec doute, en quoi M. Gray a eu raison.

N° 5. *Cucullata* Bodd. (*capensis* Gm.)

N° 6. *Striolata* Tem. *abyssinica* Guérin. Ici M. Gray a confondu le nom de *striolata* Rüppel, avec le même nom, appliqué par M. Temminck à une espèce toute différente.

N° 7. *Senegalensis* L. Il ajoute avec raison le synonyme de *rufula* Gould (*nec auct.*).

N° 8. *Melanocrissus* Rüppel. Ici M. Gray cite avec doute il est vrai, mais à tort, Levaillant, qui a figuré la *capensis*.

Le même auteur donne la même liste dans son grand ouvrage, *Genera of birds* (1845).

Le Dr J.-B. JAUBERT (*Revue zool.*, 1854, p. 261), dans une lettre sur les oiseaux du midi de la France, signale la vraie *rufula* adulte, mais l'exemplaire jeune provenant d'Afrique appartient à la *melanocrissa*.

---



## GENRE *HIRONDELLE* (*Hirundo* L.).

*Sous-genre* CECROPIS Bp. ex Boie.

En démembrant de nouveau le grand genre *Hirundo* de Linné, après en avoir précédemment éloigné les Martinets (*Cypselus*), qui constituent une famille très-distincte, les auteurs récents ont constitué un certain nombre de coupes génériques. Le prince Bonaparte en admet six dans le *Conspectus avium* (1850), savoir :

1. PROGNE Boie (*H. purpurea*) ; 2. ATTICORA Boie (*H. fasciata* Gm.) ; 3. HIRUNDO (*H. rustica* L.) ; 4. HERSE Lesson (*H. erythrocephala* Gm.) ; 5. COTYLE Boie (*H. rupestris* Scop. et *riparia* L.) ; 6. CHELIDON Boie (*H. urbica* L.) ; plus COLLOCALIA Gray (*H. esculenta* L.) que je préfère adjoindre à la famille des Martinets, comme le prince Bonaparte lui-même l'indiqua alors et l'a pratiqué ensuite. Cet auteur a admis, depuis, sept nouveaux genres, notamment celui de *Cecropis* pour les espèces voisines de la *daurica* L., qui, dans le *Conspectus*, ne forment qu'une section des *Hirundo* proprement dites. Le nom de *Cecropis* est pris de Boie, qui l'appliquait à tout ce genre.

C'est de ce groupe de la *daurica* que nous nous occuperons dans ce travail ; je ne trouve pas ses caractères assez tranchés pour lui donner le rang de genre.

Dans le *Conspectus*, les caractères sont ainsi présentés :

GENRE *HIRUNDO* L.

A. *Capite cervice et uropygio concoloribus; subtus immaculatae; torque pectorali nigro; ungue postico graciliori.*

Des deux continents.

Type *H. rustica*. Cosmopolite.

B. *CECROPIS (alpestres). Capite cervice vel uropygio, plus-minusve rufis; subtus saepius striatae, torque pectorali nullo; ungue postico robusto.*

De l'ancien monde.

Types : *H. daurica* L., *senegalensis* L., *capensis* Gm.

Chez les espèces de ce groupe *Cecropis*, le dessus de la tête est roux ou noir-acier. Dans ce dernier cas, un collier roux sépare le plus souvent la tête du dos, qui est toujours noir-acier, ainsi que les couvertures des ailes et les rectrices supérieures de la queue. Le croupion est roux en dessus, les ailes et la queue d'un noir moins lustré que le dos et les couvertures. La queue est très-fourchue, et offre, chez plusieurs espèces, une bande médiane blanchâtre sur la barbe interne d'une ou de plusieurs des rectrices externes. Le dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes sont d'un roux pâle, ou blanchâtres, strié longitudinalement de noir ou non; le bout des couvertures inférieures de la queue semblable ou bien subitement terminé de noir. Le pouce est assez robuste ainsi que son ongle; les pieds et le bec noirâtres ou cornés.

Les onze espèces se répartissent ainsi, sous le rapport géographique :

Asie 4 ; Afrique 5 ; Europe (accidentelle) 1. Provenance inconnue, mais sans doute Afrique, 1.

Ces Hirondelles habitent, en général, les montagnes alpines et les rochers.

On a cherché à distinguer les différentes espèces d'après deux caractères principaux : le dessous du corps unicolore ou strié de noir, et la queue tachée ou non de blanc. Ces caractères sont loin, à mon avis, de devoir être mis en première ligne, et ne peuvent pas servir à sectionner le groupe; car nous avons des espèces très-voisines chez lesquelles ces caractères s'effacent peu à peu. Ainsi, pour le dessous du corps, la *melanocrissa* adulte n'a aucune stric; la *rufula* en montre de très-fines; ces stries se remarquent davantage chez la *daurica*, et plus encore chez la *japonica*; et cependant ce ne sont, peut-être, que quatre races d'une même espèce. Pour les taches blanches de la queue, nous avons la *daurica* et la *rufula*, qui n'en ont qu'à la rectrice externe, et chez qui cette tache peut disparaître tout à fait, et la *Gordoni*, qui en possède aux deux ou aux quatre premières rectrices externes. Or, la *Gordoni* ne peut être éloignée de la *sene-galensis*, qui a la queue sans taches, pas plus que la *daurica* des deux races voisines, *melanocrissa* et *japonica*, qui sont dans le même cas.

En étudiant attentivement les onze espèces, j'ai vu qu'un caractère notable et invariable les divise immédiatement en deux séries : chez les unes, les couvertures inférieures de la queue sont semblables au-dessous du corps, ou à peu près; chez les autres, ces couvertures deviennent subitement noires, dans leur moitié terminale environ.

La PREMIÈRE SÉRIE, toute composée d'espèces africaines,

se divise naturellement en deux sections : chez les unes, le dessus de la tête est noir, et le dessous du corps non strié; ce sont *H. senegalensis* et *Gordoni*. Chez les autres, le dessus de la tête est roux, et le dessous du corps très-strié; ce sont *H. capensis* et *abyssinica*; il faut leur adjoindre *H. Korthalsi*, dont la patrie est inconnue et qui, seule jusqu'ici, a la tête mélangée de brun et de roux et les ailes à rémiges secondaires terminées de roux. Dans cette première série africaine à couvertures inférieures de la queue non terminées de noir, les rectrices externes sont tachées de blanc, excepté chez la *senegalensis*.

La SECONDE SÉRIE est composée d'espèces très-voisines, asiatiques, excepté la *melanocrissa*, qui est d'Abyssinie, et la *rufula*, dont le point de départ inconnu se trouve probablement en Asie. Toutes ont le dessus de la tête noir, les couvertures inférieures de la queue terminées de noir, et les rectrices, sans taches blanches, excepté la *rufula* et la *daurica*, chez qui la rectrice externe offre le plus souvent une tache blanchâtre peu marquée. Le corps est plus ou moins strié en-dessous, excepté chez la *melanocrissa* adulte, mais les différentes espèces forment sous ce rapport une suite de dégradations telle qu'il est impossible de reconnaître une ligne de démarcation. Nous avons essayé d'établir les caractères spécifiques d'après la fréquence et la largeur de ces stries, lorsqu'elles existent, la présence ou l'absence du collier roux en dessus du cou, la coloration du fonds du dessous du corps, notamment aux couvertures inférieures de la queue et des ailes, la présence d'une tache blanche oblitérée à la queue, et enfin les pieds et le bec plus ou moins robustes.

Les deux séries nous offrent des espèces en quelque sorte parallèles; ainsi, abstraction faite des couvertures



inférieures de la queue, en considérant les espèces peu ou pas striées, nous en avons deux qui n'ont pas de collier : 1<sup>re</sup> série, *hyperythra*, 2<sup>me</sup> série, *Gordoni*.

Deux espèces africaines sont très-semblables sous le rapport du collier, de l'absence de stries, et de la queue unicolore : la *senegalensis* dans la 1<sup>re</sup> série et la *melanocrissa* dans la 2<sup>me</sup> série.

Les espèces décidément striées sont aussi parallèles; mais dans la première série elles ont la tête rousse, et dans la seconde la tête noire. Ainsi la *capensis*, avec ses pieds et son bec robustes, nous représente la *striolata* de la deuxième série, comme par ses stries peu larges elle rappelle la *daurica*; enfin la *japonica* avec ses stries épaisses et ses formes grêles paraît l'analogue de l'*abyssinica* (1).

Le tableau suivant présente les onze espèces connues, groupées d'une manière que je crois naturelle.

(1) L'*Hirundo fulva* Vieillot; des Antilles et du Mexique, offre dans son plumage une grande analogie avec les *Cecropis*, ayant la calotte, le dos, les ailes et la queue noirs et le croupion roux jaunâtre en-dessus; mais elle s'en distingue de suite par sa queue carrée, non fourchue, le doigt postérieur court, à ongle faible, et les tarses très-courts, caractères sur lesquels est fondé le genre *Herse*, dont elle fait partie. Le plumage diffère, en outre, de celui des *Cecropis*, en ce que le front est roux foncé et que cette couleur qui occupe, il est vrai, la gorge et les tempes, comme chez les *Cecropis*, ne descend pas plus bas, le reste du dessous du corps étant blanchâtre, passant au gris sur les flancs et dans la seconde moitié des couvertures inférieures de la queue.



Tectrices inférieur. de la queue,  
semblables au-dessous du  
corps. (Afrique). . . . .

Tectrices inférie<sup>rs</sup> de la queue,  
subitement terminées de noir  
(dessus de la tête noir, des-  
sous du corps strié, excepté  
la *melanocrissa* adulte).  
(Asie, excepté *melanocrissa*).

Dessus de la tête noir, des-  
sous du corps sans taches.

Dessus de la tête roux, des-  
sous du corps strié. . . .

Pas de collier roux. . . . .

Un collier roux plus ou  
moins distinct en dessus  
du cou . . . . .

1. *SENEGALENSIS* Briss. Abyssinie, Afrique tropicale  
occidentale.

2. *GORDONI* Jard. . . Afrique tropicale occidentale.

3. *CAPENSIS* Lath. . . Afrique australe.

4. *ABYSSINICA* Guérin. Abyssinie, Gambie.

5. *KORTUALSI* Bonap. Patrie? (Afrique tropicale?)

6. *HYPERYTHRA* Lay. Ceylan.

7. *MELANOCRISSA* Rüpp. Abyssinie.

8. *RUFULA* Temm. . . Archipel, Italie et France  
méridionale (occidentale).

9. *DAURICA* L. . . . . Asie centrale et méridionale.

10. *JAPONICA* Bonap. . Japon.

11. *STRIOLATA* Temm. Java.

Tableau des dimensions (en centimètres et millimètres).

| DIMENSIONS.                    | <i>Senegalensis</i> Briss. | <i>Gordoni</i> Jard. | <i>Capensis</i> Lath.           | <i>Abyssinica</i> Guér. | <i>Korthalsi</i> Rp. (jeune) | <i>Hyperythra</i> Loyard. | <i>Melanocrista</i> Rupp.       | <i>Rufula</i> Temm.             | <i>Paucica</i> L.               | <i>Japonica</i> Rp. | <i>Siroliata</i> Temm.          |
|--------------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Longueur totale . . . . .      | Cent.<br>21                | 48-49,5              | 18                              | 45                      | 42,5                         | 45-46                     | 48                              | 47,5-48                         | 47                              | 46                  | 48                              |
| Ailes fermées . . . . .        | 44-45                      | 44,5                 | 42,5                            | 40,5                    | 39,8                         | 42                        | 42,5                            | 42-42,5                         | 42,5                            | 41,5                | 42,5-45                         |
| Queue (la rectrice externe).   | 12,5                       | 11,5-12              | 10,5                            | 8,5                     | 6                            | 8                         | 40                              | 40,5                            | 40,5                            | 39,5                | 40,8                            |
| Tarses . . . . .               | 1,9                        | 4,5                  | 4,5                             | 4,5                     | 4,5                          | 4,4                       | 4,5                             | 4,2-4,5                         | 4,5                             | 4,2                 | 4,4                             |
| Doigt postérieur sans l'ongle. | 0,9                        | 0,7                  | 0,7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> | 0,6                     | 0,6                          | 0,7                       | 0,6                             | 4,6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> | 0,6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> | 0,6                 | 0,7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> |
| Ongle du doigt postérieur .    | 0,9                        | 0,7                  | 0,7 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> | 0,6                     | 0,6                          | 0,7                       | 0,6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> | 0,6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> | 0,6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> | 0,6                 | 0,6 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> |

## PREMIÈRE SECTION.

Couvertures inférieures de la queue non terminées de noir.

Les espèces connues sont africaines, et se divisent en deux groupes, d'après la couleur de la tête et du dessous du corps. Toutes ont la queue tachée de blanc, excepté la *senegalensis*.

1<sup>er</sup> groupe. II. *Senegalensis*.

Tête noire, dessous du corps ocracé, non strié de noir.

I. *HIRUNDO SENEGALENSIS*, Briss.

## HIRONDELLE DU SÉNÉGAL.

DIAGNOSE. — *Maxima; capite supra, dorso, alis caudaque nigris, nucha et uropygio rufis; subtus et tectricibus inferioribus caudæ rufescens; genis gula et tectricibus inferioribus alarum albidis; rectricibus immaculatis; pedibus robustis.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo senegalensis*, Briss., t. 43, 1, p. 496. —

Linn. Gm., n° 8. — Lath., n° 7.

Sw., *Birds of West-Afr.*, t. 6,

p. 72. — Bonap., *Rev. crit.*,

p. 49. — Id., *Consp.*, p. 559.

— *rufula* Gould (excl. syn.) *Eur.*, t. 55.

Grande Hirondelle à ventre roux du Sénégal, Buff., pl. enl., 510.

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, dos, ailes et queue

noir-acier; nuque et dessus du croupion roux de Sienne; couvertures inférieures des ailes, joues et gorge blanchâtres, passant graduellement au roux de Sienne sur la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue. Bec et pieds robustes, noirâtres. Un sourcil roux, étroit, presque oblitéré. La calotte noire de la tête se prolonge en arrière au milieu du roux de la nuque, mais sans l'interrompre tout à fait.

PATRIE. — Le Sénégal, la Gambie. M. Rüppel l'a retrouvée dans le sud de l'Abyssinie. Elle occupe par conséquent la zone tropicale de l'Afrique, tant à l'occident qu'à l'orient (1).

C'est la plus grande espèce du sous-genre. Elle diffère de toutes les autres sous ce rapport. Elle est aussi remarquable par la couleur blanche des couvertures inférieures des ailes. Elle se distingue encore de la *Gordoni* par les rectrices non tachées de blanc, de la *melanocrissa* par les couvertures inférieures de la queue non terminées de noir; des autres espèces par le dessous du corps non strié, etc.

C'est dans la première section du sous-genre que nous décrivons, la seule espèce à queue unicolore, non tachée de blanc.

(1) M. Jardine donne les détails suivants sur la *senegalensis*, d'après les notes du Dr Gordon, prises sur la côte occidentale d'Afrique, aux environs de Cape-Coast, près d'Accra.

Observée le 5 juillet, rare en juin. Se nourrit d'insectes, notamment de coléoptères. En volant elle fait continuellement entendre un cri, sorte de sifflement, qui s'entend de loin, et la fait reconnaître immédiatement lorsqu'elle se trouve au milieu d'autres espèces d'hirondelles. Elle vole circulairement. M. Gordon ne l'a jamais vue posée. Elle semble avoir niché dans les remparts de Cape-Coast.



2. **HIRUNDO GORDONI** Jardine.**HIRONDELLE DE GORDON.**

**DIAGNOSE.** — *Media*; *capite supra*, *genis*, *nucha*, *dorso*, *alis*, *caudaeque nigris*; *uropygio rufo*; *subtus et tectricibus inferioribus alarum et caudae rufescens*, *gula pallidiori*; *rectricibus 2-4 extimis macula media albida*; *pedibus mediocribus*.

**DIMENSIONS.** — (Voyez le tableau.)

**SYN.** — *Hirundo melanocrissus* Jardine. *Contrib. to ornithol.*, 1849 (Excl. syn.).

— *Gordoni* Jardine. *Id.*, 1851.

**DESCRIPTION.** — Dessus de la tête, joues, nuque, dos, ailes et queue noir-acier; les deux ou quatre rectrices externes avec une tache médiane blanchâtre sur la barbe interne; croupion roux de Sienne en dessus. Couvertures inférieures des ailes blanc roussâtre; dessous du corps roussâtre clair, passant au roux de Sienne sur les flancs et aux couvertures inférieures de la queue. Bec et pieds noirâtres, ces derniers modérément robustes.

**PATRIE.** — La côte occidentale d'Afrique (Sénégal, Gabon). M. Jardine l'avait prise d'abord pour la *melanocrissa* de Rüppel, d'après un exemplaire tué par M. Gordon D. M., le 9 juillet à Cap-Coast, près d'un lac salé. Elle y paraissait rare. Plus tard, M. Jardine a reconnu que c'est une espèce nouvelle, et l'a dédiée à M. Gordon. Il signale à cette occasion un second exemplaire plus petit, ayant les teintes rousses plus foncées, surtout sous le ventre et aux couvertures inférieures de la queue.

Je possède deux exemplaires, l'un à couleurs du dessous foncées, et n'ayant de taches blanchâtres qu'à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> rectrice externe; ces taches sont d'ailleurs très-petites. Cet exemplaire provient de la côte du Sénégal. L'autre individu, moins foncé en dessous, offre une tache blanc jaunâtre beaucoup plus grande aux trois premières rectrices de chaque côté, et une très-petite à la quatrième. M. Parzudaki, qui me l'a vendu sous le nom de *rufula*, m'assurait qu'il venait d'Algérie. Cependant le Muséum de Paris n'a jamais reçu pareil oiseau de cette contrée. MM. Verreaux ont obtenu du Sénégal et du Gabon des exemplaires qui varient également par le nombre de rectrices tachées de blanchâtre : chez l'un, ce sont les deux premières, chez un autre les quatre premières de chaque côté, mais la tache est peu visible sur les rectrices internes.

L'*H. Gordoni* ressemble beaucoup à la *senegalensis*. Elle en diffère par sa taille moindre, quoique les brins externes de la queue soient aussi longs; par la présence de taches blanches aux rectrices; par les joues noires, l'absence de collier roux à la nuque, les pieds moins robustes.

Elle rappelle l'*hyperythra* par cette absence de collier, mais s'en sépare de suite, ainsi que des autres du même groupe, par les couvertures inférieures de la queue non terminées de noir. La tête noire et le corps non strié en dessous la distinguent de suite de la *capensis* et des deux espèces voisines.

**2<sup>e</sup> Groupe. *H. capensis*.**

Tête roussâtre; dessous du corps strié de noir sur la tige des plumes. (La queue tachée de blanc).

3. HIRUNDO CAPENSIS Lath.

HIRONDELLE DU CAP.

DIAGNOSE. — *Media; capite supra et nucha rubiginosis; uropygio rufo, dorso alis caudaque nigris; retricibus 4 extimis macula media lata alba; subtus albo rufescens, striis angustis nigricantibus; pedibus robustis.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo capensis* Lath. *Syn.* n° 6. — Gmel. n° 19.

Bonap., *Rev. crit.*, p. 51. — Id.

*Consp.*, p. 559.

— *cucullata* Gray (ex Boddart), *Cat. fissir. et Genera of birds.*

— *rufifrons* Vieill. (nec Auct.)

— *rufula* Temm., *Man.*, 5, p. 298 (la femelle seulement).

— — Crespon, *Faune mér.*, p. 509 (la femelle).

— — Degland, *Orn. Eur.*, n° 455 (la femelle).

— — Schinz, *Eur. Faun.*, t. 1, n° 250 (la femelle).

— — Blyth, *Journ. as. Soc.*, XVIII.

*Hirondelle à capuchon roux* Buff., *Hist. nat.*

— à tête rousse du cap de Bonne-Espérance, Buff., pl. enl., 725, f. 2.

*La rousseline* Levaillant, 245, 1.

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, nuque et région des oreilles roux de rouille, légèrement mélangé de noirâtre,

qui occupe la partie moyenne des plumes; joues brunes; croupion d'un roux un peu plus clair que la tête en dessus; dos, ailes et queue noir-acier, les quatre rectrices externes avec une large tache blanche sur la barbe interne, diminuant de largeur de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>me</sup>. Tout le dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes et de la queue d'un blanc roussâtre terne; chaque plume marquée sur la tige d'une strie noirâtre étroite, qui est peu visible à la gorge. Bec et pieds noirâtres; ces derniers robustes.

PATRIE. — L'Afrique australe, surtout le cap de Bonne-Espérance. Elle niche jusque dans les maisons, et construit un nid arrondi en limon, garni de plumes en dedans, ayant une entrée cylindrique. Elle pond 4 ou 5 œufs tachetés.

C'est la plus grande de ce petit groupe africain. Elle dépasse la *Gordoni*, sans atteindre la *senegalensis*. En décrivant les deux autres espèces du même groupe, j'indiquerai en quoi elles s'en distinguent. Sa tête rousse empêche de la confondre avec d'autres, et notamment avec la *rufula* d'Europe, que l'on avait regardée à tort comme le mâle, bien que cette dernière espèce n'ait pas de bande blanche à la queue.

#### 4. HIRUNDO ABYSSINICA Guérin.

##### HIRONDELLE ABYSSINIENNE.

DIAGNOSE. — *Minor, capite supra, nucha, genis et uropygio late rufis; dorso, alis, caudaque nigris; rectricibus 5 extimis macula media alba; subtus albida, striis latis nigris; pedibus gracilibus.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)



Syn. — *Hirundo abyssinica* ; Guérin-Ménéville, *Rev. Zool.*,  
1855.

— — Bonap., *Rev. crit.*, p. 51. —  
Id., *Consp.*, p. 540.

— *striolata* Rüpp., *Syst. Vog. N.-O. Afr.*,  
t. VI (nec Tem.) — Gray,  
*Cat. fissir.* (excl. syn. de  
Temm.)

— *puella* Temm., *Mus. Leyd.*

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, nuque, région des oreilles, joues et croupion roux clair ; dos, ailes et queue noir-acier ; les trois rectrices externes avec une tache blanche sur la barbe interne, plus petite sur la troisième. Le dessous du corps blanchâtre ; chaque plume marquée au centre, sur la tige, d'une raie noire large.

Chez un exemplaire, les couvertures inférieures des ailes, les flancs et le bas du ventre sont lavés de roussâtre, et les stries sont un peu moins larges vers le ventre. Chez un autre, il n'y a pas de nuance roussâtre, et les stries sont plus larges et égales partout. Les couvertures inférieures de la queue sont finement striées chez tous deux. Bec et pieds noirs ; ces derniers grêles.

PATRIE. — Découverte par M. Rüppel en Abyssinie, dans la province de Barakit, en mai et en novembre, près de Gondar. M. Guérin l'a décrite le premier, sous le nom que nous lui conservons. M. Temminck l'a nommée *H. puella*, d'après des exemplaires de Gambie, sur la côte occidentale d'Afrique.

Cette espèce est facile à distinguer de la *capensis*, à sa taille moindre, et aux stries noires épaisses du dessous du corps. Sa tête est aussi d'un roux plus clair, et les pieds



beaucoup plus grêles. Il est superflu de la comparer aux espèces qui n'ont pas la tête rousse. (Voir l'article de l'*H. Korthalsi*.)

Il ne faut pas la confondre, d'après le nom de *striolata*, donné par M. Rüppel, avec la *striolata* Tem., de Java.

### 5. *HIRUNDO KORTHALSI* Bonap.

#### HIRONDELLE DE KORTHALS.

DIAGNOSE. — *Parva; capite supra fusco rufoque vario, nucha et uropygio rufis; dorso, alis caudaque nigris; remigibus secundariis apice rufis, rectricibus macula media alba; subtus albida, striis latis fuscis; pedibus gracilibus (junior).*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo Korthalsi* Bonap., *Rev. crit.*, p. 52. —  
Id., *Consp.*, p. 540.

DESCRIPTION. — *Jeune.* Plumes du dessus de la tête d'un brun noir, à bords roux; nuque, région des oreilles et croupion roux. Dos et couvertures des ailes noir-acier; rémiges noirâtres; les primaires légèrement, les secondaires largement bordées de roux; rectrices noirâtres avec une tache blanche médiane sur la barbe interne; les rectrices externes ne dépassent pas beaucoup les suivantes. Dessous du corps blanchâtre, légèrement lavé de roux sur les flancs, à stries foncées, épaisses sur la gorge et la poitrine, très-étroites sur le ventre. Couvertures inférieures des ailes roussâtres; celles de la queue blanchâtres uniformes. Bec et pieds grêles, comme chez l'*abyssinica*.

PATRIE. — Inconnue. Décrite par le prince Bonaparte,

d'après un individu unique, du Musée de Leyde, acquis par M. Temminck, chez M. Dupont, à Paris.

Je ne doute pour ainsi dire pas que cette espèce ne soit africaine, d'après la grande analogie qu'elle présente avec l'*abyssinica*, dans sa stature et sa coloration. Elle n'en diffère guère qu'en ce que, sur la tête, les plumes ne sont bordées de roux qu'au bout, ce qui produit un mélange de couleur avec le noir de la base, et que les rémiges secondaires sont largement bordées de roux.

M. Schlegel, qui a eu la bonté de m'adresser une description détaillée de cette espèce, constate que l'exemplaire type est un jeune individu, ce qui résulte, selon lui, des bords roux des rémiges, des plumes mélangées de la tête, des stries peu tranchées du dessous du corps, ainsi que du noir plus terne du dos et des ailes. Il suppose, à bon droit, que le dessus de la tête, à l'âge adulte, devient complètement roux. Ce qui prouve encore, dit-il, que cet exemplaire est jeune, c'est que, bien que la grosseur du corps soit celle de l'*abyssinica*, les ailes sont un peu plus courtes et les rectrices externes beaucoup plus courtes; la queue par conséquent moins fourchue.

Quant à moi, je me demande si l'*H. Korthalsi* ne serait pas le jeune âge de l'*abyssinica*.

## 2<sup>me</sup> SECTION.

Couvertures inférieures de la queue subitement terminées de noir. (Dessus de la tête noir; le dessous du corps presque toujours strié de noirâtre sur la tige des plumes.)

Les espèces sont asiatiques, excepté la *melanocrissa*, qui est d'Abyssinie, et la *rufula*, qui paraît accidentellement en Europe. Toutes se ressemblent tant (hors l'*hyperythra*, qui

se distingue par l'absence de collier au-dessus du cou) qu'on serait tenté de ne voir qu'une seule espèce, formant plusieurs races locales, dont les termes extrêmes sont, d'un côté, la *melanocrissa*, à corps non strié chez l'adulte et à pieds grêles, de l'autre, la *striolata*, à corps très-strié et à pieds robustes. Il me semble, en tout cas, que les trois termes intermédiaires : *rufula*, *daurica* et *japonica*, ne sont que des races même peu tranchées.

Les Hirondelles de cette section ont la queue unicolore, non tachée de blanc, excepté la *daurica* et la *rufula*, chez lesquelles on voit d'ordinaire, à la rectrice externe, une petite tache blanchâtre presque oblitérée.

## 6. HIRUNDO HYPERYTHRA, Layard.

### HIRONDELLE HYPERYTHRE.

DIAGNOSE. — *Media; capite supra, nucha, dorso, alis caudaque nigris; rectricibus immaculatis; uropygio rufo; subtus, genis, tectricibus inferioribus alarum rufescens, striis angustissimis nigricantibus; tectricibus inferioribus caudæ apice abrupte nigris.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo hyperythra* E.-L. Layard, *Ann. nat. hist.*, 2<sup>me</sup> série, vol. XII, p. 170. — Blyth, *Journal as. Soc.*, XVIII.

*Herse hyperythra*, Bonap., *Consp.*, p. 540.

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, du cou, dos, ailes et queue noir acier, sans collier clair à la nuque; croupion roux de rouille; joues, dessous du corps et couvertures inférieures de la queue roux de rouille, avec des stries noirâtres très-fines à peine visibles, placées au centre de

la tige des plumes; presque la moitié terminale des couvertures inférieures de la queue subitement noir-acier. Les joues passent au brun vers la région des oreilles; les stries ne sont véritablement visibles qu'à la poitrine. Bec et pieds noirâtres, médiocres. Entre l'œil et le bec, on voit parfois un vestige de sourcil roux.

Chez les exemplaires que j'ai vus, au nombre de trois, la queue est notablement fourchue, mais la rectrice externe ne se prolonge pas en forme de brins, comme chez les autres *Cecropis*; elle est comme chez les jeunes. Probablement ces individus ne sont pas complètement adultes. En tout cas, la queue étant bien fourchue, c'est par erreur que le prince Bonaparte a placé cette espèce parmi ses *Herse*. La coloration du corps justifie d'ailleurs la place que je lui assigne ici.

PATRIE. — L'île de Ceylan. M. Layard, qui l'a découverte en novembre 1849, à Ambepusse, sur la route de Kandy, l'a vue depuis à Putlam, sur la route centrale tant qu'elle est montagneuse. Elle niche dans les cavernes et leurs crevasses, construit un nid de limon, attaché avec des racines. Ce nid est en forme de bassin, avec une entrée arrondie aux côtés du sommet. L'intérieur est composé de crins et de plumes; les œufs sont pondus au mois de mars. Un couple de ces oiseaux nicha dans une maison habitée, au point d'attache d'une lampe que l'on allumait la nuit. Il paraît que cette Hirondelle n'émigre pas.

L'*hyperythra* se distingue de suite des autres espèces de la même section (à couvertures inférieures de la queue noire au bout) par l'absence de collier roux à la nuque, et par la couleur roux de rouille foncé de tout le dessous du corps, y compris les couvertures inférieures des ailes et de la queue. Elle rappelle un peu la *Gordoni*, de la pre-



mière section, par l'absence de collier, mais en diffère sous tous les autres rapports, notamment par les joues, la queue et les couvertures inférieures de celle-ci.

## 7. HIRUNDO MELANOCRISSA Rüppel.

### HIRONDELLE MÉLANOCRISSE.

DIAGNOSE. — *Media; capite supra, dorso, alis caudaque nigris; reatricibus immaculatis; genis brunneis; nucha uropygio et zona anali rufis nec striatis; subtus et tectricibus inferioribus alarum albido-rufescens; tectricibus inferioribus caudæ apice abrupte nigris; pedibus gracilibus (adult.). Corpus subtus striatum (junior).*

DIMENSIONS. (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo melanocrissus*; Rüppel, *Syst. Vog. N.-O. Afr.*, t. V.

— *rufula* (pars) Bonap., *Rev. crit.*, p. 46.  
— Jaubert, *Rev. zool.*,  
p. 261 (jeune).

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, dos, ailes et queue noir-acier; rectrices sans tache; joues brun jaunâtre; nuque, région des oreilles et un sourcil rudimentaire roux de rouille foncé; croupion d'un roux un peu plus clair, qui descend vers l'anus en une zone de même couleur. Le reste du dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes et de la queue d'un blanc lavé de roussâtre-clair, excepté à la gorge; mais la moitié terminale des couvertures inférieures de la queue subitement noir acier. Bec et pieds noirâtres; ces derniers grêles, à doigts un peu plus courts que chez les espèces voisines. L'iris des yeux est brun.

En examinant de très-près, on voit quelques plumes



de la poitrine qui offrent un vestige rudimentaire de strie brune très-étroite sur la tige.

*Jeunes avant la première mue?* Les teintes des parties supérieures ternes, le collier roussâtre peu marqué; le dessous du corps d'un blanc sale sans aucune strie; la queue courte à peine fourchue; ailes fermées 11<sup>c</sup>,5, queue 7<sup>c</sup>,4 (d'après M. Jaubert).

Selon M. Rüppel, le dessous du corps est strié chez les jeunes.

PATRIE. — Découverte en Abyssinie par le docteur Rüppel. Il l'a observée, pendant l'été, de juillet en octobre, sur le plateau élevé de Temben, et dans les vallées du Simen; elle fait son nid dans les fentes de rochers, et a une manière de vivre analogue à celle de l'*H. rustica* d'Europe. M. Jaubert m'annonce que le jeune qu'il a décrit provient certainement de l'Égypte.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *senegalensis* pour la coloration, mais elle s'en distingue de suite par la moitié postérieure des couvertures inférieures de la queue noire, par la taille moindre et les pieds faibles. La calotte noire ne se prolonge pas non plus en arrière, comme chez la *senegalensis*.

Elle offre, au contraire, la plus grande affinité avec la *rufula* d'Europe, au point que le prince Bonaparte l'avait regardée comme de la même espèce. Elle s'en distingue, cependant, par des pieds un peu plus faibles, par le roux uniforme du croupion, par la présence d'une ceinture anale et par l'absence de strie en dessous, du moins chez l'adulte. Il faut ajouter encore que la *rufula* offre le plus souvent une petite tache blanchâtre à la rectrice externe de la queue, et que le collier roux du dessus du cou est plus complet que chez la *melanocrissa*.

Les très-fins vestiges de stries brunes à la poitrine sont sans doute les restes des stries qui existent chez les jeunes, selon M. Rüppel. D'un autre côté, M. Jaubert signale un jeune, reçu d'Égypte, qui n'a pas de stries.

M. le vicomte F. de Spoelberch m'a communiqué, pendant l'impression de ce mémoire, une Hirondelle qu'on lui avait vendue sous le nom de *rufula*, et qui est, je pense, un jeune de la *melanocrissa*. Elle en diffère :

1<sup>o</sup> Par la taille moindre, et les brins de la queue moins longs. (Longueur totale, 16 centimètres : aile 10, queue 8,5, tarse 12<sup>mm</sup>, pouce 5 1/2, ongle du pouce 5 1/2);

2<sup>o</sup> Joues, dessous du corps et couvertures inférieures de la queue striés de brun foncé à la tige des plumes, comme chez la *daurica*; en un mot, davantage que chez la *rufula*. Les couvertures inférieures de la queue d'un ferrugineux clair et striées, se confondant presque, par leur nuance, avec la ceinture anale, et leur partie terminale moins largement noire, un peu bordée de roussâtre. Les rémiges et les rectrices d'un noir brun.

L'oiseau offre, comme on le voit, le caractère du dessous du corps strié, que M. Rüppel indique chez le jeune âge, mais qui ne se trouve pas chez l'exemplaire d'Égypte dont j'ai parlé plus haut d'après M. Jaubert. Il y a donc de nouveaux renseignements à réunir sur ce point.

Le jeune exemplaire strié que je viens de décrire, se distingue de la *daurica* et de la *rufula* par le roux ferrugineux plus foncé du collier et du dessus du croupion, et surtout par l'uniformité de cette nuance au croupion, où elle ne devient nullement plus claire ou blanchâtre au bout. Les couvertures inférieures de la queue sont aussi bien plus roussâtres que chez la *daurica*, et à plus forte raison que chez la *rufula*, chez qui elles ne sont nullement striées.

## 8. HIRUNDO RUFULA Temm.

## HIRONDELLE ROUSSELINÉ.

DIAGNOSE. — *Media, capite supra, dorso, alis caudaque nigris; rectricibus extimis (plerumque) macula obsoleta albida; nucha rufa non striata, uropygio pallide rufo postice albido; subtus, genis, et tectricibus inferioribus alarum albido-rufescens, striis angustissimis fuscis, in regione anali nullis; tectricibus inferioribus caudæ apice abrupte nigris; pedibus mediocribus.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo daurica*. Savi, *Ornit. tosc.* — Id. *Quadri syn.*, p. 29.

— *rufula* Temm., *Man.*, 5<sup>m</sup><sup>e</sup> partie, p. 298  
(Excl. syn.)

— — Schinz, *Europ. Faun.*, t. I<sup>er</sup>,  
p. 250 (excl. syn.).

— — Schleg., *Rev.*, p. XVIII et LI. —  
Id. *Susemihl*, VI, t. I<sup>er</sup>.

— — Degland, *Ornit. Eur.*, n<sup>o</sup> 155  
(le mâle).

— — Crespon, *Faune mérid.*, t. I<sup>er</sup>,  
p. 509 (le mâle).

— — Bonap., *Rev. crit.*, pp. 46 et 49.  
— Idem, *List. of birds*, etc.  
(part.) n<sup>o</sup> 59. — Idem, *Consp.*,  
p. 559 (excl. syn. de Rüpp).

— — Jaubert, 2<sup>m</sup><sup>e</sup> lettre, *Rev. zool.*,  
1854, p. 261 (l'adulte seul).

— *alpestris* Malherbes, *Faune orn. Sicile*  
(excl. syn.).

SYN. — *Hirundo alpestris* Bonap., *Intr. Faun. Ital.*

— — Keyz. et Bl., n° 201 (part.).

— *capensis* Durazzo ; *Ucc. Lig.*, n° 45.

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, dos, ailes et queue noir-acier, joues et région des oreilles gris jaunâtre; un sourcil étroit et nuque roux fauve sans stries; croupion roux fauve clair, passant au blanc jaunâtre dans sa moitié postérieure. Tout le dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes et de la queue d'un blanchâtre lavé de roussâtre très-clair, surtout à la gorge et aux flancs; la tige des plumes marquée de stries brunes excessivement fines, plus distinctes à la gorge et à la poitrine, presque nulles ailleurs; la moitié terminale des couvertures inférieures de la queue subitement noir-acier. Bec et pieds noirâtres; ces derniers assez grêles.

La rectrice externe de la queue porte, presque toujours, sur la barbe interne, une petite tache ovale blanchâtre mal arrêtée, placée un peu avant la moitié de la plume, à l'extrémité environ des couvertures inférieures.

M. Jaubert possède un sujet dont l'une des grandes rectrices porte la tache blanche bien marquée, tandis que l'autre est toute noire.

PATRIE. — Cette espèce a été observée en Grèce, dans l'Italie méditerranéenne et dans le midi de la France. Elle ne s'y rencontre pas chaque année; mais son passage accidentel, en avril et mai, se reproduit assez fréquemment, soit par couples isolés, soit par troupes plus ou moins nombreuses. C'est en Sicile qu'on l'a vue le plus fréquemment, notamment, en 1852, à Messine, où elle était commune (Luigi Benoit, Cantraine); elle a été observée à Gênes (marquis Durazzo); elle vient presque chaque année à



Nîmes (Crespon), à Marseille (Jaubert). Elle s'est reproduite aux environs d'Avignon, en 1845 et 1846. M. Lunel en a trouvé un nid. Les œufs étaient blancs, tachés de petits points rougeâtres dont la réunion forme une zone au gros bout (ceux de la vraie *daurica* sont, dit-on, tout blancs).

Observée à Montpellier (Jaubert). — Aussi dans la Côte-d'Or et la Drôme, selon M. Malherbe.

Autrefois, on se demandait d'où nous venaient les Hironnelles domestiques; aujourd'hui on sait qu'elles passent l'hiver en Afrique; mais la question peut être reportée à bon droit sur l'*II. rufula*. Quelle est son point de départ, sa véritable patrie? Nul ornithologiste ne le sait encore, nous ne la connaissons que par ses excursions accidentelles sur les côtes méditerranéennes. Ceux qui l'ont prise pour la *daurica* L. (*alpestris* Pall.) ont cru qu'elle venait de Sibérie, et leur présomption se justifiait bien par l'apparition à peu près aussi fréquente dans les mêmes contrées méditerranéennes de plusieurs oiseaux de la Sibérie, comme *Emberiza rustica*, *aureola*, *pytiornus*, *pusilla*, *Accentor calliope*, etc. Mais si la *rufula* est très-voisine de la *daurica*, elle en est cependant un peu différente. Ensuite on ne l'a encore trouvée ni en Russie ni sur les côtes de la mer Noire. Le prince Bonaparte ayant cru à l'identité de la *rufula* avec la *melanocrissa* d'Abyssinie, la question semblait résolue; malheureusement nous avons vu qu'elles diffèrent.

La *rufula* étant, pour ainsi dire, intermédiaire entre la *daurica* et la *melanocrissa*, je suis porté à croire, en l'absence de renseignements, qu'elle doit avoir pour patrie l'une des contrées montagneuses situées entre l'Égypte et l'Inde; probablement les montagnes du sud de l'Arménie ou de la Perse. J'exclus pour le moment l'hypothèse de

la Barbarie, attendu qu'on ne l'a pas encore rencontrée en Algérie ni en Espagne.

Telle que nous connaissons la *rufula*, et en attendant que l'on ait constaté d'une manière positive les différences que l'âge et le sexe peuvent amener dans cette espèce et dans les espèces voisines, elle diffère de la *daurica* par les stries brunes du dessous du corps *excessivement fines*, par le collier roux *plus large*, et par le roux du croupion, qui passe *décidément* au blanchâtre postérieurement. Elle se distingue de la *melanocrissa* par la présence à tout âge, de stries au-dessous du corps, par l'absence de ceinture anale rousse, par le collier roux moins foncé, par le croupion roux plus clair et passant au blanchâtre postérieurement, et par la tache blanchâtre qui existe presque toujours à la rectrice externe.

En citant les divers auteurs qui ont parlé des *Cecropis* et en décrivant les différentes espèces, j'ai rectifié les erreurs de ceux qui ont successivement confondu la *rufula* avec la *capensis*, la *daurica*, la *japonica*, la *striolata*, la *senegalensis* et même la *Gordoni*.

## 9. HIRUNDO DAURICA L.

### HIRONDELLE DAOURIENNE.

DIAGNOSE. — *Media; capite supra, dorso, alis caudaque nigris, rectricibus extimis (plerumque) macula obsoleta albida; nucha rufa substriata; uropygio rufo substriato postice pallidiori; genis griseis; subtus et tectricibus inferioribus alarum albido rufescens, striis angustis nigricantibus; tectricibus inferioribus caudæ apice abrupte nigris; pedibus mediocribus.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo daurica* L. Gmel., n° 12.

- — Bonap., *Consp.*, p. 559.
- — Blyth., *Cat. birds as. Soc.*,  
XVIII.
- *alpestris* Pall., *It.*, II, *append.*, p. 709,  
n° 9.—Id. *Zoogr.*, 4, n° 157,  
pl. 50, f. 2.
- — Keyz. et Blas., *Wirb. Eur.*,  
n° 261 (Partim).
- *erythropygia* Sykes., *Proceed. zool.*  
*Soc.*, 1852.
- *nepalensis* Hodgs., *Journ. as. Soc.*, V,  
p. 780.

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, dos, ailes et queue noir-acier; joues et région des oreilles gris un peu roussâtre, strié de brun; un sourcil étroit roussâtre, parfois oblitéré, entre l'œil et le bec; nuque rousse, striée de noir au milieu; croupion roux fauve, plus pâle et jaunâtre dans sa partie postérieure. Tout le dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes et de la queue d'un blanchâtre lavé de roussâtre très-clair, surtout à la gorge et aux flancs, le centre des plumes marqué sur la tige d'une strie étroite, mais bien distincte, brun noirâtre; ces stries presque nulles aux couvertures inférieures de la queue, dont la moitié terminale est subitement noir-acier. Bec et pieds noirâtres; ces derniers assez grêles.

La rectrice externe de la queue porte presque toujours, sur la barbe interne, une petite tache ovale blanchâtre mal arrêtée, placée un peu avant la moitié de la plume, à l'extrémité environ des couvertures inférieures.

Les *jeunes*, d'après Pallas, ont le bout des rémiges secondaires bordé de jaunâtre.

PATRIE. — En réunissant les différents renseignements recueillis sur cette espèce, on doit en conclure qu'elle passe l'été dans les montagnes alpines du centre de l'Asie, et l'hiver dans les contrées chaudes du même continent.

Linné a le premier signalé la *daurica*. Pallas a changé ce nom en celui d'*alpestris*. Il l'a rencontrée dans les alpes de la Sibérie (Altay, Daourie, Tibet), où elle construit dans les rochers et les grottes des montagnes, plus rarement dans les édifices abandonnés, un nid très-grand, hémisphérique, fait de racines et de limon, avec un canal extérieur de plusieurs pouces pour entrée. Les œufs sont blancs, d'après Pallas (1).

Un des exemplaires que je possède a été envoyé par les naturalistes russes avec l'indication des montagnes de Norym, 5 juillet 1845. D'après M. Blyth, elle passe l'hiver dans l'Indo-Chine et en Malaisie.

La plupart des individus des musées viennent de l'Inde anglaise. Le colonel Sykes, dans son catalogue des oiseaux du Dukhun, en la nommant *erythropygia*, avait cru décrire une nouvelle espèce. Il dit qu'elle parut par millions, deux années de suite, au mois de mars, à Poona. Elle n'y séjourna qu'un jour ou deux, et ne fut plus revue depuis en nombre semblable. M. Layard, dans son mémoire sur les oiseaux de Ceylan, la mentionne comme un oiseau de passage accidentel dans cette île, d'après un exemplaire tué au village de S<sup>t</sup>-Pedro. Les naturalistes anglais ont con-

---

(1) Si ces œufs sont réellement tout blancs, ce serait un caractère qui la séparerait encore de la *rufula*, chez qui ils sont tachetés. La *capensis* pond aussi des œufs tachetés.



staté que l'oiseau du Népal, nommé *H. nepalensis* par M. Hodgson, est identique avec la *daurica*. M. le capitaine Tuttler l'a observée communément à Barrackpoore (Bengale).

Je considère la *daurica* comme le type du groupe à couvertures inférieures noires au bout. Tant sous le rapport géographique que sous celui de sa stature et de sa coloration, elle occupe une position centrale, ainsi : vers l'Orient, au Japon, elle est légèrement modifiée en une race (*japonica*) un peu plus striée et un peu plus petite; vers le sud-est, à Java, elle est remplacée par la *striolata*, plus robuste et encore plus striée. Vers l'Occident habite sans doute la *rufula*, puisque c'est elle qui arrive accidentellement en Europe, laquelle *rufula* ne semble, comme la *japonica* qu'une simple race, mais moins striée que la *daurica* type. Plus loin, vers le Sud-Ouest, nous trouvons, en Abyssinie, la *melanocrissa*, chez qui toute strie a disparu à l'état adulte et dont les couleurs sont encore plus pures que chez la *rufula*. Enfin, vers le Sud, à Ceylan, nous avons l'*hyperythra* dépourvue de collier nuchal et dont le dessous du corps est totalement roux de rouille, à stries très-fines.

Si nous poussions cette comparaison de la *daurica* jusqu'aux espèces de la section africaine à couvertures inférieures de la queue unicolores, on verrait que ces espèces, qui parviennent jusqu'au sud et à l'ouest de l'Afrique, sont de plus en plus différentes de la *daurica*.

#### 10. HIRUNDO JAPONICA Bonap.

##### HIRONDELLE JAPONNAISE.

DIAGNOSE. — *Media; capite supra, dorso, alis caudâque nigris, rectricibus immaculatis; nuchâ et uropygio rufis*

*striatis; genis fuscis; subtus et tectricibus inferioribus alarum albida, striis latiusculis nigricantibus, tectricibus inferioribus caudæ apice abrupte nigris; pedibus gracilibus.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo rufula* Temm., *Man.*, 5<sup>me</sup> partie.

— *alpestris japonica* Temm. et Schleg.,  
*Faun. jap. av.*, t. II.

— *japonica* Bonap., *Consp.*, p. 540. — Id.  
*Rev. crit.* p. 51.

DESCRIPTION. — N'ayant pas cette Hirondelle sous les yeux en ce moment, je ne puis la signaler que d'après les renseignements que le docteur Schlegel a bien voulu m'adresser, après l'avoir comparée attentivement avec l'exemplaire de la *daurica* que je lui avais communiqué.

Il résulte de la lettre de M. Schlegel que la *japonica* ne diffère de la *daurica* que par les caractères suivants :

- 1<sup>o</sup> Taille un peu plus petite;
- 2<sup>o</sup> Les stries noirâtres des parties inférieures plus larges;
- 3<sup>o</sup> Les joues brunes, et par conséquent plus foncées;
- 4<sup>o</sup> Le roux du collier nuchal un peu plus foncé, presque interrompu au milieu par les stries noirâtres.

Chez les deux exemplaires types du Musée des Pays-Bas à Leyde, on ne voit aucune trace de tache blanchâtre à la rectrice externe de la queue, même en la regardant contre le jour.

La figure donnée par MM. Temminck et Schlegel est conforme à ces indications. On y remarque bien les stries épaisses du dessous du corps, des joues et du collier.

PATRIE. — Le Japon (Musée des Pays-Bas).

Cette Hirondelle est tellement voisine de la *daurica* du continent asiatique, que, d'après les renseignements reçus de Leyde, je me range à l'opinion de M. Schlegel, qui l'a considérée comme une race locale. On voit dans les oiseaux du Japon, plusieurs exemples de ces races, notamment dans l'*Uragus sanguinolentus* Temm. et Bonap., qui diffère de l'*U. sibiricus* Pall. à peu près d'une manière analogue.

L'*H. japonica* se rapproche un peu de la *striolata* par les stries du dessous assez larges, mais elle s'en éloigne au contraire par sa taille moindre, les pieds grêles, et le dessous du corps un peu lavé de roussâtre.

#### 11. HIRUNDO STRIOLATA Temm.

##### HIRONDELLE STRIOLÉE.

DIAGNOSE. — *Media; capite supra, dorso, alis caudaque nigris; rectricibus immaculatis; nuchâ rufescenti nigroque striata; uropygio pallide rufo substriato; genis griseis striatis, subtus et tectricibus inferioribus alarum alba; striis latis nigris; tectricibus inferioribus caudæ apice abrupte nigris; pedibus gracilibus.*

DIMENSIONS. — (Voyez le tableau.)

SYN. — *Hirundo striolata* Temm., *Mus. de Leyde.* — Schleg., *Rev., crit.*, p. 42. — Id. *Faun. Jap.*

— — Bonap., *Rev., crit.*, p. 50. — Id. *Consp.*, p. 540.

*Cecropis striolata*, Boie, 1844.

*Hirundo capensis* (excl. syn.) Coll. du Muséum de Paris.

DESCRIPTION. — Dessus de la tête, ailes et queue noir-

acier; rectrices sans taches; joues et région des oreilles grises, striées de noirâtre; des vestiges effacés d'un sourcil étroit roussâtre. Nuque roussâtre à stries noires nombreuses, de façon qu'il n'y a pas de collier, et que les deux couleurs sont mélangées à peu près également; croupion roux jaunâtre pâle, à stries noirâtres très-fines. Tout le dessous du corps et les couvertures inférieures des ailes et de la queue blancs, le centre des plumes marqué d'une strie épaisse noirâtre; ces stries plus étroites aux couvertures inférieures des ailes et de la queue; ces dernières ayant plus de leur moitié terminale noir-acier. Bec et pieds noirâtres; ces derniers robustes, à ongles plus forts que chez les espèces voisines.

PATRIE. — L'île de Java (Musée de Leyde, etc.); le Bengale (d'après un exemplaire envoyé par M. Duvaucel) (Musée de Paris).

La *striolata* diffère de la *rufula*, de la *daurica* et de la *japonica* par sa taille plus forte, ses pieds plus robustes, le collier nuchal réduit à des stries roussâtres, tout le dessous du corps blanc, non lavé de roussâtre, à stries noires épaisses.

Pour la stature, la *striolata* est analogue à la *capensis*, dont elle se sépare de suite par la tête noire, la queue sans taches blanches et les couvertures inférieures de celle-ci terminées de noir.

La *striolata* est l'espèce que, dans le principe, on a vendue à plusieurs amateurs d'oiseaux d'Europe, en place de la *rufula*.

---



PHÉNOMÈNES PÉRIODIQUES.

M. de Selys-Longchamps appelle l'attention de ses confrères sur la maladie des pommes de terre qui vient de reparaitre dans quelques parties de la Belgique.

« Je ne veux nullement, dit-il, appeler de nouveau la discussion, soit sur l'origine de la maladie, soit sur les moyens préservatifs ou curatifs, car les résultats des nombreux travaux entrepris dans cette voie ne semblent pas avoir produit quelque chose de réellement pratique.

» Mais, cette année, comme les précédentes, on remarque, çà et là, au milieu des champs très-étendus et très-atteints de la maladie, des parcelles nettement distinctes par la conservation de leur verdure et de leur bonne santé. Ces portions appartiennent, en général, à des variétés différentes de la pièce attaquée, ont été plantées à une autre époque ou d'une autre façon.

» Je crois que, dans l'intérêt de la question, il y aurait grande utilité à constater avec soin, dans les champs où la maladie n'est que partielle :

» 1° Quelle est la variété, atteinte ou non ;  
» 2° A quelle époque elle a été plantée ;  
» 3° Quels ont été l'engrais et le mode de culture employés ;

» 4° Quelle est la nature du terrain.

» Que l'on comprenne bien qu'il s'agit seulement de procéder à une étude comparée entre des pommes de terre de la même localité, selon qu'elles sont atteintes ou préservées de la maladie. »

---

## CLASSE DES LETTRES.

---

*Séance du 30 juillet 1855.*

M. LECLERCQ, directeur.

M. POLAIN, faisant fonctions de secrétaire.

*Sont présents* : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, De Smet, de Ram, David, Schayes, Snellaert, Bormans, Baguet, De Witte, Faider, Arendt, *membres*; Nolet de Brauwere Van Steeland, *associé*; Mathieu, Kervyn de Lettenhove, Chalon, *correspondants*.

M. Ed. de Selys-Longchamps, *membre de la classe des sciences*, MM. Alvin et Ed. Fétis, *membres de la classe des beaux-arts*, assistent à la séance.

---

## CORRESPONDANCE.

---

M. le Ministre de l'intérieur transmet une expédition de l'arrêté royal du 2 juillet, par lequel « un concours a été ouvert entre les littérateurs belges pour la composition de morceaux de poésie, tant en langue française qu'en langue flamande, sur le sujet suivant : *les Destinées de la Belgique depuis 1830 : Bienfaits de l'indépendance*. En faisant cette communication, M. le Ministre ajoute : « Désirant

donner une nouvelle marque de déférence pour l'Académie et montrer, par la forme même de la constitution des jurys, l'importance que le Gouvernement attache à ce concours, j'ai décidé que les deux jurys seraient nommés sur des listes doubles de présentation faites par la classe des lettres. »

Les concours devant être jugés avant les fêtes destinées à célébrer le 25<sup>me</sup> anniversaire des journées de septembre, la classe procède immédiatement par la voie du scrutin, à l'élection des dix candidats qui devront être présentés pour chaque jury; elle charge ensuite son secrétaire de faire connaître le résultat de cette élection à M. le Ministre de l'intérieur.

— M. Roulez, membre de la classe, fait parvenir un mémoire intitulé : *Pélops et OEnomaüs, description d'un bas-relief antique*. MM. De Witte et Schayes sont nommés commissaires et chargés, comme tels, de faire l'examen de ce travail.

---

## RAPPORTS.

---

*La Mesnie furieuse, ou la Chasse sauvage; par*  
M. Liebrecht.

**Rapport de M. Borquet.**

« Le mémoire présenté à l'Académie par M. le professeur Liebrecht traite d'une tradition longuement exposée et expliquée par Grimm, dans sa *Mythologie germanique*, pp. 870 et suiv. L'auteur la met en rapport avec deux pro-

cessions usitées autrefois dans nos provinces, et s'attache à établir entre l'une et les autres des liens de parenté. Je ne me fais pas juge, et je craindrais de ne pas être un juge compétent, de toutes les hypothèses que renferme ce travail : il en est qui me paraissent ingénieuses, d'autres un peu hasardées. Si l'Académie devait assumer la responsabilité de toutes les opinions qui se produisent dans les écrits publiés sous son patronage, je pourrais hésiter dans mes conclusions, le temps m'ayant manqué, aussi bien que plusieurs des ouvrages indiqués, pour procéder à une vérification minutieuse; mais cela n'étant pas, et la responsabilité d'un système sur quelque point de la science que ce soit devant rester à celui qui l'expose, je propose, sans balancer, l'impression du travail de M. Liebrecht dans les Mémoires de la Compagnie. Il renferme des recherches d'un haut intérêt et fournit la preuve d'une érudition qu'on ne peut méconnaître, fût-on disposé à rejeter les hypothèses qu'elle sert à défendre. Je regrette seulement qu'il n'y ait pas là une meilleure distribution des matériaux, et que l'on ait éparpillé dans des notes nombreuses et étendues des renseignements qu'il eût été plus agréable de rencontrer dans le texte. Quant au style, on s'aperçoit aisément que l'auteur n'est pas familiarisé avec l'usage de la langue française; cependant ce style ne présente pas d'incorrections graves, et une dernière révision pourra l'améliorer. »

Les conclusions de ce rapport, auxquelles a adhéré M. Schayes, second commissaire, sont adoptées par la classe, qui décide que le travail de M. Liebrecht sera imprimé dans le *Bulletin* de la séance.

---



COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

M. Kervyn de Lettenhove rend compte verbalement de quelques manuscrits précieux qu'il a eu récemment l'occasion de voir à la bibliothèque impériale de Paris, et qui intéressent, à divers titres, l'histoire de notre pays. Il appelle particulièrement l'attention de ses confrères sur un manuscrit de Froissart, déjà signalé par Pasquier, et qui renferme les poésies du célèbre chroniqueur.

---

*De l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des Germains.* Fragment destiné à faire partie d'une nouvelle édition de *l'Introduction à l'Histoire de Belgique*, par M. le baron de Gerlache, membre de l'Académie.

Lorsque les barbares du Nord envahirent la Gaule Belgique, ils ravagèrent le pays, exterminèrent une partie de la population et bouleversèrent complètement l'ordre établi par les Romains. Mais après plusieurs irruptions successives, ils finirent par se fixer sur le sol qu'ils avaient conquis. Ils y apportèrent leurs mœurs et leurs usages, peu à peu modifiés par les doctrines du christianisme et par les nécessités de leur nouvelle position. Cette période de débrouillement doit être soigneusement étudiée par ceux qui veulent connaître les origines du moyen âge.

Dans l'histoire de la civilisation moderne, il faut examiner attentivement l'action réciproque des éléments divers qui se trouvent en présence, et qui tantôt se combattent et tantôt s'unissent entre eux. Ces éléments posés comme des couches de nature diverse sur le même sol, sont ou barbares, ou romains ou chrétiens. Mais l'élément chrétien finit par prévaloir sur les deux autres. Il n'y avait en réalité que l'Église qui fût organisée quand tout était encore dans le chaos. Les barbares ne connaissaient que la violence : l'empire romain détruit par eux n'avait laissé que des ruines; ses institutions n'étaient plus qu'une lettre morte : l'Église seule avec sa forte hiérarchie qui remontait jusqu'au Christ, avec ses dogmes, ses lois immuables, ses traditions sacrées, sa morale, sa discipline, son enseignement et son culte, avait posé les véritables fondements de la société, non-seulement religieuse mais civile. Voilà ce qu'il faut mettre surtout en lumière dans l'histoire du moyen âge, si l'on veut être impartial et vrai.

Dieu permit que Rome païenne réunit sous sa puissance presque tout le monde connu, les nations civilisées aussi bien que les peuples barbares, pour aplanir les voies à ses apôtres et à ses disciples destinés à faire entendre à tous la même bonne nouvelle. Saint Irénée, envoyé dans les Gaules, vers le milieu du II<sup>me</sup> siècle, disait : « Si les lan-  
 » gues diffèrent, la tradition ne varie point, et les églises  
 » fondées en Germanie n'ont pas d'autre loi ni d'autre  
 » enseignement que celles des Ibères et des Celtes, celles  
 » d'Orient et d'Asie, et les autres qui ont été établies au  
 » centre du monde. Mais comme le soleil, créature de  
 » Dieu, est le même pour tout l'univers, ainsi le flam-  
 » beau de la prédication est le même pour tous les  
 » hommes qui veulent arriver à la connaissance de la vé-

» rité (1). » Dieu ne pouvait laisser son œuvre imparfaite, et il eût été moins sage que les législateurs humains, si en publiant sa loi il n'eût en même temps constitué le pouvoir destiné à la mettre en action, à la propager et à la conserver. Ce pouvoir « comme le soleil, qui est le même » pour tout l'univers, » devait avoir pour caractères l'universalité et l'unité. Telle fut la mission de l'Église, attestée par tous les Pères, vainement niée par les hérétiques et les rationalistes, dont la thèse n'a point changé depuis dix-huit siècles. *Exordium ab unitate proficiscitur*, dit saint Cyprien, *et primatus Petro datur ut una Christi ecclesia monstretur*. Cette Église triomphe, et son chef demeure, malgré tant de causes de ruine; malgré la diversité des peuples, des gouvernements, des langues, des mœurs et des climats; malgré les schismes et les hérésies; malgré l'esprit d'orgueil et d'indépendance qui lutte éternellement contre toute autorité : cette Église triomphe au milieu des adversités et des prospérités, qui minent toujours à la longue les pouvoirs humains les mieux établis.

L'histoire n'est qu'une vaste épopée qui commence avec le premier homme pour finir quand il plaira à Dieu de fermer le livre. Dieu en est le moteur et le héros, le monde en est le théâtre, les créatures n'en sont que les instruments. Les grandes catastrophes physiques et morales, les guerres, les révolutions, les changements de dynasties en sont les principaux épisodes. Il y a deux parties bien distinctes dans ce poëme : ce qui est au delà de la croix, et ce qui est en deçà, c'est-à-dire ce qui s'est passé depuis que Dieu est descendu vers l'homme pour le relever de sa dé-

---

(1) *Contra hæreses*, t. 1, p. 10.

chéance et lui restituer les vérités qu'il avait perdues. L'histoire de ce côté-ci de la croix, ne brille nulle part d'un éclat plus vif que dans les luttes de l'Église pour la conquête et le salut de l'humanité. La philosophie voit ces luttes avec dédain, elle qui ne parle qu'au nom de la liberté et de la souveraineté de la raison ; tandis que l'Église ne reconnaît pour siens que ceux qui croient à sa parole et obéissent à son autorité.

Comme toute famille a ses aïeux et toute cité ses grands citoyens, dont elle se fait gloire, de même chaque nation chrétienne a ses saints et ses patrons dans le ciel, toujours présents à la mémoire du peuple, qui ne s'inquiète guère de tant de rois et de conquérants, jadis fameux pour avoir gouverné ou dévasté la terre. Ainsi l'Irlande a ses Augustin ; l'Allemagne, ses Boniface ; la France, ses Martin de Tours, ses Remi ; la Belgique, ses Amand, ses Bavon, ses Éloi, ses Liévin, ses Lambert, etc. Ce sujet est grand et plein d'utiles enseignements non-seulement pour la religion, mais pour la politique et l'histoire. Nous devons nous borner, selon notre plan, à retracer en peu de mots ce qui a rapport à notre patrie.

On ne peut douter que dès les premiers siècles, le christianisme ne se fût répandu en Belgique avec les armées romaines ; mais nous avons peu de détails sur cette époque. Nous savons que saint Materne, évangelise à Cologne, à Tongres, à Maestricht, avant la fin du III<sup>me</sup> siècle ; saint Servais à Tongres au IV<sup>me</sup> siècle ; saint Piat et saint Chrisole, vers le même temps à Tournai ; que Trèves, séjour des empereurs romains et dont les ruines attestent encore l'ancienne splendeur, devint l'une des métropoles religieuses de l'Occident. « Saint Athanase (cet intrépide défenseur de la foi catholique contre l'arianisme), exilé dans



cette cité pendant deux ans, embrase de son feu tout le clergé des Gaules. Lui-même fait gloire des amitiés qu'il y forma ; il rend témoignage à la piété de cette grande ville. Il y avait vu, dit-il, construire les premières basiliques, et la foule impatiente se presser sous leurs voûtes avant que les ouvriers en eussent posé la dernière pierre. Ses écrits y avaient popularisé la vie monastique, comme on s'en assure par un récit que saint Augustin tenait de la bouche d'un officier du palais impérial... Aussi cette cité, dont Ausone célébrait les larges remparts et les écoles florissantes, voyait se multiplier les sanctuaires dans ses murs et à ses portes... Saint Jérôme vint y chercher la science et y fit un séjour assez long pour transcrire de sa main les écrits de saint Hilaire. Saint Ambroise y naquit... C'est là qu'enfin saint Martin protesta contre le supplice de l'hérétique Priscillien et de ses complices..., et refusa de communiquer avec ceux qui avaient mis le dogme sous la protection des bourreaux (1).

Il n'existait sous la domination romaine qu'un très-petit nombre de villes en Belgique, qui n'étaient en réalité que des stations militaires, établies sur des grandes routes. Telles furent Tournai, Tongres, Bavay (2). Les pays tra-

(1) Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*. Voyez aussi Feller, *Biographie universelle*, art. SAINT ATHANASE et SAINT MAXIMIN.

(2) « La carte de Peutinger, dit M. Schayes, décrit deux routes dans la Belgique actuelle. La première partant de Boulogne, traverse Terouanne, Cassel (*Castellum Menapiorum*), Tournai, Bavay, Tongres, et aboutit à Cologne. La seconde commence à Tongres et longe la Meuse jusqu'à l'île des Bataves, où elle continue jusqu'à l'extrémité occidentale de cette île. Ces deux routes militaires furent, comme les quatre grands chemins qui, de Lyon, se dirigeaient vers les quatre points cardinaux des Gaules, construites par Agrippa, gendre d'Auguste... Les routes romaines de la Belgique dont il existe

versés par ces routes participaient plus ou moins à la civilisation romaine, mais au delà, les populations indigènes avaient gardé toute la rudesse de leur physionomie primitive. Ainsi, les deux Flandres, Anvers, le Brabant, traversés plutôt que conquis par les Romains, n'étaient habités que par de véritables barbares, d'ailleurs peu nombreux. Ces espèces de sauvages, que les biographes de saint Éloi, de saint Amand, de saint Liévin nous dépeignent sous des traits si hideux, ne devaient pas différer beaucoup de leurs ancêtres, qui habitaient le pays du temps des Romains; et il est probable que sous ces derniers, le christianisme ne pénétra pas fort avant dans ces contrées (1).

---

encore des vestiges portent toutes de nos jours le nom de chaussées Brunchaut, parce que, suivant une tradition populaire et quelques chroniques fabuleuses, elles avaient été construites par la reine Brunchaut, au VI<sup>m</sup>e siècle... Il est possible toutefois que la reine Brunchaut ait fait réparer les routes romaines de la Belgique, comme l'avance Sigebert de Gembloux...

» La troisième et dernière route romaine de la Belgique dont les écrits des quatre premiers siècles de l'ère vulgaire ont fait mention, est celle qui conduisait de Reims à Trèves. L'itinéraire d'Antonin a seul décrit cette route..., qui, au témoignage de Bergier, est une des voies romaines les mieux conservées de toute la Gaule. Dans toute la traversée du Luxembourg, et sur une longueur de quatre-vingt-dix milles gaulois (quarante-cinq lieues de France), on ne trouve sur cette voie militaire que deux établissements, les villages d'*Orolaunum* (Arlon) et d'*Andethana*, probablement, Echternach: »

(1) On s'est demandé sur quels lieux dut se porter d'abord la fureur des barbares lorsqu'ils envahirent l'empire romain? La question semble facile à résoudre quant à nos provinces. Ils durent suivre les voies romaines et se jeter sur les villes placées à proximité de ces voies, qui leur offraient de riches dépouilles. Ils en exterminèrent les habitants; mais il est douteux qu'ils aient perdu leur temps à poursuivre les hordes indigènes errantes dans les marais des Flandres et les forêts des Ardennes; ils y auraient gagné fort peu de chose. Il semble donc qu'il dut y avoir peu de changement dans l'état de cette partie de la Belgique lors de la conquête barbare.

La civilisation romaine, toute locale, demi-païenne et demi-chrétienne, fut emportée par le flot des barbares qui allait toujours grossissant. L'empire disparut, et peu à peu le christianisme sortit triomphant de ses ruines. « Deux siècles environ après les premiers établissements des Francs dans la Belgique et dans le reste de la Gaule » (dit l'abbé de Nélis), il survint un nouvel ordre de choses et de personnes dont la religion était et devait être le premier but, mais de qui la police et l'agriculture reçurent par contre-coup de grands avantages : ce fut l'établissement des premières abbayes ou monastères, dont saint Amand fut le père et le fondateur dans nos cantons. Quand il y parut, il trouva le sol de ce pays aussi sauvage que ses habitants. Baudemon, contemporain et condisciple de saint Amand, qui vivait dans l'abbaye de Saint-Pierre, établie peu de temps auparavant, nous en parle en ces termes : *Propter ferocitatem gentis illius, vel ob terrae infoecunditatem, omnes sacerdotibus a praedicatione loci illius se subtraxerant*. Un autre écrivain en parle de même : *qui (pagus gandensis) propter ferocitatem gentis et terrae infoecunditatem, praedonibus derelictus est*. Un troisième n'attribue à ce pays qu'*efferos mores et infoecundos cespites* (1).

(1) *Vita S. Amandi*, apud Boll., t. I, febr., pp. 855 et 854.

Du temps de saint Bavon, la Flandre était couverte de bois, de bruyères et de marais. Les chroniques anciennes désignent cette contrée sous le nom de *forêt sans fin et sans miséricorde*. Elle embrassait (dit M. Schayes) l'espace compris entre les villes actuelles de Gand, Bruges et Thourout. On citait comme un fait miraculeux que Domlinus, prêtre de Thourout, eût pu se rendre sain et sauf, à travers cette forêt, au monastère fondé à Gand par saint Bavon.

Un ancien légendaire, qui écrivit la vie de saint Folcuin, au IX<sup>me</sup> siècle,



» Voilà quelle était en ce temps-là la Flandre, cette  
 » contrée si peuplée et si fertile quelques siècles après ;  
 » qui, pour la bonté du terrain et l'industrie des habitants,  
 » ne le cède depuis longtemps à aucune portion de l'uni-  
 » vers.....; que le Tasse nous a peinte avec des couleurs  
 » aussi convenables que belles, lorsqu'en parlant des pre-  
 » miers croisés de cette nation que l'on vit sous les éten-  
 » dards de Godefroid de Bouillon, il dit :

*La gente poi candida et bionda, etc.*

» La Flandre, l'heureuse Flandre, était réputée au  
 » VII<sup>me</sup> siècle une terre ingrate et stérile; ses peuples  
 » étaient des sauvages et des brigands. Comme sauvages,  
 » il fallait les civiliser; comme brigands, leur donner des  
 » mœurs, de la religion et des vertus. C'est dans cette  
 » vue que furent établis les premiers monastères; c'est  
 » dans cette vue que les rois et les particuliers leur firent  
 » tant de bien. Et cela est si vrai, les succès de ces éta-  
 » blissements furent si éclatants, que les princes, comme  
 » M. de Montesquieu (auteur non suspect) le remarque en  
 » particulier, au sujet de Charlemagne, regardaient les  
 » dons immenses qu'ils faisaient aux églises, *moins comme*

qualifie les habitants de la Flandre occidentale de *Gens moribus incomposita, magis armis quam consiliis utens, cujus indomitam barbariem et semper ad malum proclivitatem difficile est restringi.* (ACTA SS. ORDIN. BENED. SOEC. I.) Tous les auteurs sont d'accord sur le caractère des Flamands de cette époque. Charles le Téméraire croyait même que ceux de son temps en avaient conservé certaine empreinte : *gens fera et indomitabilis, duræ cervicis populus et implacabilis.* (Fortunat, *Vita S. Medardi.*)

*Gens fera sunt Morini, et sunt intractabile vulgus :  
 Ferre jugum renuunt; mutantur et omnia mutant.*



» une action religieuse que comme une dispensation politique (1). »

Saint Amand, sacré évêque régional en 628, avait prêché l'Évangile dans le voisinage de Gand; il y érigea plusieurs églises en 655, et deux grands monastères sous l'invocation de saint Pierre, dont l'un prit dans la suite le nom de Saint-Pierre, et l'autre celui de Saint-Bavon. Défenseur intrépide des lois de l'Église, saint Amand encourut la disgrâce du roi Dagobert, dont il osait censurer les mœurs licencieuses (2). Élu évêque de Maestricht en 649, il donna sa démission de ce siège en faveur de saint Remacle, abbé de Cugnion, pour reprendre le cours de ses travaux apostoliques et consacrer le reste de ses jours à la conversion des païens.

Saint Éloi, qui poursuivit l'œuvre de saint Amand avec succès, était de Limoges, issu d'une famille romaine, si l'on en juge par la terminaison latine de son nom (3). Son père, chrétien zélé, l'avait instruit avec beaucoup de soin dans sa religion. Voyant qu'Éloi était doué d'une aptitude singulière pour les arts du dessin, il le confia de bonne heure à un personnage considérable, nommé Abbon, chef de la monnaie à Limoges, et le jeune homme ne tarda pas à surpasser son maître. Éloi fit ensuite la connaissance de Bobbon, trésorier de Clotaire II; qui le prit en affection. Le roi voulait avoir un trône également remarquable pour

(1) *Mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles*, t. II.

(2) Quoique Dagobert se distinguât par d'heureuses qualités, qu'il aimât les lettres et les arts et protégât la religion, il s'abandonna à la débauche à tel point, qu'il eut jusqu'à trois, d'autres disent jusqu'à cinq femmes légitimes, sans compter un nombre infini de concubines. Ces désordres sont les préludes ordinaires de l'abâtardissement des races et des changements de dynasties.

(3) Eligius.

la matière et pour la forme, qui fût un chef-d'œuvre de sculpture et d'orfèvrerie, et il ne trouvait point d'homme en état de réaliser sa pensée. Bobbon lui parla d'Éloi, qui fut aussitôt accepté et auquel on remit la quantité d'or jugée nécessaire pour l'exécution de ce meuble précieux. Ce dernier se mit au travail avec grande diligence, et rapporta au bout de peu de temps le siège désiré. Clotaire admira son œuvre, le combla d'éloges et lui promit une récompense digne de son talent. Heureux et confus de ces louanges, Éloi découvrit aux yeux des assistants un second trône, non moins riche et non moins orné que le premier, exécuté avec le restant de l'or qui lui avait été confié pour en faire un seul. Clotaire, étonné de tant d'habileté et de probité, se mit à causer avec le jeune artiste, et charmé de sa bonne mine, de sa modestie et de son esprit, il résolut de se l'attacher et le nomma maître de sa monnaie.

Le crédit dont il jouissait s'accrut encore sous le successeur de Clotaire. Éloi cependant ne cessait de s'occuper de son art et de produire de nouveaux chefs-d'œuvre, presque tous destinés aux églises. Tout en travaillant il tenait ouvert devant lui quelque livre pieux sur lequel il jetait de temps en temps les yeux pour s'instruire de plus en plus dans sa religion. Lorsqu'il parut à la cour, il prit d'abord, pour se conformer à la coutume, des vêtements d'or et de soie avec des ceintures garnies de pierreries. Mais à mesure qu'il avançait dans la vertu, il se dépouillait de ces ornements mondains, et il finit par s'habiller comme les pauvres, d'étoffe unie et grossière, n'ayant qu'une corde pour ceinture. Le roi l'en plaisantait et l'en reprenait doucement ; plus d'une fois même il lui arriva d'ôter sa robe et sa ceinture pour en revêtir Éloi, qui ne les gardait guère. Tout allait aux pauvres, tout ce qu'Éloi gagnait, et tout ce

que le roi lui donnait. Ainsi partout les pauvres le suivaient et lui faisaient cortège. Si un étranger demandait la maison d'Éloi, on lui répondait : « Allez dans telle rue, » et là où vous verrez beaucoup de pauvres, c'est chez » lui. »

Quand il apprenait que l'on devait vendre quelque part de malheureux esclaves, il s'y rendait, et il en achetait vingt, trente, cinquante et jusqu'à cent à la fois, de toutes les nations, mais le plus souvent des Saxons, qui étaient les plus nombreux. Si l'argent venait à lui manquer, il mettait en gage ses meubles, ses vêtements et jusqu'à ses chaussures. Il donnait la liberté à ces infortunés, et il leur laissait le choix ou de retourner dans leur pays, ou de se retirer dans des monastères, ou de demeurer à son service (1). Dagobert, qui en avait fait son conseiller intime et son homme de confiance, n'entreprenait rien sans le consulter; il l'employa dans plusieurs missions importantes dont Éloi s'acquitta avec succès. Enfin il fut nommé évêque de Noyon et de Tournai (2). L'ouvrier ciseleur, devenu ministre d'un Dieu d'amour, est tout amour, et sa pitié envers les malades et les pauvres ne fait que doubler. En même temps qu'il multiplie les fondations de monastères, il poursuit avec ardeur les réformes ecclésiastiques, la simonie, l'hérésie, les mauvaises mœurs. Pour

(1) *Acta Sanct. Belg.*, II, p. 207.

(2) Vers 640, à l'âge d'environ 52 ans. Saint Éloi fut contemporain du bienheureux Pépin de Landen, doué lui-même de toutes les vertus d'un grand homme et d'un saint.

Sainte Bathilde, épouse de Clovis II, qui elle-même avait été esclave avant d'être reine, travailla, de concert avec saint Ouen et saint Éloi, à abolir l'esclavage ou à en adoucir les rigueurs, à fonder des hôpitaux, des églises, et un grand nombre de couvents d'hommes et de femmes.

bien comprendre Éloi , il faut voir cet homme apostolique aux prises avec ces nations grossières et cruelles , ne respirant que haine et vengeance et adorant des dieux aussi barbares qu'elles-mêmes. Éloi prêcha dans les Flandres , chez les Suèves , dans le pays d'Anvers , et chez les différents peuples qui habitaient le littoral de la mer ; mais , comme ils n'avaient jamais ouï parler de l'Évangile , ils l'accueillirent d'abord avec des injures et des menaces de mort. Cependant Éloi ne se rebutait pas. Soutenu par la grâce divine , à force d'humilité , de douceur et de patience , en leur parlant de la vie future , au nom du salut de leur âme , en prêchant le pardon à ceux qui se haïssaient , la paix à ceux qui étaient en guerre , et la charité à tous , il les gagna tellement qu'on vit les plus grands pécheurs faire pénitence , renoncer à leurs idoles , donner leurs biens aux pauvres , la liberté à leurs esclaves et se dévouer sans réserve à toute sorte de bonnes œuvres (1).

Nous rapporterons ici quelques extraits des sermons que

(1) Voici quelques passages de la vie de saint Éloi empruntés à saint Ouen, son biographe et son ami , où sont naïvement dépeints les dangers qu'affrontait cet homme héroïque pour convertir les peuples barbares qui habitaient nos contrées : *Præterea pastoris cura sollicitus , lustrabat urbes vel municipia sibi commissa ; sed Flandrenses atque Andoverpienses , Frisones et Suevi et barbari quique circa maris littora degentes , quos velut in extremis remotos nullus adhuc prædicationis vomer impresserat , primo eum hostili animo et adversa mente susceperunt . Postmodum vero cum paulatim per gratiam Christi his verbum Dei insinuari coepisset , pars maxima trucis ac barbari populi , relictis idolis , conversa est ad verum Deum . ( Acta Sanctorum Belgii , t. III , p. 521 , Vita Sancti Eligii . )*

*Multum præterea in Flandris laboravit Eligius , jugi instantia Andoverpis pugnavit , multosque erroneos Suevos convertit ; sana nonnulla Christi clypeo protectus cum apostolica auctoritate destruxit ; idolatriam quoque diversi generis , ubicumque invenit , funditus subruit . Inter*



leur adressait le saint missionnaire. Ce ne sont que de simples instructions mises à la portée de ses auditeurs, mais elles offrent un grand intérêt historique, parce qu'elles retracent le tableau fidèle des superstitions populaires au VII<sup>me</sup> siècle. « Mes chers frères, leur disait-il, il ne vous » suffit pas d'avoir reçu le nom de chrétiens si vous ne » faites des œuvres chrétiennes. Le nom de chrétien ne » profite qu'à celui qui agit conformément à la doctrine » du Christ : qui ne vole point, qui ne commet point » d'adultères, qui ne hait personne, qui aime son prochain » comme lui-même, qui ne rend point à ses ennemis le » mal pour le mal, qui prie pour eux, qui ne suscite point » de procès, qui s'efforce au contraire de faire régner la » paix à la place de la discorde. Rachetez vos âmes des » peines que vous avez méritées, tandis que vous en avez » les moyens; faites l'aumône selon votre fortune; faites » des offrandes à l'autel; apprenez de mémoire le symbole » des apôtres et l'oraison dominicale; enseignez-les à vos

---

*haec autem cum semper sobriam religiosis virtutibus teneret disciplinam, frequenter ab ingrato et perfido populo lacescitus et pene usque ad contumeliam provocatus, nullatenus a cepta doctrina arcebatur, sed magis ipse lenis, patiens, humilis et mitis, pro eis dominum deprecabatur, nam cum circumquaque rura lustraret, inenarrabili subtilitate blande atque composite desides barbarorum animos, et minus de spe futura sollicitos, solerti satis studio, verbis blandis nitebatur stimulare, atque ad amorem supernae patriae accendere, praedicans infestis pacem, violentis quietem, ferocibus benignitatem; docens omnes in unum ad ecclesiam coire, monasteria construere, atque in bonis actibus deo sedule servire. Ad cujus videlicet hortatum ita nonnulla permutata est barbaries, ut subito in arido et squalenti campo, videratur fecunda sikes et uberrima messis surrexisse: videres complures ad poenitentiam currere, opes pauperibus erogare, libertates familiae dare, aliaque quamplurima bonorum operum praecepta sectari. (Acta Sanctorum Belgii, t. III, p. 258 : Vita Sancti Eligii.)*

» enfants; instruisez-les et corrigez-les, afin qu'ils vivent  
 » toujours dans la crainte de Dieu, car sachez que vous  
 » êtes leurs répondants auprès de lui. Fréquentez les  
 » offices de l'Église; réclamez humblement l'assistance  
 » des saints; abstenez-vous de toute œuvre servile le  
 » dimanche, parce que c'est ce jour-là que votre Seigneur  
 » est ressuscité...

» Je vous prie et je vous conjure de renoncer aux cou-  
 » tumes sacrilèges des païens; n'écoutez ni les devins, ni  
 » les sorciers, ni les enchanteurs; ne les consultez ni en  
 » cas de maladie, ni pour toute autre cause, car ce serait  
 » abjurer les promesses sacrées de votre baptême. N'ob-  
 » servez ni les augures, ni le chant des oiseaux, ni les  
 » diverses manières d'éternuer, lorsque vous voulez entre-  
 » prendre un voyage. Mais quand vous voulez vous ab-  
 » senter, ou commencer une œuvre quelconque, faites le  
 » signe de la croix, récitez le symbole et l'oraison domi-  
 » nicale avec foi et dévotion, et rien ne pourra vous nuire.  
 » Qu'aucun chrétien ne regarde le jour où il sort de chez  
 » lui, ni le jour où il y rentre, car Dieu a fait tous les jours;  
 » qu'aucun ne se règle d'après la lune pour faire quelque  
 » entreprise. Qu'aux calendes de janvier on ne joue point  
 » de farces ridicules en se déguisant en génisse ou en  
 » jeune cerf; qu'à table on ne s'abandonne point à de  
 » honteuses orgies sous prétexte de fêter ce nouveau jour.  
 » Qu'aucun chrétien ne croie aux runes ni aux chants magi-  
 » ques, car ce sont des œuvres du démon. Qu'à la fête de  
 » la Saint-Jean et aux autres solennités des saints, on n'ait  
 » point égard au solstice; qu'on ne se livre point à des  
 » danses, à des jeux, à des courses, à des chœurs diabo-  
 » liques; que personne n'invoque le démon sous les noms  
 » de Neptune, de Pluton, de Minerve ou des génies;

» que personne ne célèbre le jour de Jupiter comme un  
 » jour de fête , ni au mois de mai , ni en aucun autre  
 » temps, en cessant ses travaux ; que personne ne célèbre  
 » ni la fête des chenilles, ni la fête des souris, ni aucune  
 » autre , si ce n'est celle du Seigneur. Qu'aucun chrétien  
 » n'allume des lampes ni ne fasse des vœux dans les tem-  
 » ples païens, au bord des fontaines, au pied des arbres,  
 » dans les forêts ou dans les carrefours. Que personne ne  
 » suspende d'amulettes au cou d'un homme ou de quelque  
 » animal, quand même ce seraient des clercs qui les au-  
 » raient préparées en les donnant pour choses saintes, car  
 » ce n'est point un remède de Dieu , mais un poison dia-  
 » bolique. Que personne ne fasse des lustrations pour la  
 » prospérité des herbes ou des moissons. Que personne ne  
 » fasse passer ses troupeaux à travers des arbres creux ou  
 » des excavations dans le sol , car c'est au démon que l'on  
 » semble les consacrer. Qu'aucune femme ne se pare de  
 » colliers d'ambre ; qu'en tissant ou en teignant la toile ,  
 » elle n'invoque ni Minerve ni aucune autre divinité fu-  
 » neste ; mais que dans toutes ses œuvres elle demande  
 » l'assistance du Christ et mette tout son espoir dans la  
 » vertu de son nom. Ne poussez point de grands cris lors-  
 » que la lune s'obscurcit, parce que ce n'est qu'en vertu  
 » des lois de Dieu qu'elle s'éclipse à certains temps déter-  
 » minés. Ne craignez pas de commencer quelque ouvrage  
 » à la nouvelle lune, parce que Dieu a fait la lune avec ses  
 » différentes phases pour marquer les temps et pour éclai-  
 » rer les nuits. N'appellez point le soleil et la lune du nom  
 » de Seigneurs, ne jurez point par eux , car ce sont des  
 » créatures de Dieu, faites pour servir aux besoins de  
 » l'homme. Ne croyez ni à la fortune, ni à la fatalité, ni  
 » aux horoscopes ; ne dites point qu'un homme sera ce

» que sa naissance l'a fait, car Dieu a fait tous les hommes  
 » pour être sauvés, etc. (1). »

L'Église a constamment combattu ces restes de paganisme, qui se reproduisaient d'eux-mêmes dès que l'influence du christianisme s'affaiblissait. Il faut que l'homme croie : s'il ne croit en Dieu, il croit aux démons et aux génies malfaisants. Le sentiment du surnaturel renaît en lui sous toutes les formes : le scepticisme est la maladie de l'homme dépravé, c'est la mort de l'âme. Un siècle plus tard, en 745, au synode de Leptine, les prélats assemblés dressèrent une liste des superstitions populaires encore subsistantes de leur temps et qui n'est guère qu'une répétition de celles que dénonçait si énergiquement saint Éloi (2). A cette liste se trouve jointe la formule de renonciation que l'on proposait aux convertis : « Renon-  
 » cez-vous au démon, aux œuvres et aux paroles du dé-  
 » mon, à Dunar, à Woden et Saxnot, et à tous les esprits  
 » impurs qui sont avec eux ? » Et le néophyte répondait :  
 « Je renonce au démon, aux œuvres du démon, à Dunar,  
 » à Woden et Saxnot, etc. (3). »

Si l'on veut savoir quels étaient ces affreux sauvages de race germanique, dont l'Église romaine eut le tort immense, au dire de quelques écrivains de notre époque,

(1) *Acta Sanctorum Belgii*, t. III, pp. 245-247.

Voy. le tome VI des *Conciles* du père Labbe; un savant mémoire de Des Roches, dans le tome I<sup>er</sup> des *Anciens Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, et les *Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, par M. Schayes, t. II, pp. 27 et suiv.

(2) *Indiculus superstitionum et paganiarum*, etc.

(3) Le prêtre adressait ces questions en langue tantonique : *Forsachistu diabolae?* — *Ec forsacho diabolae.* — *End allum diabolgelda?* — *End ec forsacho allum diabolgelda?*, etc., etc.



d'altérer le type primitif et grandiose en leur imposant ses doctrines, il faut lire la formule d'examen, rédigée en latin et en langue teutonique par un canoniste du IX<sup>me</sup> siècle, pour aider à la mémoire du barbare au tribunal de la pénitence : « Mon frère, lui disait le prêtre, » avec douceur pour ne point l'effrayer, ne rougis pas de » confesser tes péchés, car moi aussi je suis un pécheur » et j'ai fait peut-être plus de mal que toi... Avouons donc » librement ce que librement nous avons commis... As-tu » fait homicide, par hasard ou volontairement : pour ven- » ger tes parents ou pour obéir à ton maître? As-tu fait » quelque blessure, coupé les mains ou les pieds ou arraché les yeux à un homme? — As-tu fait quelque parjure » ou induit les autres à se parjurer? — As-tu fait quelque » vol avec sacrilège, effraction ou violence? — As-tu fait » adultère avec la femme ou la fiancée d'autrui? — As-tu » déshonoré une vierge? — As-tu violé ou pillé un, tom- » beau? — As-tu diffamé quelque homme auprès de son » seigneur? — As-tu consulté les magiciens, les aruspices » ou les enchanteurs? — As-tu fait des vœux aux arbres » et aux fontaines? — As-tu enlevé un homme libre pour » le faire esclave? — As-tu brûlé la maison ou la grange » d'autrui? — T'es-tu enivré jusqu'à vomir? — As-tu » étouffé ton enfant? — As-tu bu quelque philtre? — As-tu fait ce que les païens observent aux calendes de » janvier? — As-tu chanté des chansons diaboliques sur » les sépultures des trépassés? etc. »

Saint Liévin, issu d'une noble famille d'Irlande, vers l'an 580, fut disciple du moine saint Augustin et des autres missionnaires que saint Grégoire le Grand avait envoyés à la conquête spirituelle de l'Angleterre. Élevé à l'épiscopat dans sa patrie, il se sentit appelé à annoncer

l'Évangile aux païens. Il se rendit, en 655, à Gand, près de saint Florbert, abbé de Saint-Pierre, et commença à prêcher dans le pays d'Alost, qui faisait alors partie du Brabant; puis il vint à Hauthem, entre Gand et Ninove. C'était une terre fertile, habitée par des hommes d'une force et d'une beauté remarquables, mais pervers, livrés à tous les vices, adultères, voleurs, homicides, parjures, se trompant les uns les autres, et toujours prêts à verser le sang. Tel était le peuple à qui saint Liévin venait apporter la parole de Dieu. Il ne tarda pas à reconnaître le sort qui lui était réservé. Saint Liévin était poète : calme et résigné au sacrifice, il chante sa fin prochaine dans des vers d'une douceur mélancolique qu'il adresse à saint Florbert, son ami : « Ici, dit-il, le soleil est sans éclat, les jours sombres et les nuits sans repos. Autour de moi s'agite le peuple impie et cruel du Brabant qui demande mon sang. O peuple, quel mal t'ai-je fait ? Je t'apporte la paix, et tu me declares la guerre ! Mais ta barbarie fera mon triomphe ; tu me prépares la couronne de martyr. Je sais en qui je me fie ; mon espoir ne sera point trompé, car qui peut douter de la parole de Dieu ? Cependant, il est encore quelques consolations pour mon âme attristée : Gand m'ouvre son sein : là séjourne Florbert, orné de tous les charmes de la vertu, l'orgueil des siens, la gloire de l'Église... Pour moi, étranger, j'ai dit adieu à ma patrie ; j'ai méprisé l'honneur des pompes mortelles ; Dieu est mon unique espérance... »

Liévin est pauvre et dénué de tout, mais un ami, l'excellent Florbert, veille sur lui. « Au moment même où j'écris ceci, dit-il, un petit âne arrive à pas pressés dans ma demeure ; il porte du beurre, des œufs, du fromage, *ces délices des champs* ! Que tardes-tu, chère hôtesse, hâte-toi,

serre tes trésors. Tu te croyais pauvre et te voilà riche. Ton pot était à sec, maintenant tu as de quoi accommoder tes modestes légumes!... » N'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans ce gracieux badinage en face de la mort, et dans cet accord de deux amis, dont l'un se dévoue, tandis que l'autre l'encourage à de suprêmes combats!... Liévin poursuit : « Hauthem, pays coupable, pourquoi ton sol, si riche en moissons, n'offre-t-il au seigneur que des orties et de l'ivraie?... Tu m'invites, ô père excellent, à reprendre mes anciennes études et à célébrer en vers élégiaques le nom du grand Bavon : mais ne sais-tu pas que mes pauvres pipeaux fêlés ne sauraient plus rendre que des sons rauques et sans harmonie. Ma veine est comme une source desséchée, qui laisse à regret couler un maigre filet d'eau... Jadis j'avais le renom d'un poëte s'abreuvant aux fontaines de Castalie : maintenant mon âme est triste; pour elle la douce poésie a perdu ses attraits. Je ne suis plus comme autrefois, ami des refrains joyeux : et comment le serais-je, incessamment menacé d'un fer homicide (1)?... Cependant, tu le désires, Florbert; j'essayerai malgré ma faiblesse... Reçois donc ces vers que Liévin t'envoie : inscris-les sur la tombe de Bavon, afin que quand cette tombe elle-même ne sera plus qu'une ruine, on retrouve sur la pierre brisée la trace de mes derniers chants (2)... » Et Liévin arrosa

(1) Saint Liévin mourut en 637, et l'abbé Florbert, à qui saint Amand confia la direction des deux monastères qu'il avait établis à Gand, vers 661.

(2) *Audeo mira loqui : Solem sine lumine vidi;  
Est sine luce dies hic, sine pace quies...  
Impia barbarico gens exagitata tumultu;  
Hic Brachanta furit, meque cruenta petit.  
Quid tibi peccavi, qui pacis nuncia porto?  
Sed qua tu spiras, feritas, sors lacta triumphis,*

de son généreux sang cette terre ingrate, qui depuis enfanta tant de chrétiens! Le lecteur me pardonnera cette longue citation des vers de saint Liévin, qui offrent un des plus curieux monuments de l'état de la littérature et de la société en Belgique au VI<sup>me</sup> siècle.

Les Saxons et les Frisons étaient de tous les peuples païens les plus rebelles et les plus hostiles au christianisme. Les Frisons immolaient à leurs dieux des victimes

Atque dabit palmam gloria martirii.  
 Cui credam novi, nec spe frustrabor inani...  
 Qui spondet Deus est, quis dubitare potest?  
 Attamen est aliquid moesta solatia menti.  
 Ganda parat gremium, quo me sovet ubere laeto.  
 Hic est Florbertus quem virtus flore perornat,  
 Forma gregis, decus ecclesiae, concordia fratrum.  
 Egressus patriam, pompae mortalis honorem  
 Sprevi, devovi: spes Deus una mihi.  
 Plus aliquid praestat absenti munere largo,  
 Praesens continuis me sovet obsequiis.  
 Haec quoque dum scribo, properans agitator aselli  
 Munere nos solito, pondere lassus adit,  
 Ruris delitias affert, cum lacte butyrum,  
 Ovaeque caseoli plena canistra premunt,  
 Hospita quid restas? etc.  
 Holtam, villa gravis, quae nescis reddere fructum,  
 Urticas, lappas, cur bene culta refers?  
 Hoc est, quo recreor, quod habet paupercula tantum  
 Hospita, quod mittit vel mihi Ganda boni.  
 Et pius ille pater cum donis mollia verba  
 Mittit, et ad studium sollicitat precibus:  
 Ac titulo magnum jubet insignire Bayonem,  
 Atque leves elegos esse decus tumulo.  
 Nec reputat fisso cum stridet fistula ligno,  
 Quod soleat raucum reddere quassa sonum.  
 Exigui rivi, pauper quam vena ministrat,  
 Lasso vix tenues unda ministrat aquas.  
 Sic ego, qui quondam studio florente videbar  
 Esse poeta, modo curro pedester equo.  
 Et qui Castalio dicebar fonte madentem



humaines. Saint Wulfran (1), évêque de Sens, ayant quitté ses fonctions épiscopales pour mener, comme tant d'autres, la vie de missionnaire, fut témoin des apprêts du supplice d'un de ces malheureux qu'on allait sacrifier. Il demanda sa grâce au roi Radbod, qui la lui refusa. Le saint se mit en prières, à la vue de la foule assemblée pour assister à cette exécution, et la corde du gibet s'étant rompue, l'infortuné se trouva plein de vie après être resté deux heures suspendu. Radbod lui-même fut ébranlé et demanda le baptême. Il avait déjà mis le pied dans les fonts lorsqu'il adressa cette question à Wulfran : « Que » penses-tu de mes prédécesseurs ? sont-ils en enfer ou en » paradis ? — Il est bien à craindre, répondit Wulfran, » qu'étant morts sans baptême, ils ne soient éternelle- » ment damnés. » Alors Radbod, se retirant brusquement de l'eau baptismale, s'écria : « J'aime mieux aller en enfer » avec les princes frisons, mes ancêtres, que de demeurer » avec quelques gueux dans ce royaume du ciel dont tu me parles (2). » Ce fait prouve avec quel fanatisme obstiné ces barbares s'attachaient à leurs vieilles superstitions.

Nous devons dire maintenant un mot du plus fameux

Dictaeo versu posse movere liram,  
 Carmine nunc lacero dictant mihi verbae camoenae,  
 Mensque dolens laetis apta non est modulis.  
 Non sum qui fueram, festivo carmine laetus :  
 Qualiter esse queam, tela cruenta videns...  
 Accingar studio quamvis non viribus acquis...  
 Haec, Florberte pater, Livinus carmina mittens,  
 Inscriptum lateri munus habere dedi;  
 Ut cum vastatus fiet locus ille ruina  
 Carmina conservet obrutus ista lapis...

(Acta Sanctor. Belgii, t. 3, p. 114 et suiv.)

(1) Mort en 720.

(2) *Infelix, pedem a fonte retraxit, dicens non se posse carere con-*

de tous ces missionnaires, de celui qui fut nommé l'apôtre de l'Allemagne, de celui par les mains duquel voulut être sacré Pepin le Bref. Intrépide messenger du saint-siège vers les nations lointaines, Boniface (1) s'élance de Rome au fond de la Germanie, et revient de la Germanie vers Rome pour y raconter ses lutttes et ses triomphes, et retremper sa foi au centre de la grande unité catholique. Il prêche d'abord en Thuringe, puis il passe en Frise où il demeure trois ans sous les ordres de saint Willibrord; puis, devenu légat du pontife romain, il tient plusieurs conciles pour remédier aux désordres du peuple et du clergé qui s'étaient accrus sous le règne tout guerrier de Charles Martel. Dans la première de ces assemblées (en 742), on défend aux clercs et aux moines de porter les armes, d'aller à la guerre, de se livrer à la chasse avec des chiens, des faucons, des éperviers, et on proscriit toutes les pratiques païennes, les sacrifices pour les morts, les enchantements, les sortilèges, etc. Nous verrons plus tard Charlemagne obligé de renouveler les mêmes défenses, tant ces habitudes étaient profondément enracinées dans le cœur des barbares! En l'année 745, Boniface préside le célèbre concile de Leptines dont nous avons déjà parlé. Il en tint encore trois autres en qualité de représentant du saint-siège; enfin, devenu fort vieux, il se

---

*sortio praedecessorum principum Fresionum, et cum parvo numero pauperum residere in illo coelesti regno; quin non facile posse novis dictis adsensum praebere, sed potius permansurum se in iis quae multo tempore, cum omni Fresionum gente, servaverat.* (ACTA SANCTOR. BELGI, t. VI, p. 557.)

(1) Né en Angleterre vers l'an 680, et mort en 755. Il avait reçu au baptême le nom de *Winfriid*, qu'il quitta pour celui de *Boniface*, lorsque Grégoire II l'appela à l'épiscopat.

démit de l'archevêché de Mayence et de toutes les dignités que le souverain pontife lui avait conférées, afin de pouvoir reprendre le cours de ses anciennes missions. Pour couronner toute une vie de glorieuses conquêtes, il aspirait à la palme de martyr, et elle ne lui manqua point. Comme il prêchait l'évangile aux extrémités les plus reculées de la Frise, il y fut cruellement massacré par une troupe de furieux.

Saint Guisleim ou Ghislain, né, dit-on, à Athènes, vint aux Pays-Bas et y bâtit avec l'autorisation de saint Aubert, évêque de Cambrai, une abbaye célèbre à laquelle la ville de Saint-Guislain dut son origine et son accroissement. Deux illustres sœurs, sainte Vaudru et sainte Aldegonde, abandonnèrent le siècle à sa persuasion et par le conseil de saint Amand. La première fonda un couvent à un endroit appelé *Castri locus*, parce qu'on croit qu'autrefois les Romains y avaient établi un camp. C'est là où s'éleva dans la suite la ville de Mons (1). L'autre fit bâtir un monastère qui a donné naissance à Maubeuge.

Saint Landelin, après une jeunesse orageuse, se retira à Lobbes, lieu désert situé sur le bord de la Sambre, dans l'ancien pays de Liège (2). Saint Ursmar lui succéda, mais son zèle ne se renferma point dans l'enceinte de l'abbaye de Lobbes : il prêcha l'Évangile aux idolâtres de Cambrai,

(1) *Multum certe Hannonia, dit le P. Du Sollier, debet sancto Auberto, exstructis ejus hortatu, consilioque monasteriis. Nam Hannoniae urbes, oppidaque pleraque... vel ab ipsis monasteriis, vel certe monasteriorum occasione, precipuum cepere incrementum. (Acta SS. Belg., t. III, pp. 552 et suiv.)*

(2) On lit dans la vie de saint Landelin : *Beatus Landelinus... ad locum silvis horridum, quem Crispinum nuncupant, sese subduxit, ibique alterum extruxit monasterium.*

d'Arras, de Tournai, de Noyon, de Têrouanne, de Laon, de Metz, de Cologne, de Trêves, de Maestricht. Les auteurs contemporains parlent en ces termes des lieux où fut fondée la fameuse abbaye de Lobbes, quelques années avant celle de saint Crépin : *Erat autem locus parandis insidiis aptus, cinctus silvis, et exasperatus scopulis*. Voilà un repaire de brigands et d'assassins purifié et sanctifié par le travail et la prière : cette description nous peint d'un trait l'état de la Belgique au VII<sup>me</sup> siècle.

Les villes de Stavelot et de Malmedy durent leur origine aux deux abbayes du même nom, bâties par saint Remacle vers le milieu du VII<sup>me</sup> siècle, dans la grande forêt des Ardennes, que les anciens qualifiaient de : *vastum, paludibus et confragrosis montibus saltum*. Nous pourrions poursuivre ici cette curieuse énumération et l'appliquer à toutes nos provinces (1); mais nous croyons en avoir assez dit pour établir ce fait, que la civilisation en Belgique a été l'œuvre du christianisme, commencée par de saints

(1) La forêt de Tiérarche s'étendait depuis les sources de la Sambre jusqu'aux limites de la province actuelle de Namur, et couvrait presque entièrement le ci-devant Hainaut français. Une autre forêt, l'*Arouaise*, qui s'étendait également des sources de la Sambre jusqu'aux frontières du Vermandois et du Cambrésis, servait encore au XI<sup>me</sup> siècle de repaire à des bandes de voleurs (a). Le défrichement de ces lieux et l'origine des villes actuelles de Maubeuge, Crépin, Condé et Saint-Amand sont dus à la fondation des monastères aux VII<sup>me</sup> et VIII<sup>me</sup> siècles. Le territoire de Liessies, village à trois lieues de Maubeuge, n'était, au VIII<sup>me</sup> siècle, qu'un bois rempli d'animaux sauvages. Toute la partie septentrionale des Gaules et toute la Germanie offraient alors le même aspect que la Belgique. Dagobert en faisant don à saint Amand du territoire où fut érigée l'abbaye qui porte son nom, s'exprime en ces termes : *Locum situm inter duos fluvios, Scarpe et Elnonem, a nostra liberalitate sibi concedi humiliter, cum (Amandus) petierit, qui locus licet esset*

(a) *Vita S. Heldegisi*, Boland., *Januar.*, t. I, p. 851.



missionnaires, affermie et propagée par les couvents. Les missionnaires érigeaient des églises et des monastères, pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi chrétienne, comme les conquérants élevaient des forteresses chez les peuples vaincus, pour les contenir dans la soumission. Les couvents étaient les citadelles du christianisme.

Un couvent, c'était un lieu de refuge où l'homme fatigué des orages, et parfois des grandeurs et des joies du monde, venait pleurer ses fautes, chercher le repos, méditer sur Dieu et sur la fin dernière où aboutit toute créature. A cette époque de mœurs rudes et de foi naïve, on vit souvent des guerriers, des princes et même des rois quitter le sceptre et l'épée pour se ranger sous la discipline monastique. La famille des Pepin nous en offre d'illustres exemples. Carloman était le fils aîné de Charles Martel et frère de Pepin le Bref, roi des Franes. Leur père (mort en 747) légua par testament, à Carloman, les provinces d'Austrasie, de Souabe et de Thuringe, et à Pepin le Bref, la

*propter multam silvae densitatem ad extirpandum difficilis, tamen labore suo, imo post laborem suum, quieti et usibus Deo militantium videbatur opportunus, etc. (Miræi Diplomatica belgica, c. I.)* « Quelques provinces de » la Belgique ont aujourd'hui une population triple de celle de ce pays tout » entier, au temps de César, dit M. Schayes (a). Le vaste territoire, occupé » anciennement par les Ménapiens, compte actuellement plus de 2,500,000 » habitants, tandis qu'il y en avait à peine 56,000 l'an 57 avant l'ère vul- » gaire. » Le même auteur estime à 250,000 habitants au plus la population totale de la Belgique à cette époque. Cette population ne s'accrut ni sous le régime avide et vexatoire des Romains, qui épuisaient les pays conquis d'hommes et d'argent, ni sous la domination des hordes barbares qui l'envahirent successivement et qui ne savaient que piller et détruire. C'est au christianisme seul que la Belgique dut l'origine et le progrès de sa civilisation.

(a) *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. I, p. 346.

Neustrie, la Bourgogne et la Provence. Après avoir longtemps guerroyé, de concert avec Pepin, contre leur frère Grippon, et puis contre les Bavares, les Saxons, les Souabes et les Aquitains, qui furent défaits dans plusieurs batailles, Carloman prit la résolution de quitter le monde pour ne plus travailler qu'au salut de son âme; il abdiqua la couronne au profit de Pepin. Carloman se rendit à Rome, où le pape Zacharie le reçut avec le plus grand respect et lui donna de ses propres mains l'habit religieux. Il se retira, suivi de quelques compagnons qui n'avaient pas voulu se séparer de leur ancien chef, sur le mont Soracte près de Rome, et il y fit bâtir un couvent en l'honneur de saint Silvestre. Carloman trouva d'abord dans cette maison la paix de l'âme qu'il cherchait; mais dès que le lieu de sa retraite fut connu, tous les Francs de distinction qui se rendaient en pèlerinage à Rome, allaient le visiter en passant, et sa solitude était troublée par les échos d'un monde auquel il avait dit adieu pour jamais. Il se détermina à quitter cette retraite et se rendit seul, avec un de ses compagnons, à l'abbaye des Bénédictins du Mont-Cassin (1). Arrivé dans cette maison, Carloman ne voulant pas se faire connaître, se borna à prier l'abbé d'avoir pitié d'un pauvre Franc, venu dans l'intention de faire pénitence pour ses grands péchés. Il y fut reçu comme novice avec son ami, et au bout d'un an, on l'admit à faire ses vœux. Les moines ignoraient toujours quel était le nom de cet inconnu.

Lorsque, suivant la règle établie dans la maison, ce fut le tour de Carloman de servir dans la cuisine et de relaver la vaisselle, il s'en acquitta avec beaucoup d'hum-

---

(1) *Vie de Charlemagne* par Eginhard.

lité, mais aussi avec beaucoup de maladresse; ce que voyant le cuisinier, homme rude et grossier, il l'en reprit en termes injurieux et accompagna ses paroles d'un vigoureux soufflet. Carloman supporta cet outrage avec patience, se contentant de répondre au cuisinier : *que Dieu te la pardonne, mon frère, ainsi que Carloman* (1). Un second soufflet du cuisinier lui attira la même réponse; mais celui-ci ayant redoublé en frappant avec une violence nouvelle, cet autre Franc, compagnon du prince, serviteur de Dieu, qui avait suivi la fortune de son maître dans toutes ses phases et ne l'avait jamais quitté, ne put contenir son indignation profonde; et saisissant, parmi les instruments de cuisine, un pilon de mortier, il en frappa vigoureusement le cuisinier, en lui disant, *tiens, misérable, tiens, ni Dieu, ni Carloman ne te le pardonneront pour cette fois!*

L'abbé, informé de cette scène tumultueuse, fit emprisonner le Franc, et l'ayant fait comparaître le lendemain devant la communauté assemblée, il lui demanda pourquoi il avait eu l'audace de frapper le cuisinier? « Parce que je » voyais, répondit le Franc, ce méchant serviteur outrager indignement de paroles et de voies de fait le plus » noble et le plus pieux des hommes. » A ces mots, les moines, parmi lesquels il y en avait de nobles et d'illustres familles, se regardèrent entre eux et se mirent à murmurer, en disant : quel est donc cet inconnu que l'on nous fait si grand? « Eh bien, cet inconnu, répartit le Franc, » c'est Carloman, l'ancien prince des Francs, le frère du » grand roi Pepin, qui a quitté toutes les gloires du » monde pour se retirer dans votre couvent. » A ces paroles, les religieux se levèrent tous à la fois et deman-

---

(1) *Tibi, frater, ignoscat Deus et Carlomanus.*

dèrent pardon à Carloman, en témoignant leur douleur de ce qui s'était passé. Mais celui-ci, se prosternant devant eux, repoussait leurs excuses, en disant qu'il n'était qu'un misérable pécheur et un assassin indigne de pardon. Carloman, quoique ne pouvant plus conserver l'anonyme, n'en persista pas moins à remplir les plus basses fonctions de la communauté. Il demanda seulement de pouvoir garder les troupeaux de la maison. Un jour qu'il pressait le pas, pour être rentré à l'heure fixée pour la retraite, on le vit rapporter sur ses épaules une brebis boiteuse, qui était demeurée en arrière. L'abbé fut tellement touché de cet acte d'humilité et de bonté qu'il retira Carloman du service de la bergerie et lui donna les jardins du monastère à soigner.

A considérer les choses, humainement parlant, on a peine à comprendre la rapide propagation des couvents au moyen âge. La vie du barbare, c'était le culte de la chair et du sang, la déification des passions et une sauvage indépendance, et la vie du religieux, c'était la lutte de l'esprit contre la chair, l'abnégation de sa volonté propre et l'enchaînement de toute liberté. Par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, il brisait d'un seul coup les plus fortes attaches de l'homme à la terre : il anéantissait l'avarice par la pauvreté volontaire; la sensualité par la mortification, et l'orgueil, cette grande maladie de l'esprit humain, par l'humilité. Ajoutons-y la charité, sans laquelle il est impossible de comprendre la vie du moine et le dévouement du missionnaire. C'est la charité, c'est-à-dire l'amour de Dieu et du prochain poussé jusqu'à l'héroïsme, qui a changé l'ancien monde. Occupée tour à tour à l'étude, à la prière, au travail, à la méditation, la vie du moine était tout à la fois spéculative et active. Le



corps et l'âme, simultanément exercés, se trouvaient ainsi maintenus dans un juste équilibre : nul philosophe, nul législateur n'a jamais égalé saint Benoît dans l'art si difficile de former les hommes (1). C'était dans les couvents que l'Église recrutait ces légions de prêtres et de missionnaires, élevés par cette forte gymnastique au-dessus de toutes les craintes et de tous les dangers ; c'était dans les couvents qu'elle allait chercher ces hommes qui dominaient dans les conciles et dans les assemblées nationales où les appelait la supériorité de leur science et souvent de leur génie.

Un couvent, au moyen âge, était une société complète et réglée, sous le rapport spirituel et matériel : c'était à la

(1) Dans l'ordre de Saint-Benoît, le vœu d'obéissance absolue était tempéré par la liberté des élections. « L'abbé qui devait gouverner le monastère, dit Fleury, était choisi par toute la communauté, ou par la plus saine partie, en égard au seul mérite, sans considérer son rang d'antiquité. Que s'ils s'accordaient tous à choisir un mauvais sujet, l'évêque diocésain, les abbés ou les simples fidèles du voisinage, devaient empêcher ce désordre et procurer un digne pasteur au monastère. Il devait être instruit de la loi de Dieu, charitable, prudent et discret ; montrer en tout l'exemple, et n'être *que l'exécuteur de la règle* pour la faire garder fidèlement. Qu'il se souvienne toujours (disait saint Benoît) qu'il est chargé du gouvernement des âmes, et qu'il se garde bien de les négliger pour s'appliquer davantage aux choses temporelles ; mais qu'il ait grande foi en la Providence. »

Les moines avaient une seconde garantie, outre l'élection de l'abbé : son pouvoir, quoique très-étendu, à cause de la responsabilité morale qui pesait sur lui, n'était point arbitraire. « *Il devait tout faire avec conseil.* Dans les moindres choses, il consultait seulement les anciens ; dans les plus importantes, il assemblait toute la communauté, proposait le sujet et demandait l'avis de chacun. Toutefois, la décision dépendait de lui, et tous devaient lui obéir.

« J'ai rapporté cette règle assez au long (dit Fleury, qui en fait une analyse détaillée), parce qu'elle a été trouvée si sage, que dans la suite des temps elle a été reçue par tous les moines d'Occident. » (*Histoire Ecclésiastique*, liv. 52).

fois un séminaire, un atelier et une ferme : on y cultivait les sciences et les arts mécaniques; l'agriculture et les beaux-arts; la peinture, la statuaire; la musique et la calligraphie, nécessaire pour la transcription des manuscrits. On donnait aux moines des bruyères à défricher, et ils les changeaient en terrains fertiles. Les princes croyaient s'enrichir en multipliant ces maisons, qui édifiaient et instruisaient les peuples, et faisaient sortir du sol des richesses inconnues (1).

On dit qu'à notre époque de civilisation avancée les couvents sont inutiles, s'ils ne sont pas nuisibles? Mais, dans notre état de civilisation avancée, la liberté n'existe-t-elle point pour ceux qui veulent vivre autrement que ne l'entendent les ennemis des idées religieuses? Dans notre état de civilisation avancée, n'y a-t-il pas autant d'âmes malades, détrompées du monde, qui ont besoin de trouver un refuge dans la solitude et la prière, qu'à l'époque où chacun fuyait devant l'invasion des barbares, ou devant les oppressions du régime féodal? Supposez l'industrie,

---

(1) « Ce fut longtemps, dit Voltaire, une consolation pour le genre humain qu'il y eût des asiles ouverts à ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth et vandale. Presque tout ce qui n'était pas seigneur de château était esclave; on échappait, dans la douceur des cloîtres, à la tyrannie et à la guerre... Le peu de connaissances qui restait chez les barbares fut perpétué dans les cloîtres. Les bénédictins transcrivirent quelques livres; peu à peu il sortit des monastères des inventions utiles : d'ailleurs ces religieux cultivaient la terre, chantaient des louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers, et leur exemple pouvait servir à mitiger la férocité de ces temps de barbarie... » Un tel langage paraît étrange dans la bouche de l'ennemi le plus acharné de la religion. Cependant, telle est la force de la vérité, et ces faits paraissent si frappants aux yeux de Voltaire, qu'il y revient à diverses reprises dans ses ouvrages. On peut voir, entre autres, ses *Essais sur l'Histoire Générale*, t. IV, c. 155; *Questions sur l'Encyclopédie*; *Apocalypse*; *Biens d'Eglise*, etc.

partout victorieuse, arrivé à son dernier période de développement; supposez la terre entière sillonnée de chemins de fer; toutes les mers ouvertes à la rapidité de la navigation, et l'air servant de messenger docile à la volonté de l'homme jusqu'aux extrémités du globe, croit-on qu'il serait satisfait de tels triomphes? croit-on qu'il ne sentirait plus de vide en son âme? Ne sait-on pas qu'elle a d'autres besoins que ceux de l'ordre matériel? Le cœur humain peut-il rester renfermé dans le monde positif, quelque brillant qu'on veuille le supposer? Ses désirs le portent plus haut. Telle est la cause naturelle et innée des idées religieuses qui cherchent d'autres horizons.

On s'est beaucoup récrié contre la richesse des couvents, et le reproche est bien ancien. Dès le moyen âge, on accusait les Bénédictins de vivre dans l'opulence : et l'Église, toujours attentive à opposer le remède au mal, approuva l'ordre des Franciscains et l'ordre des Frères prêcheurs, qui faisaient vœu de ne rien posséder. Mais qu'arriva-t-il? c'est qu'on fit un grief à ceux-ci de vivre d'aumônes. Ainsi l'Église et le monde ne parviendront jamais à s'entendre! Toutefois, nous ne dissimulons point qu'il n'y ait là un danger réel et sérieux auquel les ordres religieux n'ont pas toujours échappé : par une loi fatale les richesses corrompent tout, les institutions, et les hommes auxquels elles font oublier les biens les plus précieux. Elles exposent ces associations à un double écueil : elles produisent, d'une part, le relâchement, et de l'autre elles allument l'envie et la cupidité de leurs ennemis. De là ce système de spoliations, qui se renouvellent, sous différents prétextes, à presque toutes les périodes de l'histoire. Cependant on ne peut rien en induire contre les institutions elles-mêmes : ne doit-on pas en conclure, au contraire, qu'elles sont mer-



veilleusement adaptées à la nature de l'homme et de la société, puisqu'on les voit se relever après chaque orage aussi fortes et aussi brillantes qu'auparavant?

Qu'il y ait eu à certaines époques des abus dans quelques maisons religieuses, on ne peut en disconvenir : partout où il y a des hommes il y a des abus. Mais que fallait-il faire alors? détruire ces associations, ou bien les ramener à leur principe? l'équité et la raison répondent. Lorsque, sous des motifs plus ou moins spécieux, et sans consulter l'Église, qui est ici partie essentiellement intéressée, les gouvernements ont frappé les couvents, parce qu'ils y voyaient une proie facile à saisir, la violence est retombée sur eux-mêmes. Les spoliations n'enrichissent point le trésor public, l'expérience le prouve; et elles n'apaisent point les révolutions : elles les rendent insatiables et éternelles en les poussant à de nouvelles spoliations et à de nouveaux crimes, qui amènent des réactions désespérées. Et les spoliateurs apprennent, à leur tour, que la force est bien faible lorsqu'elle n'est point appuyée sur le droit.....

---

*Recherches sur la population de la Sicile ancienne, 2<sup>me</sup> partie;*  
par M. Schayes, membre de l'Académie.

La Sicile actuelle ne possède qu'un petit nombre de villages groupés autour de l'Etna; dans le reste de l'île, à quelques exceptions près, la population est partout concentrée dans des villes; et le voyageur, en allant d'une ville à l'autre, remarque avec étonnement, dans l'espace de plusieurs lieues qui les séparent, l'absence de toute habitation, bien que les campagnes soient parfaitement culti-



vées. C'est que ces champs appartiennent à ces villes dont la population tout agricole les exploite.

Il devait en être ainsi dans la Sicile ancienne, et nous voyons, par un passage de Diodore de Sicile, que les habitants de Syracuse même étaient agriculteurs (1). On sait, du reste, que dans les pays civilisés de l'antiquité les campagnes étaient généralement beaucoup moins peuplées qu'elles ne le sont de nos jours dans la plupart des contrées de l'Europe moderne (2). En l'absence de données plus précises, le meilleur moyen d'acquérir des notions sur la population libre de la Sicile ancienne, c'est donc de chercher à connaître celle de ses villes.

Dans notre première notice, nous avons borné nos recherches aux villes de premier ordre, Syracuse, Agrigente et Géla. Nous allons les étendre maintenant à celles de 2<sup>me</sup>,

(1) Diod., XIV, 5. On y lit que Denys, profitant d'un jour où les habitants étaient sortis de la ville pour faire la moisson, fit visiter les maisons et enlever toutes les armes.

(2) « Il n'y avait, à cette époque, point de campagnes; c'est-à-dire les campagnes ne ressemblaient nullement à ce qui existe aujourd'hui : elles étaient cultivées, il le fallait bien, elles n'étaient pas peuplées. Les propriétaires des campagnes étaient les habitants des villes; ils sortaient pour veiller à leurs propriétés rurales; ils y entretenaient souvent un certain nombre d'esclaves; mais ce que nous appelons aujourd'hui les campagnes, cette population éparsée, tantôt dans des habitations isolées, tantôt dans des villages, et qui couvre partout le sol, était un fait presque inconnu à l'ancienne Italie..... Rien ne ressemblait à cette innombrable quantité de petits monuments, de villages, de châteaux, d'églises dispersés dans le pays depuis le moyen âge. Rome ne nous a légué que des monuments immenses, empreints du caractère municipal, destinés à une population nombreuse, agglomérée sur un même point. Sous quelque point de vue que vous considériez le monde romain, vous trouverez cette prépondérance presque exclusive des villes, et la non-existence sociale des campagnes. » (Guizot, *Cours d'histoire moderne*, 1828, 2<sup>me</sup> leçon.)

de 3<sup>me</sup> et de 4<sup>me</sup> ordre. Les villes qui occupaient le second rang en population et en importance étaient Sélinonte, Tyndaris, Himéra, Panormus, Catane, Messine, Tauroménium, Lilybœum, Agyrum et Trinacia. Les six premières étaient des colonies grecques.

Les détails dans lesquels Diodore de Sicile est entré sur le siège et la destruction de Sélinonte par les Carthaginois, l'an 409 avant J.-C. et 242 ans après sa fondation par les Doriens de Mégare (sur la côte orientale de Sicile), fournissent des données importantes sur la population de cette ville. On y lit que plus de 16,000 habitants périrent les armes à la main ou dans le sac de la ville, que plus de 3,000 furent faits esclaves et que 2,600 seulement se sauvèrent par la fuite (1). Ces chiffres indiquent une ville de 25 à 50,000 habitants. La même année encore, Annibal permit aux fugitifs de retourner dans leur cité démantelée, dont la population s'accrut bientôt jusqu'à 6,000 âmes. Dans la première guerre punique, vers l'an 249, les Carthaginois transférèrent ces faibles restes de la population sélinontienne à Lilybée, et Sélinonte cessa d'exister.

*Tyndaris*, bâtie par Denys l'Ancien et peuplée par lui de Lesbiens exilés et de Messéniens, devint une des villes les plus florissantes, soumit à sa domination plusieurs villes des Sicules et de la côte septentrionale de l'île, et parvint à compter jusqu'à 3,000 citoyens (2). Sa population dut s'élever à plus de 20,000 âmes (3).

*Himéra*, la seule ville et république grecque sur la côte septentrionale (4), eut une population beaucoup plus consi-

(1) Diod., XIII, 17.

(2) Ib., XIV, 19.

(3) Brunet de Presles dit par erreur 3,000, p. 251.

(4) Thucyd., VI, 15.

dérable encore que Sélinonte et Tyndaris. Mannert l'évalue à 45,000 âmes (1). En effet, lorsqu'elle fut assiégée par Annibal, après la destruction de Sélinonte, tous les Himériens en état de porter les armes, confiant la garde de leurs remparts à 4,000 Syracusains qui étaient venus à leur secours, firent, au nombre de 10,000, une vigoureuse sortie contre les assiégeants. La ville fut prise d'assaut et détruite de fond en comble. Le vainqueur sacrifia 5,000 des habitants mâles aux mânes de son père Hamilcar, à la place où il avait été tué sous le règne de Gélon. Le reste avait péri ou quitté la ville avec une partie des femmes et des enfants, lorsque les Syracusains, craignant une attaque sur leurs propres foyers, étaient retournés chez eux (2). Les femmes et les enfants restés dans la place furent, suivant la coutume barbare du temps, réduits en esclavage (5).

*Catane*, colonie des Chalcidiens, fut fondée cinq ans après Syracuse. Hiéron en transféra les habitants à Léontinum et les remplaça par 5,000 Grecs du Péloponèse et par 5,000 Syracusains, et, en faveur de ces nouveaux colons, agrandit beaucoup le territoire de la ville, ce qui fait supposer qu'ils étaient plus nombreux que les anciens. Le chiffre de leur population devait égaler celui d'Himéra (4).

*Messine*, une des plus anciennes colonies grecques de la Sicile et fondatrice d'Himéra, rivalisa en importance et en population avec Catane; mais elle ne conserva pas longtemps cette haute prospérité, dont elle était redevable

(1) *Geogr. der Griechen und Römer*, 9<sup>e</sup> Th., 2<sup>e</sup> Abth., p. 405.

(2) Les Himériens qui se réfugièrent à Syracuse ne paraissent avoir guère dépassé le nombre de mille. (Diod., XIII, 19.)

(5) Diod., III, 18.

(4) Mannert, loc. cit., p. 288.

principalement à la beauté de sa position. Continuellement en proie à la guerre civile ou étrangère, Messine fut détruite de fond en comble par les Carthaginois dans la 96<sup>me</sup> olympiade (1). Denys l'Ancien la rétablit et ajouta aux habitants échappés à la ruine de leur ville 1,000 Locriens, 4,000 Médymniens et 600 exilés de la Messinie, de Zacynthe et de Naupacte; mais, pour ne pas mécontenter les Spartiates, il transféra les Messiniens à Tyndaris (2). Après la mort d'Agathocle, un corps de Campaniens que le tyran avait pris à sa solde et que les Syracusains renvoyaient en Italie, s'empara, par surprise, de Messine, dont une partie des habitants mâles fut égorgée et le reste échappa par la fuite. Les brigands se partagèrent les femmes et les enfants et constituèrent la nouvelle population de la ville. Messine souffrit encore beaucoup dans les guerres civiles de Rome, dans la guerre servile et principalement dans celle de Sextus Pompée contre Octave. Érigée en colonie romaine, elle récupéra une partie de son ancienne prospérité. Strabon la dépeint comme une ville assez peuplée, quoique inférieure à Catane.

*Tauroménium*, appelé d'abord Naxos, fut la première colonie que les Grecs établirent en Sicile. Sa fondation date de la 5<sup>me</sup> année de la 17<sup>me</sup> olympiade (3). Sa population s'accrut tellement en peu de temps, qu'elle put fonder à son tour la ville de Zancle. Subjugué par Hippocrate, tyran de Géla, Tauroménium recouvra bientôt après sa liberté, fit une guerre heureuse contre Messine et prit parti pour les Athéniens, lorsqu'ils assiégèrent Syracuse (4). Denys l'Au-

---

(1) Diod., XIV, 15.

(2) Ib., XIV, 19.

(3) Ib., XVI, 4. Thucyd., VI, 1.

(4) Hérodote., VII. Thucyd., IV, 15.



cien rasa la ville et donna son territoire aux Sicules (1). Sept ans après, les Carthaginois la rétablirent et y rappe-  
 pelèrent les habitants dispersés. Tauroménium redevint  
 une ville florissante et populeuse, comme le prouvent les  
 magnifiques débris de son théâtre, qui pouvait contenir  
 jusqu'à 50,000 spectateurs; mais la guerre que S. Pompée,  
 dont elle avait embrassé la cause, soutint contre Octave,  
 lui porta un coup dont elle ne se releva plus. Octave,  
 vainqueur de son rival, obligea tous les habitants à aban-  
 donner leur ville et les remplaça par des vétérans. Dès  
 cette époque, Tauroménium fut réduit à l'état de médiocri-  
 té où il existe encore. Strabon dit que de son temps sa  
 population était inférieure de beaucoup à celle de Catane  
 et de Messine qu'elle égalait antérieurement.

*Panormus*, colonie très-ancienne des Phéniciens, ap-  
 partint ensuite aux Carthaginois. Dans la première guerre  
 punique, son magnifique port devint la principale station  
 de leur flotte. La ville la plus considérable qu'ils possé-  
 dassent alors en Sicile (2), *Panormus*, devait compter de  
 40 à 50,000 âmes : car lorsque les Romains la prirent  
 d'assaut, après avoir tué beaucoup de monde, ils promi-  
 rent la liberté au reste des habitants, à condition qu'ils  
 payassent deux mines (environ 200 francs de notre mon-  
 naie) par tête, et il s'en trouva 50,000 qui ne purent  
 fournir cette somme (3). Suivant Strabon, les Romains y  
 établirent une colonie; mais Pline ne lui donne pas cette  
 qualification.

*Lilybée* eut pour fondateurs, dans la 106<sup>me</sup> olympiade,  
 les Carthaginois, qui le peuplèrent en partie des habitants

(1) Diod., XIV, 5.

(2) Polyb., I, 58.

(3) Diod., XXIII, 12.

de Motya (1). Ils en firent une place très-forte contre laquelle échouèrent tous les efforts de Pyrrhus, roi d'Épire. Dans la première guerre punique, ils y ajoutèrent de nouvelles fortifications et en augmentèrent la population de celle de Sélinonte. Mais comme ils la jugèrent trop faible pour pouvoir résister aux armes des Romains, ils lui adjoint une garnison de 10,000 hommes, qu'ils portèrent jusqu'à 20,000, lorsque les Romains, maîtres du reste de l'île, vinrent attaquer Lilybée avec une flotte formidable. Il paraîtrait, d'après la description que Polybe a donnée de ce siège, que l'enceinte de Lilybée embrassait un plus grand espace que la ville actuelle de Marsala, qui occupe le même emplacement et ne compte que 20,000 habitants (2). Lilybée fut du petit nombre des villes de la Sicile qui restèrent florissantes sous la domination romaine. Cicéron la qualifie de *splendidissima civitas* (3).

*Agyrium* comptait parmi les villes les plus anciennes de la Sicile. Diodore, qui y avait pris naissance, dit que lorsque Agryis, allié de Denys l'Ancien contre les Syracusains et le plus puissant de tous les tyrans de la Sicile, y commandait, elle comptait 20,000 habitants (4). Plus loin cependant, il la désigne comme une des villes les moins considérables de l'île, avant que Timoléon y eût envoyé une colonie de 10,000 Grecs. Il ajoute que le territoire d'Agyrium était, après celui de Syracuse, le plus beau et le plus étendu de la Sicile entière (5).

(1) Diod., XXII, 14.

(2) Ib., XXIV, 1. Polyb., I, 42, 43.

(3) Cic., *In Verrem*, V.

(4) Diod., XIV, 24.

(5) Ib., XVI, 25.

*Trinacia* était, suivant Diodore, la plus grande ville des Sicules. Pour s'en rendre maîtres, les Syracusains, qui dominaient déjà toutes les autres cités de l'île, eurent besoin de réunir à leurs forces celles de leurs alliés. Prise, après un siège aussi long que meurtrier, la ville fut rasée et tous ses habitants exterminés ou vendus à l'encan (1).

Les villes siciliennes d'une certaine importance qui m'ont paru devoir être classées dans la troisième catégorie et composer la série des villes de troisième ordre sont : Léontinum, Camarina, Ségeste, Motya, Drépana, Halésa, Herbita, Abacœnum, Morgantia, Engyon, Entella et Alycia. Sauf Léontinum et Camarina, aucune d'elles n'était d'origine grecque.

*Léontinum*, fondé par ces Chalcédiens qui furent les fondateurs de la plupart des colonies de la côte nord-est de la Sicile, reçut ses premiers habitants de Naxos, sept ans après la fondation de Syracuse (2). La proximité de cette puissante république dans la dépendance de laquelle Léontinum fut toujours et dont il partagea la bonne et la mauvaise fortune, ne lui permit jamais d'atteindre à une haute prospérité (3). La dissension qui y éclata dans la 88<sup>me</sup> olympiade entre le peuple et les riches, ses oppresseurs, amena l'exil du premier et la retraite des seconds à Syracuse, où ils obtinrent le droit de cité (4). Denys l'Ancien repeupla la ville déserte et son territoire de 10,000 Péloponésiens à sa solde (5); mais ils ne doivent

(1) Diod., XII, 12.

(2) Polyb., VII, 6.

(3) Strabon, VI.

(4) Diod., XII.

(5) Ib., XIV.

pas y être restés longtemps, car, sous Denys le Jeune, on voit les Léontiniens, revenus de leur exil, se soulever contre lui. Transférés par Timoléon à Syracuse, puis retournés de nouveau dans leur cité, ils se donnèrent aux Carthaginois sous le règne d'Agathocle (1). Après les guerres puniques, ils dépendirent tour à tour des Romains et des Syracusains, jusqu'à ce que, l'an 214 avant J.-C., Marcellus s'emparât de vive force de Léontinum et le mit au pillage (2).

Resté depuis lors au pouvoir des Romains, Léontinum eut le sort de la plupart des villes siciliennes et déclina rapidement. Au premier siècle de l'ère chrétienne, il ne comptait plus que parmi les villes sans importance.

*Camérina* ou *Camarina* fut fondée par les Syracusains 155 ans après la fondation de leur propre ville (3). Ayant voulu se soustraire à la domination de la métropole, elle fut détruite de fond en comble après 46 ans seulement d'existence, et son emplacement fut donné plus tard à Hippocrate, tyran de Géla, pour le rachat des prisonniers syracusains (4). Hippocrate rebâtit Camérina; mais à peine son successeur Gélon eut-il obtenu la souveraineté de Syracuse, que Camérina fut de nouveau ruinée et ses habitants transférés à Syracuse (5). Dans la 79<sup>me</sup> ou la 82<sup>me</sup> olympiade, seconde reconstruction de Camérina par les Géléens, puis sous Denys l'Ancien nouvelle émigration de ses habitants à Syracuse et à Léontinum, puis bientôt après retour de cet

(1) Diod., XV, XVI.

(2) Thucyd., XXIV, 29, 30.

(3) Ib., VI, 5.

(4) Ib., l. c. Hérodote., VII, 154.

(5) Hérodote., VII, 156.



exil (1). Camérina jouit de quelque repos sous Timoléon, qui augmenta le nombre de ses habitants (2); mais cette tranquillité fut de courte durée. Après avoir beaucoup souffert dans la guerre d'Agathocle contre les Carthaginois, elle fut, dans la première guerre punique, prise par les Romains, qui la dévastèrent et vendirent comme esclaves la plus grande partie de ses habitants (3). De cette époque date la ruine complète de Camérina. On conçoit qu'une ville qui éprouva tant de vicissitudes ne put jamais jouir d'une grande prospérité ni avoir une population considérable.

*Égeste* ou *Segeste*, ville très-ancienne des Sicules, passait, avant sa destruction par Agathocle, pour une des cités considérables de la Sicile, et comptait, suivant Diodore, 10,000 habitants (*πολις μυριακῶδρος*) (4). Après la mort du tyran, ceux d'entre eux qui avaient échappé au fer ou à l'esclavage se réunirent de nouveau sur les ruines de leur ville, qui ne figura plus désormais que parmi celles de quatrième ordre.

*Motya*, bâtie par les Phéniciens sur la petite île actuelle de Mezzo, en face de l'ancienne Éryx, ne subsista que jusqu'au règne de Denis l'Ancien. Elle était considérée alors comme le principal boulevard des Carthaginois; aussi pour l'assiéger, Denys réunit-il toutes les forces des villes grecques de la Sicile, montant à 85,000 hommes (5).

(1) Thucyd., VI, 5. Diod., XIII, 14.

(2) Diod., XVI, 25.

(3) Ib., XXIII.

(4) Ib., XX.

(5) Cette armée à la formation de laquelle contribuèrent principalement, outre Syracuse, les villes d'Agrigente, Géla, Camérina, Himéra et Sélinonte, fut la plus nombreuse que les Grecs siciliens aient jamais mise sur pied.

La ville fut prise, détruite, et la plupart de ses habitants exterminés ou emmenés en esclavage (1); ceux qui purent se sauver allèrent peupler la nouvelle ville de Lilybée (2).

*Drépanum* ou *Drépàna* était une autre ville carthaginoise, fondée comme port de guerre au commencement de la première guerre punique (3) et dans laquelle les Carthaginois transférèrent, comme à Lilybée, les habitants des petites villes voisines, notamment ceux d'Éryx. *Drépanum* resta une ville florissante, même sous la domination romaine.

*Alésa* ou *Halésa* eut pour fondateur Archonides, prince sicule, qui la peupla de stipendiaires grecs et d'habitants d'Herbita (4). Cicéron la compte parmi les bonnes villes de la Sicile (5); mais Strabon ne la qualifie que de petite ville.

*Herbita* est connue comme la capitale d'un puissant chef sicule, Archonidès, qui, après avoir résisté avec succès à Denys l'Ancien, conclut un traité de paix avec lui et fonda Alésa (6).

*Abacænum*, *Morgantium*, *Entella* et *Alycia* figurent dans les guerres de la Sicile comme des places fortes de quelque importance, mais ne jouent qu'un rôle très-secondaire.

Les villes de quatrième ordre ou toutes les petites villes étaient, comme de raison, beaucoup plus nombreuses

(1) Diod., XIV, 14.

(2) Ib., XXII, 14.

(3) Ib., XXIII, 9.

(4) Ib., XIV, 16.

(5) Cic., *In Ferrem*, II, 7; III, 45. *Epist. ad famil.*, XIII, 52.

(6) Diod., XII, 8; XIV, 16.

que celles des trois premiers ordres réunies. Leur nombre ne dépassa pas toutefois la cinquantaine à une époque donnée, même dans les temps très-florissants (1). La plupart étaient très-insignifiantes (2), et en leur accordant l'une dans l'autre 5,000 habitants, nous nous croyons à l'abri de l'accusation d'avoir voulu amoindrir leur population. Pour ces cinquante villes, nous aurons donc un total de 250,000 âmes. Comme les villes que nous avons rangées dans la deuxième et la troisième catégorie ne florissaient pas toutes en même temps et que les unes s'élevèrent pendant que les autres étaient en décadence, nous pensons être très-généreux aussi en attribuant (dans un temps donné) à chacune des dix villes de second ordre 55,000 habitants et à chacune des douze villes de troisième ordre 15,000. Le chiffre de 250,000 âmes pour les trois villes de premier ordre est aussi un *maximum* qu'à notre avis, on ne saurait dépasser sans outrer la vérité, probablement même pêche-t-il déjà sous ce rapport; car, comme nous l'avons vu, ces villes rivales s'agrandirent aux dépens l'une de l'autre. Nos évaluations, d'ailleurs, ne

(1) En énumérant toutes les villes de la Sicile mentionnées par les géographes et les historiens grecs et romains, on en trouve jusqu'à 190; mais beaucoup n'eurent qu'une existence éphémère ou ne furent que de petites bourgades; aussi Pline, Diodore de Sicile et Martianus Capella n'attribuent-ils à la Sicile que 68 villes, dont cinq étaient des colonies romaines; encore dans la nomenclature qu'en donne le premier de ces auteurs, en voit-on figurer un assez grand nombre qui étaient détruites depuis longtemps et n'existaient plus que de nom.

(2) Les seules qui méritent une simple mention sont Centoripa (qui ne devint une ville considérable que sous les Romains), Mylæ, Mégara, Hybla, Aetna, Eborus, Héraclea-Minoa, Mazara, Éryx, Solentum, Hybla major et Tricala.

comprennent que les personnes libres de tout âge. En réunissant les différents chiffres, nous aurons :

|                                     |           |           |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Villes de 1 <sup>er</sup> ordre (5) | . . . . . | 250,000   |
| — de 2 <sup>me</sup> — (10)         | . . . . . | 550,000   |
| — de 3 <sup>me</sup> — (12)         | . . . . . | 180,000   |
| — de 4 <sup>me</sup> — (50)         | . . . . . | 250,000   |
| TOTAL.                              |           | 1,050,000 |

Nous atteignons à peine, comme on le voit, pour toute la population libre de la Sicile, à l'époque de sa haute prospérité, le chiffre assigné par les enthousiastes modernes à celle d'une seule de ses villes !

Il resterait maintenant à fixer approximativement le chiffre de la population esclave. Dans la guerre servile qui éclata l'an 136 avant J.-C., l'armée des esclaves, d'abord de 6,000 et de 20,000 hommes, compta un instant jusqu'à 200,000 combattants, lorsque le soulèvement se fut étendu à la Sicile entière (1), de sorte qu'alors le nombre des esclaves de tout âge et de tout sexe pouvait bien monter à 500,000 et au delà (2); mais ce chiffre ne saurait être pris pour celui de la population esclave sous les républiques grecques. La majeure partie de ces esclaves soulevés avait été introduite depuis que les patriciens romains avaient accaparé, à la suite de la conquête romaine, l'exploitation des vastes plaines (*latifundia*) de l'île, incultes et abandonnées par l'effet des guerres et de la dépopulation qu'elles avaient causées. Antérieurement, l'agriculture, en

(1) Diod., XXXIV, 2.

(2) La plupart des esclaves chez les anciens étaient célibataires; ainsi leur population mâle en état de porter les armes ne peut être comptée, comme dans les supputations ordinaires de cette nature, pour le quart de la population totale; elle en formait vraisemblablement la moitié ou au moins plus du tiers.



honneur chez les Grecs, était, en général, exercée par des mains libres, et nous avons vu que Denys l'Ancien avait pu à peine recruter pour son armée 12,000 esclaves dans l'État si riche de Syracuse. Le nombre total des esclaves siciliens ne dépassait probablement pas alors 250,000 à 500,000.

Des dissensions civiles, perpétuelles et toujours sanglantes, la tyrannie des chefs et des usurpateurs populaires, les guerres de rivalité, de république à république, de ville à ville, amenèrent insensiblement la décadence et l'asservissement des colonies grecques de la Sicile.

Les guerres aussi longues que dévastatrices des Carthaginois et des Romains, la double et horrible guerre des esclaves (1) poussés au désespoir par des maîtres infâmes, celles entre César et Pompée, entre Antoine et Octave, et enfin les criantes exactions des proconsuls ruinèrent et dépeuplèrent l'île entière (2).

(1) Elles durèrent chacune quatre années; la première de l'an 156 à 150 avant J.-C., la seconde de l'an 108 à l'an 104.

(2) En lisant les harangues de Cicéron contre Verrès, on croirait avoir sous les yeux la narration des faits et gestes de quelque pacha de la Turquie *régénérée*, si ce n'est que Verrès était grand amateur des beaux-arts et que les pachas turcs sont et seront toujours d'ignares et stupides barbares. Il y a surtout dans ce magnifique plaidoyer un passage qui concerne directement la question dont nous nous occupons dans ce travail, celle de la population.

Cicéron y dit que lorsque Verrès fut nommé au gouvernement de la Sicile, le territoire de Léontinum, si renommé pour sa fertilité, et qui avait une contenance de 50,000 jugères ou 7,500 hectares (Cicér., *in Verr.*, III, 9), comptait 85 cultivateurs (*aratores*), et que trois ans après il n'en restait plus que 32; que, dans le même espace de temps, les cultivateurs du territoire de Motya furent réduits de 188 à 101, ceux d'Herbita de 257 à 120, et ceux d'Aggyrium, dont le sol passait également pour un des plus productifs de la Sicile, de 250 à 80. Cicéron ajoute que la même émigration avait eu lieu

Lorsque Strabon la visita, sous le règne de Tibère, il n'y trouva plus que les débris d'Agrigente, Géla, Camérina, Himéra, Sélinonte, Gallipolis, Eubæa et de tant d'autres villes, ajoute-t-il. De Syracuse il n'existait plus que le quartier d'Ortygia et une partie de celui d'Achradine.

La plupart des villes des Sicules avaient également disparu (1). La côte S.-E., plus particulièrement exposée aux dévastations des Carthaginois, était presque entièrement inhabitée; la plus grande partie de l'intérieur de l'île, changée en pacages, n'était occupée que par des pâtres esclaves se livrant fréquemment au brigandage (2). D'après cet état de choses, nous ne croyons pas exagérer en avançant que la population de la Sicile devait être descendue alors au-dessous de la moitié de son ancien chiffre et ne pas dépasser celui de 6 à 700,000 âmes (3). Et

dans toutes les terres décumanes. (Ibid., *in Ferr.*, III, 51-52.) Ainsi, dans le territoire de ces quatre villes seulement, la population était tombée de 778 familles agricoles à 335.

Ce relevé, fait sur des documents authentiques et officiels, atteste encore combien peu était nombreuse la population libre et agricole de la Sicile du temps de Cicéron. Du reste, on se ferait illusion en supposant que la Sicile était parfaitement cultivée partout, à l'époque même où florissaient les colonies grecques. Le territoire de ces colonies était loin de l'être en entier; ainsi Thucydide parle des lieux déserts et arides que l'armée athénienne, forcée de lever le siège de Syracuse, eut à traverser dans sa marche de cette ville à Catane. (Thucyd., VII, 25.)

(1) Quelques villes maritimes, Catane, Messine, Panorme, Lilybée, Tauroménium, échappèrent à cette ruine générale. Dans l'intérieur, Centoripa devint une ville plus grande et plus florissante qu'elle ne l'était avant la domination romaine.

(2) Strabon, VI, 5.

(3) M. Dureau de la Malle porte la population de la Sicile, à l'an 681 de la fondation de Rome (71 avant J.-C.), à 1,190,592 âmes. D'après une estimation du produit annuel en blé de la portion de la Sicile qui constituait

cependant, telle était la fertilité naturelle de cette île célèbre que, malgré la décadence de son agriculture, non-seulement elle produisait assez de grains pour sa propre consommation, mais qu'on en exportait encore une quantité considérable à Rome et en Italie, dont la culture se trouvait dans l'état le plus déplorable sous l'empire.

---

*Découverte de la copie du manuscrit de Jean Molanus, intitulé : HISTORIAE LOVANIENSIIUM LIBRI XVI. Communication de M. Alvin, membre de l'Académie.*

Valère André, dans sa 1<sup>re</sup> édition de la *Bibliotheca belgica*, cite une histoire de Louvain, en xiv livres, par le célèbre docteur Joannes Molanus, et dans la 2<sup>e</sup> édition il

---

l'ancien royaume d'Hiéron et occupait environ un tiers de l'île, il conclut que la population de ce territoire montait à 596,864 âmes, puis, il se borne à supposer une population égale pour chacun des deux autres tiers de la Sicile. (*Économie polit. des Romains*, t. II, p. 580). Cette dernière supputation est tout à fait arbitraire et donne un chiffre trop élevé, car le territoire du royaume d'Hiéron était le plus peuplé et le plus fertile de la Sicile et avait probablement à lui seul autant d'habitants que le reste de l'île.

Il existe dans la bibliothèque publique de Palerme une statistique de la population de la Sicile sous les Arabes, dressée par Airoli, savant orientaliste, mais dont la bonne foi est très-suspecte. Elle compte dans 77 villes et bourgades 2,775,404 habitants, dont plus de la moitié auraient professé le mahométisme, ce qui est certainement faux. D'ailleurs, Airoli n'indique pas les sources où il a puisé ces chiffres. Il est certain, du reste, que la population avait considérablement augmenté sous la domination arabe.

Le plus ancien dénombrement officiel de la Sicile ne date que de 1501. Il porte le nombre des habitants à 120,464 familles ou 488,500 âmes, non compris les villes de Palerme, Messine et Catane. En 1755, la population montait déjà à un million. Aujourd'hui elle dépasse deux millions. (*Neigebaur, Sicilien*, p. 14 et suiv.)

dit avoir vu ces xiv livres : *sed mutilos et imperfectos*. Après la mort de Molanus, arrivée le 18 septembre 1585, le manuscrit de cette histoire vint entre les mains de H. Cuyckius, alors doyen de St-Pierre de Louvain et plus tard évêque de Ruremonde, qui s'en servit pour les notes de la *Militia sacra ducum Brabantiae*, de Molanus, qu'il publia avec P. Louwius.

Lorsque M. Delprat s'occupait de la publication de son savant ouvrage : *Verhandelingen over G. Groote en de Fraterhuizen*, Van Hulthem lui fournit quelques notes curieuses, tirées, disait-il, de l'histoire de Louvain de Molanus, dont une copie, faite par Paquot, était en sa possession. Une de ces notes est relative à l'existence d'une imprimerie chez les chanoines réguliers du prieuré de St-Martin à Louvain, imprimerie dont la seule chronique de Molanus nous a conservé le souvenir. Dans une revue, récemment fondée à Leipzig, l'*Archiv f. d. zeichnenden Künste*, M. Harzen a produit un travail très-remarquable, dans lequel il émet l'opinion que le *Speculum humanae salvationis*, ce célèbre sujet de tant de controverses entre les bibliographes, serait sorti des presses du monastère de St-Martin à Louvain. Il s'appuyait principalement sur le passage de Molanus cité par Delprat. Un des employés auxiliaires de la bibliothèque royale, qu'un goût très-prononcé pour les recherches bibliographiques et des études solides ont rendu particulièrement apte à ces sortes de travaux, M. Charles Ruelens, s'occupant d'un article critique sur le système nouveau relatif au *Speculum*, présenté par M. Harzen, voulut vérifier, dans le manuscrit même, le passage cité et voir s'il n'y avait pas d'autres lumières à y recueillir.

Comme Van Hulthem avait la seule copie connue de



l'ouvrage de Molanus, c'est dans le catalogue de la *bibliotheca Hulthemiana*, rédigé par M. Voisin, qu'il fit ses recherches, mais il n'y rencontra aucune mention de ce manuscrit.

L'absence de mention de ce codice dans le catalogue avait aussi frappé mon savant prédécesseur, M. de Reiffenberg, qui du vivant de Van Hulthem avait vu la copie de Paquot et en appréciait la valeur. Voici ce qu'il en dit dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale*, année 1840, p. 75 : « Nous avons eu autrefois cette copie entre les mains; Van Hulthem nous avait engagé à la publier, et nous étions même entré, dans le courant de 1822, en pourparlers avec les imprimeurs Van Linthout et Vandezande de Louvain. Les choses, toutefois, en restèrent là, et, à notre grande surprise, le manuscrit ne s'est pas retrouvé à la mort du propriétaire. Il n'est pas indiqué dans le catalogue de M. Voisin; c'est une perte réelle. Probablement Van Hulthem l'aura prêté; il serait du devoir des détenteurs de le restituer à la Bibliothèque royale, qui a acquis tous les manuscrits de Van Hulthem (1). »

(1) On sait avec quelle facilité Van Hulthem prêtait ses livres, même les plus précieux; on sait également qu'il n'en donnait point et qu'il en vendait encore moins, la supposition de M. de Reiffenberg n'était donc point dénuée de fondement. Un exemple récent en fournit la preuve.

Nous venons de récupérer un manuscrit d'Ovide, *Heroides*, qui avait appartenu à Van Hulthem, et dont on ne trouve aucune mention au catalogue rédigé par M. Voisin. Voici dans quelles circonstances :

M. Frédéric Muller, libraire à Amsterdam, chargé de faire le catalogue de la bibliothèque de feu M. le professeur Van Lennep, y rencontra un manuscrit portant la signature et la vignette des livres de Van Hulthem; il en informa la famille du défunt et, avec son autorisation, il en donna avis à l'administration de la Bibliothèque royale. Il lui fut répondu que notre dépôt ne pouvait produire aucun titre qui établisse ses droits de propriété, que l'ouvrage

La copie qu'on croyait perdue, de même que l'original, vient d'être découverte, grâce aux indications de M. Charles Ruelens, par M. Florian Frocheur, attaché à la 2<sup>e</sup> section de notre établissement.

L'histoire de Louvain par Molanus occupe environ 175 pages in-folio, d'une écriture microscopique. Elle commence à la page 542 du tome II du manuscrit de Paquot, intitulé : *Notices de livres*, ou *Bibliographie universelle*, qui faisait partie de la bibliothèque de Van Hulthem, n<sup>o</sup> 881 du catalogue de Voisin (1). Notre savant confrère l'a renseignée sous le n<sup>o</sup> 17716, dans son *Répertoire méthodique*; mais n'ayant pas aperçu la note de Van Hulthem, il attribue l'histoire de Louvain au copiste, et c'est sous le nom de Paquot qu'il l'a enregistrée.

Quant à l'original autographe de Molanus, on ignore ce qu'il est devenu; mais on trouve dans les papiers d'Ermens quelques renseignements qui peuvent aider à en retrouver la trace. On y lit que ce manuscrit fut adjugé

n'était pas mentionné au catalogue dressé par M. Voisin; mais qu'il y avait de fortes présomptions que ce manuscrit avait été prêté autrefois par M. Van Hulthem à M. le professeur Van Lennep, qui l'aurait gardé par inadvertance, qu'on laissait à la loyauté des héritiers à décider ce qu'il y avait à faire. Ces derniers n'ont fait aucune difficulté de renvoyer le volume, qui depuis quelques jours a repris sa place parmi les autres richesses provenant de la même source. Je me plais à publier ce fait qui, en honorant la mémoire du savant professeur de l'université de Leyde, donne la meilleure idée de la délicatesse des sentiments de ses héritiers.

(1) Sur le premier feuillet de ce volume, on lit de la main de Van Hulthem : « M. Paquot a inséré dans ce volume, après la page 542, une belle copie faite de sa main du *Joannis Molani, J. T. Doctoris et civis Lovaniensis, Historiae Lovaniensium libri XIV*, contenant 172 pages. » Comment cette note a-t-elle pu échapper à MM. Voisin, de Reiffenberg et Marchal? C'est bien la preuve que les plus habiles sont sujets à l'erreur.

en vente publique, à Louvain, à M. Van den Berghe, comte de Limminghe, qui le communiqua à Paquot en le priant de le publier et de l'enrichir de notes. Le savant bibliothécaire de l'université de Louvain en fit une copie vers 1781, mais les circonstances ne lui permirent point de mettre l'ouvrage au jour. En 1820, l'original se trouvait entre les mains de mademoiselle Pauline de Limminghe, religieuse à Gand. Existe-t-il encore aujourd'hui; est-il venu dans la possession de Van Hulthem, ainsi que quelques-uns le pensent, et a-t-il servi, pendant les journées de septembre, à bourrer les fusils des volontaires? c'est difficile à vérifier. Il semble toutefois, que si Van Hulthem avait possédé l'original, s'il avait même su où le trouver en 1822, il en aurait placé l'indication sur son volume de Paquot (1).

(1) On trouve dans le volume où est transcrite l'histoire de Louvain, des notes de Van Hulthem qui prouvent le prix qu'il attachait à la possession de ce manuscrit. Il a fait, entre autres, un index des chapitres que je reproduis ici pour donner une idée de l'importance du document :

| Libre | I. De Ducibus et Comitibus Lovaniensibus<br>sive Brabantiae . . . . . | Pag. | 1   |
|-------|-----------------------------------------------------------------------|------|-----|
| »     | II. De Parochiis . . . . .                                            | »    | 65  |
| »     | III. De Clero. . . . .                                                | »    | 71  |
| »     | IV. De Familia Sti Petri . . . . .                                    | »    | 85  |
| »     | V. De Monasteriis . . . . .                                           | »    | 90  |
| »     | VI. De Sacris Aedificiis . . . . .                                    | »    | 122 |
| »     | VII. De Magistratu . . . . .                                          | »    | 125 |
| »     | VIII. De Bellis sacris . . . . .                                      | »    | 128 |
|       | La suite . . . . .                                                    | »    | 21  |
| »     | IX. De Universitate Lovaniensi . . . . .                              | »    | 149 |
| »     | X. De Foundationibus Universitatis . . . . .                          | »    | 167 |
| »     | XI. De Claris Principibus et Civibus Lovaniensibus . . . . .          | »    | 175 |
| »     | XII. De Extreis quibusdam . . . . .                                   | »    | 197 |
| »     | XIII. De Punitionibus . . . . .                                       | »    | 25  |
| »     | XIV. De Rebus miscellaneis . . . . .                                  | »    | 50  |

Quoi qu'il en soit, la publicité que je prie l'Académie de donner à la présente note fera peut-être retrouver le manuscrit original.

Parmi les notes de Van Hulthem, je trouve celle-ci, qui a pour objet de démontrer la confiance que l'on doit avoir dans les assertions de Molanus qui a pu puiser aux sources les plus authentiques : « Molanus, pour la composition de son histoire de Louvain, a eu accès aux chartes de la ville, aux actes de fondations et de dotations, aux registres mortuaires et anniversaires des églises paroissiales, abbayes, couvents et à plusieurs mémoriaux manuscrits aujourd'hui détruits ou dispersés et qu'il serait impossible de retrouver. Il paraît avoir fait de toutes ces pièces un très-bon usage, ayant remarqué avec soin tout ce qui s'y trouve de remarquable pour les usages ecclésiastiques et civils, aux différentes époques dont il retrace l'histoire. »

---

*La Mesnie furieuse, ou la Chasse sauvage ;*  
par M. Liebrecht.

Une fête populaire belge qui se rapporte à des croyances et à des traditions dont nous trouvons les traces dans presque toute l'Europe, est l'objet de ce travail ; on pourra également y trouver une nouvelle preuve de l'extrême importance que présente sous beaucoup de rapports la connaissance exacte des traditions, contes, croyances, usages et coutumes nationales. Peut-être aussi ce tra-



vail engagera-t-il quelque Belge à faire pour son pays ce qui depuis longtemps s'est déjà fait en Allemagne, où les hommes les plus savants n'ont pas dédaigné de recueillir et d'interpréter avec zèle et érudition ces précieux débris du passé, ces traditions dont le souvenir n'est resté vivace que dans les classes inférieures (1).

Dans un précédent travail (2), j'ai déjà parlé du sujet qui m'occupe aujourd'hui, et j'ai commencé à y donner quelques renseignements préalables, auxquels je me rapporterai souvent dans le présent mémoire; je juge utile de répéter, dans l'appendice A, le passage en question. La conclusion finale prouvera combien j'avais raison de dire à propos de cette fête populaire belge que « dans » presque tous ses détails, elle ouvre un vaste champ aux » conjectures. » Je suis heureux que l'occasion, pour laquelle je m'étais réservé d'en examiner les particularités avec plus de soin et d'attention, me soit offerte par la Compagnie savante, à qui j'ai l'honneur d'adresser ce mémoire.

J'exposerai d'abord en peu de mots la tradition qui fait l'objet de mon travail et qui est répandue dans presque toute l'Europe. On a donné le nom d'*armée* ou *mesnie furieuse* (*wüthendes Heer*), comme aussi celui de *chasse* ou *chasseur sauvage* (*wilde Jagd*, *wilder Jäger*) à une réunion d'esprits ou d'êtres fantastiques qui, d'après la croyance populaire, traversent les campagnes et les forêts, accompagnés de cris de chasse, d'aboiements de chiens, de claquements de fouets et d'autres bruits semblables. Cet accompagnement infernal varie selon les pays, parfois même selon les provinces, et change de nom d'après la nature des croyances qui s'y rattachent. En France, la cavalcade porte les noms de *mesnie Hellequin*, *chasse ga-*

lerie, chasse gayère, chasse briguet, grand veneur et d'autres encore.

Quant à la tradition elle-même, Grimm (*Deutsche Mythol.*, p. 870) dit qu'elle remonte aux temps les plus reculés, qu'elle se rattache tantôt aux dieux, tantôt aux héros, et que ses rapports avec le paganisme apparaissent de tout côté.

A mes yeux, il est certain que son origine remonte à une fête populaire (procession ou cavalcade) composée de deux parties principales, qui se célébraient en même temps dans certaines localités et séparément dans d'autres. Cette fête représentait l'*expulsion de l'été par l'hiver*, et ensuite celle de l'hiver par l'été. Dans la première de cette représentation, l'hiver, sous forme d'une affreuse vieille femme, et à la tête d'un cortège non moins terrible, poursuivait le dieu de l'été, vieillissant et fuyant seul, le tuait et le jetait à l'eau, tandis que, dans la seconde partie, le dieu rajeuni de l'été ou du printemps, monté sur un cheval et suivi d'un cortège (*mesnie*) aussi nombreux et également à cheval, poursuivait la déesse de l'hiver au son des cors et aux cris de chasse. Après un combat, le dieu l'atteignait, et la jetait devant lui en travers de son cheval, puis on la tuait (en effigie) en la noyant, la déchirant, la sciant, etc.

Qu'on se rappelle maintenant les détails de la fête belge susmentionnée; c'est elle, en effet, qui m'a suggéré l'idée essentielle de l'interprétation que je viens de proposer à l'égard de la signification primitive de la *mesnie furieuse*; elle m'en fournira aussi les preuves principales, quoiqu'elle ne contienne pas les seuls restes des processions ou cavalcades en question, comme je le croyais à tort dans le passage indiqué plus haut. Au contraire, les traces de cette ancienne fête populaire sont si nombreuses et si répandues

qu'elles apparaissent de plus en plus pour quiconque les cherche avec attention, comme on le verra plus loin.

Mais, pour en revenir à la fête belge, nous voyons d'abord à la tête de la procession un chef qui, d'après ce que j'avais déjà conjecturé (5), représente probablement Wuotan, conjecture qui deviendra peut-être une certitude, en s'appuyant sur les preuves supplémentaires qu'on va lire.

Après que l'influence du christianisme eut donné la forme d'une fête chrétienne à toute cette procession ou cavalcade, le dieu ne pouvait plus naturellement conserver ses attributs primitifs. Ils furent en partie transformés, en partie transférés à son cortège immédiat, c'est-à-dire à ses prêtres (les bedeaux de la procession de Russon), si toutefois ces derniers ne les possédaient pas déjà anciennement en commun avec le dieu lui-même, comme étant ses compagnons. Parmi ces attributs, je compte l'épieu de Wuotan, *gunnir* (4), qui doit avoir été transformé en glaive à un temps très-reculé; ce glaive se trouve déjà dans les traditions du moyen âge (5); mais Grönjette, le vrai Odin, a encore l'épieu. Cependant Odin portait, outre *gunnir*, un glaive (6), et l'on peut croire qu'il se montrait dans les cavalcades brandissant tantôt l'un tantôt l'autre, tandis que les épieux et les glaives de ses prêtres, qu'on prit plus tard pour des sauvages, durent se changer en massues, car *gunnir* lui-même se montre quelquefois sous la forme diminutive d'un bâton. (Voy. Wolf, p. 12.) Il est même probable que, outre son glaive, le dieu portait un arc et des flèches, comme actuellement encore en Angleterre (7), et ceux-ci ont été conservés intacts par la tradition, laquelle, dans la procession de Russon, les donne à celui des compagnons du dieu qui tue le saint fugitif. Il est à croire qu'anciennement c'était le dieu lui-

même qui décochait ces flèches à la déesse fuyante de l'hiver, et c'est là probablement qu'ont pris naissance les fêtes actuelles des *compagnies des arquebusiers*, célébrées au commencement du printemps et de l'été (8).

Le *chapeau* de Wuotan (9) se retrouve dans les *bonnets terminés en pointe* de son cortège ou de ceux de ses prêtres (les *bedeaux*), ces derniers pouvant être en même temps les *pileati* de Jornandes (10). Nous trouvons également le *chapeau* et le *glaive* dans le jeu de Pâques cité par Grimm (*D. Myth.*, p. 740), et qui offre aussi un combat entre l'été et l'hiver, où les acteurs (primitivement des prêtres sans doute), coiffés de *chapeaux* et tenant des *glaives*, font une danse. Il est à croire qu'anciennement c'était une cavalcade (11) représentant une poursuite. On ne brandissait donc pas ces longues épées, comme Grimm le croit, en l'honneur de la déesse *Ostara*; mais ce sont les glaives de Wuotan et des prêtres qui l'accompagnent. C'est ce qui nous explique aussi pourquoi nous trouvons des *sabres* et des *chapeaux verts et pointus* dans les cavalcades de la Pentecôte (12), ainsi que dans la fête populaire normande, appelée le *loup-vert*, dont nous parlerons ci-après et où Odin se montre également avec un *bonnet vert et pointu* (13); enfin, nous les trouvons encore dans la procession ou cavalcade célébrée autrefois à Gand en l'honneur de saint Liévin, où les acteurs portaient de même des *sabres* et des *chapeaux ornés de branches de chêne*. (Voy. *Appendice B.*, p. 245 et suiv.)

Le chef de la procession de Russon ainsi que ses compagnons sont *à cheval*; voilà encore Odin sur son cheval *Sleipnir*. Ses prêtres (les *bedeaux*) le suivent à pied, se conformant en ceci, à ce qu'il semble, plus strictement à l'usage païen qu'on ne le faisait dans quelques autres pro-



cessions de ce genre où *tout* le cortège est à cheval, comme nous l'avons vu et le verrons encore; car il n'était pas permis aux prêtres païens de monter à cheval, du moins pas sur des étalons (14). Il se peut donc qu'ils ne suivissent qu'une partie, ou bien le commencement et la fin de la procession équestre, parce qu'ils ne pouvaient l'accompagner dans tout son parcours à cause de sa course rapide.

Wuotan, dont le manteau est parfois *bleu*, se montre ici, dans la personne de ses prêtres, revêtu de son manteau *vert* (15); car c'est ce qui est indiqué par leur *enveloppe de feuilles de lierre*. Le manteau vert d'Odin se retrouve aussi dans le nom *Grönjette*, où le mot *jette* se rapporte à la taille surhumaine du dieu (16), de même qu'en Danemark une des dénominations de la classe sauvage est *Grönsjagt*. Nous verrons aussi ailleurs Odin apparaître revêtu d'un *manteau vert* dans la description de la fête populaire normande du *loup-vert*.

Le dieu, enfin, se montre, dans la procession de Russon aussi bien que dans les autres traditions déjà citées, avec une *mine terrible*. Cela paraît peut-être peu convenable à un dieu du printemps, mais non pas à celui qui poursuit son ennemi, l'hiver (17).

Que Wuotan pût très-bien représenter le *printemps* et l'été, c'est-à-dire qu'il fût lui-même le *dieu de ces saisons*, cela résulte de ce qu'il est « la puissance créatrice et for-  
» matrice qui pénètre tout et qui donne aux hommes et à  
» toutes choses la forme et la beauté; la puissance d'où  
» proviennent la poésie, la conduite de la guerre, la vic-  
» toire, comme aussi la fertilité de la terre et les biens  
» les plus estimés de ce monde (18). » Et il n'était pas seulement le dieu du printemps, mais encore, et cela s'y rattache étroitement, il était le *dieu de l'amour* (19). C'est

aussi pourquoi nous voyons parfois un autre dieu de la fertilité à la tête de la *mesnie furieuse*, à savoir *Fro*, qui est analogue à Wuotan en sa qualité de dieu du printemps, et « ce ne serait pas le seul exemple de deux diffé- » rents dieux se touchant par certaines manifestations de » leur être (20). »

Nous rencontrons encore ailleurs Wuotan *habillé de vert* en sa qualité de dieu du printemps, par exemple comme *Lattichkönig*, qui chevauche à l'égal du dieu, comme *Blumengraf*, quand il se montre à la tête d'un cortège à cheval, comme dans la procession de Russon (21). Nous voyons donc qu'on imitait le manteau vert du dieu le plus facilement au moyen de feuillage, de lierre, etc. Cela semble même avoir été son costume de prédilection (22); aussi le rencontrons-nous comme *chasseur sauvage* habillé de vert; le diable même, qui plus tard le remplace souvent dans la croyance populaire, se montre également en *habit vert*, et Pluton porte aussi cet habit dans un ancien poëme anglais (23).

Si Wuotan est le dieu du printemps et de l'été, c'est-à-dire s'il est analogue à *Adonis*, on ne s'étonnera pas de le voir tué par un sanglier, comme celui-ci et comme Atys, deux autres dieux du printemps (24), ou jeté à l'eau comme le premier des deux (25). C'est par cette dernière circonstance seulement que l'été, enveloppé de roseaux (plante aquatique), est appelé *Wasservogel* à Augsbourg et en d'autres localités de la Bavière, et que ce dernier, « comme » son nom l'indique, doit être plongé dans le ruisseau ou » dans le fleuve » (*D. M.*, 743, 562), à l'égal du *Pfingstkönig* en Autriche, mentionné dans le dernier passage (p. 562); car rien n'indique qu'on veuille par cette cérémonie attirer la pluie.

Dans le nord de l'Europe, il est probable qu'à cette occasion, c'est-à-dire à la mort du dieu de l'été, « se » faisait jour la douleur ressentie par la mort d'un être » supérieur », qu'on s'écriait : « le roi est mort (26) », et que tout « éclatait en gémissements et en lamentations », comme à l'enterrement de la kermesse en Souabe (27). Or, ce roi est précisément le dieu du printemps et de l'été, c'est-à-dire Wuotan lui-même, et ces cris de douleur, à cause de la mort d'une déité supérieure de la nature, se faisaient entendre dans plus d'une localité. C'est une chose connue qu'on poussait de semblables lamentations pour la mort d'Osiris et aux fêtes d'Atys et d'Adonis (28). Tout le monde connaît la belle idylle de Bion qui a trait à cette fête, et je citerai encore le récit remarquable de Plutarque, dans son traité *De Defect. oracul.*, c. 17, parce qu'il offre des détails intéressants relatifs à notre sujet.

Le dieu pleuré comme mort doit, d'après Plutarque, être *Pan*, et cela est ainsi, puisque *Pan* est une ancienne déité de la nature. Je crois néanmoins que, dans ce récit, il s'est glissé une erreur, que le vrai nom du dieu dont on déplore le décès, à savoir *Thamuz*, l'Adonis des Syro-Phéniciens, a été donné au pilote, et que, par conséquent, le dieu lui-même a reçu le nom d'une autre déité de la nature, c'est-à-dire celui de *Pan*.

Que l'on compare maintenant avec le rapport de Plutarque le passage suivant d'Herbelat, v<sup>o</sup> *Genn*, où il dit : « Ben Schonah (auteur arabe très-estimé) raconte qu'en » l'année 456 de l'hég., de Jésus-Christ 1065, sous le » règne de Caiem, vingt-sixième calife de la race des » Abassides, on sema dans Bagdad un bruit qui se répan- » dit ensuite dans toute la province d'Iraque, que quel-

» ques Tures étant à la chasse, virent dans le désert une  
 » tente noire, sous laquelle il y avait *beaucoup de gens de*  
 » *l'un et de l'autre sexe qui se battaient les joues, et pou-*  
 » *saient de grands cris, comme il est ordinaire en Orient,*  
 » *quand quelqu'un est mort.* Parmi ces cris, on entendait  
 » ces paroles : *le grand roi des Ginnes est mort, malheur*  
 » *à ce pays* (29)! et il sortit ensuite une grande troupe de  
 » femmes suivies de beaucoup d'autre canaille, qui allèrent  
 » à un cimetière voisin, continuant toujours de se battre  
 » en signe de deuil et de douleur.

» Le célèbre historien *Ebn-Athir* rapporte que se trou-  
 » vant l'an 600 de l'hég., de Jésus-Christ 1205, à Mosul  
 » sur le Tigre, il couroit dans tout ce pays une maladie  
 » épidémique qui s'attachoit à la gorge, et que l'on disoit  
 » qu'une femme de l'espèce des *Ginnes*, ou des fées, nom-  
 » mée *Omm Ancoud*, ayant perdu un fils, tous ceux qui  
 » ne la consoloient pas sur cette mort étoient attaqués de  
 » ce mal : de sorte que, pour en être guéris, les hommes  
 » et les femmes s'assembloient, et, *se battant les joues,*  
 » *crioient* de toutes leurs forces : *Ja Omm Ancoud Aádhe-*  
 » *rina, Mát Ancoud ou ma Derina.* O mère d'Ancoud,  
 » excusez-nous! Ancoud est mort et nous n'y songions  
 » pas. La même chose, selon le rapport de *Ben Schonah*,  
 » étoit déjà arrivée en Égypte sous le règne du calife  
 » Dhahel Fathimite : un mal de gorge régnant dans le  
 » pays, le remède étoit de faire une espèce de bouillie  
 » fort épaisse, qui est en usage dans le pays, et de la jeter  
 » dans le Nil, en répétant plusieurs fois ces paroles : *Ja*  
 » *Omm Halcom Aádherina, Mát Halcom ou ma Derina :*  
 » O mère de Halcom! excusez-nous; Halcom est mort et  
 » nous n'y songions pas. »

C'est particulièrement le premier de ces trois récits



orientaux qui s'accorde avec celui de Plutarque et avec le cri : *Der König ist todt*; tandis que les deux derniers font songer à un sacrifice semblable aux *κηποι Ἀδωνιδος* (50).

Il est probable qu'à Alexandrie on retirait Adonis de la mer, dans un des jours suivants de sa fête, et qu'on l'y représentait comme retrouvé et ressuscité, ainsi que cela se faisait dans toutes les autres fêtes d'Adonis, et au troisième jour de celle d'Atys (51). La même chose aura donc eu lieu aussi à l'égard de Wuotan, et sa mort et sa résurrection se seront suivies dans le cours de la célébration de la fête, mais à des jours différents.

J'ai déjà indiqué, plus haut, quel rôle jouait l'hiver, lorsque, après avoir poursuivi le dieu du printemps, il le tuait, le jetait à l'eau et que ce dernier ressuscitait. On représentait, ai-je dit, l'hiver sous forme d'une *vieille femme*, forme sous laquelle il se montre aussi quand, après la résurrection de Wuotan, il est poursuivi et tué à son tour. Assez généralement l'hiver est représenté par une femme; c'est ce que prouve le récit de M. Kuhn (52); c'est ce que prouvera encore l'expulsion de l'hiver, telle qu'elle est représentée dans l'île de Man, où, d'après un ancien usage, *la reine de l'hiver* livre un combat simulé à la reine de mai, le premier jour de ce mois, et ne succombe pas toujours (53). Qu'on ajoute à cela la *déesse de l'hiver* des peuples slaves, nommée Marzana (*D. M.*, p. 755), ainsi qu'une chanson chantée par les jeunes gens, dans quelques provinces de l'Allemagne, quand ils *portent dehors* la mort (*beim Todaustragen*, *D. M.*, p. 728) :

*Nun treiben wir den Tod aus,  
Den alten Neibern in das Haus.*

La mort c'est ici l'hiver. (Voy. *D. M.*, pp. 726 et suiv.)

Chez les Arabes, l'hiver passe également pour une vieille femme. Voy. d'Herbelot, v<sup>o</sup> *Agiuz*. Il dit : « *Agiuz, une*  
 » *vieille femme. Aiam al agiuz, les jours de la vieille. C'est*  
 » *ainsi que les Arabes appellent les sept jours du solstice*  
 » *d'hiver* (54). » Et v<sup>o</sup> *Fars*, le même auteur dit que Ben Schonah donne la description d'une fête nommée chez les arabes *Rokoub al Kaousage*, et célébrée de la manière suivante : « Un homme sans barbe et sans dents, monté sur  
 » un âne, tient d'une main un corbeau qui bat des ailes  
 » et qui l'évente, et de l'autre une baguette; cet homme  
 » court ainsi par toute la ville, et frappe tous ceux qu'il  
 » rencontre sur son chemin : *c'est lui*, disent-ils, *qui chasse*  
 » *l'hiver*. »

» Cette fête est assez semblable à quelques mascarades  
 » qui se font parmi les chrétiens dans la même saison.  
 » Les jours que les Arabes appellent *al agiouz : de la vieille*,  
 » y ont aussi du rapport, et il semble que *segar la vecchia*,  
 » *scier la vieille*, comme on dit en Italie au carême, ait pris  
 » *de là son origine*. » Herbelot fait remarquer avec justesse l'analogie de cet usage avec un usage européen (sur lequel voy. *D. M.*, pp. 741 et suiv.) (55), et qui montre également l'hiver représenté sous forme d'une *vieille femme*. Sous cette forme se présente encore l'hiver dans une petite chansonnette chantée à Francfort (56); enfin les fils blancs dont les champs sont couverts au commencement du printemps et de l'automne et qu'on appelle en français *fils de la Vierge*, portent en Allemagne, ainsi qu'en Pologne, le nom d'*été des vieilles femmes* (*Alteweibersommer*, voy. *D. M.*, p. 744). Et voilà probablement la vraie et primitive dénomination allemande de ces filets qui marquent le commencement aussi bien que la fin du règne de l'hiver (57).

Or, s'il est constant que l'hiver se présente sous la forme

d'une vieille femme (58), il n'y a pas, par conséquent, le moindre doute que *la femme poursuivie par Wuotan à la fête de la mesnie furieuse n'ait signifié primitivement l'hiver*, et que les traditions à l'égard de la *femmelette du bois* (*Holzweibel*), etc. (59), ne soient d'une origine postérieure. D'un autre côté, il sera également certain que l'expulsion de l'hiver (*Winteraustreiben*) a été précédée d'une expulsion de l'été (*Sommeraustreiben*), représentant la force rude et farouche de l'hiver. Car après avoir établi qu'on figurait l'hiver sous la forme d'une vieille femme, nous reconnaitrons aussitôt dans *dame Holla avec sa mesnie horrible et dans le fidèle Eckart qui les précède* (40), *la déesse de l'hiver qui poursuit le dieu de l'été*. Holla est représentée comme une affreuse vieille femme (41); elle fait tomber la neige (*D. M.*, pp. 246 et suiv.); tandis que le fidèle Eckart, qui précède la mesnie, représente le dieu bienveillant de l'été qui s'enfuit, « faisant écarter les gens de son chemin, ou » leur disant de rentrer chez eux pour éviter un dom- » mage, » en un mot avertissant les gens de prendre des précautions contre la rigueur de l'hiver (42). Le bâton blanc qu'il porte c'est *gunnir*, impuissant alors, mais qu'il brandira de nouveau vigoureusement dans les fêtes du printemps; nous l'avons retrouvé dans sa main ou dans celle de ses compagnons, et on le retrouve aussi ailleurs (45). Du reste, nous rencontrerons bientôt de nouveau ces bâtons blancs.

Voilà des traces évidentes d'une expulsion de l'été représentée par une cavalcade (44) ou procession, spectacle à l'approche duquel le peuple accourait en foule (*D. M.*, p. 887); les fêtes représentant l'expulsion de l'hiver se sont de même conservées en partie jusqu'à ces jours.

Mais d'autres divinités féminines sont analogues encore



ou identiques avec Holla et avec sa mesnie; et elles entrent conséquemment dans le cercle d'idées et de croyances qui s'y rapportent; par exemple, Berchta, aussi laide et pourvue d'un aussi long nez que Holla (*D. M.*, pp. 256, cf. 247) et dont la fête, nommée *Perchtenlaufen*, répond à la mesnie furieuse; Diana et Herodiade (45) (*D. M.*, pp. 260 et suiv.); Hera (p. 252); dame Gauden (pp. 877-880) et Gurorisse (pp. 897 et suiv.). Comparez encore *D. M.*, p. 599, sur la *Windsbraut*.

Si l'on demande ce que devenait la déesse de l'hiver après avoir été atteinte par ses persécuteurs, on peut répondre que probablement on la tuait (en effigie) (46) de différentes manières, selon les différentes localités. Mais avant tout, celui qui l'avait saisie le premier, à savoir le dieu lui-même, la jetait devant lui en travers de son cheval (47); après quoi il est vraisemblable qu'elle était aveuglée (48), ou sciée (49), ou déchirée (50), ou enfermée (51), ou brûlée (52), ou noyée (53), ou lapidée et jetée à l'eau (54), ou ensevelie (55), ou décollée (56), etc., et ce dernier genre de mort a trait probablement à la locution allemande : *der Faste den Hals brechen* (*D. M.*, 742). Il se peut cependant que l'on ait imposé d'autres punitions encore à la vieille femme et à sa mesnie, comme entre autres celle de les contraindre par raillerie à amener *elles-mêmes l'arbre d'été*; c'est ainsi que dans les villages wendes, au nord de Salzwedel « de jeunes et fortes femmes (c'est-à-dire les compagnes du dieu ou de la déesse de l'été) *marchaient à côté du chariot* (sur lequel on amenait de la forêt l'arbre d'été) *chantant des chants de joie en langue wende et laissant les vieilles femmes traîner le chariot jusqu'à tomber de fatigue* (57). »

Il résulte cependant de différentes circonstances qu'on



ne maltraitait et tuait l'hiver qu'en effigie, et je me figure ce procédé comme ayant lieu de la manière suivante :

On enveloppait de paille (58) une personne quelconque, probablement un jeune homme nu (59), ensuite on lui donnait de la ressemblance avec la déesse de l'hiver Holla au moyen d'un long nez, etc. (60); puis la troupe entière la poursuivait à pied et à cheval, jusqu'à ce que, dans sa fuite précipitée à travers les forêts et les broussailles, qui retardaient ses persécuteurs, son déguisement lui fut arraché du corps par les buissons et les branches; enfin, après avoir continué sa course pendant quelque temps, elle était atteinte par le dieu et son cortège. Alors on substituait un mannequin de paille sur lequel on exerçait toutes les cruautés mentionnées (61).

Jusqu'ici j'ai considéré les expulsions de l'été et de l'hiver comme formant un ensemble. Il resterait maintenant à examiner de plus près la question de savoir à quelle époque on représentait chacune de ces deux parties, ou bien si elles se suivaient immédiatement, *comme les parties de la fête d'Adonis*. Dans une autre occasion, je tâcherai d'exposer ces détails et d'autres encore qui s'y attachent; je dirai seulement ici que, s'il résulte de ce qui précède que les processions ou cavalcades païennes en question se faisaient à de différentes époques, selon les localités, il est, d'un autre côté, probable que ces époques changeaient souvent dans les mêmes localités.

Que l'expulsion de l'été suivît de près celle de l'hiver, du moins dans quelques localités, je le conclus de l'enterrement très-remarquable de la kermesse (voy. Meier, *Schwäb. Sag.*, p. 448), où les cris de douleur et les lamentations sont suivis presque immédiatement de la joie et de réjouissances, et je le conclus encore des réunions

qui se faisaient dans la nuit du 1<sup>er</sup> mai (*Walpurgisnacht*). Il est à peu près certain que ces réunions avaient lieu non-seulement pour célébrer l'expulsion de l'hiver, mais aussi celle de l'été; car nous savons que dans le cortège de Holla, en sa qualité de déesse de l'hiver, il se trouvait un grand nombre de femmes (62) ou pour mieux dire d'hommes déguisés en femmes et montés à cheval, ainsi que d'autres masques terribles (65). Or, cette troupe qui parcourait les campagnes et les forêts à bride abattue, et qu'on prit plus tard, comme Holla lui-même, pour des sorcières (64); Wuotan, dont le diable était, à une époque postérieure, le représentant chassé et poursuivi; son épieu transformé en bâton blanc, tous ces détails, ainsi que plusieurs autres circonstances, peuvent avoir donné naissance à l'idée du sabbat des sorcières, dans lesquels nous retrouvons le diable ainsi que les bâtons blancs (65) et maints autres restes de la fête païenne. Il est naturel qu'à une époque postérieure on confondit et interprêtât mal les usages des temps païens; et, selon toute apparence, c'est à la déesse de l'hiver avec sa mesnie de vieilles femmes que les pauvres vieilles des siècles chrétiens durent plus tard leur mauvaise renommée de sorcières et les traitements, plus mauvais encore, qu'on leur faisait subir.

Voilà donc ce que j'ai à dire pour le moment de l'origine probable des traditions populaires qui se rattachent à la *mesnie furieuse*; il se peut cependant que quelques détails ne soient pas assez exacts, assez complets ou suffisamment appuyés de preuves. Mais tout cela pourra plus tard être complété; quant à l'essentiel, c'est-à-dire au caractère de la fête, objet de ce travail, je ne crois pas m'être trompé; et s'il en est ainsi, je pourrais encore ajouter une question, à savoir, si entre *Odin* et *Adonis*, tous les deux

étant des divinités du printemps, il y a également une affinité étymologique comme d'ailleurs il en existe une entre eux sous beaucoup d'autres rapports?

Maintenant je vais montrer, par quelques exemples, comment on pourra utiliser ces recherches pour expliquer un certain nombre d'usages et de fêtes populaires et trouver leur origine. Je commencerai par un passage qui se trouve dans la *Relation des troubles de Gand*, passage qui m'a été indiqué par mon ami, M. A. Borgnet. Il s'agit d'une fête ou procession célébrée autrefois à Gand, mais supprimée en 1540 par Charles-Quint. Le passage étant important, je l'ai fait imprimer dans l'*Appendice B*, et j'ajouterai ici les observations qu'il m'a suggérées.

D'abord il paraît évident, d'après les développements donnés plus haut que, dans cette procession, se retrouvent des traces assez distinctes d'une *expulsion de l'hiver* ou bien de la *mesnie furieuse*. Nous y voyons une « multitude » tumultueuse et armée courant la nuit, à travers champs » et haies, fossés et forêts, sans s'arrêter, et accompagnée » de torches et de falots; » chacun de ceux qui composent cette foule a sur la tête « un chapeau fait de branches de chêne ou d'autre feuillage; ceux de la ville qui » les suivent plus tard en sont tous ornés. »

Il est impossible de ne pas y reconnaître une fête célébrée au retour de l'été (le 29 juin); les *branches de chêne*, les *bâtons blancs* et le *cortège guerrier* indiquent suffisamment Wuotan, dieu du printemps aussi bien que dieu de la guerre. Sous l'influence du christianisme, cette fête prit une forme que l'ancien chroniqueur lui-même désigne encore comme *mahommie et ydolâtrie*. En tout cas, la *chasse* de saint Liévin a occupé la place de quelque autre objet de cérémonie païenne, probablement la déesse de

l'hiver; c'est ce qui résulte de la comparaison avec une autre réjouissance populaire qui indubitablement a été aussi une fête païenne, et se célèbre actuellement encore en Provence. Voilà ce qu'en dit de Nore (*Coutumes, etc.*, p. 59) : « A Monteux, département de Vaucluse, le jour de » la fête de saint Gen, la statue est portée à un ermitage » distant de deux lieues et demie de la ville et situé dans la » montagne, par des jeunes gens qui s'imposent l'obligation d'accomplir ce trajet à la course. Ils se relèvent de » distance en distance, mais ne doivent jamais s'arrêter. » Une foule considérable de personnes de tout âge et de » tout sexe, montées sur des chevaux, des mulets ou des » ânes, accompagnent cette singulière procession. » Voilà donc une description abrégée de la fête de Gand. Elles se confirment et complètent l'une l'autre. Il va sans dire qu'on rapportait chaque fois la statue du saint de l'ermitage à Monteux. Mais quel est ce saint Gen? peut-être saint Jean? Le paganisme célébrait le solstice de l'été par des grandes fêtes dont les traces se retrouvent encore, entre autres, dans les feux de la S<sup>t</sup>-Jean (66). La mort de saint Liévin arriva vers l'an 656. (Voy. sa vie dans les *Acta SS. Ord. Ben.*, sec. II, p. 451 sqq.) On explique par un miracle qui eut lieu à la translation, l'usage qui consistait à rapporter chaque année ses os à Haultem. (Voyez-en le récit *l. c.*, sec. VI, P. I, p. 58 sqq.) Il n'y a pas le moindre doute cependant que la fête populaire n'ait existé auparavant. Quant aux torches dont on se servait à la fête gantoise, je ferai encore une observation. A Schlehdorf, dans la Bavière supérieure, il y a une église à laquelle autrefois « se faisaient *in tempore pestis*, particulièrement la nuit, » des processions avec des flambeaux et des torches. » (Voy. Panzer, *Beitrag zur deutschen Mythol.*, n° 29.)



Voici encore la mesnie furieuse qui poursuit la *femmelette de la peste* (*das Pestweiblein*). (Comp. Panzer, n° 56.) Cette mesnie se rend du Schlossberg, près de Peiting, vers l'Amperschlucht, aux *steinerne Stuben*, séjour de la *Pestweiblein*. Or, cette dernière est identique avec Hël, et celle-ci, de son côté, avec Berchta, Holla (67), ainsi donc aussi avec la déesse de l'hiver. Par conséquent, dans la procession de S<sup>t</sup>-Liévin, aussi bien que dans celle de Schlehdorf, nous devons reconnaître une poursuite de la déesse de l'hiver par le dieu de l'été; en même temps que la multitude bruyante, entraînée par une course rapide et portant des torches, rappelle les fêtes d'Atys.

J'ajouterai encore à l'*Appendice* (voy. C., n<sup>es</sup> I et II, p. 247 et suiv.) la description de deux fêtes populaires tirées du *Mag. Pittor.* (vol. VIII. Paris, 1840, pp. 271 et suiv., 287 et suiv.) Il n'y a pas de doute que ces deux fêtes n'appartiennent également à celles du printemps et de l'expulsion de l'hiver. Le clergé s'en est emparé plus tard, comme il l'a fait de tant d'autres choses semblables. Toute autre explication est inadmissible, et particulièrement celle de la seconde fête, donnée à la suite de la description de celle-ci et qui a été suggérée par le bas-relief dont il y est question (68). La première de ces deux fêtes est peut-être d'origine francque, la seconde révèle assez clairement son origine normande; nous y voyons *Wuotan avec son chapeau pointu et vert*, tandis que la dénomination *loup-vert* se rapporte aux *loups* qui accompagnent ce dieu, à savoir *Geri* et *Freki*. Seulement, la déesse de l'hiver, chassée et ensuite brûlée, s'est transformée dans le *loup-vert* de l'année suivante. De semblables méprises se produisent facilement au bout d'une longue suite de siècles.

Je passe à une réjouissance populaire anglaise, qui me semble également appartenir aux fêtes en question, quoique je n'ose affirmer rien de positif à cet égard. Elle a lieu à Bishopsford en Hertfordshire et dans les environs, le jour de *Old Michaelmass*; du moins il en était ainsi en 1787. On rapporte : « Dans la matinée de ce jour appelé » *Ganging-day*, un grand nombre de jeunes hommes se » réunissent dans les campagnes et nomment ensuite le » plus agile d'entre eux leur chef. Ils sont obligés à suivre » surtout ce dernier, qui, pour plus d'amusement, prend » son chemin à travers les étangs, les fossés et autres » endroits d'un passage difficile. Toute personne, homme » ou femme, qu'ils rencontrent, est punie d'une manière » particulière (*is bumped*). »

Si le beau temps le permet, on passe la nuit en pleine campagne en banquetant et en jetant des cris d'allégresse. (Voy. Brand, *Popular Antiquities*, I, 208.)

En Westergötland, la jeunesse rassemblée autour de la source de Liwert, passe de la même manière la *nuit de St-Jean* en causant, chantant et jouant. La tradition rapporte à l'égard de cette fête qu'un chevalier nommé *Liwert*, voulant sauver sa bien-aimée dans un combat contre les païens, fut poursuivi dans sa fuite par ses ennemis et tué avec elle à coup de flèches. Le sang que répandirent ces deux amants fidèles se changea en source dont l'eau limpide traverse encore la bruyère de Klefwa. (Voy. Afzelius, *Sago-Häfder*, II, 119, 2<sup>me</sup> édit.). Je crois reconnaître dans les détails de cette tradition les traces quelque peu défigurées d'une expulsion de l'hiver. Ainsi, *la femme* poursuivie par les ennemis, c'est *la vieille femme*, déesse de l'hiver poursuivie par l'armée furieuse; *le chevalier* fuyant sur son coursier, c'est *Odin* sur *Sleipnir* à la tête de sa

mesnie, lequel ayant atteint son ennemie, la place sur son cheval, ce qui plus tard les fit prendre pour deux amants; quant aux *flèches*, nous en avons déjà parlé, et la *source* paraît être celle où l'on noyait quelquefois la déesse de l'hiver; enfin, le nom de *Livert* rappelle un peu celui de *saint Liévin*, dont la fête se célébrait la nuit à l'égal de la fête suédoise.

Il me paraît également vraisemblable que deux fêtes populaires, célébrées l'une en Poméranie et l'autre en Bavière (69), entrent encore dans cet ensemble de traditions dont nous parlons. Sous ce rapport je ne ferai que rappeler la course rapide des cavaliers, leurs ornements de fleurs en Poméranie, la dénomination *Wasservogel* en Bavière et la destruction du tonneau, qu'on pourrait interpréter comme représentant une de ces morts symboliques qu'on faisait subir à la déesse de l'hiver, après l'avoir poursuivie et atteinte.

Je citerai ici, en outre, le *saut des bouchers* (*Metzgersprung*), célébré encore actuellement à Munich tous les ans, le lundi de carême-prenant. Je ne répéterai pas ce qui en a été rapporté par Panzer (n° 257, d'après Baumgärtner); je ne signalerai seulement que ce qui est important. Le temps où on célèbre cette fête populaire s'accorde avec celui de plusieurs fêtes qui se rattachent à l'expulsion de l'hiver. On y voit une *procession nombreuse* où *chacun porte un bouquet de fleurs*, et *plusieurs jeunes gens à cheval parés de chapeaux verts*. Ceux qui portent les pots à vin et les hanaps (*die Kannen- und Willkommsträger*), ainsi que le maître-garçon (*Altgeselle*) sont pourvus d'épées, et les apprentis, devenus garçons de métier (*die Freigesprochenen*), terminent la fête en sautant dans un *bassin de fontaine*. Des détails identiques se retrouvent en grand nombre dans



les fêtes de l'expulsion de l'hiver, ainsi que la cérémonie de *noyer* quelquefois la déesse de l'hiver. Qu'on ajoute à cela la circonstance remarquable que , d'après la tradition , toute cette fête populaire (c'est-à-dire le *Metzgersprung*) doit son origine à une *peste* qui ravageait le pays; et nous avons vu que la *femmelette de la peste* (*das Pestweiblein*), poursuivie par la *mesnie furieuse* (c'est-à-dire Wuotan, le dieu de l'été avec son cortège), n'est également autre chose que la *déesse de l'hiver*.

Enfin, je signalerai quelques détails donnés par Panzer (n° 258), dans la description d'une autre fête populaire célébrée tous les ans et appelée la *danse des tonneliers* (*Schäfflersprung*). Elle se fait le jour du *mardi gras* et suivants; les danseurs portent des *calottes vertes*, et jadis on y voyait une *vieille femme empaillée* (*ein ausgeschopptes altes Weib*); la fête, comme celle du *Metzgersprung*, doit son origine à un *temps de peste*, à ce que dit la tradition.

Ici je termine la partie principale de mes recherches sur la *mesnie furieuse*. Grimm, dans sa *D. M.*, pp. 870-902, fait voir combien sont abondantes les traditions, croyances populaires, usages, qui s'y rapportent ou qui en sont nés; je ne doute cependant pas que des publications dont je ne puis profiter ici, n'aient ajouté des détails ou apporté des modifications à son savant travail (70). Les traditions les plus nombreuses et les plus précieuses sont sans doute celles que M. Grimm lui-même a recueillies, à ce qu'il m'a dit, et dont il aurait enrichi la nouvelle édition de son ouvrage publiée l'année dernière, si toutefois ses autres travaux ne le forçaient pas à faire simplement réimprimer ses ouvrages sans le moindre changement. Les ressources littéraires très-limitées dont je dispose ne me



permettent à moi-même d'ajouter aux riches développements de la *D. Myth.* que quelques observations détachées que voici :

A la page 874, *Tutosel* : Comp. Meier, *Schwäb. Sag.*, t. I, p. xxii. Lenglet Dufresnoy (*Recueil de dissertations*, t. I, p. II, p. 427 et suiv.) rapporte ce qui suit : « Le mercredi » de nuit 22 de juillet, s'apparut entre le château de Lussignan et le Parc, comme droit sur la rivière, deux » hommes de feu extrêmement puissans, armés de toutes » pièces, dont le harnois étoit tout enflammé : avec un » glaive tout en feu en une main, et une lance toute » flambante en l'autre, de laquelle dégouttoit du sang, et » se rencontrant comme cela armés tous deux de semblables défenses, et d'une même qualité, se combattirent long-tems : tellement qu'à la fin il y en eut un des » deux qui fut blessé, et tombant fit un si horrible cri » qu'il réveilla plusieurs habitants de la haute et basse » ville, et étonna la garnison, qui veilloit pour lors. Sitôt » après cette batterie finie, s'apparut comme une longue » souche de feu, qui passa la rivière et s'en alla dans le » Parc, suivie de plusieurs monstres de feu comme de » cingés : et quelques pauvres gens qui étoient allés là » dedans la forêt pour apporter quelque peu de bois » pour travailler et brûler, rencontrèrent ce prodige dont, » bien étonnés, pensèrent mourir, et, entre autres, un » pauvre ouvrier de bois de galoche qui en eut telle appréhension que la peur lui causa une grosse fièvre qui ne l'a point quitté. Ce ne fut pas tout, car ainsi que les » soldats étoient tous en allarmes du cri qui avoit fait cet » homme, s'en étoient allés sur les murailles pour voir : » il passa sur eux une grande troupe d'oiseaux, les uns » noirs, les autres blancs, criant tous d'une voix hideuse

» et épouvantable, et avoient deux flambeaux qui les précédoient et une figure en propre forme d'homme qui les suivoit, *faisant le hibou*. De telle vision furent-ils bien » épouvantés. »

Cette expression *faisant le hibou* se traduirait en allemand par *tutend wie eine Nachteule* et paraît avoir trait à la *Tutosel* dont parle Grimm au passage indiqué. Mais, indépendamment de cette circonstance, tout ce récit fait sans doute partie des traditions relatives à la *mesnie* ou *armée furieuse* (*wüthendes Heer*). Déjà l'antiquité parle d'esprits qui se livrent des combats. Grimm (*D. M.*, p. 505) a déjà cité à ce sujet Tacit., *Germ.*, c. 45, et Pl., *H. N.*, 2, 58, et moi-même (*Dunlop ann.*, 170), Pausan., 1, 52. Maintenant j'ajouterai encore Cæs., *de Bell. civ.*, 5, 105 (71), et Jos. *de Bell. Jud.*, 6, 51 [12] (72). Un passage très-curieux sous le rapport en question est également celui que j'ai rencontré dans la *Vita Isidori* (Phot., *Biblioth.*, cod. 242, p. 559<sup>b</sup> sqq., ed. Becker) et que je citerai en note dans toute son étendue, parce qu'il offre des rapprochements intéressants (75). Aussi, dans les temps postérieurs, de semblables apparitions n'étaient pas rares et elles vivent encore dans les traditions d'aujourd'hui. Voy. *D. M.*, 892 et suiv.; Delrio, *Disqu. Mag.*, l. II, qu. 27, sect. 2, p. 558, ed. Colon. 1657 (tiré du *Formicarius* de Nider); Wolf, *Beitr.*, p. 60; Stöber, *Oberrhein. Sagenbuch.*, p. 21 (*d. Schlacht bei Volkensberg*), p. 25 (*die Geisterheere*); Wolf, *Hessische Sagen*, n° 25 (*die Todtenhöhe*; comp. n° 265). Walter Scott, dans son introduction à la ballade *The young Tamlane* (dans la *Minstrelsy*), dit entre autres (§. III) : « Le *Nachtlager* ou camp nocturne semblait chaque nuit assiéger les murailles de Prague,

*With ghastly faces thronged and fiery arms;*

mais il disparaissait au prononcé de ces mots magiques :  
*Vezelé, Vezelé, ho! ho! ho!* »

Dans *Matthæus Paris ad ann. 1256* (Lond., 1571, p. 574) se trouve également un passage qui se rapporte à cette tradition et que je donnerai en note (74). Dans Bell, *Wayside Pictures* on trouve la tradition française suivante :

« Entre Auray et Pluvigner, il y a une pleine déserte et  
 » inculte d'un aspect lugubre, et qui fut autrefois la scène  
 » d'un combat sanglant entre les familles de Blois et de  
 » Montford. Plusieurs centaines de soldats furent tués  
 » dans cette bataille; et on a souvent déterré dans cet  
 » endroit des restes d'armures et des os de morts. La  
 » tradition veut que les âmes de ces pauvres diables,  
 » toujours forcées à rentrer dans les dépouilles mortelles  
 » qu'elles habitaient jadis, sortent de terre à une certaine  
 » heure de chaque nuit et parcourent l'étendue entière de  
 » ce champ funèbre. Les gémissements des vents qui tra-  
 » versent cette surface nue sont censés être l'expression  
 » de l'angoisse de ces esprits qui ont quitté la vie sans  
 » confession et qui demandent des messes. Le pire c'est  
 » qu'ils sont condamnés à subir cet exercice nocturne sans  
 » espoir jusqu'au dernier jugement, et à galoper tout droit  
 » sans dévier, n'importe quels soient les obstacles qu'ils  
 » trouvent dans leur chemin. Malheur au voyageur qui  
 » rencontre un de ces esprits damnés. Leur contact c'est la  
 » mort. » Il est aussi souvent question d'autres armées  
 d'esprits dans les montagnes et les airs; voy. *D. M.*, 890, ff.  
 1251; Grimm, *Deutsch. Sagen*, 2, 580; Müllenhoff, n° 509;  
 Wolf, *Niederl. Sagen*, n° 226; Temme, *Sagen d. Altmark*,  
 pp. 106, 152; Alber. *Tr. Font. ad a.* 807, 827, 1255,  
 (Dunlop, p. 546<sup>b</sup>); Pertz, *Mon.*, I, 582, 455; II, 226 (deux  
 fois et souvent ailleurs). Hurtado de Mendoza (*Hist. de la*

*Guerra de Granada*, p. 55, éd. Valencia, 1776) rapporte qu'avant la révolte des Maures, sous le règne de Philippe II, un de leurs chefs fit un discours où il est dit : « Il leur » fit la description de prodiges et d'apparitions extraordinaires de gens armés qui se montraient en l'air sur la » pente de la Sierra Morena. » Enfin, un passage de Ger-vaise de Tilbury (*Otia Imper.*, III, 58) se rattache encore aux traditions en question (75).

A la page 885, *le linceul des morts mouillé par les pleurs des survivants*. Dans la *Légende dorée*, c. 27 (de S. Joh. Eleemos, p. 152, éd. Graesse), il est dit : *Cumque amarissime fletet [sc. mulier] et beatum Johannem rogaret ut sibi ostenderet, ubinam scriptum suum dimisisset, ecce beatus Johannes in habitu pontificali de tumulo processit, duobus episcopis, qui secum quiescebant, hinc inde vallatus, dixitque mulieri : cur nos tantum infestas et me et sanctos illos qui mecum sunt, quiescere non permittis? ecce stolae nostrae lacrimis tuis omnes madefactae sunt. Porrexitque sibi scriptum suum etc.* Voy. aussi Wolf, *Beitr.*, p. 215, n° 149; comp. D. M., 1<sup>re</sup> éd. *Deutscher Aberggl.*, n° 597. Hauf et Hoffmann, *Altd. Blätter*, I, 174 et suiv. Une croyance semblable se retrouve dans un chant populaire suédois : *Sorgens magt* (Geijer et Afzelius, I, 51) :

*För hvar och en tår som du fäller på jord  
Min kista hon blifver så full utaf blod.*

Dans un conte irlandais (Erin, VI, 65), une jeune fille qui avait pleuré son jeune frère qu'on croyait mort, dit : « Tous » les jours j'ai pleuré ce petit être jusqu'à ce que la mère » m'ait dit que chaque goutte que je verse pour le pauvre » petit garçon, lui fait un trou ; alors j'ai laissé là mes » larmes, » et Walter Scott (*Redgauntlet*, lettre XI, note 2,



p. 129, éd. Baudry) raconte : « C'était une croyance répandue dans toute l'Écosse, que les lamentations excessives à cause de la perte de parents et d'amis, troublaient le repos des morts, et brisaient même les liens du tombeau » ; et dans le récit suivant, l'esprit d'une personne morte apparaît à une dame et lui dit : « Mon repos est troublé par vos lamentations superflues ; vos larmes me brûlent dans mon linceul. »

Dans un chant populaire *serbe* (Talvy, I, 274, 1<sup>re</sup> édit.) il est dit qu'une sœur répandait sans cesse des larmes amères sur le tombeau de son frère, mais elles devinrent enfin insupportables au défunt, parce qu'il était retenu sur la terre par cette douleur excessive et qu'il souffrait de grands tourments. C'est pourquoi il la maudit, et par suite de cette malédiction elle fut changée en coucou, pour pouvoir toujours se lamenter.

La même idée se retrouve dans le *Zend-Avesta*, ainsi qu'aux *Indes orientales* ; voy. Wolf, *Zeitschr. f. deutsche Mythol.*, 1855, p. 65. Un chant funèbre *indien* (voy. Schlosser, *Universalhist. Uebersicht der Gesch. d. alt. Welt*, I, 145) s'exprime ainsi : « Les âmes des décédés n'aiment pas à goûter les larmes versées par les parents ; ne pleurez donc pas. »

Sur les traditions allemandes à ce sujet, voyez aussi Hocker, *Deutscher Volksgl.* etc., p. 125, *Frau Silberlind*, avec la note.

A la page 894. *Hellequin*. Au lieu de *Vincent Bellov.*, l. 50, lisez *V. B. Spec. Hist.*, l. 29, où la réponse en question de Natalis est conçue ainsi : *Illa militia, quam dicunt Hellequini... jam non vadit, sed nuper ire desiit, quia poenitentiam suam peregit. Corrupte autem dictus est a vulgo HELLEQUINUS pro KARLEQUINUS [sic]. Fuit enim Karolus*

*Quintus, qui peccatorum suorum longam egit poenitentiam et nuper tandem per intercessionem Beati Dionysii liberatus est.* On voit que le chef de cette mesnie ne porte pas ici le nom d'*Allequintus*, forme qui se trouve probablement dans Keisersberg, mais celui de *Hellequinus*. Or, il est évident que le *Karolus Quintus* dont il s'agit dans ce passage ne peut pas être le roi de France mort en 1580, parce que Helinand, dans la chronique où Vincent de Beauvais a puisé son récit, à ce qu'il dit lui-même, est mort, au plus tard, en 1229. Ce n'est donc pas une fausse interprétation (*falsche deutung*), comme le croit Grimm, et ce *Karolus Quintus* doit avoir une tout autre signification. Quant à Hellequin lui-même, Walter Scott, à l'endroit indiqué plus haut à l'occasion du *camp nocturne de Prague*, donne encore sur lui d'autres détails, d'après le vieux roman français de *Richard Sans Peur* (76).

Ce roman est cité aussi par Grimm. (*D. M.*, p. 894.) Wolf (*Beitr.*, pp. 7 et suiv.) ajoute encore quelques détails sur Hellequin, d'après M<sup>lle</sup> Amélie Bosquet (*La Normandie romanesque et merveilleuse*, pp. 55 et suiv.), qui les a empruntés également aux deux romans français de *Richard Sans Peur*, dont l'un est rimé et l'autre en prose.

A la page 895. *Le grand veneur*. Dom Calmet (*Traité sur les apparitions*, etc., I, 558) dit à ce sujet : « Je tire » des mémoires de Sully (I, 562, note 26, éd. in-4°, » ou III, 521, note 26, éd. in-12) un autre fait singu- » lier. On cherche encore de quelle nature pouvait être » ce prestige vu si souvent et par tant d'yeux dans la » forêt de Fontainebleau; c'était un fantôme environné » d'une meute de chiens dont on entendait les cris et » que l'on voyait de loin, mais qui disparaissait lors- » qu'on s'en approchait. » Dom Calmet a ajouté encore

quelques détails qui ne contiennent rien d'important.

Comme il s'agit ici de la dénomination de *veneur* ou *chasseur* (*der wilde Jäger*), je citerai à cette occasion le passage suivant de Gervaise de Tilbury, *Otia Imp.*, III, 70 : *Accedit miro mirabilius in eadem sylva* [sc. quæ carleolensem spectat civitatem]. *Erat in ejusdem sylvæ continentia villa, Pendred nomine, ex qua miles oriundus, cum in nemore semotus ab hominum strepitu venaretur, subita tonitruï, fulgoris et coruscationis tempestate turbatur. Cum hinc fulmina in sylvam succederent, conspicit in conspectu tempestatis caniculam grandem pertransire, ex cujus faucibus fulminabat ignis. Territo tali ac tam stupenda visione militi ex insperato occurrit miles, cornu venatorium bajulans. Occurenti miles tremore plenus occurrit, et dum, quæ sit causa timoris, aperitur : « Heus, inquit superveniens consolator, pelle timorem. Ego sum sanctus Simeon, quem inter fulgura supplex invocasti. Hoc tibi dono cornu ad perpetuam tui familiaeque tuæ munitionem, ut quotiescunque fulmina timueritis aut tonitrua, cornu intonetis, statimque omnis imminentis periculi formido evanescat, nec ulla sit fulminandi potestas intra terminos cornualis exauditionis. »* *Adhuc inquit sanctus Simeon, si quid miles noster viderit, quod stuporem ei induxerit aut admirationem? Respondit interrogatus, se caniculam vidisse, ex oris rictibus fulminantem; quam cum insequeretur Sanctus Simeon, evanuit, cornu ad rei memoriam et perpetuam familiae tuitionem apud militem derelicto, quod a multis visum est et admiratum. Est enim procerum et more cornu venatorii recurvum, quasi de cornu bubali sit consortum. Porro canicula, de qua meminimus, in ejusdem villæ confinio domum sacerdotis ingressa, per opposita sibi ostia transitum faciens, domum cum minus legitime genita familia succendit.*



Cette tradition appartient sans doute à la *πραγματεία* dont nous traitons; car nous avons ici un *orage* qui rappelle la chasse tumultueuse du chasseur sauvage; nous avons en outre le *son des cors*, car c'est ce que veut dire le *cornu venatorium*, et enfin, nous y voyons un *chien*.

Ce dernier, qui passe par les deux portes opposées d'une maison (77) et met le feu à celle-ci, est analogue au chien que *dame Gaude* jette dans les portes ouvertes des maisons et qui cause ensuite des incendies (*D. M.*, p. 878). Il pourrait représenter ici le diable qui, d'un côté, se montre souvent sous forme d'un chien, et de l'autre, a des rapports très-étroits avec l'élément du feu (78).

De cette transformation, il résulte qu'il occupe souvent la place de *Loki* (79); mais il remplace aussi souvent les géants poursuivis et foudroyés par Donar, et c'est ce que veut dire une superstition esthénienne, d'après laquelle « le tonnerre » se forme quand Dieu poursuit le diable, l'atteint et le » terrasse. Pendant l'orage, on tient fermées portes et » fenêtres, afin que le diable poursuivi ne se réfugie pas » dans les maisons, qui seraient frappées par le tonnerre, » Dieu finissant toujours par atteindre le diable (80). »

Géant, diable, dieu du feu, tous se sont amalgamés dans ce chien surnaturel, et le saint lui-même semble représenter Wuotan aussi bien que Donar. Comparez encore Kuhn et Schwarz. (*Nordd. Sag.*, p. XXVI et suiv.)

Quant à saint Simon, je ne saurais dire lequel des différents saints de ce nom il est question dans la légende dont nous parlons; je trouve cependant qu'on a attribué aussi un cor merveilleux à saint Patrice (81).

Du reste, il va sans dire que le *chasseur sauvage* a aussi un cor; il en est fait mention parfois. Comparez Wolf, *Beitr.*, p. 15.



Je poserai, enfin, cette question : y a-t-il un rapport entre cette circonstance de la légende de Gervaise, ce sonner du cor pendant un orage, et l'usage de sonner les cloches à la même occasion, et ce dernier a-t-il occupé la place de l'autre, qui aurait été alors un usage païen ?

Même page, *König Artus*. Grimm a cité un passage de Gervaise de Tilbury, où il est dit que la chasse d'Artus se faisait souvent voir *circa horam meridianam et in primo noctium conticinio sub plenilunio, luna lucente*.

J'emprunterai à un poëme anglais moderne (82) le morceau suivant, qui confirme cette croyance populaire et qui prouve en même temps qu'elle existe encore en Écosse, ou n'a cessé d'exister que depuis le milieu du siècle passé :

*There, since of old the haughty thanes af Ross, —  
So to the simple swain tradition tells, —  
W'ere wont with clans, and ready vassals throng'd  
To wake the bounding stag or guilty wolf,  
There oft is heard, at midnight or at noon,  
Beginning faint, but rising still more loud  
And nearer, voice of hunters and of hounds,  
And horns hoarse-winded, blowing far and keen.  
Forthwith the hubbub multiplies; the gale  
Labours with wilder shrieks and rife din  
Of hot pursuit, the broken cry of deer  
Mangled by throttling dogs, the shouts of men,  
And hoofs, thick beating on the hollow hill.  
Sudden the grazing heifer in the vale  
Starts at the noise, and both the herdsman's ears  
Tingle with inward dread. Aghast he eyes  
The mountain's height, and all the ridges round,  
Yet not one trace of living wight discerns,  
Nor knows o'erawed, and trem'ling as he stands,  
To what or whom he owes his idle fear,  
To ghost, to witch, to fairy, or to fiend;  
But wonders and no end of wondering finds (85).*

A la page 901, note \*\*\*. *Oleg*. Dans l'*Orvar Odds Saga* il se trouve un événement semblable. Il y est rapporté qu'une *völa* prédit à ce héros norvégien que le cheval de son père, nommé *Faxi*, causerait sa mort après trois cents ans; à cause de cela, Orvar tua la devineresse ainsi que le cheval. Toutefois, revenant un jour de ses expéditions belliqueuses et se dirigeant vers sa maison, il trouva en rase campagne le crâne de Faxi; il le frappa du bout de sa lance, et un serpent en étant sorti, le mordit si furieusement qu'il en mourut. (Voy. Müller, *Sagabibl.*, II, 351 et suiv.)

---

## NOTES.

(1) Tout ce qui, jusqu'à présent, a été fait sous ce rapport à l'égard de la Belgique se réduit à peu de chose, et pourtant la récolte serait abondante pour celui qui saurait s'y prendre avec adresse. Je dis avec adresse, parce qu'elle est indispensable pour quiconque voudrait s'emparer des trésors qui sont presque exclusivement dans la possession de cette population qui vit loin des villes et sans contact avec les classes supérieures. Cette population est réservée envers ces dernières; elle craint leur raillerie. C'est ce qui a été éprouvé par tous ceux qui ont entrepris la difficile, mais noble tâche de préserver les vieux souvenirs de la patrie. J'ai dit que la récolte serait encore abondante en Belgique pour un habile moissonneur; mais il faudrait se hâter de la faire, car ces trésors disparaissent à mesure que la civilisation avec son caractère souvent matériel étend son règne. C'est principalement le pays wallon qui pourrait contribuer puissamment à une collection telle que je désirerais la voir entreprise; quant à l'avantage qui en résulterait par la science, ce travail peut en témoigner. J'y ajouterai encore un exemple.

Un savant ami (\*) s'est amusé dernièrement à donner dans les feuilletons

(\*) Qu'il me pardonne de soulever ici le voile de l'anonyme dont il s'est recouvert; car si l'étranger connaît le nom de l'historien Ad. Borgnet, il ne connaît pas aussi bien celui de Jerpim.

de l'*Émancipation* de Bruxelles du 31 mai 1854 jusqu'au 30 mars 1855, une description très-instructive et très-intéressante en même temps, de quelques-unes des pérégrinations qu'il a fait pour se délasser de ses graves travaux. Quoiqu'il ait employé dans ces pièces fugitives un style plaisant et quelque peu railleur même, néanmoins son tact exquis a su garder cette *main chaste* dont parle M. Grimm (\*), et qu'il juge indispensable pour pouvoir recueillir les traditions, les contes populaires, et pour conserver leur *pure innocence*, à elles qui *auf allen wiesen und gründen der abgelegensten volkspoesie duftigen kräutern und blumen gleich spriessen*. On peut donc être certain de l'authenticité et de l'intégrité des traditions dont M. B. a parsemé ses récits et qu'il rapporte telles qu'il les a apprises de la bouche du peuple, sans leur prêter des ornements factices.

Parmi un nombre assez considérable de ces traditions, qui toutes ont une grande valeur, j'en choisis une qui m'a principalement frappé par son importance. Dans le n° 20 de l'*Émancipation* du 20 janvier 1855, M. B., en parlant de l'Ourthe, à l'endroit où elle baigne le pied de la roche Baudouin, non loin du village de Durbuy, ajoute : « Il y a là, dit notre imberbe cicérone, un poisson aussi gros qu'un cheval et qui, jusqu'à présent, a échappé à tous les filets. Un pêcheur de Durbuy, Hubert Thonus, parvint un jour à le harponner; mais à l'aspect du monstre, il fut saisi d'une telle frayeur qu'il lâcha la corde. »

Or, si je me trompe grandement, il faut reconnaître dans cette tradition un abrégé des strophes 21-24 de *Hymiskvidha*, suppléées par le passage, correspondant de l'Edda de Snorri, *Bragar.*, c. 48. Seulement dans la tradition wallonne la frayeur de Hymir est attribuée à Thonar, et elle tend à expliquer comment le serpent de Midgard pouvait s'échapper, ce que *Hymiskvidha* n'explique pas; tandis que le harpon et la corde remplacent à merveille le marteau *Miölnir* et l'hameçon avec la ligne. Le monstre de la tradition est frappé à l'égal de celui de *Hymiskvidha* et emporte le harpon, comme *Miölnir* suit le monstre de l'Edda de Snorri. Enfin le nom même du pêcheur, Thonus, qu'on dit être une abréviation de celui d'Antoine, rappelle très-bien la forme tudesque du nom du dieu dont il est question, à savoir Thunar, Donar.

Cette tradition prouverait donc de nouveau l'identité des mythologies scandinave et allemande; et ce serait évidemment par les Francs qu'elle aurait été importée dans le pays wallon.

(\*) Voy. *Der Pentamerone*, etc. von Gianbattista Basile. Aus dem Neapolitanischen übersetzt von Felix Liebrecht. Nebst einer Vorrede von Jacob Grimm. Breslau, 1846; vol. I, p. ix.

(2) *John Dunlop's Geschichte der Prosadichtungen oder Geschichte der Romane, Novellen, Märchen u. s. w. Aus dem Englischen übertragen und vielfach vermehrt und berichtigt von Felix Liebrecht.* Berlin, 1851, p. XIII. (Voy. ici *Appendice A*, p. 258 et suiv.)

(3) Dunlop, p. XIII.

(4) Voy. Grimm, *D. M.*, p. 154. Wolf, *Beiträge zur deutschen Mythologie*, p. 12.

(5) Du Spec. hist., de Caesarius de Heist., etc. Voy. les passages cités vers la fin de l'*Appendice A*, p. 241.

(6) Voy. Wolf, p. 15. Le géant Oden, dans un conte suédois, a un glaive. Voy. Hyltén-Cavallius och George Stephens *Svenska Folk-Sagor och Äfventyr*, I, 455.

(7) Voy. Kuhn dans *Haupt Zeitschrift für Alterth.*, V, 474.

(8) Comp. Kuhn, I, c, p. 479 et suiv.

(9) Grimm, *D. M.*, p. 155. Wolf, p. 10. Meier, *Schw. Sag.*, n° 105. *Breithut.* A Breslau, les enfants des pauvres, vers le commencement du printemps, se rendent de maison en maison pour demander quelque aumône en chantant cette chansonnette :

*Der Herr mit der hohen Mütze  
Hat sie voll Dukaten sitzen,  
Er wird sich wol bedenken,  
Und wird mir etwas schenken.*

Ce personnage avec sa *hohe Mütze* est sans doute Wuotan à la tête de la procession du printemps; les ducats le représentent en sa qualité de *dator divitiarum*. *D. M.*, p. 125 et suiv. 148.

(10) *De reb. Get.*, c. 11.

(11) C'est ce qu'indiquent les mots : *Id den tanz al uf den wasen rîten.*

(12) Voy. Meier, *Schw. Sag.*, p. 405, n°s 95-101.

(13) Voy. ici *Appendice C.*, n° II.

(14) Voy. *D. M.*, p. 72. 81, comp., p. 1205.

(15) *I heklu groenni.* Voy. *D. M.*, p. 155. Wolf, p. 5 et suiv., comp. *D. M.*, p. 875 sur Hakelberend.

(16) Je me demande si les prêtres, désignés maintenant comme des *sauvages* avec leur enveloppe de verdure et leur taille au-dessus du commun, ne représentaient pas aux yeux des spectateurs la *taille surhumaine* du dieu enveloppé dans son *manteau vert*, si tant est que les *bedeaux* soient vraiment des prêtres et non pas d'autres personnages auxquels on a conféré plus tard les attributs du dieu.



Cet usage de montrer le dieu dans son enveloppe verte peut aussi avoir pénétré avec les Goths et les Vandales jusqu'en Espagne, et s'y être maintenu longtemps après qu'on en eut oublié la signification primitive. C'est ce que me fait conjecturer un passage du *Don Quijote*, livr. II, c. 40 in., passage qui offre une analogie frappante avec les sauvages en question et où il est dit : « *cuatro selvages vestidos todos de verde hiedra.* »

(17) N'oublions pas que nous avons affaire ici au dieu d'un printemps du Nord, lequel, sous beaucoup de rapports, différerait probablement de semblables divinités du Sud. La vengeance qu'il exerce sur son ennemie qu'il atteint enfin (voy. plus loin), est parfaitement en harmonie avec la figure terrible qu'il prend en poursuivant celle-ci, ainsi qu'avec le caractère germanique souvent empreint de cruauté.

(18) Voy. *D. M.*, p. 121.

(19) Voy. Grimm, *Ueber den Liebesgott*, p. 11 et suiv. Berlin, 1851. (Mém. de l'Acad.) Si Wuotan était également le dieu de l'amour et le suprême dieu de la guerre, je m'explique alors pourquoi on employait si souvent l'épée dans les cérémonies nuptiales. Voy. *D. M.*, p. 281. Meier, *Schw. Sag.*, p. 479 et suiv., n<sup>os</sup> 259-262. 279. Thiers, *Traité des superstitions*, etc., II<sup>me</sup> édit. Paris, 1697, vol. III, p. 458 : « On fait passer les nouvelles mariées, le jour » de leur mariage, sous deux épées nues, mises en forme de croix de Saint-André, afin qu'elles soient heureuses en ménage et que leurs maris les » traitent honnêtement. » Comp. Grimm, *Rechtsalterth*, p. 167 et suiv., n<sup>o</sup> 6. Au lieu de l'épée nous trouvons aussi un bâton écorcé et de nouveau entortillé de l'écorce en forme de serpent; voy. Kuhn et Schwarz, *Nord-deutsche Sag.*, p. 385, ou bien une baguette de coudrier écorcée avec un manche vert. Voy. Meier, p. 481. Voilà donc de nouveau Gungnir qui, en forme de bâton blanc, est porté par le fidèle Eckart i. e. *Wuotan* (voy. ci-après), et qui est orné en partie de la couleur favorite du dieu.

(20) *D. M.*, p. 899 (comp. 884), 1210.

(21) Voy. Grimm, *D. M.*, 745 et suiv., 755 et comp. les cavalcades de la Pentecôte dans Meier, *Schw. Sag.*, p. 404 et suiv. Voy. encore *D. M.*, p. 724 (où le dieu se montre enveloppé de lierre, comme les bedeaux), p. 729 (des chapeaux d'été, comp. 746, bonnet de jones, et Meier, p. 405. 404, de hauts chapeaux pointus et faits ou ornés de feuillage, *laubhüte*, qui répondent tout à fait à ceux des bedeaux et au chapeau du dieu), p. 745, etc.

(22) Voy. Meier, l. c., n<sup>o</sup> 124, l. 166, 5. Il ressemble, sous ce rapport, à quelques autres personnages de la mythologie germanique, voy. *D. M.*, p. 451, 1016. Grimm, *Irische Elfenmärchen*, p. LXXII. Voy. aussi le récit remarquable de Guillelm. Neubrig. *Rer. Angl.*, I, 27, dont je parlerai ailleurs avec plus de détails. Dans la partie la plus ancienne de la ballade de

Thomas the Rhymer (voy. W. Scott, *Minstrelsy of the Scottich Border*), il est dit par rapport à la reine des elfs :

*Her shirt was o' the grass-green silk,  
Her mantle of the velvet fyne, etc.*

(25) Voy. Grimm, *Haus- und Kinderm.*, n° 101. Harrys, *Folkssagen*, u. s. w. *Niedersachsens*, 2, 22 et suiv., n° 16. Baader, *Folkssagen aus Baden*, n° 118. Meier, n° 190, 2 (comp. Stöber *Oberrhein Sagenb.*, p. 299, 340, *Grünrock*, Kuhn und Schwarz, *Nordd. Sag. zu n° 66*). *Simplicissimus* ed Keller, I, 362 : « Ich machte mir ein Gewissen, dass ich mich vor den Teuffel beschwören liesse, vor welchen er mich eigentlich hielte, weil er etwan gelesen oder gehört hatte DASS SICH DER TEUFFEL GERN IN GRÜNEN KLEIDERN SEHEN LASSE. » Dunbar *Golden Terge* :

*Thair was PLUTO that elricke incubus,  
IN CLOKE OF GRENE, his court usit in sable.*

Dans ce que je viens de dire, j'ai supposé que le manteau vert est le vêtement propre au dieu, et que les enveloppes de feuillages et de lierre n'en forment que l'imitation. Il est cependant plus probable qu'on se figurait primitivement Wuotan, en sa qualité de dieu du printemps ou de l'été, enveloppé de feuillage vert et principalement de lierre, et qu'on le représentait dans ce costume; d'autant plus, que cette dernière plante garde sa verdure en hiver et qu'elle rappelait très-bien la puissance du dieu, affaiblie, à la vérité, dans cette saison, mais néanmoins toujours active. C'est ce qui put donner lieu plus tard au manteau vert de Wuotan, qu'il portait quelquefois au lieu de son manteau noir ou bleu (*blå*).

(24) Voy. Grimm, p. 899, cf. 901, 882. Un autre chasseur gigantesque et printanier, Orion, est tué, de même que Wuotan, par une blessure au pied que lui fait une bête (un scorpion) envoyée contre lui par son ennemie Artémis (i. e. Diane, Holda). Voy. *D. M.*, p. 901 et suiv., et comp. ce qui est dit ici plus loin.

(25) Théocr., 15, 151-155. Il est vrai, qu'il n'y est pas dit expressément qu'on jetait Adonis à la mer; cependant le scolaste le remarque au vers 155, et cela résulte, au reste, de l'ensemble du passage. On jetait également à l'eau les *ἡρώων* Ἀδώνιδος, ainsi que cela se faisait en Égypte d'un autre sacrifice à un temps postérieur encore (voy. ci-après). Le même usage avait lieu à l'égard d'Osiris; et Bormos, dont il sera bientôt question, disparut également en puisant de l'eau. Mais la raison de cette immersion que subissait les sym-

boles de la puissance amortie de la nature, c'est que l'eau possède une force régénératrice par laquelle cette puissance est ressuscitée.

(26) Voy. *D. M.*, 422. s. auch Temme *Preuss. Sag.*, n° 156, Baade, *Folkssagen aus Baden*, n° 26. Kuhn und Schwarz zu n° 189, 1. 2. Au *König Knoblauch*, je rapproche le *Lattichkönig*. *D. M.*, p. 745. Il se peut qu'on ait employé quelquefois de l'ail pour envelopper le dieu de l'été; c'est-à-dire celui qui le représentait. Parfois, au lieu de ce dieu, il se montrait une déesse (voy. ci-après), et alors on employait les autres exclamations. Or, comme plus tard, le diable occupait souvent la place du dieu païen, on s'écriait alors *der Teufel ist todt*, et le sens primitif en étant oublié, on ajoutait facilement *nun könne jeder ins Himmelreich kommen*, *D. M.*, p. 963. C'est ce qui me semble l'explication la plus naturelle.

A la même page 963, Grimm parle de la façon de dire allemande *der Teufel ist los*, et de l'idée du moyen âge de se figurer le diable comme étant enchaîné jusqu'au jour du jugement et comme délivré alors de ses liens et apparaissant avec l'Antechrist; idée que Grimm rattache à l'Edda et à Loki. Elle est cependant très-ancienne dans le christianisme et repose sur l'Apocal., 20, 1-3. 7. 8. Or, comme cet élargissement du diable devait avoir lieu après mille ans (v. 7.), on craignait grandement, en 1201, que le diable ne fût élargi (ou en allemand *dass der Teufel los wäre*), au rapport de Roger de Hoveden, *Annales pars poster.*, p. 818 et suiv., ed Savile, Francof., 1601, qui dit : *Eodem anno* [c'est-à-dire en 1201].... *doctores nostri praedicaverunt solutum esse draconem illum qui est diabolus et Sathanas, dicentes : Vae, vae vae habitantibus in terrae, quoniam solutus est antiquus draco, qui est diabolus et Sathanas, juxta illud beati Johannis..... Asserebant itaque doctores nostri illos mille annos jam esse consumptos et diabolium salutum.*

(27) Voy. Meier, *Schw. Sag.*, p. 448.

(28) Comp. entre autres aussi ce qu'Athénée, p. 619, rapporte à l'égard du Mariandyn Bormos (Βῶρμος). Il dit : Τεῦτον λέγουσιν υἱὸν γενέσθαι ἀνθρώπου ἐπιφανοῦς καὶ πλουσίου, τῷ δὲ κάλλει καὶ τῇ κατὰ τὴν ἀκμὴν ὥρᾳ πολὺ τῶν ἄλλων διενυχθεῖν· ὃν ἐφεστῶτα ἔργοις ἰδίαις καὶ βουλόμενον τῷ περιζῶσι δοῦναι πιεῖν, βολίζοντα ἐφ' ὕδαρ ἀφανισθῆναι. Ζητεῖν οὖν αὐτὸν τοῦ ἀπὸ τῆς γῆρας μετὰ τινα μεμελωδημένου θρήνου, καὶ ἀνακλήσεως, ἣ καὶ νῦν ἐτι πάντες γράμενοι διατέλουσιν. Τοιοῦτος δ' ἔστι καὶ ὁ παρ' Αἰγυπτίοις καλούμενος Μανέρω.

(29) Un célèbre roi des *Ginn* s'appelait Gian. Voy. d'Herbelot, s. v. *Gian*.

(30) Une semblable exclamation plaintive, quoique d'une autre nature,



se fait entendre aussi dans les ruines d'Italica, en Espagne, au dire de ceux qui habitent le voisinage :

... Aun se ve el humo aquí, se ve la llama  
 Aun se oyen llantos hoy, hoy ronco acento.  
 Tal genio o relligion fuerza la mente  
 De la vecina gente,  
 Que refiere admirada  
 Que en la noche callada  
 Una voz triste se oye, que llorando  
 Cayó Italica dice; y lastimosa  
 Eco reclama Italica en la hojosa  
 Selva, que se le opone, resonando  
 Italica, y el claro nombre oído  
 De Italica, renuevan el gemido  
 Mil sombras nobles de su gran ruina, etc.

FRANCISCO DE RIOJA, *A las ruinas de Italica*

Les cris de douleur des anciennes divinités, renversées et descendues à l'état de démons, rappellent cependant plus vivement les clameurs de tristesse provoquées par la mort du dieu de la nature, et les premiers auront souvent occupé la place de ces derniers. Comp. *D. M.*, p. 466, 937 et suiv.

(51) Les autres rites, célébrés pendant la nuit qui suivait ce jour de la fête d'Atys, ressemblait aussi beaucoup à une *armée furieuse* (*wüthendes Heer*); les prêtres de Cybèle armés parcouraient les forêts et les montagnes au son des cors et d'autres instruments bruyants, et brandissaient des torches allumées. Voy. Pauly, *Real-Encyclop.*, v<sup>o</sup> *Rhea*, vol VI, p. 407. Comp. *Appendice B*, la Procession de St-Liévin, à Gand.

(52) *Nordd. Sagen*, p. 403 et suiv., n<sup>o</sup> 127.

(53) Voy. Brand, *Pop. Ant.*, London, 1841, I, 142. Nous rencontrons dans le Brandebourg, aussi bien qu'en Angleterre (comp. *Lady May*, dans Kuhn, l. c., p. 481; Brand, l. c., I, p. 126, 133), une déesse de l'été qui répond à la déesse allemande *Ostara*. (Voy. *D. M.*, p. 740; Hocker, *Deutscher Volks Glaube*, la note qui se rapporte à la p. 33 (*der arme Weber*). Je me demande s'il y a une allusion à cette déesse de l'été dans la *jupe* verte (*D. M.*, p. 750, note), ainsi que dans les deux *jupes* (*ibid.*, p. 747), l'une et les autres servant pour décorer le printemps ou l'été, et dans les jeunes hommes en *jupes*, appelés *Feien*, également à la fête de la Pentecôte (Kuhn, *Märk. Sag.*, p. 327, et le même dans Haupt, *Zeitschr.*, V, 472; comp. le même *Nordd. Sag.*, p. 402 et suiv.)? ou bien y avait-il aussi des femmes (c'est-à-dire des *Walkyries*) dans le cortège du dieu de l'été? En Angleterre, nous rencontrons parfois un dieu et une déesse de l'été en même temps :



*To these succeeded a set of morrice dancers, gaily dressed up with ribbands and hawk's bells In this troop we had Robin-Hood and his maid Marian* (qui répond à *Lady May*; cf. Brand, I, 142); *the latter represented by a smooth-faced boy; also BEELZEBUB equipped with a broom and accompanied by his wife Bessy, a termagant old beldame.* Haupt, *Zeitschr.*, l. c. (Aussi dans la procession nommée *fool-plough* (voy. ci-après), *Bess* se montre comme *vieille femme*.)

(54) Je trouve aussi dans Hammer (*Mines de l'Orient*, IV, 147) les données suivantes qui se rapportent au calendrier turc : « Le 25 février. *Evvêli Berd el Adjouz*. Le dictionnaire de Meninski explique cette phrase (s. v. *Adjouz*) par *frigoris deficientis principium*. Cette explication est, en effet, la plus exacte, puisque le froid commence à cesser; mais les Turcs l'interprètent autrement. Comme le mot *Adjouz* signifie aussi *vieille femme*, ils expliquent ladite phrase par ces mots turcs : *Kodja karinin sooughou*, c'est-à-dire *le froid de la vieille femme*; et comme, dans cette saison, il fait quelquefois à Constantinople des froids très-sensibles, quoique passagers, ils racontent qu'une vieille femme est morte, dans cette saison, de froid, et que c'est pour cela qu'on l'appelle *le froid de la vieille femme*. »

L'explication qu'en donne Meninski n'ayant aucune valeur, il serait désirable d'apprendre quelque chose de plus exact sur l'origine de cette dénomination, ainsi que d'une autre croyance turco-grecque, selon laquelle un esprit malin joue ses méchants tours pendant le même espace de temps que Berchta dans l'Allemagne méridionale; car, dans les *Mines de l'Orient*, IV, 146, il est dit que le calendrier turc désigne le 25 décembre par les mots : *Evvêli Kondjolos*, c'est-à-dire *le commencement du mauvais esprit*, et on ajoute : « Les Turcs ont reçu cette fable des Grecs, et ils disent que cet esprit malin, nommé par les uns *Kara Kondjolos*, et par les autres *Cali Canghêros*, commence à démontrer et à exercer sa malfaisance et méchanceté depuis le jour de Noël jusqu'à celui de l'Épiphanie, en faisant disparaître l'abondance, appelée *Berekiat*, des maisons qu'il s'attache à poursuivre. Cette fable est accréditée dans les îles grecques de l'Archipel et dans quelques endroits de la Roumélie, et, pour éloigner cet esprit malin de leurs maisons, ils traient, pendant les douze jours, des chaînes avec lesquelles ils font du bruit. Voilà ce que signifie ce *Kara Kondjolos*. »

(55) L'usage italien, qui est mentionné à cette page de la *D. M.*, comme cité par Polyd. Virgile, est appelé *piantar il maggio*; il existe aussi en Espagne, ou du moins il y existait autrefois, témoin cette ligne de la *copla* 604, du *Poema de Alexandro* :

*Decien que avie Ector plantado mal mayuelo.*

Non-seulement en Italie et en Espagne, mais aussi en France, on avait coutume jadis de scier en deux une figure de femme le jour de mi-carême. Voy. *Mag. pittor.*, Paris, 1851, p. 100.

Sur la *befana* italienne, dont on se sert le jour de Noël, et qui représente une *laide vieille femme*, il est dit (1840, p. 24) : « Les cadeaux que l'on » donne en France le jour de l'an sont donnés à Rome le jour de Noël. Les » principales boutiques des confiseurs et des marchands de jouets d'enfant, » dit l'auteur d'*Un an à Rome*, sont décorées de guirlandes et de clinquants. » Au milieu des objets de toute sorte étalés en vente, est placée une *vieille » femme* (quelquefois un homme joue ce rôle) à vêtements noirs, au visage » barbouillé de suie : c'est la *befana* (la guenon, le fantôme) qui est descen- » due par la cheminée, à l'heure où naquit Jésus, pour apporter des sucreries » aux enfants sages et châtier avec une longue baguette les petits mauvais » sujets. La lettre que tient la *befana* est supposée lui avoir été écrite par » un enfant qui demandait le cadeau de *natale* (Noël). Dans beaucoup de » maisons d'Italie, la *befana* est assise sous le manteau de la cheminée. » Comp. *D. M.*, p. 260.

(56) Voy. *D. M.*, p. 759, note. Nous en reparlerons ci-après avec plus de détails (voy. note 55).

(57) Comp. encore ce que nous avons dit plus bas de ces filandres (p. 255).

(58) Grimm, *D. M.*, p. 742, a déjà conjecturé la même chose, et ainsi donc on aurait trouvé la déesse de l'hiver qui répondrait à la déesse Ostara. Comp. *D. M.*, p. 741.

(59) Voy. ici *Appendice A*; ajoutez *D. M.*, p. 872, 881 et suiv.; 889, 1250 et suiv.; *Nachtr. zu S.*, p. 895. La *meerfrau*, poursuivie par Waldemar et Grönjette (*D. M.*, p. 895, 896), est, au contraire, la vraie *frau Holda die den aufenthalt in see und brunnen liebt*. *D. M.*, p. 241. Elle est alors un démon malin qui habite les eaux, semblable à la mère de Grendel, qui est appelée également *merevif*. *D. M.*, p. 464.

(40) Voy. *D. M.*, p. 887. Comp. p. 246 et suiv.

(41) Voy. *D. M.*, p. 247. J'ajouterai encore à cela l'observation suivante. Holla, c'est-à-dire la déesse de l'hiver, est identique avec la déesse de la mort, c'est-à-dire avec Hel (comp. Simrock, *Bertha die Spinnerin*, p. 117 et suiv.); de plus, Hel est la *Pestweiblein* poursuivie par le chasseur sauvage (voy. ci-après); et, comme déesse de la peste, ou plus généralement comme déesse de la mort, elle chevauche le *Helhaest à trois jambes*. *D. M.*, p. 804. Or, dans le n° 658 de Müllenhof, *Sagen aus Schleswig-Holstein*, etc., trois *vieilles femmes* montent un *cheval à trois jambes*, dont l'une est Hel. (Comp. Panzer, *Beitr.*, p. 274 et suiv.). Ainsi, la déesse de la mort et de l'hiver se montre ici de nouveau comme *vieille femme*, à quoi j'ajouterai

le témoignage suivant : *Man nennt auch da (A TONDERN) das PFERD hel und es sei herrenlos, sagen einige; doch behaupten andere, dass eire schwarzgekleidete ALTE FRAU darauf sitze.* Müllenhof, n° 555. Sur Ho!la voyez encore Hocker, *Deutsch. Volksgl.*, la note qui se rapporte à la p. 51, *Brauthemd und Todtenhemd.*

(42) Voy. *D. M.*, p. 887; comp. Meier, n° 142-149. En sa qualité de *chasseur sauvage*, il avertit les passants en leur criant : *Midden in den Weg.* *D. M.*, p. 876.

(43) Voy. *D. M.*, p. 726; comp. 747 et ici *Appendice B.* J'ajouterai encore une observation. D'après Müllenhof, n° 507, *l'armée dormante* se réveillera un jour et anéantira les Turcs, vainqueurs du monde, sous le commandement d'un *roi blanc*, qui monte un *cheval blanc* et ressuscite l'armée en sonnant de son cor *merveilleux*. Or, Müllenhof, *Forrede*, p. 1, déclare ce *roi blanc* être *Heimdall l'as (dieu) blanc*, et Kuhn (*Nordd. Sag.*, p. 497) reconnaît dans le pont que passe la *vache rouge* le pont *Bifröst*. Cependant, comme Wuotan se montre dans toutes ces traditions relatives au sujet en question, en qualité de dieu victorieux et libérateur, ne le serait-il pas aussi dans la tradition susmentionnée? Il monte ordinairement un *cheval blanc*, il porte aussi un *cor* comme *chasseur sauvage*, et en sonnait déjà sans doute quand il poursuivait en vainqueur la déesse de l'hiver. Quant à la dénomination de *roi blanc*, qui lui est donnée dans les traditions citées, elle n'a peut-être trait qu'à sa *chevelure*, et, dans Müllenhof, n° 507, il est d'abord désigné seulement comme un roi avec des *cheveux blancs*, et à la suite seulement il est appelé le *roi blanc*. Dans une autre tradition, qui, sous certains rapports, est plus complète, mais sous d'autres l'est moins (voy. Müllenhof, n° 508), nous trouvons la prophétie : qu'un jour un roi aux cheveux *blancs* sera chassé du pays et le quittera un *bâton blanc* à la main. C'est évidemment le même roi (dieu) que celui des autres traditions déjà alléguées, où cependant est omise son expulsion, tandis que son retour à la tête de l'armée victorieuse manque dans la tradition en question. Cette expulsion signifie celle du dieu par le christianisme, de même que nous avons vu précédemment *l'armée dormante* plongée par des moines dans son sommeil enchanté. Quant au bâton blanc, nous y avons déjà reconnu *Gunghir*, momentanément sans force, et porté par Wuotan quand il est poursuivi par la déesse de l'hiver.

Le pont dont nous avons parlé plus haut peut bien avoir trait au pont *Bifröst*, sans pourtant se rapporter immédiatement à ce roi dont la chevelure blanche indique le retour du vieux (ou plutôt *ancien*) *dieu qui vit encore* (*des alten Gottes der noch lebt*). Enfin, la tradition en question (Müllenhof, n° 508) ne distingue pas avec exactitude le temps de l'expulsion de celui du retour, et représente comme simultané ce qui est séparé par un long espace



de temps. Cette manière de représenter les événements futurs est très-commune, et la sainte Écriture nous en donne des exemples nombreux. Voyez, par exemple, Matth., ch. 24, avec le commentaire d'Olshausen.

Wuotan nous apparaît ici sous la forme d'un dieu blanc, qu'il ne faut cependant pas confondre avec l'*ids blanc*. C'est ce qui nous explique l'emploi fréquent des *bâtons blancs*, et d'autres choses de la même couleur, dans les actes solennels. Qu'on se rappelle la *baguette blanche* de coudrier, dont il a été question plus haut, et comp. Grimm, *Rechtsalterth.*, p. 157, 255-257, où on ne manquera pas de faire également attention aux chevaux *blancs* et *borgnes*, ainsi qu'aux messagers *borgnes*, dont les uns et les autres se rattachent au *dieu borgne*, i. e. Wuotan. Voy. encore *Rechtsalterth.*, p. 263 : *Boves serico albo cooperti, veste candida induti*. Il s'y agit du *carrociūm*, et Wuotan est le dieu de la guerre.

(44) La cavalcade de St-Étienne (*Staffans-skede*), célébrée en Suède le deuxième jour de Noël, forme peut-être un autre reste d'une expulsion de l'été. Voy. Afzelius *Sago-Hüfder*, II, 46 (2<sup>me</sup> éd.).

(45) Dans le poëme ancien anglais *Orfeo and Heurodis*, ce dernier nom au lieu d'Euridice, n'est peut-être donné à l'épouse d'Orphée que par rapport à la Hérodiade surnaturelle mentionnée au texte; car la Heurodis du poëme anglais est également représentée comme enlevée au pays des *elfs* ou *unterirdische*.

(46) Comp. *D. M.*, p. 422 : *Die ALTE MUTTER Pumpe ist todt! die ALTE schumpe ist todt!..... die gaue fra is nu all dot! mit deutlichem bezug auf die mütterliche göttin*. Cela s'accorde admirablement avec ma thèse; car nous venons de voir que *frau Gauden* est identique avec la déesse de l'hiver.

(47) Voy. *Appendice A*, vers la fin.

(48) *D. M.*, pp. 725, 726.

(49) Voy. plus haut *segar la vecchia* (p. 200).

(50) Comme la femme du bois (*Holzweibel*), *D. M.*, p. 882, avec l'addition, p. 1250, comp. p. 732.

(51) Comme la femme poursuivie dans Boccace, voy. le passage dans l'*Appendice A*, vers la fin.

(52) *D. M.*, 728, et comme le carême-prenant en Bretagne, voy. De Nore, *Coutumes*; etc., p. 206.

(53) Voy. *D. M.*, p. 727 et suiv., 759, comp. 751-755, Meier, *Schw. Sag.* p. 575-574. *Fastnacht ersäuft*. La chansonnette citée *D. M.*, p. 759, et qu'on chantait en noyant la déesse de l'hiver : *Reuker Uder schlug seine mutter, schlug ihr arm und bein entzwei, dass sie mordio schrei*; cette chansonnette fait allusion au mauvais traitement que subissait la



vieille femme avant d'être noyée. Je ne sais ce que veut dire *Reuker*, ma's *Uder* (Udr) était un surnom d'Odin, et doit signifier, d'après Finn Magnussen, *Lexic. mythol.*, p. 764, *l'humide* (udus), ou bien il doit dériver de *ud* (ingenium). Quoi qu'il en soit, il est probable que dans les siècles postérieurs, lorsque la signification de la vieille femme poursuivie par le dieu était depuis longtemps oubliée, on prenait cette vieille pour sa mère et l'on songeait plutôt au diable (c'est-à-dire Wuotan), et à sa mère ou grand'mère. Comp. *D. M.*, p. 222 et suiv. On appelle cependant *fahrende Mutter* aussi la *Windsbraut* (Frigg), poursuivie par l'orage (i. e. Wuotan, dieu des orages); voy. Schwarz, *d. heutige Volksglaube u. s. w. in den Marken*. Berlin, 1850, p. 12 (Schulprogramm). Vgl. Kuhn u. Schwarz, *N. S.*, n° 70.

(54) Comme carême-prenant en Provence voy. de Nore *Coutumes*, etc., p. 57.

(55) Voy. Meier, *Schw. Sag.*, p. 571. Cet enterrement de carême-prenant est également un usage populaire en France. « Ceux-là tombent encore dans la superstition.... qui *enterrent carême-prenant*, c'est-à-dire un fantôme qu'ils appellent carême-prenant, pour avoir moins de peine à jeûner (Thiers, *Traité*, I, 272), et cet usage correspond à un autre appelé *enterrer l'alleluia*, et sur lequel Méry (*Hist. générale des proverbes*, II, 192) rapporte ce qui suit : « Dans plusieurs diocèses de France, on était en usage, au *xv<sup>e</sup>* siècle, d'enterrer l'alleluia. Ces cérémonies ridicules se pratiquaient le samedi veille du dimanche de la septuagésime. Entre nones et vêpres, les enfants de chœur officiaient et portaient une espèce de bière, qui représentait *alleluia* décédé. Le cercueil était accompagné de croix, de torches, d'eau bénite et d'encens. Mais il fallait que ces enfants imitassent, par des cris et des larmes, la véritable douleur, en accompagnant le défunt jusqu'au cloître, où la fosse était préparée pour l'inhumation. » Le même auteur rapporte au passage indiqué : « *Fouetter l'alleluia*. C'était une cérémonie d'un autre genre et tout aussi ridicule. Le même jour que nous avons indiqué dans le numéro précédent, les enfants de chœur portaient à l'église une toupie, autour de laquelle était écrit le mot *alleluia*, en belles lettres d'or, et le moment étant venu de lui donner congé, un enfant de chœur, le fouet à la main, faisait aller cette toupie le long du pavé de l'église, jusqu'à ce qu'elle fût tout à fait dehors. » Comp. de Nore, p. 292, qui mentionne aussi ces deux usages et attribue spécialement le dernier à la ville de Langres, le premier à celle d'Yonne, où, à ce qu'il ajoute, on célébrait le jour de samedi saint la *résurrection de l'alleluia*.

(56) Meier, *Schw. Sag.*, p. 571; comp. le jeu d'enfant dans le même, p. 598.

(57) Voy. Kuhn, *Märk. Sag.*, p. 551. Dans l'Angleterre septentrionale, les

jeunes hommes font encore actuellement à Noël une procession qu'on appelle la *charrue des fous* (*fool-plough*). On y voit une figure nommée *the Bess in the grotesque habit of an old woman*. Voy. Brand, *Pop. Ant.*, I, 278. Un usage semblable existe au village de Sceaux près de Paris, où des hommes *déguisés en femmes* traînent une *charrue* le jour de *mardi gras*; un autre usage presque identique existait autrefois en Allemagne, celui d'atteler *des jeunes femmes* à une *charrue*. Voy. dans Brand, l. c., les passages de Naogeorgus *Regnum Papisticum* et de Boemus Aubanus, *Mores, leges et ritus omnium gentium*; cf. *D. M.*, p. 245 et suiv. Je suis convaincu que les *jeunes femmes* n'ont fait que remplacer les *vieilles* dans le cours des temps, et, dans ce cas, nous trouverions la déesse de l'hiver ici comme ailleurs dans les *deux* fêtes populaires qui la regardent; mais nous la trouvons certainement dans une fête, celle de Noël. Je dois cependant ajouter que Simrock, *Bertha*, p. 111, explique différemment l'usage d'atteler à la charrue les jeunes filles.

(58) Voy. *D. M.*, p. 726. La paille, symbole de la décrépitude et de la débilité, convenait à merveille pour affubler la déesse de l'hiver chassée par le dieu, tout comme l'enveloppe de feuillage et de lierre convenait au dieu de l'été et à son cortège.

(59) Dans l'expulsion de l'hiver représentée par la procession de Russon, un jeune homme tient également lieu de déesse de l'hiver. Voy. *Append. A*, et comp. le cortège de Hulda à la fête de Noël dont je vais parler.

(60) C'est pourquoi Luther dit : FRAU HULDA... *mit der POTZNASEN... hengt umb sich den STROHHARNSS* (*strohhlarnisch*), *D. M.*, p. 247. Ces mots s'accordent avec un passage d'une chansonnette entonnée lorsqu'on portait dehors la mort (*beim Todaustragen*); *der tod der hat ein panzer an*. l. c., p. 727. Également on attribue un *long nez* à la pluie, comme étant opposée au soleil (ou au dieu du soleil). Voy. Müller, *Altdeutsche Religion*, p. 160. Le carême-prenant est aussi représenté par une figure de paille; voy. de Nore, p. 206. 298; Meier, p. 571-574. Cette fête (ou bien celle de mi-carême) est identique avec la mort et l'hiver; voy. *D. M.*, p. 742; et de même que la mort est revêtue d'une chemise blanche (voy. *D. M.*, p. 732), c'est-à-dire d'une couverture de neige, l'homme qui précède carême-prenant (Meier, p. 574) est vêtu de blanc et ne formait sans doute primitivement qu'une seule figure avec lui dans la procession. Le diable qui les suit est donc le dieu victorieux du printemps dont il occupe souvent la place. Aussi le *Pelzmärte* (c'est-à-dire l'hiver) est affublé de paille. Voy. Meier, p. 465.

L'ours du carême-prenant (*Fastnachtsbär*) dont parle Meier, p. 571. 575, est analogue au *godebasse* en Danemark, etc. Voy. *D. M.*, p. 745.

(61) Il est souvent question de semblables mannequins de paille. (Voy. *D. M.*, p. 727, 728 et suiv., 751 et suiv. 759.) — De cet usage de jeter parfois à l'eau la vieille femme qui nécessairement devait surnager, étant faite de paille, je fais dériver l'origine de l'épreuve des sorcières, usitée dans les temps postérieurs : car Holda passait également pour une *vieille sorcière* et elle est représentée comme telle dans tout son extérieur. Voy. *D. M.*, p. 247. La même observation s'applique à son cortège, comme nous allons le voir. Chez les Romains, cette superstition existait à l'égard des sorciers, c'est-à-dire de croire qu'ils ne pouvaient pas couler à fond (*D. M.*, p. 1028), superstition qui peut-être avait une origine semblable. Je dois cependant faire remarquer aussi qu'à Malwah dans l'Hindoustan, on faisait subir aux sorcières une espèce d'épreuve par l'eau qui n'a discontinué que depuis peu. On mettait dans un sac les femmes suspectes, qui avaient atteint un certain âge, et on les jetait dans un étang. Si elles surnageaient on les jugeait convaincues de sorcellerie. L'influence anglaise a écarté maintenant cet abus. (Voy. Coleman, *Hindu-Mythology*, p. 205.)

Il est possible qu'on appelait *Altweibersommer* les brins de paille qui voltigeaient dans l'air après s'être détachés de l'enveloppe de la vieille femme pendant qu'on la poursuivait; ainsi que ceux qu'on dispersait après avoir mis en pièces la figure de paille. Cette dénomination peut ensuite avoir été transférée aux filandres qui flottent dans l'air au printemps et à l'automne.

(62) *D. M.*, p. 246; comp. aussi le cortège de Diane et de Hérodis, p. 260, 1009 et suiv. Ces femmes sont des Walkyries, vu que Holda est identique avec Freia; voy. Simrock, *Bertha*, particulièrement p. 97 et suiv., 117 et suiv.; comp. *D. M.*, p. 276, 282; Wolf, *Hess. Sag.*, n° 12, et ses *Beiträge*, p. 179, ainsi que ci-après.

(63) On célébrait sans doute une fête semblable vers la fête du solstice d'hiver (jol, jul). *Larvati imitabantur equos, cervos, mulieres p. p.; viri tunicis muliebribus vestiebantur*, etc. *Lex. Myth.*, 1050, cf. 1051; comp. Kuhn *Märk. Sag.*, p. 346; Meier, *Schw. Sag.*, n° 142, 145, 156. Le *Vocabulary of East-Anglia, an attempt to record the vulgar tongue of Norfolk and Suffolk*, etc., by Robert Forby; London, 1850, v° *Kitty-witch* dit ce qui suit : 1° *A small species of cancer on our coasts, with fringed claws.* 2° *A species of sea-fowl; probably more than one; certainly including that which is called by Pennant the KITTY-WAKE.* 3° *A female spectre arrayed in white.* 4° *A woman dressed in a grotesque and frightful manner, otherwise called a KITCH-WITCH, probably for the sake of a jingle. It was customary many years ago, at Yarmouth, for women of the lowest order, to go in troops from house to house to levy contributions, at some season of the year, and on some pretence, which nobody*



now seems to recollect, having men's shirts over their own apparel, and their faces smeared with blood. These hideous beldames have long discontinued their perambulations; but in memory of them, one of the many rows in that town is called KITTY-WITCH row. » Dans cette procession annuelle, dont l'époque n'est malheureusement pas précisée, nous retrouvons les *walkyries* vêtues de blanc et dont dégoutte le sang.

Chez les Romains de semblables mascarades se faisaient vers cette saison. *Assumebant formas monstruosas alii ex pellibus pecudum, alii ex capitibus bestiarum, alii vestientes tunicas muliebres*, dit saint Augustin en parlant de la célébration du jour de l'an. Voy. Strauss, *das Evangel. Kirchenjahr*, p. 125.

(64) *D. M.*, 246, 247, 1008. Meier, nos 141, 144, 150, 154, 158.

(65) Voy. *D. M.*, 1025, 1050. L'usage allemand appelé *Thauschleppen* et pratiqué le jour de la Pentecôte (*D. M.*, 746), c'est-à-dire vers le temps où l'on expulse l'hiver, a trait probablement au *Thauabstreifen* reproché aux sorcières. Comp. Kuhn et Schwartz, p. 512 et suiv.

(66) Voy. *D. M.*, p. 589. J'ajouterai à ce qu'y en est dit, qu'on rencontre ces feux aussi en Bretagne (voy. Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 4<sup>me</sup> édit., vol. I<sup>er</sup>, p. 20, note au numéro 1; en Irlande (voy. Banim, *The Mayor of Windgap*, c. 2); en Portugal (voy. *Donna Branca ou a conquista do Algarve*, par F.-G. (i. e. Leitaô Garrett). Paris, 1826, p. 249); en Espagne (voy. Brand, *Pop. Ant.*, I, 167); et enfin, parmi les mahométans (voy. d'Herbelot, v<sup>o</sup> *Fars*).

(67) Voy. plus haut note 41. Panzer, l. c.

(68) Comp. pour ce genre d'interprétations ma traduction de Dunlop, note 475.

(69) Voy. Temme, *Pommersche Sag.*, p. 551. Panzer, n<sup>o</sup> 262, cf. 259.

(70) Ainsi, p. c., il est dit, *D. M.*, p. 902 : *Orions verhältniss zu Artemis gleicht dem des Wuotan zu Holda nicht, da beide Wuotan und Holda, nie zusammen im heer auftreten*. Nous avons cependant vu qu'il n'en est pas ainsi, et qu'au contraire, Wuotan et Holda apparaissent en même temps dans la *mesnie furieuse*; de sorte que le rapport entre Orion et Artemis est entièrement analogue à celui qui existe entre Wuotan et Holda.

(71) *Eodem die (sc. quo praelium secundum fecerat Caesar) Antiochiæ in Syria bis tantus exercitus clamor et signorum sonus exauditus est, ut in muris armata civitas discurreret*.

(72) L'historien y rapporte qu'avant la destruction de Jérusalem par Titus : *πρὸ ἡλίου δύσεως ὤρθη μετέωρα περὶ πᾶσαν τὴν χώραν ἄρματα καὶ γάλαγγες ἐνοπλὰ διαττεῦσαι τῶν νεφῶν καὶ κυκλούμεναι τὰς πόλεις*.



(75) "Οτι μάχη; πρὸ τοῦ Γάμης ἄστεος γεγενημένη; πρὸς Σκύθας οὗς Ἄν-  
τίλας ἤγεν Οὐαλεντινικου τοῦ μετὰ Ὀνώριον Γάμης βασιλεύοντος, φόνος  
ἐρρύη ἐκατέρωθεν τοσοῦτος ὥς μηδὲν τῶν συμπλακέντων τῇ μάχῃ μηδε  
τέρου μέρου περισσῶζῃν πλὴν τῶν ἡγεμόνων καὶ τῶν περὶ αὐτοῦ ὀλίγων  
δορυφόρων. Τὸ δὲ παραλογώτατον, ὅτι φασὶν, ἐπειδὴ πεπτώκασιν οἱ μα-  
χόμενοι, τοῖς σώμασιν ἀπειπόντες, ἔτι ταῖς ψυχαῖς ἴσταντο πολεμοῦντες  
ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας ὅλας καὶ νύκτας, οὐδὲν τῶν ζώοντων εἰς ἀγόνια ἀπολειπο-  
μενοι οὔτε κατὰ χεῖρας οὔτε κατὰ θυμόν. ἑωρῶτο γούν καὶ ἡκούετο τὰ  
εἶδωλα τῶν ψυχῶν ἀντιφερόμενα καὶ τοῖς ὅπλοις ἀντιπαταγούντα. καὶ  
ἀρχαῖα δὲ ἄλλα τοιαῦτα φάσματα πολέμων μέχρι νῦν φαίνεσθαι φησι,  
πλὴν ὅτι ταῦτα τὰ μὲν ἄλλα, ὅσα ζῶντες ἄνθρωποι κατὰ πόλεμον ὁρῶ-  
σιν, οὐδὲν ὑστερεῖν, φθέγγεσθαι δὲ οὐδὲ ἐπὶ μικρὸν. καὶ ἐν μὲν ἐπιφαί-  
νεσθαι ἐν τῇ περὶ Σόγδαν ποτὲ λίμνῃ οὖσαν πεδίῳ, φαίνεσθαι δ' ὑπὸ τῇν  
ἑω τὸ φάσμα, φωτὸς ἥδη τὴν γῆν ὑπαυγαζέμενος, δεύτερον δ' ἐν Κούρβις  
χωρίῳ τῇς Καρίας· ἐν τούτῳ γὰρ φαίνεσθαι οὐ κατ' ἐκάστην ἡμέραν, ἀλλ'  
ἐνίοτε διαλείποντα ὀλίγας τινας, οὐδὲ ὀρισμένως γὰρ ταῦτα, περὶ ὁρθρον  
ἕως ἡλίου λαμπρᾶς ἀντολῆς ἐν ἀέρι διαφωτῶντα ψυχῶν ἅτα σκιοειδῆ φαν-  
τάσματα πολεμοῦντα ἀλλήλοισι. καὶ ἐν ταῖς κατ' ἡμέρᾳ δὲ χρόνις πολλοὶ  
διηγέσονται, οὐχ οἷα τε ἔντες ψεύδεσθαι, κατὰ Σικελίαν ἐν τῇ λεγομένῳ  
πεδίῳ τετραπυργίῳ καὶ ἐν ἄλλοις οὐκ ὀλίγοις αὐτῇ; μέρεσιν ὁρᾶσθαι ἱπ-  
ποτῶν πολεμίων ἐπελαυνόντων φάσματα κατὰ τοῦ θέρους μάλιστα καιρὸν,  
μεσημβρία; σταθερᾶ; ἵσταμένους. Quant au combat des âmes des guerriers  
tués en bataille dont il est question dans ce passage, je ferai remarquer qu'une  
croyance semblable existait autrefois parmi les Arabes, celle que les ennemis  
tués eux-mêmes ressuscitaient quelquefois; voy. Rückert, *Hamasa*, I, 45;  
et dans la *Saga de Hrolf Kraki* (voy. Müller, *Sagabibliothek*, II, 514), il  
est dit que, dans la dernière bataille de celui-ci contre Hiartvar, les guerriers  
de ce dernier *som bleve sönderhugne, syntes igien at reise sig*. Cela  
nous rappelle les guerriers tués dans le *Hiadnüngavíg* et ressuscités par  
Hilda (Edda de Snorri, *Gylfag.* c. 50), tradition dont nous retrouvons encore  
quelques échos dans l'histoire de Hamleth rapportée par Saxo Gramm.,  
I. IV, p. 58 et suiv., édit. de Stephan., ainsi que dans celle de *Havelok le  
Danois* (voir la fin, où, pour faire illusion aux ennemis, on appuie aux arbres  
et aux rochers les guerriers tués au combat le jour précédent. C'est à cette  
tradition aussi qu'a trait probablement ce qu'on rapporte à l'égard du duc  
Hans Adolf, qui était regardé comme sorcier. *Eins seiner Hauptstücke*

im Kriege war immer blinde Völker herzustellen, die vor den eigentlichen Truppen hergingen, bisweilen wol niedergeschossen wurden aber immer wieder aufstanden. Hatte der Feind so Pulver und Blei verschossen, so kam Hans Adolf mit seinen Leuten hervor und der Sieg war ihm gewiss. (Voy. Müllenhof, n° 525, p. 529 et suiv.). Comp. aussi Wolf, *Deutsche Sag.*, n° 590.

(74) *Sub eisdem temporibus mense majo, non procul ab abbazia, quae Rupes dicta est, in partibus septentrionalibus Angliae sita, apparuerunt acies militum elegantissime armatorum, vecti equis pretiosis, vexillis ac clypeis, loriceis ac galeis et aliis munimentis militaribus adornati. Exierunt autem de terra, ut videbatur, et iterum in terram absorpti evanuerunt. Et haec visio per dies plurimos oculos intuentium quasi praestigiatis detinebat. Equitabant autem dispositis aciebus, et aliquando facto congressu hostiliter dimicarunt; aliquando quasi in hastiludio suas in fragmenta minima hastas cum fragore minuerunt. Viderunt eos incolae et potius a longe quam prope, quia nunquam talia se vidisse meminerunt. Multi autem haec praesagio carere negaverunt. Haec manifestius contigerunt in Hybernia et in confinibus, ita quod aliquando quasi venientes de praelio et victi trahebant equos suos post se vulneratos et confractos sine assessore; sed et ipsi graviter sauciebantur cruentati; et quod mirabilis fuit, vestigia eorum impressa terrae et herba prostrata et conculcata manifeste apparuerunt. Et multi haec videntes prae timore sese in ecclesias vel castra, ante eos fugientes, cum crederent hoc non esse fantasticum sed potius verum certamen, receperunt.*

(75) *In Catalonia est rupes in aliquantam planitiem extensa, in cuius summitate circa meridianam horam conspiciuntur milites arma gestantes seseque more militum hastis impellentes. Si vero ad locum quis accesserit, nihil prorsus huiusce rei apparet.*

(76) Le passage, dans Petrus Blessensis, auquel Walter Scott fait allusion, se trouve, epist. 14, où il est dit : *Sunt (sc. curiales nostri) martyres seculi, mundi professores, discipuli curiae, milites Herlinini. Per multas siquidem tribulationes intrant iusti in regnum coelorum; hi autem per multas tribulationes promerentur infernum.* Pierre n'en parle que dans ce passage. J'ajouterai encore que le premier comte de Boulogne (sur mer) s'appelait Hernequin; je ne connais cependant pas de tradition à son égard. L'abbaye de moines bénédictins nommée *Bec* ou *Beccum Herluini*, en Normandie, à trois lieues de Rouen et fondée en 1054, était célèbre au moyen âge.

(77) Aussi ailleurs la mesnie furieuse passe par des portes opposées ;

comme par trois portes à Neuburg, dans le territoire de Würzburg. Voy. *D. M.*, p. 886.

(78) Voy. Düntzer dans Scheible *Kloster V.*, 157 et suiv., 126, note 57. Le diable apparaît souvent sous la forme de quelque bête; voy. Düntzer, *l. c.*, p. 155, note 74.

(79) Voy. *D. M.*, p. 222 et suiv. Comparez aussi la légende citée, *D. M.*, p. 481, note, d'après la *Légende dorée*, c. 177 (c. 181, p. 857 et suiv., ed. Graesse), qui l'a puisée ou dans Sigebert de Gembloux, *ad a.* 858, ou dans les sources de ce chroniqueur. Le texte ne diffère que dans quelques mots; mais la fin, qui manque dans la *Légende dorée*, est rapportée par Sigebert comme suit : « *Sic per triennium institit, donec ibidem aedificia cuncta incendio consumpsit.* » Nous voyons donc ici un esprit malin qui aussi incendie les maisons. D'un diable exorcisé à Liège en 1574, il est dit : *Prius ejecto per os puellae nigro carbone, magno cum fremitu et stridore abscessit.* » Chapeau, vol. III, p. 21 et suiv. Ici le charbon noir a également trait à l'esprit de feu.

(80) N° 61, *D. M.*, 1<sup>re</sup> éd.

(81) *Vidimus quoque in Gwallia (unde et vehementius admiramur) Hibernensem bajulum quendam, cornu quoddam aeneum, quod S. Patritii fuisse dicebat, pro reliquiis in collo gestantem. Dicebat autem ab reverentiam sancti illius neminem ausum hoc sonare. Quum igitur (Hibernico more) circumstanti populo cornu porrigeret osculandum : sacerdos quidam, Bernardus nomine, de manibus ejus illud arripuit, et oris apponens angulo, aëremque impellens sonare coepit : qui et eadem hora, multis astantibus, ore quidem auretenus paralytice retorto, duplici passione percussus est. Quum enim torrentis eloquii prius extitisset et delatoris linguam detractor habuisset, sermonis cujuslibet statim amisit usum; unde et in hac parte sic laesus est, ut semper hactenus linguae fuerit impeditae. Praeterea lethargum patiens, sic statim oblivioni cuncta tradiderat, ut vix etiam se nomen habuisse meminisset.*

(82) *Albania*, poëme dont l'auteur est resté inconnu et qui a paru en 1742, formant un mince in-folio, maintenant devenu très-rare. Il a été réimprimé cependant par Leyden, dans ses *Scottish Descriptive Poems*, 1805, où le passage en question se trouve, p. 167 et suiv.

(85) Voy. *Appendice D.*

## APPENDICES.

## APPENDICE A. (Voy. p. 222, note 2.)

*Procession de Russon.*

« In den PROMENADES HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LIÈGE, PAR LE D<sup>r</sup> B...Y [BOY]. LIÈGE 1858, II, 8, wird (2, 187 ff.) erzählt, dass sich zwischen den Dörfern Russon und Herstappe in Hesbaye, südlich von Tongren und nicht weit davon, eine heilige Kapelle befinde, wohin alljährlich am Frohnleichnamsfeste die Einwohner von Russon eine Prozession halten, zur Erinnerung an den Mord des heiligen Evermarus, der gegen Ende des siebenten Jahrhunderts zur Zeit Pipins von Herstal von einem berüchtigten Raubritter, Namens Hacco, der in Herstappe hauste, ermordet wurde. Evermarus nämlich, ein Frieser von Geburt, hatte eine Wallfahrt zu den Gräbern der in jener Gegend verstorbenen heiligen Männer, und unter andern des heiligen Servatius (Servais), in Maastricht unternommen, und von der Nacht überrascht, kehrte er in Herstappe ein, wo ihn und seine Begleiter in Hacco's Abwesenheit dessen Gemahlinn die Nacht über beherbergte, dann aber am frühen Morgen vor Rückkehr ihres Mannes entliess. Dieser jedoch, nach Hause gekommen, erfährt das stattgehabte, setzt den Fremden nach und ermordet sie sämmtlich im Walde. Leute vom Hofstaate Pipins entdeckten später auf der Jagd die Körper und beerdigten dieselben, wobei der des heiligen Evermarus, welcher sich durch einen besondern Glanz auszeichnete, eine eigene Grabstätte erhielt. Im Jahre 969 wurde sein Körper nach der Kirche von Russon gebracht und im Jahre 1075 bei diesem Dorfe eine Kapelle zu Ehren der heiligen Jungfrau und zur Aufnahme der irdischen Ueberreste des Heiligen ge-



*gründet. In dieser befindet sich unter anderm eine Bildsäule desselben, die wie sein Repräsentant in der bald zu erwähnenden Prozession ausgeschmückt ist. Ich lasse hier die Beschreibung der letztern mit Bovy's Worten folgen, welcher a. a. O. p. 189 ff. also berichtet :* Cette procession se distingue de toutes les autres en quelques points assez dignes de remarque. Les deux bedeaux de la paroisse, dans le plus bizarre accoutrement, courent en avant et sur les deux côtés, faisant ranger la foule avec d'énormes massues qu'ils tiennent à la main. Ils sont censés représenter deux sauvages. Leur vêtement, collant au corps, est recouvert, depuis les pieds jusqu'au cou, de feuilles de lierre fixées sur l'étoffe, comme les ardoises le sont sur le toit. Il en est de même de leur bonnet terminé en pointe comme celui des sorciers. Leur allure et leurs gestes provoquent le gros rire des paysans. C'est dans ce bel équipage qu'ils remplissent leurs fonctions même à l'autel.

» Le dais est suivi par sept hommes portant aussi le costume le plus étrange. Ils représentent saint Évermaire et sa suite. Celui qui fait le personnage du saint est vêtu d'une tunique de bure de couleur brune, serrée à la taille par une ceinture de cuir d'où pendent un long chapelet et une gourde. Le haut du corps est couvert d'un camail en peau sur lequel sont attachés des coquillages. Sur sa tête est un chapeau rond; il tient à la main un bourdon blanc. Les autres n'ont de ce costume que le camail et le bourdon; ils portent habits et culottes noirs, gilets et bas blancs. Ils sont escortés par cinquante-deux jeunes gens à cheval, ayant à leur tête un homme à figure patibulaire.... La procession a terminé la moitié de sa tournée, elle arrive à la chapelle, on y chante la grand'messe, après laquelle le pieux cortège parcourt l'autre moitié de la commune, puis rentre dans l'église paroissiale. La dernière bénédiction étant donnée, hommes et femmes, vieux et jeunes, se portent en foule dans la prairie. Les pèlerins les précèdent et vont se placer en cercle près de la fontaine [*die sich daselbst befindet*]. Ils entonnent un cantique dont le chant, bien qu'un peu agreste, n'est pas dépourvu de mélodie.

Pendant ce temps, les cavaliers figurant Hacco et sa bande galopent jusqu'à trois fois en dehors de la prairie, puis franchissant la barrière, en font aussi trois fois le tour à l'intérieur. Alors les pèlerins se rapprochent de la chapelle et chantent une légende commençant par : *Je suis un pauvre pèlerin qui volontiers fait un pèlerinage.*

» Ce dernier chant terminé, *Hacco arrive, il brandit son épée; son aspect est terrible! sa voix foudroyante annonce aux étrangers qu'ils doivent mourir.* Il s'établit un dialogue entre lui et Évermaire. Celui-ci le supplie de le laisser vivre. Il n'a pas encore accompli, lui dit-il, l'œuvre que lui a suggérée le ciel. C'est le moment pathétique de la cérémonie; le langage du saint homme devient si touchant que les assistants se mettent à pleurer ou en font le semblant. *Le plus jeune des pèlerins, qui probablement n'ambitionne pas la couronne du martyr, saisit cet instant pour se sauver à toutes jambes. Hacco et sa troupe se mettent à ses trousses à travers les ronces et les buissons, mais le jeune gars n'est point facile à atteindre; il saute les fossés comme un cabri. Le Hacco moderne, qui n'en est pas à un anachronisme près, lui tire un coup de pistolet, il en tire deux : il manque le fugitif. Au troisième coup pourtant, celui-ci est renversé. Un des bandits arrive; plus fidèle aux usages du temps que son maître, il bande son arc, et en décoche une flèche qui achève le pèlerin, dont le corps est relevé de terre pour être placé comme un sac de bled sur le devant de la selle de l'un des cavaliers.* Pendant l'action du jeu, Évermaire et ses compagnons se sont laissés choir sur le gazon; on fait mine de les tuer à coups de dagues; mais bientôt ils ressuscitent et suivent Hacco au cabaret. Là pèlerins et brigands se gorgent de bière grasse et de genièvre, etc. »

*Zuvörderst will ich hierzu bemerken, und man wird gewiss leicht hierin beistimmen, dass die christlichen Elemente in diesem Umzuge, sobald erst die heidnischen Bestandtheile desselben nachgewiesen sind, sich von selbst ablösen, und als spätere, sei es*

*nun auf thatsächlicher oder legendartiger Grundlage beruhende Zuthat der Heidnischen in Christliches verwandeln wollenden Geistlichkeit betrachtet werden müssen. Nun aber scheint mir die eigentliche Haupthandlung zu bestehen in dem Verfolgen des Jüngsten der Gesellschaft (stellte wahrscheinlich ursprünglich ein weibliches Wesen vor), durch einen Haufen Reiter, an deren Spitze sich ein Anführer von furchtbarem Aussehen befindet, welcher ein Schwert schwingt; diese alle jagen jenem Querfeldein über Feld und Graben, durch Strauch und Busch (in jener Gegend war aber in alten Zeiten der bereits erwähnte weitausgedehnte Wald, von Ruth, später Russon genannt), so lange nach, bis er erreicht, getödtet und endlich von einem der Reiter (ursprünglich gewiss von dem Anführer), vor sich quer über das Pferd geworfen, und so mit ihm davongeritten wird. — Nun aber wird von Helinand bei Vincentius Bellovacensis, Spec. hist. l. 29 c. 120 (\*), gerade fast dasselbe erzählt: dass nämlich ein Köhler mehrmal des Nachts einen gespenstischen Reiter sieht, der mit gezogenem Schwerte einem vor ihm herfliehenden nackten Weibe nachjagt, es erreicht und durchbohrt, es darauf vor sich auf's Pferd setzt und davonreitet. — Bei Cäsar von Heisterbach, 12, 10, wird gleichfalls ganz dasselbe erzählt; der infernalis venator hält auch ein gezogenes Schwert in den Händen und wirft die getödtete Frau quer vor sich über's Pferd. In der dänischen Sage vom Grönjette (Grimm, D. M. S. 896), jagt dieser im Grünewald mit einem Spiesse in den Händen (und dieser ist vielleicht älter als das Schwert) zu Pferde der Meerfrau nach, und bringt sie todt quer vor sich liegend zurück. — In den Norddeutschen Sagen von Kuhn und Schwarz, n° 415, hat der wilde Jäger gleichfalls die getödtete nackte Frau quer vor sich auf dem Pferde liegen; hier jedoch wird die Waffe nicht näher bezeichnet (\*\*), so wie wiederum bei Boccac-*

(\*) Dans mon *Dunlop*, par une faute d'impression, se trouve c. 50 au lieu de 120.

(\*\*) A ces citations j'ajouterai encore Müllenhof, n° 5, où le chasseur sauvage (Wode), revenant de la poursuite des *Unterirdischen*, les a suspen-



*cio, V, 8, der gespenstische REITER MIT GEZOGENEM SCHWERTE DEM NAKTEN WEIBE IM WALDE NACHJAGT, der Zug mit dem über's Pferd werfen jedoch, wahrscheinlich als nicht recht in die Erzählung passend oder sonst verloren gegangen, ausgelassen ist. (Vgl. auch die Sage n. 107 in Panzer, Beitr. zur D. M.) (\*)*.

*des de son cheval, plusieurs de chaque côté, et liés ensemble par leur longs cheveux blonds (ce sont donc des femmes). Évidemment la tradition primitive ne parlait ici que d'une seule femme que le chasseur sauvage avait jetée devant lui à travers son cheval.*

(\*) Le *wilde Wunderer*, dans le *Heldenbuch* de Kaspar von der Rön (*Etzels Hofhaltung*), qui poursuit avec ses chiens la *jungfrau Seld* (i. e. *Sælde*) pendant trois ans, pourrait aussi appartenir à ce cercle de traditions. Ce qui cependant m'empêche de le croire, c'est que, d'après mon opinion, tout cet épisode du *Wunderer* n'est qu'une reproduction allégorique d'un passage d'*Ecken Ausfahrt*, due probablement, comme le reste d'*Etzels Hofhaltung*, à la plume de Kaspar. Car la *jungfrau Seld* poursuivie par le gigantesque *wilde Wunderer* (*der ungefuge man*) avec ses chiens, et protégée par Dietrich de Bern, est évidemment identique avec la *jungfrau* poursuivie par le géant Vasolt et ses chiens, et protégée par le même Dietrich. Il paraît, en outre, que Kaspar n'a donné à la jeune femme le nom allégorique de *Seld* que parce que, dans *Ecken Ausfahrt*, dame Babelind prédit à Dietrich que *frau Sælde* aurait soin de lui dans les combats; ce que Kaspar semble avoir rapporté principalement à la guérison merveilleuse de Dietrich, dont la jeune femme guérit instantanément les blessures par l'application d'une racine qu'elle arrache, blessures qu'il avait reçues dans un combat avec Vasolt. Il faut convenir cependant que ce géant avec ses chiens et son cor et poursuivant une femme à travers la forêt, ressemble à Wuotan, tel que nous le voyons souvent paraître dans les traditions qui forment le sujet de cette dissertation; et on sait que toute la *Heldensage* allemande repose sur une base mythologique.

---



## APPENDICE B. (Voy. p. 194.)

*Procession de Saint-Liévin à Gand.*

Dans la *Relation des troubles de Gand*, etc., Bruxelles, 1846 (*Collection de Chroniques belges inédites*), p. 102 et suiv., le chroniqueur donne la description de cette procession, supprimée par Charles V en 1540. En parlant du couvent de St-Bavon, il continue :

« Et aussi, entre autres cors saints, y repositoient les ossements de saint Liévin, qui en son vivant avait esté évesque ou royaume d'Escoche et homme prudent et de fort bonne et austère vye, lequel vient dudit Escoche ou pays de Flandre pour y véoir et visiter ledit saint Amand, sur la bonne vye et grand renommée de sainteté qui courroit de luy partout et meismement entre les bons, car chescun quiert et demande voullentiers de son semblable; et, pendant le temps que ledit saint Liévin fut auprès dudit saint Amand, il convertist par son preschement à la vraye foye évangélique plusieurs habitans, à l'entour du quartier où de présent est la ville de Gand, qui estoit bien petite chose lors, et comme pays désert et peu habité; et, pour ce que ledit saint Liévin reprenoit les mauvais de leurs meschantes et mauvaises vyes et ydolâtries, fut par eulx martirisié de divers tourmens, et en la fin décapité, au lieu qui à présent est un villaige qui se nomme Esque [à présent *Sinte-Lievens-Essche*, à 6 1/2 lieues de Gand], et fut son cors enterré ou lieu qui aussi à présent est un villaige qui se nomme Haultem [aujourd'hui *Houtem*], environ une lieue dudit Esque, et ledit Haultem d'environ trois lieues de ladicte ville de Gand, qui lors estoient comme lieux désertz et pays peu habitez, et les gens la pluspart païens, ydolâtres et infidèles, et fut ledit saint Liévin depuis chanonisé par le pappe, et ses ossemens eslevez et mis en fiertre [*i. e. fierte, chässe*] par les religieulx dudit cloistre de Saint-Bavon, où il a longtemps

esté honouré et servy, et y estoit encoires en icelluy monastère, quant il a esté aboly et démoly que pour y faire édifier ledit chasteau, qui a esté fait et commenchié en l'an mil chineq cens et quarante, par ordonnance de l'Empereur.....

» Icelluy saint Liévin estoit porté, chascun an, en la manière anchienne et de fort longtemps accoustumée, hors dudit monastère, et de la ville de Gand oudit villaige de Haultem, où il avoit été enterré, comme dit est, et auquel lieu de sa sépulture y avoit une belle église y faicte et fondée à l'honneur de Dieu premièrement et dudit saint, et se partoient dudit cloistère et de ladicte ville de Gand, avec ledit saint Liévin, à miennuyt de la préveille [*i. e. l'avant-veille*] du jour de Saint-Pierre et Saint-Pol, environ la fin du mois de juing, et estoit oudit villaige ung jour et une nuyt entiers.

» Le fachen et manière de le ainsy porter estoit fort estrange et quasi comme une mahommerie et ydolâtrie, ainsy que vous orez en brief cy-après, assavoir : Entre unze et douze heures à mynuyt du jour de ladite préveille desdis Saint-Pierre et Saint-Pol, grant nombre de commun peuple et autres de la ville de Gand se rassambloient ou-devant de l'église dudit cloistre et monastère dudit Saint-Bavon, et, incontinent que les douze heures commenchoient à tapper, on ouvroit l'huys de ladite église, et lors, icelle ainsi ouverte, et tout d'un cop et en ung instant, tout ledit peuple y ainsy assemblez entroient tout à une fois, comme gens dervez, et criant et menant un tel bruyt de telle sorte, qu'il sambloit que l'église devoit tomber et fondere en abiesme : c'estoit une chose effréable à l'ouyr; et, du meisme cop que les douze heures frapportoient, ung prestre alloit célébrer et dire une basse messe, qui estoit tost dicté et oye des assistans à bien petite dévotion : car, au lieu de dévotion, y avoit toute desrision et confusion. Et incontinent icelle messe achevée, la fiertre où estoient reposans les ossemens dudit saint Liévin, laquelle estoit d'argent et dorée en aucuns lieux, fort grande et pesante, en tant qu'elle estoit enclose et avironnée d'une

traille de fer, et icelle ainsy mise et assize sur deux longues et grosses pieches de bois qui estoient bien matérielles, et sur quoy ladicte fiertre estoit portée, laquelle estoit néantmoins sy soul-daiennement prinse et eslevée par ledit peuple, ladicte messe célébrée, comme si elle n'eust riens pesée, combien que douze hommes avoient assez à faire à l'eslever, tant estoit grande et pesante, toutesvoyaes ils l'emportoient du cop, comme se elle n'eust riens peset, hors de ladicte église, et ainsi de la ville, en courant, criant et huant jusques audit villaige de Haultem, en traversant les champs, hayes, bois et fossés, bons et mauvais chemins, feussent remplis d'eauwe ou non, comme gens sans entendement et hors de leurs mémoires, en menant ung tel bruit, comme se tous les diables y eussent estés. Et s'y estoient habilliez à l'advenant, tous deschierés et desloquetez, *ayans chapeaulx faits de branches de vieignes [i. e. vignes] et autres verdures sur leurs testes, et s'y portoient la pluspart torses ou fallotz en leurs mains (\*)*, et ainsy courroient tousjours, criant de telle sorte qu'il n'y avoit sy hardy que, quand on les oyoyt ainsy venir, et que on les véoyt passer, qu'il n'eust quelque peur et frayeur en soy-meismes de oyr et véoir une telle manière de faire, et sy grant nombre de peuple menant ung tel bruyt, en courant ainsy de nuyt.

» Ilz estoient le matin bien temple audit Haultem, la veille du jour desdis Saint-Pierre et Saint-Pol, où tout ledit jour et aussy la nuyt ensiévant, ilz séjournoient. C'estoit une grosse

(\*) Dans une autre description de cette procession, se trouvent encore les détails suivans : *De meeste droegen en soort van sluitenden lyfrock gansch benaaid med yzeren schyfskens, welke hem niet weinig het voorkomen gaf van het STALEN MALIEKLEID EENS RIDDERS. Iets dat naer eenen metalen HELM zweemde, dekte hun het hoofd, en aen hunne zyde rammelde er een duchtig ZWALED of iets soortelyks. Voy. Saint-Genois, Historische Verhaelen. Gent, 1854, p. 54 et suiv. Plus loin, il est dit que d'autres personnages de cette procession avaient WITTE WISSEN in de hand en de kaproenen opgesmukt met eenen EIKEN LOOVERTAK*, l. c., p. 56.

procession, depuis la ville de Gand jusques audit Haultem, de gens qui y alloient, tant de piet comme de cheval et aussi de chariot. On estimoit y aller chascun an plus de douze cens chariotz; le tiers du peuple de Gand s'y trouvoit cedit jour, et aussi du quartier à l'environ. Il y avoit une franche feste audit village de Haultem, et y trouvoit-on toute manière de marchandises à vendre cedit jour, que on y menoit de la ville de Gand et aussi de divers quartiers à l'entour; on y vendoit aussi à boire et à mengier à tous costez dudit villaige, et principalement en la plache d'icelluy qui estoit fort grande et ample, où ladicte marchandise et toute mercherie estoit mise avant, de sorte que ce sambloit une bonne grosse puissante armée et camp de bataille, tant y avoit gens de toutes conditions par bendes, eschades et confraries, les ungs ayans avec eulx tambours et flutes d'Allemands, les autres de trompettes, et aussi forche muses [*i. e. cornemuses*] et autres divers instruments, jouans à tous lez et costez audit villaige, qui estoit chose fort admirable à l'oïr, tant estoit le bruyt grant à tous lez, les ungs dansans, les autres faisans autres esbas et passe-temps, car la pluspart de ceux qui y alloient, n'estoit point par dévotion, mais pour leurs plaisirs.

» Et, le jour desdis Saint-Pierre et Saint-Pol, à douze heures au disner, eslevoient ladicte fiertre et se partoient dudit Haultem avec icelle, que pour retourner en la ville de Gand et rapporter ladicte fiertre oudit cloistre de Saint-Bavon, au meisme estat et comme ilz en estoient partiz, menant tel bruyt avec meuses et tambours. Mais ilz retournoient toujours par ung autre chemin qu'ilz n'estoient allez. Ilz faisoient cinq lieuvres à l'aler, et au retour que trois, et, tant en y allant que en retournant, se faisoient aucunes stations et preschements en divers lieux, où la fiertre se y arestoit et toute la compaignie; mais ilz se faisoient bien légèrement et oyz de telle dévotion. Ils rentroient en la ville de Gand entre trois ou quatre heures de l'après-disner, au meisme estat, qu'ilz en estoient partis, chascun en rapportant plusieurs manières de mercheries et petis bibelotz [*i. e. ouvrages*]



de *bimbeloterie*] et jollitez qu'ilz donnoient et ruoient aux femmes et filles et autres gens qui estoient tant ès fenestres que devant les huys des maisons et par les rues, regardans ainsy rapporter ledit saint Liévin, et, entre autres choses, donnoient grand nombre de louches [*i. e. cuillers à potage*] de bois et d'estain, mais la pluspart de bois, les aucunes bien gentement et jolyment ouvrées et tailliées à la manche. »

Ensuite le chroniqueur parle des abus qui donnait lieu cette fête et il continue comme suit :

« Ilz faisoient aussy ung fort grant dommaige aux censiers et laboureurs en leurs biens de terre, et aussi ès arbres portant fruyt et autres, car, là où ilz passoient, le tout estoit gasté, coppé et emporté, tant lesdiz fruits que les branches des arbres pour eulx ajollier [*i. e. s'enjoliver, se décorer*] de feuilles et verdures, et ainsy faisoient ceulx qui estoient à chariots, qui estoient en fort grant nombre, que pour aussi eulx ajolyer des branches de verdures, et pour estre mieulx rafreschys, en tant que ledit voiage se faisoit en la plaine chaleur de l'esté. »

## APPENDICE C. (Voy. p. 207.)

### I.

#### *La fête du Lendit.*

« La fête du *Lendit* ou *Landi* s'est conservée dans l'université jusqu'à la révolution. Les écoliers, le recteur et le régent allaient la célébrer tous les ans dans la plaine entre Saint-Denis et La Chapelle.

» Originellement cette fête avait été instituée dans un but religieux. On *indiquait* chaque année un certain jour où l'on exposait, à la vénération publique, de saintes reliques et un morceau de la vraie croix, et où la population sortait de Paris et se ren-

daît dans la plaine de Saint-Denis comme en pèlerinage. Du mot *indict* (*indictum*) paraît s'être formé par corruption *lendit*.

» Dans la suite, le commerce et l'industrie exploitèrent à leur profit ce concours annuel. Des boutiques s'élevèrent sur les lieux désignés pour le rendez-vous du peuple, et le saint pèlerinage se changea en une foire, où les marchands de Paris et de France venaient exposer le tribut de leur industrie et de leurs travaux : sa durée était de trois jours, qui commençaient après la Saint-Barnabé (11 juin); elle fut plus tard prolongée de huit jours, puis pendant quinze. L'évêque de Saint-Denis ouvrait la foire par une bénédiction solennelle, et le pape accordait des indulgences à ceux qui faisaient ce pèlerinage avec un cœur vraiment dévot. Le clerge de Paris et le parlement s'y rendaient en cérémonie.

» Toutes choses dégénèrent ou se transforment peu à peu. Le pèlerinage devint une partie de plaisir, où le peuple se laissait aller à une joie bruyante. L'université à son tour se rendit processionnellement à cette foire, dont elle augmenta le tumulte et les excès avec son cortège indiscipliné d'écoliers et de professeurs... Le matin du premier jour de cette solennité, les écoliers se rassemblaient sur la place de Sainte-Geneviève, au plus haut de la montagne, *la plupart montés sur des chevaux, et armés de bâtons et d'épées*, plus ou moins richement suivant les moyens de chacun. De là, rangés en bon ordre sous la conduite de leurs régents et de leurs professeurs, divisés en nations, avec tambours et bannières, ils traversaient fièrement tout Paris au milieu de grandes acclamations, et se rendaient au *lendit*, où des corps nombreux d'archers étaient impuissants à réprimer tous les excès qu'ils commettaient... On vendait à cette foire toutes sortes de choses. Les marchands allaient, le 1<sup>er</sup> mai, dans la plaine, choisir l'emplacement où ils comptaient établir leurs boutiques. »

## II.

*La fête du Loup-Vert.*

« Tous les ans, à Jumièges, le 25 juin, veille de la Saint-Jean-Baptiste, la confrérie du *Loup-Vert* va chercher son nouveau chef ou maître dans le hameau de Conihout : c'est là seulement que l'usage permet de le choisir. L'habitant prend le titre de *Loup-Vert* ; il revêt une large *houpelande verte* ; et se couvre la tête d'un *bonnet vert de forme conique, très-élevé* et sans bords. Ainsi costumé, il se met en marche à la tête des frères. L'association s'avance en chantant l'hymne de saint Jean au bruit des pétards et des mousquetades, la croix et la bannière en tête, jusqu'au lieu dit Chouquet. Là, le curé vient avec les chantres et les enfants de chœur au-devant des frères et les conduit à l'église paroissiale. Après l'office, on retourne chez le *Loup-Vert*, où est servi un repas tout en maigre. Ensuite on danse devant la porte en attendant l'heure où doit s'allumer le feu de la Saint-Jean. La nuit venue, un jeune homme et une jeune fille, parés de fleurs, mettent le feu au bûcher au son des clochettes. Dès que flamme s'élève, on chante le *Te Deum* ; puis un villageois entonne en patois normand un cantique, espèce de parodie de *l'ut queant laxis*. Pendant ce temps, le loup et les frères, le chapeçon sur l'épaule, se tenant tous par la main, *courent* autour du feu *après celui qu'ils ont désigné pour être le loup l'année suivante*. Le premier et le dernier de ces singuliers chasseurs ont seuls une main libre ; il faut cependant qu'ils enveloppent le futur loup, qui, en cherchant à leur échapper, frappe à coups redoublés les confrères d'une grande baguette dont il est armé.

» *Lorsqu'il est enfin pris, on le porte au bûcher et l'on feint de l'y jeter*. Cette cérémonie terminée, on se rend chez le loup et l'on y soupe encore en maigre : la moindre parole inconvenante

ou étrangère à la solennité est interdite; un des convives a la charge de censeur, et il agite des clochettes si l'on n'observe pas cette règle; celui qui la transgresse est obligé de réciter immédiatement, debout et à haute voix, le *Pater noster*; mais à l'apparition du dessert ou à minuit sonnant, la liberté la plus entière fait place à la contrainte; les chansons bachiques succèdent aux hymnes religieuses, et les aigres accords du ménétrier du village peuvent à peine dominer les voix détonnantes des joyeux compagnons de la confrérie du Loup-Vert. On va dormir enfin et puiser de nouvelles forces et un nouvel appétit pour le lendemain. Le 24 juin, la fête de Saint-Jean est célébrée par les mêmes personnages avec la même gaieté. Une des cérémonies consiste à promener au son de la mousqueterie, un énorme pain béni à plusieurs étages, surmonté d'une pyramide de verdure ornée de rubans; après quoi les religieuses clochettes déposées sur le degré de l'autel, sont confiées, comme insignes de sa future dignité, à celui qui doit être le Loup-Vert l'année suivante.

» E. Hyacinthe Langlois, l'archéologue rouennais, a émis l'opinion très-vraisemblable que cette fête doit avoir eu pour origine une vieille tradition célèbre dans les environs de Jumièges. Voici dans quels termes il rapporte cette tradition :

» « La première abbesse du monastère de Savilly, situé à  
 » quatre lieues du Jumièges, fut Austreberthe. Ses religieuses  
 » étaient chargées du soin de blanchir le linge de la sacristie;  
 » un âne transportait ce linge d'un monastère à l'autre, et il  
 » n'était accompagné ordinairement d'aucun guide. Un jour, il  
 » arriva que le pauvre animal fut étranglé par un loup. Austre-  
 » berthe, attirée par les cris de l'âne, étendit la main sur le  
 » loup et lui ordonna de se charger du fardeau de la victime; le  
 » loup obéit sans murmurer, et continua jusqu'à sa mort à rem-  
 » plir les fonctions de l'âne. »

» Au VIII<sup>me</sup> siècle, on construisit une chapelle commémorative de cet événement dans la forêt de Jumièges. Plus tard, on remplaça la chapelle en ruines par une croix de pierre, qui était



encore debout il y a soixante ans; elle était connue sous le nom de *Croix-à-l'âne*; on façonna depuis, dans un chêne voisin, plusieurs niches de bois avec des statuettes, et ce chêne porte à son tour aujourd'hui le nom de *Chêne-à-l'âne*.

» Cette anecdote merveilleuse a été aussi consacrée par un bas-relief du monastère et par deux autres sculptures de l'église de St-Pierre. Nous reproduisons une de ces dernières que l'on voit dans l'angle d'une chapelle. Sainte Austreberthe y est représentée sans voile et avec une simple guimpe; elle paraît caresser le loup qui implore son pardon. On connaît, du reste, beaucoup de traditions analogues à celle de l'âne de Savilly. »

#### APPENDICE D. (Voy. p. 219.)

##### *L'île de verre et les barques sépulcrales.*

Nous venons de voir le roi Arthus, à l'égal de beaucoup d'autres anciens rois et héros, comme chef de la *mesnie furieuse*; à l'égal de quelques-uns d'entre eux, par exemple Charlemagne, Charles-Quint, Dietrich de Bern, il appartient aussi au nombre des héros enlevés d'une manière surnaturelle et dont les différents peuples attendaient longtemps le retour. Grimm a traité ce sujet dans sa *D. M.*, p. 905 et suiv. (1); mais en parlant d'Arthus, il ne cite à cet égard qu'un passage du *Wartburgkrieg*. Voy. *D. M.*, p. 912 et suiv. Il en est pourtant question aussi dans les *Otia Imp.* de Gervaise de Tilbury (2). D'après les traditions les plus répandues cependant le roi Arthus fut enlevé par sa sœur *Morgain la fuë* qui le conduisit dans une *nef* au royaume de féerie (3), ou, il n'est pas dit comment, à l'île de verre (Avalon) (4).

C'est de cette *nef* et de cette *île de verre* que je me propose de parler ici, parce que ces deux sujets se rattachent par l'intermédiaire d'Arthus au sujet principal de ce travail, et qu'il en

est souvent question dans les auteurs du moyen âge, ainsi que dans les traditions populaires.

Dans les localités où, pour arriver aux cimetières, il fallait passer l'eau dans des barques, ou bien dans celles où on se figurait le séjour des morts placé dans une île, on conçoit que là les barques devaient jouer un grand rôle aux funérailles; aussi en trouve-t-on la tradition très-répandue.

Dans ma traduction de Dunlop, *Ann.* 197, j'ai déjà cité à cet égard Grimm, *D. M.*, p. 790-795 (5), et j'y ai indiqué un passage très-remarquable des *Otia Imp.* de Gervaise de Tilbury (6), parce qu'il prouve l'emploi qu'on faisait encore au XIII<sup>me</sup> siècle des nacelles pour enterrer les morts, usage dont je vais citer ici encore quelques exemples (7). Au ch. XVI de Hariger (8), il est rapporté ce qui suit : *Obiit autem B. Maternus apud Coloniā senex, decimo octavo calend. octobris, anno Domini centesimo trigesimo. Cujus obitu Treviri comperto, mox Coloniā profecti sunt, pastorem suam repentes : aderant et Tungrenses, qui sibi cum Coloniis [sic] eum retentare satagebant. Certatum diu ab utrisque : interim quidam venerandus senex in urbe apparuit, monens cives, ut a lite desistentes, suis parerent consiliis et ut corpus pontificis in NAVI ponentes, quo Deus velit abire sinat [l. SINANT]. Mira res : mox ut angelus consuluerat, factum est. Navis sacro corpore onusta, nullo se regente nauclero, angelico remigio, CONTRA FLUCTUS dirigitur et parvo horae spatio, miliario confecto, in loco qui ex tristitia Coloniensium ROZE (9) tunc vocatus est, littori applicatur. Tunc Treviri corpus pontificis a Deo sibi destinatum cum debita gratiarum actione suscipientes, Trevirim revexerunt, etc.* La nacelle vogue ici d'elle-même en amont, ainsi par un miracle, comme dans la légende de saint Émeran (10). La même chose se répète dans une légende juive (11), et le corps de saint Cuthbert vogue également longtemps dans un cercueil de pierre sur la Tweed (12). Deux hommes apportent à saint Ilutus, dans une barque, le corps d'un autre saint qui veut rester inconnu, et les hommes

ainsi que le saint sans nom et la nef sont également mystérieux (13). Au ch. VIII d'Anselme (14), il est rapporté que l'âme d'Ébroïn est emportée en enfer, par les diables, dans une barque, et la même chose est dite dans v. d. Hagen, *Gesammtabent.*, n° 77, à l'égard de l'âme d'un prieur de saint Galle (15). L'âme du roi Dagobert passe la mer dans une nacelle (16), et une autre tradition (17) rapporte qu'un seigneur de Falkenberg est condamné à jouer son âme aux dés avec le diable jusqu'au dernier jugement, et à bord d'un navire qui vogue sur l'Océan sans pilote ni gouvernail. *Schiffer, die auf der Nordsee fahren, begegnen oft dem höllischen Fahrzeuge.* Il est probable qu'anciennement les navigateurs rencontraient souvent des bâtiments qui avaient été abandonnés au gré des flots avec des corps morts, et c'est là, à ce que je crois, qu'ont pris naissance des traditions, semblables à celle dont nous venons de parler en dernier lieu, ou à celle du *fliegenden Holländer*, etc. (18).

Nous avons vu plus haut que le roi Artus fut conduit également dans une nef à l'île d'Avalon (19). Un autre nom plus ancien était Yniswitrin ou Glastonbury, c'est-à-dire l'île de verre (20). Déjà les frères Grimm ont fait remarquer (21) que probablement cette île de verre a quelque rapport au *Gläsisval* scandinave (22), ainsi qu'aux *montagnes de verre* dont il est souvent question dans les traditions et contes populaires (23). Dans Dunlop, *Ann.*, 169 (24), j'ai déjà appelé l'attention sur la locution galloise, *s'embarquer dans la maison de verre*, pour exprimer *mourir*, et j'ai fait remarquer le rapport qui existe entre cette locution et le passage d'eau des âmes, ainsi que les barques sépulcrales. J'ajouterai encore maintenant le récit connu de la *Wilkinasaga*, c. CXL, CXLI, selon lequel Sigurd, aussitôt après sa naissance, fut mis dans un *vaisseau ou pot de fer* (*glerpott*), qui roula dans le fleuve et fut emporté à la mer. Dans un conte brandebourgeois, un roi fait placer sa fille avec son enfant dans un grand *globe de verre* (*gläserne Kugel*), et les abandonne à la merci des flots (25).

Ce n'est qu'à l'aide de recherches continuées que l'on parviendra à mettre au jour le rapport qui existe entre ces différentes traditions; pour le moment, voici mes conjectures.

Si, d'un côté, on se figurait le séjour des âmes bienheureuses sous forme d'une *montagne de verre* (26) ou d'une *île de verre*, ou de quelque chose de semblable (27), il se peut, de l'autre côté, qu'on mit quelquefois les cendres de cadavres brûlés dans une *urne de verre* (28) sur une nacelle (29), et que, selon les différents usages, on abandonnât l'embarcation au gré des eaux ou qu'on la plaçât dans le tertre sépulcral. Et si on nommait une telle urne au figuré une *maison de verre*, une telle dénomination ou quelque autre semblable, par exemple, celle de *globe de verre*, pouvait sans difficulté être transférée également à ces barques *sans gouvernail ni rames*, dans lesquelles on exposait au gré des vents et des flots les personnes vouées à la mort (30). J'y rattache encore la conjecture, que l'île d'Avalon susmentionnée a été déjà, au temps les plus reculés du paganisme, un cimetière des plus sacrés, où peut-être l'on n'enterrait que les rois, les héros et les druides, avec leurs urnes ou autres ornements de verre (31), et que c'est pour cette raison qu'elle a obtenu le surnom d'*île de verre*.

Or, si nous avons vu qu'une barque devait transporter les morts au pays *inconnu*, il était naturel de voir des libérateurs et des protecteurs *inconnus* représentés comme arrivés également sur des barques; par exemple, Skeáf dans le *Beowulf*, et Hélias dans les traditions au sujet du *Chevalier au Cygne* (32). Cela nous explique aussi pourquoi le cadavre de Skeáf est abandonné, selon sa dernière volonté, à la mer, dans la même barque qui l'avait amené dans son enfance, et pourquoi la nacelle vint chercher le *Chevalier au Cygne* encore de son vivant. Comparez encore la légende de saint Illute, alléguée plus haut.

---



## NOTES A L'APPENDICE D.

(1) On peut ajouter quelques autres renseignements que j'ai donnés dans Dunlop (*Ann.* 167, avec l'addition p. 540<sup>b</sup>). J'y ai allégué une tradition moresque à l'égard de Boabdil el Chico; j'ajouterai ici encore une autre apportée par Aznar, *Expulsion de los Moriscos*, P. II, p. 11, où en parlant d'une révolte des Mores, il dit : *Tenian por fe y tradicion infalible que en esta ocasion habia de salir á defenderlos y matar á los christianos el Moro Alfutimi con su caballo verde, que se hundió en la Sierra de Aguar peleando en siglos pasados en el ejército del rey don Jayme, y por eso creian que estaba aquella sierra hendida.*

(2) L. II, c. 12, p. 921 éd. Leibnitz : *Hunc autem montem (sc. Actuam) vulgares Mongibel appellant. In hujus deserto narrant indigenae Arturum magnum nostris temporibus apparuisse. Cum enim uno aliquo die custos palafredi episcopi Catanensis commissum sibi equum depulveraret, subito impetu lascivæ pinguedinis equus exiliens ac in propriam se recipiens libertatem, fugit. Ab insequente ministro per montis ardua præcipitiæ quæsitus nec inventus, timore pelissequo succrescente, circa montis opaca perquiritur. Quid plura? artissima semita sed plana est inventa; puer in spatiosissimam planitiem jucundam omnibusque deliciis plenam venit, ibique in palatio miro opere constructo reperit Arturum in strato regii apparatus recubantem. Cumque ab advena et peregrino causam sui adventus percontaretur, agnita causa itineris, statim palafridum episcopi facit adduci, ipsumque præsuli reddendum ministro commendat, adjiciens, se illic antiquitus in bello, cum Modredo, nepote suo, et Childerico, duce Saxonum, pridem commisso, vulneribus quotannis recrudescentibus, saucium diu mansisse. Quin imo, ut ab inlignis accepi, exenia sua ad antistitem illum destinavi, quæ a multis visa et a pluribus fabulosa novitate admirata fuerunt.*

(3) Ce royaume de féerie où l'on n'arrive que par mer, serait-il l'île de *Hibercas*? Voyez à ce sujet *Erin. Auswahl irischer Erzählungen, etc., von K. von K. Stuttgart und Tübingen, 1849, vol. VI, p. 546.* A cette île ou à ce royaume de féerie se rapporte probablement aussi une autre tradition erse, rapportée par Bäckström, *Svenska Folkböcker*, vol. II, p. 100 : « *I en å Kongl. Bibliotheket i Stockholm befinnlig Ersisk handskrift från 7 : de århundradet eller ännu tidigare, det förtäljes, huru en ersisk höfding på ett trad nära sin borg funnit en gyldene gren, beläckt med rika blommar af guld och adelstenar. Han bröt grenen från tradet och tog den in*

i borgen, der, medan han och hans män som bäst beundrade densamma, en skön qvinna inträdde och yrkade sin rätt till den dyrbara grenen, sägande att hon kom från en ö, der sådane voro allmänna och der män och qvinnor aldrig åldrades. Hon rådde höfdingen att utrusta ett fartyg och följa henne till ön, det han ock gjorde, bemannande fortyget med tre gånger 9 man. De anlände till ön, der de dröjde någon tid och dagarne försvunno så lycksaligt, att de ej visste huru de flydde. Sluteligen återvände höfdingen till Irland, der ingen kände honom, ty mer än 100 år hade under tiden förflutit. Voy. aussi une légende remarquable dans Godfroi de Viterbo, *Panthéon*, p. 78, éd. Pistor. Comp. *Acta SS. juiv.*, II, 184.

(4) Voy. mon *Dunlop*, p. 529 et suiv., n° 7, comp., p. 95<sup>b</sup> et suiv. San-Marte, *Gottfrieds von Monmouth Hist.*, etc., qui, p. 428 et suiv., a répété les citations de Grimm à l'égard d'Arthur, sans s'apercevoir de l'omission du passage important de Gervaise. Le témoignage de cet écrivain anglais remplace du moins avec assez d'autorité les *echte wälsche Quellen*, dont l'absence est regrettée par San-Marte.

(5) J'ajoute maintenant Grimm, *Über das Verbrennen der Leichen*, s. 59, 50 et suiv., 65 et suiv.

(6) Je remarquerai encore que l'*Elisius campus* dont parle Gervaise est appelé *Aleschans* dans les *Chron. de Saint-Denis*, Bouquet. 5, 508, A., et *Aliscans* dans Phil. Mouskés, v. 8972.

(7) Coleman, *Hindu-Mythology*, p. 519, rapporte, à l'égard des *Garrows*, qui habitent les *Garrow-montains* aux limites nord-est de Bengale : *The dead are kept for four days, burnt on a pile of wood in a dingy or small boat, placed on the top of the pile, etc.*

(8) Ajouté par Ægidius, dans *Chapeau*, I, 21 sqq.

(9) Anc. h. allem. *roz*, fletus : Graff, II, 562. Si cette étymologie du vieux chroniqueur est bonne, ce *roze* aura été probablement un ancien cimetière des temps païens, comme il en avait beaucoup le long du Rhin. Voy. Hocker, *Deutscher Volksgl.*, note à la page....

(10) Panzer, *Beitr.*, n° 250.

(11) Voy. Tendlau, *Buch der Sagen und Legenden jüdischer Vorzeit*, n° 5. *Die Amramskirche zu Mainz*.

(12) W. Scott, *Marmion*, Canto II, st. 14 note. Osiris aussi flotta le long du Nil jusqu'à la mer dans une caisse, qui était en même temps son cercueil. *Plut. de Is. et Os.*, ch. XIII.

(15) Nennius, § 71. Voici les traits principaux de cette curieuse légende, qui rappelle d'une manière frappante ce qui est rapporté à l'égard de Sinfliotli et de la demoiselle d'Escalot (voy. *D. M.*, 790 et suiv.), ainsi que de Sceaf, dont nous reparlerons plus bas : *Est aliud miraculum. In Guhyr altare est*

in loco qui dicitur Loyngarth, quod nutu Dei fulcitur. Historia istius altaris melius mihi videtur narrare quam reticere. Factum est autem dum sanctus Illutus orabat in spelunca, quae est juxta mare, quod alluit terram supradicti loci (os autem speluncae ad mare est,) et ecce! navis navigabat ad se de mari et duo viri navigantes eam, et corpus sancti hominis erat cum illis in navi, et altare supra faciem ejus quod nutu Dei fulciebatur, et processit homo Dei obviam illis, et corpus sancti hominis et altare inseparabiliter supra faciem sancti stabat. Et dixerunt ad sanctum Illutum : Ille homo Dei commendavit nobis ut deduceremus illum ad te, et sepeliemus eum tecum, et nomen ejus non reveles ullo homini, ut non jurarent per se homines. Et sepelierunt eum, et post sepulturam illi duo viri reversi sunt ad navim, et navigaverunt. At ille sanctus Illutus ecclesiam fundavit circa corpus sancti hominis et circa altare, et manet usque in hodiernum diem altare nutu Dei fulcitum.

(14) Ajouté par Aegidius; voy. Chapeav., I, 115.

(15) La Légende dorée, c. CXIX (de assumpt. S. Mariae) § 6, rapporte aussi cette tradition au sujet d'Ébroïn, mais le récit y ressemble d'une manière si frappante au conte moy. haut allemand qu'il a probablement servi de base à ce dernier.

(16) Grimm., D. S., n° 454.

(17) Wolf, Niederl. Sag., n° 150.

(18) Par exemple, la croyance populaire danoise (D. M., 1<sup>re</sup> éd. Dänischer Abergl., n° 164) : Ofte hænder det at søefolk i rum søe see et skib, i alle maader som et andet, at seile forbi og i samme stund forsvinde for deres assyn. det er DÖDNINGSEILEREN, som varsler om, at et skib snarligen skal gaae under paa det samme sted. Parmi quelques peuplades indiennes, nous rencontrons également la croyance que les âmes des décédés, pour arriver au pays des bienheureux, doivent passer un lac, chacune séparément, dans une nacelle de pierre qui vogue d'elle-même; cependant les bons seuls y réussissent, car les nacelles des méchants coulent à fond. Voy. James Athearn Jones, Traditions of the North American Indians. London, 1850, vol. I, p. 261 et suiv. (The Stone-Canoe).

(19) A l'égal d'Ogier (voy. Dunlop, p. 141), de Renouart (der starke Rennewart des poëmes allemands), de Roland, d'Iwain, de Gauvain et probablement d'autres héros encore. De ces derniers le roman de Guillaume au court nez l'affirme. Voy. Maury, Les fées du moyen âge, p. 44.

(20) Voy., sur cette île et ses noms, San Marte, Gottfr. v. Monmouth, etc., p. 422 et suiv.

(21) Haus-und Kinderm., III, 48.

(22) Voy. Hervararsaga, c. I.



(25) Aux citations des frères Grimm, à l'égard de ces montagnes, j'ajouterai encore les suivantes; à savoir : *Haus-und Kinderm.*, nos 93, 127, 195. *Hyltén Cavallius och Stephens Svenska Folk-Sågor*, etc., I, 389 ff. *Bechstein, Märchenbuch : Der Hirsedieb*; *Schott, Walach. Märch.*, n° 16; *Panzer, Beitr. zur D. M.*, n° 217; *Müllenhoff*, p. 386 et suiv., 475. Comparez aussi *Ulrich von Zatzikhoven, Lanzelet*, éd. Hahn, v. 209, 210, ainsi que la version viennoise du conte populaire de *Sneewittchen* dans *Grimm Haus-und Kinderm.*, v. III, p. 92. La tour de verre dont parle *Nennius*, c. XIII, appartient probablement à ce qu'on appelle les *forts vitrifiés*, qui ne sont pas toutefois étrangers aux traditions allemandes : *Mit glasse war für woreburg und graben überzogen*. Ainsi s'exprime le *Wolfdietrich*, à l'égard du château *Belligans*; voy. *Gödeke, Mittelalter*, p. 488. Comparez *Grimm, Kinderm.*, III, 48. *Massmann, Kaiserchr.*, III, 462, note 5. Ces forts ont peut-être des rapports aux montagnes de verre. Dans un morceau de poésie grecque moderne (*Neugriech. Poesieen*, herausg. von Kind. Leipzig, 1855, p. 6 : \*Il ὥρμαι τοῦ κάστρου), la belle maîtresse du château a son séjour dans une maison de verre :

Μόνην τὴν κόρην θέλω, ἣ π' εἶναι 'ς τὰ γυαλιὰ,

à l'égal de la princesse du conte populaire valaque susmentionné, qui vit renfermée dans un *palais de verre*. Enfin, un conte finnois rapporte qu'un roi de Bothnie fit construire pour ses trois filles un *jardin sous verre*. Voy. *Bertram, Jenseits der Scheeren*. Leipzig, 1854, p. 5.

Le *soulier de verre*, dans le conte de *Cendrillon*, se rattache sans doute aussi à ce cercle d'idées et de traditions populaires.

(24) Je rectifierai ici en passant une erreur que j'ai commise dans cette note; à savoir, la blessure mortelle dont il est question dans *Grimm, Rechts-alt*, p. 95, n'est pas celle d'Arthur, mais bien celle de *Mordrec*, son neveu, dont j'ai parlé dans *Dunlop, Anm.* 145.

(25) Voy. *Kuhn, Märk. Sag.*, p. 272 et suiv. Dans le conte correspondant de *Basile, Pentamerone*, n° 5 (*Pervonto*), nous rencontrons ces mêmes détails; seulement, au lieu du *globe de verre*, il s'y trouve un fût ou tonneau (*votte*). Comp. aussi l'histoire de *Danaë* et de *Persée*, ainsi que celle de *Tennes* et de *Hémithea*.

(26) C'est l'idée la plus ancienne, et ainsi nous lisons dans le *Titarel* d'*Albrecht* (str. 6044, p. 594, ed. Hahn) :

Daz paradys vil nahen lit des kuniges heime,  
Wan daz ez undervahen kan ein berc vor aller vogel sweime;  
Gehohet hoch al uber sich die rihte,  
Ehen glase helle daz niht dar an gekleben mac vor slihte.



Ici le *glashelle berc* est, à ce que je crois, une périphrase peu exacte du *glasberg*, expression qui apparemment se trouvait dans l'original d'Albrecht et dont peut-être il ne comprenait pas bien la vraie signification. Cependant, le passage tel qu'il est, indique déjà assez distinctement son origine primitive, à savoir, la *Montagne d'or luisant*, nommée *Meru*, demeure des dieux indiens et séjour des bienheureux (comp. *Lohengrin*, ed. Görres, p. xxviii et suiv.). Sur cette montagne se trouve aussi une *ville construite entièrement d'or*. (Voy. *Märchen des Somadeva*, übers., von Brockhaus, II, 155.) C'est donc cette montagne qui pourrait nous expliquer toute la suite d'idées, traditions, croyances, etc., dont nous traitons. Elle se retrouve encore dans la *Montagne d'or* (voy. Grimm, *Kinderm.*, n° 92) qui, comme ailleurs, les montagnes de verre sert de demeure à une princesse enchantée, et Afzelius, *Svenska Folkets Sago-Häfder*, vol. I, p. 4 (II<sup>me</sup> éd.), rapporte même que *Allmänt omtalas ock ett GULDSKEPP, som skall wara nedsänkt i Runemad wid Nyckelberget (i Småland). På detta skepp skall Odin hafwa hemtat de slagna från Bråwalla till Walhall*. Voy. aussi Müllenhof, *Sagen aus Schleswig Holstein*, etc., p. 452 et suiv., 455, et comp. encore ce qui est dit dans la *D. M.*, p. 780 et suiv., sur *saeldenberc, wonnenberg, freudenberg*.

(27) Il sera bon de se rappeler ici le bois (lucus) *Glasir* qui se trouvait devant la porte de Walhalla. Voy. *Skalda*, p. 69, ed. Eigilson.

(28) Le verre étant dans l'antiquité une matière précieuse, les riches seuls peut-être jouissaient de cette distinction. On trouve ces urnes de verre non-seulement dans les tombeaux romains, mais aussi quelquefois dans ceux des anciens peuples du Nord où elles sont parfois d'une forme *arrondie*. (Voy. *Leitfaden zur nord. Alterthumskunde*. Kopenh., 1857, p. 42.) C'est ce qui nous explique le *globe de verre* dans le conte brandenbourgeois susmentionné, et qui établit en même temps le but de ces urnes avec plus de certitude qu'il n'a été fait jusqu'à présent. On trouve aussi quelquefois des *lampes de verre* dans les tombeaux païens (voy. Gödsche, *Schlesische Sag.*, p. 64), et il est même question par-ci par-là de *cercueils de verre*; p. e., dans le conte de *Sneewittchen* et dans celui du *Gläsernen Sarg*; voy. Grimm, *Kinderm.*, n° 55, 165; ajoutez Marie de Plönnies, *die Sagen Belgiens*, p. 257 : *die Heidenköniginn* (Wolf, *Deutsche Sag.*, n° 456), et ailleurs encore. A cela se rattache un passage remarquable d'Hérodote, 5, 24; où il parle des *cercueils* (ὄζυζοι) de verre des ichthyophages éthiopiens. Cependant ὄζυζοι n'y signifie probablement que *crystal de roche*, ainsi que dans Diodore, 2, 15 et 5, 9, et dans Strabon, p. 822, quoique ces deux derniers auteurs paraissent parler de verre véritable; car ils emploient l'expression περιχέου-τες ὄζυζοι. Les peuples asiatiques se sont peut-être servis également de cer-

cueils faits de ce cristal ou de verre véritable; je trouve une trace de cet usage dans Ael., *Var. Hist.*, 15, 5, qui dit : *Ξέρξης ὁ Δαρείου παῖς, τοῦ Βήλου τοῦ ἀρχαίου διασκέψας τὸ μνημα, πύελον ὑελίνην εὔρε, ἐνθα ἦν κείμενος ὁ νεκρὸς ἐν ἐλαίῳ*. A cette coutume se rapporte probablement ce récit, fabuleux d'ailleurs, de Benjamin de Tudela, d'après lequel le corps du prophète Daniel a été suspendu à Susa, au milieu d'un pont dans un *cercueil de verre*. (Voy. *Early Travels in Palestine*, etc., édition Thomas Wright. Lond., 1848, p. 106). Pour en revenir au passage d'Élien que je viens de citer, je dirai que cet usage de conserver les cadavres dans de l'huile se retrouve encore dans des temps plus modernes; car j'y rattache les miracles rapportés à l'égard des tombeaux de saint Nicolas ainsi que de sainte Walburge et de sainte Catherine. Voilà ce qui est dit sur cette dernière dans Félix Fabri, *Evagatorium* (*Biblioth. des litterar. Vereins in Stuttgart*, vol. II, p. 491) : *Videntur autem ossa sacra in oleo jacuisse quia nunc sunt alba, sed illius coloris quem os aut lignum contrahit jacens in oleo, quo quondam, ut sacra ecclesia tenet, membra virginis resudabant; nunc autem miraculo dudum cessante, jacent membra sacra in bombyce*.

(29) *Man hat Spuren davon zu sehen geglaubt, dass einige von ihnen in hölzerne Gefässe niedergesetzt gewesen sind*. Leitfaden, l. c.

(30) M. Simrock me rappelle ici le canot de Véland, qui voguait de lui-même, et dont les ouvertures latérales étaient fermées par des verres. Voy. *Wilkina Saga*, c. 20.

(31) Comp. au sujet de ces ornements San-Marte, *Gothfrid v. Monmouth*, etc., p. 422 et suiv.

(32) Voy. *D. M.*, p. 545, Schott, *Wallach. Märchen*, p. 155 et suiv.; Petersen, *Nordisk Mythol.*, p. 11 : *Ligesom Skef kommer hos os til Slesvig på en båd, således lander guden Kutka på Kamtschatka på en båd, for at forsyne jorden med mennesker*. A l'égard de Helias, voy. encore *D. M.*, p. 157 et suiv., 772. Simrock, *Bertha*, p. 74 et suiv.

## CLASSE DES BEAUX-ARTS.

*Séance du 2 août 1855.*

M. F. FÉTIS, directeur.

M. ÉD. FÉTIS, faisant fonctions de secrétaire.

*Sont présents :* MM. Alvin, Braemt, Guill. Geefs, Hanssens, Roelandt, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Partoes, De Busscher, *membres.*

---

## CORRESPONDANCE.

---

Le membre faisant fonctions de Secrétaire donne lecture de la proposition suivante due à M. Daussoigne-Méhul, proposition que celui-ci a soumise, dès la séance du mois de juillet dernier, à l'examen de ses confrères, et dont il a, depuis lors, plus nettement déterminé par écrit le but et la portée.

*A Messieurs les Membres de la classe des beaux-arts.*

« La proposition que j'eus l'avantage de soumettre à la classe des beaux-arts, le mois dernier, n'exige pas un long commentaire, et semble reposer sur un juste orgueil natio-

nal. Moins heureux que leurs honorables confrères, peintres, statuaires, graveurs, etc., les compositeurs de musique membres de l'Académie royale, et les jeunes musiciens qui pourraient aspirer à l'honneur de siéger un jour parmi vous, ne disposent d'aucun moyen de publicité. Le théâtre leur est presque entièrement fermé par des motifs nombreux, dont le moindre est la presque impossibilité de se procurer un poëme convenable.

» Repoussés de la scène théâtrale, les compositeurs belges ne peuvent aborder que le genre symphonique!... Mais il faut bien avouer que dans les concours généraux, la part faite aux compositeurs étrangers est celle du lion. Il vous souvient, Messieurs, que l'organisation du concours de symphonie, en 1855, équivalait, pour les musiciens nationaux les plus éminents, à un arrêt de proscription, en ce sens que les membres de l'Académie s'en trouvaient exclus.

» Certes, il est digne de vous d'exercer, en faveur des maîtres allemands et français, l'hospitalité la plus gracieuse...., mais votre obligeance ne peut aller jusqu'à vous mettre à la porte de votre logis.

» En conséquence, je demanderais que la classe des beaux-arts sollicitât du Gouvernement un *concours national*, en 1856, pour la composition d'une symphonie, à l'instar de celui qu'il organise aujourd'hui en faveur de la littérature belge. Il attacherait à la composition (avec ou sans accompagnement de chœurs) une récompense à déterminer par lui, soit pécuniaire, soit honorifique.

» Peut-être serait-il bien d'accorder à l'artiste vainqueur une médaille du prix de 600 francs, et de publier son œuvre, aux frais de l'État, par le moyen de l'impression.

» N'oublions pas de quelle importance est la composition



symphonique chez nos voisins ! Il suffirait, pour l'établir, de citer les noms gigantesques de *Joseph Haydn* et de *Beethoven*.

» Le concours belge aurait pour effet de signaler à l'étranger la valeur de l'école nationale. C'est assez dire que le jury de ce concours se composerait de maîtres allemands et français. C'est ainsi que les notabilités belges pourraient entrer en lice, et qu'un prix accordé sur l'avis d'hommes justement célèbres, tels que MM. *Halevy*, *Adolphe Adam*, *Ambroise Thomas*, *Niedermeyer*, etc., prendrait d'immenses proportions.

» Au point de vue artistique, le champ le plus vaste serait ouvert à l'imagination des musiciens. Ici, Messieurs, nulle entrave, nul programme, mais la simple obligation d'écrire une œuvre symphonique *ad hoc*, sans désignation de forme, de caractère ou d'école.

» Les partitions seraient remises dans la forme ordinaire à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> mai 1856.

» L'expérience nous démontre que les jurys les moins nombreux arrivent plus facilement à de bons résultats. Mon avis serait donc de composer celui-ci de *cinq membres* au plus, et mieux encore de *trois* ; comme aussi de les désigner parmi les habitants d'une même ville, quelle que fût leur nationalité. Ces Messieurs auraient le moyen de se réunir et d'échanger leur avis avant de porter un jugement définitif.

» En résumé, je prierais mes honorables confrères de ne voter cette fois que sur la question de savoir si la classe adopte en principe ma proposition, tout en remettant à sa première séance la discussion des articles réglementaires du concours. »

A la suite de cette lecture la discussion est ouverte.

Tout en reconnaissant les généreuses intentions qui ont dicté l'idée première de la proposition, plusieurs membres s'attachent à faire ressortir combien il paraîtrait anormal que l'Académie admit en principe l'organisation d'un jury formé de compositeurs étrangers, alors qu'elle a précédemment réclamé, comme un droit, la mission de juger tous les grands concours ouverts par le Gouvernement, et que même ce droit lui a été concédé pour les concours, non moins importants, qui résultent de l'institution des prix quinquennaux. Établir *à priori* que l'Académie doit s'abstenir de juger les œuvres des compositeurs nationaux équivaldrait pour elle à se reconnaître incompétente, ou à se déclarer elle-même en état de suspicion.

Le moyen d'obvier à ces inconvénients, tout en maintenant ce que la proposition de M. Daussoigne offre d'utile, est ensuite l'objet d'un mûr examen.

L'un des membres fait remarquer que la nécessité de soumettre au Gouvernement un système général d'encouragement pour les productions musicales ayant été admis en principe, il y a déjà quelques mois, rien n'empêche de comprendre la nouvelle proposition dans ce système d'encouragement dont l'élaboration a été confiée à la section de musique, et qui sera ultérieurement examinée par la classe.

Cette dernière proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

*Peinture murale de 1448.* — Notice par M. De Busscher, membre de l'Académie.

Depuis la séance dans laquelle j'ai communiqué à la classe des beaux-arts quelques renseignements sur la peinture murale à l'huile retrouvée dans le fond de la grande boucherie de Gand, cette découverte plastique a fixé aussi l'attention de M. le Ministre de l'intérieur. Sur son invitation, l'inspecteur général des beaux-arts, M. le comte de Beaufort, s'est rendu à Gand, avec M. Étienne Leroy, pour examiner et apprécier ce monument de l'école flamande au XV<sup>m</sup>e siècle.

Le rapport adressé par le comte de Beaufort à M. le Ministre de l'intérieur s'accorde de tout point avec l'opinion que j'ai exprimée sur l'ancienneté de la peinture de la chapelle des bouchers de Gand, sur le mérite artistique de ce tableau mural, peint pour être vu à distance et de bas en haut, et sur l'importance qu'il est permis d'attacher à la découverte et à la conservation de ce rare spécimen de peinture murale à l'huile, peut-être unique en sa spécialité et de l'époque indiquée.

Voici les conclusions de l'exposé fait par M. de Beaufort :

- « La peinture que M. Leroy et moi avons vue est
- » curieuse sous deux rapports : 1<sup>o</sup> elle date de 1448, et,
- » à ce titre, peut être regardée comme une des plus an-
- » ciennes peintures (murales) à l'huile que l'on connaisse;
- » 2<sup>o</sup> elle représente d'un côté Philippe le Bon et son fils

» Charles le Téméraire, de l'autre Isabelle de Portugal et  
 » un personnage, fort endommagé, portant les armes de  
 » Clèves, et que je crois être Adolphe de Clèves, sire de  
 » Ravesteyn; des anges en adoration devant l'enfant Jésus  
 » complètent cette peinture, qui a beaucoup souffert.

» M. Leroy pense que, moyennant 1,500 à 1,800 francs,  
 » il serait possible de la restaurer. La peinture est par  
 » elle-même peu finie, assez sèche de contours, fort usée,  
 » mais elle est d'une époque intéressante. Il faudrait  
 » d'abord la laver avec grande précaution, puis en faire  
 » un calque ou une copie exacte, qui, en cas de non-  
 » succès dans la restauration, servirait du moins à con-  
 » stater ce qui a existé. »

Cette dernière recommandation a été, en quelque sorte, devancée par l'Académie, qui a publié, dans le n° 6 des *Bulletins* de 1855, un dessin assez fidèle de l'ensemble de la peinture de 1448, et de l'état de délabrement dans lequel elle se trouve.

L'idée de faire une copie exacte du tableau, lorsque la peinture aura été entièrement débarrassée de son voile de badigeon, a été dès le premier instant émise et adoptée par la commission des monuments de Gand. Prendre de la composition un calque minutieux, en reproduisant scrupuleusement le caractère des contours, et le coloris, quelque terne, quelque changé qu'il soit en certains endroits, nous semble encore préférable. Il faut à toute éventualité sauvegarder notre précieuse découverte archéologique; en cas de restauration même, et nous espérons bien qu'on réussira à l'exécuter, il ne sera pas moins intéressant de conserver le souvenir de la peinture primitive.

Le rapport de MM. de Beaufort et Leroy n'indique aucun mode particulier de restauration, aucun procédé



spécialement applicable à la peinture murale de 1448. Nous le regrettons : la connaissance de leurs indications, ou de leur sentiment à cet égard, aurait pu susciter une discussion compétente, et c'eût été une garantie de succès. Nous appelons sur ce point l'attention des hommes de l'art, des hommes pratiques.

## OUVRAGES PRÉSENTÉS.

*Recherches pour servir à la flore cryptogamique des Flandres ;* par J. Kickx. Bruxelles, 1855 ; 1 vol. in-4°.

*Les Gloires populaires, nouvelles historiques à l'usage de la jeunesse ;* par Ad. Siret. Bruxelles, 1855 ; 1 vol. gr. in-18.

*Verhandeling over den nederlandschen versbouw ;* door M. Prudens Van Duyse. 1<sup>ste</sup> en 2<sup>de</sup> deel. La Haye, 1854 ; 2 vol. in-8°.

*Exposés de la situation administrative des conseils provinciaux des neuf provinces de la Belgique, pour l'année 1855.* 9 vol. in-8°.

*Voyage dans l'Amérique du Nord, en 1853 et 1854, avec notes sur les expositions universelles de Dublin et de New-York ;* par G. Lambert. Bruxelles, 1855 ; 1 vol. et 1 atlas in-8°.

*Essai philosophique sur les principaux systèmes politiques ;* par A. D. B. — Mons, 1845 ; 1 vol. in-18.

*Messenger des sciences historiques, des arts et de la bibliographie de Belgique.* Année 1855 ; 2<sup>me</sup> liv. Gand, 1855 ; 1 broch. in-8°.

*Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.* 2<sup>me</sup> liv. Gand, 1855 ; 1 broch. in-8°.

*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.* Tome XII ; 2<sup>me</sup> liv. Anvers, 1855 ; 1 broch. in-8°.

*Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai.* Tome IV; fascicule 2. Tournai, 1855; 1 broch. in-8°.

*Mémoires d'eschevin de Tournay*; publiés par Fr. Hennebert. Bruxelles, 1855; 1 vol. in-8°.

*Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg.* 1852-1855. Arlon, 1854; 1 vol. gr. in-8°.

*Fleurs de mai*; poésies par A. Couvez. Bruges, 1855; 1 broch. in-18.

*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*; par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XL, n° 25; tome XLI, n°s 1 à 6; tables du 2<sup>me</sup> semestre 1854, tome XXXIX. Paris, 1855; 10 broch. in-4°.

*Sur les œuvres complètes de M. François Arago.* (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de l'Institut de France*, tome XXXVIII, séance des 20 et 29 mars 1854.) Paris, 1854; 1 broch. in-4°.

*Mémoires de l'Académie impériale de médecine.* Tome XIX. Paris, 1855; 1 vol. in-4°.

*Annuaire de la Société météorologique de France.* Tome 1<sup>er</sup>. Paris, 1855; 1 vol. gr. in-8°.

*Liste des membres de la Société météorologique de France*, au 1<sup>er</sup> juin 1855. Paris, 1855; 1 broch. gr. in-8°.

*Bulletin de la Société géologique de France.* 2<sup>me</sup> série. Tome XII; feuilles 12-18, 19-25. Paris, 1854-1855; 2 broch. in-8°.

*Revue et magasin de zoologie pure et appliquée*; par M. F.-E. Guérin-Méneville. 2<sup>me</sup> série. Tome VII; n°s 4 à 8. Paris, 1855; 5 broch. in-8°.

*Mémoire sur la théorie des éclipses de lune et de soleil, et la détermination de l'aplatissement des méridiens terrestres*; par M. Mahistre. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*Considérations sur l'acoustique musicale*; par M. Delezenne. Lille, 1855; 1 broch. in-8°.

*L'Athénæum français.* 4<sup>me</sup> année; n°s 25 à 53. Paris, 1855; 9 doubles feuilles in-4°.

*Revue de l'instruction publique.* 15<sup>me</sup> année, n<sup>os</sup> 12 à 21. Paris, 1855; 10 doubles feuilles in-4°.

*L'Investigateur*, journal de l'Institut historique. 22<sup>me</sup> année. Tome V; 3<sup>me</sup> série; 245<sup>me</sup> à 246<sup>me</sup> liv. Paris, 1855; 2 broch. in-8°.

*Journal de la Société de la morale chrétienne.* Tome V; n<sup>os</sup> 2 à 4. Paris, 1855; 3 broch. in-8°.

*Essai sur la névralgie intercostale*; par le Dr Lecadre. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*Notice biographique sur Frissard*; par le même. Havre, 1855; 1 broch. in-8°.

*Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*; par A. Dinaux. 3<sup>me</sup> série. Tome V; 1<sup>re</sup> liv. Valenciennes, 1855; 1 broch. in-8°.

*Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.* Année 1854. 2<sup>me</sup> série; 1<sup>er</sup> vol. Lille, 1855; 1 vol. in-4°.

*Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen.* 1855-1854. Rouen, 1854; 1 vol. in-8°.

*Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai.* 2<sup>me</sup> série. Tome II. 1852-1855. Douai, 1854; 1 vol. in-8°.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1855; n<sup>o</sup> 2. Amiens; 1 broch. in-8°.

*Sur le froid exceptionnel qui a régné à Montpellier dans le courant de janvier 1855*; par M. Ch. Martins. Montpellier, 1855; 1 broch. in-4°.

*Météorologie. Rapport fait à l'Académie impériale de Nîmes, dans sa première séance de janvier 1855*; par le baron L.-A. d'Hombres-Firmas. Alais, 1855; 1 broch. in-8°.

*Uitkomsten der meteorologische waarnemingen, gedaan te Breda van 1839-1846*; medegedeeld door Dr C.-H.-D. Buys-Ballot. Utrecht, 1848; 1 broch. in-8°.

*Description de l'Observatoire météorologique et magnétique à Utrecht*; par F.-W.-C. Kreeke. Utrecht, 1850; 1 broch. in-8°.

*Verhandeling over de verdiensten van Gijsbert-Karel van*

*Hogendorp, als staatshuishoudkundige ten aanzien van Nederland*; door M. O. Van Rees. Utrecht, 1854; 1 broch. in-8°.

*Windwaarnemingen in Nederland, gedurende de jaren 1849 en 1850, bijeenverzameld door Dr C. Krecke*. Utrecht, 1850; 1 broch. in-8° oblong.

*Uitkomsten der meteorologische waarnemingen, gedaan in 1849 en 1850, te Utrecht*; door Dr C. Buys-Ballot. Utrecht, 1851; 1 broch. in-4°.

*Meteorologische waarnemingen in Nederland, gedurende 1852; verzameld door Dr C. Buys-Ballot*. Utrecht, 1851-1852; 4 cah. in-4° oblong et 1 vol. in-8°.

*Verslag van het verhandelde in de algemeene vergadering van het provinciaal utrechtscbe Genootschap, van het jaar 1854*. Utrecht, 1854; 1 broch. in-8°.

*Aantekeningen van het verhandelde in de sectie-vergaderingen van het provinciaal utrechtscb Genootschap, ter gelegenheid van de algemeene vergadering van 1845 tot 1855*. Utrecht; 14 broch. in-8°.

*Naamlijst der leden van het provinciaal utrechtscb Genootschap*. Utrecht, 1854; 1 broch. in-8°.

*Oude kronijk van Brabant, naar een onuitgegeven handschrift; medegedeeld door J.-C.-A. Rethaan-Macaré*. Utrecht, 1855; 1 broch. in-8°.

*Natuurkundig tijdschrift voor nederlandsch Indië; uitgegeven door de natuurkundige Vereeniging in nederlandsch Indië. Deel VIII. Nieuwe serie; deel V, aflevering 1-4*. Batavia; 2 broch. in-8°.

*Uitkomsten der meteorologische waarnemingen, gedaan te Utrecht, in de jaren 1839-1845; medegedeeld door A. Van Rees*. Utrecht, 1844, 1 broch. in-8°.

*Uittreksel uit de meteorologische waarnemingen, gedaan aan boord van Z. M. korvet Boreas, in de jaren 1840 tot 1842; medegedeeld door W. Wenckebach*. Utrecht, 1844; 1 broch. in-8°.

*Almanach der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften für das Jahr 1855*. Munich; 1 vol. in-12.

*Friedr.-Wilh.-Joseph von Schelling. Denkrede, vorgetragen in*



der öffentlichen Sitzung der Akademie der Wissenschaften zu München, von Dr Hubert Beckers. Munich, 1855; 1 broch. in-4°.

*Denkrede auf die akademiker Dr Thaddäus Siber und Dr Georg. Simon Ohm.* Im auszuge vorgetragen in der öffentlichen Sitzung der Akademie der Wissenschaften zu München, von Dr Lamont. Munich, 1855; 1 broch. in-4°.

*Darstellung der Flora des Hainichen-Ebersdorfer und des Floehaer Kohlenbassins;* von H.-B. Geinitz. (Preisschriften gekrönt und herausgegeben von der Fürstlich Jablonowskischen Gesellschaft zu Leipzig.) Mit 14 kupfertafeln in gross folio. Leipzig, 1854; 1 broch. in-4° et 1 atlas in-fol.

*Die Fortschritte der Physik im Jahren 1850 und 1852.* VI und VII Jahrgang; 2<sup>te</sup> Abtheilung. VIII<sup>ter</sup> Jahrgang; 1 Abtheilung. Berlin, 1855; 2 vol. in-8°.

*Verhandlungen des zoologisch-botanischen Vereins in Wien.* Band IV. Jahr 1854. Vienne, 1855; 1 vol. in-8°.

*Jahrbuch der K. K. geologischen Reichsanstalt.* N<sup>os</sup> 3 et 4. Juillet à décembre 1854. Vienne, 1855; 2 broch. in-4°.

*Zeitschrift für allgemeine Erdkunde.* Mit Unterstützung der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin; herausgegeben von Dr T.-E. Gumprecht. IV<sup>ter</sup> Bande; 5-6 Heft. Berlin, 1855; 2 broch. in-8°.

*Württembergische naturwissenschaftliche Jahreshefte.* XI<sup>ter</sup> Jahrgang; 2<sup>ter</sup> Heft. Stuttgart, 1855; 1 broch. in-8°.

*Notizblatt des Vereins für Erdkunde und verwandte Wissenschaften zu Darmstadt.* N<sup>os</sup> 1-20. Darmstadt, 1855; 1 broch. in-8°.

*Philosophical transactions of the royal Society of London*, for the year 1855. Vol. 145. Part I. Londres, 1855; 1 vol. in-4°.

*Proceedings of the royal Society of London.* Vol. VII, n<sup>os</sup> 13 et 14. Londres, 1855; 2 broch. in-8°.

*The quarterly journal of the chemical Society.* N<sup>o</sup> 50. Londres, 1855; 1 broch. in-8°.

*The quarterly journal of the geological Society.* Vol. XI; n<sup>o</sup> 42. Londres, 1855; 1 broch. in-8°.

*Address delivered at the anniversary meeting of the geological Society of London, on the 16<sup>th</sup> february 1855.* Londres, 1855; 1 broch. in-8°.

*Supplement to the pratical rules for ascertaining the deviations of the compass which are caused by the ship's iron; by A. Smith.* Londres, 1855; 1 broch. in-8°.

*Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei*, compilati dal segretario. Anno VI. Sessione 1<sup>a</sup> del 19 dicembre 1852. Rome, 1855; 1 broch. in-4°.

*Memorie della Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna.* Tome V. Bologne, 1854; 1 vol. in-4°.

*Rendiconto delle sessioni dell' Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna.* Anno 1853-1854. Bologne, 1854; 1 broch. in-8°.

*Rendiconto della Società reale Borbonica.* Accademia delle scienze. Anno III della nuova serie. Janvier à juin 1854. Naples, 1854; in-4°.

*Elogio storico di Macedonio Melloni*, recitato nella reale Accademia delle scienze di Napoli nella Tornata, del 1 dicembre 1854, dal socio ordinario Antonio Nobile. Naples, 1855; 1 broch. in-4°.

*Il nuovo Cimento*, giornale di fisica, di chimica; compilato dai professori C. Matteucci e R. Piria. Tome I. Avril à juillet. Pise, 1855; 1 broch. in-8°.

*Oversigt over det Kgl. danske Videnskabernes Selskabs Forhandling og dets Medlemmers Arbejder i Aaret 1854.* Af selskabets secretair G. Forchhammer. Copenhagen, 1854; 1 vol. in-8°.

*Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, publié sous la direction du D<sup>r</sup> Renard. Année 1855, n<sup>os</sup> 3 et 4; année 1854, n<sup>o</sup> 1. Moscou, 1855-1854; 3 broch. in-8°.

*The American journal of science and arts.* 2<sup>d</sup> series; n<sup>os</sup> 56 à 58. New-Haven, 1855; 3 broch. in-8°.

# BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1855. — N° 9.

---

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

---

*Séance du 22 septembre 1855.*

M. F. FÉTIS, directeur.

M. A. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents : MM. Alvin, Braemt, De Keyser, Navez, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Ed. Fétis, De Busscher, Portaels, membres; Balat, Siret, Demanet, correspondants.*

M. Roulez, *membre de la classe des lettres*, assiste à la séance.

## CORRESPONDANCE.

S. M. le Roi, le Duc de Brabant et le Comte de Flandre expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la prochaine séance publique.

— M<sup>me</sup> veuve Geerts remercie pour les sentiments de sympathie et de condoléance exprimés par le Secrétaire perpétuel, au nom de la classe; un autre membre, M. Ed. Fétis, s'est chargé d'exprimer solennellement, dans une notice biographique, les regrets de la compagnie pour la perte qu'elle a faite par le décès de feu M. Charles Geerts.

— Il est donné lecture de plusieurs lettres ministérielles :

1<sup>o</sup> Au sujet de l'ouverture du billet cacheté, joint à la cantate désignée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique : « J'ai tout lieu de croire que ce nom est un pseudonyme, dit M. le Ministre de l'intérieur, mais l'auteur ne s'est pas fait autrement connaître jusqu'à ce jour; »

2<sup>o</sup> Pour indiquer l'époque de l'exécution de la cantate couronnée, due à M. Demol, et pour s'entendre à cet effet avec M. le Directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Une mention honorable a été accordée à la partition ayant pour auteur M. Benoit, de Harlebeke;

3<sup>o</sup> Pour transmettre l'ouverture de l'opéra de M. Lassen, intitulé le *Roi Edgard*, et demander que l'œuvre de ce lauréat soit exécutée dans la séance publique. — Il ne



peut être donné suite à cette demande, reçue seulement le 19 septembre au soir.

— M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir aussi, pour les membres présents à Bruxelles :

1° Quarante cartes d'invitation à la distribution des prix aux vainqueurs du concours de littérature française et flamande, qui aura lieu le 26 de ce mois, à midi, et dont l'Académie a désigné les juges ;

2° Quarante cartes d'invitation à la distribution des prix des concours pour les divers degrés d'enseignement, qui aura lieu le 25 de ce mois, à midi ;

3° Un même nombre de cartes d'invitation à la distribution des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement, qui aura lieu dans le même local le 26, à 5 heures de relevée.

— M. Ant.-J. Müller, de Cologne, donne différents renseignements sur une découverte qui, selon lui, a pour objet d'introduire un changement complet dans les moyens d'employer la couleur à l'huile à l'usage des peintres.

---

## CONCOURS DE 1855.

---

La classe avait mis au concours de 1855 quatre questions :

### PREMIÈRE QUESTION.

*Quel est le point de départ et quel a été le caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bour-*

gogne? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence?

La classe a reçu deux mémoires, portant les épigraphes :

1° *Et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.*

( SAINT PAUL, ad Thess., III, 15. )

2° *Munus et officium, nil scribens ipse docebo ;  
Undè parentur opes, quid alat foveatque poetam,  
Quid deceat, quid non ; quo virtus, quo ferat error.*

( HORACE, Art poét. )

**Rapport de M. Alvin.**

« L'origine de la peinture flamande, le caractère particulier de sa première école, l'histoire de ses progrès et de sa décadence après la brillante période de XV<sup>me</sup> siècle, tel est le sujet que vous avez proposé dès la naissance de cette classe de l'Académie, et à laquelle vous avez attendu une réponse pendant neuf ans. L'importance de la question, la multiplicité des recherches qu'elle exige, l'obscurité qui enveloppe encore le berceau de l'art flamand, expliquent ce long retard et justifient votre persistance, malgré le peu de succès de votre appel, souvent renouvelé.

Lorsque vous avez proposé la question pour la première fois, au mois d'août 1846, les termes un peu vagues de sa rédaction permettaient peut-être de lui donner une trop grande extension en y faisant entrer tous les arts graphiques et plastiques, tandis qu'ils la restreignaient, d'un autre côté, au XV<sup>me</sup> siècle et semblaient interdire aux concurrents de remonter au delà de l'année 1400.

*Quels sont (demandait-on) l'origine et le caractère de*

*l'école flamande du XV<sup>me</sup> siècle? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence? L'année suivante vous avez donné à la question un sens plus précis en la modifiant ainsi :*

*Quel est le point de départ de l'école flamande, et quel a été le caractère de cette école sous le règne des ducs de Bourgogne? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence?*

Elle reçut enfin, en 1854, sa dernière formule par la rédaction suivante : *Quel est le point de départ et quel a été le caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence?*

La détermination du caractère de l'école se trouve comprise nécessairement dans cette dernière rédaction, qui limite à la *peinture* seule les recherches et les appréciations des concurrents. En 1852, l'Académie avait reçu une réponse; ce n'était, à proprement parler, qu'une préface dans laquelle l'auteur, pressé par le temps et déclarant que le terme qui avait été assigné aux concurrents était tout à fait insuffisant, indiquait la marche qu'il se proposait de suivre si la question était maintenue au concours. A cette occasion, vos commissaires vous firent remarquer que le champ était en effet trop vaste, qu'il fallait trop de recherches et trop d'études, pour traiter convenablement un pareil sujet en neuf mois; ils vous proposèrent donc de laisser deux ans aux concurrents pour achever leur travail, et jugèrent que la valeur du prix devait être augmenté dans la même proportion. Vous avez adopté ces conclusions en principe; mais la valeur des médailles étant fixée par les statuts, vous vous êtes adressés au Gouvernement et vous avez obtenu qu'un subside de 1,200 francs serait ajouté

au prix ordinaire de 600 francs. Ce puissant stimulant a produit son effet : deux mémoires sont parvenus à la classe et l'un des deux particulièrement témoigne d'études consciencieuses, de recherches patientes et d'une connaissance sérieuse de la matière.

Le mémoire n° 1 comprend 192 pages in-folio d'une écriture très-serrée.

Le mémoire n° 2 comprend 240 pages, et est accompagné d'un portrait de Jean Van Eyck.

D'après les usages de l'Académie, les mémoires doivent être examinés par trois commissaires. Le premier rapporteur est toujours celui qui a proposé la question : ce rôle revenait donc de droit à notre confrère M. Navez.

M. Van Hasselt, le deuxième commissaire, retenu par de nombreuses occupations inhérentes à ses fonctions officielles, a été remplacé par M. Adolphe Siret.

Des malheurs de la nature la plus cruelle sont venus frapper mes deux collègues et leur ôter la liberté d'esprit qu'exige tout travail suivi : la mort enleva à M. Navez son dernier enfant, et, en quelques jours, elle en prit trois des quatre qui composaient la naissante famille de notre jeune confrère.

En présence d'aussi grandes et aussi légitimes douleurs (désastres que je n'ai que trop appris à comprendre), je n'ai pu, quoique n'étant que le troisième commissaire, refuser de me charger du rôle de rapporteur. Mes collègues, qui du moins avaient eu le temps de lire les deux mémoires, m'ont remis leurs notes, desquelles il résulte que tous les trois nous sommes unanimes, quant au fond, sur le jugement que je vais avoir l'honneur de formuler, après avoir fait passer sous les yeux de la classe une rapide analyse du travail des concurrents.



Le mémoire n° 1 se distingue à la fois par la méthode, par l'argumentation et par le style; il présente une division claire et des développements complets. L'auteur paraît avoir lu tout ce qui a été écrit sur le sujet qu'il traite. Il a, en outre, recueilli un nombre considérable de notes, qui portent le cachet de recherches et d'appréciations personnelles; il met ces matériaux en œuvre avec habileté, choisissant ou rejetant ses preuves avec une saine critique et une logique rigoureuse.

Il divise sa dissertation en quatre parties ou chapitres.

Dans le premier, il se livre à la recherche des traces que les arts à leur naissance ont laissées dans nos contrées; il s'appuie particulièrement sur l'analyse des éléments intellectuels qui y dominèrent aux époques les plus reculées dont l'histoire ait conservé le souvenir. Il étudie l'influence réciproque du paganisme qui se retire et du christianisme qui s'empare de notre sol; la lutte et la fusion des idées au contact des deux races qui s'y rencontrent, s'y combattent, et finissent par s'en partager la possession. Indiquant ainsi le point de départ de l'art chrétien, il donne une attention toute particulière au développement du symbolisme religieux et à la génération des cycles parallèles pour la représentation des faits de l'Ancien et du Nouveau Testament, mis constamment en présence pour s'expliquer l'un par l'autre. Il arrive ainsi à déduire un ensemble de données qui présentent un tableau aussi vrai que possible des idées et des sentiments qui devaient dominer la société au milieu de laquelle l'école brugeoise prit naissance. Voici comment l'auteur résume cette remarquable introduction :

« De ce que nous venons de dire du développement graduel de l'art chrétien, il résulte qu'on peut le diviser en

quatre périodes bien distinctes. La première est celle où prévalurent les emblèmes simples et purement physiques; la seconde, celle où les actes de la loi nouvelle furent représentés d'une manière indirecte au moyen des scènes correspondantes de la loi ancienne, et que nous pouvons appeler *période du style figuré*; la troisième, celle où, abordant la représentation directe des faits du Nouveau Testament, l'art les dispose soit en face, soit côte à côte des faits correspondants de l'Ancien, et que nous pouvons appeler la *période du parallélisme*; enfin, la quatrième, celle où les actes des deux lois sont figurés d'une manière absolument indépendante de toute corrélation entre la prophétie et l'accomplissement. Cette dernière période ne date réellement que de l'époque de la renaissance.

» Or, au moment où la foi chrétienne prit racine dans la société franque, l'art n'avait pas encore atteint sa troisième période de développement; il en était encore à pratiquer le style que nous avons appelé *figuré*. Ce fut donc aux idées qui prévalaient alors que les premières églises, érigées sur notre sol, durent emprunter les motifs de leur décoration.

» Le développement du symbolisme dans l'art chrétien est le véritable *point de départ* de l'esprit qui anima tous les artistes belges du moyen âge, et qui agit encore si énergiquement sur l'école flamande, fondée par les frères Van Eyck. A l'arrangement régulier et symétrique qu'exigeait la représentation des cycles parallèles, ils durent ce rigide sentiment de symétrie qui éclate dans leurs ouvrages, au *naturalisme* que les croyances scandinaves et certaines conditions géographiques développèrent chez nos ancêtres germaniques; ils durent ce réalisme prodigieux, cet

amour profond et passionné de la nature qui éclate dans toutes leurs créations et ont autorisé quelques-uns à taxer leur système de *panthéiste*. »

Après avoir également constaté, chez les Francs, une tendance prononcée au développement du sentiment réaliste, l'auteur montre ce sentiment se perpétuant, à travers tout le moyen âge, jusqu'aux frères Van Eyck, qui le recueillent et en font une des bases de leur art que dirigent deux principes : la *symétrie* et le *réalisme*.

Le chap. II<sup>me</sup> analyse en particulier les éléments techniques de l'école. Il montre d'abord l'art franc, placé sous deux influences diverses : l'influence anglo-saxonne et l'influence byzantine; il suit leur trace dans le développement de l'art des miniaturistes occidentaux et en particulier des miniaturistes flamands, et arrive à cette conclusion que l'école des frères Van Eyck est, avant tout, une école de miniaturistes. Recherchant ensuite les influences actuelles et directes qu'elle subit, il constate en premier lieu l'action de la science religieuse sur le choix de leurs sujets et sur la manière de les concevoir, montrant que l'impulsion et l'encouragement part des centres religieux, des sièges épiscopaux, des puissantes abbayes bien plutôt que de la cour des princes laïques. La principauté de Liège, dont le souverain réunissait les deux caractères de la puissance temporelle et spirituelle, fut au moyen âge un centre important où tous les arts ont dû se développer. Les documents authentiques et les monuments ne manquent point pour étayer cette thèse. Aucun tableau, il est vrai, n'a survécu pour témoigner du degré où la peinture y était parvenue, mais les catastrophes dont Liège a été le théâtre, précisément à l'époque où devaient briller de tout leur éclat les productions de ses peintres, expliquent suffisamment leur

disparition. L'auteur, convaincu de l'existence d'une école de peinture, à Liège, antérieurement à celle des Van Eyck, écarte, avec beaucoup d'apparence de raison, l'opinion d'après laquelle les deux frères auraient puisé à l'école de Cologne les principes de l'art dans lequel ils ont acquis une si éclatante supériorité. Cette partie du travail, assurément la plus neuve, est traitée avec beaucoup d'habileté, et bien que l'auteur contredise plusieurs idées reçues, celles qu'il préconise n'ont rien de paradoxal et s'appuient de preuves fort acceptables et qui ont le mérite d'être puisées à de bonnes sources.

Le chap. III<sup>me</sup> est entièrement consacré à l'école des Van Eyck. L'auteur caractérise leur style et leur manière; montre en quoi consiste leur originalité et en quoi ils s'écartent de l'école où l'on prétend qu'Hubert aurait étudié; il apprécie sans exagération la portée de l'influence des deux frères sur le progrès de l'art flamand, après avoir constaté l'état des procédés mis en usage par leurs devanciers. C'est dans ce chapitre que se rencontrent les développements les plus étendus de ses opinions au sujet de l'école de peinture qui devrait avoir existé à Liège dès le XIV<sup>me</sup> siècle. L'auteur avait, en effet, à établir que c'est dans la ville épiscopale de Notger, et non à l'école de Cologne, qu'Hubert Van Eyck a dû puiser les principes de son art. Laissons-le parler; il résume ainsi ses conjectures.

« Nous avons dit quelle était alors la splendeur de cette ville épiscopale de Liège dont Maeseck n'était qu'une modeste dépendance. Nous avons signalé les éléments de science et d'art qui s'y trouvaient réunis, comme dans un centre fait pour accueillir et développer le génie disposé à y venir exercer son activité; enfin nous avons fait con-



naitre les vastes moyens de placement qu'un semblable séjour présentait à toutes les productions de l'art.

» Ne serait-ce pas à Liège qu'Hubert s'est formé, au milieu du monde de scribes, d'enlumineurs, de miniaturistes et d'orfèvres dont le luxe princier et la magnificence presque royale du chapitre de St-Lambert et des nombreuses corporations canoniales et religieuses qui s'y rattachaient, devaient avoir besoin à chaque moment pour trouver à se satisfaire ?

» Telle est, selon nous, la conjecture la plus plausible à laquelle on puisse recourir, vu l'absence de tout document capable de nous éclairer sur ce point. Cette conjecture nous semble d'autant plus rationnelle que c'est précisément à la cour de l'ancien prince-évêque, Jean de Bavière, de la maison de Hainaut, que nous trouvons Jean Van Eyck attaché à l'époque de la mort du prince, c'est-à-dire en 1424. »

Lorsqu'il aborde la question de l'invention de la peinture à l'huile, l'auteur la traite en homme qui a lu tout ce qui a été écrit sur ce sujet. Reconnaissant d'abord que l'emploi de l'huile, pour mélanger et étendre les couleurs, était en usage depuis les temps les plus reculés, il assigne à l'invention de Van Eyck sa véritable signification, et c'est à Hubert qu'il en attribue l'honneur : « Ce n'est pas, dit-il, à Jean, âgé seulement alors de quatorze ans, qu'elle doit être attribuée, mais à son frère Hubert que son âge, sa longue pratique et son expérience ont dû conduire plus naturellement à cette découverte. »

On trouve encore dans ce chapitre la description des principaux ouvrages des Van Eyck, et notamment celle de la célèbre *Adoration de l'agneau*. L'auteur a fait, pour cette partie de son travail, de larges emprunts aux écrits

de M. Waagen; mais il montre suffisamment qu'il n'admet point sans critique les opinions de l'illustre directeur du musée de Berlin, et qu'il a vu et étudié par lui-même un grand nombre des tableaux qu'il décrit.

Lorsque ensuite il parle des élèves des Van Eyck, Roger Vander Weyden, Memling, Josse de Gand, etc., l'auteur rencontre sur sa route plusieurs questions au sujet desquelles les opinions sont encore bien partagées. Obscures pour les plus érudits, ces questions attendent la lumière, qui ne pourra sortir que des poudreuses archives d'où nos patients explorateurs sauront la faire jaillir, il faut l'espérer. La solution qu'il présente pour chacune de ces questions est en rapport avec le degré d'étude où elles sont parvenues. Aucun des documents sérieux publiés jusqu'ici ne paraît lui être demeuré étranger. Il est peut-être même un peu prompt à en accueillir dont l'authenticité et l'existence même demanderaient à être constatées d'une manière plus officielle. Je veux parler de certain registre de la corporation de S<sup>t</sup>-Luc, de Tournay. On y rencontre, assure-t-il, des annotations d'après lesquelles le fameux Roger, que se disputent les villes de Bruges et de Bruxelles, serait né à Tournay, où il aurait fait son apprentissage sous la discipline de maître Robert Campin, et où il aurait été admis à la maîtrise en 1452. Faisons des vœux, avec l'auteur du mémoire, pour que notre savant confrère, M. Du Mortier, l'heureux possesseur du précieux document, dissipe toutes les incertitudes, en lui donnant une publicité qui écarte tout prétexte de contradiction. Jusque-là, il me semble que l'Académie doit se tenir dans une extrême réserve, surtout en présence d'autres documents contradictoires que le laborieux conservateur des archives de la ville de Bruxelles a déjà exhu-

més. D'ailleurs la question de savoir si Roger est natif de Bruxelles ou de Bruges, ou même de Tournay, s'il y a eu deux Roger, ou s'il n'y en a eu qu'un seul, ces questions, dis-je, bien qu'ayant leur importance historique, ne sont point le côté principal du sujet que vous avez proposé aux concurrents; les doutes qui planent encore sur elles n'ôtent rien à la valeur de la solution que l'auteur du mémoire vous a présentée.

C'est dans le quatrième et dernier chapitre que sont examinées les causes de la splendeur et de la décadence de l'école brugeoise. Cette partie du travail est des plus remarquables; elle s'écarte, il est vrai, des opinions qui dominent parmi les historiens de l'art, mais ses conclusions découlent si naturellement des données que l'auteur a établies dans les chapitres précédents, elles sont si bien d'accord avec les faits, qu'elles ne me paraissent point pouvoir soulever d'objection sérieuse. Au moyen des travaux de M. de Laborde (1), il montre en quoi consiste la protection que les princes de la maison de Bourgogne ont accordée aux arts en général et à la peinture en particulier; il trouve que cette protection se réduit à fort peu de chose : en ce qui concerne la peinture, elle se borne aux miniaturistes chargés d'illustrer les manuscrits. C'est ce genre, comme l'auteur l'a déjà indiqué précédemment, qui donne son véritable caractère à l'école flamande du XV<sup>me</sup> siècle : il est la principale, presque la seule ressource des artistes peintres. Ils ne font des tableaux que bien rarement et par exception. L'auteur place ici la description des principales

---

(1) *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>me</sup> siècle, etc...*, seconde partie, preuves, 1849-1851.

miniatures de cette époque et particulièrement de celles qu'on attribue aux frères Van Eyck, à Roger Vander Weyden, à Josse de Gand, à Memling, etc. Après avoir bien établi que l'art du peintre se renfermait alors dans cette spécialité restreinte et que les rares tableaux qui se produisirent empruntaient leur style et le principe de leur composition au genre dominant, l'auteur indique clairement la cause de la décadence de l'école. Il ne la trouve point dans la disparition de la prospérité commerciale de Bruges, il la montre dans l'invention de l'imprimerie et dans le mouvement des idées qui en est la suite. On cesse de faire des manuscrits, l'art du miniaturiste ne trouvant plus son emploi, n'a plus de raison d'être, il déchoit; l'école qui ne vivait que de cette spécialité éprouve le besoin de se transformer, afin de satisfaire à d'autres besoins qui surgissent. Pendant assez longtemps, quelques retardataires continuent à suivre la tradition, qui se perd enfin malgré leurs efforts que ne soutient plus un génie puissant en communion d'idées avec son temps. Enfin, la renaissance arrive; l'antiquité, la pensée païenne réagissent contre les idées qui avaient dominé les lettres et les arts au moyen âge. Les artistes flamands flottent indécis entre l'imitation de l'école italienne et les traditions nationales. L'ancienne école brugeoise est morte; elle attend le génie rénovateur qui doit lui donner une seconde existence aussi glorieuse que la première, mais toute différente comme les siècles qui la virent naître.

En accordant une approbation générale à ce mémoire, quant au fond et quant à la forme, je ne prétends cependant point qu'il soit exempt de défauts; quelques taches le déparent çà et là; mais elles sont légères et l'on pourra les faire disparaître sans altérer l'argumentation, sans



enlever quoi que ce soit à la justesse des déductions (1).

Je ne pense pas qu'il faille se montrer trop sévère à l'égard de l'attribution de certains tableaux de l'école de Van Eyck sur lesquels les plus savants hésitent à se prononcer. Si l'auteur donne à Roger Vander Weyden le vieux, la *Cène* de l'église de St-Pierre à Louvain, ainsi que le *Martyre de saint Érasme* de la même église, son erreur est aussi excusable que celle de M. Waagen, qui attribue ces deux tableaux à Memling. Tous les deux sont de Thierry d'Harlem ou de Louvain (surnommé Stuerbout), celui même qui a exécuté pour l'hôtel de ville les célèbres panneaux que M. Van Nieuwenhuys vendit au roi des Pays-Bas et qui étaient le principal ornement de la galerie de Guillaume II (2).

#### Mémoire n° 2.

Vos commissaires ont été unanimes pour reconnaître la supériorité du premier mémoire sur celui-ci; cette supériorité est évidente dès la première lecture; elle affecte aussi bien le fond que la forme. L'auteur ne paraît pas avoir attaché une grande importance à l'étude du pays dont il

(1) L'auteur reproduit, par exemple, d'après Vasari et ses compilateurs, l'anecdote relative au séjour du peintre Antonello de Messine en Flandre, où il aurait appris de Jean Van Eyck l'art de peindre à l'huile. Cette anecdote est aujourd'hui reléguée parmi les fables. Voir la dernière édition, italienne de Vasari, publiée, de 1848 à 1854, à Florence, chez Félix Lemonnier.

(2) Le fait est aujourd'hui constaté par le passage suivant de la chronique de Louvain de Joannes Molanus : *Theodorici filii opus sunt in ecclesia divi Petri, duo altaria venerabilis sacramenti quae multum ex arte commendantur*. Ce qui s'accorde d'ailleurs avec l'opinion émise, dès l'année 1845, par M. Van Nieuwenhuys, dans sa description des tableaux de S. M. le Roi des Pays-Bas.

entreprend de faire l'histoire au point de vue des arts; il se montre totalement étranger aux notions les plus élémentaires de la géographie de nos contrées. Ce défaut est surtout choquant en présence du grand étalage qu'il fait de ses connaissances littéraires, citant à tout propos, et souvent hors de propos, une foule d'écrivains tant anciens que modernes. Il avoue toutefois, à la page 156, qu'il n'a point vu le chef-d'œuvre des Van Eyck, conservé à S'-Bavon de Gand. Il pouvait se passer de cet aveu; il peut également se dispenser de nous dire que s'il a vu la Belgique, ce doit être par la portière d'une diligence faisant partie d'un train de vitesse. Le tableau qu'il en fait est une de ces peintures de fantaisie, auxquelles nous ont habitués certains touristes qu'il est inutile de nommer. En voici quelques échantillons : (p. 58) « *Surtout dans un pays où il y a si peu de soleil qu'en Flandre...*; (p. 81) : *La lumière du Nord est aussi terne que le soleil dont elle émane et sans cesse assombrie par d'épaisses nuées...*; (p. 82) : *Les vapeurs et la triste clarté des régions glaciales favorisent d'une autre manière l'excellence du coloris...*; le peintre néglige la forme que sa vue saisit mal...; (p. 85) : *On s'étonne même que le paysage nous soit parvenu si beau, si frais, si poétique, d'une contrée où le soleil se montre à peine, où le blé n'a jamais balancé que des tiges étiolées, éternelle prairie baignée dans l'eau, sans moissons, sans vendanges. C'est qu'en Flandre un jour de beau temps, est un jour de joie ...*; et enfin (p. 155) : *La rigueur de ce climat qui porte toujours l'homme à se cacher.* »... Ne croiriez-vous pas qu'il s'agit ici de la Laponie? Les campagnes de la Flandre, du Brabant, du pays de Liège qui n'ont jamais vu de moisson, où le blé ne pousse même pas!!!

Dans l'appréciation de l'état de la Belgique, et des Pays-

Bas, au point de vue intellectuel et moral, l'auteur n'est ni moins tranchant, ni plus véridique. Comme il nous a refusé le vrai soleil, il nous refuse aussi les lumières de l'esprit; nous sommes presque des barbares : écoutez plutôt (p. 48) : « *Dans les Flandres, il n'y a qu'un art possible, la peinture; dans les Pays-Bas, où la peinture a été de tout temps toute la poésie, toute l'histoire, toute la littérature du peuple, où encore maintenant, à Bruxelles, à Anvers, à la Haye, à Amsterdam, il n'y a pas de bibliothèque nationale, mais des musées où l'on va étudier les temps anciens, leurs mœurs et leurs habitudes.* » Voilà comme on juge un pays qui se trouve à huit heures de Paris ! A quoi donc servent les chemins de fer ?

Vous le voyez, nos institutions scientifiques et littéraires ne lui sont pas mieux connues que la constitution géographique de notre pays.

Quant aux travaux de patiente et consciencieuse érudition, dont les archives de nos villes et de nos provinces ont été le théâtre depuis vingt-cinq ans, il trouve plus commode de les nier que de les étudier : « *Les archives des diverses villes flamandes, dit-il, page 155, doivent contenir des trésors; mais l'érudition s'est montrée jusqu'ici peu curieuse de les déterrer.* »

Si, avant de prononcer ainsi la condamnation de tous les travailleurs belges, il avait pris la peine de compulsier les nombreuses publications qui ont vu le jour soit à Bruxelles, soit à Gand, soit à Liège, soit à Anvers et même dans plusieurs de nos villes secondaires, il aurait pu éviter bien des appréciations hasardées, bien des jugements téméraires. Je pourrais citer vingt endroits où l'auteur montre la même légèreté et la même ignorance. En général, il ne parle jamais de lui-même; il cite ou il copie,

mais sans apporter une critique bien délicate dans le choix de ses autorités.

En résumé, ce mémoire est plutôt une compilation faite à la hâte qu'une dissertation méditée et concluante. On y rencontre souvent des aperçus ingénieux, des développements qui ne manquent point d'éclat; mais, avec un peu de patience, on parviendrait à restituer à leurs légitimes propriétaires les nombreux emprunts qui donnent quelque valeur à l'ouvrage. Des 240 pages du manuscrit, l'auteur en consacre plus de la moitié à reproduire *in extenso* les textes des livres où il a puisé ses inspirations; et, comme je l'ai indiqué plus haut, son répertoire est vaste : l'antiquité et les temps modernes s'y pressent; il semble qu'il espère fasciner ses juges en faisant à sa pensée un éblouissant cortège, en citant avec complaisance tous les écrivains qui, de près ou de loin, ont traité de l'art : Horace, Chenier, Houssaye, Stace, Waagen, Passavant, Lamennais, Ovide, Fénelon, Walter Scott, Michelet, Hotho, Goethe, Cousin, Facius, Vitet, Vasari, Fiorillo, etc., etc. Quant à l'objet principal de la question, on ne peut prendre au sérieux la solution qu'il propose : il se tire d'affaire au moyen de quelques pages empruntées à Waagen, à Passavant, à Johanna Schopenhauer, à Alfred Michiels. Il cite surtout avec complaisance ce dernier, dont il accepte les jugements avec un entraînement souvent aveugle.

De la double analyse que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter, découlent naturellement les conclusions suivantes :

1° Que le meilleur des deux mémoires est celui qui porte pour épigraphe : *Et nolite quasi inimicum*, etc.;

2° Que ce même mémoire mérite non-seulement le prix ordinaire (la médaille de six cents francs), mais qu'il est



digne du supplément que, à votre demande, le Gouvernement y a ajouté. »

Conformément à ces conclusions, appuyées par les deux autres commissaires, MM. Navez et Ad. Siret, la médaille d'or et le prix du Gouvernement sont accordés au mémoire couronné. Malheureusement l'ouverture du billet cacheté n'a pas fait connaître d'auteur, et l'Académie a éprouvé le regret de n'avoir pu décerner les palmes obtenues par le vainqueur.

---

#### DEUXIÈME QUESTION.

*La musique exerce-t-elle sur les mœurs une influence salutaire? Tous les genres de musique sont-ils également propres à exercer cette influence? Les formes actuelles de l'art lui assurent-elles une action morale utile; peuvent-elles être considérées comme étant en progrès sous ce rapport, et quelles modifications doivent-elles subir pour atteindre à leur plus haute puissance civilisatrice? Examiner à ce point de vue les différents genres de musique : la musique religieuse, la musique dramatique, la musique purement vocale ou instrumentale et la musique populaire.*

Un seul mémoire a été envoyé à l'Académie, avec l'épigraphie : *La musique adoucit les mœurs et le caractère de l'homme.*

#### Rapport de M. Ed. Fétis.

« L'auteur du mémoire adressé à l'Académie en réponse à sa demande d'un travail relatif à l'influence de la mu-

sique sur les mœurs a suivi une marche singulière et peu méthodique. Il commence par répondre en quelques pages à toutes les questions soulevées par le programme, puis il les reprend une à une pour développer ses idées d'une manière plus complète, en s'appuyant sur des traditions historiques et sur des anecdotes qui n'ont pas des rapports toujours très-directs avec le sujet qu'il traite.

Après avoir posé ce premier problème : « La musique exerce-t-elle une influence salubre sur les mœurs, » l'auteur entreprend d'en donner la solution. On s'attend à ce qu'il passe en revue les opinions des philosophes de l'antiquité et des temps modernes sur le pouvoir civilisateur de la musique, soit pour les confirmer, soit pour les réfuter ; mais il n'en fait rien. Il se borne à exposer brièvement son sentiment sur ce point, sans paraître se préoccuper de ce que d'autres en ont pu penser avant lui.

Examinant ensuite si tous les genres de musique sont également propres à exercer l'influence dont il vient de reconnaître le principe, l'auteur déclare que la musique religieuse a surtout le privilège d'une action morale utile. Suit une assez vive attaque contre la musique dramatique, dont les accents passionnés excitent trop vivement l'imagination des jeunes gens. Si l'auteur s'en tenait à ce parallèle, faiblement tracé d'ailleurs, entre les deux genres, il resterait dans la question ; mais il en sort évidemment lorsqu'il parle des déceptions éprouvées par les artistes qui entrent dans la carrière du théâtre. Après cette sortie intempestive contre l'opéra, il déclare cependant qu'il ne veut pas proscrire la musique dramatique, laquelle pourrait, après la musique religieuse, exercer la plus heureuse influence sur les mœurs, si les sujets des poèmes étaient mieux choisis, s'ils ressemblaient, par exemple, à ceux de

*Moïse et de Joseph.* C'est-à-dire que l'Europe musicale serait mise, en fait de musique dramatique, au régime exclusif des opéras bibliques.

Il semble que le sens de cette partie de la question : « Les formes actuelles de l'art lui assurent-elles une action morale? » était assez clair et devait donner lieu à des considérations philosophiques sur le développement des procédés matériels de l'art poussés par les compositeurs modernes jusqu'à ses dernières limites, ainsi que sur la manière dont l'auditoire des spectacles lyriques ou des concerts en doit être affecté. L'auteur du mémoire ne l'a pas compris ainsi. Il n'établit pas de comparaisons entre la simplicité des formes de l'ancienne musique et les complications excessives de la nouvelle; par conséquent il ne conclut ni pour l'une ni pour l'autre. Il ne parle que des romances et des chansons, et seulement des paroles de ces productions légères qui lui semblent en général trop peu morales et qu'il voudrait soumettre à une censure sévère. C'est dire assez qu'il est demeuré complètement en dehors de la question. Passant à la phrase où l'on demande si les formes actuelles de l'art peuvent être considérées comme étant en progrès sous le rapport de l'action morale qu'il a mission d'exercer, l'auteur croit y répondre en disant qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer l'enseignement de la musique en France.

Lorsqu'il s'agit de déterminer quelles sont les modifications que doivent subir les formes actuelles de la musique pour que cet art atteigne à sa plus haute puissance civilisatrice, l'auteur du mémoire revient obstinément aux méthodes élémentaires et à l'enseignement populaire. C'est décidément chez lui un parti pris. Il ne veut pas comprendre que par les formes de la musique on entend la

conception mélodique, le mode d'expression, les combinaisons harmoniques et instrumentales, tout ce qui constitue le style en un mot. Que vient-il parler de méthodes et d'enseignement populaires? Dans cette confusion de mots et de choses, on ne peut que le renvoyer au dictionnaire.

Quand l'auteur a répondu ou pense avoir répondu aux différentes propositions contenues dans la question posée par l'Académie, ce qu'il a fait de la façon la plus sommaire, il entreprend une série de chapitres contenant le développement de ses idées. Il commence par traiter de l'origine et de l'influence de la musique chez les peuples de l'antiquité. On ne devine pas les motifs qui l'ont engagé à donner à son travail cet ordre singulier, qui l'oblige à revenir plusieurs fois sur les mêmes objets. Pour trouver l'origine de la musique, l'auteur remonte jusqu'aux premières périodes des traditions bibliques; il prend son point de départ au cantique qui, suivant de certains historiens, aurait été chanté par Adam le septième jour de la création. Nous voilà bien loin de la question mise au concours par l'Académie. N'est-ce pas le cas de dire avec le poète : Passons au déluge? C'est, du reste, ce que fait l'auteur. Il donne quelques détails sur la musique des Hébreux, puis sur celle des autres peuples de l'antiquité. Huit pages lui ont semblé suffire pour épuiser la matière. On comprend qu'elle ne peut pas même être effleurée dans ce bref exposé. Les sources ne lui auraient certes pas fait défaut, s'il avait voulu examiner quelle était l'opinion des Grecs sur la musique, sur son mode d'action, sur ses rapports avec les autres arts, sur le rôle qu'elle était appelée à jouer comme agent de civilisation, sur l'influence qui lui était dévolue dans la vie sociale. Les philosophes et



les législateurs de la Grèce, qui considéraient la musique non-seulement comme un délassement agréable, mais aussi comme un puissant moyen de civilisation, et qui allaient jusqu'à faire dépendre l'ordre et la sécurité des États de la direction imprimée à la culture de cet art, lui avaient d'avance tracé sa tâche. Cette tâche était aisée à remplir ; l'auteur n'a pas même tenté de le faire.

Vient ensuite un chapitre intitulé : *De la musique des Gaulois jusqu'à notre époque moderne*. Ici l'auteur touche du moins au sujet en indiquant sommairement quel était le sentiment des anciens habitants de la Gaule sur les effets de la musique dans l'ordre moral, et comment les druides et les bardes se servaient de cet art pour s'entourer du prestige à l'aide duquel ils dominaient les masses. Sur ce point encore il aurait pu être plus explicite. Il aime mieux parler des encouragements donnés à la musique par certains souverains, des travaux de saint Grégoire et de saint Ambroise pour fixer le chant ecclésiastique, des découvertes de Guy d'Arezzo, etc. Il fait de l'histoire en un mot, et les annales de la musique ne sont pas en cause.

L'auteur passe à l'examen des différents genres de musique. La musique religieuse vient de droit en première ligne. Il y aurait beaucoup à ajouter au peu que dit l'auteur du mémoire de la haute influence de cette musique sur la masse des populations et de l'importance qu'on doit attacher à lui conserver des formes en rapport avec sa destination. Quel fut le caractère de la musique religieuse à l'époque où une foi vive et sincère imprimait à toutes les productions de l'art chrétien un cachet qui les distinguait des œuvres mondaines ? Voilà ce qu'il aurait fallu commencer par établir. Ce caractère s'est essentiellement

modifié. A l'austère simplicité des chants de l'église on a substitué des mélodies d'un style profane. Les accents passionnés se sont introduits dans le lieu où tout doit être calme et recueillement; l'orchestre de l'opéra est devenu l'auxiliaire de l'orgue dont les immenses ressources suffisaient cependant à la pompe musicale du culte. Quelques-uns appellent progrès cette transformation que d'autres qualifient de décadence. Cette question valait la peine qu'on la traitât à fond. L'auteur du mémoire adressé à l'Académie glisse légèrement sur les considérations importantes qu'elle soulève. Il dit bien que la musique religieuse est déchue de son ancienne splendeur; mais c'est en faisant seulement allusion à ses moyens d'exécution. Il est dans le vrai lorsqu'il affirme que la destruction des maîtrises a porté en France un coup funeste à la musique religieuse, mais nous croyons qu'il se trompe lorsqu'il pense que le rétablissement de ces institutions suffirait pour faire rentrer l'art dans une bonne voie. Les mêmes causes n'existent pas en Italie, et cependant l'abaissement de la musique religieuse y est plus complet qu'en France; le mauvais goût s'y manifeste avec moins de retenue encore. Le rétablissement des maîtrises aurait d'heureux résultats pour la restauration de la musique religieuse; mais cette mesure ne suffirait pas; il resterait encore à opérer un retour vers les traditions d'un bon style, dans la composition aussi bien que dans l'exécution des morceaux destinés à l'église. C'est aux compositeurs qu'il appartient d'effectuer cette réforme, en réprimant leurs tendances beaucoup trop dramatiques. L'auteur du mémoire signale les travaux faits par un membre de cette assemblée qu'il me sera permis de nommer, par M. Fétis, pour rétablir dans sa pureté le chant ecclésiastique altéré par des muti-

lations barbares; mais cette restitution , importante sans doute , est indépendante des modifications que les compositeurs devraient introduire dans la musique qui sert à rehausser l'éclat des cérémonies de l'église et auxquelles il n'est fait aucune allusion dans le travail qui vous est soumis.

Au chapitre sur la musique religieuse succède celui qui traite de l'influence de la musique dramatique. Cette influence est grande; elle s'exerce directement et indirectement. Directement parce que ce genre de musique est celui que de nos jours la foule recherche avec le plus d'empressement et celui dont il subit par conséquent l'action de la manière la plus persistante. Indirectement parce que tous les autres genres lui empruntent son caractère. Toute composition vocale ou instrumentale, légère ou sérieuse, depuis la romance jusqu'à l'hymne religieuse, depuis le solo jusqu'à la symphonie, depuis la contredanse jusqu'à la marche militaire, prend les formes de la musique dramatique. En arrivant à cette partie du mémoire, nous espérons y trouver un exposé des idées de l'auteur sur les principes qui doivent guider les compositeurs de musique théâtrale relativement à la haute mission morale de leur art. Nous nous disions : « L'écrivain fera ici l'analyse des » œuvres lyriques des différentes époques; il les mettra » en parallèle et fera ressortir les différences de leur style » en disant quelles furent les qualités et quels furent les » défauts des maîtres qui ont le plus marqué dans l'histoire de l'art, en les appréciant principalement au point » de vue où le place la question dont il s'occupe. Il examinera si l'accroissement progressif des forces instrumentales de nos orchestres est de nature à donner à la » musique une influence morale salubre, ou si la sim-



» plicité des moyens mis en œuvre par les anciens compositeurs les rapprochait davantage d'un but digne de leur ambition. » Vain espoir ; l'auteur du mémoire n'a rien fait de tout cela. Il se borne à reproduire quelques banalités sur l'histoire du théâtre, qu'il considère plutôt sous le rapport de la mise en scène que sous celui de la musique. C'est ainsi qu'il nous dit que, dans les spectacles des anciens, les acteurs se couvraient la figure d'un masque, qu'avant Lully, les rôles des danseuses étaient remplis, à l'Opéra, par des hommes. Quelques lignes seulement sont accordées au compositeur favori de Louis XIV et aux réformes qu'il introduisit dans l'orchestre de l'Opéra.

« Je ne suivrai pas, dit l'auteur, les progrès que l'art dramatique a faits sous Rameau, Grétry, etc. ; j'arrive de suite à notre école moderne. » Il nous semble pourtant qu'il n'était pas indifférent, pour la solution du problème dont il s'agit, de pénétrer l'esprit qui présida aux conceptions des chefs de la scène lyrique pendant plus d'un siècle. Et quand l'auteur du mémoire arrive à parler de l'école moderne, c'est pour rappeler les obstacles que M. Meyerbeer eut à vaincre avant d'obtenir qu'on représentât *Robert le Diable*, pour insister sur les difficultés que le luxe croissant de la mise en scène et la disette de bons chanteurs opposent à la prospérité des entreprises dramatiques, pour déplorer la condition des jeunes compositeurs qui s'épuisent en efforts le plus souvent stériles pour se procurer un poème d'opéra. L'auteur paraît vouloir entrer dans la question lorsqu'il se plaint de l'influence fâcheuse que l'opéra moderne tend à exercer sur les mœurs en faisant appel à des passions qu'il est dangereux d'exciter chez les jeunes gens ; mais ses observations s'adressent plutôt aux poètes qu'aux compositeurs. Il termine son chapitre par



un parallèle entre la musique dramatique et la musique religieuse. Sa conclusion est qu'il ne faut pas proscrire la première, quoiqu'elle n'ait pas la même influence morale que la seconde : « Ceux qui par goût ou par caractère, » dit-il, préfèrent ce genre de musique (celle du théâtre) » doivent aussi avoir leur jouissance; il faut laisser au » genre profane, comme au genre religieux, sa liberté » d'action, dans les limites que prescrivent la religion et » la morale. » Cette tolérance est louable sans doute; mais on attendait de l'écrivain qui entreprenait de résoudre la question objet de son travail un exposé de principes plus net et plus précis.

Un chapitre est consacré à la musique vocale. L'auteur loue l'organisation des sociétés chorales de l'Allemagne et de la Belgique, en ajoutant que les départements du nord de la France se sont piqués d'émulation et ont formé des institutions semblables. On est surpris de le voir passer sans transition à des anecdotes bien connues sur le *Miserere* d'Allegri, sur l'effet de ce morceau célèbre dans la chapelle Sixtine et sur la ruse employée par Mozart pour s'en procurer une copie. Après cette digression, l'auteur revient aux sociétés chorales et donne des renseignements sur les festivals de l'Allemagne. Il traite ensuite de l'influence de la musique vocale sur les esprits faibles, et pour prouver jusqu'où peut aller cette influence, il cite l'exemple de la guérison du roi d'Espagne Philippe V par la puissance du chant de Farinelli. Cet épisode est encore complètement étranger au sujet. La question de l'emploi de la musique comme moyen curatif dans certaines affections morales est toute différente de celle que l'Académie a inscrite sur son programme.

Après la musique vocale vient la musique instrumen-

tales et d'abord la symphonie. L'auteur y aborde plus directement la question musicale que dans les autres parties de son travail; mais il parle trop longuement des sociétés fondées à Paris pour l'exécution de la musique de symphonie, et quoique nous lui sachions gré de l'hommage qu'il rend à l'orchestre du Conservatoire de Bruxelles, nous ne pouvons nous dispenser de faire observer qu'il eût été mieux de s'en tenir à des considérations générales. L'auteur regrette que les grandes villes seules possèdent des moyens d'exécution suffisants pour la symphonie, et qu'elles aient le privilège des impressions causées par ce genre de musique. Cela est vrai pour la France, mais non pour l'Allemagne, où l'on trouve des orchestres complets jusque dans des villes d'un ordre tout à fait secondaire.

*Du violon et de sa puissance*, tel est le titre du chapitre qui succède à celui de la symphonie. L'auteur y fait l'histoire du violon et des luthiers de Crémone. En entrant dans de minutieux détails techniques sur la facture de l'instrument, il s'éloigne plus que jamais de son sujet. En témoignage de la puissance d'expression du violon, il rapporte l'aventure romanesque de *Stradella*, qui désarme des assassins par son talent; mais il se trompe étrangement en faisant un violoniste de ce musicien, qui était compositeur et chanteur. Les faits cités pour prouver l'influence de la musique sur les animaux sont également étrangers à la matière, puisqu'il ne s'agit que de l'action morale de cet art.

L'auteur aurait pu donner plus de développement au chapitre sur la musique de chambre, laquelle, ainsi qu'il le dit, est d'un caractère tranquille et dispose l'âme aux sentiments doux. En raison des effets particuliers de cette musique, il serait à désirer que l'usage s'en répandit, et

l'on ne peut nier qu'elle ne soit aujourd'hui moins cultivée qu'autrefois. On la néglige pour des compositions instrumentales plus compliquées, plus bruyantes surtout. De la substitution d'un genre excitant à un genre sédatif, s'il nous est permis d'employer ces termes de la science médicale, peut naître une modification dans les caractères et dans les mœurs, si la musique a véritablement l'influence que lui ont attribuée les philosophes et les physiologistes. C'est une observation qui se présente tout naturellement et dont il fallait tenir compte.

L'auteur parle du piano; mais il ne tire pas de la popularité de cet instrument les conséquences qu'on en peut déduire. Ce qui caractérise le piano, c'est la sécheresse, n'est-ce pas aussi le trait saillant de la physionomie de la société moderne? Il est permis de supposer que la musique de piano, plus répandue à elle seule que toutes les autres réunies, tend à exagérer plutôt qu'à modifier ce défaut du siècle. Le rapprochement que nous indiquons et qui n'a rien de forcé, ne devait pas échapper à l'auteur d'un mémoire sur l'influence de la musique. L'écrivain dont nous examinons le travail ne professe qu'un goût médiocre pour la liberté. Plus d'un passage de son mémoire en fait foi; mais le plus significatif de tous est celui où, en parlant du débordement de la musique de piano, il dit qu'il serait à souhaiter que toutes les publications, tant littéraires que musicales, ne fussent autorisées qu'après avoir reçu l'approbation d'un jury compétent.

L'orgue vient à son tour ou pour mieux dire après son tour, car il aurait dû suivre immédiatement le chapitre sur la musique religieuse. L'auteur reproduit des particularités généralement connues sur l'introduction des premières orgues dans l'Europe occidentale; mais il ne dit pas



un mot du genre de musique qui convient à ce puissant auxiliaire de la prière chrétienne, ni sur les aberrations de goût qui, de nos jours, en ont dénaturé le caractère.

En parlant de la musique militaire et de sa puissance, l'auteur fait remarquer avec raison que ses progrès ont été considérables depuis quelques années, et que de nouveaux instruments l'ont dotée de moyens d'effets jadis inconnus. C'est, en réalité, de tous les genres de musique celui qui a le plus profité des innovations instrumentales. On se plaint, et avec fondement, de l'excès du bruit des orchestres d'opéra; mais la grande puissance de sonorité n'est pas un mal dans la musique militaire, qui doit avoir avant tout des propriétés très-excitantes. L'auteur fait mention de l'utile action des corps d'harmonie militaire pour soutenir le moral des troupes dans les longues marches et pour exciter leur ardeur aux approches du combat. Il aurait dû placer ici ce qu'il dit au chapitre suivant de l'organisation des compagnies chantantes instituées dans les régiments russes, pour alterner avec les musiques instrumentales. Il paraît ignorer l'existence de compagnies semblables dans les régiments prussiens, qui les ont cependant adoptées depuis longtemps déjà.

L'auteur traite assez longuement de la musique populaire et de son influence morale : « La musique populaire, » dit-il, est celle qui influe le plus sur le peuple. » Cette proposition est inattaquable; mais quel doit être le caractère de cette musique, pour qu'elle exerce utilement l'action civilisatrice qui lui est dévolue? Voilà ce qu'il importait d'établir et ce qui ne ressort pas du contenu du chapitre. L'auteur divise la musique populaire en deux genres, 1<sup>o</sup> la musique populaire vocale, 2<sup>o</sup> la musique populaire instrumentale. La première se compose des chansons nationales,



a seconde forme son répertoire des airs de ces chansons arrangés pour harmonies militaires. C'est renfermer dans des limites trop étroites un genre dont le développement progressif de la civilisation tend incessamment à élargir la sphère. Les chants nationaux sont, en effet, la seule musique des peuples qui ont conservé leurs mœurs primitives; mais ceux qui ont participé au grand mouvement intellectuel du XIX<sup>m</sup>e siècle pénètrent plus avant dans le domaine de l'art. Ainsi, de nos jours, la musique d'opéra est populaire; ainsi l'exercice du chant choral, devenu en Allemagne, en Belgique, et dans certaines provinces de la France, familière non-seulement à la bourgeoisie, mais encore aux classes ouvrières, a popularisé des compositions beaucoup plus complexes que les anciennes mélodies nationales. En ne tenant pas compte de ces tendances nouvelles, l'auteur a laissé incomplète une partie importante, l'une des plus importantes de son travail. On eût mieux aimé lui voir exposer quelques vues pratiques à ce sujet, qu'emprunter aux médiocres Essais de La Borde les éléments d'une histoire abrégée de la chanson.

Le dernier chapitre intitulé : *Essai pour rendre la musique universelle*, est celui où l'auteur a mis le plus de soin. S'attachant à une idée qui n'a malheureusement qu'un rapport indirect avec la question mise au concours par la classe, il indique les moyens qu'il croit propres à répandre dans les masses le goût et la connaissance de la musique. Il passe en revue les méthodes d'enseignement en usage, signale leurs inconvénients, indique les améliorations dont elles sont, selon lui, susceptibles, et trace tout un plan d'organisation pour appeler les classes inférieures de la société à la participation de jouissances musicales qui n'ont pas été jusqu'à présent à leur portée. Son but est

louable; plusieurs de ses idées mériteraient d'être prises en considération ; mais , ainsi que nous venons de le dire, la cause qu'il plaide avec un zèle auquel il faut rendre justice, n'était pas à l'ordre du jour.

Faute d'avoir bien compris les termes, suffisamment clairs cependant , de la question proposée par l'Académie, l'auteur du mémoire que nous venons d'examiner a complètement négligé les points qui devaient attirer son attention, tandis qu'il s'est attaché, d'une autre part, à en traiter d'autres qui ne rentraient pas dans son cadre. L'examen comparatif des formes anciennes et actuelles de la musique, la détermination de celles qui favorisent le mieux l'influence morale de l'art, tel devait être l'objet du travail qui vous est soumis, et l'auteur s'est abstenu de toute appréciation, soit du style adopté par les compositeurs à différentes époques, soit des révolutions du goût, soit enfin des innovations qui ont considérablement accru les ressources de l'exécution instrumentale. L'auteur a donc fait un mémoire non sur la question, mais à côté de la question. On comprend que, dans cet état de choses, il ne nous soit pas possible de proposer à la classe de lui décerner le prix. »

Conformément à ces conclusions, appuyées par MM. Snel et Fétis père, l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de décerner une récompense au mémoire envoyé en réponse à la question qu'elle a proposée.

---

#### TROISIÈME QUESTION.

*Faire connaître les modifications et changements que l'architecture a subis par l'introduction et l'emploi du verre à*

*vitre dans les édifices publics et privés. Préciser l'époque de cette introduction, et désigner les transformations et les améliorations successivement obtenues, depuis, par ce nouvel élément.*

**Rapport de M. Roelandt.**

« Les commissaires que vous avez désignés pour examiner le mémoire envoyé à la classe en réponse à la troisième question du concours de 1853, ont un pénible devoir à remplir. L'auteur du mémoire, par une imprudence regrettable, a mis vos commissaires, et la classe elle-même, dans une position très-délicate.

Tous les programmes de l'Académie portent expressément que « les ouvrages dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit (hormis par billet cacheté), seront exclus du concours. »

Le mémoire sur la troisième question est-il ou n'est-il pas dans le cas prévu par la stipulation précitée ? Vous allez en juger et en décider.

A la page 2, chap. 1<sup>er</sup>, l'auteur a mis la note suivante :

« Les numéros des figures et des dessins ne doivent être considérés que pour mémoire, afin d'annexer des planches déjà connues de la classe des beaux-arts, dans le cas qu'elle le jugerait à propos, si elle votait l'impression de ce dernier travail de l'auteur. »

N'est-ce pas là se faire connaître plus qu'indirectement ?

Un autre que M. Belleflamme se permettrait-il d'annexer à son œuvre les planches manuscrites du mémoire auquel vous avez, en 1854, accordé la médaille d'argent ?

Il serait absurde de le supposer.

Au reste, le renvoi aux 69 figures du mémoire précé-

dent amenait nécessairement la mise en présence des deux opuscules, et dès lors apparaissait une nouvelle preuve de la plus évidente identité.

Les deux opuscules sont écrits de la même main, portent la même devise, et, sauf des corrections de style, des transpositions de paragraphes et de rares intercalations, les 40 pages du premier chapitre du mémoire de 1855 sont la reproduction textuelle des 40 pages du premier chapitre du mémoire de 1854.

Si le mémoire de 1855 n'était pas de M. Belleflamme, ce serait un audacieux plagiat dûment exclu du concours.

Malgré ces circonstances anormales et fâcheuses, vos commissaires n'ont pas reculé devant la tâche qui leur était imposée. C'est à vous, Messieurs, de décider si la fin de ce rapport sera regardée comme non avenue ou doit être prise en considération.

Le mémoire de 1855 a été consciencieusement examiné, et cet examen a été facilité par l'étude approfondie que vos commissaires avaient faite de la question en 1854. Les développements des rapports qui vous ont été présentés alors les dispensent de revenir sur la solution historique et architecturale. Le concurrent, d'ailleurs, a tenu compte des observations critiques qui concernaient *son premier travail*, dont il a remanié et amélioré le second chapitre; mais les détails pratiques de la *potichomanie*, qu'il y a intercalés, sont plus oiseux encore que les renseignements donnés dans le premier mémoire sur la fabrication du verre, des glaces, etc., renseignements relégués en note maintenant.

Si vous admettez donc, Messieurs, que le concurrent a pu, *ainsi qu'il l'a fait et comme il l'a fait*, se servir des planches de 1854, vos commissaires vous proposent de



voter l'impression du mémoire amélioré de 1853, et d'accorder à l'auteur la médaille en vermeil.

Mais, aujourd'hui, comme en 1854, les planches sont le complément indispensable de ce travail et lui donnent sa valeur artistique. Retrancher les planches et, conséquemment, les indications qui y renvoient, le mémoire de 1853 est incomplet, très-souvent incompréhensible, et n'a droit à aucune distinction académique. »

Conformément aux conclusions du rapport, appuyées par les deux autres commissaires, MM. Éd. de Busscher et Partoes, la classe décide que le prix proposé ne peut être accordé.

---

#### QUATRIÈME QUESTION.

*A quelles causes faut-il attribuer la bonne conservation des œuvres de peinture de certaines écoles et de certains maîtres? Quels ont été, d'une autre part, les motifs des altérations qu'ont subies les productions d'autres époques et d'autres maîtres? Examiner à ce point de vue les propriétés des couleurs, des huiles et des vernis, en tenant compte de la préparation des toiles et des panneaux. Indiquer les procédés d'exécution les plus propres à prévenir les altérations du coloris dans la peinture à l'huile.*

La classe a reçu deux mémoires en réponse à cette question :

Le premier porte pour épigraphe :

*Alterius sic*

*Altera poscit opem res et conjurat amicè.*

(HORAT, *De Arte poetica.*)

Et le second :

Le Titien, Paul Véronèse et Rubens, peintres célèbres et les plus grands coloristes connus, étaient d'habiles chimistes et fabriquaient eux-mêmes leurs couleurs.

(AL. LENOIR, *Musée des monuments français.*  
*Considérations générales sur les arts.*)

**Rapport de M. Éd. Fétis.**

« En mettant au concours la quatrième question de son programme de cette année, l'Académie n'a pas eu en vue de faire naître des comparaisons entre les conceptions des anciens artistes et celles des modernes. Le génie des peintres n'est pas en cause; il ne s'agit que de la pratique matérielle.

Les peintures modernes auront-elles plus tard la fraîcheur que nous admirons dans tels tableaux qui datent de plusieurs siècles? C'est un problème qu'il serait imprudent de poser, car il n'appartient qu'à l'avenir d'en donner la solution. Cependant, tout en évitant des rapprochements qu'il serait bien difficile d'établir avec une rigoureuse équité, tout en restant dans le domaine des observations rétrospectives, on ne peut nier que parmi les œuvres des anciens artistes, il n'en soit que le temps, ce formidable ennemi des créations de l'homme, a complètement épargnées, tandis que d'autres ont subi de rapides et profondes altérations. Ces différences ne peuvent être le produit du hasard. Le hasard est une mauvaise excuse, alléguée par notre paresse, quand nous voulons éviter de chercher l'origine véritable des choses. Il y a donc une cause positive, matérielle, et cette cause, simple ou complexe, il ne faut pas désespérer de la trouver.

La peinture se compose de deux parties distinctes, et

qu'il est pourtant impossible de séparer : la composition, dans laquelle se révèlent les facultés intellectuelles de l'artiste, et l'exécution, où se manifestent et l'instinct et la connaissance acquise des procédés matériels. Chacune de ces deux parties constitutives de l'art a une importance égale, quoi qu'en disent les gens qui, croyant apprécier la peinture d'une manière plus élevée, placent la conception du sujet fort au-dessus du coloris et du maniement de la brosse, et font assez bon marché des qualités pratiques, considérées par eux comme tout à fait secondaires. Il faut même reconnaître que le mérite de l'exécution influe davantage que celui de l'invention sur le rang assigné aux tableaux par les amateurs et sur leur valeur commerciale, puisque les œuvres les plus recherchées et les plus chèrement payées sont celles des coloristes. Cette observation n'est pas, du reste, applicable seulement à la peinture, elle l'est également aux autres arts et à la littérature, car c'est surtout, on ne l'ignore pas, par la forme que toutes les productions de l'esprit humain se popularisent et passent à la postérité.

La conservation de la peinture intéresse donc au plus haut point la gloire des artistes. Cette gloire est bien éphémère, il faut en convenir, s'il suffit de quelques années pour altérer profondément le coloris d'un tableau, si cette altération est assez prompte pour que le peintre assiste à la décadence de ses œuvres, et arrive à ne plus reconnaître lui-même la forme sous laquelle s'est manifestée sa pensée. Or, c'est là un accident dont il n'y a que trop d'exemples.

La peinture est, de tous les arts, celui dont les monuments sont exposés à être les plus périssables. Le marbre et les métaux façonnés par le statuaire défient les siècles; la feuille de papier qui a reçu l'empreinte de la planche

gravée en conserve le dépôt intact; l'œuvre du poëte et celle du musicien traversent les âges sous la protection de la plus fragile matière, tandis que les effets combinés par le peintre pourront avoir duré moins qu'une génération. N'est-il pas triste de penser que tel tableau, dont nous admirons le brillant coloris, sera peut-être sombre et terne avant un quart de siècle, et n'offrira plus, au lieu d'une gamme harmonieuse, qu'un ensemble de tons discordants?

Les artistes, si jaloux de leur gloire actuelle, se montrent trop peu soucieux de leur future renommée, en employant sans examen des matériaux qui compromettent l'existence de leurs œuvres, en acceptant légèrement des couleurs nouvelles qu'on leur présente comme d'utiles auxiliaires, et qui, sous une apparence séduisante, cachent des éléments de destruction, en se servant, pour accélérer leur travail, de ces dangereux siccatifs, dont l'action funeste ne tarde pas à se faire sentir, enfin en recouvrant leurs peintures, à peine terminées, d'un vernis qui pénètre les couleurs et les altère, pour se donner la fugitive satisfaction de les voir briller dans les expositions.

Plusieurs chimistes se sont occupés de l'importante question de la fixité des couleurs. Leurs expériences ont constaté, d'une manière précise, quelles sont celles qui résistent à l'action des agents destructeurs et celles qui la subissent, au contraire, plus ou moins directement; mais les traités où ont été exposés les résultats de leurs observations ne sont pas entre les mains des artistes; en sorte que la théorie n'a guère éclairé la pratique. D'une autre part, la fixité des couleurs n'est pas la cause unique et absolue de la conservation de la peinture. Elle se combine avec la nature des subjectiles, avec les préparations



dont on les recouvre, avec l'emploi de certaines matières ayant pour objet de faciliter le travail du peintre ou de faire ressortir l'éclat du coloris des tableaux, et puis aussi avec la manière dont ces divers éléments sont mis en œuvre. La question n'avait pas encore été envisagée sous cet aspect multiple, et cependant elle ne peut être résolue que par un ensemble d'observations sur tous les points délicats qu'elle soulève. C'est ce qui a engagé la classe des beaux-arts à la comprendre dans son programme de cette année.

L'appel de l'Académie n'a pas été stérile; il a provoqué l'envoi de deux mémoires qui, pour ne pas donner une solution complète du problème de la conservation des œuvres de peinture, n'en renferment pas moins des vues judicieuses et des faits pratiques qui témoignent d'une sérieuse étude de la matière. Nous allons essayer de donner une idée de ces deux pièces dont l'examen nous a été confié.

L'auteur du mémoire n° 1 dit en débutant qu'avant d'entrer dans l'examen des causes matérielles de conservation et d'altération des œuvres de peinture de certains maîtres et de certaines époques, il n'est pas hors de propos de jeter un coup d'œil rapide sur quelques écoles célèbres qui lui fourniront des preuves pour le développement de ces questions intéressantes.

C'est là, en effet, un des points importants du sujet à traiter; seulement un coup d'œil rapide ne suffisait pas; il fallait un examen approfondi.

L'auteur, après quelques considérations générales sur la direction suivie dans plusieurs écoles, ajoute que les écrits contemporains des anciens maîtres où il est parlé de peinture, contiennent seulement certaines recettes et l'indication des matières employées par eux. Quant aux procédés d'exécution de telle école ou de tel maître, « nous sommes

» réduits, dit l'auteur, à quelques données vagues que  
 » l'histoire a daigné nous conserver et aux conjectures;  
 » faibles ressources dans des questions où la précision  
 » est de rigueur. »

Si les livres de chaque époque disaient clairement quel a été le système d'exécution adopté par les peintres, il n'eût pas été nécessaire de mettre au concours la question dont il s'agit. La théorie manque; il faut la refaire à l'aide des monuments. Cuvier n'a-t-il pas rétabli le monde anté-diluvien, avec quelques débris d'ossements fossiles?

L'école hollandaise est la seule sur laquelle on puisse, suivant l'auteur du mémoire n° 1, se prononcer avec quelque certitude, par la comparaison des productions des artistes modernes avec celles des anciens peintres, attendu que les traditions d'exécution paraissent s'être conservées dans cette école, ou n'avoir du moins été que faiblement modifiées depuis plusieurs siècles.

Le maintien des traditions dans l'école hollandaise est un fait qui pouvait être pris en considération et servir de point de comparaison ou de contrôle; mais il ne fallait pas se borner à la facile constatation de ce fait; il fallait porter plus loin les investigations.

Certains maîtres sont admirés pour la belle conservation de leurs tableaux, dont le coloris a gardé un éclat et une fraîcheur qui semblent défier le temps. Il est de la plus haute importance de rechercher comment ils ont opéré, car la solidité de leur peinture ne dépend pas moins de leurs procédés d'exécution que de la nature des matériaux qu'ils ont employés. Ce qu'on ne trouve pas dans les livres, il faut le chercher dans l'examen des œuvres. Cet examen attentif, la comparaison des esquisses des maîtres avec leurs tableaux conduits à différents degrés d'achève-

ment , un appel fait à l'expérience des restaurateurs de tableaux auxquels les opérations du nettoyage et du retouillage des anciennes peintures ont révélé bien des secrets de la pratique des artistes d'autrefois , tels sont les moyens qui peuvent conduire à la solution du problème. Ces moyens ont été complètement négligés par les auteurs des deux mémoires que nous avons eu à examiner.

Après avoir procédé comme nous venons de le dire à l'égard des peintres coloristes , il restait à soumettre à l'analyse les tableaux dont le temps a profondément altéré l'aspect , afin d'indiquer non-seulement ce qu'il faut faire , mais aussi ce qu'il faut éviter. Cette expérience en contrepartie est indispensable.

Dans le chapitre intitulé : *Franchise de l'exécution* , l'auteur du mémoire n° 1 s'attache à prouver , par d'excellentes raisons et par des citations bien choisies , que la peinture exécutée sans tâtonnements , sans hésitation , est moins exposée à perdre sa fraîcheur et sa transparence , que celle qui est péniblement travaillée. C'est une des meilleures pages de son mémoire.

Il y a de fort bonnes choses aussi dans le chapitre ayant pour titre : *Soins apportés à la préparation des toiles et des panneaux. Choix , épuration des huiles et des vernis*. L'auteur rappelle quelle importance les artistes d'autrefois attachaient à tous ces détails. Lorsqu'il invoque comme témoignage un traité sur la lumière et sur les couleurs , qu'aurait écrit Rubens , il reproduit non un fait , mais une simple anecdote dont aucune preuve ne garantit l'authenticité , et qu'on est fondé , au contraire , à regarder comme apocryphe. « Cependant , ajoute l'auteur , toutes les œuvres » des belles époques de la peinture ne sont pas arrivées intactes jusqu'à nous. » Vient alors l'énumération des acci-

dents qui ont détruit le charme et l'harmonie du coloris d'un certain nombre de tableaux connus. La bonne qualité des matériaux employés n'est donc pas la seule raison de la conservation de la peinture. Il importe, comme nous le disions tout à l'heure, d'étudier dans les œuvres des peintres l'application de ces matériaux ou, en d'autres termes, les procédés d'exécution.

L'auteur attribue les altérations qu'ont subies des peintures de certains artistes italiens et français du XVII<sup>me</sup> siècle, remarquables cependant par la franchise et la liberté du pinceau, à la mauvaise nature de l'impression des toiles dont ils se sont servis. Il aurait dû réserver ces remarques pour le chapitre où il traite des panneaux, des toiles et de leurs préparations. En général son travail manque de méthode; il revient à plusieurs reprises sur les mêmes objets.

Un chapitre est consacré aux altérations qu'éprouvent les peintures par suite de l'emploi de certaines couleurs que l'auteur cite successivement, en indiquant leurs propriétés nuisibles.

Le chapitre intitulé : *Milieu où les peintures sont conservées*, était superflu. A quoi bon nous dire que les tableaux sont plus exposés aux chances de détérioration dans les églises que dans les musées, parce qu'ils y subissent l'action de l'humidité et des variations atmosphériques? C'est un point qui n'était pas, qui ne pouvait pas être en question. Il s'agit de savoir pourquoi, toutes chances étant égales, le coloris d'un tableau se conserve, tandis que celui d'un autre s'altère. Quant aux dangers qui naissent pour une peinture de l'imprévoyance du possesseur, il est évident qu'il n'a pas dépendu de l'artiste de les prévenir.



L'auteur parle ensuite du vernis employé dans la peinture. Il lui paraît incontestable que les anciens maîtres ont mêlé à leurs couleurs du vernis, ou du moins des matières résineuses. Il analyse les différents vernis connus de nos jours ; mais sans pouvoir décider si parmi eux se trouve celui dont les peintres se servirent jadis. Il attribue à ce vernis mystérieux la conservation du coloris de certaines peintures anciennes, et cependant il ajoute : « La » tradition en étant perdue (celle de l'emploi du vernis), la » peinture à l'huile pure est encore celle dont la conserva- » tion est la plus certaine. » On ne peut admettre cette conclusion. Si l'emploi du vernis a eu les heureux effets que suppose l'auteur, et que d'autres lui ont attribués avant lui, il faut s'efforcer de retrouver la tradition perdue. L'auteur entre dans des détails trop techniques sur la fabrication des vernis. On trouve ces détails dans les traités spéciaux.

Le chapitre : *Des toiles et des panneaux* est traité d'une manière trop sommaire. On n'y trouve pas l'indication des différentes sortes de bois dont les panneaux étaient faits jadis. L'auteur en oublie plusieurs. Il donne la préférence à l'acajou, qui travaille moins que le chêne et qui n'est pas attaqué par les vers. Le cèdre, dont on fit également usage, offrait les mêmes avantages. L'auteur n'en parle pas. Il ne dit pas que les peintres allemands et italiens employèrent des panneaux faits de sapin et d'autres espèces de bois tendres ; que le châtaignier, adopté par les maîtres hollandais et flamands du XV<sup>me</sup> et du XVI<sup>me</sup> siècle, fut remplacé, à dater de cette époque, par le bois de chêne ; qu'en Italie, on collait quelquefois une toile sur le panneau avant de l'enduire de la préparation.

L'importance de l'impression des toiles et des panneaux

n'échappe pas à l'auteur. Il signale les préparations vicieuses qui ont causé la perte d'un grand nombre de tableaux. Celle qui lui paraît devoir être préférée est formée d'un mélange de blanc de plomb, de terre de pipe et d'huile de lin. Il se prononce trop légèrement contre les préparations en détrempe, qui offrent cependant des avantages, parmi lesquels on signale celui d'absorber l'excédant de l'huile employée dans la peinture. Répondant à ceux qui ont constaté la bonne conservation des tableaux exécutés sur des fonds en détrempe, il dit que ce n'est pas la préparation, mais bien l'absence de préparation, tant elle est légère, qui a préservé les peintures dont il s'agit. Nous ne saurions admettre ce raisonnement. On peut fournir en faveur des impressions à la colle un témoignage irrécusable, c'est que les tableaux des peintres du XV<sup>me</sup> siècle, dont la conservation est pour nous un sujet de surprise et d'admiration, sont exécutés sur un fond de cette nature. On a essayé de bien des préparations différentes. Sans multiplier les exemples, disons que Rubens n'employait que des impressions grises; l'autorité du grand coloriste fera certainement préférer ces sortes de fonds : il reste à savoir s'ils doivent être à la colle ou à l'huile. Nous avouons que la fraîcheur inaltérable des tableaux de notre école primitive recommande singulièrement le premier de ces deux procédés.

L'auteur du mémoire dit que le cuivre n'absorbe pas et que cependant les peintures sur cuivre ont conservé leur fraîcheur. Un peu plus haut, il avait déconseillé l'usage des plaques de cuivre, comme poussant des taches verdâtres à travers la peinture et comme ne retenant pas la couleur. Il y a ici une contradiction manifeste.

Dans la subdivision de son travail où il traite des huiles,

l'auteur rappelle les nombreux essais qui ont été faits pour déterminer celle dont l'emploi est le plus avantageux dans la peinture. Suivant lui, il faut toujours en revenir à l'huile de lin, très-préférable à l'huile de noix et à celle de pavot improprement appelée huile d'œillette. Il signale les inconvénients de celle-ci. C'est à tort, dit-il, qu'on a cherché à détruire le mucilage de l'huile de lin, car c'est à l'huile naturelle qu'est dû l'émail des anciens tableaux hollandais et flamands.

A l'occasion des siccatifs qui ont été reconnus nécessaires pour fixer certaines matières colorantes qui sèchent lentement, l'auteur, après avoir indiqué ceux qui sont en usage, parle d'un siccatif de son invention qu'il croit bon, mais qu'il ne peut garantir, ses essais étant encore trop récents. Il recommande une grande modération dans l'emploi du sel de Saturne et de l'huile lithargée. Un plus large développement aurait pu être donné à ce paragraphe, car les siccatifs, dont on fait peut-être abus de nos jours, peuvent influencer considérablement sur la conservation de la peinture.

Vient le chapitre capital : *Des couleurs*. Ici les contradictions de l'auteur sont nombreuses, comme aussi ses méprises. Il commence par dire que les peintres anciens qui nous étonnent par la conservation de leur coloris, n'avaient pas de meilleurs matériaux que nous, et que grâce aux incessantes découvertes de la chimie, la liste des couleurs s'est notablement accrue. Puis il ajoute que les artistes donnaient jadis plus de soin qu'on ne le fait aujourd'hui au choix et à l'épuration des couleurs. « Ils » les préparaient eux-mêmes, dit-il, ou les faisaient préparer sous leurs yeux, et la fraîcheur des peintures des » écoles coloristes s'est conservée autant que cet usage. »



La seconde partie de ce paragraphe dément ce que contient la première, puisqu'elle établit que les anciens artistes avaient de meilleures couleurs que nous, à cause du soin qu'ils mettaient à les préparer eux-mêmes. Nous dirons ensuite qu'il n'importe guère que la chimie ait multiplié les éléments de la peinture, s'ils sont mal mis en œuvre. Quant à l'abondance des couleurs nouvellement trouvées, peut-on la considérer comme un progrès, s'il est démontré que les peintres dont les tableaux se sont le mieux conservés, étaient précisément ceux dont la palette était la moins chargée de couleurs différentes?

L'auteur dit plus loin que les marchands de couleurs ne pourraient pas vivre de leur industrie, s'ils voulaient faire subir à leurs produits les purifications qui les rendraient inaltérables. C'est là une erreur. Plutôt que de passer à préparer leurs couleurs un temps bien plus utilement et plus lucrativement employé à leurs travaux, les peintres payeraient volontiers aux marchands l'augmentation de prix qu'ils seraient obligés de demander pour des préparations faites avec le soin nécessaire, et le marchand, opérant sur de grandes quantités de couleurs, d'huiles et de vernis, obtiendrait la perfection de ces matières à moins de frais que chaque artiste ne peut le faire isolément.

Les marchands pourraient donc vivre de leur industrie exploitée avec probité. Est-il permis d'attendre d'eux qu'ils renoncent à des fraudes en quelque sorte consacrées par l'usage? Voilà qui est douteux dans le siècle de falsifications où nous vivons. Peut-être le gouvernement, jaloux de la conservation des œuvres de l'école nationale, pourrait-il établir dans une académie, celle d'Anvers, par exemple, un laboratoire de chimie consacré à la préparation des couleurs et des huiles, avec les matériaux les plus



purs et par les meilleurs procédés. Ce laboratoire aurait non le privilège, mais la faculté de la vente des couleurs. Les peintres ne manqueraient pas de s'y fournir, et les marchands se verraient contraints d'améliorer leurs produits pour lutter contre cette concurrence honnête.

L'auteur passe en revue les couleurs dont on fait usage dans la peinture; il indique les bonnes et les mauvaises, décrit leurs avantages et leurs inconvénients, et donne, ce qui est inutile, la manière de les préparer, puis il finit brusquement, sans tirer de l'ensemble de son travail des conclusions générales.

Ce mémoire est l'œuvre d'un écrivain qui a étudié avec soin la matière, surtout en ce qui concerne la préparation et l'emploi des couleurs. Ses nombreuses citations prouvent qu'à l'expérience personnelle il a joint une instruction puisée à de bonnes sources. Nous sommes surpris seulement qu'il semble ignorer l'existence de l'ouvrage le plus complet qui ait été fait sur l'art de la peinture dont il embrasse toutes les parties; nous voulons parler de l'excellent traité de M. de Montabert. Nous l'avons déjà dit, nous le répétons, il est un des côtés de la question que l'auteur a trop négligée et qui nous semble l'un des plus importants, c'est l'analyse des procédés employés par les anciens maîtres. Cette analyse seule pouvait conduire à la solution du problème.

L'auteur du mémoire n° 2 commence par déclarer que la question mise au concours par l'Académie offre un sujet que, dès sa jeunesse, il a pris pour but constant de ses observations et de ses études. Il s'étonne que depuis si longtemps on se soit borné à signaler la belle conservation des tableaux de certains maîtres des anciennes écoles, et

à gémir sur le prompt dépérissement de la plupart des peintures modernes, sans chercher à pénétrer le secret des causes de ce double effet. Il ne comprend ni l'indifférence des amateurs, ni celle des artistes à l'égard de la solution de ce problème qui les intéresse si directement.

L'auteur entreprend avec confiance la tâche qu'il s'est donnée : « Pour obéir au programme, dit-il, il faut donc » nécessairement passer en revue tous les points posés, » analyser les faits signalés, procéder à l'examen prescrit » et enfin, conclure et répondre à la question. » Il n'y a pas, en effet, autre chose à faire pour produire un excellent travail. Malheureusement l'auteur du second mémoire néglige aussi complètement que celui du premier, l'analyse des œuvres des anciens maîtres. Il est singulier que les deux concurrents aient méconnu ce point capital de la question et qu'ils n'en aient envisagé que le côté chimique.

En déplorant la décadence du coloris des tableaux de l'école française du commencement de ce siècle, décadence qu'il attribue uniquement à l'emploi de mauvaises couleurs, l'auteur cite en particulier plusieurs peintures de David, de Girodet et de Guérin, qui sont devenues méconnaissables. Il aurait pu faire remarquer que le coloris de Gros s'est beaucoup mieux conservé; mais cet exemple eût porté atteinte à l'infailibilité de sa théorie; car Gros, de la même époque et de la même école que les artistes qui viennent d'être cités, s'étant servi des mêmes couleurs, aurait comme eux assisté au déclin de ses œuvres, s'il n'avait changé de manière, s'il n'avait pris une exécution plus franche et plus chaleureuse.

L'auteur dit que, dans l'origine de la peinture, les artistes, aidés de leurs élèves, épuraient et broyaient eux-mêmes leurs couleurs et préparaient leurs panneaux et

leurs toiles. Il ajoute que les plus grands coloristes, Titien, Paul Véronèse et Rubens, étaient d'habiles chimistes. Leurs traditions à cet égard, transmises oralement à leurs élèves, se sont perdues, dit-il; David et les peintres de son école n'avaient pas de notions de chimie; ils achetaient leurs couleurs à des marchands.

On a fort exagéré les connaissances chimiques des anciens artistes. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'ils étudiaient les propriétés des couleurs et qu'ils apportaient de grands soins à leur préparation. Des marchands consciencieux et bien rétribués en pourraient faire autant, à l'aide des excellents traités sur la chimie des couleurs qui ont été publiés de nos jours. Il est un service important que la science pourrait rendre aux peintres et qui les mettrait à l'abri des fraudes du commerce. Ce serait de leur indiquer une série de réactifs au moyen desquels ils pourraient constater instantanément l'état de pureté ou d'altération des couleurs les plus usitées.

Les traditions des maîtres ne portaient pas seulement sur la préparation des couleurs, qui n'était point d'ailleurs un secret, elles avaient aussi et surtout pour objet les procédés d'exécution les plus propres à assurer la conservation de la peinture, c'est pour retrouver ces traditions que nous conseillons l'examen analytique des œuvres des anciens artistes. Les généralités dans lesquelles se tiennent les auteurs des deux mémoires ne suffisent pas pour éclairer ce côté de la question.

« L'action de la lumière ou des rayons solaires sur les  
 » dessins ou les peintures est plus lente mais identique à  
 » l'action du feu sur les métaux, c'est une combustion. Il  
 » faut donc éviter de se servir des couleurs combustibles  
 » ou volatiles et n'employer que des couleurs fixes. » Tel



est le point de départ de l'auteur du mémoire n° 2; telle est la pensée, très-juste du reste, qui domine tout son travail. Il a longtemps expérimenté, dit-il, sur la solidité des couleurs au moyen de teintes plus ou moins légères, étendues sur une surface qu'il exposait à l'action solaire. Tandis que les unes résistaient parfaitement à cette épreuve, d'autres s'altéraient rapidement ou disparaissaient même complètement dans l'espace de quelques heures. Chaque couleur est, dans le mémoire qui nous occupe, l'objet d'un examen fait à ce point de vue. Cette manière de procéder était judicieuse; mais les couleurs ne sont pas seulement altérables par l'air et par la lumière, elles le sont également par les matières auxquelles on les mêle. L'auteur s'est peut-être trop exclusivement occupé de la première cause d'altération. La loi générale ou à peu près générale qu'il pose est toutefois juste et conforme à l'opinion des chimistes qui se sont occupés de l'analyse des couleurs. D'après cette loi, les couleurs changeantes sont celles qu'on tire des substances végétales et animales; les couleurs fixes sont celles que fournissent les substances minérales, à l'exception toutefois des jaunes et des orangés de plomb, de chrome et d'arsenic, ainsi que des bleus et des verts de cuivre et des iodures. Les couleurs reconnues fixes et suffisant à la formation de tous les tons de la gamme pittoresque sont au nombre de trente, c'est plus que n'en ont jamais employé les maîtres. L'auteur a la conviction de l'infailibilité de ses prescriptions. Il menace de destruction les œuvres des artistes qui ne s'y conformeraient pas exactement.

Les auteurs des deux mémoires portent des jugements à peu près identiques sur le degré de solidité des couleurs qu'ils examinent une à une. Ils ne diffèrent guère de sen-



timent que sur le jaune de Naples et sur le bleu de Prusse, dont le second a meilleure idée que le premier. Quant à l'huile qu'il convient d'employer dans la peinture, c'est un point sur lequel ils sont loin d'être d'accord. L'auteur du mémoire n° 1 regarde l'huile de lin comme la meilleure; celui du n° 2 veut, au contraire, que ce soit un poison funeste, et conseille aux peintres de ne faire usage que de l'huile de pavot. Il croit pouvoir affirmer que c'est de cette huile que les anciens maîtres flamands se servaient; la raison sur laquelle il se fonde, c'est qu'on cultive abondamment le pavot dans les Pays-Bas. Les partisans de l'huile de lin peuvent lui répondre qu'on a également cultivé le lin dans nos provinces de toute antiquité. Ce n'est donc pas la question de culture qui pourra faire prononcer dans ce débat. Il est de fait que, bien que beaucoup d'artistes aient abandonné l'huile de lin pour l'huile de pavot, les hommes les plus compétents proclament la supériorité de la première.

Les différentes sortes de vernis mêlés à la peinture par les artistes modernes, sont indiqués et chimiquement analysés, puis viennent des réflexions contradictoires ou fausses : « Ces vernis donnent du brillant aux couleurs et rendent la pâte de la peinture plus dure et plus solide. — Par eux-mêmes, ils sont inoffensifs. — Prudhon s'en est servi, mais il ne s'est pas écoulé un laps de temps assez considérable pour qu'on puisse juger de leur effet. » On ne peut pas déclarer les vernis inoffensifs du moment qu'on reconnaît n'être pas en mesure de juger de leurs effets. Il n'est pas certain que les différents vernis dont on se sert soient inoffensifs. On n'est en droit de proclamer tels que ceux dont les anciens maîtres ont fait usage. Reste à savoir au juste le rapport qu'il y a entre les uns et les autres.

Le second mémoire contient peu de détails sur les panneaux employés par les anciens artistes , sur la nature du bois dont on les fabriquait en divers pays et sur les précautions prises pour en assurer la durée. Il indique seulement à quelle époque on les remplaça par des toiles pour les tableaux d'une certaine dimension. Il y est plus longuement parlé des impressions dont on recouvre ces subjectiles pour recevoir la peinture. L'auteur signale les inconvénients de toutes les impressions colorées, et se prononce avec raison pour la teinte blanche que les artistes flamands et hollandais n'ont pas cessé d'employer. Il est partisan des toiles préparées à la colle, au sujet desquelles l'auteur du mémoire n° 1 a émis une opinion contraire.

L'auteur croit avoir traité tous les points soulevés par la question que l'Académie a mise au concours, et il a employé, dit-il, tous ses efforts à le faire d'une manière satisfaisante; mais il ajoute que s'il faut exprimer sa pensée tout entière, la question dominante est la fixité des couleurs. Selon lui, tout est là. Du reste, sa conviction qu'il est dans le vrai éclate dans ce dernier passage : « En suivant les règles consignées dans cet écrit pour la peinture à l'huile, les peintres produiront des œuvres aussi durables que celles de l'ancienne école flamande, des œuvres qui se conserveront sans s'altérer. »

En résumé, les deux mémoires que nous venons d'analyser renferment de fort bonnes idées; plusieurs parties y sont traitées avec soin par des hommes qui connaissent la matière; mais des points importants y ont été négligés, ainsi que nous l'avons dit dans l'analyse qui précède. Pour rendre justice au mérite dont les auteurs ont fait preuve sans dépasser la réserve à laquelle nous obligent les im-

perfections que nous avons relevées dans leur travail, nous avons l'honneur de proposer à la classe d'accorder à l'un et à l'autre une mention honorable. »

Les conclusions de ce rapport, auxquelles se sont ralliés les deux autres commissaires, MM. De Keyser et Demanet, sont adoptées par la classe; en conséquence, les auteurs des deux mémoires soumis à son examen sont invités à se faire connaître.

---

La classe, après avoir arrêté les dispositions de sa séance publique, a renvoyé à une autre réunion la rédaction du programme du concours de 1856.

---

*Séance publique du 25 septembre 1855.*

(Temple des Augustins.)

M. F. FÉTIS, directeur de la classe.

M. DE KEYZER, vice-directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. Alvin, Braemt, Guill. Geefs, L. Roelandt, Suys, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Par-toes, Éd. Fétis, De Busscher, *membres*; Bosselet, Balat, Demanet, *correspondants*.

Assistaient à la séance :

*Classe des sciences :* MM. Le général Nerenburger, *directeur*, Dumont, *vice-directeur*, Wesmael, Martens, Stas, Van Beneden, Ad. De Vaux, Gluge, Melsens, Liagre, Duprez, *membres*.

*Classe des lettres :* MM. Leclercq, *vice-directeur*, le chevalier Marchal, Roulez, Gachard, Schayes, Arendt, *membres*; J. Nolet de Brauwere Van Steeland, *associé*.

MM. De Decker, Ministre de l'intérieur et membre de l'Académie, le comte Louis Vilain XIII, Ministre des affaires étrangères, le général Greindl, Ministre de la guerre, Dumont, Ministre des finances, assistent à la séance.

---



La séance s'ouvre à 1 heure; l'orchestre du Conservatoire royal de Bruxelles exécute l'ouverture d'*Anacréon*, par Cherubini.

M. Fétis, directeur de la classe, prend ensuite la parole :

MESSIEURS,

Un jeune artiste belge, dont vous allez entendre l'ouvrage couronné au concours de composition musicale institué par le Gouvernement, va recevoir dans cette séance solennelle le prix décerné à son talent, au résultat de ses études persévérantes. A cette occasion, une idée me préoccupe, à savoir la situation où se trouve aujourd'hui le compositeur à son entrée dans la carrière qu'il doit parcourir; situation qui n'avait rien d'analogue aux époques précédentes. En quoi cette situation est-elle différente de celle où se trouvaient les hommes illustres dont les œuvres excitent notre admiration? C'est ce que je me propose d'expliquer ici.

L'objet de la musique est l'*idéal*, dans le sens le plus absolu qu'on puisse donner à ce mot. Dans la conception la plus élevée de cet art, le compositeur n'est en effet préoccupé que de la création pure de l'idée, de ses développements et de ses transformations. Tour à tour, ses inspirations expriment les diverses affections dont l'âme humaine peut être saisie; mais l'imagination seule lui fournit les éléments de cette expression; car le monde réel n'a rien à faire avec son œuvre.

Cependant les sentiments dont se compose l'immense domaine de notre être moral ne sont point seuls en exercice dans l'audition de la musique; car les émotions ner-

veuses y jouent un rôle non moins important. A vrai dire, ce sont ces émotions que recherchent avant tout les masses. Le besoin que celles-ci en éprouvent est en raison directe de l'état de la société.

Dans les temps de calme où les passions sont limitées par les sentiments religieux et moraux, la naïve originalité des idées trouve un écho sympathique dans l'auditoire d'une œuvre musicale; mais après une succession presque non interrompue de secousses révolutionnaires, alors que l'existence de tous est un problème, alors que la foi s'éteint, la part intellectuelle et sentimentale de l'art diminue chaque jour et son action physique acquiert progressivement plus d'importance. L'intérêt égoïste devient la seule occupation sérieuse de chacun, et l'art n'a plus d'autre objet que de satisfaire les sens.

Tel est l'état actuel de la plupart des nations civilisées; tel est le déplorable milieu au sein duquel le talent d'un jeune compositeur est contraint de se développer ou plutôt de se débattre et de dégénérer. On se plaint de la disparition successive des grands artistes et de la faiblesse de ceux qui leur succèdent; mais quoi? Dieu ne déshérite pas plus une époque que d'autres de la présence d'hommes de génie.

Ce qui manque aux musiciens de nos jours, ce n'est ni le talent naturel, ni l'expérience, ni le savoir, mais la foi en eux-mêmes et la volonté que les obstacles ne rebutent pas. Leur tâche est plus difficile que ne fut celle des grands hommes qui les ont précédés; car à la puissance du talent de ceux-ci, il faudrait, pour les égaler, unir le courage pour la lutte de l'art avec le siècle de l'industrie. Il faudrait comprendre qu'à la mission de l'artiste est venue s'ajouter celle de l'apôtre.

Que voyons-nous depuis vingt-cinq ans? Des compositeurs plus ou moins bien doués, qui, dès leur début, sont animés d'amour et de respect pour l'art, si toutefois le siècle ne les a pas corrompus avant qu'ils ne se révèlent publiquement. Bientôt ébranlés par la connaissance qu'ils acquièrent des penchants de leurs contemporains, ils transigent avec leurs convictions. Avides de succès, si éphémères qu'ils puissent être, ils n'aperçoivent de salut pour leur talent que dans les exagérations du drame ou dans la vulgarité des rythmes de la danse.

Les formules de l'effet prennent dans leurs ouvrages la place des idées. Leur théorie du beau se réduit à ébranler ou à caresser les sens. L'art véritable, qui ne s'adresse qu'aux sentiments vrais et à l'intelligence, n'a plus rien de commun avec eux. Devenus industriels, d'artistes qu'ils voulaient être, ils connaissent le prix courant des produits de leur plume. Qui sait? Peut-être un jour les feront-ils coter à la bourse!

Cependant, s'ils avaient le courage nécessaire à leur mission et au temps où ils vivent, ils pourraient opérer une réaction salutaire dans la dépravation de goût à laquelle ils sacrifient comme au veau d'or. Si dégénéré que soit leur siècle, tout sentiment du vrai, toute intelligence du beau, n'y sont pas anéantis sans ressource. De même qu'une âme déchue peut être encore émue par le spectacle de la vertu en action, de même le sentiment esthétique, si affaibli, si faussé qu'il soit, peut se réveiller aux accents d'une voix véritablement inspirée.

Abjurant les erreurs de l'exagéré ainsi que les tendances de l'art sensuel, si les compositeurs rentraient dans la voie des idées naturelles et simples; si, revenant à

l'étude des beaux modèles, ils se pénétraient de ce qui leur donne une valeur impérissable ; enfin , si , reprenant possession de leur sentiment individuel , ils n'avaient que lui pour guide dans leurs travaux , ces artistes verraient bientôt saluer les produits de leur énergique résolution , non-seulement par la sympathie d'un monde d'élite chez qui se conserve à toutes les époques le culte du bon et du beau , mais aussi par les populations entières. Rappelez-vous, Messieurs, l'enthousiasme que fit naître naguère parmi vous l'audition de quelques œuvres du génie de Haydn , si différentes dans leur élégante simplicité de ces bruyantes orgies musicales qui , depuis un quart de siècle , fatiguent notre oreille du luxe de leurs effets sonores sous lesquels se cache souvent la pauvreté de la pensée ; rappelez-vous les vives et douces émotions que vous ont fait éprouver les naïves inspirations d'un temps déjà loin de nous , dans les *Concerts historiques* ! Ces exemples suffisent pour démontrer la possibilité de ramener la musique à sa véritable destination , c'est-à-dire à l'expression idéale des affections de l'âme par l'originalité de la pensée.

Ce n'est pas à dire qu'il soit nécessaire de répudier les éléments nouveaux de sonorité , ni les formes qui ont pour objet de faire naître des effets plus énergiques et plus développés que ceux de la musique d'autrefois.

Il ne s'agit pas de faire un pas en arrière pour retrouver la voie du beau : car en aucune chose on ne doit essayer de refaire le passé. Usez de toutes les ressources que le temps vous a données , jeunes artistes ; mais n'en usez que comme d'accessoires de la pensée. Imaginez ; ne formulez pas , et persuadez-vous que l'art inspiré a seul de la valeur et de la vie ; qu'il n'y a point de mode pour lui ,



et que la forme n'est rien sans l'idée. Que si vos ouvrages ont le cachet de l'originalité, il pourra se faire que leur mérite soit d'abord méconnu : ne vous en effrayez pas, et surtout gardez-vous du découragement. Méditez sur la direction que vous donnerez à votre talent : soyez votre propre critique; mais lorsque votre conviction sera formée, avancez d'un pas ferme, quels que soient les obstacles qui vous seront opposés, en dépit des manœuvres de la rivalité, des faux jugements de la presse et des clameurs du mauvais goût. Marchez donc avec courage; s'il était possible que le présent vous manquât, il vous resterait la postérité.

---

M. Fétis a proclamé ensuite les résultats des concours ouverts par la classe des beaux-arts. (Voir pp. 291, 504, 507 et 524.)

Les lauréats du grand concours de composition musicale, MM. Demol et Benoit, sont venus recevoir leurs couronnes des mains du directeur de la classe, puis on a passé à l'exécution de la cantate de M. Demol auquel le premier prix a été décerné par le jury, au mois de juin dernier.

Les solo ont été chantés par M<sup>lle</sup> Serneels, MM. Carman, Depoitier et Despret.

LE DERNIER JOUR D'HERCULANUM.

---

1<sup>re</sup> PARTIE. — LES ESCLAVES.

*La scène se passe à Herculanium, dans l'atrium d'une riche villa romaine.*

---

PERSONNAGES. { GETA, esclave.  
PAULUS, esclave.  
DEUX GROUPES D'ESCLAVES.

GETA.

*(Cavatine.)*

**Récitatif.**

Mes frères, écoutez ! nos maîtres sont heureux.  
Des roses de Pestum leur salle est embaumée,  
Le vin de dix consuls s'épanche à flots pour eux  
De son amphore parfumée.  
Plus joyeux que les fleurs qui couronnent leurs fronts,  
Ils chantent le bonheur.

LES ESCLAVES.

Hélas ! et nous souffrons !

GETA.

Pour eux le printemps a des roses :  
L'été, des verveines écloses ;

L'hiver à leurs fêtes sourit;  
L'automne, qui couvre leurs treilles,  
Rougit pour leurs coupes vermeilles  
Le sang des raisins qu'il mûrit.  
Le cercle volage des heures  
Emplit de chansons leurs demeures,  
De rêves charmants leur esprit.

*(On entend quelques mesures du motif qui commence la deuxième partie de cette cantate, et que chantent les convives dans la salle du festin.)*

Écoutez leurs chants d'ivresse!  
Dans leurs cœurs rit l'allégresse,  
Sur leurs lèvres la gaité.  
Et nous, frères, nous ne sommes  
Rien, plus rien parmi les hommes  
Qu'un troupeau déshérité!  
Spartacus, avec tes chaînes  
Tu forgeas ton fer vainqueur.  
Tu nous as légué tes haines  
Et ton sang remplit nos veines,  
Ton courage notre cœur.

GETA ET LES ESCLAVES, ensemble.

Spartacus, avec tes chaînes  
Tu forgeas ton fer vainqueur.  
Tu nous as légué tes haines  
Et ton sang remplit nos veines,  
Ton courage notre cœur.

PAULUS.

*(Air.)*

Ne haïssons, amis, personne :  
Dieu, notre juge souverain,  
Renverse, quand son heure sonne,  
Palais et temple aux toits d'airain.  
Dans sa balance il pèse, ô frères,  
Il pèse toute iniquité.

I fit le temps pour nos misères,  
Pour nos bonheurs l'éternité.  
Malgré les fers et les entraves,  
L'esprit est libre, et quelquefois  
Mieux vaut la bure des esclaves  
Que le manteau pourpré des rois.

Ne haïssons, amis, personne :  
Dieu, notre juge souverain,  
Renverse, quand son heure sonne,  
Palais et temple aux toits d'airain.

UN GROUPE D'ESCLAVES.

## Que veut dire ce langage?

### L'AUTRE GROUPE D'ESCLAVES.

C'est un juif, un juif, je gage.

GETA & PAULUS.

Quel pays est donc le tien?  
Serais-tu? . . .

PAULS.

Je suis chrétien.

**Ensemble.**

PAULUS. GETA ET LES DEUX GROUPES D'ESCLAVES.

**Je suis chrétien. C'est un chrétien !**

GETA.

C'est donc toi qu'avec ta fille. . .

PAULUS.

Seul débris de ma famille. . .

GETA.

## Notre maître acheta de ce marchand gaULOIS?

PAULUS.

C'est moi-même.



GETA.

Dieux!

PAULUS.

Moi-même.

GETA!

O pitié! misère extrême!

Car voici l'instant suprême.

Frère, écoute cette voix!

(*Paulus prête l'oreille au chant qui retentit dans le triclinium.*)

---

## II<sup>me</sup> PARTIE. — *LE VOLCAN.*

(*La scène représente un triclinium richement décoré. Au fond une colonnade s'ouvrant sur un jardin. Le jour est intercepté par de vastes rideaux de pourpre. Dans le triclinium, une table splendidement servie où sont accoudés des convives, hommes et femmes, servis par des esclaves. Dans un angle de la salle un groupe de jeunes esclaves richement vêtues. Parmi elles se trouve Gamba.*)

PERSONNAGES.

LUCULLUS, le jeune.

GAMBA, esclave gauloise, fille de Paulus.

PAULUS, esclave gaulois.

CONVIVES.

*Chanson.*

*Chœur des convives.*

Trêve aux noirs soucis, comme aux deuils sans nombre!

Les ans sont si courts,

Nous passons si vite, et la mort dans l'ombre

Nous tient pour toujours (1).

---

(1) VAR. — Trêve aux noirs soucis, trêve aux deuils sans nombre,

Que nous fait le temps.

L'existence est courte et la mort dans l'ombre

Nous tiendra longtemps.

LUCULLUS.

Tout s'en va : le flot qui passe,  
 L'hirondelle dans l'espace;  
 Gloire, honneur, richesse, grâce,  
 Dans ce monde rien n'est sûr.  
 Le temps fauche toutes choses :  
 Lui qui prend à Mai ses roses  
 Ferme aussi les bouches roses  
 Et les yeux d'azur.

*Chœur.*

Trêve aux noirs soucis, comme aux deuils sans nombre!  
 Les ans sont si courts,  
 Nous passons si vite, et la mort dans l'ombre  
 Nous garde toujours.

LUCULLUS.

Notre vie est un voyage.  
 Le bonheur, nous dit le sage,  
 N'est que l'ombre d'un nuage  
 Qu'on voudrait saisir en vain.  
 Mais le sage a tort, sans doute.  
 Au bonheur il n'entend goutte,  
 Car, mes frères, somme toute,  
 N'est-ce pas le vin ?

*Chœur.*

Trêve aux noirs soucis, comme aux deuils sans nombre!  
 Les ans sont si courts,  
 Nous passons si vite, et la mort dans l'ombre  
 Nous tient pour toujours.

LUCULLUS.

De ta vie, ô sage austère,  
 Si tu dresses l'inventaire,  
 Tu verras que sur la terre

Le bonheur n'est qu'un beau jour.  
Mais tout sage a sa folie,  
Dans ses rêves il oublie  
Le meilleur de cette vie :  
N'est-ce pas l'amour?

*Chœur.*

Trêve aux noirs soucis, trêve aux deuils sans nombre!  
Les ans sont si courts;  
Nous passons si vite, et la mort dans l'ombre  
Nous tient pour toujours.

*Duo.*

LUCULLUS *faisant signe à Gamba, qui a vainement  
essayé de se cacher au milieu du groupe des  
esclaves.*

Fraîche rose,  
Viens ici,  
Et dépose  
Tout souci.

GAMBA, *le suppliant.*

Puissant maître,  
Laissez-moi!

LUCULLUS.

Qui fait naître  
Ton émoi?

GAMBA.

O mon maître,  
Laissez-moi!

LUCULLUS.

Quoi! ma belle enfant des Gaules  
Tremble comme au vent les saules!  
J'aime à voir sur tes épaules

Ruisseler tes blonds cheveux.  
 Dans tes yeux le ciel se mire;  
 Donne leur charmant sourire  
 A ton maître qui t'admire  
 Sans te dire encor : « Je veux. »

GAMBA.

Grâce pour une humble femme!  
 De ses jours brisez la trame,  
 Ou laissez fléchir votre âme :  
 Dieu punit tout oppresseur....  
 La pitié (pensée amère!)  
 Serait-elle une chimère?  
 Grâce, au nom de votre mère,  
 Grâce, au nom de votre sœur!

*Ensemble.*

LUCULLUS, *qui a saisi la main de  
 Gamba et veut l'en-  
 traîner vers la table  
 du festin.*

GAMBA.

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| Ah ! je plie     | Cède et plie    |
| Sous le sort,    | Sous le sort,   |
| Dieu m'oublie    | O folie !       |
| Et la mort.      | Vain effort !   |
| O mon père !     | La sévère       |
| Je n'espère      | A beau faire ,  |
| Plus qu'en toi ; | Car, ma foi ,   |
| O mon père,      | Par mon père !  |
| Sauve-moi !      | Elle est à moi. |

*(En ce moment Paulus se précipite dans la salle et saisit avec force le  
 bras de Lucullus.)*

PAULUS.

Arrêtez, ravisseur !

GAMBA.

O mon père !

PAULUS.

O ma fille !



LUCULLUS.

Quoi ! l'esclave d'hier ?

PAULUS.

Le vengeur aujourd'hui !

*(Il soulève rapidement un des rideaux de pourpre du fond. On aperçoit le Vésuve en feu.)*

Lucullus, que vois-tu dans le ciel noir qui brille ?

LUCULLUS.

Par Vénus ! dans les cieux quel rouge éclair a lui ?

PAULUS.

C'est, maudit du seigneur, le volcan ; c'est la lave  
Qui vient prendre en ses flots et le maître et l'esclave !

*(Aux convives.)*

Oh ! c'est la mort pour vous !

*(A sa fille qu'il serre dans ses bras.)*

Mais c'est la vie, ô ma fille, pour nous !

---

## CLASSE DES SCIENCES.

---

*Séance du 6 octobre 1855.*

M. NERENBURGER, président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents : MM. d'Omalius d'Halloy, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Plateau, Dumont, Kickx, Stas, de Selys-Longchamps, Gluge, Schaar, Liagre, Duprez, membres ; Élie de Beaumont, Th. Schwann, associés ; Houzeau, correspondant.*

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

---

## CORRESPONDANCE.

---

Le Muséum d'histoire naturelle de Paris, la Société historique d'Utrecht, la Société provinciale de Bois-le-Duc, la Société philosophique de Philadelphie, l'Académie pontificale des Nouveaux Lyncées, l'Institut royal de Venise, l'Académie Palermitaine, l'Académie royale de Prague, la Société danoise des sciences de Copenhague, l'Observatoire royal du cap de Bonne-Espérance, etc., remercient l'Académie pour l'envoi de ses mémoires.

— L'Académie royale de Berlin, le Musée néerlandais des antiquités, la Société anglaise pour l'encouragement des arts, la Société des antiquaires de Picardie, la Société danoise de Copenhague, la Société physique de Berlin, l'Institut royal météorologique des Pays-Bas, l'Académie de Nancy, la Société des antiquaires de Nancy, etc., font hommage de leurs publications.

— Les naturalistes allemands, réunis à Vienne, et la Société hollandaise des sciences de Harlem communiquent leur programme.

— L'Association britannique, pour l'avancement des sciences, fait part de sa réunion à Glasgow.

— M. Manuel Rico y Sinobas, de Madrid, fait parvenir les résumés des observations météorologiques, faites en mars et en avril de cette année, dans différentes parties de l'Espagne.

— M. Ez. Uricoochia, de Bogota (Nouvelle-Grenade de l'Amérique du Sud), exprime le désir de voir son pays entrer en relations avec la Belgique pour les observations d'astronomie et de physique du globe. — Cette demande est accueillie.

— M. le lieutenant H. Jansen adresse à l'Académie une traduction hollandaise de la *Description naturelle des mers*, donnée par M. le lieutenant Maury, directeur de l'Observatoire de Philadelphie; le Secrétaire perpétuel communique en même temps plusieurs lettres de ce dernier savant, nommé récemment associé de l'Académie.

— M. James Espy fait part au Secrétaire perpétuel des

réponses qu'il vient de faire aux physiiciens qui ont combattu sa théorie des tempêtes. Il cite les faits qui appuient son opinion.

— Il est rendu compte d'un monument sépulcral que l'Académie de Naples se propose d'élever à Macédoine Melioni. Les commissaires chargés de recueillir les souscriptions en Belgique sont MM. Quetelet et Plateau.

— M. le secrétaire perpétuel dépose les observations sur les étoiles filantes, faites à Bruxelles et à Gand, par M. Duprez, au mois d'août dernier; en même temps que les observations sur la floraison des plantes, en 1854, faites à l'Observatoire de Bruxelles, à Liège, par M. G. Dewalque; à Jemappe, par M. Alf. de Borry; à Morges, par M. F. Burnier; à Namur, par M. Alf. Bellyneck; à Leuze, par M. Ch. Amand.

— M. le docteur Wittwer annonce de Munich l'envoi prochain de résultats qu'il vient d'obtenir relativement à la clarté du jour et à l'action des rayons chimiques du soleil dans les phénomènes de la végétation.

— M. Pegado, directeur de l'École polytechnique de Madrid, fait parvenir les observations qui ont été faites en différents lieux de l'Espagne pour déterminer le climat du royaume.

— M. Schwann, membre de l'Académie, fait hommage des deux volumes de son *Anatomie du corps humain*, ouvrage faisant partie de la *Collection pour l'émancipation intellectuelle*, publiée par M. Jamar.

— M. Buys-Ballot, directeur de l'Observatoire météo-



rologique d'Utrecht , précise les observations qu'il désire obtenir de la Belgique. « .... Il faut absolument , pour la météorologie , avoir les observations simultanées , journalières , pendant un an , sur un grand nombre de points du globe , convenablement choisis. Les séries d'observations , longtemps suivies dans un même lieu , ont mutuellement aussi leur utilité. Elles servent de base à la *climatologie* , sur laquelle doit être édifiée la météorologie. Mais , comme les moyens ne sont pas indéfinis , je dois publier les observations du plus petit nombre de lieux possible , et je ne puis prendre que celles d'un ou de deux points pour chaque pays , selon son étendue. Ainsi , je ne fais mention de Bruxelles que par déférence pour l'Observatoire et son Directeur ; car Paris est si près de Maestricht que les écarts entre ces deux stations ne diffèrent presque jamais de signe. Quoique je ne publie pas toujours les observations de Bruxelles , j'y ai pourtant égard dans mes calculs , et , s'il y avait du désaccord entre les observations de Bruxelles , de Flessingue et de Paris , je les signalerais toujours. J'ai fait revoir toutes mes tables normales , tant pour le baromètre que pour la température. Les températures simultanées de ces dernières années offrent une bonne vérification. Or , je n'ai trouvé que de très-légères modifications à faire. Je les publierai afin que chacun puisse de nouveau rétablir , par les écarts , les observations originales. — Peut-être M. Krecke viendra-t-il prochainement à Bruxelles pour comparer son baromètre (qui a déjà été comparé avec celui de M. Dove , par M. Dove lui-même) , avec celui d'Ernst , de l'Observatoire. Il fera une journée à Nimègue , Maestricht , Breda , Flessingue... »

*Sur les sections du cône et les foyers multiples.* (Extrait d'une lettre de M. Chasles, associé de l'Académie royale, à M. Quetelet.) « .... C'est surtout le travail sur les foyers qui a laissé dans mon esprit une impression qui me permet d'en rappeler ici quelques passages. L'idée d'étendre à une courbe d'un ordre quelconque les considérations qu'Euler a prises pour définition des foyers dans les coniques semblables, est heureuse et n'avait point encore été, je crois, expliquée. Aussi a-t-elle conduit M. votre fils à des résultats nouveaux et intéressants, au nombre desquels on remarque cette propriété fort belle des ovales de Descartes, d'avoir, non pas seulement deux foyers, comme il résultait de leur définition, ou trois comme je l'avais trouvé, mais une infinité d'autres, situés tous dans une courbe de troisième ordre, et dont deux quelconques donnent lieu à une équation de l'ovale, à la manière de Descartes, c'est-à-dire à l'équation entre deux rayons vecteurs  $\rho + n\rho' = \lambda$ .

» Une autre belle proposition qui forme le point de départ, dans le mémoire de M. votre fils, d'où se déduit celle qui précède, c'est que, à chaque foyer correspond un certain cercle, toujours de même centre, qui, avec le foyer, sert à définir la courbe d'une autre manière. Cette nouvelle définition, ou propriété des ovales, permet de construire une courbe dans laquelle deux ou trois foyers, situés sur l'axe de la courbe, sont imaginaires.

» La définition de Descartes, exprimée par l'équation  $\rho + n\rho' = \lambda$ , ne se prête pas à cette considération de foyers imaginaires; et la discussion de l'équation générale des ovales, en coordonnées rectangulaires, en indiquant des foyers imaginaires, donnerait lieu à une difficulté sérieuse,

si l'on ne savait pas, à *priori*, que ces foyers imaginaires répondent à une propriété générale de ces courbes, différente de la définition de Descartes.

» Je m'étais occupé, il y a déjà longtemps, de ces ovales de Descartes, que vous avez réintroduites avec tant de bonheur dans les spéculations géométriques, comme caustiques secondaires du cercle, mais je n'ai pas trouvé le moment de publier mon travail; je le reprendrai, et il me sera bien agréable d'y faire mention des heureux résultats que j'ai trouvés, avec un grand plaisir, dans le mémoire de M. votre fils..... »

— L'Académie reçoit encore :

1° Une notice sur le genre *Michelaria villosa*, etc., par M. A. Strail, curé de Magnée, canton de Fléron, près de Liège. (Commissaires : MM. Kickx et Spring.)

2° Sur diverses inventions du sauvetage, par M. Francolay, de Herstal. (Commissaires : MM. Stas et Liagre.)

3° De quelques faits nouveaux relatifs aux invertébrés perforants, par M. Marcel de Serres. (Commissaires : MM. Van Beneden et Cantraine.)

4° Notice sur deux nouvelles espèces de scolex, par M. J. d'Udekem. (Commissaires : MM. Van Beneden et Gluge.)

5° Sur une nouvelle combinaison de chlore et brome (perchlorure de brome), par Van Arenberg, pharmacien à Louvain. (Commissaires : MM. Stas et Martens.)

6° Intégration d'un système de cinq équations aux dérivées partielles qui se présentent dans la transformation de plusieurs problèmes de géométrie et de physique mathématique, par M. Ign. Carboneille. (Commissaires : MM. Schaar et Timmermans.)

— M. J. Bouton , par lettre de Tournai , en date du 25 août 1855, demande à pouvoir déposer un paquet cacheté. — Accepté.

---

## CONCOURS DE 1855.

---

Il a été reçu un mémoire en réponse à la question suivante :

*Les géomètres ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'il convient d'exposer la mécanique, comme on l'a fait jusqu'ici, en commençant par la théorie de l'équilibre, ou s'il est préférable, comme le prétendent quelques savants, que les notions du mouvement précèdent celles de l'équilibre. On demande une discussion approfondie des deux opinions, et un canevas complet d'un cours de mécanique, exposé dans le second système, avec les démonstrations que nécessite ce nouveau plan.*

Le mémoire reçu porte pour épigraphe :

*Nulla corporibus inducitur mutatio  
cujus causa non fuerit motus.*

(P. VAN MUSSCHENBROEK.)

Les commissaires sont : MM. Timmermans, Schaar et Lamarle.

— Un concurrent se plaint de ce que le temps lui a manqué pour achever un travail sur la question relative à l'exploitation des houillères, proposée par le Gouverne-



ment, et demande que l'Académie veuille bien la conserver au concours de 1856.

---

## RAPPORTS.

---

Sur les conclusions de ses commissaires, MM. Duprez, Plateau et Quetelet, la classe des sciences ordonne l'impression du travail de M. Liagre, membre de l'Académie, relatif à *L'influence des phases lunaires sur la pression atmosphérique*.

---

*La cause de la scintillation ne dériverait-elle point de phénomènes de réfraction et de dispersion par l'atmosphère?*  
Mémoire de M. Montigny.

### **Rapport de M. Plateau.**

« Après avoir indiqué les motifs qui l'ont engagé à présenter une théorie nouvelle de la scintillation malgré la juste faveur avec laquelle la théorie d'Arago a été accueillie, M. Montigny fait connaître les résultats qu'il a obtenus en observant la scintillation de l'étoile Sirius à l'aide de deux procédés différents.

Nicholson avait remarqué que si l'on imprime un mouvement vibratoire rapide au tube d'une lunette dirigée vers une étoile scintillante, ce qui fait décrire à l'image de celle-ci des courbes lumineuses, ces courbes se montrent composées d'arcs diversement colorés, et il avait évalué

ainsi à 50 par seconde le nombre des changements de couleur distincts que la lumière de l'étoile Sirius éprouve dans la scintillation. M. Montigny, en régularisant cette expérience par un procédé au moyen duquel il a fait décrire à l'image de Sirius une ligne circulaire, trouve que le nombre de changements de couleur ou d'intensité peut être estimé à 70 par seconde; les teintes prédominantes sont le rouge, l'orangé, le jaune et le vert.

M. Montigny a fait usage ensuite, pour analyser la scintillation de la même étoile, d'un procédé entièrement différent, et qui lui est propre. Ce procédé consiste à placer un prisme en avant de l'objectif de la lunette, de manière à transformer l'image de l'étoile en un spectre coloré. On observe alors, dans ce spectre, des variations continuelles : des allongements et des raccourcissements rapides agitent ses extrémités, mais plus fréquemment et sur une plus grande étendue du côté du violet; les raccourcissements de ce dernier côté résultent de la disparition du violet d'abord, puis du bleu, en sorte que dans ces instants le spectre perd la moitié de sa longueur; parfois le vert et le jaune semblent s'élancer par traits vers le bleu et le violet; le rouge vacille également vers le jaune qui, à son tour, s'étend quelquefois du côté du rouge; cette dernière couleur ne paraît point subir d'extinction complète, et les empiétements du jaune y sont beaucoup plus restreints que ceux du vert sur l'autre extrémité; le spectre éprouve, en outre, des trépidations transversales brusques; enfin, il arrive encore qu'un trait lumineux semble envahir comme un éclair toute l'étendue du spectre, qui est alors très-agité.

Ces faits décrits, M. Montigny passe à l'exposé de sa théorie, qui a pour base les réfractions et les réflexions

éprouvées par les rayons lumineux dans l'atmosphère. Ainsi qu'il l'a rappelé dans son précédent mémoire (1), lorsqu'une étoile n'est pas trop élevée au-dessus de l'horizon, les rayons lumineux qui en émanent et qui arrivent à l'œil de l'observateur, ont été non-seulement réfractés, mais encore dispersés par l'atmosphère, de manière que l'image de l'étoile sur la rétine consiste en réalité en un petit spectre vertical, spectre qui a trop peu de hauteur pour que l'œil nu puisse en distinguer les différentes teintes, mais qui devient nettement accusé quand on se sert d'une lunette d'un pouvoir suffisant. Les faisceaux lumineux respectivement correspondants aux teintes extrêmes de ce spectre, faisceaux dont le diamètre est égal à celui de la pupille ou à celui de l'objectif, suivant que l'œil est nu ou armé d'une lunette, pénètrent dans l'œil ou dans la lunette en formant entre eux un petit angle, d'où il résulte qu'ils ont parcouru dans l'atmosphère, et auparavant dans le vide, deux trajectoires séparées; il est clair, de plus, que ces deux trajectoires, rectilignes et parallèles avant d'atteindre l'atmosphère, se sont ensuite rapprochées, en s'infléchissant, jusqu'à leur intersection dans l'ouverture de la pupille ou dans celle de l'objectif. Les trajectoires parcourues par les faisceaux correspondants aux autres teintes du petit spectre sont évidemment comprises entre les deux extrêmes ci-dessus, en sorte que l'ensemble de tous ces faisceaux constitue une tranche de lumière dont la largeur, mesurée dans le plan vertical et perpendiculairement à la trajectoire du faisceau moyen, va en diminuant depuis la limite de l'atmosphère jusqu'à l'observateur.

---

(1) Voir le rapport sur ce travail, *Bullet. de l'Acad.*, t. XXI, 2<sup>me</sup> part., p. 855.

En supposant que l'on emploie une lunette de 10 centimètres d'ouverture, dirigée vers une étoile élevée de  $10^{\circ}$  au-dessus de l'horizon, M. Montigny fait voir qu'à 1,000<sup>m</sup> de distance de la lunette, les faisceaux émanés de l'étoile dont il s'agit et correspondants aux différentes couleurs, sont assez séparés pour qu'un phénomène résultant du passage d'une onde aérienne dans l'un de ces faisceaux se produise sans que les autres faisceaux soient au même instant traversés par la même onde, et conséquemment sans qu'ils éprouvent des effets de même genre. Or, il doit arriver fréquemment qu'une onde aérienne se présente de telle manière sur le trajet de l'un des faisceaux, que ce dernier subisse, à la surface extérieure ou intérieure de cette onde, suivant que celle-ci est moins dense ou plus dense que l'air environnant, une réflexion totale qui le dévie et l'empêche de parvenir à la lunette ou à l'œil ; dès lors l'un des faisceaux colorés faisant défaut, l'ensemble des autres produira nécessairement la teinte complémentaire, en supposant, bien entendu, que l'on observe à l'œil nu ou avec une lunette insuffisante pour laisser distinguer l'étalement de l'étoile en un petit spectre ; ces réflexions totales, opérées en grand nombre dans un court intervalle de temps sur les différents faisceaux colorés, devront donc faire varier continuellement la teinte de l'étoile.

Mais les effets ne se borneront point à des changements de teintes : les ondes aériennes qui passeront dans la tranche de lumière à une distance de l'observateur assez peu considérable pour que les faisceaux colorés soient sensiblement réunis en un seul, et qui se trouveront dans les conditions de la réflexion totale, amèneront la disparition de l'étoile, ou tout au moins un affaiblissement de son éclat, sans modification de couleur.



Telle est, en substance, la théorie proposée par M. Montigny. Elle a, comme on le voit, cela de commun avec celle d'Arago, qu'elle attribue la scintillation au passage incessant d'ondes aériennes de différentes densités sur le trajet de la lumière émanée de l'étoile, et aux disparitions alternatives que ces ondes font éprouver à chacune des couleurs qui composent cette lumière ou à leur ensemble; seulement Arago explique la disparition dont il s'agit par des interférences, et M. Montigny en cherche la cause dans des réflexions totales.

On ne saurait nier la possibilité de ces réflexions aux surfaces limites de portions d'air d'inégales densités : c'est à elle, en effet, que sont dus les phénomènes du mirage. M. Montigny a essayé de les mettre en évidence d'une autre manière : il a produit artificiellement des courants d'air chaud dans l'intérieur du cône lumineux émané d'un microscope solaire; il a vu alors les bords extérieurs de ce courant se dessiner, sur l'écran qui recevait la lumière, avec plus d'éclat que les parties voisines, et surtout que les parties intérieures adjacentes, et il montre que cet accroissement d'éclat ne peut être dû aux rayons qui, traversant le courant très-près de ces mêmes bords, sont déviés extérieurement par deux réfractions successives. Enfin, il rappelle qu'en observant à l'aide d'une lunette des objets terrestres éloignés, il a vu quelquefois certaines parties de ces objets disparaître momentanément sous l'influence des ondes aériennes, et qu'il a expliqué alors le phénomène par ce même principe des réflexions totales (1).

Après avoir exposé sa théorie, M. Montigny en examine

---

(1) Voir le rapport sur le travail dans lequel est consignée cette observation, *Bullet. de l'Acad.*, t. XXI, 1<sup>re</sup> part., p. 60.

les conséquences et les compare avec les faits particuliers ; nous citerons ici les principales de ces comparaisons :

1° Les teintes correspondantes aux rayons les plus réfrangibles occupant généralement, dans un spectre produit par dispersion, une étendue plus grande que les autres, on doit admettre que, dans la tranche de lumière dont il a été question, l'ensemble des faisceaux les plus réfrangibles tient plus de place que celui des autres faisceaux, et qu'ainsi il y a plus de chances pour que les premiers soient déviés par des réflexions totales ; en outre, par la raison même que ces faisceaux sont plus réfrangibles, les limites d'angle d'incidence entre lesquelles ils doivent éprouver ces réflexions sont moins restreintes ; par conséquent, dans le spectre d'une étoile obtenu en armant la lunette d'un prisme, les teintes violette et bleue doivent être celles qui disparaissent le plus fréquemment, ce qui a lieu en effet, comme on l'a vu. C'est par la même raison que, dans l'expérience de Nicholson modifiée par M. Montigny, les autres teintes ont prédominé.

M. Montigny ajoute ici une remarque essentielle : d'après Arago, lorsqu'un vingtième seulement de l'une des couleurs qui composent la lumière blanche disparaît, le mélange restant offre déjà d'une manière sensible la teinte complémentaire ; il suffit donc, pour qu'une étoile se colore dans la scintillation, qu'une petite partie de l'un des faisceaux de la tranche lumineuse soit déviée par la réflexion totale.

2° Si, comme l'a fait également Nicholson, l'oculaire de la lunette est poussé hors du foyer, de manière à transformer l'image de l'étoile scintillante en un disque d'un certain diamètre, l'apparition de chaque couleur n'a pas lieu instantanément sur toute l'étendue du disque, mais se

produit à des intervalles de temps distincts sur les diverses parties de celui-ci. M. Montigny explique ce phénomène en remarquant que lorsqu'une partie seulement de l'un des faisceaux colorés de la tranche de lumière est déviée par réflexion, les rayons déviés ne font de même défaut que dans une partie du disque en question, laquelle doit conséquemment se revêtir alors de la teinte complémentaire, tandis que le reste du disque aura une teinte différente.

5° Ceux des rayons qui échappent aux réflexions totales subissent nécessairement, en traversant les ondes aériennes, des effets de réfraction qui les dévient de petites quantités, d'où il suit que les images des étoiles doivent souvent éprouver, pendant qu'elles scintillent, de petits mouvements de vacillation. M. Montigny cite, à l'appui de cette conséquence de sa théorie, des passages tirés de plusieurs auteurs, et le fait est d'ailleurs mis hors de doute par les trépidations transversales qui se manifestent dans le spectre d'une étoile scintillante obtenu à l'aide d'une lunette munie d'un prisme, ainsi que cela a été dit au commencement de ce rapport.

4° Cependant il est un cas qui doit se présenter fréquemment, et dans lequel la scintillation laissera immobile l'image de l'étoile : c'est lorsque l'onde aérienne est telle, que les deux portions de sa surface par lesquelles pénètrent et sortent ceux des rayons lumineux qui échappent à la réflexion totale ne font entre elles qu'un petit angle, car il est clair qu'alors les rayons ne seront déviés angulairement que d'une quantité insensible; or l'observation prouve, en effet, que la scintillation n'est pas toujours accompagnée d'une vacillation de l'astre.

5° La tranche lumineuse formée de tous les faisceaux colorés étant d'autant plus étalée que la lumière pénètre

plus obliquement dans l'atmosphère, et le nombre des ondes aériennes qui traversent la tranche augmentant avec cet étalement, il en résulte que les étoiles doivent scintiller d'autant plus qu'elles sont plus rapprochées de l'horizon, et cette conséquence paraît confirmée par l'observation.

6° On sait que les planètes, à l'exception de Mercure et de Vénus, ne scintillent pas ou scintillent à peine. M. Montigny en trouve, comme Arago, la raison dans le diamètre apparent de ces astres, en ce sens qu'il doit y avoir généralement discordance entre les scintillations de points du disque d'une planète assez éloignés les uns des autres pour que les rayons émanés de ces points traversent des parties d'air sensiblement différentes.

7° Les très-petites étoiles, celles de 7<sup>me</sup> grandeur, n'ayant qu'un éclat très-faible, on comprend que lorsque leur lumière est encore diminuée par une réflexion totale opérée sur une partie des faisceaux colorés qui la composent, elle n'est plus capable de produire sur la rétine l'impression d'une couleur distincte, et qu'ainsi l'on ne doit point voir varier la teinte de ces petites étoiles; or, c'est aussi ce que l'observation avait constaté.

8° Le premier des scintillomètres d'Arago semble établir une dépendance nécessaire entre la scintillation et les interférences; cependant M. Montigny explique d'une manière naturelle les réapparitions du point lumineux au centre de l'image, en remarquant que lorsqu'une onde aérienne, en pénétrant dans la tranche lumineuse, dévie par réflexion totale une partie des rayons qui auraient atteint le bord du diaphragme, ces rayons ainsi écartés de la lunette ne peuvent plus aller éteindre par interférence ceux qui pénètrent directement dans l'objectif.



9° Une objection se présente contre la théorie proposée. L'auteur a invoqué le phénomène du mirage; or, ce phénomène, dans sa forme la plus simple, consiste essentiellement en une duplication apparente de l'objet, dont une image est vue directement et dont l'autre est vue par la réflexion totale sur une couche d'air moins dense; la même chose ne devrait-elle donc pas avoir lieu pour les étoiles? Si l'un des faisceaux colorés ou leur ensemble peut être dévié par la réflexion totale de manière à ne plus parvenir à l'œil ou à la lunette, ne doit-il pas arriver quelquefois qu'un faisceau ou un ensemble de faisceaux qui n'était point dirigé vers l'œil ou vers la lunette, y soit envoyé par une réflexion totale, et fasse voir ainsi une seconde image de l'astre? Ou bien encore ne peut-il pas se faire que des rayons déviés par une première réflexion totale soient ramenés vers l'observateur par une seconde réflexion de cette espèce? Cette objection se réduit à bien peu de chose quand on réfléchit que, à cause de la petitesse du diamètre angulaire des étoiles, la formation d'une seconde image par réflexion exigerait que la surface sur laquelle s'opère cette réflexion fût exactement plane, condition à laquelle la surface d'une onde aérienne ne satisferait évidemment que par un hasard presque impossible; il est clair que ces surfaces doivent être très-irrégulières, et dès lors la lumière qu'elles peuvent réfléchir en totalité doit être irrégulièrement disséminée, et rendue ainsi incapable d'apporter à l'œil une image perceptible du point lumineux.

On voit que la théorie de M. Montigny rend compte aussi bien que celle d'Arago des caractères généraux de la scintillation et des faits de détail; seulement il nous semble que l'objection contenue dans le n° 9 ci-dessus mériterait

un examen plus attentif; nous admettons volontiers que d'une réflexion totale sur une onde aérienne, et, à plus forte raison, de deux réflexions successives, ne peut résulter une seconde image nette de l'étoile; mais, dans le cas où, par une réflexion opérée assez près de l'observateur, l'ensemble des faisceaux colorés provenant d'une étoile très-brillante serait ramené vers lui, ne devrait-il pas voir au moins, à une certaine distance de l'étoile, une trace d'image déformée, une lueur passagère?

C'est à des observations ultérieures à décider entre les deux théories, et nous proposerons ici une méthode qui nous paraît propre à atteindre ce but. Dans la théorie de M. Montigny, lorsqu'il s'agit d'une étoile située près du zénith, la réfraction et la dispersion dans l'atmosphère étant insensibles, tous les faisceaux colorés qui composent la tranche de lumière sont réunis en un seul et forment conséquemment de la lumière blanche; d'après cela, les réflexions totales opérées par les ondes aériennes ne peuvent produire, à l'égard d'une semblable étoile, que des changements d'éclat, sans changements de teinte; dans la théorie d'Arago, au contraire, il n'y a aucune raison pour qu'il en soit ainsi; il suffira donc, pour comparer les valeurs des deux théories, de faire une série d'observations sur les étoiles scintillantes peu éloignées du zénith.

D'après l'ensemble de ce rapport, la classe regardera, nous l'espérons, le travail de M. Montigny comme très-digne de l'insertion dans les *Mémoires des savants étrangers*. »

D'après les conclusions de M. Plateau, auxquelles se rallient MM. Duprez et Liagre, le mémoire de M. Montigny sera publié par l'Académie.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

*Étoiles filantes périodiques du mois d'août.*

Le retour périodique des étoiles filantes, au mois d'août, n'a pas fait défaut cette année comme en 1854, leur apparition a été constatée de nouveau à Bruxelles et à Gand.

*Observatoire royal de Bruxelles.* — Dès le 7 août, les éclaircies qui se formèrent par intervalles dans la soirée permirent de constater que le nombre de ces météores dépassait déjà la moyenne d'une nuit ordinaire : M. Bouvy l'estime pour lui seul à 20 ou 22 par heure.

Le 8, M. Grégoire ne put compter, à travers les éclaircies, que quatre météores dans un intervalle de 20 minutes; mais le ciel était ce soir-là peu favorable, tandis que les observations, faites pendant les trois soirées suivantes, par un temps superbe, confirment cette année l'apparition périodique des étoiles filantes. Voici comment elles se répartissent :

Le 9 août, le ciel étant resté parfaitement clair pendant toute la soirée,

|                                                                            |                                 |       |  |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------|--|
| De 9 <sup>h</sup> 26 <sup>m</sup> à 9 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> . . . . | 15 météores par 5 observateurs. |       |  |
| — 9 46 à 10 46 . . . .                                                     | 51                              | — 4 — |  |
| — 10 46 à 11 46 . . . .                                                    | 46                              | — 4 — |  |
| — 12 10 à 12 50 . . . .                                                    | 6                               | — 1 — |  |

Quatre personnes, MM. Ernest Quetelet, Grégoire, Blanpain et Bouvy ont pris part aux observations; mais beaucoup d'étoiles filantes ont été aperçues à la fois par plusieurs d'entre eux, parce que la partie du ciel visible, de

la terrasse de l'Observatoire, n'embrasse pas plus des deux tiers du ciel; les régions NO et NE sont masquées par des bâtiments et une partie à l'E. par des arbres, en sorte que deux observateurs suffisaient à la rigueur pour noter toutes les apparitions. En doublant le nombre de météores comptés après minuit par M. E. Quetelet seul, on obtient en moyenne, pour la soirée, 58 météores par heure, pour deux ou plusieurs observateurs.

Le 10, la soirée était également très-belle, et vers 11 heures  $\frac{1}{2}$  seulement, quelques vapeurs se sont montrées dans le nord. MM. E. Quetelet, Grégoire et Bouvy ont aperçu :

|    |                               |   |                                |           |    |          |     |   |              |
|----|-------------------------------|---|--------------------------------|-----------|----|----------|-----|---|--------------|
| De | 9 <sup>h</sup> 8 <sup>m</sup> | à | 9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> | . . . . . | 5  | météores | par | 1 | observateur. |
| —  | 9 22                          | à | 9 52                           | . . . . . | 20 | —        | 5   | — |              |
| —  | 9 52                          | à | 10 52                          | . . . . . | 62 | —        | 5   | — |              |
| —  | 10 52                         | à | 11 52                          | . . . . . | 70 | —        | 5   | — |              |
| —  | 12 6                          | à | 15 6                           | . . . . . | 55 | —        | 1   | — |              |

Négligeons les trois météores vus vers la fin du crépuscule par M. E. Quetelet. Si nous doublons ensuite le nombre obtenu encore après minuit par le même observateur, la moyenne sera 60,5 par heure.

Le 11, par une soirée superbe, cette moyenne a atteint 68,5, et peut-être aurait-elle été plus élevée encore, si, pendant la première heure, l'un des deux observateurs n'avait dû s'occuper presque exclusivement de transcrire les résultats. MM. E. Quetelet et Grégoire, auxquels s'était adjoint M. Bouvy pendant la seconde heure, ont observé :

|    |                                |   |                                 |           |    |          |     |   |               |
|----|--------------------------------|---|---------------------------------|-----------|----|----------|-----|---|---------------|
| De | 9 <sup>h</sup> 19 <sup>m</sup> | à | 10 <sup>h</sup> 19 <sup>m</sup> | . . . . . | 59 | météores | par | 2 | observateurs. |
| —  | 10 19                          | à | 11 19                           | . . . . . | 78 | —        | 5   | — |               |

Le lendemain, l'état du ciel a empêché d'observer, et l'on n'a pu vérifier si le phénomène avait atteint le 11 son plus grand développement.



En étudiant la marche générale des étoiles filantes du 9 au 11 août, on remarque la même tendance que par le passé à suivre une direction uniforme. Leurs trajectoires, rapportées à des lignes parallèles passant par le zénith, montrent que sur 425 météores, un tiers se dirigeaient du NE au SO et près des trois quarts rayonnaient vers des points de l'horizon situés entre le sud et l'ouest.

| DIRECTIONS.           | Le 9. | Le 10. | Le 11. | TOTAL. |
|-----------------------|-------|--------|--------|--------|
| —                     | —     | —      | —      | —      |
| Du N au S . . . .     | 17    | 26     | 9      | 52     |
| Du NNE au SSO . . .   | 12    | 15     | 20     | 45     |
| Du NE au SO . . . .   | 25    | 58     | 57     | 140    |
| De l'ENE à l'OSO. . . | 9     | 22     | 8      | 39     |
| De l'E à l'O . . . .  | 5     | 21     | 9      | 55     |
| De l'ESE à l'ONO . .  | 4     | 9      | 1      | 14     |
| Du SE au NO . . . .   | 6     | 12     | 14     | 52     |
| Du SSE au NNO . . .   | 1     | 3      | 0      | 4      |
| Du S au N . . . . .   | 5     | 4      | 8      | 17     |
| Du SSO au NNE . . .   | 1     | 3      | 0      | 4      |
| Du SO au NE . . . .   | 4     | 2      | 0      | 6      |
| De l'OSO à l'ENE . .  | 1     | 0      | 1      | 2      |
| De l'O à l'E . . . .  | 7     | 4      | 5      | 14     |
| De l'ONO à l'ESE. . . | 0     | 1      | 1      | 2      |
| Du NO au SE . . . .   | 1     | 7      | 2      | 10     |
| Du NNO au SSE . . .   | 0     | 5      | 4      | 9      |
|                       | <hr/> | <hr/>  | <hr/>  | <hr/>  |
| TOTAL. . . . .        | 96    | 190    | 157    | 425    |

Il est à remarquer encore que la plus grande partie de ces météores, probablement plus des trois quarts, se mouvaient dans des trajectoires qui avaient leur centre d'émanation dans le voisinage de Cassiopée. Un tiers environ d'entre elles ont laissés des traînées : 57 dans la soirée du 10 et 61 dans celle du 11 août.

Voici enfin, comment se groupent, d'après leur éclat, les

étoiles filantes observées pendant les deux mêmes soirées :

Le 10 août 22, et le 11 août 19 de la 1<sup>re</sup> grandeur et au-dessus.

— 34 — 20 — 2<sup>e</sup> grandeur.

— 49 — 30 — 3<sup>e</sup> —

— 51 — 42 — 4<sup>e</sup> —

— 51 — 26 — 5<sup>e</sup> grandeur et au-dessous.

Quant à la soirée du 9 août, on n'a pas annoté régulièrement les circonstances particulières autres que la direction.

—

*Observations faites à Gand, en 1855, par M. Duprez.* —

« La nuit du 9 août fut trop nuageuse pour faire des observations suivies ; celles des 10 et 11 furent, au contraire, complètement sereines. Pendant la première de ces deux nuits et dans la région du ciel s'étendant du NNE au SE, j'ai vu apparaître 51 étoiles filantes en 2 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures, et, durant la seconde, 22 en 1 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heure. Classées d'après le temps de leur apparition, ces étoiles filantes étaient distribuées comme suit :

#### NUIT DU 10.

De 9<sup>h</sup> <sup>3</sup>/<sub>4</sub> à 10<sup>h</sup> . . . . 8 étoiles filantes.

— 10 à 11 . . . . 19 —

— 11 à 12 . . . . 24 —

#### NUIT DU 11.

De 10<sup>h</sup> à 11<sup>h</sup> . . . . 19 étoiles filantes.

— 11 à 11 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> . . . . 3 —

» Les nombres ci-dessus donnent 22,7 météores pour la moyenne horaire de la nuit du 10, et 14,6 pour celle de la nuit du 11. Ces moyennes, comparées au nombre moyen d'une nuit ordinaire et qui, pour un seul observateur, ne

paraît s'élever qu'à huit, ne laissent subsister aucun doute sur la reproduction du phénomène.

» En 1854, dans la nuit du 10, les étoiles filantes ont fait défaut ici; mais en 1855, dans la même nuit et aussi par un ciel serein, j'ai compté moyennement 17 météores par heure; ce nombre et celui que j'ai obtenu cette année continuent à ne point être favorables à l'opinion d'après laquelle l'apparition des étoiles filantes du 10 août irait graduellement en s'affaiblissant.

» Si l'on distribue les météores observés cette année d'après les directions de leurs trajectoires, on arrive aux résultats suivants :

| NUIT DU 10. |         |       |                     | NUIT DU 11. |                     |   |   |
|-------------|---------|-------|---------------------|-------------|---------------------|---|---|
| Du N        | au S.   | . . . | 8 étoiles filantes. | . . .       | 7 étoiles filantes. |   |   |
| Du NE       | au SO   | . . . | 18                  | —           | . . .               | 7 | — |
| De l'ENE    | à l'OSO | . . . | 1                   | —           | . . .               | 0 | — |
| De l'E      | à l'O   | . . . | 5                   | —           | . . .               | 1 | — |
| Du SE       | au NO   | . . . | 2                   | —           | . . .               | 0 | — |
| Du SSE      | au NNO  | . . . | 5                   | —           | . . .               | 1 | — |
| Du S        | au N    | . . . | 1                   | —           | . . .               | 0 | — |
| Du SSO      | au NNE  | . . . | 1                   | —           | . . .               | 1 | — |
| Du SO       | au NE   | . . . | 2                   | —           | . . .               | 2 | — |
| De l'O      | à l'E   | . . . | 1                   | —           | . . .               | 0 | — |
| Du NO       | au SE   | . . . | 8                   | —           | . . .               | 5 | — |
| Du NNO      | au SSE  | . . . | 1                   | —           | . . .               | 0 | — |

» On voit que la direction prédominante a été celle du NE au SO, et j'ajouterai que des 75 météores observés en tout, 50 ou plus des  $\frac{2}{3}$  parcouraient des trajectoires qui se coupaient dans les constellations de Persée et de Cassiopée.

» Pour les deux dates d'observation, l'état des instruments météorologiques a été le suivant. Le baromètre est resté au-dessus de la hauteur moyenne générale; dans la journée du 10 (réduit à 0° et à 8 mètres au-dessus du sol),

il marquait, en moyenne,  $765^{\text{mm}},44$ , et dans celle du 11,  $766^{\text{mm}},66$ ; les températures extrêmes, comptées d'un midi à l'autre, ont été, du 10 au 11,  $25^{\circ},7$  et  $10^{\circ},1$ , et du 11 au 12,  $26^{\circ},2$  et  $11^{\circ},6$ ; l'électromètre de Peltier observé, le 10, à midi, indiquait  $0^{\circ}$ , et le 11,  $5^{\circ}$ ; enfin, le vent soufflait, à la première de ces deux dates, du NO, et à la seconde, du N. »

---

*Ichneumonologica miscellanea*, auctore C. Wesmael,  
professore Bruxellensi.

#### Avertissement.

En décembre 1853, puis en mars 1854, j'ai successivement publié, dans les *Bulletins de l'Académie*, une revue des deux groupes d'Ichneumons désignés dans mon *Tentamen* sous les noms de *Platyuri* et *Amblypygi*. Quoique j'eusse alors l'intention de continuer cette publication par une revue analogue des autres groupes, j'en ai été empêché par des circonstances particulières dont je dois dire quelques mots pour ma justification.

D'abord, depuis un temps assez long (la fin de 1852), j'avais entre les mains les Ichneumons suédois du musée royal de Stockholm que m'avait confiés M. Boheman. Parmi ceux de ces Ichneumons appartenant aux *Platyuri* et *Amblypygi*, j'avais déjà mentionné les espèces intéressantes dans mes deux revues susmentionnées; mais il me restait à en faire autant pour les espèces des autres groupes, lorsque, en janvier 1855, M. Boheman me témoigna le désir, bien légitime sans doute, de rentrer en possession de ses Ichneumons.



D'un autre côté, au mois d'août 1854, M. von Siebold, aujourd'hui professeur à l'université de Munich, m'avait envoyé une boîte d'Ichneumons originaires, la plupart, de diverses provinces de Prusse, en demandant mon avis sur la détermination des espèces. M. von Siebold, sans se douter probablement de la difficulté des problèmes qu'il me proposait de résoudre, me pria aussi instamment de lui renvoyer ses Ichneumons dans le plus bref délai possible.

Dans la position où je me trouvais, il m'a semblé que, de ma part, le parti le plus sage était d'abandonner, pour le moment, la continuation de la revue générale dont j'ai parlé plus haut, et de me hâter de décrire les espèces ou variétés nouvelles comprises parmi les Ichneumons de mes deux honorables correspondants, avant de m'en dessaisir. Ce sont ces descriptions qu'on trouvera réunies dans le présent opuscule, sous le titre de *Ichneumonologica miscellanea*.

Ce petit travail renferme probablement de nombreuses imperfections, mais qu'on me pardonnera peut-être, quand on saura que MM. Boheman et von Siebold avaient pris soin de ne m'envoyer qu'un seul individu de chaque espèce. M'étant donc trouvé réduit à établir les caractères de chaque espèce nouvelle d'après l'examen d'un seul individu, ce n'est que pour celui-ci seul que je puis répondre de l'exactitude de mes descriptions; et il me sera sans doute arrivé plus d'une fois de donner à des caractères purement individuels la valeur de caractères spécifiques. Ensuite, ayant été soumis à l'obligation de restituer les originaux de mes descriptions, il est très-possible que, plus tard, j'aie peine moi-même à reconnaître les espèces par moi décrites, pour peu qu'elles soient sujettes à des variétés. Aussi, tout en remerciant MM. Boheman et von Siebold

de leur obligeance , me suis-je bien promis de ne plus jamais entreprendre de travail descriptif avec des matériaux reçus à de pareilles conditions ; et si , pour cette fois , je m'y suis laissé entraîner , j'ose espérer que mon repentir me vaudra quelque indulgence de la part des entomologistes.

Depuis plus de dix ans que j'ai publié mon *Tentamen*, j'ai eu tout le temps de m'apercevoir que les caractères de beaucoup de sous-genres et, dans bien des cas, le groupement des espèces laissent beaucoup à désirer, et doivent être complètement changés. Néanmoins, il m'a semblé peu convenable de commencer à introduire ces modifications dans un opuscule comme celui-ci ; de sorte qu'on y trouvera les espèces réparties d'après l'ordre suivi dans mes productions précédentes. Quant à celles-ci, je les ai citées par les abréviations suivantes :

- Tentam.* — *Tentamen dispositionis methodicae Ichneumonum Belgii*, publié, en 1845, dans les *Mémoires de l'Académie*.
- Mantis.* — *Mantissa Ichneumonum Belgii*, publié, en 1848, dans les *Bulletins de l'Académie*.
- Adnot.* — *Adnotationes in descriptiones Ichneumonum Belgii*, publié, en 1848, dans les mêmes *Bulletins*.
- Ich. Plat. Eur.* — *Ichneumones Platyuri Europaei*, publié, en décembre 1855, dans les mêmes *Bulletins*.
- Ich. Amb. Eur.* — *Ichneumones Amblypygi Europaei*, publié, en mars 1854, dans les *Annexes* aux mêmes *Bulletins*.

Dans tous les renvois aux ouvrages publiés dans les *Bulletins*, la pagination citée est celle des exemplaires tirés à part.

Bruxelles, le 6 octobre 1855.

---

## ICHNEUMONES OXYPYGI (1).

*Subgenus* *ICHNEUMON* (2).

DIVISIO 1 (3).

1. ICHNEUMON RUBENS ♀.

I. RUBENS Fonscol. *Ann. de la Soc. Entom. de Fr.*, 2<sup>e</sup> sér, t. V, p. 407; n<sup>o</sup> 54 (2<sup>e</sup> trim. 1847.)

Feu M. de Fonscolombe a fait la description de cette espèce d'après une seule femelle qui, conservée dans sa collection, m'a été obligeamment communiquée par M. le docteur Sichel de Paris. Les entomologistes peuvent donc avoir une entière confiance dans les renseignements que je consigne ici.

D'après la méthode que j'ai suivie dans mon *Tentamen*, cet *I. rubens* appartient à la même division que les *I. fusorius*, *castaniventris*, etc.

La description de M. de Fonscolombe est inexacte en ce qu'il dépeint l'écusson comme ayant deux points *rougeâtres* à l'extrémité, tandis que, chez l'exemplaire étiqueté de sa main, ces deux points sont en réalité *jaunâtres*. Je crois même que, normalement, ces deux points sont encore

---

(1) *Tentam.* pp. 11 et 12.

(2) *Ibid.* p. 15.

(3) *Ibid.* p. 18.

plus pâles; car, chez une autre femelle reçue aussi de M. Sichel, ils ont la même teinte que les taches orbitales du vertex, c'est-à-dire qu'ils sont *blanchâtres*. Chez une troisième femelle, venant des Alpes, les deux points de l'écusson sont remplacés par une bande terminale *blanchâtre*, et toutes les cuisses sont rayées de noir au côté inférieur.

En s'appuyant de ces observations, on pourrait rectifier la diagnose spécifique de *I. rubens* de la manière suivante :

*Scutelli apice toto vel puncto gemino, punctisque duobus in vertice, albidis; segmentis 2-7 femoribus tibiisque rufis, harum posticis apice nigris; annulo antennarum albo.* = 8 li.

Caput validum, clypei margine apicali subbisinuato. Antennae apice attenuatae. Thorax subcylindricus; metathoracis areola superomedia angusta et valde elongata. Alarum areola cubitali 2<sup>a</sup> deltoïdea. Abdomen postpetiolo subtiliter confertissime aciculato, gastrocoelis majusculis. Pedes mediocres, coxis posticis subtus tuberculo rufo-piloso instructis.

Postérieurement, parmi les Ichneumons de Prusse venant de M. von Siebold, j'ai trouvé un *I. rubens* ♀ qui, par son écusson entièrement blanc, constitue une variété digne d'être mentionnée :

Var. 1. ♀ : *Scutello toto albo.* = 7 li.

Praeter scutelli colorem, differt a feminis genuinis : 1<sup>o</sup> orbitis frontalibus albis ; 2<sup>o</sup> lineola ante alas et lineola infra alas albis ; 3<sup>o</sup> punctulo albo in apice externo coxarum anteriorum. — In hac femina Borussica, femorum anticorum latus inferum et femorum posticorum genicula



summa nigra sunt; abdominis postpetiolus aciculato-scabriculus.

## 2. ICHNÉUMON SINISTER.

Post diagnosin *maris* in nostra *Mantissa*, page 15, expositam, addendum :

♀ : *Scutello, lineola ad orbitas frontales, lineolaque infra alas, albis; antennis alboannulatis, apice setaceis; coxis posticis tuberculo instructis; postpetiolo aciculato.* = 6 li. — 2 feminae.

Habitus fere *I. leucoceri* ♀, eique statura sicut et abdominis forma sculpturaque postpetioli et gastrocoelorum affinis; attamen certissime differt: 1° capite thoraceque et coxis multo crebrius punctatis, ideoque minus nitidis; 2° capite pone oculos tumidiore; 3° antennis apice curvatis (nec involutis), earumque annulo albo ex articulis 9-15 constante (nec 10-16 vel 11-16); 4° thorace paulo brevior, dorso mesothoracis paulo convexiore, areolaque metathoracis superomedia longiore; 5° coxis posticis subtus ante apicem tuberculo instructis; 6° abdomine non cœrulescente.

*Femina* : Caput lineola alba in orbitis frontis. Antennae articulis 9-15 albis, subtus nigris. Thorax lineola alba infra alas, interdumque punctis duobus albis in margine colli supero. Scutellum album. Alae stigmatibus dilute rufo, squamula et radice nigris. Pedes tibiis anticis subtus stramineis, tarsis anticis fuliginosis. Abdomen totum nigrum.

Unam ex his feminis, e musaeo regio Holmiano, a D<sup>o</sup> Boheman accepi.

*Remarque.* — L'*I. leucocerus* ♂ de Gravenhorst ne serait-il pas le même que mon *I. sinister* ♂?

## 3. ICHNEUMON CORNICULA ♀.

*Femoribus et tibiis, alarumque stigmate, rufis; linea ad orbitas frontis, punctoque ad orbitas verticis, albis; antennis apice attenuatis, alboannulatis; gastrocoelis transverso-linearibus.*  
= 5 li. — 2 feminae.

Habitus et proportio omnium partium sicut in *I. albino* ♀.  
— Caput latitudine thoracis, postice leniter rotundatum. Antennae mediocres, ante apicem compressiusculae, apice sensim attenuatae et involutae, articulis 5-9 longiusculis. Metathoracis areola superomedia subsemicircularis. Postpetiolus subtilissime et confertissime aciculatus, aciculis interdum subintricatis. Gastrocoeli transverso-lineares, laeves et perparum profundi, spatio interjacente vix paulo latiores. Alarum areola cubitalis 2<sup>a</sup> quinqueangularis. — Primo aspectu, coloratione affinis videtur nostro *I. consimili* ♀, qui autem gastrocoelis foveiformibus, sicut et incisuris profundis segmentorum intermediarum abdominis, magnopere differt.

*Femina*: Caput linea ad orbitas frontis, punctoque ad orbitas verticis, albis; interdum puncto luteo ad basin mandibularum. Antennae articulis 10-14 albis subtus fuscis. Thorax interdum lineola alba infra alas. Scutellum nigrum. Alae subhyalinae, stigmate rufo, squamula et radice nigris. Pedes femoribus et tibiis totis rufis; tarsis anterioribus fuscis articularum incisura rufo, tarsis posticis totis nigris. Abdomen nigrum, segmentis 2-4 margine apicali summo rufescente.

Specimen unum mihi transmisit, e Monachio, D<sup>us</sup> professor von Siebold.

*Remarque.*— Cette espèce peut être provisoirement placée

près des *I. alboguttatus* et *trilineatus* (*Tentam.* pp. 34 et 35).

## DIVISIO 2 (1).

Le tableau suivant facilitera la recherche des espèces de cette division :

|   |   |                                                                |                                        |
|---|---|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| 1 | { | Scutello albo vel flavo (feminæ) . . . . .                     | 2                                      |
|   | { | — nigro . . . . .                                              | 4                                      |
| 2 | { | Abdomine tricolore . . . . .                                   | 5                                      |
|   | { | — nigro, apice albomaculato (antennis alboannulatis) . . . . . | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 9, 10.      |
| 3 | { | Antennis alboannulatis . . . . .                               | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 4, 5, 6, 7. |
|   | { | — semirufis et -nigris. . . . .                                | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 8.          |
| 4 | { | Feminæ . . . . .                                               | 5                                      |
|   | { | Mas (abdomine et antennis nigris) . . . . .                    | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 16.         |
| 5 | { | Abdomine tricolore . . . . .                                   | 6                                      |
|   | { | — nigro, apice albomaculato . . . . .                          | 7                                      |
| 6 | { | Antennis alboannulatis . . . . .                               | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 11, 12.     |
|   | { | — nigris. . . . .                                              | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 13.         |
| 7 | { | Antennis alboannulatis . . . . .                               | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 14.         |
|   | { | — nigris. . . . .                                              | <i>I.</i> , n <sup>o</sup> 15.         |

## APPENDIX.

Mares quinque spurii . . . . . *I.*, n<sup>o</sup> 17-21.

### 4. ICHNEUMON BELLIPES.

*Tentam.* 38. 30.

Var. 1. ♀ : *Abdominis segmentis 2-4 rufis.* — 1 femina.

(1) *Tentam.* p. 19.

A femina genuina differt insuper haec varietas : 1° mandibulis totis nigris; 2° puncto orbitali juxta antennis non rufo, sed albido; 3° antennarum articulis 1-8 nigris; 4° lineola alba ante alas; 5° metathoracis areola superomedia subquadrata, vix paulo latiore quam longiore.

Hujus varietatis specimen unicum mihi transmisit D<sup>us</sup> professor von Siebold, e Monachio.

##### 5. ICHNEUMON MEDIALIS ♀.

*Scutello albo; segmentis 2 et 3 rufis, 5-7 macula alba; tibiis rufis, posticis apice nigris; antennis setaceis alboannulatis; gastrocoelis transversis. = 7 li. — 1 femina.*

Caput thorace paulo angustius, pone oculos subangustatum. Metathoracis areola superomedia quadrata. Postpetiolus aciculatus. Gastrocoeli spatio interjacente paulo latiores. — Quod ad habitum spectat, et ad formam totius capitis ejusque clypei, antennarum, pedum, abdominis et ejus gastrocoelorum, *I. grossorio* ♀ affinis; a quo recedit 1° metathorace mutico, 2° postpetioli carinis subobsoletis, 3° coxis et alarum squamula totis nigris. — Affinis etiam nostro *I. emancipato* ♀, cujus vero antennae ante apicem subincrassatae, et statura multo minor.

*Femina* : Caput totum nigrum. Antennae articulis 8-17 albis subtus ferrugineis. Thorax lineola alba infra alas. Scutellum album. Alae subfumato-hyalinae, stigmate rufo, squamula et radice nigris. Pedes coxis et trochanteribus nigris, horum posticis apice subtus rufis; femoribus nigris, anticis apice rufis; tibiis rufis, posticis apice nigris; tarsis anterioribus rufis, articulo 5 fusco; posticorum articulis 1-5 rufis apice fuscis, 4 et 5 nigris. Abdomen segmento 1



apice summo medio rufescente; 2 et 3 rufis; sequentibus nigris, 5-7 macula alba.

Feminam unicam, prope Herrstein captam, a D<sup>o</sup> Tischbein accepi.

#### 6. ICHNEUMON DIVERSOR ♀.

*Scutello et antennarum annulo albis; segmentis 2-7 castaneis, 6 et 7 macula alba; tarsis tibiisque rufis, harum posterioribus apice fuscis.* = 7 li. — 1 femina.

Affinis *I. stramentario*, *terminatorio*, etc. Antennae mediocres, filiformes, apice involutae. Metathoracis areola superomedia elongato-rectangularis. Postpetiolus subtiliter aciculatus; gastrocoeli fere latitudine spatii interjacentis. Pedes mediocres. Alarum areola cubitalis 2<sup>a</sup> quinqueangularis.

*Femina*: Caput mandibulis apicem versus rufis. Antennae articulis 9-17 albis. Thorax niger, scutello albo. Alae subfumato-hyalinae, stigmatе rufo, squamula et radice nigris. Pedes femorum anteriorum apice summo antice rufo; tibiis rufis, anticis postice et posterioribus apice fuscis; tarsis omnibus rufis. Abdomen castaneum, segmento 4 nigro; 6 et 7 latera versus subfuscis, macula media oblonga alba.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

#### 7. ICHNEUMON GRATUS ♀.

*Scutello albo; antennis filiformibus tricoloribus; segmentis 1-3 rufis, 6 et 7 macula alba; pedibus rufis basi nigra; postpetiolo aciculato.* = 3  $\frac{1}{2}$  li. — ? *I. DECEPTOR*, var. 3. Grav. I. 126. 335. — 1 femina.

Forma et proportio omnium corporis partium earumque

sculptura sicut in nostro *I. extensorio*. — Caput latitudine thoracis, pone oculos late rotundatum. Antennae filiformes, apice involutae et nullatenus attenuatae. Metathoracis areola superomedia rectangularis, vix paulo longior quam latior. Abdominis postpetiolus aciculatus; gastrocoeli perparum profundi, spatio interjacente paulo angustiores.

*Femina* : Caput palpis et mandibulis labroque et angulis clypei, macula ad orbitas faciales lineaque tenui ad orbitas frontales, rufis. Antennae articulis 1-8 rufis, 9-14 albis. Thorax colli margine supero, lineolaque ante alas, rufis. Scutellum album. Alae subfumato-hyalinae, radio stigmatate squamula et radice rufis. Pedes coxis et trochantaribus nigris, apice rufis; femoribus tibiis tarsisque omnibus totis rufis. Abdomen segmentis 1-5 rufis, petiolo basi nigro; 6 et 7 macula majuscula alba.

Cette femelle a été prise par M. le Dr Kriechbaumer aux environs de Coire, en Suisse (1).

#### 8. ICHNEUMON INTRICATOR ♀.

*Scutello albo; antennis semirufis et -nigris; segmentis 1-3 rufis, 5-7 albomarginatis; femoribus anterioribus tibiisque rufis.*  
= 3 li. — ? *I. CAEDATOR*. GRAY. I. 285. 96. — 1 femina.

Caput latitudine thoracis, pone oculos rotundatum et fortissime punctatum. Antennae breviusculae et crassiusculae, apicem versus involutae, ipso apice summo subattenuato. Thorax subcylindricus; metathoracis areola supe-

(1) Les Ichneumons récoltés par M. Kriechbaumer faisaient partie de l'envoi de M. von Siebold.

romedia elongata, subrectangulari margine postico fracto. Pedes validi. Abdomen postpetiolo subtilissime confertim aciculato, gastrocoelis parvis. — Habitus omnino nostri *I. extensorii* ♀.

*Femina* : Caput ore, clypei apice, orbitisque facialibus et frontalibus, rufis. Antennae articulis 1-14 totis rufis, sequentibus fuscis. Thorax colli margine supero sordide fulvo. Scutellum album. Alae stigmatè squamula et radice rufis. Pedes anteriores rufi, trochanteribus fuscis, coxis intermediis ex parte nigris; pedes postici nigri tibiis tarsisque rufis, illarum apice nigro. Abdomen segmentis 1-5 rufis; 4 nigro; 5 nigro fascia apicali alba; 6 et 7 dorso albis.

Feminam unicam Silesiacam a D<sup>o</sup> professore von Siebold accepi, sub nomine : *Ich. caedator* Grav.

*Remarque.* — Malgré la grande ressemblance que cet Ichneumon paraît avoir avec l'*I. caedator* Grav., je n'ai pas osé l'y rapporter, parce que, d'après la description de Gravenhorst établie sur trois femelles, le 1<sup>er</sup> segment de l'abdomen devrait être noir. Il y a aussi une assez grande différence de taille.

#### 9. ICHNEUMON INDISCRETUS ♀.

*Scutello flavoalbo; antennis filiformibus alboannulatis; femoribus tibiis tarsisque fulvis; segmentis 6 et 7 macula alba.*  
= 6 li. — 1 femina.

Var. 1. ♀ : *Scutello fere toto nigro.* = 6 li. — 1 femina.

Nostro *I. luteipedi* ♀ simillimus, ejusque forsan mera varietas, macularum aliarum numero fere unice diversa : nam, intercedente femina *var. 1*, differentia e scutelli colore desumpta pene evanescit. — Ab *I. quaesitorio* ♀ et

*I. quadrialbato* ♀ recedit antennis crassioribus nec apice setaceis, tibiisque posticis et earum tarsis totis fulvis, et ab illo insuper macularum analium numero. — Antennae mediocres, apice involutae. Metathoracis areola supero-media quadrata. Abdominis postpetiolus aciculatus; gastrocoeli parvi.

*Femina* : Caput mandibularum medio et palporum apice rufis; puncto flavescente ad orbitas juxta antennas, lineola subobsoleta rufa ad orbitas frontis. Antennae articulis 10-18 albis. Thorax colli margine supero sordide rufescente. Scutellum flavoalbum. Alae subfumatohyalinae, stigmate rufo, squamula et radice fuscis. Pedes coxis et trochanteribus nigris, horum posticis subtus apice fulvis; femoribus tibiis tarsisque omnibus totis fulvis. Abdomen nigrum, segmentis 6 et 7 macula alba.

*Femina var.* 1 differt : 1° lineola orbitalium frontaliū distinctiore et flavescente; 2° scutello nigro, punctis duobus irregularibus pallidis in disco sitis.

*N. B.* — Apud feminam genuinam, abdominis segmentum 2 potius fuliginosum quam nigrum.

Feminam genuinam Germanicam a D° Tischbein, ex Herrstein, accepi; femina *var.* 1 Pedemontana a D° Sichel, e Parisiis, mihi transmissa est.

#### 10. ICHNEUMON SUBREPTORIUS ♀.

*Scutello flavo; tibiis ex parte rufis; segmentis 6 et 7 macula flava; antennis apice attenuatis, alboannulatis.* = 4-4  $\frac{1}{8}$  li. — 2 feminae.

Caput latitudine thoracis, pone oculos leniter rotundatum. Antennae apice attenuatae et involutae, flagelli articulis prioribus longiusculis. Thorax dorsulo sericeo et



subopaco, scutello modice convexo, areola superomedia quadrata. Abdomen subovatum, postpetiolo subtiliter aciculato et basi bicarinato, gastrocoelis parvis. — Habitu et proportionem omnium partium, nostro *I. raptorio* ♀ affinis, cujus forsitan mera varietas. — Coloratio fere eadem ac in nostro *I. computatorio* ♀, a quo tamen certissime differt: 1° antennis gracilioribus; 2° scutello convexiore; 3° metathoracis areola superomedia brevior et perfecte quadrata; 4° abdomine brevior et magis ovato.

Caput palporum apice, mandibularum medio, lineolaque ad orbitas frontales, rufis. Antennae articulo 1 interdum subtus obscure rufo, 8-14-15 albis. Thorax scutello flavo. Alae subfumato-hyalinae, stigmate rufo, squamula fusca vel rufa, radice fusca. Pedes femoribus anticis apice rufis, interdum latere antico toto rufo; tibiis anticis rufis, postice apicem versus fuscis; tibiis posterioribus e basi ad medium rufis, intermediarum latere antico interdum fere toto rufo; tarsis anterioribus rufis, posticis fuscis basi rufa. Abdomen segmento 2 fusco vel badio, basi media vel margine utroque laterali rufescente, margine apicali rufostramineo; 3, vel etiam 4 et 5, margine apicali rufostramineo; 6 et 7 macula dorsali flava.

Hab. in Suecia, unde feminam unam, e musaeo regio Holmiano, D<sup>us</sup> Boheman mecum communicavit; feminam alteram a D<sup>o</sup> Dahlbom accepi.

#### 11. ICHNEUMON IGNOBILIS ♀.

*Corpore subopaco; antennis gracilibus subsetaceis, alboannulatis; abdominis medio rufo, segmentis 6 et 7 macula alba; tibiis tarsisque rufis, illarum posticis apice nigris; gastrocoelis majusculis.* = 3¼ li. — 1 femina.

Affinis nostro *I. memoratori* ♀ (1), a quo recedit : 1° capite praesertim et thorace magis confertim punctatis et minus nitidis; 2° antennis gracilioribus; 3° clypei puncto utroque laterali impresso multo minore; 4° metathoracis areola superomedia brevior; 5° postpetiolo paulo angustiore; 6° gastrocoelis paulo magis obliquis, et spatio interjacente angustiore.

*Femina* : Caput totum nigrum. Antennae articulis 8-14 undique albis. Thorax cum scutello niger. Alae subhyalinae, stigmate rufo, squamula nigra, radice fusca. Pedes femoribus anterioribus apice rufis; tibiis rufis, posticis apice nigris; tarsis rufis ungue fusco. Abdomen petiolo et apice postpetioli rufis; segmento 2 rufo; 3 rufo maculis duabus disci et margine apicali nigris; 6 et 7 macula alba.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

## 12. ICHNEUMON OBLITERATUS ♀.

*Segmentis 2 et 3 rufis, 6 et 7 macula alba; tibiis tarsisque rufis, posticis apice nigris; antennis filiformibus albomaculatis; abdomine ovato, postpetiolo aciculato, gastrocoelis parvis. = 4 li. — 1 femina.*

Noster *I. memorator*, cujus etiam scutellum nigrum est, ab *I. obliterato* differt abdomine oblongo et gastrocoelis transverso-linearibus. Noster *I. raptorius* ♀ qui forma et sculptura abdominis *I. obliterato* simillimus est, ab hoc aliunde differt antennis setaceis, metathorace paulo convexiore et colore albo scutelli. Ab utroque paulum recedit praeterea *I. obliteratus* forma capitis.

---

(1) *Tentam.* 64. 59.

Caput latitudine thoracis , pone oculos subrectum et vix rotundatum nec attenuatum. Antennae filiformes apicem versus involutae , apice summo subattenuato. Metathoracis areola superomedia rectangularis (in nostro specimine paulo longior quam latior). Abdomen subovatum , postpetiolo subtiliter confertim aciculato et angulos versus punctulato , gastrocoelis parvis subobliquis ; terebra gracili paululum exserta.

*Femina* : Caput palporum et mandibularum apice obscure rufis. Antennae articulis 10-13 albis , subtus ferrugineis. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatate pallide rufo , squamula nigra , radice fusca. Pedes femoribus anterioribus apicem versus rufis ; tibiis tarsisque rufis , posticis apice nigris. Abdomen segmentis 2 et 3 rufis , 4 margine laterali rufo , 6 et 7 macula alba.

M. le Dr Kriechbaumer a pris cette femelle aux environs de Coire , en Suisse.

#### 15. ICHNEUMON MELANOCERUS ♀.

*Abdominis medio castaneo , ano albo ; antennis nigris , setaceis ; metathoracis areola superomedia rectangulari ; postpetiolo aciculato ; gastrocoelis minutis. = 3 li. — 1 femina.*

Corpus nitidum. Caput latitudine thoracis pone oculos leniter rotundatum , os versus paulum angustatum , facie et clypeo nitidis subtiliter punctatis , clypeo convexiusculo margine apicali recto , puncto parvo impresso utrinque , nec aliter a facie discreto. Antennae subgraciles , apice setaceae et involutae. Scutellum planum. Metathoracis areola superomedia rectangularis , longior quam latior. Alae areola cubitali 2<sup>a</sup> quinqueangulari. Pedes mediocres. Abdomen nitidum , postpetioli area media aciculata , arcis

lateralibus punctatis; segmento 2 sat fortiter parum confertim punctato, gastrocoelis angustis; segmento 5 subtilius punctato; sequentibus laevibus. — Habitus, formaque et proportio omnium partium, sicut in nostro *I. puncto* ♀.

*Femina* : Caput lineola rufa ad orbitas frontales. Antennae totae nigrae. Thorax cum scutello totus niger. Alae fumato-hyalinae, stigmate piceo, squamula et radice nigris. Pedes nigri, tibiis anticis antice totis et postice apice rufis; tibiis posticis antice medium versus castaneis. Abdomen segmento 1 in medio apicis puncto castaneo; 2-4 castaneis, 4 apice late nigro; 6 et 7 macula alba.

Specimen unicum mihi transmisit, e Monachio, D<sup>us</sup> professor von Siebold.

#### 14. ICHNEUMON LUTEIPES ♀.

*Antennis filiformibus alboannulatis; femoribus tibiis tarsisque fulvis; segmentis 5-7 macula alba.* = 6 li. — 1 femina.

Habitus et statura sicut in *I. terminatorio*, *stramentario*, etc. — Antennae mediocres, apice involutae et nullatenus attenuatae. Metathoracis areola superomedia quadrata. Abdominis postpetiolus aciculatus; gastrocoeli parvi.

*Femina* : Caput mandibularum medio et palporum apice rufis. Antennae articulis 10-18 albis. Thorax colli margine supero sordide ferrugineo. Scutellum nigrum. Alae subfumato-hyalinae, stigmate rufo, squamula et radice fuscis. Pedes coxis et trochanteribus nigris, horum posticis subtus apice fulvis; femoribus tibiis tarsisque omnibus totis fulvis. Abdomen nigrum, segmentis 5-7 macula oblonga eborina.

Cette femelle a été prise par M. le Dr Kriechbaumer, aux environs de Coire, en Suisse.



## 15. ICHNEUMON GRAVIPES ♀.

*Antennis filiformibus, subgracilibus, totis nigris; femoribus tibisque rufis, crassiusculis; segmentis 6 et 7 macula alba; clypeo subsinuato.* = 5 li. — 1 femina.

Caput vix latitudine thoracis, pone oculos leniter rotundatum, nitidissimum et parce punctatum; clypeus transverse convexus fovea majuscula utrinque impressa, margine apicali introrsum-subarcuato, labro exserto. Antennae subgraciles, apice involutae et nullatenus attenuatae. Prothorax et mesothorax cum scutello nitidi et parce punctati; metathorax confertissime punctatus, spiraculis linearibus, areola superomedia majuscula vix paulo latiore quam longiore, subquadrata angulis anticis subrotundatis et margine apicali recto, leviuscula et subnitida. Alarum areola cubitalis 2<sup>a</sup> pentagonum regulare referens. Pedes, anteriores praesertim, crassiusculi. Abdomen oblongo-ovatum, postpetiolo aciculato, gastrocoelis rugulosis parum profundis et latitudine circiter spatii interjacentis. — Habitus fere *I. saturatorii* ♀.

*Femina* : Caput mandibularum medio labroque fusco-castaneis. Antennae totae nigrae. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatate rufo, nervis omnibus squamulae et radice nigris. Pedes rufi; coxis et trochanteribus, tibiarum posticarum apice, tarsisque posticis, nigris. Abdomen nigrum, segmentis 6 et 7 macula angusta alba.

Cette femelle a été prise vers la région moyenne du Wendelstein, dans les montagnes de la Bavière, par M. le Dr Kriechbaumer. — Elle serait peut-être mieux placée parmi mes *Chasmodes*.

## 16. ICHNEUMON MELANOSOMUS ♂.

*Femoribus tibiisque rufis ; abdomine coeruleoatro ; postpetiolo aciculato, absque carinis ; scutello parum convexo. = 6 li. — 2 mares.*

Corpus anthracinum, ex magna parte nitidum. Caput thorace paulo angustius, confertim punctatum, pone oculos leniter rotundatum, genis os versus angustatis; clypeo plano et polito punctis perpaucis impressis, margine apicali recto. Antennae dimidio corpore paulo longiores. Prothorax et mesothorax confertim punctati. Scutellum nitidum, punctatum, parum convexum (sicut in *I. lineatore*, Grav.). Metathorax totus confertissime fortiter punctatus, minus nitidus, spiraculis linearibus, facie postica plana et mutica; areola superomedia quadrata, vel transversa et antice rotundata, margine apicali recto. Pedes mediores. Abdomen longitudine reliqui corporis, thoracis latitudine, subcylindricum, postpetiolo transverso et aciculato absque carinis distinctis; segmentis 2-5 subtilissime et confertissime punctatis et subopacis, 6 et 7 nitidis; gastrocoelis latitudine spatii interjacentis; ventris segmentis 2-4 plica media cariniformi.

*Mas* : Caput palpis apice rufis. Antennae totae nigrae. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatibus fuscis vel rufis, squamula et radice nigris. Pedes rufi; coxis et trochanteribus omnibus, tibiarum posticarum apice summo, tarsisque posticis, nigris. Abdomen coeruleoatrum.

L'un de ces Ichneumons a été pris par M. le Dr Kriechbaumer, aux environs de Coire, en Suisse; l'autre se trouvait dans la collection de M. von Siebold, sous le nom de *I. castigator*.

*Remarque.* — Au premier aspect, on pourrait confondre

cet Ichneumon avec les mâles des *Amb. castigator*, *homocerus* (1) et *camelinus* (2); mais chez ceux-ci, le noir de l'abdomen n'a pas la moindre teinte bleue, le postpétiole est bicaréné, et l'écusson est plus convexe. Mon *I. cessator* ♂ (5), s'il n'avait une ligne jaunâtre aux orbites de la face, aurait aussi à peu près la même coloration que l'*I. melanosomus*; mais encore, en supposant que cette ligne orbitale fût effacée, la forte convexité de l'écusson suffirait pour l'en distinguer.

Il n'est pas impossible que l'*I. melanosomus* soit le mâle de l'*I. gravipes*, quoique la grosseur des pieds soit très-différente, et que le bord du chaperon soit droit chez l'un, un peu cintré chez l'autre. Quant à ce dernier caractère, le *Chasmodon motatorius* (4) offre un exemple d'une différence analogue entre les deux sexes; et, quant aux pieds, la différence de grosseur entre les deux sexes est encore plus considérable chez l'*Amb. occisorius* (5).

#### 17. ICHNEUMON REFRACTARIUS ♂.

*Scutello orbitisque facialibus flavis; segmentis 2 et 3 rufis; femoribus anterioribus partim, tarsis tibiisque fulvis, harum posticis apice nigris; gastrocoelis angustis, spatio interjacente non aciculato.* = 6 li. — ? *I. culpatorius* ♂, var. 5. Grav. 515. 215. — 1 mas.

? Var. 1. ♂ : *Facie et clypeo fere totis flavis.* = 5  $\frac{1}{2}$  li. — 1 mas.

*Habitus I. luctatorii* ♂. — *Metathorax spiraculis lineari-*

(1) *Ich. Amb. Eur.* 47. 38.

(2) *Ibid.* 48. 39.

(3) *Tentam.* 40. 33.

(4) *Ibid.* 15. 1.

(5) *Ibid.* 122. 16.

bus; areola superomedia, vel paulo latiore quam longiore, vel quadrata. Postpetiolus subtiliter confertim aciculatus.

*Mas* : Caput palporum apice et mandibularum medio rufis; labro flavo; clypeo toto nigro; facie flava, vitta media nigra. Antennae totae nigrae. Thorax niger, scutello flavo. Alae subhyalinae, stigmate et radice fulvis, squamula nigra margine fulvo. Pedes femoribus anterioribus apicem versus tibiisque omnibus fulvis, harum posticis apice nigris; tarsis omnibus totis fulvis. Abdomen segmentis 2 et 5 fulvorulis; 4 margine laterali rufo; sequentibus totis nigris,

In *var.* 1?, Clypeus pallide flavus apice medio nigro; facies pallide flava, linea tenui media nigra. Antennae articulo 1 subtus albo. Tarsi postici articulis 2-5 apice fuscis. — Caetera sicut in mare genuino.

Hab. in Suecia, unde marem genuinum a D<sup>o</sup> Boheman, marem *var.* 1 a D<sup>o</sup> Dahlbom, accepi.

*Remarque.* — Quoique les caractères de cette espèce me semblent excessivement vagues, je la crois cependant différente de toutes celles que j'ai antérieurement décrites. Au premier abord, on pourrait la confondre avec les variétés de l'*I. gracilicornis* ♂ qui ont les derniers segments de l'abdomen tout noirs (*Tentam.* p. 41, *var.* 5); mais elle s'en éloigne par ses gastrocèles étroits, et par ses pieds plus épais. Elle a aussi beaucoup de ressemblance avec certaines variétés du mâle que j'ai réuni avec doute à l'*I. computatorius* (*Tentam.* p. 52); cependant ce dernier mâle a toujours l'intervalle des gastrocèles fortement aciculé, ce qui n'a pas lieu chez l'*I. refractarius* ♂; et de plus, chez ceux des *var.* 4 et 5 (*Tentam.* *Ibid.*) les segments 2 et 5 de l'abdomen sont d'un fauve châtain avec la base ou les bords plus ou moins teints de noir, tandis que l'*I. refractarius*



a ces deux segments entièrement d'un fauve ferrugineux ou roussâtre. — Du reste, ce que je regarde comme certain, c'est que la femelle de cet *I. refractarius* doit appartenir au groupe des *I. extensorius*, *stramentarius*, etc. c'est-à-dire qu'elle doit avoir des taches blanches sur les derniers segments de l'abdomen.

#### 18. ICHNEUMON VELATUS ♂.

*Scutelli punctulo flavo; clypeo et faciei orbitis flavomaculatis; segmentis 2 et 3 rufis basi nigra; femoribus anterioribus, posteriorum basi, tarsis tibiisque fulvis, harum posticis apice nigris.* = 5 li. — 1 mas.

Caput latitudine thoracis, pone oculos leniter rotundatum, nitidum et subtiliter punctatum. Thorax nitidus, subtiliter punctatus; scutellum nitidissimum, totum immarginatum, basi convexiusculum indeque ad apicem usque sensim angustatum et depressum; metathoracis spiracula lineari-oblonga, areola superomedia subquadrata et nitida. Alae areola cubitali 2<sup>a</sup> quinqueangulari. Pedes mediocres. Abdomen oblongum, postpetiolo aciculato, gastrocoelis parvis. — Habitus *I. luctatorii* ♂.

*Mas* : Caput palpis, mandibularum medio, labro, clypei fascia media, maculaque obliqua ad orbitas faciales, flavis. Antennae subtus sordide ferrugineae articulo 1 puncto flavo. Thorax niger. Scutellum punctulo subapicali flavo. Alae subsilaceo-hyalinae, squamula radice stigmate et plerisque nervis fulvis. Pedes anteriores fulvi coxis et trochanteribus nigris, maculaque nigra in medio latere postico femorum intermediarum; pedes postici coxis et trochanteribus nigris horum apice rufo, femoribus nigris basi rufa, tibiis fulvis apice uigro, tarsis fulvis. Abdomen

segmento 1 nigro; 2 rufosulvo basi late fuliginosofusca; 3 rufosulvo fascia basali nigra; sequentibus nigris; (segmentis ventralibus 2-4 totis, 5 et 6 margine apicali, fulvo-flavis).

Marem unicum Borussicum a D<sup>o</sup> von Siebold accepi.

*Remarque.* — Cet Ichneumon a probablement une coloration en grande partie accidentelle, et je soupçonne fort qu'il appartient à quelque espèce déjà connue, mais dont la coloration normale est très-différente.

#### 19. ICHNEUMON INUTILIS ♂.

*Scutello, orbitis facialibus, et antennarum articulo 1 subtus, albis; femoribus tibiisque rufis, posticis nigromaculatis; metathoracis areola superomedia quadrata; postpetiolo aciculato; gastrocoelis mediocribus.* = 5 li. — 1 mas.

*Mas* : Caput palpis, punctis duobus labri et clypei, orbitis facialibus punctisque duobus infra antennis, eborinis. Antennae subtus : articulo 1 eborino, 5-5 rufis, sequentibus ferrugineofuscis. Thorax puncto albo infra alas. Scutellum eborinum. Alae stigmatate rufo, squamula et radice fuscis. Pedes femoribus rufis, posticis subtus macula una submedia alteraque subapicali fuscis; tibiis rufis, omnium latere antico flavicante, posticarum apice nigro; tarsis anterioribus et posticorum basi rufis. Abdomen nigrum, segmentis 2 et 3 castaneofuscis.

Hunc marem Borussicum a D<sup>o</sup> von Siebold accepi.

*Observations.* — J'ai reçu ce mâle sous le nom de *I. fuscatus* Grav. (l. 170. 53) que je n'ai pas cru pouvoir lui conserver, parce que la coloration de la tégule et de la radicule des ailes, ainsi que d'une partie des cuisses n'est pas la même. D'ailleurs, l'*I. fuscatus* Grav., établi d'après

un seul individu, n'est probablement qu'une variété de quelque espèce dont des altérations accidentelles de coloration l'auront fait éloigner par Gravenhorst.

Ce mâle a la plus grande analogie avec plusieurs individus de mon *I. computatorius* ♂ (?) Tentam., p. 51, dont il semble ne différer que par la couleur des cuisses. Quant à cet *I. computatorius* ♂, quelle que soit en réalité sa femelle, je puis au moins répondre que toutes les variétés décrites par moi, sous ce nom, sont bien réellement d'une seule et même espèce. Mais, pour ce qui est des limites entre cette espèce et d'autres de la même division (1), j'avoue que je n'ai pu jusqu'à présent les fixer d'une manière satisfaisante, et que, par exemple, je ne saurais distinguer un de mes *I. computatorius* ♂ d'un *I. luctatorius* ♂ autrement que par la coloration, c'est-à-dire à l'aide d'un moyen fort suspect.

En résumé, j'ai donné à cet Ichneumon le nom de *inutilis*, parce que ma description, si elle avait pour but l'établissement d'une espèce, pourrait être regardée comme inutile, à cause de l'absence de caractères propres à en déterminer les limites; mais, à un autre point de vue, j'ai pensé qu'il pouvait y avoir quelque utilité à conserver fidèlement les traits d'un Ichneumon qui, comme variété, a pour nous une filiation trop obscure pour permettre d'assigner, parmi les espèces connues, celle dont il n'est qu'un individu déguisé.

---

(1) *Tentam. div.* 2, p. 57.

## 20. ICHNEUMON GRACILICORNIS.

*Tentam.* 41. 34.

Post var. 5 ♂, addendum :

? var. 5<sup>bis</sup>. ♂ : *Abdomine nigro, segmentis 2 et 5 rufomarginatis.* (Caetera sicut in var. 5.). = 4  $\frac{3}{4}$  li. 1 mas.

Caput orbitis facialibus albis. Antennae totae nigrae. Thorax niger scutello albo. Alae et pedes sicut in plerisque aliis maribus. Abdomen nigrum : segmento 2 basi fuliginoso, fascia apicali rufa in medio sinuata; 5 margine utroque laterali margineque apicali rufis.

Hab. in Borussia. — A D<sup>o</sup> von Siebold transmissus.

*Remarque.* — Dans mon *Tentamen*, en décrivant les mâles que j'ai réunis à l'*I. gracilicornis* ♀, je leur ai attribué d'une manière trop absolue un écusson *jaune*, tandis que, fréquemment, il est d'un blanc à peine jaunâtre.

## 21. ICHNEUMON PICEATORIUS ♂.

*Scutello et facie alboflavis; antennarum scapo subtilis, lineolisque ad alarum basin, albidis; segmento 2 postice, 5 maculis duabus, ferrugineis; tibiis flavostramineis, posticis apice nigro.* = Fere 7 li. — ?*I. PICEATORIUS.* Grav. I. 475. 191. — 1 mas.

Metathorax areolis plerisque crasse rugosis, areola superomedia subquadrata. Abdomen postpetiolo transverso, aciculato; gastrocoelis mediocribus, spatio interjacente aciculato. Alae areola cubitali 2<sup>a</sup> subdeltoïdea. — *Habitus I. luctatorii* ♂, a quo recedit : 1<sup>o</sup> metathorace paulo nitidior et rugis crassioribus insigni; 2<sup>o</sup> postpetiolo latiore; 5<sup>o</sup> coloratione abdominis; picturisque capitis thoracis et pedum pallidioribus.



Nostrum specimen a descriptione Gravenhorstii differt : 1° orbitis frontalibus alboflavis ; 2° antennarum articulo 5 et sequentibus subtus fuscoferrugineis ; 3° alarum squamula et radice puncto albido ; 4° scutello non albo, sed alboflavo ; 5° segmentis 2 et 3 paulo aliter coloratis, scilicet : segmento 2 e basi usque ad medium nigro, dimidio postico ferrugineo marginibus nigris ; segmento 3 in disco maculis duabus magnis ferrugineis. — Pedum coloratio cum descriptione auctoris plane concordat.

Hab. in Borussia. — A D<sup>o</sup> von Siebold transmissus.

*Remarque.* — Cet Ichneumon doit, sans aucun doute, avoir une femelle dont les derniers segments de l'abdomen sont marqués de taches blanches ou jaunâtres.

#### DIVISIO 3 (1).

#### 22. ICHNEUMON FAUNUS.

*Tentam.* 66. 65. — *Mantis.* p. 52.

Post var. 2. in *Mantissa*, addendum :

Var. 3. ♀ ; *Scutello rufo*. = 4 li. — 1 femina.

Caput mandibulis, lineolaque ad orbitas frontales, rufis. Antennae articulis 8-15 supra albis. Thorax margine colli supero, punctoque in postscutello, castaneis. Scutellum rufum. Alae subhyalinae, stigmatum squamula et radice sordide rufis. Pedes coxis nigris, posticis subtus basi castaneis ; trochanteribus anterioribus nigris, posticis castaneis ; femoribus tibiisque castaneis, posticis apice fuscis ;

---

(1) *Tentam.* p. 19.

tarsis anterioribus castaneis, posticis nigris. Abdomen segmentis 1-5 nigris, 2 margine apicali summo rufo; 6 et 7 dorso albis.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

25. ICHNEUMON MELANOPYGUS ♀ ♂.

(♀) : *Antennis filiformibus rufis, basi apiceque nigris; abdominis medio, femoribus, tibiis tarsisque, rufis.* =  $5\frac{1}{2}$  li. — 1 femina.

(♂) : *Abdominis medio, tibiis tarsisque rufis.* = 4 li. — 1 mas. (1).

*Femina* : Habitus nostri *I. latratoris* ♀. Caput latitudine thoracis, pone oculos leniter rotundatum. Antennae medioeres, apice involutae et nullatenus attenuatae, articulis omnibus breviusculis. Metathoracis areola superomedia subrectangularis, longiuscula et antrorsum subangustata; facies postica paulum excavata areolis plane obsoletis. Postpetiolus subtiliter aciculatus; gastrocoeli parvi. Pedes medioeres. Alarum areola cubitalis 2<sup>a</sup> quinqueangularis. — *Mas* differt 1<sup>o</sup> antennis gracilioribus, setaceis; 2<sup>o</sup> metathoracis areola superomedia perfecte quadrata, et ejus facie postica plana.

*Femina* : Caput mandibulis palpisque rufis. Antennae articulis 1 et 2 subtus castaneis, 5-16 undique rufis. Thorax cum scutello niger. Alae subhyalinae, stigmate rufo, squamula et radice fuscis. Pedes rufi, coxis et trochanteribus nigris. Abdomen postpetiolo lineolis tribus rufis; segmentis 2 et 5 rufis; sequentibus totis nigris.

*Mas* : Caput palpis sordide rufis. Antennae totae nigrae. Thorax cum scutello niger. Alae subhyalinae, stigmate

---

(1) Ce mâle n'a pas la coloration assignée, dans le *Tentamen*, aux mâles de la *Division* 5.

rufo, squamula et radice nigris. Pedes anteriores rufi, coxis et trochanteribus femorumque intermediorum margine infero nigris; postici nigri, tibiis tarsisque totis rufis. Abdomen petiolo linea media rufa, postpetiolo lineolis tribus rufis; segmentis 2 et 3 rufis; sequentibus totis nigris.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

*Remarque.* — Le mâle de cette espèce ne saurait être confondu avec l'*I. latrator* ♂, 1<sup>o</sup> parce que ce dernier a toujours les jambes de derrière noires à l'extrémité, et les articles de leurs tarses plus ou moins tachés de noir; 2<sup>o</sup> parce que les variétés à face noire de l'*I. latrator* ont le dessous des antennes en grande partie fauve.

#### DIVISIO 4 (1).

##### 24. ICHNEUMON MAGUS ♀ (♂?).

(♀): Scutelli apice rufo; pedibus validis, femorum anteriorum tibiis maxime parte rufa, coxis posticis quadricostatis; abdomine piceo, segmentorum marginibus rufescentibus; antennis crassiusculis, filiformibus, alboannulatis. = 2  $\frac{1}{2}$  li. — 1 femina.

(♂): Ore picturisque facialibus flavis; femoribus anterioribus tibiisque rufis, harum posticis apice nigris. = 3 li. — 1 mas.

*Feminae habitus* sicut in *I. annulatore* ♀ Grav., a quo differt: 1<sup>o</sup> colore tibiis; 2<sup>o</sup> coxarum posticarum lineis quatuor valde elevatis. Hac coxarum sculptura affinis est etiam *I. varipedi* ♀. — Metathorax postice in medio exca-

vatus, areola superomedia transversa. Postpetiolus absque lineis elevatis, apice laevis, ante apicem subtilissime punctatus. Gastrocoeli subobsoleti. Alarum areola cubitalis 2<sup>a</sup> quinqueangularis.

*Femina* : Caput palpis et mandibulis rufis, clypeo rufo basi fusca. Antennae apice involutae, articulis 5-7 piceis, 8-14 albis subtus ferrugineis. Thorax lineola rufa infra scutellum. Scutellum apice rufum. Alae subfumato-hyalinae, squamula rufescente, radice straminea; stigmate fusco. Pedes anteriores rufi, coxis et femorum intermediorum latere postico piceis; postici nigropicei, tibiis (apice excepto) tarsisque rufis. Abdomen piceum, postpetioli apice rufo, segmenti 2 limbo rufo, 5-7 margine apicali rufescente.

— *Maris* habitus sicut in *I. fabricatore* ♂, a quo recedit orbitis occipitis et femoribus posticis totis nigris.

*Mas* : Caput palpis, mandibulis, clypeo, faciei orbitis et lineolis duabus mediis, flavis. Antennae subtus apicem versus ferrugineae articulo 1 macula flava. Thorax cum scutello totus niger. Alae subfumato-hyalinae, stigmate et squamula nigris, radice straminea. Pedes anteriores rufi coxis et trochanteribus nigris, femorum intermediorum latere postico fusco; pedes postici nigri, tibiis rufis apice late nigris. Abdomen subsericeum nigrum, thyridiis et segmentorum 2 et 5 marginibus summis rufis.

Hab. in Succia. — E musaeo regio Holmiano.

*Remarque.* — N'ayant eu sous les yeux qu'un individu de la femelle et du mâle que je viens de décrire, je suis loin d'être certain qu'ils appartiennent réellement à la même espèce, et je ne considère leur réunion que comme provisoire. S'ils doivent être séparés, on pourra désigner le mâle sous le nom de *I. liquator*.



## 25. ICHNEUMON SORDIDUS ♀.

*Scutello albo; orbitis frontalibus rufis; ano membranaceo-albo; antennis gracilibus setaceis alboannulatis; postpetiolo scabriculo. = 5 li. — 1 femina.*

Caput latitudine thoracis, pone oculos leniter rotundatum et vix angustatum. Antennae longae, graciles, setaceae. Mesothoracis dorsum plane opacum, absque vestigio punctorum impressorum. Metathorax subbidentatus, areola superomedia subhexagonali, longiore quam latiore, apice emarginata. Pedes graciles et longiusculi, tibiis posticis vestigio lineae impressae inter medium et apicem. Alae majusculae, areola cubitali 2<sup>a</sup> subdeltoidea. Abdomen postpetiolo scabriculo; gastrocoelis transversalibus et perparum profundis, spatio interjacente angusto; terebra longitudine ultimi segmenti. — Affinis *I. sicario* ♀, *ochropi* ♀, etc., a quibus recedit antennis multo gracilioribus et apice setaceis, pedibus gracilioribus, etc.

*Femina* : Caput orbitis frontalibus rufis. Antennae articulis 9-14 albis subtus fusco-punctatis. Thorax niger. Scutellum macula quadrata apicali alba. Alae subfumato-hyalinae, stigmatis disco rufescente, squamula et radice nigris. Pedes femoribus anticis apice subtus rufis; tibiis anticis antice stramineis, intermediis antice sordide rufis, posticis subtus vestigio lineae basalis badiae. Abdomen nigrum; segmenti 6 margine apicali summo, maculaque triangulari cum margine confluyente, albis; segmento 7 membranaceo-albo.

Specimen unicum mihi transmisit, e Monachio, D<sup>us</sup> professor von Siebold.

---

## DIVISIO 5 (1).

## 26. ICHNEUMON CLARIGATOR.

*Tentam.* 107. 116.

Post diagnosin feminae genuinae in *Tentamine*, addendum :

Var. 1. ♀ : *Segmentis 2-4 solis rufis; femoribus posticis nigris.*  
 = 4  $\frac{1}{2}$  li. — 2 feminae.

Abdomen segmento 1 nigro, 2-4 rufis, 5 nigro basi interdum rufa; 6 nigro, margine apicali distincte vel subobsolete albo; 7 membranaceo-albo basi nigra. Femora anteriora vel apice et antice rufa vel apice solo rufo; femora postica nigra, interdum basi rufa. — Caetera sicut in femina genuina.

Ex his duabus feminis, unam Gallicam (capite mutilam) a D<sup>o</sup> Sichel accepi; alteram Suecicam, e musaeo regio Holmiano, mihi transmisit D<sup>us</sup> Boheman.

*Remarque.* — En décrivant cette espèce dans mon *Tentamen*, j'ai omis de dire que le 5<sup>me</sup> segment de l'abdomen a son extrême bord blanchâtre. Ce caractère, bien que futile en apparence, tend néanmoins à rendre plus évidente l'analogie de coloration avec la *var.* 1.

— Dans ma *Mantissa*, p. 96, j'ai désigné, comme variété de l'*Eristicus clericus* ♂ (2), un Ichneumon mâle dont j'ai

(1) *Tentam.* p. 19.

(2) Je me réserve d'expliquer ailleurs pourquoi je cite l'*Eristicus clericus*

donné une description très-incomplète, et, à la suite de cette description, j'ai exprimé avec doute l'opinion que cette prétendue variété pourrait bien être le mâle de l'*I. clarigator* ♀. Aujourd'hui, cette opinion me semble fondée sur d'assez bonnes raisons pour que j'expose ici les caractères de ce mâle :

*I. CLARIGATOR* ♂ : *Facie, puncto genarum, et antennarum scapo subtus, albis; tibiis anterioribus et posticarum basi rufis.* =  
 ♂ li. — 1 mas.

Caput crassiusculum, tuberculo minutissimo in medio apice clypei. Antennae fere longitudine corporis. Scutellum convexum et immarginatum. Metathorax areolis acute marginatis, pleuralibus punctatis, caeteris plerisque rugosis, superomedia longiuscula. Abdomen subcylindricum, postpetiolo subbicarinato et ruguloso, gastrocoelis parum impressis.

Caput ore clypeo et facie albis; puncto albo ad orbitas genarum. Antennae subtus apicem versus fuscoferrugineae articulo 1 albo. Thorax puncto albo infra alas. Scutellum nigrum. Alae hyalinae stigmatate fusco, squamula nigra, radice sordide rufa. Pedes *anteriores* coxis subtus macula apicali alba, femoribus et tibiis dilute rufis illorumque intermediis latere convexo fusco, tarsis subfuscis; pedes *postici* trochanterum apice, femorum basi, tibiisque e basi ad medium, rufis. Abdomen nigrum, segmenti 2 basi summa rufa.

---

sous sa dénomination primitive, en abandonnant celle de *Ichneumon euccephalus* que j'avais ensuite proposée dans ma *Mantissa*.

## 27. ICHNEUMON CASTANEUS.

*Tentam.* 77. 76. — *Mantis.* p. 58.

Ad varietates femininas jam in *Tentamine* enumeratas, addendum :

Var. 2<sup>bis</sup>. ♀ : *Antennis tricoloribus; abdominis apice nigro.* —  
 $3\frac{1}{2}$  - 4 li. — 3 feminae.

Antennarum articuli 5-5 rufi. Scutellum et postscutellum rufa vel nigra. Femora postica nigra aut fusca, vel rufa apice nigro. Abdominis segmentum 1 nigrum vel rufum, 4 interdum disco fusco, 5-7 nigra. — Caetera sicut in plerisque genuinis.

Hab. in Suecia. — Duas feminas, e musaeo regio Holmiano, mihi transmisit D<sup>us</sup> Boheman; tertiam a D<sup>o</sup> Dahlbom accepi.

## 28. ICHNEUMON EXORNATUS.

*Tentam.* 80. 80. — I. PICTUS ♀ *Tentam.* 220. — I. PICTUS ♀♂.  
*Mantis.* 59. — CRYPTUS RATZEBURGH ♀. Ratz. I. 159. 2.

Relativement à cette espèce, je juge convenable de reprendre le premier nom que je lui avais donné, parce que : 1<sup>o</sup> je penche à croire que l'*Hopl. pictus* de Gravenhorst est établi sur un mâle et une femelle appartenant, chacun, à une espèce différente, et que ces sortes de monstrueux assemblages ne méritent pas de conserver un nom dans la science ; 2<sup>o</sup> parce que je ne suis pas même bien certain que l'*Hopl. pictus* ♀ soit de même espèce que mon *I. exornatus* ♀, et je vais exposer pourquoi : Gravenhorst, en dé-



crivant son métathorax (II, p. 419), dit *macula laterali dimidiato rufa et flava*, ce qui signifie que le métathorax a, de chaque côté, une tache mi-partie *en long* de fauve et de jaune (1). Or, chez mon *I. exornatus* ♀, ce n'est pas ainsi que sont disposées les couleurs fauve et jaune de cette tache, mais l'une est placée à la suite de l'autre, de sorte que la rigueur du langage descriptif exigerait : *macula semirufa et -flava* (2).

Je n'ai pas le moindre doute que les mâles et les femelles de mon *I. exornatus* ne soient en réalité les deux sexes de la même espèce, malgré leurs grandes différences réciproques de coloration. Mais on sait aussi que, chez les espèces dont les deux sexes sont normalement colorés d'une manière très-dissemblable, il arrive parfois que certains individus de l'un des sexes présentent une tendance plus ou moins décidée à se rapprocher de la coloration de l'autre sexe. C'est un exemple de cette tendance qui m'a été fourni par un *I. exornatus* ♂ reçu de M. von Siebold, et dont voici la description :

*I. EXORNATUS* ♂ *var. 1* : Caput ore, clypeo et facie, orbitisque frontis verticis et genarum, flavoalbis; clypeo et facie medium versus infuscatis. Antennae articulo 4 subtus flavoalbo. Thorax colli margine supero et laterali, linea longa ante alas et lineola infra alas, postscutello, punctoque juxta apicem lateralem metathoracis, alboflavis; mesosterno subtus castaneo, margine summo basali punctisque duobus medio-apicalibus alboflavis. Scutellum alboflavum basi nigra. Alae stigmatе nigro, squamula strami-

(1) *Illiger's Terminologie*, p. 95, n° 688.

(2) *Ibid.*, n° 689.

neofusca puncto albo, radice straminea. Pedes rufi; coxis anterioribus rufo-nigro-flavoque variis, posticis nigris basi subtus rufa; trochanteribus basi fuscis; pedum posticorum geniculis, tibiarum apice, tarsisque nigris. Abdomen nigrum, segmenti 2 margine basali margineque apicali rufescentibus =  $5 \frac{1}{5}$  li.

Lorsque j'ai décrit pour la première fois la femelle de cette espèce dans mon *Tentamen*, je n'en avais qu'un seul individu, tandis que j'en possède aujourd'hui 7, ainsi que 8 mâles, tous des environs de Diest. Les femelles varient quant à l'étendue occupée par la couleur noire sur les diverses parties du thorax; mais ce qu'il y a de plus important à faire ressortir ici, c'est que : 1° chez plusieurs de ces femelles, le mésosternum a identiquement la même coloration que celui du mâle décrit ci-dessus, c'est-à-dire qu'il est fauve avec l'extrême bord basilaire jaune et deux points ou linéoles jaunes au milieu de l'extrémité; 2° chez toutes ces femelles, chaque aréole pleurale du métathorax est fauve avec une tache ou un point jaune vers l'extrémité; chez le mâle décrit ci-dessus, un point jaune existe à la même place, mais le reste de la surface de l'aréole est noir, comme les autres parties du métathorax.

*Remarque.* — Dans une liste d'espèces jointe à l'envoi de M. von Siebold, on donne l'*Hoplismenus pictus* ♀ comme synonyme de mon *Platylabus rufus* ♀. Je me bornerai, pour toute réponse, à engager l'auteur de cette assertion à vouloir bien lire attentivement et comparativement les descriptions des deux espèces.

## DIVISIO 6 (1).

## 29. ICHNEUMON INDAGATOR.

*Tentam.* 84. 85 (2). — *Adnot.*, p. 6.

Dans mes *Adnotationes*, en 1848, j'ai indiqué une variété du mâle, à pieds presque entièrement noirs (*var.* 2 ♂). Depuis lors, j'ai reçu de M. Boheman une femelle ayant la même coloration des pieds, de sorte que ma *var.* 2 doit s'étendre aux deux sexes :

*Var.* 2. ♂♀ : *Pedibus maximam partem nigris.*

Cette femelle de Suède est longue de 6 lignes.

M. Sichel m'a aussi envoyé plusieurs mâles de l'*I. indagator*, pris par lui aux environs de Paris; l'un d'eux doit constituer une troisième variété :

*Var.* 3. ♂ : *Scutello toto nigro.* — *Caetera sicut in plerisque genuinis.*

## 30. ICHNEUMON PLURIALBATUS.

*I. CALLICERUS* ♀. *Tentam.* 96. 101. — *Adnot.* var. 1. ♀. p. 8.

Dans le *Tentamen*, c'est avec doute que j'ai rapporté mon *I. callicerus* ♀ à l'espèce désignée sous ce nom dans l'ouvrage de Gravenhorst, parce qu'il résulte implicitement de la description de cet auteur que son *I. callicerus* ♀ a le 3<sup>me</sup>

(1) *Tentam.* p. 20.

(2) Dans la diagnose spécifique de la femelle, après le mot, *albis*, il faut ajouter : *femoribus tibiisque rufis.*

segment de l'abdomen entièrement noir, tandis que chez le mien ce segment porte une bande terminale blanche. A cette époque, n'ayant sous les yeux que trois femelles, et toutes trois de Belgique, j'ai pu croire qu'elles ne constituaient qu'une variété due à l'influence de certaines causes locales; mais plus tard, ayant reçu un certain nombre de femelles, toutes colorées comme celles de Belgique, et venant de France, d'Allemagne et de Hongrie, la persistance de la bande terminale blanche du 5<sup>me</sup> segment m'a porté à y voir un caractère plus qu'accidentel, et j'ai fini par penser que l'*I. callicerus* ♀ de Gravenhorst diffère spécifiquement du mien. En conséquence, et jusqu'à plus ample information, je désignerai ce dernier sous le nom de *I. pluralbatus*.

Lorsque je rédigeais mon *Tentamen*, en 1844, je ne connaissais pas le mâle de cette espèce, et c'est seulement plus tard qu'il m'en a été envoyé plusieurs, originaires d'Allemagne et de Hongrie. La coloration de ces mâles s'éloigne, sous plusieurs rapports, de celle de l'*I. callicerus* ♂ de Gravenhorst, comme on pourra en juger par la description suivante :

**I. PLURALBATUS** ♂ : *Scutello, clypei puncto laterali, orbitis facialibus, lineola ad orbitas verticis et ad externas, antennarum scapo subtus, lineolis ad basin alarum et puncto in squamula, albis; femoribus tibiisque rufis, posticis apice nigris; segmentis 2 et 3 rufis, 5-7 albopictis. = 5-5½ li. — ? I. CALLICERUS* ♂. Grav. I. 345. 150. — 7 mares.

Var. 1. ♂ : *Postpetiolo punctis duobus albis.* — 2 mares.

Metathoracis areola superomedia semicircularis vel semiovalis. Alarum areola cubitalis 2<sup>a</sup> quinqueangularis. Postpetiolus subtiliter punctatus; gastrocoeli parvi.



*Mas* : Caput ore albo; clypei puncto laterali orbitisque facialibus late albis; lineola alba in orbitis verticis et in medio orbitarum externarum. Antennae subtus pallide ferrugineae articulo 1 albo. Thorax margine colli supero, lineola ante alas et lineola infra alas, raroque lineola infra scutellum, albis. Scutellum album. Alae hyalinae stigmate sordide rufo aut fusco, squamula nigra puncto albo, radice pallida. Pedes rufi; coxis et trochanteribus omnibus, femoribus et tibiis posticis apice, tarsisque posticis, nigris. Abdomen postpetiolo toto vel apice rufo; segmentis 2 et 3 rufis; 4 ut plurimum basi laterali rufa margineque apicali summo vel rufo vel in medio albido vel punctulis duobus albidis; 5 fascia apicali alba; 6 albo basi summa nigra; 7 toto albo.<sup>41</sup>

In var. 1 ♂, abdominis segmentum 1 vel nigrum vel apice rufum, puncto albido in utroque angulo apicali. — Caetera sicut in genuinis.

*Remarque.* — Si l'on compare la description qui précède avec celle de l'*I. callicerus* ♂, on verra que ce dernier diffère de mon *I. plurialbatus* ♂ : 1° par les orbites du vertex et les orbites externes toutes noires; 2° par les cuisses de derrière noires, et les quatre antérieures noires au moins vers la base. — De plus, mon *I. plurialbatus* ♂ a toujours une linéole blanche devant les ailes et, toujours aussi, la tégule est marquée d'un point blanc très-distinct, quelquefois même assez grand pour que la tégule soit presque toute blanche. Quant à la couleur des orbites faciales et du dessous du 1<sup>er</sup> article des antennes chez l'*I. callicerus* ♂ de Gravenhorst, il est difficile de s'en faire une idée exacte : car, dans sa diagnose spécifique, l'auteur dit que cette couleur est *blanche*, et, dans sa description, il dit qu'elle est *jaune*.

## 51. ICHNEUMON ANGUSTATUS.

*Mantis*, 47, n° 100<sup>bis</sup> (1).

Lorsque j'ai décrit cette espèce, j'ai dit que c'était d'après une seule femelle faisant partie de la collection d'Ichneumons de feu Meigen, laquelle appartient aujourd'hui à M. Foerster d'Aix-la-Chapelle. Ce dernier désirant conserver intact le legs du célèbre Diptérologiste, j'avais dû lui restituer cet *I. angustatus*.

En 1851, j'ai reçu de M. Tischbein, de Herrstein, une seconde femelle de l'*I. angustatus*, parfaitement semblable à la première.

Enfin, en 1854 et 1855, M. Sichel de Paris m'a envoyé plusieurs *I. angustatus* ♀, venant la plupart du Bannat, tous plus petits que les individus d'Allemagne, et présentant en outre quelques légères variations de coloration.

A l'aide de ces matériaux, je dois maintenant modifier un peu la description donnée dans la *Mantissa*, et la rédiger de la manière suivante :

I. ANGUSTATUS ♀ : *Scutello, antennarum annulo, puncto in alarum squamula et saepe in orbitis verticis, albis; segmentis 2 et 3 rufis, 4-7 fortiter subcompresso-angustatis macula apicali alba; tibiis anterioribus et posticarum basi rufis; postpetiolo punctato.* = 3-4  $\frac{1}{2}$  li. — Trentep. *Isis*, 1826, p. 228, n° 45. (*I. raptorius* Fab.); var. a. — 6 feminae.

Antennae mediocres, involutae, apice subattenuatae. Caput et thorax crebre fortiter punctata; metathoracis

---

(1) Dans la *Mantissa*, p. 48, li. 5, au lieu de *Mesothorax*, lisez *Thorax*.

areola superomedia semicirculari vel lunata vel breviter subhexagonali. Alae areola cubitali 2<sup>a</sup> deltoïdea vel subquinqueangulari. Pedes mediocres tibiis anterioribus spinulosis. Abdominis postpetiolus fortiter punctatus; segmenta 2 et 5 confertissime subtiliter punctata, gastrocoelis parvis; segmenta sequentia levigata et nitida, 4 apicem versus sensim valde angustato, 5-7 angustis et subcompressis.

*Femina* : Caput palpis fuscis, raro rufis; mandibulis rufis apice nigro; clypei margine apicali plus minus distincte rufo, raro toto nigro; lineola (saepe punctiformi) alba ad orbitas verticis, interdum obsoleta. Antennae articulo 1 subtus rufo, raro toto nigro, 9-15 vel eorum plurimis albis subtus fuscis. Thorax margine colli supero interdum rufescente, lineola alba infra alas. Scutellum album. Alae stigmatibus nigro, raro rufescente; squamula nigra puncto albo, radice nigra vel raro rufa. Pedes anteriores rufi coxis et trochanteribus nigris, ut plurimum femoribus intermediis vel basi vel usque ad medium nigris; pedes postici nigri, femorum margine infero saepe apice rufo et rarissime margine supero toto rufo, tibiis basin versus rufis. Abdomen segmento 1 raro toto nigro vel apice summo rufo, ut plurimum postpetiolo rufo; 2 et 5 rufis; 4 nigro macula transversali apicali alba; 5-7 nigris macula apicali alba.

*Remarque.* — Je regarde comme certain que c'est bien réellement mon *I. angustatus* ♀ dont Trentepohl a trouvé un individu placé, dans la collection de Fabricius, à côté de l'*I. raptorius* de ce dernier. Trentepohl, tout en le désignant comme *var. a.*, commence par dire : *alia species esse videtur*, et il en donne une description fort exacte, dans laquelle il a soin de mettre en évidence la forme singulière.

rement rétrécie et aiguë de la moitié postérieure de l'abdomen.

— Parmi les Ichneumons du Bannat venant de M. Sichel, et parmi ceux de Prusse venant de M. von Siebold, j'ai trouvé des mâles qui me semblent appartenir à la même espèce que mon *I. angustatus* ♀, et dont voici la description :

*I. ANGUSTATUS* ♂ : *Scutello, orbitis facialibus, lineola ad orbitas verticis, punctoque in alarum squamula, albis; tibiis anterioribus rufis; segmentis 2 et 3 rufis, 5-7 albopictis; postpetiolo punctato.* =  $3\frac{1}{4}$  - 4 li. — *I. ALBICAUDATUS* Fonscol. *Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, 1847, t. V, p. 62, n° 22. — *Mantis.*, p. 101. — 6 mares.

? Var. 1. ♂ : *Segmento 5 toto, pedibusque fere totis, nigris.* =  $3\frac{1}{2}$  li. — 1 mas.

Nostro *I. vestigatori* ♂ affinis et ab eo aegre discernendus. Ratione colorationis, differt segmento 1 abdominis et tibiis posticis totis nigris. Quod ad sculpturam et formas attinet, recedere videtur : 1° corpore paulo crassius punctato; 2° metathoracis areola superomedia nunquam longiore quam brevior et vel lunata vel semicirculari vel subhexagonali; 3° clypeo paulo latiore, capiteque pone oculos vix paulo convexiore.

*Mas* : Caput orbitis facialibus, lineolaque vel puncto ad orbitas verticis, albis. Antennae ut plurimum totae nigrae; raro articulo 1 et 5-6, vel 5-5 solis, subtus castaneo-maculatis. Thorax margine colli medio, lineola infra alas, saepe lineola ante alas, interdumque postscutello, albis. Scutellum album. Alae stigmatibus squamula et radice fuscis aut nigris, squamula puncto albo, radice punctulo albido interdum obsoleto. Pedes anteriores femoribus raro totis



rufis, saepe intermediorum basi nigra, vel anticorum basi nigra et intermediorum apice rufo, tibiis tarsisque rufis; pedes *postici* toti nigri, rarissime tibiarum basi externe rufescente. Abdomen segmento 1 nigro, 2 et 3 rufis, 4 nigro; 5 nigro fascia vel linea apicali alba, rarissime tantum puncto apicali albo; 6 albo basi nigra, 7 toto albo.

In *var.* 1. ♂, e Borussia oriunda, pedes nigri, femorum anteriorum apice antico stramineo, tibiis anterioribus antice stramineis; abdominis postpetiolus rufus; segmentum 5 totum nigrum. Caetera sicut in plerisque maribus genuinis.

## 52. ICHNEUMON VACILLATORIUS.

*Tentam.* 101. 107.

Post *var.* 2. ♀, addendum :

*Var.* 3. ♀ : *Scutello toto nigro.* — Caetera sicut in plerisque feminis genuinis.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

## DIVISIO 7 (1).

### 55. ICHNEUMON FUCATUS ♀.

*Scutello rufo; thoracis dorsulo rubricoso; capite, pedibus, abdomineque croceis, ano albido; antennis filiformibus alboannulatis.* = 4  $\frac{1}{2}$  li. — 1 femina.

Caput fere latitudine thoracis, pone oculos vix angusta-

tum. Antennae apice involutae et nullatenus attenuatae. Metathorax areolis subtiliter delineatis; areola superomedia subquadrata, vix paulo longiore quam latiore, marginibus lateralibus subarcuatis. Postpetiolus subtiliter coriaceus, lineis nullis elevatis. Gastrocoeli subobsoleti, transverso-lineares, spatio interjacente angusto. Tibiae posticae externe subcanaliculatae. — Affinis nostro *I. tenebroso* ♀, ejusque forsitan mera varietas.

*Femina* : Caput croceum, palpis fuscis. Antennae articulo 1 croceo, 9-15 albis. Thorax dorsulo rubricosus; colli margine supero, linea longa ante alas, lineola infra alas, et postscutello, rufis. Scutellum rufum. Pedes crocei coxis fuscis. Alae stigmatibus squamula et radice pallide rufis. Abdomen croceum, segmenti 6 margine apicali et segmento 7 toto membranaceo-albis.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

#### 54. *ICHNEUMON DOLOSUS* ♀.

*Scutello rufo; antennis apice attenuatis, alboannulatis; segmentis 1-5 rufis, 6 et 7 macula alba; tibiis tarsisque rufis.* = 3 ½ li.  
— 1 femina.

Habitus nostri *I. raptorii* ♀ genuini. Metathoracis areola superomedia subquadrata. Postpetiolus subtilissime aciculatus; gastrocoeli transverso-lineares, vix paulum obliqui, ab invicem modice distantes. Pedes mediocres. Alae areola cubitali 2<sup>a</sup> quinqueangulari.

*Femina* : Caput palpis fuscis, mandibulis apice rufis. Antennae articulis 9-12 albis subtus ferrugineis. Thorax niger scutello rufo. Alae subhyalinae, stigmatibus squamula et radice obscure rufis. Pedes femoribus anticis totis, intermediis antice, posticis summo geniculo, rufis; tibiis

tarsisque omnibus rufis. Abdomen segmentis 1-5 rufis; 6 et 7 macula alba.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

55. ICHNEUMON ALTERCATOR ♀.

*Scutello, abdominis basi, orbitis internis, tibiis tarsisque, ferrugineis; antennis filiformibus alboannulatis; terebra subexserta.*  
= 5  $\frac{1}{2}$  li. — 2 feminae.

Corpus nigrofuscescens et opacum, abdominis apice nitidiore. — *I. castaneo* ♀ affinis habitu toto, sculpturaque et forma capitis, areolarum metathoracis, postpetioli et gastrocœlorum; sed differt antennis crassioribus.

*Femina* : Caput palpis et mandibulis, puncto laterali clypei, orbitisque frontis et verticis, ferrugineis; clypeo et facie media interdum fuliginosis. Antennae articulis 9-15 albis. Thorax margine colli supero, linea ante alas et interdum puncto infra alas, ferrugineis. Scutellum et postscutellum ferruginea. Alae squamula radice et stigmate ferrugineis, hoc interdum fusco. Pedes femoribus anterioribus vel fere totis vel apicem versus ferrugineis; tibiis tarsisque ferrugineis, illarum posticis interdum apice fuscis. Abdomen segmento 1 vel ferrugineo toto, vel petiolo nigro; 2 basi et margine apicali summo ferrugineis, interdumque nebulis badiis in disco; sequentibus nigris.

Feminam unam Suecicam, e musaeo regio Holmiano, D<sup>na</sup> Boheman mihi transmisit; alteram Silesiacam a D<sup>o</sup> professore von Siebold accepi.

*Subgenus HOPLISMENUS* (1).

## 1. HOPLISMENUS PICA ♀.

*Scutello, metathoracis dentibus, postpetioli punctis duobus, segmenti 2 margine subapicali, albis; antennis gracilibus setaceis alboannulatis. = 6 li. — 1 femina.*

Corpus opacum, subsericeum, abdominis segmentis 4-7 nitidulis. Caput postice valde angustatum. Antennae graciles, setaceae, apice curvatae, flagelli articulis basalibus elongatis. Scutellum valde convexum. Metathorax scaber, dentibus duobus validis postice instructus, areola supromedia quadrata. Alarum areola cubitalis 2<sup>a</sup> late quinqueangularis. Pedes subgraciles. Abdomen postpetiolo scabro, gastrocoelis modice profundis et latitudine spatii interjacentis, terebra breviter exserta.

*Femina* : Caput palpis superne, et lineola subobsoleta ad orbitas faciales, albidis. Antennae articulis 9-14 undique albis. Thorax lineola infra alas, dentibusque metathoracis, albis. Scutellum album. Alae subfumato-hyalinae, stigmate rufo, squamula nigra, radice fusca. Pedes antiqui femoribus antice castaneis apice summo stramineo, tibiis tarsisque fuscis antice sordide stramineis; pedes intermediarii femoribus antice apicem versus castaneis, tibiis antice piceis. Abdomen segmento 1 puncto albo in utroque angulo apicali; segmento 2 linea transversali submarginali alba in utroque angulo dilatata, margine ipso summo nigro; segmentis sequentibus totis nigris.

---

(1) *Tentam.* p. 15.



Feminam unicam e Monachio accepi, a D<sup>o</sup> professore von Siebold transmissam.

---

## ICHNEUMONES AMBLYPYGI (1).

### *Subgenus AMBLYTELES* (2).

#### 1. AMBLYTELES GLAUCATORIUS.

*Tentam.* 122. 15. — *Ich. Amb. Eur.* 25. 20.

Inter Ichneumones Borussicos a D<sup>o</sup> von Siebold transmissos, marem inveni ad *var.* 1 Grav., propter scutellum nigrum, spectantem, et insuper insignem abdominis segmentis 1-6 totis nigris, 7 solo lineola laterali albida (in latere sinistro obsoleta). — Caput et thorax tota nigra.

#### 2. AMBLYTELES ATER ♀.

*Antennis setaceis alboannulatis; abdomine levi, postpetiolo aciculato; ventre apicem versus castaneo; metathorace bidentato.*  
= 5  $\frac{2}{3}$  li. — 1 femina.

Inter nostros *Amblyteles microstictos* (5) referendus propter gastrocoelos parvulos et spatio lato ab invicem distantes, eorum intervallo toto, sicut reliquo segmento, laevi. — Habitus *A. oratorii* ♀ a quo, praeter notas e coloratione

---

(1) *Tentam.* pp. 11 et 12.

(2) *Ibid.* pp. 111, 112 et 115.

(5) *Ich. Amb. Eur.* p. 4.

desumptas, differt mesothorace nitido, sculptura metathoracis crassiore, pedibusque et antennis minus gracilibus.

*Femina* : Caput lineola straminea ad orbitas frontales. Antennae articulis 10-15 albis, subtus fuscopunctatis. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatate castaneo, squamula et radice nigris. Pedes nigri; femoribus anticis apice subtus stramineis, intermediis subtus puncto apicali rufo; tibiis anticis subtus stramineis; tarsis anticis subtus rufis. Abdomen dorso toto nigro; ventris segmentis 2-4 castaneofuscis, 5 et 6 castaneis.

C'est à M. le Dr Kriechbaumer qu'est due la découverte et le nom de cette espèce, dont il a pris 6 individus aux environs de Coire, en Suisse.

### 5. AMBLYTELES POLITUS ♀.

*Femoribus intermediis apice, posticis totis, sanguineis; abdomine nitidissimo; antennis nigris setaceis.* = 4  $\frac{1}{2}$  li. — 1 femina.

Habitus et statura, sculpturaque capitis et thoracis, sicut in nostro *A. mesocastano* ♀ (*I. nitente*, Grav.); sed differt antennis et pedibus paulo gracilioribus, sculpturaque abdominis, sicut et coloratione. — Metathorax spiraculis linearibus, areola superomedia subquadrata, postice breviter bidentatus. Abdomen nitidissimum; postpetiolus subtilissime et subobsolete aciculatus apice laevi, angulos versus punctulatus; gastrocoeli parum profundi et subleves, intervallo sat lato ab invicem distantes, hoc intervallo nec rugoso nec aciculato et aequè polito ac reliqua segmenti superficie.

*Femina* : Caput cum antennis totum nigrum. Thorax cum scutello totus niger. Pedes *antici* femorum apice tibiisque subtus stramineis, tarsis obscure rufescentibus; in-

*termedii* femoribus apice sanguineis; *postici* femoribus totis, tibiarumque linea, sanguineis. Alae subfumato-hyalinae, stigmate obscure fulvo, squamula et radice nigris. Abdomen totum nigrum, nitidissimum.

Cette femelle m'a été communiquée par M. le Dr Kriechbaumer, qui en a pris cinq près de Coire, en Suisse. Je n'ai pas cru pouvoir laisser à cette espèce le nom de *Amblyteles nitens* qu'elle portait dans son catalogue, parce que l'*Ich. nitens* de Grav. est aussi un *Amblyteles*.

#### 4. AMBLYTELES MESOCASTANUS.

*Tentam.* 155. 52. — *Ich. Amb. Eur.* 57. 45.

Post var. 1 in nostro *Tentamine* indicatam, addendum :

Var. 2. ♂ : *Abdomine nigro.* = 4 li. — ? *I. VESPERTINUS.* Grav. I. 254. 76. — 1 mas.

Abdomen nigrum, segmentorum 2 et 5 margine apicali summo et margine laterali fuscocastaneis. Lineola alba infra alas. Alarum squamula puncto albo. — Caetera sicut in maribus genuinis.

Ce mâle se trouvait, sous le nom de *I. vespertinus* Grav., parmi les Ichneumons de Prusse venant de M. von Siebold. Bien que cette synonymie puisse être exacte, je ferai cependant remarquer que, d'après la description de Gravenhorst, il n'y a pas de linéole blanche sous la base des ailes, et leur écaillette n'a pas de point blanc. Il est vrai que ces différences ont bien peu de valeur; mais, quoi qu'il en soit, c'est avec une entière certitude que je donne ma détermination.

*Subgenus HYPOMECUS (1).*

1. HYPOMECUS ALBITARSIS.

*Tentam.* 147. 1. — *Adnot.* p. 9. — *Ich. Amb. Eur.* p. 66.

Maris specimen unum Borussicum, a D<sup>o</sup> von Siebold communicatum, a nostris differt coxis posticis rufis latere infero nigro, antennarumque articulis 15-16 supra albis (nec tantummodo albolineatis).

=====

ICHNEUMONES PLATYURI (2).

*Subgenus EURYLABUS (3).*

1. EURYLABUS INTREPIDUS ♀.

*Scutello flavo; pedibus rufis basi nigra; capite postice tumido; clypeo subquadrato, plano; metathorace bidentato; antennis gracilibus, apice setaceis, alboannulatis. = 7 li. — 1 femina.*

Corpus nigrum, subopacum. Caput validum, latitudine thoracis, postice secundum oculos impressum et pone impressionem intumescens; fronte profunde excavata, transverse rugosa et nitida, vertice et temporibus confertim sat fortiter punctatis et nitidulis; genis, clypeo et facie

---

(1) *Tentam.* pp. 111, 147.

(2) *Ibid.* pp. 11 et 12.

(3) *Ibid.* p. 150.



subtilissime punctato-scabriculis et opacis; clypeo aequae longo ac lato, plano, margine apicali recto. Antennae longae, graciles, inter medium et apicem subdilatato-compressae, apice setaceae. Thorax confertim punctatus, metathorace scabro, postice bidentato, spiraculis linearibus et valde obliquis, areola superomedia subpentagonali. Alae areola 2<sup>a</sup> cubitali deltoidea. Abdomen longitudine thoracis cum capite, thorace paulo angustius, oblongum, apice subobtusum, terebra plane recondita; segmentis 2-5 aequae longis ac latis, 6 et 7 abrupte brevioribus; segmento 1 e basi ad apicem sensim dilatato, scabriculo, apice sublaevi, petiolo lineis duabus subtilibus elevatis in initium postpetioli excurrentibus ibique evanidis, postpetiolo lineola media impressa, spiraculis subcircularibus; segmento 2 subtilissime punctato-scabriculo et opaco, gastrocoelis transverso-linearibus ab invicem late distantibus; segmento 3 confertissime et subtilissime punctato et opaco; segmento 4 sicut 3, sed nitidulo, 5-7 sensim nitidioribus et angustioribus. — Habitus nostri *E. torvi* ♀, qui autem clypeo latiore differt.

*Femina* : Caput palpis rufis; orbitis facialibus, clypei macula laterali, punctoque minuto ante apicem genarum, flavis. Antennae articulis 12-14 albis subtus fuscis. Thorax puncto in apice laterali colli, lineolaque infra alas, flavis. Scutellum macula media quadrata flava. Alae subhyalinae, stigmate fusco, squamula et radice nigris. Pedes coxis et trochanteribus nigris, femoribus tibiisque omnibus totis rufis. Abdomen nigrum, segmentis 2 et 3 margine apicali summo rufescente.

Feminam unicam Germanicam mihi transmisit, e Monachio, D<sup>ns</sup> professor von Siebold.

*Subgenus* **PLATYLABUS** (1).

**1. PLATYLABUS HISTRIO** ♂.

*Scutello, picturis thoracis, antennarum annulo, facie et orbitis, albis; pedibus anterioribus rufis basi alba; posticorum femoribus rufis apice nigro, tibiis annulo albo.* = 4 li. — 1 mas.

Forma et proportionem partium, sicut et sculptura, *Plat. nigro* ♂ (2) et *Plat. doloroso* ♂ (5) affinis; sed antennarum longitudine corporis ab utroque differt. — Metathorax breviter bidentatus. Abdomen languide nigrum, apicem versus subnitidum, punctatum, segmentis 1 et 2 subscabriculis, petiolo crassiusculo, postpetiolo quadrato spiraculis prominulis, gastrocoelis sulciformibus spatio interjacente angusto.

*Mas* : Caput ore, clypeo et facie, orbitis frontis et verticis, orbitisque externis e medio ad apicem, albis. Antennae articulo 1 subtus albo, 14-18 undique albis. Thorax margine laterali colli, linea longa ante alas et lineola infra alas, postscutello, maculisque duabus metathoracis, albis. Scutellum macula quadrata apicali alba. Alae hyalinae, stigmatibus et squamula nigris, radice sordide pallescente. Pedes anteriores coxis et trochanteribus albis, femoribus tibiisque tarsisque rufis, his supra fuscis; pedes postici coxis et trochanteribus nigris, femoribus rufis apice nigro, tibiisque

(1) *Tentam.* p. 150.

(2) *Ich. Plat. Eur.* p. 16.

(5) *Mantis.* p. 71.

nigris annulo albo ante basin, tarsis nigris. Abdomen nigrum.

Marem unicum Borussicum a D<sup>o</sup> von Siebold accepi.

## 2. PLATYLABUS RUFUS.

*Tentam.* 154. 1. — *Mantis.* 70. — *Ich. Plat. Eur.* p. 15.

Post diagnosin maris, addendum :

Var. 1. ♂ : *Abdomine nigro.* = 4 li. — 1 mas.

In hac varietate, abdomen nigrum, segmenti 2 marginē apicali castaneō. Differt praeterea a mare genuino : 1<sup>o</sup> faciei disco rufescente, 2<sup>o</sup> thoracis picturis castaneis minoribus.

Marem unicum Borussicum mihi transmisit D<sup>m</sup> professor von Siebold.

## 5. PLATYLABUS PACTOR.

*Tentam.* 164. 16. — *Mant.* 76. — *Adnot.* 10.

Var. 1. ♀ : *Postscutello et abdominis segmento 3 nigris.* — 1 femina.

Hujus varietatis specimen Borussicum, simul cum femina genuina, a D<sup>o</sup> von Siebold accepi.

---

### *Subgenus APAELETICUS (1).*

#### 1. APAELETICUS BELLICOSUS.

*Tentam.* 166. 1. — *Ich. Plat. Eur.* p. 50.

---

(1) *Tentam.* p. 165. — *Ich. Plat. Eur.* p. 29.

Post diagnosin *maris*, addendum :

Var. 1. ♂ : *Faciei lineis duabus clypeoque medio nigris; segmentis 2 et 5 nigromaculatis, 4-7 nigris.* = 3 li. — 1 mas.

Caetera pleraque sicut in mare genuino.

Hujus varietatis marem Borussicum a D<sup>o</sup> von Siebold accepi.

## 2. APAELETICUS LONGICORNIS.

*Ich. Plat. Eur.* p. 51 (♀).

Post diagnosin *feminae*, addendum :

(♂) : *Scutello albo; segmentis 1-3 rufis, fascia subapicali nigra; femoribus tibiisque rufis, posticis nigromaculatis.* = 3 li. —

I. MESOSTICTUS? Grav. I. 504. 209. — 1 mas.

Sculptura et forma omnium partium sicut in femina.

Caput totum nigrum. Antennae subtus ferrugineae, articulo 1 toto nigro. Thorax niger, scutello albo. Alae stigmatibus fuscis, squamula nigra, radice alba. Pedes coxis nigris, anticis subtus puncto albo, posticis supra puncto subapicali rufo; trochanteribus nigris, subtus rufis; femoribus rufis, posticis e medio ad apicem nigrovittatis; tibiis rufis, posticis apice nigris; tarsis anterioribus rufis, posticis fuscis. Abdomen segmentis 1-3 rufis fascia subapicali nigra; 4 nigro, basi et margine apicali rufis; sequentibus nigris.

Forsan mera varietas *I. mesosticti* Grav., a quo differt praesertim capite toto nigro.

Mare unicum Borussicum mihi transmisit D<sup>us</sup> professor von Siebold.



## ICHNEUMONES PNEUSTICI (1).

*Subgenus GNATHOXYIS* (2).

## 1. GNATHOXYIS MARGINELLUS.

*Tentam.* 168. 1.

Lorsque j'ai décrit cette espèce dans mon *Tentamen*, je n'en possédais qu'un seul mâle, pris en Belgique. Depuis lors, j'en ai reçu trois autres, venant de diverses localités, et présentant des différences utiles à signaler, bien que d'une importance inégale. En effet, deux de ces mâles n'ont aucun caractère de coloration qui soit en désaccord avec la diagnose spécifique du *Tentamen*, de sorte que je puis les considérer comme *genuini*; quant au troisième mâle, j'en ferai une variété particulière.

*Mares genuini* : Mas unus, ex Hungaria oriundus, differt a mare in *Tentamine* descripto : 1° defectu punctorum alborum in clypeo et in summa facie; 2° antennarum flagello subtus fusco; 3° alarum stigmatibus fuscis; 4° pedum posteriorum coxis totis nigris, femoribus et tibiis summo apice tarsisque fuscis. — Mas alius (? Gallicus) a praecedente recedit : 1° defectu lineolae rufae ad orbitas occipitis, et tantummodo punctulo albo ad orbitas genarum; 2° coxis et trochanteribus omnibus nigris. — Ambos a D<sup>o</sup> Sichel accepi.

(1) *Tentam.* pp. 11 et 12.(2) *Ibid.* p. 165.

Mas tertius ad dignitatem *varietatis* peculiaris extol-  
lendus :

Var. 1. ♂ : *Scutello toto albo.*

Differt praeterea a mare in *Tentamine* descripto : 1° defectu punctorum alborum in clypeo; 2° coxis rufis, anterioribus macula alba, posticis subtus nigris. — Hab. in Borussia Rhenana, a D° Tischbein transmissus.

— Parmi les Ichneumons du musée royal de Stockholm que m'a confiés M. Boheman, j'ai trouvé une femelle qui me semble avoir beaucoup d'analogie spécifique avec le *G. marginellus* ♂, et dont je vais donner la description :

**GNATHOXYS MARGINELLUS** ♀ : *Scutelli margine laterali, lineolisque ad alarum basin, albis; orbitis frontis albis, occipitis rufis; abdominis segmentis margine summo rufescente; pedibus rufis.*  
= 2  $\frac{1}{4}$  li.

Corpus nitidissimum. Caput mandibulis apice acutis et edentulis, clypeo et facie protuberantibus, temporibus et genis laevigatis. Antennae vix dimidii corporis longitudine, crassiusculae, apice nullatenus attenuatae. Metathoracis areolae subtiliter delineatae, harum superomedia oblonga et angusta. Abdominis postpetiolus laevigatus et convexus; terebrae apice vix exserto.

Caput palpis pallidis, mandibulis fulvis, clypei margine summo rufescente, orbitis frontis flavoalbis, orbitis occipitis anguste rufis. Antennae nigrae, subtus medium versus fuscocastaneae. Thorax margine colli supero, puncto ante alas, et lineola infra alas, flavoalbis. Scutellum lineola laterali flavoalba. Alae hyalinae, stigmate rufo, squamula fulva, radice albida. Pedes toti dilute rufi. Abdomen nigrum; margine apicali segmentorum 2 et 5 distincte, 4-6

subobsolete, fulvo; segmento 7 vestigio puncti apicalis albid.

*Remarque.* — Chez les mâles, tous les points ou lignes, soit de la tête, soit du thorax et de l'écusson, que j'ai décrits comme étant de couleur *blanche*, ne sont cependant pas d'un blanc pur, et ont ordinairement une légère teinte jaunâtre plus ou moins distincte.

-----

*Subgenus DICOELOTUS* (1).

1. DICOELOTUS ERYTHROSTOMA ♀.

*Tentam.* 176. 2.

Var. 1. ♀ : *Femoribus ex parte nigris.* = 2 li. — 1 femina.

Var. 2. ♀ : *Clypeo nigro.* = 2 li. — 1 femina.

*Var. 1* differt praeterea a femina genuina antennarum articulo 1 fusco, et abdominis segmentis 4-7 totis nigris. — Specimen Borussicum a D<sup>o</sup> professore von Siebold communicatum.

*Var. 2*, praeter colorem nigrum clypei, a femina genuina recedit antennis nigris, coxis posticis nigris apice summo rufo, alarum squamula fusca. — Habitat in Anglia.

2. DICOELOTUS RUFILIMBATUS ♂.

1. RUFILIMBATUS Grav. I. 603. 256.

J'ai reçu de M. von Siebold un mâle, long de  $2\frac{1}{2}$  lignes,

(1) *Tentam.* pp. 165 et 175.

portant le nom de *I. rufilimbatus*, et auquel paraît, en effet, s'appliquer assez exactement la description de cette espèce. Je dois cependant faire remarquer : 1° que ce mâle a les orbites des yeux toutes noires; 2° que ses jambes de derrière sont fauves depuis la base jusqu'au milieu; 3° qu'il a la bouche, le chaperon, la tégule et la radicelle des ailes, d'un blanc légèrement jaunâtre plutôt que jaunes. — Quoi qu'il en soit, cet *I. rufilimbatus* est un véritable *Dicoelotus* qui, par ses formes et sa ponctuation, ainsi que par la coloration de son abdomen, ressemble parfaitement à mon *Dic. erythrostoma* ♀ (Tentam. 176. 2), dont il est peut-être le mâle, malgré la différence de coloration des pieds.

Ainsi donc, si ce mâle, venant de M. von Siebold, est bien réellement l'*I. rufilimbatus* Grav., mon *Dic. erythrostoma* devra probablement changer de nom.

### 3. DICOELOTUS MOROSUS ♂.

*Abdominis segmentis 2 et 3 basi et apice rufis; tibiis anterioribus antice fulvis, posticis in medio rufescentibus; alarum nervo discoïdo-cubitali fracto. = 2 li. — 4 mäs.*

Corpus nitidum, subtiliter punctatum. Metathoracis areolae acute marginatae; areola superomedia laevis et nitida, triangularis et postice emarginata; areolae faciei posticae transverse rugosae, harum media excavata. Postpetiolus sat fortiter punctatus. — Forma capitis et antenarum, pedum et thoracis, sculpturaque metathoracis, *D. pumilo* ♂ affinis, a quo tamen differt : 1° abdomine multo subtilius punctato, ejusque forma angustiore et longiore, sicut et segmentorum ultimorum colore toto nigro; 2° alarum nervo discoïdo-cubitali fracto, imoque nervi dividensis rudimentum emittente.



*Mas* : Caput palpis et mandibularum macula stramineis. Antennae subtus apicem versus fuscoferrugineae. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatibus rufo, squamula nigra, radice albida. Pedes femoribus anticis, intermediis apice, antice fulvis; tibiis anterioribus fulvis interne fuscis, posticis medium versus sordide rufescentibus; tarsis anticis fulvis, intermediis fuscis, posticis nigris. Abdomen supra nigrum, segmentis 2 et 3 basi et apice anguste rufis; subtus segmentis 2-4 flavicantibus, fuscomaculatis.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

### *Subgenus PHAEOGENES (1).*

#### 1. PHAEOGENES SCUTELLARIS.

*Tentam.* 183. 4.

Post var. 1. ♀, addendum :

Var. 2. ♀ : *Scutello toto nigro.* = 2  $\frac{1}{2}$  li. — 1 femina.

Caput palpis et mandibulis albidis; puncto albido ad orbitas faciales juxta antennis. Antennae articulis 9-12 albis. Thorax puncto ante alas, punctoque infra alas, albis. Scutellum totum nigrum. Alae stigmatibus fusco, squamula sordide rufa, radice alba. Pedes coxis nigris, anteriorum apice summo externe pallido, posticarum calcare rufo; trochanteribus fuscis apice summo pallido; femoribus anterioribus rufis basi fusca, posticis fuscis; tibiis rufis posticarum apice fusco; tarsis anterioribus rufis, posticis fuscis

(1) *Tentam.* pp. 166 et 180.

articulorum apice rufo. Abdomen segmento 1 nigro; 2-4 fuscocastaneis, sensim obscurioribus, margine apicali substramineo; 5-7 nigrofuscis.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

*Remarque.* — Cette variété de mon *P. scutellaris* semble, par son écusson tout noir, se rapprocher de l'*I. spiniger* de Gravenhorst (I. 142. 20). J'en ai donné la description afin que, en comparant celle de cet auteur avec la mienne, on puisse apprécier exactement leurs différences.

## 2. PHAEOGENES CALLOPUS ♂♀.

*Tentam.* 185. 8. — *Mant.* 81.

Après avoir d'abord décrit cette espèce dans mon *Tentamen*, j'ai dit assez vaguement, dans ma *Mantissa*, que les mâles présentent diverses variétés. Ce sont ces variétés dont je crois utile de mieux préciser les caractères, en les répartissant de la manière suivante :

### 1.

*Mares* tibiis posticis annulo lato albo ante basin; antennarum flagello nigro.

(Genuini) : *Ore clypeo et facie albis.* =  $2\frac{1}{2}$  li. — 5 mares.

(Var. a.) : *Ore et clypeo albis; facie alba lineis duabus nigris.* =  $2\frac{1}{2}$  li. — 1 mas.

### 2.

*Mares* tibiis posticis rufis, basi apiceque nigris; antennarum flagello subtus rufo.

(Var. b.) : *Ore clypeo et facie albis.* = 2-3 li. — 11 mares.

(Var. c.) : *Ore et clypeo albis; facie alba lineis duabus nigris.* =  $2\frac{5}{3}$  li. — 1 mas.

*Mares* (Var. *d.*) : *Ore et clypeo albis; facie nigra, macula media alba.* = 5 li. — 4 mas.

(Var. *e.*) : *Ore et clypeo albis; facie tota nigra.* = 5 li. — 4 mas.

(Var. *f.*) : *Scutello punctis duobus apicalibus pallidis; caetera sicut in var. b.* — 4 mas.

Le mâle de la *var. a* diffère de tous les autres en ce que le 1<sup>er</sup> article des antennes, au lieu d'être blanc en dessous, est entièrement noir.

Parmi les mâles de la *var. b*, il en est dont la couleur blanche de la face est incomplètement partagée en trois taches, et qui forment ainsi le passage à la *var. c*.

Les mâles des *var. d* et *var. e* m'ont été envoyés de Herrstein par M. Tischbein, parmi beaucoup d'autres mâles *genuini* et *var. b*.

Quant au mâle de la *var. f*, je l'ai trouvé parmi les Ichneumons de la collection de M. de Fonscolombe que M. Sichel a eu la complaisance de me prêter. Il portait sur l'étiquette : *I. brunnicornis*, n° 9. suppl. A côté de ce mâle, il s'en trouvait un autre sans étiquette, lequel était réellement un *I. brunnicornis* Grav.

### 5. PHAEOGENES MYSTICUS ♂.

*Clypeo macula alba; femoribus tibiisque rufis.* = 2  $\frac{3}{4}$  li. — 2 mares.

Affinis *P. stimulatori* et *callopo*, forsanique illius hujusve varietas.

*Mas* : Caput mandibulis in medio albis, clypei puncto medio subbasali albo. Antennae totae nigrae. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatè et squamula nigris, radice alba. Pedes rufi; coxis nigris, interdum apice subtus

rufescentibus; pedum posticorum trochanteribus basi, interdum summo femorum apice, tibiisque basi et apice, nigris; tarsis intermediis apicem versus, posticis totis, fuscis. Abdomen nigrum, segmenti 2 margine apicali rufescente.

Marem unum Borussicum a D<sup>o</sup> professore von Siebold accepi sub nomine: *I. rubellus* Grav.; marem alterum ipse in Belgio cepi.

#### 4. PHAEOGENES TETRICUS ♀.

*Antennis corporeque nigris; pedibus rufis, coxis posticis unidentatis. = 2  $\frac{1}{2}$  li. — 1 femina.*

Affinis *Ph. stimulatori* ♀ et *homochloro* ♀; differre tamen videtur antennis aliter coloratis, earumque articulis brevioribus et paulo crassioribus.

*Femina*: Caput mandibulis palpisque rufis. Antennae nigrae, subtus e medio ad apicem fuscoferrugineae. Thorax punctulo pallido ante alas. Scutellum nigrum. Alae squamula et stigmatibus fuscis, radice albida. Pedes ruti, tarsis posticis articulis 2-4 fuscis. Abdomen nigrum, segmenti 2 apice summo rufo.

Feminam unicam Borussicam mihi transmisit D<sup>us</sup> professor von Siebold.

#### 5. PHAEOGENES STIPATOR ♀.

*Antennis tricoloribus basi nigra; segmentis 1-4 pedibusque rufis, femoribus tibiisque posticis apice nigris; coxis posticis subtus lineola elevata obliqua. = 2  $\frac{3}{4}$  li. — 1 femina.*

Coloratione et sculptura affinis nostro *P. melanogono* ♀, a quo differt pedibus paulo gracilioribus et coxarum posticarum apophysi vix prominula. Sculptura, forma et pro-



portione omnium partium peraffinis etiam nostro *P. nigridenti* ♀, a quo recedit colore rufo coxarum et trochanterum, et apophysi coxarum posticarum minus distincta. Quod ad analogiam spectat cum *P. eximio* ♀ et *equite* ♀, hi ambo a *P. stipatore* ♀ longe recedunt capitis lateribus minus convexis et minus confertim punctatis, antennarumque articulo secundo multo magis exserto.

*Femina* : Caput mandibulis palpisque rufis. Antennae articulis 5-6 rufis, 7-9 fuscis, 10-12 albis. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatе fusco, squamula nigra, radice straminea. Pedes rufi; femorum posticorum apice, tibiарum posticarum basi summa et apice, coxarum posticarum apophysi, tarsorumque omnium articulo 5, nigris. Abdomen segmentis 1-4 rufis; 5 nigro angulis basalibus rufis; 6 et 7 nigris.

Feminam unicam Borussicam mecum communicavit D<sup>r</sup> professor von Siebold.

## 6. PHAEOGENES JUCUNDUS.

*Tentam.* 194. 25. — *Mantis.* 87.

Post diagnosin *feminae*, addendum :

(♂) : Segmentis 1-4 pedibusque rufis; posticorum geniculis tibiisque apice nigris; segmenti 2 basi vix impressa. = 3 ½ li. — 1 mas.

Habitus gracilis et elongatus nostri *Colpognathi celeratoris* ♂, a quo recedit : 1° coxis et trochanteribus rufis, 2° capite crassiore, 5° segmento 2 basi, vage quidem et subobsolete, attamen distincte impressa.

*Mas* : Caput palpis et mandibulis rufis. Antennae nigrae. Thorax cum scutello niger. Alae stigmatе fusco, squamula

nigra, radice albida. Pedes rufi; femorum posticorum geniculis, tibiisque posticarum basi et apice nigris; tarsis anterioribus rufis apice fusco, posticis fuscis basi rufa. Abdomen segmentis 1-4 rufis; sequentibus nigris.

Marem unicum Borussicum a D<sup>o</sup> von Siebold accepi sub nomine : *I. cicutella*.

*Remarque.* — J'avoue que je ne suis nullement certain de la détermination de ce mâle : si je me suis trompé, il faudra lui restituer le nom de *P. cicutella*.

## 7. PHAEOGENES FLAVIDENS.

*Tentam.* 195. 26.

Post diagnosin addendum.

Var. 1. ♀ : *Clypeo toto nigro.* — 2 feminae.

Ex his duabus feminis, unam Borussicam a D<sup>o</sup> von Siebold, alteram Gallicam a D<sup>o</sup> Sichel, accepi; haec a *genuinis* praeterea differt abdominis segmento 1 toto nigro et defectu puncti albi ante alas.

*Remarque.* — Dans la description que j'ai donnée de la femelle dans mon *Tentamen*, il s'est glissé deux omissions : 1<sup>o</sup> à la description du thorax, ligne 21, il faut ajouter *colli margine supero albo* ; 2<sup>o</sup> à la fin de la ligne 22, après les mots *coxis et trochanteribus*, il faut ajouter *anterioribus*.

## 8. PHAEOGENES AMAENUS.

*Tentam.* 196. 27.

Post diagnosin *feminae*, addendum :

(♂) : *Segmentis 2-4 pedibusque rufis, horum posticis nigromaculatis; clypeo et orbitis facialibus flavis.* = 2 ½ li. — 1 mas.

Coloratione affinis nostro *Ph. solerti* ♂, a quo tamen certissime differt : 1° capite minus convexo et pone oculos subangustato; 2° abdomine latiore, segmentis brevioribus, horumque secundo depressiusculo; 3° pedibus paulo crassioribus. — His omnibus notis cum *Ph. amaeno* ♀ congruit, sicut et pedum abdominisque coloratione.

*Mas* : Caput ore, clypeo, orbitisque facialibus flavis. Antennae articulo 1 subtus puncto flavo, 5 et sequentibus subtus rufis. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatate et squamula fuscis, radice albida. Pedes rufi; coxis posticis basi nigris; femoribus posticis externe e medio ad apicem nigris, interne nigris basi rufa; tibiis posticis apice nigris, earum tarsis fuscis. Abdomen segmento 2 rufo punctis duobus dorsalibus nigris; 3 et 4 totis, 5-7 margine apicali, rufis.

Marem unicum a D<sup>o</sup> Tischbein ex Herrstein accepi.

*Remarque.* — Depuis que j'ai décrit cette espèce dans mon *Tentamen* d'après une seule femelle, j'en ai reçu une seconde des environs de Diest, laquelle diffère de la première par la tégule des ailes noirâtre, et par le 4<sup>me</sup> segment de l'abdomen entièrement fauve.

## 9. PHAEOGENES SOLERS ♂.

*Pedibus rufis basi nigra; abdominis segmentis intermediis rufis, disco fuscis; clypeo lineolaque ad orbitas faciales flavis; alarum squamula et radice albis.* = 2 li. — 1 mas.

Caput crassiusculum, pone oculos leniter convexum nec angustatum. Thorax subovatus. Abdomen thorace paulo angustius, subcylindricum, segmentis intermediis longiusculis. Pedes subgraciles.

*Mas* : Caput ore clypeoque flavis; lineola flava ad orbitas

faciales. Antennae supra fuscae; subtus articulo 1 flavo, sequentibus rufis. Thorax lineola alba in margine colli supero. Scutellum nigrum. Alae stigmatе fusco, squamula et radice albis. Pedes dilute rufi; coxis nigrofuscis, anticis subtus flavicantibus, posterioribus apice rufis; trochanteribus basi nigris; tarsis posterioribus subfuscis. Abdomen segmento 2 rufo, macula dorsali fusca ante apicem; 3 rufo, disco fusco; 4 nigro marginibus lateralibus et apicali rufis; 5 et 6 margine apicali summo rufescente.

Marem unicum Borussicum mecum communicavit D<sup>us</sup> professor von Siebold.

#### 10. PHAEOGENES LASCIVUS ♂.

*Abdominis segmentis intermediis rufolimbatis; pedibus anterioribus rufis basi alba; clypeo et orbitis facialibus flavis.* = 2  $\frac{1}{3}$  li.  
— 1 mas.

Var. 1. ♂ : *Clypeo nigro; orbitis facialibus puncto flavo.* — 1 mas.

Habitus nostri *Ph. amaeni* ♂, a quo pedum coloratione differt.

*Mas* : Caput palpis, mandibularum apice, clypeo, orbitisque facialibus, flavis. Antennae supra fuscae; subtus articulis 1 et 2 flavis, sequentibus rufis. Thorax cum scutello totus niger. Alae stigmatе fusco, squamula fulva, radice alba. Pedes anteriores rufi coxis et trochanteribus albis; pedes postici nigri : coxarum et trochanterum apices summo albido, femorum basi summa rufa, tibiis rufis apice nigro. Abdomen segmenti 2 marginibus omnibus rufis; 3 et 4 rufis fascia nigra; 5 et 6 margine apicali rufescente.

Praeter notas jam indicatas, mas var. 1 a genuino differt articulis antennarum 1 et 2, coxisque posticis, totis nigris.



Marem genuinum Helveticum a D<sup>o</sup> Chevrier, marem  
var. 1 Suecicum a D<sup>o</sup> Boheman, accepi.

#### 11. PHAEOGENES CEPHALOTES.

*Tentam.* 197. 29.

Post diagnosin *feminae*, addendum :

Var. 1. ♀ : *Abdominis medio castaneo.* = 2  $\frac{1}{4}$  li. — 1 femina.

Abdomen nigrum, segmentis 2 et 5 totis, 4 basi, castaneis. — Caetera sicut in femina genuina, sed duplo minor.

Parmi les Ichneumons de Prusse venant de M. von Siebold, cette femelle se trouvait sous le nom de *I. acutus* Grav. Je ne pense pas que ce nom puisse lui convenir, car elle diffère de l'*I. acutus* : 1<sup>o</sup> par ses antennes noires avec les articles 9-12 blancs; 2<sup>o</sup> par la couleur noire de la tégule et de la radicule des ailes.

#### 12. PHAEOGENES PROTERVUS ♂.

*Segmentis 2-4 pedibusque rufis, femoribus tibiisque posticis apicem versus nigris.* = 2  $\frac{1}{2}$  li. — 2 mares.

Statura, sculptura et proportio omnium corporis partium sicut in nostro *P. melanogono* ♂, a quo pedum colore differt.

*Mas* : Caput nigrum, mandibularum apice rufo. Antennae articulis 1 et 2 nigris, 5 rufo, sequentibus fuscis subtus ferrugineis. Thorax cum scutello niger. Alae stigmatate et squamula fuscis, radice alba. Pedes rufi; posticorum femoribus e medio ad apicem tibiisque basi summa et apice nigris, tarsis fuscis. Abdomen segmento 1 superne

nigro apice rufo, subtus toto rufo; 2-4 rufis; 5-7 apice summo rufescente. — Sic unus mas.

*Mas* alter differt : 1° antennarum articulis 5 et sequentibus totis fuscis; 2° trochanterum anteriorum basi summa fusca, coxarum posticarum basi superne nigra, femorum posticorum basi minus late rufa; 5° segmentis 5-7 totis nigris.

Habitat in Borussia; marem priorem Aquisgranensem a D<sup>o</sup> Foerster, posteriorem a D<sup>o</sup> von Siebold, accepi.

*Remarque.* — Il pourrait sembler préférable de regarder cette espèce comme le véritable mâle de mon *P. melanogonus* ♀, à cause de la conformité de coloration des pieds. Néanmoins, ce qui me paraît s'opposer à cette réunion, c'est que je n'ai jamais pris le *P. protervus* en Belgique; tandis que le *P. melanogonus* ♀ s'y trouve fréquemment, ainsi que le mâle que j'ai décrit sous ce nom dans mon *Tentamen*, p. 182, n° 5.

#### 15. PHAEOGENES HYBRIDUS ♂.

*Abdominis segmentis intermediis. femoribus anticis, tibiisque anterioribus, rufis; alis et stigmatе majusculis; pedibus gracilibus; segmento 2 basi profunde impresso. = 2  $\frac{1}{2}$  li. — 1 mas.*

Caput vix latitudine thoracis, nitidum et subtilissime punctatum, pone oculos breviusculum leniterque rotundatum et angustatum. Antennae graciles. Metathoracis areola superomedia semielliptica. Postpetiolus aciculatus; segmenta sequentia absque punctorum impressorum vestigio.

*Mas* : Caput cum ore et antennis totum nigrum. Thorax totus niger. Alae stigmatе sordide rufo, squamula nigra, radice albida. Pedes antici femoribus, tibiis et tarsorum

basi rufis; intermedii femorum apice tibiisque rufis, harum apice interne fusco; postici tibiarum medio obsolete badio. Abdomen segmentis 2-4 languidorufis, 2 basi summa nigra; 5 plaga media apiceque rufis; 6 et 7 nigris.

Marem unicum Borussicum a D<sup>o</sup> von Siebold accepi.

*Remarque.* — Dans l'état encore arriéré de l'Ichneumonologie, et en l'absence surtout de moyens propres à fixer les caractères des groupes renfermant les espèces de petite taille, je n'ai ni la prétention ni l'espoir d'avoir décrit ce *Phaeogenes* de manière à le rendre reconnaissable à ceux qui n'auront pas vu l'exemplaire original sur lequel repose sa description, car il n'a, dans sa coloration, rien qui puisse le faire distinguer de beaucoup d'autres espèces. Pour le moment, je me bornerai à ajouter : 1<sup>o</sup> qu'il a exactement les ailes d'un *Colpognathus celerator* ♂, c'est-à-dire qu'elles sont un peu plus amples et leur stigmaté un peu plus large que chez les autres *Phaeogenes*; 2<sup>o</sup> que la forme générale de son abdomen et l'impression basilaire du 2<sup>me</sup> segment le rendent comparable aux mâles des *Phae. semivulpinus*, *planifrons*, *melanogonus*, *nigridens*, etc., mais qu'il a des antennes et surtout des pieds plus grêles, une tête moins forte ayant les côtés bien moins larges et moins convexes et à peine ponctués.

#### 14. PHAEOGENES BOHEMANI ♀.

*Scutello flavo; facie orbitisque ex parte, et mesothorace rufis; pedibus rufis anteriorum basi alba; segmentis 6 et 7 margine albis; annulo antenarum albo.* = 2  $\frac{1}{2}$  li. — 1 femina.

Corpus nitidum. Caput subcubicum, thorace latius, subtiliter punctatum, pone oculos levissimum, faciei area media convexiuscula et subelongato-rectangulari; clypeo

modice convexo longitudine faciei, foveola majuscula utrinque impressa, margine apicali rotundato; mandibulis acute bidentatis. Antennae longitudine dimidii corporis, apicem versus subarcuatae, flagello e basi ad medium subgracili articulis longiusculis, e medio ad apicem crassiore, apice obtusiusculo. Thorax gibbulus, metathoracis areolis omnibus subtiliter delineatis, harum superomedia subquadrata et antice rotundata, posteromedia paululum impressa. Alae areola cubitali 2<sup>a</sup> quinqueangulari. Pedes subgraciles, tibiis posticis medium versus subsinuatis basique subabrupte attenuata. Abdomen thorace duplo longius duploque angustius, lineare, laeve et nitidum; segmento 2 duplo longiore quam latiore, thyridiis transverse impressis et a basi longe distantibus; segmentis 5-5 longitudine sensim decrescentibus, 5 quadrato, 6 transverso, 7 brevissimo et apice arcuato-emarginato; terebra brevissima et subsursum arcuata.

*Femina* : Caput palpis et mandibulis albidis, clypeo rufo, facie rufa disco fuscescente, orbitis frontalibus maculaque ad orbitas occipitis rufis. Antennae articulo 1 subtus rufo, 10-12 albis. Thorax collo nigro suturis laterilibus et apice subtus rufis; mesothorace rufo, mesopleuris antice nigromarginatis, spatio inter alas et scutellum nigro; metathorace nigro areola pleurali utraque rufa. Scutellum et postscutellum croceoflava. Alae hyalinae, stigmatibus et nervis omnibus pallidis, squamula et radice albis. Pedes dilute rufi, coxis anterioribus et trochantaribus omnibus albis, tibiis posticis apice summo fuscis. Abdomen nigrum, segmenti 2 margine summo rufo, 6 macula apicali transversali alba, 7 margine summo albo.

Hab. in Suecia. — E musaco regio Holmiano.

---



*Subgenus DIADROMUS* (1).1. *DIADROMUS TROGLODYTES*.*Tentam.* 207. 1. — *Mantis.* p. 92.

Dans la *Mantissa*, j'ai indiqué une variété de la femelle de cette espèce, ayant une petite bande blanchâtre près de l'extrémité de l'écusson. Depuis lors, j'ai trouvé, parmi les Ichneumons de Suède de M. Boheman, un mâle dont l'écusson a exactement la même coloration, et que tous ses caractères de formes et de sculpture me portent à regarder comme étant le mâle du *D. troglodytes*. En voici la description :

*D. TROGLODYTES* ♂ : *Scutelli fascia subapicali orbitisque facialibus albis; pedibus anterioribus fulvis basi alba; abdomine rufo, segmento 1 nigro, sequentibus fuscomaculatis.* = 2  $\frac{1}{2}$  li. — 1 mas.

Caput palpis et mandibulis albis, his apice rufescente; facie alba, vitta media nigra. Antennae subtus pallide ferrugineae articulo 1 albo. Thorax margine colli supero, puncto ante alas et lineola infra alas, albis. Scutellum fascia subapicali alba. Alae hyalinae, stigmatibus fulvis, squamula et radice albis. Pedes anteriores stramineofulvi coxis et trochanteribus albis; pedes postici nigrofusci, coxarum et trochanterum apice albo. Abdomen segmento 1 nigro; 2

---

(1) *Tentam.* p. 207. — Provisoirement, je continue à désigner les Ichneumons de ce groupe sous le nom de *Diadromus*, quoique depuis longtemps j'aie averti que ce sous-genre a été établi d'après un caractère inexact.

rufo basi nigra, macula media fusca; 3-6 rufis macula media fusca; 7 dorso fusco.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

## 2. DIADROMUS QUADRIGUTTATUS ♀.

*Tentam.* 212. 9.

Post nostram diagnosin, addendum :

Var. 1. ♀ : *Scutello toto nigro.* — 1 femina.

A femina genuina differt praeterea haec varietas : antennarum articulis 5-10 totis ferrugineis, colli margine supero rufo, defectu puncti albi infra alas, alarum squamula fulva, coxis posticis rufis basi tantum nigra, abdominis segmentis 5-7 totis nigris.

Feminam unicam Borussicam mihi transmisit D<sup>us</sup> professor von Siebold.

## *Subgenus* ISCHNUS (1).

### 1. ISCHNUS NIGRICOLLIS.

*Tentam.* 216. 3. ♀. — *Adnot.* p. 11. ♂.

Post diagnosin *maris*, addendum :

Var. 1. ♂ : *Scutello nigro.* — 1 mas.

Praeter scutelli colorem, differt haec varietas a mare

(1) *Tentam.* pp. 165 et 215.

genuino : 1° alarum squamula fusca; 2° coxis anterioribus basi posticisque totis, trochanteribus omnibus basi, fuscis; 3° segmentis 2-4 subfuliginosis margine laterali rufescente.

Hab. in Suecia. — E musaeo regio Holmiano.

Feminam quoque a D<sup>o</sup> Boheman accepi, quae a nostra in *Tentamine* descripta recedit : 1° antennis pallide rufis, articulis 11 et 12 albis; 2° mesopleuris castaneis; 3° scutello toto rufo. = 2  $\frac{5}{4}$  li.

---

## EMENDANDA

In *Tentamine dispositionis methodicae Ichneumonum Belgii*. —  
Bruxellis 1844 (1).

---

- Pag. 15, lin. 18, *sexti*, lege : *septimi*.  
 — 20, — 4, nulla, alba, lege : nulla alba.  
 — 26, — 15, apice, lege : apicem.  
 — 28, — 27, 2-4, lege : 2-4 ♂ 2 et 3 ♀.  
 — 30, — 3, duobus, lege : duabus.  
 — 60, — 22, 2, lege : 3.  
 — 69, — 7, 5, lege : 2.  
 — 78, — 9, 4, lege : 5.  
 — ibid. — 17, 4, lege : 5.  
 — 84, — 26, post *albis*; adde : *femoribus tibiisque rufis*.  
 — 92, — 8, rufo, lege : nigro.  
 — 104, — 12, post *fuscis*, adde : *Scutellum rubricosum*.  
 — 109, — 19, declive, lege : declive.

---

(1) A la fin de ma *Mantissa*, en 1848, j'ai déjà indiqué les fautes que j'avais alors découvertes dans le *Tentamen*. Je reproduis ici cet *Emendanda* considérablement augmenté.

- Pag. 110, — 28, 2 et 3, *lege* : 3 et 4.  
 — 113, — 15, *deleatur* : *amputatorius*.  
 — 136, — 25, 2-7, *lege* : 2-6.  
 — 137, — 20, *spūtoris*, *lege* : *culpatoris*.  
 — 158, — 12, *attingente*, *lege* : *attingens*.  
 — 146, — 11, *post oblique rufis*, *adde* : *marginē apicali albo*.  
 — 156, — 6, *post albidis*, *adde* : *pedibus rufis*.  
 — 160, — 24, *exanglo*, *lege* : *exangulo*.  
 — 164, — 18, *post albis*, *adde* : *scutellum album*.  
 — 166, — 15, *Microdromus*, *lege* : *Diadromus*.  
 — 181, — 15, *preterea*, *lege* : *praeterea*.  
 — 182, — 29, *duobus*, *lege* : *duabus*.  
 — 195, — 22, *post trochanteribus*, *adde* : *anterioribus*.  
 — 198, — 26, *tuncato*, *lege* : *truncato*.  
 — 206, — 4, HE., *lege* : AE.  
 — 218, — 8, *punti*, *lege* : *puncti*.  
 — 220, — 25, 152, *lege* : 142.  
 — 233, — 1-2, *interpone* : *culpator*..... pag. 82.  
 — *ibid.* — 15-14, — : *dumeticola*. 86.  
 — *ibid.* — 21-22, — : *flavatorius*. 88.  
 — 258, — 15, 5, *lege* : 4.

N. B. Parmi les erreurs ou omissions que je viens de signaler, j'attire surtout l'attention des entomologistes sur celle de la page 136 dans la diagnose de mon *Amblyteles Panzeri* ♂, lequel a toujours le 7<sup>m</sup>e segment de l'abdomen entièrement noir.

## INDEX.

|             |                    | Pag.       |                                |                     | Pag. |
|-------------|--------------------|------------|--------------------------------|---------------------|------|
| Amblyteles  | ater . . . . .     | 407        | Dicoelotus                     | erythrostoma. . .   | 417  |
| —           | glaucatorius. . .  | <i>ib.</i> | —                              | morosus . . . . .   | 418  |
| —           | mesocastanus . .   | 409        | —                              | rufilimbatus . . .  | 417  |
| —           | politus . . . . .  | 408        | <i>Emendanda</i> . . . . . 455 |                     |      |
| Apaeleticus | bellicosus. . . .  | 415        | Eurylabus                      | intrepidus . . . .  | 410  |
| —           | longicornis. . . . | 414        | Gnathoxys                      | marginellus . . .   | 415  |
| Diadromus   | quadriguttatus .   | 452        | Hoplismenus                    | pica. . . . .       | 406  |
| —           | troglydytes. . . . | 451        | Hypomecus                      | albitarsis. . . . . | 410  |



|                               | Pag. |                              | Pag. |
|-------------------------------|------|------------------------------|------|
| Ichneumon altercator. . . . . | 405  | Ichneumon pluralbatus. . . . | 397  |
| — angustatus. . . . .         | 400  | — refractarius . . . .       | 381  |
| — bellipes. . . . .           | 369  | — rubens . . . . .           | 365  |
| — castaneus. . . . .          | 394  | — sinister . . . . .         | 367  |
| — clarigator . . . . .        | 392  | — sordidus . . . . .         | 391  |
| — cornicula. . . . .          | 368  | — subreptorius . . . .       | 374  |
| — diversor . . . . .          | 371  | — vacillatorius . . . .      | 405  |
| — dolosus . . . . .           | 404  | — velatus . . . . .          | 385  |
| — exornatus . . . . .         | 394  | Ischnus nigricollis . . . .  | 452  |
| — faunus . . . . .            | 387  | Phaeogenes amaenus . . . . . | 424  |
| — fucatus . . . . .           | 405  | — Bohemani . . . . .         | 429  |
| — gracilicornis . . . .       | 386  | — callopus . . . . .         | 420  |
| — gratus . . . . .            | 371  | — cephalotes . . . . .       | 427  |
| — gravipes . . . . .          | 379  | — flavidens . . . . .        | 424  |
| — ignobilis . . . . .         | 375  | — hybridus . . . . .         | 428  |
| — indagator. . . . .          | 397  | — jucundus . . . . .         | 425  |
| — indiscretus . . . .         | 375  | — lascivus . . . . .         | 426  |
| — intricator. . . . .         | 372  | — mysticus . . . . .         | 421  |
| — inutilis . . . . .          | 384  | — protervus. . . . .         | 427  |
| — luteipes. . . . .           | 378  | — scutellaris . . . . .      | 419  |
| — magus . . . . .             | 389  | — solers. . . . .            | 425  |
| — medialis . . . . .          | 370  | — stipator. . . . .          | 422  |
| — melanocerus . . . .         | 377  | — tetricus. . . . .          | ib.  |
| — melanopygus . . . .         | 388  | Platylabus histrio . . . . . | 412  |
| — melanosomus. . . .          | 380  | — pactor . . . . .           | 415  |
| — obliteratus . . . .         | 376  | — rufus . . . . .            | ib.  |
| — piceatorius. . . . .        | 386  |                              |      |

*Description succincte d'un nouveau mollusque marin des rives de l'Escaut; par M. H. Nyst, membre de l'Académie.*

Prévoyant de ne pouvoir me rendre demain à la séance de l'Académie, je m'empresse, Monsieur le Secrétaire, de vous faire parvenir, avec prière de vouloir les communiquer à mes confrères qui s'occupent de malacologie, les

exemplaires ci-joints , que je viens de découvrir, d'un mollusque probablement inédit, ou tout au moins nouveau pour la faune belge. Je crois devoir le rapporter au genre *Alderia* de M. Allman , et propose, en attendant que je puisse le décrire complètement, dans un travail que je prépare sur les mollusques marins de nos côtes, de lui donner le nom spécifique de *scaldiana*, qui indique son habitation sur les rives de l'Escaut, entre Anvers et le fort Philippe.

Ce singulier mollusque pourrait être facilement pris au premier aspect pour une limace, si ce n'était l'absence de tentacules : ce caractère, ainsi que l'habitation de l'animal sur la vase que les eaux de l'Escaut venaient d'abandonner, me fit penser d'abord qu'il était amphibie. N'ayant d'ailleurs encore rencontré dans les eaux de l'Escaut, qui, en deçà d'Anvers, sont saumâtres, aucun mollusque fluviatile à l'état vivant, je fus porté à en conclure que celui-ci devait être marin, et ne pouvait, par conséquent, être un gastéropode pulmoné. Les recherches auxquelles je me livrais me firent découvrir, en parcourant le beau travail de MM. Forbes et Hauley (1), que cet animal devait entrer dans la classe des gastéropodes nudibranches, et faire partie du singulier genre *Alderia* proposé par M. Allman (2), en 1844, pour une seule espèce qu'il nomma d'abord *Alderia amphibia*, nom spécifique qu'il remplaça ensuite, en 1846 (3), par celui de *modesta*.

Mon espèce semble en être voisine, et je propose de la

(1) *A history of British Mollusca, and their Shells*, in-8°, 4 volumes publiés en 1851.

(2) *British Association report for 1844*.

(3) *Annals of natural history*, vol. XVII.

nommer *Alderia scaldiana* Nob. Elle se distingue essentiellement de l'*A. modesta*, par divers caractères assez tranchés qui sont : 1° sa couleur verte à l'état vivant au lieu de jaunâtre; 2° les taches noirâtres qui occupent la partie supérieure du corps et se terminent postérieurement en une bande de même couleur, et 3° les branchies lamelleuses qui se recouvrent lorsque l'animal est hors de l'eau, et qui sont disposées sur deux rangées au lieu d'une seule. Du reste, son corps est ovale-oblong, sub-convexe, non pourvu d'un manteau distinct. Tête prolongée en un lobe de chaque côté. Animal dépourvu de tentacules et de mâchoires. Organes de la génération situés à la base postérieure de l'œil droit. Yeux excessivement petits, noirs. Longueur 6 à 7 mill.

Le frai de ce mollusque est de forme ovale, composé de matière gélatineuse, hyaline, dans laquelle on aperçoit les fœtus sous la forme de petits points jaunes très-nombreux.



Figure 1. *Alderia scaldiana*. — 1a grandeur naturelle.  
— 2. Le frai. — 2a grandeur naturelle.

## CLASSE DES LETTRES.

---

*Séance du 1<sup>er</sup> octobre 1853.*

M. le chevalier MARCHAL occupe le fauteuil par droit d'ancienneté.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. Roulez, Gachard, baron de Saint-Genois, De Decker, Schayes, Snellaert, l'abbé Carton, Polain, de Witte, Arendt, Faider, *membres*; Kervyn de Lettenhove, Mathieu, Chalon, *correspondants*.

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

---

## CORRESPONDANCE.

---

M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir, pour la bibliothèque de l'Académie, un exemplaire de l'*Exposé de la situation administrative des neuf provinces du royaume*.

— L'Académie de Stanislas envoie le dernier volume de ses mémoires.

— La Société Dunkerquoise fait connaître qu'elle vient



de mettre au concours l'*Histoire commerciale et maritime de Dunkerque*.

— M. l'abbé Germain , professeur au séminaire de Bastogne, adresse une notice sur un dépôt de monnaies du XII<sup>me</sup> siècle , découvert à Tillet, près de Saint-Hubert, au mois de juin 1855. (Commissaires : MM. Chalon et Polain.)

— M. Chalon présente à l'Académie deux brochures de sa composition : 1<sup>o</sup> sur un jeton tournaisien ; 2<sup>o</sup> sur Jeanne de Wesemaele et Jeanne de Merwede.

— Il est rendu compte de différentes lettres , relatives à la session publique de statistique qui vient d'avoir lieu à Paris.

---

## RAPPORTS.

---

*Mémoire sur Pélops et OEnomaüs*, par M. Roulez.

*Rapport de M. De Witte.*

« Je viens de lire l'intéressant mémoire que notre savant confrère, M. Roulez, a communiqué à la classe des lettres de l'Académie. Un sentiment de délicatesse et de déférence pour un illustre archéologue français, feu M. Raoul-Rochette, a empêché notre confrère de publier plus tôt le curieux bas-relief dont un dessin est joint à son mémoire. Le monument dont il s'agit a été déterré à Mons, où, selon l'opinion de M. Roulez, opinion que je

suis tout disposé à admettre, il a dû être apporté dans les temps modernes. Les sarcophages romains ne montrent pas souvent les aventures de Pélops et d'OEnomaüs; le bas-relief de Mons offre des particularités dans les détails qui ne se trouvent pas sur les autres monuments de cette espèce.

Les travaux les plus récents sur les monuments figurés qui ont trait aux amours de Pélops et à la mort d'OEnomaüs sont, comme l'a fait observer notre savant confrère, un mémoire de M. Ritschl et une monographie publiée par un jeune archéologue grec, M. Papasliotis. Le monument étudié par M. Roulez, offrant des particularités nouvelles, a fourni à notre confrère l'occasion de faire des observations neuves et ingénieuses. Je conclus donc à ce qu'il plaise à l'Académie d'ordonner que le travail de M. Roulez soit imprimé dans les Mémoires de la Compagnie. »

M. Schayes, second commissaire, adhère en tous points aux conclusions présentées, et la classe vote l'impression du mémoire.

---

— La classe entend aussi la lecture de la première partie de deux volumineux rapports dus à MM. Gruyer et Van Meenen, sur la *Théorie de la méthode pure*, par M. Louis Bara, de Mons.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

*Observations nouvelles sur les Cimmériens et les Cimbres;*  
par M. Schayes, membre de l'Académie (1).

S'il est une question historique qui ait donné lieu à des hypothèses et à des controverses sans fin, aussi bien dans l'antiquité que dans les temps modernes, c'est sans contredit celle qui concerne les Cimmériens et les Cimbres; et ces opinions contradictoires n'ont fait que l'embrouiller et la rendre plus obscure encore. La plupart des écrivains qui ont traité ce point d'histoire et d'ethnographie, se basant trop légèrement sur des textes d'auteurs anciens dont ils n'avaient pas assez pesé la valeur, ont prétendu identifier les deux peuples. A notre avis, ils sont tombés dans une grande erreur. Avant de chercher à affermir cette parenté par des preuves les unes plus hasardées et plus problématiques que les autres, il eût fallu commencer par examiner si les Cimmériens ont véritablement existé et si ce ne fut pas là un peuple purement mythique. Nos recherches tendront à démontrer ce fait, et à constater ensuite que, dans les Cimbres, on ne saurait voir qu'une simple tribu germanique et une confédération de tribus de la même race.

Les Cimmériens sont mentionnés pour la première fois

---

(1) Les fautes typographiques suivantes, qui forment un vrai contre-sens, se sont glissées dans mes *Recherches sur la population de la Sicile ancienne*, *Bulletins*, II<sup>me</sup> partie.

Page 174, lignes 6 et 8 : *Messinie*, *Messiniens*, lisez : *Messénie*, *Messéniens*.

Page 181, note 1, ligne 2 : *jusqu'à 190*, lisez : *jusqu'à 90*.

dans l'*Odyssée*. C'est donc à cette source qu'il faut remonter pour chercher leur origine. D'après les faibles notions géographiques que les Grecs possédaient de son temps, Homère se figurait la terre comme une surface plane, de forme ronde, ayant au centre une mer (πόντος, πελαγος), la Méditerranée, la seule mer connue alors, et entourée d'un fleuve qu'il appelle le fleuve Océan (ποταμος Ωκεανος) (1). En décrivant la navigation d'Ulysse, il dit qu'après avoir quitté le pays des Lestrygons, — géants féroces et inhospitaliers, que quelques auteurs de l'antiquité placent en Sicile, d'autres près de Formies, dans l'Italie méridionale, et d'autres encore dans les environs de Cyzique, en Asie Mineure, — son héros aborda à l'île de la magicienne Circé, d'où, après un jour de navigation, il parvint à l'extrémité du *profond Océan*. « Là, continue Homère, sont le peuple et la ville des Cimmériens, plongés dans l'obscurité et couverts d'épais nuages. Jamais le soleil brillant ne les éclaire de ses rayons, soit qu'il remonte vers le ciel étoilé, soit qu'il redescende vers la terre. Une nuit funèbre

(1) *Iliad.*, XIV, v. 245. *Odyss.*, X, v. 491; XI, v. 12; XII, v. 1.

Homère n'a eu aucune connaissance du Pont-Euxin et moins encore de la navigation des Argonautes. Voir Ukert, *Geogr. der Griechen und Römer*, 5<sup>e</sup> Th., 2<sup>e</sup> Abth., S. 11 et 12 (nota). Grotefend, *Ueber Homers Geographie*, dans les *Allgem. geogr. Ephemeriden*, Th. 48, 5<sup>e</sup> St., S. 255. *Neue geogr. Ephemer.*, 1 Bd., 5<sup>e</sup> St., S. 277.

Hésiode, qui vivait un siècle et demi après Homère, et d'autres poètes après lui, considèrent également l'Océan comme un simple fleuve. Le premier en place les sources dans l'Ouest, et il fait descendre un de ses bras, comme Styx, vers l'enfer (Hésiod., *Theogon.*, v. 242, 282, 695, 785-91, 959. *Opera et Dies*, v. 481. *Scutum Herculis*, v. 514. Stasinus apud Athenaeum, VIII, 5).

Hérodote croit le nom de l'Océan inventé par Homère ou quelque autre poète (Hérod., II, 25).



couvre de ses voiles les infortunés habitants de cette contrée. (1) » Ulysse aborda à leurs rivages pour se rendre à l'entrée des enfers, d'après les instructions qu'il avait reçues de Circé.

Bien que, dans le récit d'Homère, il soit impossible d'observer la route que suivit Ulysse dans ses pérégrinations vagabondes, — ce qui fit dire au géographe Ératosthène qu'on trouverait tous les lieux visités par ce dernier, lorsqu'on aurait découvert l'homme qui avait cousu le sac où tous les vents étaient renfermés, — et en supposant que les voyages du roi d'Ithaque ne soient pas tout entiers une pure fiction poétique (2), il est aisé de reconnaître qu'en quittant l'île de Circé pour chercher l'entrée des enfers, Ulysse a dû diriger sa course vers l'Occident, considéré alors comme le séjour de la nuit (3), et que c'est dans

(1) *Odyss.*, XI, v. 15-19.

(2) Ératosthène prétendait que presque toutes les descriptions géographiques d'Homère étaient de pure invention, faites au hasard et sans but : « Homère, disait-il, ayant appliqué ses mythes tantôt à des lieux non supposés, comme à la ville d'Ilion, au Pélion, à l'Ida; tantôt à des contrées imaginaires, telles que la demeure des Gorgones, ou de Géryon, chez lui le théâtre des erreurs d'Ulysse est de ce dernier genre. » Il ajoutait qu'Homère avait choisi pour théâtre de ses fictions des lieux éloignés, afin de mentir plus à l'aise. (Strabon, I.)

Strabon a consacré la plus grande partie du premier livre de sa Géographie à défendre Homère contre ses accusateurs; mais il le fait de la manière la plus maladroite, en attribuant au poète presque toutes les notions géographiques que les Grecs et les Romains avaient acquises au siècle d'Auguste. (Voir les notes de Gosselin sur ce livre dans la traduction française de Coray et la Porte du Theil.)

Les admirateurs les plus enthousiastes d'Homère, parmi les anciens, conviennent cependant eux-mêmes que son autorité ne saurait être d'un grand poids en géographie.

(3) Du temps d'Homère, on ne connaissait que deux des quatre points car-

cette direction qu'il faut chercher les Cimmériens (1). Mais quelle région de l'Occident occupaient-ils? Ce qu'Homère dit des ténèbres épaisses qui tenaient les Cimmériens plongés dans une nuit éternelle, prouve qu'il aurait été fort embarrassé de la désigner lui-même; car on sait que les anciens avaient l'habitude de dépeindre ainsi les contrées inconnues ou sur lesquelles ils n'avaient que les notions les plus vagues. C'est de cette manière que nous sont représentés les monts Riphées par Sophocle, les sources du Rhône et du Pô, par Apollonius de Rhodes, Denys le Périégète et Théocrite (2).

Les premiers géographes et historiens grecs qui prirent les mythes d'Homère pour des réalités, placèrent les Cimmériens sur les bords du lac Averno, près du golfe de Naples (3). C'était là, en effet, pour eux l'extrémité du monde connu, limites auxquelles ne s'étaient pas encore étendues les notions géographiques d'Homère, qui s'arrêtaient à la Sicile et aux extrémités méridionales de

dinaux : l'Orient, séjour de la lumière, et l'Occident, séjour de la nuit. Voir sur la coutume des Orientaux de donner le nom de *ténébreuses* aux contrées du globe situées à l'Occident, Gosselin, dans ses notes sur la traduction française de Strabon, t. I<sup>er</sup>, p. 71, note 2.

(1) Eustath., *ad Odys.*, *Schol. ad Odys.*, XI, v. 14; *Schol. Lycophr.*, v. 1428; Tzetz. *ad Lycophr.*, v. 695; Himerius apud Photium, cod. 245.

(2) Apollon. Rhod., *Argonaut.*, IV, v. 550; I, v. 451-455. Dionys. Perieg., v. 288. Theocrit., XX, v. 85.

(3) Strabon, V, 10, § 2, Max. Tyr., XIV, 2. Servius *ad Æneid.*, VI, v. 107.

Le poète latin Nevius appelle la Sibylle de Cumès, la Sibylle cimmérienne. Voir aussi Euseb. *Chron.*, édit. Scalig., p. 259. Lactant., *de Falsa relig.*, I, 6. Cic., *Quaest. acad.*, II, 19, 61. Plin., III, 5. Tibull., IV, I, v. 64. Virgil., *Culex.*, 251; Silius Ital., XII, v. 152. Serv., *ad Æneid.*, VI, v. 107. Festus *ad voc. CIMMERII*. Victor, *Orig. gent. rom.*, 10. Valer. Flacc., *Argon.*, III, v. 598.

l'Italie (1). Puis il y avait là de profondes cavernes, des montagnes jetant des flammes, une sombre forêt couvrant de ses ombres un lac aux eaux empestées, toutes choses qui rappelaient fort bien les enfers et l'effrayante demeure des Cimmériens, tels que les avait chantés Homère. Non-seulement ils ne songeaient pas, ces auteurs, que le poète n'avait pas connu ces lieux, mais encore qu'ils se trouvaient en contradiction avec lui, puisqu'il avait fixé le séjour de ses Cimmériens, non pas au bord de la Méditerranée, mais près de son fleuve Océan, séparé de la mer par le continent (2).

Lorsque les Grecs commencèrent à acquérir des connaissances plus exactes sur l'ouest, ou plutôt sur le sud-ouest de l'Europe, cette partie du globe cessa d'être prise pour le séjour des ténèbres et l'Est perdit la qualification de séjour des lumières. Le Midi devint alors la région lumineuse et le Nord celle des ombres. Pour ce motif, on transféra les Cimmériens du golfe de Naples à l'extrémité septentrionale du Pont-Euxin (3), presque aussi peu connue

(1) Encore Homère connaissait-il fort peu ces dernières contrées, surtout l'Italie, dont le nom même lui était à peine connu.

(2) Éphore et d'autres écrivains grecs racontent une foule de fables sur le séjour des Cimmériens près du lac Averné. Ils rapportent que ce peuple y vivait dans des demeures souterraines; qu'il tirait sa subsistance de l'exploitation des mines et du produit d'un oracle, dont le sanctuaire se trouvait à une grande profondeur sous terre; que les adorateurs de cette divinité ne voyaient jamais le jour et ne sortaient de leurs cavernes que pendant la nuit, et que c'est pour ce motif qu'Homère avait dit que le soleil n'éclairait jamais les Cimmériens; que plus tard ils avaient été entièrement exterminés par un roi mécontent des réponses de l'oracle, etc., etc.

(3) *Schol. Odys.*, XI, v. 4. Eurip., *Medea*, v. 214. Strabon, I, 6 et 20. *Schol. Æsch.*, *Prom.*, v. 729.

Les poètes Callinus et Archiloque, qui florissaient vers le commencement

encore au VII<sup>me</sup> et au VIII<sup>me</sup> siècle avant l'ère chrétienne que l'était à Homère l'ouest de l'Europe (1). Et comme Homère avait dit qu'un seul jour de navigation séparait les Cimmériens de l'île de Circé, il fallut nécessairement de la côte de l'Italie, où l'avaient posée ceux qui leur avaient donné pour habitation les cavernes des environs de l'Averne, transporter aussi cette île au Pont-Euxin. Les colonnes d'Hercule furent condamnées au même déplacement (2).

du VI<sup>me</sup> siècle avant J.-C., sont les premiers qui parlent des Cimmériens comme habitant le Nord. (Strabon, XIV, I.)

(1) Hérodote, qui navigua sur le Pont-Euxin, ne pénétra pas au delà de l'Hypanis (le Bog). Sur les contrées plus au nord ou à l'ouest, il ne recueillit que des indices fort vagues ou complètement faux, témoin ce qu'il rapporte du Bosphore Cimmérien, de la Tauride, des Sindes, des Agrippées, des hommes aux pieds de chèvre, d'un peuple au delà des monts Riphées, qui dormait six mois de l'année, etc. (Voir Hérod., liv. 4.)

La Méditerranée même était si peu connue alors que, dans les guerres des Grecs contre Xercès (l'an 499 avant J.-C.), la flotte grecque n'osa pas dépasser l'île de Délos; ce qui était au delà était considéré comme une *terra incognita*. On croyait l'île de Samos aussi éloignée que les colonnes d'Hercule. (Hérod., VIII, 152.)

Polybe, qui vivait au III<sup>me</sup> siècle avant l'ère chrétienne, dit qu'une obscurité complète enveloppait encore de son temps les contrées voisines du Tanaïs, et que le Pont même était fort peu connu, malgré le commerce que l'on y faisait (Polyb., XXVI, 9). Il engage ses lecteurs à se défier de tout ce que les écrivains qui l'avaient précédé avaient rapporté de ces lieux d'après les poètes et les mythologues (IV, 40).

Artémidore, postérieur à Polybe de deux siècles, place sur le Tanaïs des Sarmates et déclare que l'on est dans une entière ignorance sur les contrées plus au nord. (Plin., II, 112.)

Strabon avoue que c'est à Mithridate et à ses généraux que l'on était redevable de la connaissance de tout le pays situé entre le Tyras, la Méotide et la Colchide. (Strabon, I, 2.)

(2) Apoll. Rhod., III, 200. *Etymol. magn.*, in voce Κιμμεριος.

Ceux qui avaient placé les Cimmériens près de l'Averne leur avaient donné une ville du nom de *Cimmerium*; on leur en donna une aussi sur le Bosphore Cimmérien. (Strabon, XI, 2.)



Mais lorsqu'on voulut constater l'existence et la position précise des Cimmériens dans ces régions lointaines, on ne sut se tirer d'affaire qu'en cherchant à voiler son ignorance sous de vaines hypothèses, des récits fabuleux et en répétant les fables du chantre de la guerre de Troie. Les uns les plaçaient à l'est du détroit actuel d'Azoff qu'on baptisa du nom de Bosphore Cimmérien; les autres les fixaient à l'est du Tanaïs, et près des fabuleuses montagnes Riphées (1). D'autres encore les rejetaient vers l'Occident sur les bords du Tyras (le Dniester): « On rapporte, dit Tzetzés, qui n'est ici que l'écho de vieilles traditions, qu'ils habitaient près du mont Taurus des Scythes et du lac Méotide; que pendant quarante jours ils étaient enveloppés d'une nuit épaisse, et que le soleil ne les éclairait que lorsqu'il était dans le signe du Capricorne, tandis qu'ils jouissaient pendant un même espace de temps d'un jour continu, lorsque le soleil était dans le signe du Cancer. » D'autres prétendaient que la Cimmérie était entourée de hautes montagnes qui lui dérobaient le soleil pendant six mois de l'année. Quant à l'origine des Cimmériens, on les disait issus tantôt des Thraces et des Scythes, d'après l'idée, longtemps dominante, que tous les peuples du Nord appartenaient à ces deux races (2); tantôt des Celtes, suivant l'opinion erronée qui donnait à la Celtique une étendue démesurée et lui faisait embrasser toute la Germanie et une partie de la Sarmatie. Enfin, il y a des auteurs de l'antiquité qui, sans doute, refusant toute foi à l'existence

(1) Voir sur ces montagnes aussi problématiques que les Cimmériens, Völcker, *Mythische Geographie der Griechen und Römer*, pp. 142 et suiv.

(2) Hesych., in v. Κιμμερρί. *Etymol. magn.*, in ead. voce; Eustath. *ad Dionys. Perieget.* 165, *Schol. Apoll. Rhodii*, II, 165.

des Cimmériens de l'Euxin, ne daignent pas seulement mentionner leur nom, et font occuper par des Scythes et des Tauriens le pays que leur assignait l'opinion vulgaire. Ceux-là se rapprochaient certainement de la vérité.

L'histoire ancienne parle d'une manière aussi vague que contradictoire, de plusieurs invasions des Cimmériens de l'Euxin dans l'Asie Mineure (1). La plus ancienne aurait eu lieu au XI<sup>me</sup> siècle avant l'ère vulgaire (2) et près de deux siècles avant la naissance d'Homère, c'est-à-dire à une époque non-seulement antérieure de plusieurs siècles à celle où l'imagination des Grecs avait transplanté les Cimmériens du midi de l'Italie dans ces régions septentrionales, mais où le nom même des Cimmériens devait être encore inconnu, puisque Homère en fut, suivant toute probabilité, l'inventeur. La manière dont Hérodote raconte, d'après Aristée, leur expulsion par les Scythes ne tient pas moins du roman. Il dit que les Scythes de l'Asie, vaincus par les Massagètes, passèrent l'Araxe et vinrent fondre sur la Cimmérie; que les Cimmériens délibérant s'il fallait résister à l'ennemi ou s'expatrier, et ne pouvant tomber d'accord, il s'alluma entre eux une guerre civile; qu'après un sanglant combat, ceux qui avaient survécu, quittèrent le pays et se retirèrent dans l'Asie (3). C'était aller au-de-

(1) Voir Fréret, *OEuvres complètes* (édit. de 1796), t. V.

(2) Eusèbe la fixe à l'an 1076 avant J.-C., et 108 ans après la prise de Troie. Strabon ne la place qu'au temps d'Homère ou peu auparavant.

Polyène parle des Cimmériens comme de géants contre lesquels Alyattes, roi de Lydie et père de Crésus, fit battre des chiens! (Polyaen., VII, 2).

(3) Hérodote, IV, 11.

Fréret signale toutes les invraisemblances du récit d'Hérodote; mais comme il croit, lui, à l'existence des Cimmériens de l'Euxin, il cherche à expliquer leur disparition par une prétendue fuite vers l'Occident; c'est ce qu'ont fait

vant de l'ennemi qu'ils devaient fuir et se mettre, comme on dit vulgairement, à la bouche du canon. Il semble évident que ces faits, qu'Hérodote ne rapporte lui-même que sous la forme du doute, n'auront été imaginés par les Grecs que pour chercher un motif plausible à la disparition des Cimmériens des lieux qu'on leur avait assignés pour demeure, mais où en réalité ils n'avaient jamais existé (1). Nous ne prétendons pas nier toutefois l'une ou l'autre des irrptions dans l'Asie Mineure attribuées aux Cimmériens; mais comme celle que l'on fixe au XI<sup>me</sup> siècle avant J.-C., lorsque certainement il ne pouvait encore être question de Cimmériens dans ces régions, ces invasions n'ont dû avoir été faites que par quelque horde scythique. La dénomination de Cimmériens ne saurait avoir plus de valeur ici que celle des Celtes, donnée par les géographes grecs aux habitants de la Germanie pris en masse; aussi le poète Callimaque dépeint-il ces Cimmériens envahisseurs sous les mêmes traits que les Scythes, c'est-à-dire comme des nomades et n'ayant pour demeures que leurs chariots.

La transplantation de l'Averne au Palus-Méotide ne fut pas la dernière que les prétendus Cimmériens eurent à subir de la crédulité ignorante des Grecs. On leur trouva, vers le commencement du IV<sup>me</sup> siècle avant l'ère chrétienne, une nouvelle patrie plus éloignée encore de la seconde que

---

également M. Am. Thierry et d'autres avant lui. (V. aussi Ukert, *Geogr. der Griechen und Römer*, 1<sup>re</sup> Th., 2<sup>e</sup> Abth., S. 11).

(1) Comme preuve du séjour des Cimmériens au nord de l'Euxin, il cite d'anciennes constructions (les *tumuli*, *kurgany* et *bagory*, observés par Clarke, *Travels*, etc., t. II, c. 5) qui existaient encore de son temps au nord de la Tauride (la Crimée actuelle); mais la description si peu exacte qu'il donne de cette contrée, qu'il ne savait pas même être une presqu'île, prouve que son témoignage est ici d'une valeur minime. Du reste, les monuments de cette espèce se voient dans toute la Tartarie.

celle-ci l'était de la première. Lorsque les Grecs étendirent leur navigation jusqu'au détroit de Calpé ou Gibraltar, — où ils transférèrent alors les colonnes d'Hercule, bornes du monde, posées auparavant au Pont-Euxin, — et qu'ils virent pour la première fois la grande mer, ils ne doutèrent point qu'ils n'eussent enfin trouvé le véritable Océan d'Homère, dont le simple fleuve prenait ainsi des proportions colossales. Comme de raison, ce fut sur cet océan-là que l'on imagina maintenant de chercher les Cimmériens. On les plaça d'abord aux environs de la ville actuelle de Cadix. Mais au fur et à mesure que la navigation s'étendit vers le nord, on recula successivement leur demeure dans cette direction. Le pseudo-Orphée va jusqu'à l'extrémité nord-ouest de la terre; il fait partir les Argonautes du Palus-Méotide et les introduit par un long canal à travers les monts Riphées, dans l'Océan septentrional, où ils se dirigent vers l'ouest, longent la côte pendant six jours, atteignent alors le pays des Macrobiens, puis celui des Cimmériens que le poète décrit, à l'exemple d'Homère, comme inaccessible au soleil, dont la lumière lui était dérobée par les monts Riphées, le Calpis, le Phlègre et les Alpes (1). Il met dans le voisinage l'enfer, où il fait arriver

---

(1) Cette mention des Alpes prouve que le pseudo-Orphée est un écrivain comparativement fort moderne; car ces montagnes n'étaient pas encore connues d'Hérodote, et ne le furent des Grecs que vers le temps d'Aristote. Si M. le général Renard avait fait attention qu'il est parlé dans les *Argonautiques* de l'éruption de l'Etna, qui eut lieu l'an 476 ou 479 avant J.-C. (Thucyd. III, 110), il n'eût certainement pas fait remonter la rédaction de ce poème au temps d'Orphée même. (*Études sur l'hist. de la Belgique*, t. I<sup>er</sup>, p. 56). Ukert la croit postérieure de beaucoup à Hérodote. (*Geogr. der Griechen und Römer*, 1<sup>re</sup> Th., 2<sup>e</sup> Abth., S. 542). Jacobs ne la juge pas antérieure aux premiers siècles du christianisme. (*Bemerkungen über die Argonautica des Orpheus*).



les Argonautes au sortir de la Cimmérie. Les colonnes d'Hercule voyagèrent aussi de nouveau en société des Cimbres. Drusus, dans son expédition maritime contre les Cauques, alla à leur recherche à la sortie de l'Ems (1).

Cependant, malgré la découverte de ce qu'on croyait être le vrai océan d'Homère, beaucoup d'auteurs grecs et latins persistèrent toujours à placer les Cimmériens, les uns près du golfe de Naples, les autres près du Palus-Méotide (2).

Nous le demandons, tout lecteur sans opinion préconçue, en récapitulant les conjectures oiseuses que nous venons de signaler, ne devra-t-il pas se dire que ces fameux Cimmériens que l'on cherchait partout et que l'on ne trouvait nulle part, ne furent, comme les Lestrygons, les Cyclopes, les Arimaspes, les Riphéens et tant d'autres peuples fabuleux de l'antiquité, qu'un être idéal, un mythe enfanté par l'imagination des poètes et auquel les géographes et les historiens qui crurent à leurs rêves cherchaient à donner une existence réelle (3). Ce que nous allons rapporter des Cimbres fournira d'autres preuves à cet égard.

L'an 115 avant l'ère chrétienne, on entendit tout à coup parler à Rome, d'une horde innombrable de barbares qui était descendue comme un torrent dévastateur du nord de

(1) Tacit., *Germ.*, c. 54.

(2) Theophrastus, *Hist. plant.*, V, 9. Festus, *De verbor. signif.* v. CIMMERII, *Schol. Apoll. Rhod.*, III, 511. Tzetzes, *Chil.*, XIII, 488. *Schol. Æsch. Prom.*, v. 729.

(3) On n'était pas même d'accord sur le nom des Cimmériens d'Homère. Les uns lisaient *κιμμεριαι*, les autres *κεκβεριαι*. (Hesych. in voce *Eustath. ad Odyss. Schol. Hom., Od.*, XII, v. 14. Aristoph., *Ran.*, 189. *Etymol. magn. in F.*)

l'Europe (1). Repoussée par les Boiens de la forêt Hercynienne, elle traversa le Danube, passa sur le corps aux Scordiskes et aux Tauriskes, et pénétra plus avant dans les Alpes. Près de Noreia, en Illyrie, elle se trouva en face d'une armée romaine, commandée par le consul C. Papirius Carbon qu'elle battit. Elle se tourna ensuite vers l'ouest, s'adjoignit les Ambrons, les Tigurins et les Toygènes, et entra dans les Gaules qu'elle ravagea pendant plusieurs années. N'ayant pas réussi à envahir le territoire des Belges, elle dirigea sa marche vers le midi, où elle défit coup sur coup les consuls M. Junius Silanus, Cassius Longinus, M. Aurelius Scaurus, Ennius Mallius et C. Servilius Cepion. Elle passa ensuite en Espagne, en totalité ou en partie. En l'an 102 elle marcha sur l'Italie, pour y trouver son tombeau. Marius lui fit essuyer une défaite complète près d'Aix en Provence, et anéantit la horde entière près de Verceil.

On se demandait quels étaient ces barbares, de quelles contrées ils sortaient, quel était le motif de leur émigration? Strabon observe, avec raison, que l'on débita là-dessus beaucoup de fables, et Plutarque dit que les hypothèses étaient plus nombreuses que les vérités (2). Ce qu'on

(1) Diodore de Sicile porte à 400,000 le nombre des Cimbres qui marchèrent contre les Gaules et l'Italie (II, 52). Plutarque les évalue à 500,000, non compris les femmes et les enfants.

(2) Strabo, VII, c. 2, § 6. Plutarch., *in Mario*.

Schiern, *de Originib. et migrationibus Cimbror.* (Hauniae, 1842, p. 5), avance à tort qu'Éphore et Clitarque, historiens grecs du IV<sup>me</sup> siècle avant l'ère chrétienne, ont parlé des Cimbres. Les passages de ces auteurs cités par Strabon (*loc. cit.*) se rapportent uniquement aux Celtes ou Gaulois. L'assertion de Herman Muller, que les Guttones de Pytheas seraient les mêmes que les Cimbres, n'est qu'une de ces vaines conjectures dont abonde cet écrit si paradoxal.

savait de plus positif, c'est qu'ils portaient le nom de Cimbres et de Teutons, et qu'ils venaient d'une contrée située près de la mer, au nord-ouest de la Gaule. On attribuait avec moins de certitude leur émigration à un débordement de l'Océan qui aurait couvert leur pays. La ressemblance du nom de Cimbres avec celui de Cimmériens fit conjecturer que ce pouvaient bien être là les descendants des Cimmériens de l'Euxin, dont on avait depuis longtemps perdu la trace (1). Par cette raison, le nom de Cimbres devint pour beaucoup synonyme de Cimmériens, et plusieurs auteurs ne désignaient les Cimbres que sous cette dénomination. Amalgamant l'opinion qui avait transféré les Cimmériens du lac Averné au Palus-Méotide avec celle qui, depuis la découverte de l'Atlantique, les avait transportés du Palus aux bords de cette mer, les partisans de ces hypothèses soutenaient qu'une petite fraction seulement des Cimmériens avait habité au nord de l'Euxin, mais que le plus grand nombre et les plus belliqueux demeuraient aux confins de la terre près de l'Océan septentrional, dans un pays toujours couvert d'épaisses ténèbres et si rempli de bois que les rayons du soleil n'y avaient jamais pénétré; que ces Cimmériens, qui n'étaient autres que les Cimbres, vivaient sous cette partie du ciel où l'élé-

---

(1) Plut., *in Mario*, c. II. Strabo, *loc cit.* Quintilian. *Declamat.*, 5. Polyæn., *Stratag.*, VIII, 10. Cette ressemblance de noms était certainement le seul argument que les Grecs pussent alléguer en faveur de la parenté des Cimbres et des Cimmériens; car à l'époque où cette opinion fut mise en avant, il n'était plus question depuis des siècles des Cimmériens de l'Euxin; par conséquent, les preuves manquaient alors pour établir la conformité de leurs mœurs, de leurs usages, de leur langue et de leurs institutions, avec celle de leurs prétendus frères de la Germanie. C'est ce que fait entendre d'ailleurs clairement Plutarque lui-même.

vation du pôle est telle que les nuits, de la même longueur que les jours, partageaient le temps en deux parties égales (1). Comme on voit, les mythes d'Homère étaient loin d'avoir rien perdu de leur autorité historique et géographique un siècle à peine avant l'ère vulgaire. Le célèbre géographe grec Possidonius, qui florissait environ 80 ans avant J.-C., et qui croyait, lui aussi, à l'identité des Cimbres et des Cimmériens, était de l'avis que ce peuple avait pu, dans le principe, habiter exclusivement les rivages de la mer du Nord, et que de là une partie avait émigré plus tard au Palus-Méotide (2). Ainsi, au lieu de faire voyager les Cimbres, comme antérieurement, de l'Est à l'Ouest, on les transplantait maintenant de l'Ouest à l'Est. D'autres écrivains, sans s'arrêter à ces vaines hypothèses, se bornaient à désigner les Cimbres comme Celtes ou Celto-Scythes (3), parce qu'à l'époque de leur apparition, les notions géographiques des Grecs et des Romains sur la Gaule ou Celtique, ne dépassaient guère la Narbonnaise (4), et que, dans leur ignorance, ils s'imaginaient que tout le pays au nord de cette province jusqu'à la Scythie, était entièrement occupé par des habitants de la même race, c'est-à-dire des Celtes, de même que nous supposons, avec plus de raison sans doute, que les parties intérieures de l'Afrique encore inexplorées ne sont habitées que par des nègres (5).

(1) Plut., *in Mario*.

(2) Strabon, VII, 2.

Possidonius n'émet du reste cette opinion que comme une simple conjecture.

(3) Plut., *in Mario*.

(4) Polyb., III, 58. Strabon, IV.

(5) L'idée erronée que les anciens se faisaient de l'étendue de la Celtique a continué d'exister chez beaucoup d'historiens et de géographes grecs, alors



Pour cette raison, on alla jusqu'à dire que les Cimbres étaient les mêmes que les Gaulois qui pillèrent le temple de Delphes et ceux qui prirent la ville de Rome (1); et partant de ce principe, on ajoutait que l'émigration cimbrique de l'an 115 avait été motivée, non par un débordement de la mer, comme c'était la croyance générale, mais par une punition infligée aux Cimbres par Apollon, qui, pour venger l'insulte faite à son temple, avait ruiné à plusieurs reprises, par des tremblements de terre, le pays des profanateurs sacrilèges (2).

Lorsque les conquêtes de César eurent révélé l'existence de la Germanie et la vraie étendue de la Celtique, et que

que les guerres des Romains avaient répandu un jour tout nouveau sur la Germanie, et qu'il ne pouvait plus y avoir le moindre doute ni sur les limites véritables de la Celtique, ni sur la différence radicale des races gauloise et teutonique (\*), et, chose plus étrange encore, dans les temps modernes, des savants et des historiens ont cherché à faire revivre cette erreur, qui ne saurait plus être qu'un inconcevable paradoxe, en s'appuyant des textes en question, textes sans autre valeur que le témoignage de l'ignorance de leurs auteurs. Cette thèse étrange vient d'être défendue encore par un savant allemand, le Dr Holzmann, dans un livre intitulé : *Kelten und Germanen*, Stuttgart., 1855. Il est vrai que l'auteur avoue lui-même, dans sa préface, qu'il ne soutient qu'un paradoxe, mais auquel il espère convertir les plus sceptiques. Nous doutons que ses arguments soient de force à changer les convictions de tout critique judicieux qui a approfondi avec impartialité l'étude de la question.

(1) Diod. Sic. V. Pausan., I, 4.

(2) Appian., *de Reb. illyr.*, c. 4. Strabon, VII. Justin., XXXVII, 4.

(\*) Denys d'Halicarnasse connaît la Germanie, mais il n'en persiste pas moins à la confondre avec la Celtique, non-sens qui se trouve même chez Dion Cassius, historien grec du III<sup>me</sup> siècle. Cette confusion d'idées, cette persistance des Grecs à préférer les vieilles erreurs de leurs écrivains nationaux aux découvertes géographiques des Romains les plus positives, ou au moins à faire un étrange amalgame des unes et des autres, est vraiment remarquable; elle ne saurait, me semble-t-il, s'expliquer que par une vanité nationale poussée à l'excès.

les expéditions maritimes de Drusus, de Tibère et de Germanicus portèrent les aigles romaines jusqu'à l'Elbe, on acquit à Rome des notions plus saines sur les Cimbres et sur la race à laquelle ils appartenaient. A dater de cette époque, à peu d'exceptions près, tous les écrivains grecs et romains les reconnurent pour de véritables Germains (1), tels qu'ils étaient indubitablement (2). La horde de Cimbres et de Teutons qui envahit les Gaules, l'an 115 avant J.-C., ne fut évidemment qu'une de ces confédérations germaniques que nous voyons déborder sur les mêmes contrées, du temps de César, sous la conduite d'Arioviste (3), et aux III<sup>me</sup>, IV<sup>me</sup> et V<sup>me</sup> siècles, sous le nom de Francs et d'Allemands. Tous les volumes, toutes les dissertations publiés

(1) Cæsar, *B. G.*, I, 55. Horat., *Epod.*, XVI. Strabo, VII, 2. P. Mela, III, 5. Lucan. I, v. 255. Vell. Paterc., II, 8, 12, 19, 20. Plin., IV, 28. Plutarch., in *Mario*, c. II. Tac., *Mor. Germ.*, c. 57. Ptolem., II, 10. Val. Max., II, 2. Seneca, *Cons. ad Helv.*, 6. Justin., XXVIII, 4. Eutrop., V, 1. Oros., V, 1, 16. Quintil., *Declam.*, III, 4, 15. Vibius Sequester, p. 57.

Cicéron (*de Orat.*, II, 66; *de Prov. consul.*, c. 13) et Salluste (*Jug.*, c. 114) font exception à la règle parmi les auteurs romains; mais l'un et l'autre étaient fort ignorants en géographie. (V. Ukert, *Geogr. der Griech. und Römer*, 2<sup>e</sup> Th.). La lettre de Cicéron à son frère Quintus, dans laquelle il parle des Nerviens, prouve que le nord des Gaules lui était totalement inconnu.

Sext. Rufus (c. 6) et Jul. Exsuperantius (c. 5) ne méritent pas d'être pris en considération; ce ne sont là que des compilateurs et copistes aveugles de sources anciennes.

Parmi les Grecs, Diodore de Sicile, bien qu'il vécut sous César et Auguste, a écrit sur les Gaules et les Cimbres comme on l'eût fait un siècle plus tôt. Pour lui il n'existe pas de Germanie, et les Cimbres sont des Cimmériens gaulois. (V, 18 et suiv.)

(2) Voir Mannert, *Geogr. der Griechen und Römer*, 5<sup>e</sup> th., s. 4.)

(3) Le chef des Suèves qui vinrent au secours d'Arioviste, portait le nom de Cimbrus. (Cæs., I, 57, 54.)

jusqu'ici pour donner le change à cet égard, ne sont qu'un vain étalage de mots et de sophismes (1).

Quant à l'hypothèse de quelques historiens modernes, qui prétendent assigner une même origine aux Cimbres et aux habitants du pays de Galles, parce que, dans leur idiome, ceux-ci se donnent le nom de Kymri, nom absolument inconnu à toute l'antiquité et qui ne date que du

---

(1) Il est une question fort obscure, celle de savoir si les Cimbres et les Teutons avaient donné leur nom aux deux divisions de la horde, comme les deux peuples principaux de la ligue, ou si, comme l'assurent Plutarque et Festus, le mot Cimbre n'était qu'une épithète ayant la signification de brigand, ou, dans un autre sens, celle de guerrier (en allemand moderne *Kämpfer*), etc. Si ce dernier fait était constant, le nom de Teutons, dénomination nationale et collective de tous les peuples de la Germanie, serait celui de la confédération. Outre que, suivant Plutarque, les Teutons qualifiaient les Cimbres de frères (*in Mario*, c. 24), nous voyons que les auteurs latins appellent Cimbres ceux que d'autres nomment Teutons, et réciproquement; que les Teutons qui envahirent l'Espagne avaient pour chef un Teutobodus, et les Cimbres qui passèrent en Italie étaient commandés par un Teutobochus. (Liv. *Epit.* 67. Plut., *in Mario*. Oros., V, 16. Eutrop., V, 1. Florus, III, 3.)

Les auteurs romains, il est vrai, restreignent le nom de Teutons à un seul peuple qu'ils placent sur l'Elbe, dans le voisinage des Cimbres; mais ils ignorent et paraissent avoir toujours ignoré que ce nom s'appliquait à toute la Germanie. Ce qui a pu encore les induire en erreur, c'est que Pytheas met effectivement un peuple appelé Teutons sur les bords de la mer du Nord, ne sachant pas non plus qu'il fallait donner une plus grande latitude à cette dénomination; puis l'apparition de ce nom à côté de celui des Cimbres dans l'expédition de l'an 115 avant J.-C. C'est pour ce dernier motif probablement que les géographes de l'empire, en décrivant la Germanie, placent les Teutons à côté des Cimbres.

Ce qui prouve bien, du reste, que la horde qui envahit les Gaules en 115, ne se composait pas seulement de deux peuples, les Cimbres et les Teutons, c'est qu'elle comptait au moins un million et demi d'individus de tout âge et de tout sexe; population que n'aurait certainement pu nourrir le territoire restreint que les anciens assignent aux Cimbres et aux Teutons pris comme deux peuples distincts.

moyen âge, elle ne nous semble vraiment pas digne d'une réfutation sérieuse; il en sera question, du reste, dans l'examen critique que nous nous proposons de faire du système de M. Amédée Thierry, sur les origines belges et gauloises, et auquel la présente dissertation sert en quelque sorte de préambule.

---

*Note sur un ancien missel de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, conservé au BRITISH MUSEUM; par M. le chanoine De Smet, membre de l'Académie.*

L'onor di quell' arte  
Ch' alluminare è chiamata in Parigi.

( IL DANTE, *Purg.*, canto XI. )

Les *Recherches sur nos anciens enlumineurs et calligraphes* que nous avons publiées dans les *Bulletins* de l'Académie (1), ont été accueillies avec bienveillance dans le pays comme à l'étranger, et ce qui vaut beaucoup mieux, elles ont donné lieu, ainsi que nous l'avions espéré, à des investigations plus heureuses. En Belgique, notre honorable confrère M. le chanoine Carton (2) et récemment M. A. Pinchart (3) et, en Allemagne, les savants rédacteurs du *Serapeum* ont rappelé à la vie une foule d'artistes dont le souvenir semblait entièrement perdu. Sans avoir con-

(1) Tom. XV, n° 7.

(2) *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. IV, p. 108, etc.

(3) *Messenger des sciences historiques*, année 1855, p. 115 et suiv.



naissance de notre travail, M. le comte de la Borde (1) en avait exhumé un grand nombre d'autres. Mais quelque satisfaisant qu'ait été le résultat de leurs études, ils n'ont pu remonter au delà du XIII<sup>me</sup> siècle, ni jeter quelques lumières nouvelles sur les progrès de l'art au XII<sup>me</sup> : la lacune si regrettable que nous avions signalée pour cette époque subsiste malheureusement encore; et, ce qui contrarie presque autant, nous ne connaissons pas assez les œuvres des miniaturistes du temps des Van Eyck, comme nous ignorons les noms des artistes auxquels on doit celles qui datent d'une époque antérieure.

Le manuscrit qui fait l'objet de cette notice, et dont l'auteur nous est également inconnu, ne présente qu'un petit nombre de miniatures; mais, d'après M. le docteur Waagen, que nous pouvons à coup sûr en croire sur parole, il appartient à la seconde moitié du XII<sup>me</sup> siècle (2). On ne saurait dès lors lui contester une haute importance pour l'histoire de l'art en général, mais il intéresse encore la Belgique en particulier, comme ayant été exécuté pour notre abbaye de Saint-Bavon. Le savant Berlinoïse semble hésiter, il est vrai, à l'affirmer positivement (3). Mais il est impossible de conserver le moindre doute à cet égard, quand on lit textuellement à la page 5 du missel :

*Missa de Stis Loci istius... S. Bavon., Landoaldi, Macharii, atque Amantii et Beatorum Martyrum Livinii* (4),

(1) *Les Ducs de Bourgogne, preuves*, 2<sup>me</sup> partie.

(2) Il a décrit ce missel dans l'ouvrage intitulé : *Treasures of art in Great-Britain*. Lond., 1854.

(3) *Designated as written for the service*, dit-il, *St-Bavon church at Ghent*.

(4) Ce nom est écrit en lettres romanes.

*Adriani, Brietii, et sc̄arum Virginum Vinciane, Landrade Pharaïldis, atque ceterorum quorum reliquie in presenti requiescunt ecclesia.*

Ce sont là, en effet, les Saints dont les restes vénérés reposaient dans l'ancienne abbaye et ont été transférés à l'église cathédrale de Saint-Bavon.

Le missel est écrit sur vélin et a 20 centimètres de large sur 28 ½ de haut. On y compte 158 feuillets, écrits en une colonne, en lettres minuscules gothiques, d'un faire large et vigoureux (1), réellement belles. Les majuscules sont onciales, ouvertes, bleues ou rouges; une seule est ornementée dans le style roman : c'est un P, qui est d'une beauté remarquable et orné d'argent que le temps a noirci.

Le volume ne possède que deux peintures ou enluminures : l'une, qui représente le Christ en croix, occupe toute la page LVIII; l'autre, haute seulement de 9 ½ centimètres sur 7 de large, tient, à la page LIX, la place d'une initiale et nous montre le Sauveur sur un trône de gloire, dans l'action de bénir d'après le rit latin.

Si l'on en croit le docteur Waagen, ces miniatures n'ont de remarquable que le coloris, dont il admire la beauté (2), et la pratique d'une main exercée (5). « On y voit, dit-il, l'influence byzantine, non-seulement dans la manière dont l'artiste a conçu le Sauveur, mais encore dans les draperies et les proportions de la sainte Vierge et de saint Jean. Les draperies vertes sont caractérisées par une imitation très-imparfaite des riches bordures du goût by-

---

(1) *Very large and powerfull.*

(2) *Beautiful colours.*

(5) *Technical skill.*

zantin. Au-dessus se voient deux anges avec des encensoirs et dans un demi-cercle l'agneau de l'Apocalypse avec la croix. Les linéaments des visages sont indiqués en rouge brun, mais les chairs sont d'une couleur transparente et le fond d'or réellement beau. »

« Dans la miniature de la page LIX, le Sauveur a la chevelure rousse et la forme de nez du XI<sup>me</sup> siècle, les pieds nus et le corps couvert d'une tunique bleue et d'un manteau jaune : les anges sont peints en partie sur un fond d'argent que l'âge a noirci. »

Tel est le jugement du docteur berlinois, mais ne peut-on pas le récuser ici? Nous ne dirons pas, avec feu notre confrère, M. le baron de Reiffenberg (1), « qu'avec un savoir immense et un goût très-fin, M. Waagen est toujours un peu paradoxal; » mais nous pensons qu'en sa qualité de religieux et d'Allemand, le docteur connaît mieux l'art classique et la prétendue renaissance du XVI<sup>me</sup> siècle qu'il n'est compétent en matière d'art catholique du moyen âge.

Tout en respectant beaucoup ses connaissances et son esprit, le jeune savant qui nous a transmis des notes sur ce missel manuscrit, qu'il a examiné avec un soin minutieux et dont il a dessiné au trait les miniatures, n'adopte pas le jugement que nous avons rapporté.

A son avis, qui est aussi le nôtre, on ne trouve point dans le tableau principal l'immobilité stéréotype de l'art byzantin, mais une sorte d'animation qui semble annoncer le passage du roman au gothique. Ainsi l'agneau qui paraît au sommet de la croix, court plutôt qu'il ne mar-

---

(1) *Bibliophile belge*, t. VI, p. 177.

che, ce qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, que nous sachions. Notre Seigneur en croix s'incline du côté de la sainte Vierge et projette le corps du même côté d'une manière extraordinaire et qui rappelle le Christ de Giunta Pisano dans une église d'Assise (1). Les pieds sont attachés l'un à côté de l'autre, de façon qu'il y a quatre clous; l'étoffe brunâtre qui entoure les reins est mal drapée, le dessin en est tout à fait conventionnel et donne une largeur énorme aux hanches qu'elle est censée accuser.

Les figures de la sainte Vierge et de saint Jean appartiennent, par le dessin, à l'art roman : les draperies sont roides et verticales, les pieds joints. Les anges ont des ailes naissantes, semblables à celles des anges qui figurent dans la peinture murale qu'on voit dans le vieil hôpital de la *Byloke*, à Gand, et qui appartient aussi au XII<sup>me</sup> siècle (2). Quant à ce que M. Waagen appelle *technical skill*, c'est le pratique de l'art des enlumineurs encore peu avancée : des teintes plates et superposées et des contours épais et achevés avec une plume de roseau, mais qui sont tracés toutefois avec une certaine hardiesse, d'une main sûre et sans tâtonnements. On remarque dans le coloris trois nuances de bleu et de rouge : le vert est luisant et ressemble, à s'y méprendre, sous le rapport de la vivacité, à cet émail vert qu'on applique à notre poterie flamande, mais il a une teinte plus bleuâtre : c'est une couleur magnifique et diaphane qui semble inaltérable.

(1) Qu'il ne faut pas confondre avec la demi figure du Christ du même peintre à Pise, dont on a la gravure dans la *Pisa illustrata nelle arti del disegno*, de A. Morona.

(2) Dans les combles au-dessus du réfectoire de l'hospice des vieillards. Voy. le *Messenger des sciences et des arts*, année 1834, p. 200.



La peinture est faite sur une feuille d'or qui, sans doute, a été appliquée sur un fond visqueux, car on y remarque des plis qui semblent indiquer qu'elle a glissé en quelques endroits.

Dans l'autre miniature, qui représente le Sauveur sur le trône et environné de gloire, il n'y a rien de bien particulier que la forme du nez, que le docteur Waagen désigne, avec quelque bizarrerie peut-être, par son « nez du XI<sup>me</sup> siècle », comme si la protubérance nasale changeait de figure tous les cent ans ! Celui-ci a la forme que voici :



Elle diffère beaucoup de celle que les peintres de l'époque donnaient au même membre en Irlande, en Espagne et dans le pays slaves; sans doute d'après le type national ou local. La *Palaeographia* de Westwood, par exemple, nous offre les types suivants, dont celui du milieu est visigoth ou espagnol, ayant à la droite un irlandais et un slave à la gauche :



On doit regretter vivement qu'un volume aussi précieux que ce missel manuscrit, comme tant d'autres objets d'art

plus précieux encore, ait été enlevé à la Belgique. La bibliothèque de la cathédrale de Gand souffrit plus d'une fois des pertes sensibles, car Sanderus donne pour titre à la liste de ses manuscrits : *Spicae post messem magis uberem relictæ* (1); il ne désigne pas expressément ce missel, mais il l'a compris apparemment sous le nom général de *Libri rituales ecclesiae Gandavensis*. Le bouquiniste Rodd, de Londres, qui l'avait acheté à Gand même, le revendit, en 1847, à l'administration du *British Museum*.

---

(1) *Elenchus mss. codicum Belgii*, p. 555.

## CLASSE DES BEAUX-ARTS.

---

*Séance du 6 octobre 1855.*

M. F. FÉTIS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. Alvin, G. Geefs, Navez, Roelandt, Eug. Simonis, Van Hasselt, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Partoes, Ed. Fétis, De Busscher, Portaels, *membres.*

M. Nolet de Bauwere Van Steeland, *associé de la classe des lettres*, assiste à la séance.

---

## CORRESPONDANCE.

---

MM. Auguste et Albert Barre remercient l'Académie pour les regrets exprimés au sujet de la mort de leur père.

---

## CONCOURS DE 1856.

---

### PREMIÈRE QUESTION.

*Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XV<sup>me</sup> siècle.*

## DEUXIÈME QUESTION.

*Quelle a été au moyen âge, en Belgique, l'influence des corporations civiles sur l'état de la peinture, sur la direction imprimée aux travaux des artistes et sur la production des œuvres de peinture dans les différents pays ?*

## TROISIÈME QUESTION.

*Rechercher et déterminer le caractère architectural qui convient le mieux aux casernes, aux hôpitaux, aux écoles et aux prisons, en combinant les exigences de l'art avec celles de la solidité et de l'économie dans les dépenses d'établissement et d'entretien et en tenant compte des éléments nouveaux que les progrès faits dans les arts et les sciences mettent aujourd'hui à la disposition des constructeurs.*

## QUATRIÈME QUESTION.

*A quelles causes faut-il attribuer la bonne conservation des œuvres de peinture de certaines écoles et de certains maîtres ? Quels ont été, d'une autre part, les motifs des altérations qu'ont subies les productions d'autres époques et d'autres maîtres ? Examiner à ce point de vue les propriétés des couleurs, des huiles et des vernis, en tenant compte de la préparation des toiles et des panneaux. Indiquer les procédés d'exécution les plus propres à prévenir les altérations du coloris dans la peinture à l'huile.*

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, en français ou



en flamand et seront adressés, francs de port, avant le 1<sup>er</sup> juin 1856, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations ; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

### CONCOURS DE 1857.

La classe adopte dès à présent pour le concours de 1857 la question suivante :

*Quelle a été l'influence que l'école de peinture d'Italie et celle des Pays-Bas ont exercée l'une sur l'autre depuis le commencement du XV<sup>me</sup> siècle jusqu'à la mort de Rubens ? Indiquer en quoi cette influence a été avantageuse ou nuisible à l'école flamande.*

Les conditions sont les mêmes que pour le concours de 1856.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

*Artistes belges à l'étranger.* GÉRARD DE LAIRESSE ; par M. Ed. Fétis, membre de l'Académie.

Si l'on recherche quels furent les grands artistes donnés à la Belgique par la ville de Liège, le nom de Gérard de Lairese se présente en première ligne. Son père, Renier de Lairese, était peintre de Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne et prince-évêque de Liège. Il est vraisemblable que de médiocres avantages étaient attachés à cette charge, car Renier, après avoir exécuté des tableaux qui n'étaient pas sans mérite, fut obligé de demander à la peinture décorative des moyens d'existence qu'il ne trouvait pas dans une application de ses facultés aux formes poétiques de l'art. Du pinceau dont il s'était servi pour rendre le *Martyre de saint Laurent*, la *Mort de Sénèque*, l'*Enlèvement d'Hélène*, et qui ne devait plus être employé désormais qu'à de vulgaires travaux, il se mit à imiter sur le bois les marbres indigènes et exotiques. Il avait, à ce qu'il paraît, atteint la perfection dans ce genre, et suffisait à peine aux commandes qui lui venaient non-seulement de toutes les parties de la Belgique, mais aussi de l'étranger. Le premier mouvement est d'imputer à Ferdinand de Bavière cet avilissement des talents de son peintre. Il serait injuste, cependant, de charger sa mémoire du poids de cette responsabilité. Les arts ne peuvent fleurir dans une société troublée par de perpétuelles discordes. Les peintres, les sculpteurs, les graveurs n'avaient qu'un

rôle bien secondaire à jouer dans cette ville de Liège où les luttes politiques n'avaient pour ainsi dire pas de trêve, où chaque élection de magistrats provoquait des crises violentes, où les citoyens passaient leur temps à s'égorger les uns les autres sous prétexte de liberté. Comment aurait-on songé à élever des monuments, à les décorer, à commander des tableaux et des statues, quand le tocsin de la révolte résonnait à chaque instant, quand la vie était une continuelle alerte? Un artiste généreusement doué par la nature naissait-il à Liège, il fallait qu'il s'expatriât. Ainsi donc, lors même que Ferdinand de Bavière eût voulu s'entourer d'hommes de génie et donner l'impulsion à leurs travaux, ses sujets ne lui eussent pas laissé le loisir de réaliser cette bonne pensée.

Quoi qu'il en soit, Renier de Laïresse avait abandonné la peinture religieuse et historique pour jasper, veiner et moucheter le bois, de manière à lui donner l'apparence du marbre. Si sa dignité d'artiste y était quelque peu compromise, sa fortune s'en trouvait bien. Beaucoup de gens diront que c'était une heureuse compensation. L'ambition qu'il avait abdiquée pour lui-même, il la conservait pour ses fils, pour le plus jeune surtout dont les heureuses dispositions s'étaient révélées dès l'âge le plus tendre. Né en 1640, Gérard reçut une éducation soignée. Convaincu que l'artiste qui aspire à s'élever doit connaître quelque chose de plus que le maniement du crayon et des pinceaux, son père lui fit étudier les lettres et la musique qu'il aima plus tard presque à l'égal de la peinture, et dont il se fit un moyen d'inspiration, en même temps qu'un objet de délassement. Lorsqu'il était occupé d'une composition importante, il passait alternativement de sa palette à son violon, pour reposer par quelque fraîche

mélodie son esprit tendu vers la recherche des problèmes de l'art.

Renier de Laïresse initia son fils à la connaissance des procédés techniques, puis, lorsqu'il le crut assez avancé pour n'avoir plus besoin que d'un complément d'études pratiques, il lui fit copier de bons tableaux. S'il n'avait pris conseil que de sa vanité d'auteur, il lui aurait offert pour modèles les œuvres de sa jeunesse auxquelles il avait dû d'honorables succès; mais la tendresse paternelle fut meilleure conseillère. Il lui mit entre les mains des tableaux de Bertholet Flemalle. Cet excellent artiste prit Gérard en affection et le guida de ses conseils. Il lui parla de l'Italie qu'il avait visitée, et l'enthousiasme avec lequel il lui décrit surtout les merveilles de Rome, produisit sur l'imagination de son jeune disciple une impression qui ne s'effaça point; car bien que les circonstances ne lui aient pas permis d'aller à son tour contempler ces monuments qu'il admirait instinctivement, sans les connaître, Gérard de Laïresse conserva pour l'antiquité une prédilection qui se manifeste dans tous ses ouvrages. Il l'étudia dans les livres, faute de pouvoir le faire sur la nature. Toutefois, si subtile que soit l'intuition de l'artiste, elle ne peut tenir lieu de l'observation. Gérard devina bien des choses; mais d'autres lui échappèrent, et certains détails de ses tableaux héroïques ou mythologiques rappellent aux connaisseurs qu'un voyage en Italie manqua au développement de ses heureux instincts.

À l'âge de quinze ans Gérard de Laïresse s'était déjà fait connaître par de bons portraits. Son père obtint pour lui des électeurs de Cologne et de Brandebourg la commande de tableaux d'histoire. Quoique ce fût son coup d'essai dans la grande peinture, la manière dont il s'acquitta de cette



tâche lui concilia la bienveillance de Maximilien Henri de Bavière. Gérard, voulant mettre à profit les bonnes dispositions de ce prince, partit pour Cologne. Il s'arrêta à Aix-la-Chapelle pour y exécuter, selon la demande qui lui fut faite, un tableau représentant le martyre de sainte Ursule. S'il fallait en croire un de ses biographes, la supériorité qu'il déploya dans cette œuvre aurait amenté contre lui tous les peintres de la ville de Charlemagne qui l'auraient menacé de lui faire un mauvais parti, s'il ne se hâtait de retourner d'où il était venu. Gérard se le serait tenu pour dit, et craignant de trouver à Cologne un accueil aussi peu favorable, il aurait repris à la hâte la route de Liège. Cette tradition qui ne ferait pas plus d'honneur au courage de Lairesse qu'à l'hospitalité des artistes allemands, ne nous semble pas mériter une grande confiance. Il est plus vraisemblable que le motif du retour précipité de Gérard aura été quelque équipée du genre de celle qui l'obligea, peu de temps après, à s'expatrier, et dont nous parlerons tout à l'heure.

Revenu à Liège. Gérard de Lairesse reprit ses travaux avec une grande activité. Il fit pour le clergé plusieurs tableaux religieux ; mais un secret penchant l'entraînait vers l'antiquité païenne. Si, pour répondre à des commandes dont les sujets lui étaient désignés, il représentait le martyre de saint Laurent et la conversion de saint Augustin, il donnait cours à sa fantaisie dans des compositions tirées de la Fable en peignant la *Descente d'Énée aux enfers*, *Pyrame et Thisbé*, *Vénus et Adonis*, etc. Ses prédilections mythologiques se trahissaient jusque dans le portrait. C'est ainsi qu'il représenta une jeune personne de la famille des comtes de Glimes sous les traits de Pallas à qui des bergers viennent rendre hommage.

La fortune de Lairesse était en bon chemin. Quoique Liège ne fût pas, comme nous l'avons dit, une ville propice aux artistes, il s'y était fait une fort belle clientèle. Doué d'une rare facilité de conception et d'exécution, il multipliait ses œuvres dont le produit suffisait cependant à peine à ses besoins, car son goût pour toutes les vanités de ce monde l'empêchait de mettre ses dépenses en équilibre avec ses revenus. Il avait la prétention de jouer le rôle d'homme à bonnes fortunes, et cette prétention lui convenait moins qu'à tout autre. D'Argenville, qui l'avait connu à Amsterdam, assure qu'on ne pouvait voir de visage plus laid que le sien, et que rien dans son extérieur n'annonçait le génie. Se faisait-il illusion sur ses avantages physiques; est-ce comme un regret ou comme une sorte de défi qu'il peignit Narcisse contemplant son image dans une fontaine? On ne sait, mais ce qui paraît certain, c'est qu'en dépit de sa laideur, il courait les aventures avec une témérité qui faillit lui coûter cher. Il avait fait assez légèrement la connaissance de deux sœurs, jeunes et jolies filles du reste, et plus légèrement encore il s'était engagé vis-à-vis de l'une d'elles par une promesse de mariage. Cependant sa famille, ayant appris cette folie, parvint à lui démontrer, après avoir pris des renseignements sur la jeune personne dont il s'agit, qu'une telle union ne lui convenait en aucune façon. Gérard promit de ne pas donner suite à son imprudent engagement. A dater de ce moment, en effet, il évita celle qui déjà se regardait comme sa fiancée. Une rupture en pareil cas n'est pas toujours chose facile. La belle abandonnée ne manquait ni de résolution ni de courage. Elle dépassait même en cela les privilèges de son sexe. Accompagnée de sa sœur, qui, d'un caractère aussi ardent que le sien, avait voulu se mettre de moitié dans son entre-

prise, elle vient un soir attendre le perfide au sortir de son atelier et le somme de remplir sa promesse. Gérard répond nettement qu'il n'en fera rien. A ces mots l'une des deux sœurs lui porte à la gorge un coup de poignard, pendant que l'autre s'arme d'une épée qu'elle tenait sous ses vêtements et l'en menace. Lairesse, obligé de se défendre, met à son tour l'épée à la main, et tout en voulant parer les coups qui lui sont portés, blesse grièvement une des assaillantes. Celle-ci tombe baignée dans son sang et notre artiste prend la fuite. L'affaire était grave. Le peu de régularité de la conduite de Gérard rendit les magistrats sévères à son égard. Sans tenir compte de la situation périlleuse où l'avait mis une attaque soudaine, ils décrétèrent son arrestation. Peu désireux d'avoir des démêlés avec la justice, il chercha un asile chez les dominicains et y demeura jusqu'au moment où il put trouver l'occasion de passer à l'étranger. Avant de s'expatrier, il se maria, tant pour n'avoir pas à supporter seul les ennuis de l'exil, que pour mettre fin à un genre de vie dont il commençait à reconnaître les inconvénients. Ce fut, dit-on, une de ses parentes qu'il épousa et qui fit, en consentant à partager son sort, un acte de dévouement.

Gérard de Lairesse a quitté Liège pour n'y plus rentrer. Il s'est dirigé vers la Hollande. Dans quelle ville s'arrête-t-il d'abord? c'est un point sur lequel on n'est pas d'accord. Sa première station aurait été Bois-le-Duc suivant les uns, Utrecht selon d'autres. Une chose n'est pas douteuse, c'est qu'il resta quelque temps dans une grande détresse. La Hollande n'est pas un pays où les relations se contractent aisément. Tout s'y oppose, les mœurs du pays, le caractère des habitants, leur défiance envers les étrangers. Lairesse se mit courageusement au travail, et sa fa-



cilité aidant, il eut bientôt fait une série de tableaux où il déploya la finesse qui plaît aux Hollandais et auxquels il ne manquait absolument rien.... que des acheteurs. Pas un seul ne se présenta. Notre artiste fut réduit, pour vivre, à peindre des enseignes et des paravents. Plus d'un homme de génie a passé, du reste, par de telles épreuves. Sa femme lui avait donné un fils et ses embarras s'en étaient accrus. Un voisin, touché de sa misère, lui conseilla d'envoyer un de ses tableaux à un marchand d'Amsterdam nommé Uylembourg, et offrit même de tenter pour lui cette démarche. Lairesse accepta, cela va sans dire, et confia à son protecteur une petite composition mythologique qu'il venait de terminer avec un soin tout particulier.

L'officieux négociateur se rendit à Amsterdam et exposa à Uylembourg l'objet de sa mission. Grand connaisseur, celui-ci fut frappé des rares qualités qui brillaient dans l'œuvre de Lairesse. Des peintres, qui se trouvaient chez lui, tombèrent d'accord, chose rare, sur le mérite du rival qui se révélait à eux par ce brillant coup d'essai. Peut-être leur franchise tenait-elle à ce qu'ils traitaient d'autres genres. Quant au marchand, c'était pour lui une bonne fortune que de trouver à exploiter un artiste de talent jeune et pauvre. Il acheta le tableau de Gérard, sans marchander, car on n'en demandait qu'un prix modique, et fit dire à l'auteur que s'il voulait venir s'établir à Amsterdam, il ne le laisserait pas manquer de travail. Lairesse s'empressa de suivre cet avis qui le délivrait des dégoûts de la peinture d'enseigne. Installé à Amsterdam, il ne tarda point à y jeter les fondements d'une réputation qui devait devenir européenne. Uylembourg lui tint parole; il y était trop intéressé pour qu'il en fût autrement. On rapporte au sujet des premières relations de ce marchand avec notre



artiste une anecdote qui pourrait bien être apocryphe, mais que tous les biographes ont recueillie, afin de prouver sans doute l'intime union établie par Gérard de Lairesse entre la musique et la peinture. Uylembourg voulut voir travailler sa nouvelle recrue; il lui fit préparer chez lui tout ce qu'il fallait pour peindre et l'attendit à un jour convenu. Gérard fut ponctuel, se tint quelque temps en face de la toile dans l'attitude d'un homme qui médite, puis, à la grande stupéfaction du marchand, au lieu de prendre la palette et les pinceaux, tira de dessous son manteau un violon dont il se mit à jouer, disant à son hôte ébahi que les idées ne lui venaient pas autrement. Après avoir laissé l'archet glisser et bondir quelques instants sur les cordes au gré de sa capricieuse fantaisie, il commença son tableau, revint encore à l'instrument inspirateur, puis après plusieurs alternatives de musique et de peinture, livra au marchand la charmante esquisse d'une *Nativité*. Voici l'anecdote; qu'on l'accepte ou qu'on la repousse, la renommée de Gérard de Lairesse n'a pas plus à y gagner qu'à y perdre.

Lairesse ne travailla pas longtemps pour Uylembourg. Ses premiers tableaux, placés par le marchand chez des amateurs dont le jugement faisait loi, lui avaient procuré des commandes directes qui devinrent chaque jour plus nombreuses. Se séparant du spéculateur auquel il avait d'ailleurs payé en très-beaux profits les services qu'il en avait reçus, il put déclarer son indépendance. Sa nouvelle position lui permettait de satisfaire son goût pour le luxe. Il prend une des plus belles maisons d'Amsterdam et s'y entoure d'objets relatifs à son art, à ses études sur l'antiquité. C'est à dater de ce moment qu'il produit ses plus beaux ouvrages. La nécessité ne le pousse plus à faire de

la célérité la première condition de son travail. Il médite les sujets qu'il traite et termine ses tableaux avec tout le soin nécessaire. Si ses œuvres se multiplient, c'est qu'il est doué d'une rare facilité d'exécution. Comme témoignage du degré où cette qualité était portée chez lui, on cite le fait suivant. Gérard fit un jour le pari de peindre, dans un seul jour, une composition mythologique représentant Apollon et les Muses de grandeur naturelle. Il entreprit dès le lendemain la tâche qu'il s'était donnée imprudemment, disait-on, et le soleil n'était pas encore sur son déclin qu'il l'avait achevée. Un de ceux qui soutenaient contre lui la gageure vint dans l'espoir de jouir de sa défaite, et Gérard fit son portrait séance tenante. Si c'est une fable, elle montre du moins la haute idée qu'on avait de la facilité du peintre liégeois.

Gérard de Lairese savait se pénétrer du sentiment religieux, ainsi qu'on le voit dans plusieurs tableaux et surtout dans une sainte Thérèse en extase qu'on place avec raison parmi ses œuvres capitales. Il traitait avec noblesse les sujets de l'histoire ancienne; mais c'est dans la mythologie grecque et romaine qu'il cherchait ses inspirations. Un penchant naturel le portait vers l'allégorie. Ce mode d'expression de la pensée du peintre est celui qui favorise le plus l'indépendance de l'imagination. Les épisodes de l'histoire sacrée et de l'histoire profane reposent sur des données positives qui tracent à l'artiste un programme dont il ne peut guère s'écarter, tandis que l'allégorie ouvre un libre champ à sa fantaisie. Là tout est création. Peu de maîtres se sont montrés aussi ingénieux que Gérard de Lairese dans la conception des sujets de cette nature. Il n'est pas une figure, pas un accessoire de ses compositions les plus riches, qui ne se rattachent à l'idée mère de l'action

représentée. Dans ses bacchanales il a mis une chaleur, un mouvement, une poésie qui semblent procéder d'une chaleur méridionale ; c'est le génie de l'antiquité païenne ressuscité.

Gérard de Lairese était habile dessinateur. La rapidité de son exécution a seule été cause que dans de certains tableaux les contours de ses figures n'ont pas une pureté rigoureuse. Celles-ci sont souvent trop courtes, et l'on a dit avec raison qu'un voyage en Italie lui aurait fait éviter ce défaut, en lui inspirant un sentiment plus délicat de la forme. Son caractère et sa manière de travailler devaient nécessairement le rendre inégal. Sans posséder les brillantes qualités des grands coloristes, il avait une gamme qui ne manquait ni de puissance ni d'harmonie.

Nul n'entendait mieux que Lairese la peinture décorative, nul ne savait mieux approprier les sujets, ainsi que l'ornementation, au style de l'édifice et à sa destination. Rien de plus judicieux que la théorie qu'il développe à cet égard dans *Le grand livre des peintres*. Ses travaux sont nombreux à Amsterdam, tant dans les édifices publics que dans les habitations privées. Il peignit dans la *Maison des lépreux* l'un de ses plus beaux plafonds ; un recueil de dessins, donné par lui à cet établissement, s'y est conservé avec un grand respect pour sa mémoire. C'est à lui qu'on eut recours pour donner le plan de la décoration du théâtre d'Amsterdam. Quand le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, fit construire son château de Soestdyck, dans la Gueldre, il chargea Lairese d'y exécuter de grands travaux. Les riches particuliers faisaient également appel à ses talents pour l'embellissement de leurs demeures. Aux peintures polychromes il mêlait des grisailles d'un effet prodigieux. Ses imitations de bas-reliefs

sont d'une vérité d'aspect qui surpasse tout ce qui a été fait dans ce genre. Il déployait la même supériorité dans les plafonds qui demandent, on le sait, des dispositions entièrement différentes de celles des tableaux destinés à occuper un plan perpendiculaire. Les lois de la perspective et celles de l'exécution, particulièrement applicables à ces sortes de peintures, et que beaucoup de grands maîtres ont méconnues, ont été admirablement analysées par lui dans le vaste traité dont il sera parlé plus loin.

En 1690, un malheur affreux vint frapper Gérard de Lairesse. Il perdit la vue. Il supporta courageusement ce coup du sort. La musique, qu'il n'avait pas cessé de cultiver, lui devint d'un précieux secours pour dissiper les sombres préoccupations qui assiégeaient son esprit. Qui ne croirait qu'à dater de ce moment il ne dût se considérer comme perdu pour son art? Cela ne fut pas cependant. Les artistes d'Amsterdam, peintres, sculpteurs, architectes, rendant hommage à son génie, ainsi qu'à son profond savoir, l'avaient depuis longtemps pris pour guide, et venaient le consulter toutes les fois qu'ils rencontraient dans leurs travaux un problème dont la solution les embarrassait. Ils se groupèrent dès lors plus intimement autour de lui. Gérard avait déposé ses pinceaux, ses crayons; mais il lui restait la haute faculté de théorie et d'analyse qui formait la base de son talent. Il tint pour ses confrères, devenus ses disciples, des conférences dans lesquelles il traita successivement de toutes les parties de l'art, depuis ses éléments jusqu'à ses applications les plus étendues. La route qu'il ne lui était plus donné de parcourir, il la montrait à ceux qui pouvaient, grâce à ses conseils, y marcher d'un pas ferme et sûr. Chose nouvelle, c'était l'aveugle qui conduisait vers le but ceux dont les facultés étaient



pleines et entières ! Ses leçons furent recueillies par ses fils, mises en ordre et publiées, par la société des peintres d'Amsterdam. Il en parut une version allemande, et en 1787, d'après le conseil de Le Brun, auteur de la *Galerie des peintres flamands*, Jansen en donna à Paris une traduction française sous ce titre : *Le grand livre des peintres, ou l'art de la peinture considéré dans toutes ses parties et démontré par principes*.

*Le grand livre des peintres* de Gérard de Lairesse jouissait, au siècle dernier, d'un crédit universel. Les artistes le prenaient pour guide de leurs études et de leurs travaux ; les amateurs se formaient le goût par sa lecture, et, en se familiarisant avec les judicieux principes que l'auteur y a exposés, apprenaient à porter sur les œuvres de peinture des jugements mieux fondés que ceux qui ne sont déterminés que par la seule fantaisie. D'où vient qu'il est tombé dans un profond oubli ? N'est-il plus, comme on dit, à la hauteur des idées ? Pour peu qu'on parcoure *Le grand livre des peintres*, on demeurera convaincu que la plupart des règles posées par Lairesse sont d'une application de tous les temps. Les arts, ces objets frivoles selon beaucoup de gens, ont une base plus ferme que certaines sciences considérées comme positives. Combien de systèmes ont été successivement proclamés comme des vérités et repoussés comme des erreurs en philosophie, en politique, en économie sociale, sans que l'opinion ait varié sur les qualités constitutives de la peinture et de la statuaire ? Il serait difficile d'assigner un motif plausible à l'abandon qui est devenu le partage du traité de Gérard de Lairesse. Pas un peintre, peut-être, ne le lit, et tous y trouveraient de précieux avis.

Aucune des parties essentielles ou accessoires de l'art

n'a été négligée par Lairesse. Il montre à chaque page de son livre autant de goût que d'instruction et de science pratique. Les principes qu'il expose et qu'il développe ne sont pas seulement le résultat d'une expérience acquise par de longues années d'exercice; ils sont aussi le produit de la méditation et présentent un enchaînement rationnel. Dans les chapitres sur le dessin, l'emploi des couleurs et le maniement du pinceau, l'auteur part nécessairement de données élémentaires familières à tous les peintres; mais il arrive ensuite à des considérations d'un ordre élevé dont plus d'un artiste qui croit n'avoir plus rien à apprendre de ce côté, pourrait tirer profit. Vient ensuite une série de chapitres sur la composition dans les différents genres, et sur tout ce qui se rattache à l'ordonnance générale d'un tableau. C'est là surtout qu'il y a pour nos peintres matière à études et à réflexions. Les idées exprimées par Gérard de Lairesse sont pleines de justesse et de sens. On peut appliquer aux artistes de notre époque la plupart des remarques qu'il fait sur ceux de son temps. Lorsqu'il signale, par exemple, le peu d'esprit inventif dont le plus grand nombre des peintres fait preuve en s'attachant à quelques épisodes incessamment reproduits de l'Écriture sainte, de la mythologie et de l'histoire héroïque, tandis que les sujets qu'on peut tirer de ces trois sources sont inépuisables, ne fait-il pas une critique qui serait encore parfaitement fondée aujourd'hui? Si l'on a quelque velléité de peinture religieuse, on ne sort pas du répertoire d'une douzaine de scènes bibliques dont les détails varient aussi peu que la donnée principale. On ne s'inspire plus guère de la mythologie ni des poètes de l'antiquité; mais bien que les annales des temps modernes offrent assurément un champ bien vaste et bien fécond, il y a toujours un petit nombre de sujets

mis à la mode par des hommes ingénieux et instruits, et que la foule des imitateurs trouve commode de s'approprier, afin de n'avoir pas à se mettre en frais d'esprit ou d'érudition.

Gérard de Lairesse dévoile encore une faiblesse dont les exemples n'ont pas cessé malheureusement d'être communs, lorsqu'il donne tout un chapitre sur l'emploi des gravures et des figures académiques dans la composition d'un tableau. « L'abus qu'on fait, dit-il, de l'usage des » gravures et des dessins des grands maîtres pour la composition est considérable; plusieurs artistes même se » sont tellement accoutumés à cette méthode, qu'ils ne » peuvent rien produire sans ce secours. On les voit, au » moindre ouvrage qu'ils veulent faire, jeter sur une table » leurs dessins, leurs gravures et leurs figures académiques, dont ils prennent une tête, un bras, une jambe, » une draperie, parties qu'ils agencent ensuite tant bien » que mal. » La composition à l'aide des gravures, c'est-à-dire l'emprunt forcé des idées ou de la science d'autrui, n'est pas une tradition perdue depuis Gérard de Lairesse. Les gravures ont incontestablement accru les moyens d'instruction; mais elles ont multiplié les plagiaires. C'est ainsi que le mal se trouve toujours, ou presque toujours, à côté du bien.

Si Gérard de Lairesse n'épargne pas la critique aux peintres entrés dans la mauvaise voie, il leur donne des conseils propres à les bien diriger. On lui reprochera plutôt de s'être trop appesanti sur des objets secondaires, que d'avoir rien omis d'important. Tel est son désir d'aplanir toutes les difficultés que peut rencontrer le jeune artiste, qu'il ne consacre pas moins de vingt-cinq chapitres au jour en général et aux différents accidents de lumière, in-

diquant la manière dont toute peinture doit être éclairée selon la nature du sujet, l'heure et le lieu où l'action se passe, développant de la manière la plus judicieuse la théorie des ombres et des reflets.

Lairesse ne montre pas moins de goût et de discernement lorsqu'il parle des portraits que lorsqu'il traite des compositions historiques. Ce qu'il dit du caractère des physionomies, de la nécessité où se trouve souvent l'artiste d'ennoblir son modèle et de la manière dont il doit s'y prendre pour cela, des attitudes, des ajustements, des accessoires et des fonds les plus favorables aux portraits, est et restera toujours vrai. Si les peintres de portraits méditaient ces chapitres, où il expose sur leur art des idées pleines de justesse et d'élévation, nous ne verrions pas dans nos expositions un aussi grand nombre de figures maussades, présentées sous un aspect qui, loin de les corriger, ajoute à leurs défauts naturels. Nous nous plaignons des envahissements du portrait et de l'étrange abus qu'on fait du droit de placer dans les galeries ouvertes aux productions de l'école moderne, ces peintures où le mauvais goût du modèle se combine ordinairement avec celui de l'artiste pour produire le plus fâcheux ensemble. Ce n'est pas un travers qui soit particulier à notre siècle, car Gérard de Lairesse s'exprime ainsi dans ses considérations générales sur le portrait : « Les anciens avaient coutume » de faire représenter en marbre, en bronze ou en peinture, ceux qui avaient rendu quelque service essentiel » à leur pays, afin que la vue de ces tableaux et de ces » statues servit à exciter le peuple aux mêmes vertus. » Cet honneur fut d'abord rendu aux dieux, ensuite aux » héros, et enfin aux orateurs, aux philosophes et aux » hommes qui s'étaient distingués par la sévérité de leurs



» mœurs, afin de rendre leur exemple utile et leur nom  
 » immortel. Mais il en est tout autrement de nos jours;  
 » il suffit d'avoir l'argent nécessaire pour payer le peintre  
 » ou le graveur pour faire passer sa figure aux générations  
 » futures; abus étrange, quoiqu'il tire son origine d'une  
 » cause aussi belle que louable. »

Lairesse peignit plusieurs portraits dans lesquels il s'efforça de mettre en pratique les règles indiquées dans ce chapitre de son livre. L'un de ses plus beaux ouvrages dans ce genre est le portrait de la duchesse de Clèves. Cette princesse est représentée de grandeur naturelle, assise sur un trône auquel conduisent des degrés en marbre blanc. Des perles se mêlent aux boucles de la chevelure traitée avec une grande légèreté. Son vêtement est drapé à l'antique. Un amour aux ailes déployées l'éclaire de son flambeau, tandis que le génie de l'abondance lui pose une couronne sur la tête, double hommage rendu à la beauté et aux vertus du personnage sous une de ces formes allégoriques affectionnées de notre artiste. Le portrait de la duchesse de Clèves faisait partie de la célèbre galerie du cardinal Fesch où se trouvaient également deux tableaux de Lairesse : *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon* et *l'Achat d'un esclave dans l'ancienne Rome*.

Lairesse traite du paysage, des tableaux d'architecture et de ruine, de la peinture des sujets de nature morte et des fleurs avec autant de méthode, de clarté et de finesse dans les aperçus. Les principes qu'il expose sont fondés sur l'expérience, car la plupart de ses tableaux offrent autant d'intérêt par les accessoires et par les fonds, que par les sujets représentés.

Les chapitres relatifs à la peinture décorative et aux plafonds prouvent encore que Lairesse avait étudié toutes

les parties de son art, non comme ces praticiens auxquels les traditions de la routine suffisent, mais comme un homme qui veut se rendre compte des choses, afin de pouvoir au besoin rectifier les préjugés et les erreurs. Ce qui domine dans son livre, c'est le sentiment du beau, c'est le désir d'élever la peinture vers les plus hautes sphères où il lui soit donné d'atteindre. On a souvent reproché aux artistes flamands leurs tendances matérielles; une semblable inculcation ne peut pas être dirigée contre Gérard de Lairese qui s'efforça, au contraire, de tout poétiser, depuis l'homme jusqu'aux objets inanimés qui entrent dans la composition d'un tableau. S'il eut un tort, ce fut de pousser trop loin la recherche des combinaisons ingénieuses, de faire une part trop large aux subtilités de la pensée, de ne pas apprécier assez le charme d'une nature sans apprêt.

Quoique notre artiste soit sorti de son cadre en terminant *Le grand livre des peintres* par une série de chapitres sur l'art de la gravure, on ne peut regretter qu'il ait ajouté cet appendice à son ouvrage. Aussi habile à manier la pointe que le pinceau, il a mieux parlé que qui que ce soit de la gravure à l'eau-forte. On a publié sur cette matière des traités plus étendus, mais non de plus substantiels.

Gérard de Lairese était frappé de cécité, nous l'avons dit, quand il composa *Le grand livre des peintres*. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer et les qualités et les défauts de l'ouvrage. L'accident qui avait rompu ses relations avec le monde extérieur le fit rentrer en lui-même, et l'obligea à employer en méditations le temps qu'il eût continué, sans cela, de donner aux occupations d'une vie active. Comme compensation à la vue qu'il avait perdue, il acquit une plus grande lucidité intellectuelle. L'esprit

s'était dégagé de la matière. Clairvoyant, il n'eût pas écrit ce qu'il a dicté aveugle. Faut-il s'étonner qu'il se soit complu dans le développement excessif de ses théories, et qu'il ait insisté avec une sorte de puérilité sur de minutieux détails? En mainte occasion voulant joindre l'exemple au précepte, il indique des sujets de tableaux et s'attache principalement à imaginer des allégories compliquées. C'est un tort sans doute, mais un tort que sa position fait excuser. Il est naturel qu'il se dédommage de l'impossibilité d'exécuter, en donnant carrière à son imagination. Lui-même l'avoue, dans sa préface, lorsqu'après avoir dit naïvement qu'on l'accusera peut-être d'avoir prescrit des règles qu'il n'a pas toujours observées dans ses ouvrages, ce dont il convient, il ajoute : « On songera que dans l'état de cécité où » je me trouve actuellement, ma mémoire est meilleure, » mon esprit est plus tranquille et plus réfléchi. Je puis » juger, par conséquent, plus sainement de bien des choses » que dans le temps où la jouissance de la vue me permettait de me livrer avec ardeur à la pratique de mon art. »

Une chose dont on est frappé en lisant l'ouvrage de Gérard de Lairesse, c'est de voir que l'homme auquel certains biographes prêtent les sentiments les plus bas, exprime à chaque page de son livre des pensées d'une remarquable élévation, et n'envisage jamais les choses que par leur côté le plus noble et le plus poétique. Descamps, cet historien si peu digne de foi, et qui reste une autorité pour beaucoup de gens, affirme que Lairesse, incorrigible dans ses habitudes de débauche, dut à son inconduite une fin misérable et mourut pauvre pour avoir conservé jusque dans sa vieillesse l'habitude de dépenser jour par jour ce que lui rapportaient ses travaux chèrement payés. Nous savons que chez beaucoup d'artistes célèbres le caractère



ne fut pas au niveau du talent, mais nous ne saurions admettre comme fondées les accusations lancées contre Gérard de Lairesse par le biographe français et répétées trop légèrement d'après lui par une foule d'écrivains. La nature de son talent et l'importance de ses travaux démontrent la fausseté de ces allégations. Que Craesbeck et Brauwer aient été des habitués de taverne, qu'ils aient pour ainsi dire vécu dans un perpétuel état d'ivresse, cela se peut, car il n'était pas nécessaire d'avoir des idées bien nettes pour traiter des sujets semblables à ceux qu'ils ont reproduits dans leurs tableaux, pour peindre des buveurs, au milieu des pots de bière et des nuages de fumée. Quant à l'artiste qui s'attache à rendre des épisodes historiques et à inventer d'ingénieuses allégories, il faut qu'il ait la pleine jouissance de ses facultés. Ce n'est pas au cabaret que Lairesse a pu acquérir la profonde connaissance des mœurs de l'antiquité qu'on remarque dans ses peintures et dans ses écrits, qu'il a formé son goût si délicat, qu'il a pris cette grande manière de concevoir et d'exprimer. Où aurait-il trouvé le temps d'exécuter tant de peintures décoratives, tant de tableaux, tant de dessins et d'estampes, lui dont la carrière fut fermée à l'âge de cinquante ans par une cruelle infirmité, s'il avait été l'hôte assidu des estaminets? Et puis ne sait-on pas qu'il cherchait dans la musique et dans la poésie une distraction aux sérieuses études de son art? De pareils instincts sont incompatibles avec le penchant qu'on lui prête pour les orgies. On a fait payer trop cher au peintre liégeois les erreurs de sa jeunesse. Il ne lui a servi à rien de s'amender; un soupçon d'inconduite plane sur toute sa vie.

Outre son *Grand livre des peintres*, Gérard de Lairesse composa un traité de dessin qui fut publié sous ce titre :



*Les principes du dessin ou méthode courte et facile pour apprendre cet art en peu de temps.* La méthode exposée par notre artiste est, en effet, simple, ingénieuse, et diffère en cela des théories adoptées de son temps. Jansen a placé ce traité en tête de sa traduction du *Grand livre des peintres*, dont il forme, en quelque sorte, l'introduction nécessaire.

M. de Burtin, qui possédait de Gérard de Lairese une allégorie de la prospérité d'Amsterdam, considérée comme une des pièces les plus remarquables de sa riche collection, croit devoir ranger parmi les peintres de l'école hollandaise l'auteur de cette composition, bien qu'il soit né à Liège, par la raison qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Amsterdam, où il produisit la presque totalité de ses ouvrages. Nous ne pouvons admettre ce système. Gérard de Lairese a vécu en Hollande, il est vrai ; mais lorsqu'il alla dans ce pays, son talent était déjà formé. C'est un peintre belge, Bertholet Flemalle, qui lui montra la route dont il ne s'écarta point par la suite. Loin d'avoir subi l'influence de l'école hollandaise, loin de lui avoir rien emprunté, il propagea parmi les peintres de cette école des principes nouveaux pour eux. On a appelé Lairese le Poussin hollandais ; mais est-ce une raison pour qu'il nous soit interdit de le rendre à la Belgique, sa vraie patrie ? Ce surnom prouve qu'il n'était pas considéré comme pouvant appartenir à l'école hollandaise. S'il existait un rapport entre le style du Poussin et le sien, c'est que Bertholet Flemalle, à son retour d'Italie, l'initia aux traditions de l'école italienne et lui communiqua les études qu'il avait faites, tant d'après Poussin que d'après Pierre Testa. Ce fut en copiant ces études, que Gérard se forma le goût qu'il déploya dans tous ses ouvrages. Y a-t-il, nous le demande-

rons encore, quelque motif plausible pour le ranger parmi les peintres de la Hollande?

Au XVIII<sup>me</sup> siècle, lorsque les sujets grecs et romains jouissaient d'une faveur contre laquelle une réaction violente s'est faite en notre temps, les tableaux de Gérard de Lairese étaient au nombre de ceux que les amateurs recherchaient avec le plus d'ardeur et payaient le plus cher. Le Brun fixe de 8,000 à 10,000 francs le prix de ses bons ouvrages.

Les dessins de notre artiste étaient également très-estimés; ils sont en général lavés à l'encre de Chine sur un trait à la plume, ou bien au bistre avec des hachures à la sanguine. Quelques-uns reproduisent les compositions de ses tableaux ou de ses peintures décoratives; mais beaucoup sont complètement originaux, car il avait trop d'imagination et de facile initiative pour se répéter volontiers.

Si Gérard de Lairese n'avait été un grand peintre, il se serait fait, par son seul talent de graveur, une belle renommée. Ses estampes, assez nombreuses pour former l'œuvre considérable d'un artiste qui n'aurait manié que la pointe et le burin, ont, comme ses tableaux, pour caractère distinctif la facilité de l'exécution. Il entendait à merveille le travail de l'eau-forte; sa pointe avait toute la franchise, toute la liberté du crayon. Il traçait de verve ses compositions sur le cuivre, comme sur la toile et sur le papier. Sa main obéissait évidemment au premier jet de la pensée. Vischer a réuni toutes ses planches dans un volume grand in-folio publié sous ce titre : *Gerardi de Lairese Leodiensis pictoris opus elegantissimum Amstelaedami ipsa manu tam aeri incisum quam inventum*. Gérard grava pour ce livre un grand et beau frontispice représentant un cartouche porté par le génie des arts. Dans ce cartou-

che on colla le portrait de l'auteur du recueil, gravé par Vischer. C'était un accommodement entre la modestie de Lairesse qui n'avait pas voulu se glorifier lui-même, et la flatterie intéressée de son éditeur. Nous ne pouvons donner ici le catalogue complet de l'œuvre de notre artiste; nous nous bornerons à citer les pièces capitales qui sont : *La chute d'Adam, Adam et Ève chassés du paradis terrestre, Joseph reconnaissant ses frères, Salomon sacré roi par le grand prêtre, Sainte Thérèse en extase, Hector s'arrachant des bras d'Andromaque pour aller au combat, Marc-Antoine et Cléopâtre, Vénus pleurant la mort d'Adonis, Une allégorie à la gloire du prince d'Orange, Une grande bacchanale où des nymphes expriment sur Bacchus couché le jus du raisin.*

Une remarque que nous ne pouvons nous empêcher de faire pour répondre par un nouveau témoignage à l'accusation de mauvaise vie lancée par Descamps contre notre laborieux artiste, c'est qu'il a mis au bas d'un grand nombre de ses allégories des maximes morales relatives au danger des passions, aux suites funestes des entraînements de l'amour et de l'intempérance. Et c'est là l'homme que tous les biographes, même ceux de son pays, prétendent avoir été un débauché, un ivrogne!

Il est inutile de dire que Gérard de Lairesse est l'inventeur de toutes les compositions qu'il a reproduites par la pointe et par le burin. Une seule planche de son œuvre rend la pensée d'un autre maître; c'est une sainte Famille d'après Bertholet Flemalle, dont les conseils eurent tant d'influence sur la direction prise par son talent. Dans le même recueil se trouvent les gravures faites d'après les dessins de Lairesse et formant une série à part. L'auteur du plus grand nombre de ces pièces est Glauber, disciple

et ami de Gérard ; viennent ensuite Pool, Berge, Blooteling et J. Walck.

L'infatigable burin de Laïresse fut mis à contribution par le célèbre anatomiste Bidloo, qui lui fit dessiner et graver les planches d'un recueil publié sous ce titre : *Anatomia corporis humani centum et quinque tabulis per artificiosum G. de Laïresse ad vivum delineatis, demonstrata*. En tête du volume se trouve un magnifique portrait de Bidloo, dessiné par Laïresse et gravé par Blooteling. La renommée de Bidloo étant surtout fondée sur la beauté des planches qui accompagnent son ouvrage, c'est à notre artiste qu'il en fut redevable. Les dessins de ces planches anatomiques sont à la bibliothèque de l'école de médecine de Paris.

Laïresse a aussi gravé le recueil des statues et des bustes du cabinet de G. Remst à Amsterdam. L'ensemble de son œuvre est d'environ 250 pièces.

En 1711, la mort vint délivrer Gérard de Laïresse de la malheureuse situation où l'avait plongé la perte de la vue et que n'avaient pu adoucir complètement ni la musique à laquelle il demandait chaque jour des consolations, ni les travaux par lesquels il essayait de tromper l'impatiente activité de son génie. Il rendit le dernier soupir le 28 juillet 1711. Il était âgé de 71 ans et aveugle depuis vingt années. La société des peintres d'Amsterdam lui fit faire de belles funérailles où tout ce que la cité hollandaise avait d'hommes distingués vint lui rendre un dernier hommage.

Gérard de Laïresse laissa trois fils. Les deux derniers suivirent seuls la carrière des arts ; mais en dépit des conseils précieux du guide que la nature leur avait donné, ils ne purent franchir les bornes de la médiocrité. L'aîné se fit commerçant et passa aux Indes où il mourut.

Le musée d'Amsterdam possède six productions de Lai-



resse, savoir : deux sujets emblématiques peints en bas-relief; trois compositions mythologiques, et Antiochus malade à qui son père cède Stratonice, son épouse.

A la Haye on voit de notre artiste Achille reconnu par Ulysse.

Le musée de Vienne a de Gérard : 1° Un épisode militaire; 2° Allégorie de Neptune et Amphitrite allant visiter Cérès.

Dresde a deux tableaux : Le Parnasse avec Apollon et les Muses, et une Bacchanale.

A Munich se trouvent deux compositions allégoriques.

La galerie de Berlin a cinq tableaux de Gérard de Lairesse : 1° Alexandre Sévère proclamé empereur devant un temple précédé d'une belle colonnade; 2° Thétis plongeant Achille dans le Styx, tandis que sur les bords du fleuve des nymphes accomplissent un sacrifice; 3° une allégorie de la victoire; 4° un faune et une nymphe; 5° une femme étendue sur un lit et s'appuyant sur un médecin.

Le musée du Louvre possède de Gérard : L'Institution de l'Eucharistie; le Débarquement de Cléopâtre au port de Tarse; une Bacchante faisant danser des enfants devant elle; Hercule entre le Vice et la Vertu. Cette dernière composition a été gravée dans le *Musée royal*, publié par H. Laurent.

Au musée de Bruxelles, le peintre liégeois est représenté par une seule composition : La mort de Pyrrhus.

Telles sont les œuvres de Gérard de Lairesse qui se trouvent dans les principales galeries de l'Europe. Quelques-unes sont signées en toutes lettres; d'autres ont pour marques les initiales de l'artiste en lettres romaines.

Le portrait de Gérard de Lairesse figure dans la collection du musée de Florence parmi ceux des maîtres fameux

de toutes les écoles, collection commencée par le cardinal Léopold de Medicis, et que l'on peut considérer comme le panthéon des peintres.

## OUVRAGES PRÉSENTÉS.

*Anatomie du corps humain*; par le D<sup>r</sup> Th. Schwann. Bruxelles, 1855; 2 broch. in-8°.

*Fragment historique sur Charlemagne*; par M. le baron de Gerlache. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*De l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des Germains*; par le même. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Jeanne de Wesemaele et Jeanne de Merwede. — Un jeton tournaisien*; par M. R. Chalon. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*.) Bruxelles, 1855; 2 broch. in-8°.

*Essai sur les amusements du magistrat communal de Gand au XVII<sup>me</sup> siècle*; par Prudens Van Duyse. Gand, 1855; 1 broch. in-8°.

*Programme des cours de l'Université de Bruxelles*; année académique 1855-1856. Bruxelles, 1855; 1 feuille in-plano.

*Histoire des régiments nationaux belges pendant la guerre de sept ans*, d'après des documents officiels et inédits; par G. Guillaume. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-8°.

*Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la révolution française, 1792-1801*, d'après des documents officiels et inédits; par le même. Bruxelles; 1855; 1 vol. in-8°.

*Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean, à Gand*; par A. Van Lokeren. Gand, 1855; 1 vol. in-4°.

*Histoire de l'Europe, depuis le commencement de la révolution française, en 1789, jusqu'à nos jours*; par sir Archibald Alison.

(Traduction de l'anglais.) Tomes II et III. Bruxelles, 1855; 2 vol. in-8°.

*Revue de la numismatique belge*, publiée sous les auspices de la Société numismatique; par MM. Chalon, De Coster et Piot. 2<sup>me</sup> série. Tome V, 3<sup>me</sup> liv. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Numismatique de la Gaule aquitaine*; par le baron Chaudruc de Crazannes. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Lettre à M. de la Saussaye, sur deux monuments graphiques relatifs au protestantisme*; par le même. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique*; par MM. Bonjean, Bivort, Cloes et Dubois. 2<sup>me</sup> année. Tome II; 5<sup>me</sup>, 6<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> liv. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Revue pédagogique*, publiée par les soins et sous la direction de MM. Degive, Sauveur, Tychon et Van Hollebeke. 3<sup>me</sup> année. Nos 6 à 9. Mons, 1855; 4 broch. in-8°.

*Notice sur Jean Placentius, poète et historien du XVI<sup>me</sup> siècle*; par Ulysse Capitaine. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*De la pureté de l'air, envisagée au point de vue de la santé publique et des intérêts agricoles*; par Henri Masson. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Hommage à Mendelssohn-Bartholdy*; 3<sup>me</sup> ouverture de concert, composée par Ed. Grégoir jeune. Bruxelles; in-4°.

*Chants populaires et chants d'écoles*; composés par le même. (2 liv.) Anvers, in-12.

*Journal belge de l'architecture et de la science des constructions*; publié sous la direction de MM. Versluys et Vanderauwera. 7<sup>me</sup> année. 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> liv. Bruxelles, 1855; 2 broch. in-8°.

*Flore de Namur*; par A. Bellynck. Mons, 1855; 1 vol. in-8°.

*Coup d'œil sur la végétation du Luxembourg, dans ses rapports avec le sol*; par N. Funck. Luxembourg, 1855; 1 broch. in-4°.

*Encore un mot sur les moyens de porter immédiatement secours aux blessés sur les champs de bataille*; par A. Uytterhoeven. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Observation sur la paralysie saturnine; recueillie par C. Broeckx.* Anvers, 1855; 1 broch. in-8°.

*Notice sur Jean-Henri Matthey, docteur en médecine; par le même.* Anvers, 1855; 1 broch. in-8°.

*Moniteur de l'enseignement, publié par Frédéric Hennebert, 5<sup>me</sup> série. Tome II; n<sup>os</sup> 15 à 22; tome III, n<sup>os</sup> 1 à 6.* Tournai, 1855; 14 broch. in-8°.

*Bulletin des sociétés savantes et littéraires de Belgique. 1<sup>re</sup> année. N<sup>os</sup> 6 à 10.* Bruxelles, 1855; 5 broch. in-8°.

*L'Abeille, revue pédagogique pour l'enseignement primaire; publiée par Th. Braun. 4<sup>me</sup> à 8<sup>me</sup> liv.; juin à octobre.* Bruxelles, 1855; 5 broch. in-8°.

*Journal historique et littéraire. Tome XXII; liv. 2-6.* Liège, 1855; 5 broch. in-8°.

*Moniteur des intérêts matériels. 5<sup>me</sup> année. N<sup>os</sup> 25 à 45.* Bruxelles, 1855; 15 broch. in-8°.

*Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique. 1<sup>re</sup> année. N<sup>os</sup> 3 à 10.* Bruxelles, 1855; 7 broch. in-8°.

*Le Cordonnier. 3<sup>me</sup> année. N<sup>os</sup> 24 à 28; juin à octobre.* Bruxelles, 1855; 5 feuilles in-8°.

*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Année 1854-1855. Tome XIV, n<sup>os</sup> 8-9.* Bruxelles, 1855; 2 broch. in-8°.

*Annales et Bulletin de la Société de médecine de Gand. 21<sup>me</sup> année. Avril à juillet.* Gand, 1855; 4 broch. in-8°.

*Archives belges de médecine militaire. Tome XV. 1<sup>er</sup> à 6<sup>me</sup> cahiers; janvier à juin.* Bruxelles, 1855; 6 broch. in-8°.

*Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. 19<sup>me</sup> année. 20<sup>me</sup> vol.; mai à octobre.* Bruxelles, 1855; 6 broch. in-8°.

*Annales de médecine vétérinaire, publiées à Bruxelles par MM. Delwart, Thiernesse, Demarbaix et Husson. 4<sup>me</sup> année. 1<sup>er</sup> à 9<sup>me</sup> cahiers; janvier à septembre.* Bruxelles, 1855; 8 broch. in-8°.



*Annales d'oculistique*, fondées par le docteur Florent Cunier. 18<sup>me</sup> année. Tome XXXIII, 6<sup>me</sup> liv.; tome XXXIV, 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> liv. Bruxelles, 1855; 5 broch. in-8°.

*Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges*. 15<sup>me</sup> année. 12<sup>me</sup> liv.; 16<sup>me</sup> année, 1<sup>re</sup> à 9<sup>me</sup> liv. Bruges, 1855; 10 broch. in-8°.

*Journal de pharmacie*, publié par la Société de pharmacie d'Anvers. 11<sup>me</sup> année. Juin à septembre. Anvers, 1855; 4 broch. in-8°.

*Le Scalpel*, rédacteur : M. Festraerts. 7<sup>me</sup> année, n<sup>os</sup> 55 à 56; 8<sup>me</sup> année, n<sup>os</sup> 1 à 9. Liège, 1855; 15 feuilles in-4°.

*La Presse médicale belge*. 7<sup>me</sup> année. N<sup>os</sup> 26 à 44. Bruxelles, 1855; 129 feuilles in-4°.

*La Santé*, journal d'hygiène publique et privée. 2<sup>me</sup> série; 7<sup>me</sup> année; n<sup>os</sup> 1 à 8. Bruxelles, 1855; 8 feuilles in-4°.

*L'Illustration horticole*, journal spécial des serres et des jardins, rédigé par Ch. Lemaire. 2<sup>me</sup> vol.; 5<sup>me</sup> à 10<sup>me</sup> liv. Gand, 1855; 6 broch. in-8°.

*Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière, etc.*; publié sous la direction et par la direction principale de M. Ch. Morren. 8<sup>me</sup> année; 5<sup>me</sup> à 6<sup>me</sup> liv. Liège, 1855; 4 broch. in-8°.

*Journal d'horticulture pratique de la Belgique*. Directeur : M. Galeotti. 15<sup>me</sup> année; n<sup>os</sup> 5 à 7. Bruxelles, 1855; 5 broch. in-12.

*Flora Batava*, of afbeelding en beschrijving van nederlandsche gewassen; door wijlen Jan Kops, vervolgd door P.-M.-E. Gevers Deijnoot. 177<sup>ste</sup> aflevering. Amsterdam, 1855; 1 broch. in-4°.

*Natuurkundige beschrijving der Zeeën*, door M. F. Maury, L. L. D., luitenant der noord-amerikaansche marine; vertaald door M. A. Jansen. Dordrecht, 1855; 1 vol. in-8°.

*Karel V en zijne plakaten*; door M. G.-A. De Meester. 1 broch. in-8°.

*De lacrymatoriis sive de lagenulis lacrymarum propinquorum*

*colligendis apud Romanos aptatis.* Dissertation historico-archéologique par M. A. Namur. Luxembourg, 1855; 1 broch. in-8°.

*Huit lettres autographiées sur les mathématiques*; par M. Lintz. Trèves, 1855; 8 feuilles in-4°.

*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*; par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XLI, n<sup>os</sup> 7 à 15. Paris, 1855; 9 broch. in-4°.

*Revue et magasin de zoologie pure et appliquée*; par M. F.-E. Guérin-Méneville. 2<sup>me</sup> série. Tome VII; n<sup>os</sup> 8 et 9. Paris, 1855; 2 broch. in-8°.

*Mémoire sur le Soulan*; rédigé d'après des renseignements entièrement nouveaux, par le comte d'Escayrac de Lauture. 1<sup>er</sup> cahier. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*Mémoire sur le raïle, ou hallucination du désert*; par le même. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*De l'influence que le canal des deux mers exercera sur le commerce en général et sur celui de la mer Rouge en particulier*; par le même. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*Triumphans unitas seu universale generis humani criterium.* Auctore Emilio Bertrand. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

*Recueil des actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* 16<sup>me</sup> année; 4<sup>me</sup> trimestre. Bordeaux, 1854; 1 broch. in-8°.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas*; 1854. Nancy, 1855; 1 vol. in-4°.

*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.* Documents inédits concernant la province. Tome IV. Amiens, 1855; 1 vol. in-4°.

*Revue agricole, industrielle et littéraire de l'arrondissement de Valenciennes.* 7<sup>me</sup> année; n<sup>o</sup> 1. Valenciennes, 1855; 1 broch. in-8°.

*Revue universelle des arts*; publiée par M. Paul Lacroix, avec la collaboration d'une société de gens de lettres. 1<sup>re</sup> année; n<sup>os</sup> 4 à 7. Paris et Bruxelles, 1855; 4 broch. in-8°.

*L'Athenæum français.* 4<sup>me</sup> année; n<sup>os</sup> 34 à 42. Paris, 1855; 9 doubles feuilles in-4°.

*Revue de l'instruction publique.* 15<sup>me</sup> année, n<sup>os</sup> 22 à 30. Paris, 1855; 9 doubles feuilles in-4°.

*Journal de la Société de la morale chrétienne.* Tome V; n<sup>o</sup> 5. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. — Philosophisch-historische Classe. Sitzungsberichte.* Band XV, Heft 2-3; Band XVI, Heft 1. Vienne, 2 vol. in-8°. — *Denkschriften.* Band VI. 1 vol. in-4°. — *Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe. Sitzungsberichte.* Band XV, Heft 3; Band XVI, Heft 1. Vienne, 2 vol. in-8°. — *Denkschriften.* Band IX. 1 vol. in-4°.

*Jahrbücher der K. K. central Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus; von K. Kreil.* III<sup>ter</sup> Band. Jahrgang 1851. Vienne, 1855; 1 vol. in-4°.

*Über das vergleichende Mass der Körperwinkel. — Über die Summen der Körperwinkel an Pyramiden. — Über Raute, Prisma und Kegel in akrometrischer Beziehung; von J. Riedl von Leuenstern.* Vienne, 1848-1850; 3 broch. in-4°.

*Bahnen höherer Gleichungen und neue Arten der Lösung und Näherung; von J. Riedl von Leuenstern.* Vienne, 1852; 1 broch. in-4°.

*Ueber die sogenannten figuristen Zahlen; von J. Riedl von Leuenstern.* Vienne, 1854; 1 feuille in-4°.

*Das Geheimniss der Farben; von J. Riedl von Leuenstern.* Vienne, 1855; 1 feuille in-4°.

*Zur Mondkugel; von J. Riedl von Leuenstern.* Vienne, 1849; 1 feuille in-8°.

*Interpolationen zu einer Gruppe von Bahnen höherer Gleichungen; im Auszuge mitgetheilt von J. Riedl von Leuenstern.* Vienne, 1854; 1 feuille in-4°.

*Zu Riedl von Leuenstern: Bahnen höherer Gleichungen nachträgliche Anmerkungen des Verfassers.* Vienne, 1855; 1/4 de feuille in-4°.

*Handbuch der höheren und niederen Messkunde*; von Dr Fr.-W. Barfuss. Vienne, 1854; 1/2 feuille in-4°.

*Abhandlungen der Königlichen preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*; 1854. Berlin, 1855; 1 vol. in-4°.

*Monatsberichte der Königlichen preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Août 1854 à juin 1855. Berlin, 1854-1855; 10 broch. in-8°.

*Zeitschrift für Allgemeine Erdkunde*. Herausgegeben von Dr T.-E. Gumprecht. V<sup>ter</sup> Band, 1-2 Heft. Berlin, 1855; 2 broch. in-8°.

*Verhandlungen des naturhistorischen Vereines der preussischen Rheinlande und Westphalens*. Herausgegeben von Pr. Dr Budge. XII<sup>ter</sup> Jahrgang; 1 Heft. Bonn, 1855; 1 broch. in-8°.

*Heidelberger Jahrbücher der Literatur*, unter Mitwirkung der vier Facultäten. LXVIII<sup>ter</sup> Jahrgang; 7-8 Heft. Août et septembre. Heidelberg, 1855; 2 broch. in-8°.

*Skizzen zu einer lebensgeschichte des Hapalosiphon Braunii*; von Dr Herrmann Itzigsohn. Breslau, 1855; 1 broch. in-4°.

*Verhandlungen der physicalisch-medicinischen Gesellschaft in Würzburg*. VI<sup>ter</sup> Band, 1 Heft. Würzburg, 1855; 1 broch. in-8°.

*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*. Neue Folge. III<sup>ter</sup> Jahr. Nos 1 à 8. Nuremberg, 1855; 8 doubles feuilles in-4°.

*Neues Jahrbuch für Pharmacie und verwandte Fächer*. Herausgegeben unter Mitwirkung des Directorii, von G.-F. Walz und F.-L. Winckler. Band III, Heft 4-6. Band IV, Heft 1-2. Spire, 1855; 5 broch. in-8°.

*Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*; von Dr K. Rau. Leipzig, 1855; 1 vol. in-8°.

*Archiv der Mathematik und Physik*. Herausgegeben von J.-A. Grunert. XXIV<sup>ter</sup> Theil, 2-4 Heft. Greifswald, 1855; 3 broch. in-8°.

*Report of the twenty-fourth meeting of the British association for the advancement of science*. Londres, 1855; 1 vol. in-8°.



*Transactions of the royal Society of Edinburgh.* Vol. XXI, part 2. Édimbourg, 1855; 1 broch. in-4°.

*Proceedings of the royal Society of Edinburgh.* Session 1854-1855. Édimbourg, 1855; 1 broch. in-8°.

*Atti della Accademia di scienze e lettere di Palermo.* Nuova serie. Vol. II. Palermo, 1853; 1 vol. in-4°.

*Statuti novelli della Accademia palermitana di scienze e lettere.* Palermo, 1854; 1 broch. in-8°.

*Esposizione statistica ed amministrativa del monte di Santa Venera*; per Federico Lanza di Brolo, già rettore di esso. Palermo, 1854; 1 broch. in-8°.

*Del sotterraneo della chiesa cattedrale di Palermo.* Memoria del canonico Alessandro Casano. Palermo, 1849; 1 vol. in-4°.

*Corrispondenza scientifica in Roma.* Anno 4°; n°s 2 à 19. Rome, 1855; 14 doubles feuilles in-4°.

*Rendiconti delle adunanze delle R. Accademia economico-agraria dei georgofili di Firenze.* Anno II. Avril à septembre. Florence, 1855; 6 broch. in-8°.

---



# BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1855. — N° 40.

---

## CLASSE DES SCIENCES.

---

*Séance du 3 novembre 1855.*

M. DUMONT, vice-directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. d'Omalius-d'Hallo, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Plateau, Cantraine, Kickx, De Koninck, Van Beneden, de Selys-Longchamps, Gluge, Schaar, Liagre, Duprez, *membres*; Spring, Lamarle, *associés*; Poelman, *correspondant*.

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des lettres*, assiste à la séance.

## CORRESPONDANCE.

M. le Secrétaire perpétuel fait connaître que M. le général Nerenburger, directeur de la classe, s'est rendu l'interprète des regrets de l'Académie aux funérailles de M. Crahay, membre de la compagnie, mort à Louvain le 21 octobre dernier.

M. Sauveur a bien voulu, de son côté, être l'interprète des sentiments de l'Académie, lors de la mort de M. Sommé, associé de la compagnie, décédé à Anvers, le 18 octobre.

— M. de Ram, recteur de l'université catholique, fait hommage du discours qu'il a prononcé à l'occasion du décès de M. Crahay.

— M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie les dernières publications de l'athénée de Luxembourg et la 177<sup>me</sup> livraison de la *Flora Batava*.

— M. le Ministre des affaires étrangères adresse également les publications récentes de l'*Institution royale* de la Grande-Bretagne, et M. le Ministre de la guerre, un exemplaire de la 5<sup>me</sup> livraison des feuilles gravées de la *Carte des environs du camp de Beverloo*.

— La Société littéraire et philosophique de Manchester demande à faire un échange de publications; il lui a été répondu par l'envoi des publications de l'Académie depuis trois ans.



— L'observatoire de Washington et l'Académie royale des sciences d'Amsterdam remercient l'Académie pour ses derniers envois.

— M. Sancho, Ministre résident d'Espagne en Belgique, remercie également pour les livres offerts aux Académies royales des sciences et d'histoire de son pays.

— M. G. Pegado fait parvenir les résultats de ses observations faites à Lisbonne.

— M. le professeur Hermann Hoffmann transmet le résumé des observations pour la climatologie de Giessen en Allemagne.

— L'Académie reçoit l'annonce de la découverte de deux planètes nouvelles qui ont été aperçues,

La *première* à Paris, par M. Goldschmidt :

1855. 5 octobre, 8 heures, asc. dr. 25 h. 1 m. 19 s.; décl. aust. 7° 48'.  
 7 — 7 h. 50 m. — 22 h. 59 m. 54 s. — 7° 55'.

La *seconde* à Bilk, par le R. Luther :

1855. 5,9 octobre, asc. dr. 2° 25'; déclinaison + 0° 52'.

Cette dernière a été observée au méridien d'Altona :

7 oct., à 11 h. 5 m. 54 s., asc. dr. 0 h. 7 m. 52,72; décl. + 0° 45' 11'',6.

— L'Académie reçoit communication des observations sur la végétation faites le 21 octobre dernier, à Bruxelles, par M. Quetelet; à Waremmé, par MM. Selys-Longchamps et Ghaye; à Liège, par M. J. Bourdon, et à Jemeppe, par M. Alfred de Borre.

L'Académie a reçu, de plus, les observations compara-

tives sur l'électricité de l'air, faite pendant les mois précédents, par M. le professeur Duprez à Gand, et par MM. les astronomes de l'Observatoire de Bruxelles.

— M. L. De Koninck, membre de l'Académie, offre une notice sur une nouvelle espèce de *Davidsonia*. — Remerciements.

— M. Liagre, membre de la classe, dépose un mémoire intitulé : *Problème des crépuscules*. ( Commissaires : MM. Schaar et Plateau. )

— M. Meyer, professeur à Liège et correspondant de l'Académie, fait parvenir également un mémoire concernant une proposition géodésique énoncée par M. Liagre. ( Commissaires : MM. Lamarle, Timmermans et Schaar. )

— Après la lecture de la correspondance, M. Van Beneden communique l'extrait d'une lettre qu'il a reçue de M. Lacaze-Duthiers au sujet de l'hermaphrodisme des mollusques acéphales lamellibranches :

..... « Vous avez imprimé que les anodontes sont hermaphrodites. Leeuwenhoek et von Siebold les déclarent à sexes séparés et portés par des individus distincts. Moi-même je ne pouvais me ranger à votre opinion.

Ayant quelque chose à vérifier, au sujet de l'organe de Bojanus, sur ces acéphales, je fis ouvrir environ cinquante individus et, il faut le dire, j'examinai leurs glandes génitales presque par hasard et pour voir si, à la simple vue, je reconnaîtrais le mâle et la femelle. Mon examen était à ce point superficiel que je me contentai d'une large incision du pied et de la masse viscérale qui renferme les glandes génitales. La blessure des mâles laissait échapper un li-

quide visqueux qui ne se désagrégeait pas dans l'eau, tandis que celle des femelles laissait écouler un liquide dont les éléments s'éparpillaient, et que je reconnaissais, par l'habitude acquise pendant de longues recherches sur ce sujet, pour des œufs.

Or, sur un exemplaire, il me sembla que la blessure laissait couler à la fois ces deux liquides. Dans des questions de ce genre, le doute, même le plus léger, doit être éclairci, et l'examen microscopique me fit reconnaître sans aucun doute des œufs et des spermatozoïdes. J'allai plus loin, j'examinai attentivement : les glandes, et les lobules, d'un jaune plus clair, plus brillant, m'offrirent la structure et la composition de la glande femelle. Ceux, au contraire, qui présentaient une teinte un peu plus obscure étaient exclusivement mâles, et après cet examen décisif, le seul qui mérite aujourd'hui confiance quand il s'agit des sexes, je rapprochai des animaux entièrement mâles ou femelles, et l'apparence des parties différentes sur les individus hermaphrodites était semblable à celle des mêmes parties sur des animaux unisexués.

Il n'est plus douteux pour moi aujourd'hui que, rarement il est vrai, les anodontes des cygnes ne puissent être hermaphrodites; et je m'explique maintenant comment votre opinion était en opposition avec celle de Lceuwenhoek et de Siebold, bien que la vérité existât de part et d'autre.

Je crois que l'hermaphrodisme est exceptionnel et rare et que c'est une de ces exceptions qui a dû tomber entre vos mains et déterminer votre opinion.

On rencontre dans cette question de l'hermaphrodisme des acéphales, de telles discordances d'opinions, que parfois on est étonné, surtout en voyant des observations si

recommandables en opposition complète. Mais à mesure que l'on étudie en grand nombre les mêmes espèces, on reconnaît les causes des discordances, et je crois devoir porter à la connaissance des naturalistes l'observation qu'il m'a été donné de faire.

Il est inutile, je pense, de faire ressortir toute l'importance de ce fait. Il montre d'abord combien la question dont il s'agit devrait, pour être élucidée et conduire à des résultats satisfaisants, s'étayer de l'examen non-seulement d'un grand nombre d'espèces, mais aussi d'individus ;

Combien on doit avoir garde de trop se hâter de conclure touchant le rôle des glandes ;

Combien aussi, avant de croire à des erreurs de la part des observateurs, il faut multiplier ses observations propres.

Pour moi , Monsieur , je suis heureux , après avoir cru à une erreur de votre part , qu'il me soit donné de trouver un fait qui explique votre opinion , et je m'empresse de vous le faire connaître. »

---

## RAPPORTS.

*Sur deux nouvelles espèces de Scolex.* Mémoire de M. le docteur Jules d'Udekem.

***Rapport de M. Van Beneden.***

« M. d'Udekem , après avoir étudié plusieurs annélides indigènes , a compris toute l'importance qui s'attache à l'étude de leurs parasites et a envoyé à la classe une notice



sur deux nouvelles espèces de scolex, dont nous sommes chargé de rendre compte.

L'auteur parle d'abord des nématoïdes, des grégarines et des infusoires qu'il a trouvés sur les lombrics, les tubifex, les enaxes, les lombricules et les naïs. Les lombrics lui ont montré quatre espèces de grégarines, deux espèces de nématoïdes et plusieurs espèces d'infusoires. On sait depuis longtemps combien le corps de ces vers est farci, à toutes les époques de l'année, d'organismes parasites.

Toutefois cette notice a principalement pour objet de faire connaître deux vers nouveaux, dont l'un provient du *Tubifex rivulorum*, l'autre de la *Naïs proboscidea*, tous les deux, selon l'auteur, à l'état de scolex (1).

Le premier est très-remarquable par ses quatre bothri-dies mobiles et crispées qui le font ressembler à certains cestoides ichthyocoles marins, ou bien à l'*Eustemma caryophyllum* de Diesing, trouvé par Natterer dans le canal digestif du *Falco pileatus*, à Rio Parana.

Le second ver provient de la *Naïs proboscidea*. Il est encore plus intéressant que le premier; il ressemble par la forme à un diplostome et se fait remarquer par un appendice en forme de sac, doué d'une grande mobilité, qui prend naissance, par une bandelette mince, dans le *foramen caudale*.

Est-ce une cereaire, et cet appendice correspond-il à la queue de ces tétards de vers? Ou bien est-ce, comme le pense M. d'Udekem, un nouvel organe ou peut-être un parasite enté sur le scolex? C'est ce que l'expérience nous apprendra bientôt.

---

(1) Il n'y a pas longtemps que M. d'Udekem m'a communiqué une cereaire, vivant librement dans la cavité périgastrique d'un de ces vers d'eau douce.

En tout cas, la notice de M. d'Udekem, qui est accompagnée d'une planche, renferme deux faits nouveaux très-intéressants, et, en votant avec empressement l'impression de cette notice dans les *Bulletins* de l'Académie, nous engageons vivement l'auteur à poursuivre le développement de ces curieux parasites et à rechercher les nouveaux hôtes qu'ils hantent sous leur robe nuptiale. »

Ces conclusions, auxquelles adhère M. le docteur Gluge, second commissaire, sont adoptées par la classe.

---

*Sur une nouvelle espèce de MICHELARIA; par M. Strail, curé de Magnée.*

**Rapport de M. Spring.**

« La notice dont nous avons à rendre compte à l'Académie, mon savant confrère M. Kickx et moi, est relative à une graminée, douteuse comme genre et même comme espèce, et sur laquelle s'est exercée, depuis longtemps, la sagacité des meilleurs botanistes du pays.

Si je demande la permission de m'étendre un peu sur l'histoire de cette plante, ce n'est pas qu'il y ait, à son égard, des problèmes physiologiques ou organographiques à résoudre, ou qu'elle offre un intérêt économique quelconque. Ce qui nous la rend intéressante, c'est qu'elle est du très-petit nombre d'espèces qui semblent appartenir exclusivement au sol belge. L'Académie en est donc pour ainsi dire responsable.

Elle fut remarquée pour la première fois, en juillet 1825, aux environs d'Aywaille, dans l'Ardenne liégeoise, par Pierre-Joseph Michel, de Nessonvaux, l'éditeur de l'*Agrostologie Belgique ou Herbier des graminées*, etc. (Liège, 1825-1826) (1). Il en communiqua des échantillons à MM. Lejeune et Dumortier.

Le premier de ces botanistes crut devoir rapporter la plante au genre *Calotheca* de Desvaux; il la décrivit, au mois de septembre de la même année, dans le *Messenger des Sciences et des Arts* de Gand, sous le nom de *Calotheca bromoides* (2).

M. Dumortier fut d'un avis différent, qu'il exposa, peu de temps après, dans ses savantes *Observations sur les Graminées de la flore belge* (3). Après avoir démontré que le genre *Calotheca* avait été établi par Desvaux sur des bases très-incertaines, et que la graminée ardennaise ne saurait en aucun cas lui appartenir, il arrive à créer, en sa faveur, un genre nouveau, qu'il nomme *Michelaria*, en l'honneur de celui qui avait découvert la plante. Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter que notre illustre confrère avait bien entrevu les rapports que sa *Michelaria* avait avec le genre *Bromus*, dans lequel la plupart des botanistes l'ont fait figurer depuis. En effet, non content de laisser ouverte, dans le texte, la discussion sur le mérite du genre qu'il propose, il demande, dans une note, s'il ne vaudrait pas mieux de rapporter la plante au genre *Bromus* et de la nommer *Bromus arduennensis*. C'est, en effet, le nom qui

(1) Les services que P.-J. Michel a rendus à la botanique belge ont été signalés par M. Davreux, dans le *Nécrologe liégeois pour 1854*, p. 54.

(2) Année 1825, p. 202.

(3) *Agrostograph. belg. tentamen*, 1825, p. 77.

lui a été donné plus tard par Kunth et sous lequel on la trouve dans le *Synopsis Florae germanicae* de Koch.

Chrétien-Godefroid Nees von Esenbeck, à qui M. Lejeune avait, dès le principe, envoyé des échantillons, arriva aux mêmes conclusions que M. Dumortier. Il engagea son zélé correspondant à créer un genre nouveau en faveur de la graminée d'Aywaille. M. Lejeune se conforma à cet avis, et adressa à l'Académie des *Curieux de la Nature* une fort bonne description du genre et de l'espèce, accompagnée de figures (1). Seulement, on se demande pourquoi notre digne confrère de Verviers, d'ailleurs toujours si modeste et si consciencieux, n'a pas cru devoir respecter, cette fois, les droits de priorité qui existaient en faveur du nom de *Michelaria*. Il dédia le nouveau genre à Mademoiselle Libert, de Malmedy, quoique le nom *Libertia* eût déjà été donné alors, par M. Dumortier, à une belle Liliacée qui s'appelle *Funckia* aujourd'hui, et par Sprengel à une jolie Iridée de la Nouvelle-Hollande qu'on rencontre encore dans nos serres sous le nom de *Libertia pulchella* (2).

Raspail, en 1826, et Loiseleur-Deslongchamps, en 1828, ne voulurent point reconnaître à la graminée ardennaise le droit de constituer un genre; mais ni l'un ni l'autre ne doutaient de sa valeur comme espèce. Le premier l'appela *Bromus auriculatus* (3), le second *Bromus triaristatus* (4).

Cependant, MM. Lejeune et Courtois soumirent la plante à l'épreuve de la culture, et c'est à la suite de ces

(1) *Nov. Act. Nat. Cur.* 1825, t. XII, part. 2, p. 755, tab. 65.

(2) Elle est figurée dans Reichenbach, *Hortus botanicus*, cent. II, n° 157.

(3) *Bulletin des sciences naturelles*, 1826, t. VIII, p. 225.

(4) *Flora gallica*, 1828, t. I, p. 89.



essais qu'ils maintinrent d'abord le genre *Libertia* dans leur *Compendium florae belgicae* (1828). Ils s'exprimèrent alors en ces termes : *Caractheres generis constantissimi, cultura perstant* (1).

Mais, chose étonnante, la plante, après s'être perpétuée par le semis, pendant plus de quatre années, dans différents jardins de l'Europe, changea tout à coup de forme, en 1828, sous les yeux mêmes de MM. Lejeune et Courtois. Aussi, ces botanistes se hâtèrent-ils d'écrire à la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand, qui avait la première reçu la plante en 1825, pour effacer non-seulement le genre, mais même l'espèce. « La plante » n'est rien d'autre, est-il dit dans leur lettre, qu'une » monstruosité ou une variété remarquable du *Bromus* » *grossus* DC. Nous en sommes convaincus par les semis » de cette année, qui nous ont donné des pieds portant » sur la même panicule des épillets de *Bromus* et d'autres » de *Libertia* (2). »

Deux ans après, Henri-Gottlieb-Louis Reichenbach donne la plante comme une variété du *Bromus multiflorus* Smith, et dans la *Flora germanica excursoria* (1850), il affirme que des échantillons reçus de M. Lejeune lui-même avaient passé, par la culture, à l'état de *Bromus*.

En 1856 parut le tome III du *Compendium florae belgicae*. M. Lejeune y revient, dans les *Addenda*, sur son genre *Libertia*, et comme s'il avait besoin d'effacer jusqu'à la dernière trace de son œuvre, il n'accorde même plus le titre de variété à la plante découverte par Michel; il ne

(1) T. I, p. 99.

(2) *Messager des Sciences et des Arts*. Gand, 1827-1828, p. 467.

la considère plus que comme un simple jeu de végétation (1).

Évidemment notre respectable confrère a poussé trop loin l'œuvre de la démolition. Une plante qui, depuis 1825 jusqu'à ce jour, se retrouve constamment la même dans toutes les moissons du Condroz; qui s'est perpétuée par le semis pendant quatre années au moins, et qui a des caractères différentiels tellement prononcés qu'ils ne cadrent avec la définition d'aucun des genres connus avant elle; une telle plante mérite de porter un nom, ou, au moins, avant de la rayer de la flore, il faudra que son procès soit soumis à une révision. Y a-t-il eu réellement passage du *Bromus arduennensis* au *Bromus grossus*? Tant d'erreurs sont possibles dans les essais de culture tels qu'ils se font dans les jardins botaniques! Ne pouvait-il pas y avoir confusion de graines ou d'étiquettes, et la présence sur la même panicule d'épillets de *Bromus* et de *Libertia*, qui a paru décisive à MM. Lejeune et Courtois, ne pouvait-elle pas constituer un simple effet d'hybridation?

Pour ma part, je tiens d'autant plus à ne pas abandonner, avant un examen ultérieur, la cause de l'espèce, que je découvre, dans les échantillons que je puis comparer, un caractère qui, pour n'avoir été mentionné par aucun des auteurs qui ont décrit la plante, n'en est pas moins de nature, me semble-t-il, à devoir peser fortement dans la balance. Je veux parler de l'insertion des stigmates. On

---

(1) « *Libertia arduennensis* cultura praebebat omnes formas hucusque  
 » descriptas *Bromis grossi* DC., seu *Bromis velutini* Schrader. » — « Est  
 » potius ludus naturae per compressionem spiculæ in vagina productus  
 » quam vera varietas. » *Loc. cit.*, p. 545.

sait que, dans les vrais *Bromus*, ces organes émergent du milieu de la face antérieure de l'ovaire (1); je les trouve fixés au sommet de cet organe dans la plante qui nous occupe. Ajoutons à cela que les vrais *Bromus* ont tous l'arête unique de la paillette extérieure insérée au-dessous du sommet (*infra apicem*), tandis que, dans notre plante, cette arête, qui est encore flanquée de deux autres, procède du sommet même. Ces caractères joints à la présence d'une oreillette membraneuse vers le milieu de chaque côté de la paillette, me décideraient déjà à demander une nouvelle étude et de nouveaux essais de culture, même alors que tous les botanistes-horticulteurs seraient d'accord entre eux. Or, ce n'est pas ici le cas.

Je ne sais pendant combien d'années le *Bromus* des Ardennes a été cultivé dans le jardin botanique d'Erlangen; mais Koch, dont l'autorité dans une question de plantes de l'Allemagne et des pays voisins n'est contestée par personne, constate que cette graminée diffère considérablement du *Bromus secalinus* L., auquel le botaniste d'Erlangen réunit le *multiflorus* Smith et Reichenbach; qu'elle diffère surtout par la configuration des épillets et des fleurs, et qu'il est certain que sa graine ne produit pas cette autre espèce (2). Koch ajoute encore que le *Bromus* des Ardennes passe difficilement l'hiver dans le jardin d'Erlangen.

En attendant que les nouveaux essais de culture que nous réclamons viennent décider de quel côté on a ob-

(1) Ce caractère, que Koch appelle *egregius*, a été signalé par Raspail. Plusieurs agrostographes modernes ont eu le tort de le négliger.

(2) « Et certissime hæc planta (*Br. secalinus*) e semine illius (*Br. arduennensis*) non propullulat. » *Synops. florae german.* 1857, p. 818.

servé le mieux, voici comment je crois pouvoir résumer les caractères de la plante et sa synonymie :

### BROMUS ARDUENNENSIS :

Panicula subsimplici, demum nutante; floribus ex ovato attenuatis : palea inferiore 7 à 9-nervia, apice *trisetosa*, seta media *terminali* aristaeformi, *utrinque* medio *auriculata* : palea superiore obtusa, pectinato-ciliata; stigmatibus plumosis, *terminalibus*.

BROMUS ARDUENNENSIS. Dumort., *Agrostogr. belg. tentamen*, p. 77 (?) (1823). — Kunth, *Enumer. plant.*, t. I, p. 416 (1855). — Koch, *Synops. flor. germ.*, p. 818 (1857). — Bellynck, *Flore de Namur*, n° 1047 (1855).

— AURICULATUS Raspail, *Bulletin des sciences natur.*, t. VIII, p. 225 (1826). *Ann. sc. nat.*, t. IV, p. 423.

— TRIARISTATUS Loiseleur-Deslongch., *Flora gallica*, t. I, p. 89 (1828).

— MULTIFLORUS, var.  $\beta$ . Reichenb., *Flor. exsicc.*, n° 43. *Flor. german. excurs.*, n° 285 (non Smith) (1830).

— GROSSUS var.  $\delta$ . Courtois et Lejeune in *Messenger des sciences et des arts de Gand*, 1827-1828, p. 467. — Lejeune, *Compend. flor. belg.*, t. III, p. 345 (non DC.) (1836).

LIBERTIA ARDUENNENSIS Lejeune in *Michel Agrostologie belge*, cent. I, n° 51 (1824). *Revue de la flore de Spa*, 1824. *Nov. Act. Acad. Nat. Cur.*, t. XII, p. II, p. 757, tab. 63 (1825). — Lejeune et Courtois, *Compend. flor. belg.*, t. I, p. 99 (1828). — Lestiboudois, *Botan. belg.*, t. II, p. 43.

MICHELARIA BROMOÏDEA Dumort., *Agrostogr. belg. tentamen*, p. 77, tab. 16 (1825). *Florula belgica*, n° 2087 (1827). — Hannon, *Flore belge*, t. III, p. 34.



CALOTHECA BROMOÏDEA Lejeune in *Messenger des sciences et des arts de Gand*, 1823, p. 202.

*Hab.* inter segetes in Arduennis, et in agro Condrusiorum, prov. Leodiens. et Namurc. (*Aywaille, Fléron, Comblain-au-Pont, Dinant, Rochefort*). — *Flor. Jul. Aug.*

L'auteur de la notice dont nous avons à rendre compte, dans ce moment, croit avoir découvert une nouvelle espèce de *Michelaria*, différente de celle sur laquelle les contestations avaient porté jusqu'à ce jour. A l'appui de la description qu'il en donne, il a fait parvenir des échantillons, l'un du *Michelaria bromoïdes* Dumort., et l'autre, de l'espèce qu'il croit nouvelle et qu'il nomme *Michelaria villosa* (1).

Cette dernière se caractériserait principalement, selon M. Strail, par ses locustes, le rachis, les pédoncules et les scobines très-velus, alors que ces mêmes parties sont glabres dans l'espèce-type. En outre, elle serait plus forte dans toutes ses parties et aurait la panicule plus garnie. Elle a été, du reste, trouvée sur le même terrain que l'autre, dans un champ de froment, sur les rochers d'Aywaille, en face du château de l'Amblève en 1854, et l'année suivante dans un champ d'épeautre à Magnée, village à 5 kilomètres de Chaudfontaine.

L'espèce-type n'ayant elle-même pas encore conquis ses droits de bourgeoisie, l'auteur ne nous en voudra pas si nous nous refusons à reconnaître celle qu'il propose à sa suite. *Pubescentia ludicra est differentia*, a dit Linné, et

---

(1) M. Davreux en avait déjà fait mention, dans le *Nécrologe liégeois* de 1854, sous le nom de *Michelaria hirsuta*.

nous savons que, dans le genre *Bromus* spécialement, il n'est peut-être aucune espèce qui ne présente une variété à épis veloutés, alors que la forme principale est glabre. Enfin, comme variété même, la plante n'est pas nouvelle. MM. Courtois et Lejeune la mentionnent dans le *Messenger des sciences et des arts de Gand* (1828), comme appartenant au *Bromus grossus*, en lui appliquant le synonyme *Bromus velutinus* de Schrader, et Reichenbach a suivi leur exemple. Ainsi, nous dirons :

### BROMUS ARDUENNENSIS.

Var.  $\beta$  *Spiculis velutinis.*

BROMUS VELUTINUS Schrader, *Flor. germ.*, t. I, p. 549, tab. 6, fig. 5. (*Testibus* Lejeune et Reichenbach).

— GROSSUS var.  $\epsilon$ . Lejeune et Courtois, *Messenger des sciences et des arts de Gand*, 1827-1828, p. 468. — Lejeune, *Compend. flor. belg.*, t. III, p. 545.

— MULTIFLORUS var. *c.* Reichenbach, *Flor. germ. excursor*, n° 285.

MICHELARIA HIRSUTA Davpoux, *Nécrologe liégeois* pour 1854, p. 56.

— VILLOSA Strail, *Mss.* 1855.

A la fin de sa notice, M. Strail communique deux observations botaniques faites par M. Constantin Malaise, étudiant à l'université de Liège. L'une de ces observations me paraît neuve et intéressante (1). Elle concerne la moscatelline (*Adoxa moschatellina* L.). Cette jolie petite plante, qui

---

(1) Cependant Wahlenberg (*Flor. ups.*) dit : « *Pedunculi fructiferi dein incurvantur*, » et Lamarck, dans l'*Encyclopédie*, les figure ainsi. (*Note de M. Kickx.*)

se cache dans l'herbe, sur le bord des ruisseaux ou le long des haies, aurait un mode de dissémination analogue à celui qui est connu pour le *Cyclamen europaeum*. En effet, selon M. Malaise, « aussitôt que son fruit a pris quelque développement, le pédoncule se contourne fortement en spirale, et sans s'en détacher, le dépose sur la terre pour qu'il y mûrisse à l'ombre de ses feuilles. » Le fait, d'après ce qu'on assure, a été confirmé par notre confrère M. Morren.

La seconde observation est relative à l'existence de bulbilles sur les feuilles radicales du *Cardamine pratensis* et au mode de propagation qui en résulte. Ce fait est bien connu des botanistes; Cassini, notamment, et Muenther l'ont décrit avec soin (1), et l'auteur de la notice trouvera dans plusieurs traités modernes de physiologie végétale (2) la liste déjà assez longue des plantes chez lesquelles on a constaté le développement de bourgeons sur les feuilles mêmes.

Quoique nous ayons eu le regret de ne pouvoir accueillir l'opinion que M. Strail s'était formée au sujet de sa graminée, nous croyons néanmoins devoir inviter l'Académie à encourager les travaux de ce digne ecclésiastique, qui consacre ses loisirs à l'étude de la flore du pays, et qui aime à repandre autour de lui les bienfaits de l'instruction (5).

(1) Cassini, *Opuscules phytologiques*, t. II, p. 546. — Muenther, *in Botan Zeit.*, 1845, n° 55.

(2) Par exemple : *Unger*, p. 378.

(5) L'Académie n'apprendra pas sans intérêt que, en 1859, M. Strail, alors vicaire de la paroisse de St Gilles lez-Liège, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, en récompense de son dévouement lors du terrible coup de feu grisou, qui avait éclaté dans la houillère du Horloz, au mois d'avril de la même année.

Nous avons appris qu'il entretient, auprès du presbytère, un petit jardin dans lequel il cultive des plantes recueillies dans ses herborisations. Nous en prenons occasion pour l'engager à y semer son *Michelaria villosa*, ainsi que l'es-pèce-type, et de nous communiquer les résultats que ces essais lui auront donnés.

En attendant, nous proposons à l'Académie, de lui voter des remerciements, et de déposer dans ses archives la notice et les plantes qui l'accompagnent. »

Ces conclusions auxquelles se rallie le second commis-saire, M. J. Kickx, sont adoptées par la classe.

---

*De quelques faits nouveaux relatifs aux invertébrés perfo-rants;* par M. Marcel de Serres.

**Rapport de M. Van Beneden.**

« M. Marcel de Serres a envoyé à la classe une notice de quatre pages, intitulée : *De quelques faits nouveaux rela-tifs aux invertébrés perforants*, et dont nous venons rendre compte.

Les trois premières pages sont consacrées principale-ment à des généralités sur les vertébrés perforants; l'au-teur les répartit en quatre catégories, selon les diverses modifications qu'ils exercent sur les roches et principale-ment sur les roches calcaires.

La première catégorie comprend les altérations par adhérence; la seconde, les altérations par percillement; la troisième les altérations par creusement, et la quatrième ou la dernière, par creusement complet.



Au milieu de ces généralités, M. Marcel de Serres décrit deux espèces nouvelles d'un genre nouveau d'annélides, intermédiaire entre les spirorbes et les serpules, et auquel il donne le nom de *Cyclopterus*. Nous doutons que ces descriptions suffisent pour les reconnaître, et nous ferons, du reste, remarquer qu'il y a déjà un genre *Cyclopterus* dans les poissons et un genre *Cycloptera* dans les insectes orthoptères.

La dernière page de cette notice est consacrée à l'examen de la question de savoir comment la perforation s'opère, si c'est par un moyen mécanique ou chimique. M. Marcel de Serres a vu l'humeur, sécrétée par la *Modiola lithophaga*, ramener constamment au bleu le papier rouge de tournesol, et cependant il persiste dans l'opinion que cette perforation peut être due quelquefois à une action chimique.

L'auteur se propose, du reste, d'étudier de nouveau le liquide sécrété, pour s'assurer, dit-il, s'il ne contient pas un phosphate alcalin qui aurait la propriété d'attaquer les pierres calcaires, et j'ai l'honneur de proposer, en attendant le résultat de ces nouvelles recherches, de voter des remerciements à l'auteur pour sa récente communication. »

Ces conclusions, auxquelles adhère M. Cantraine, second commissaire, sont adoptées par la classe.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

*Notice sur Gaspard-Michel Pagani*, membre de l'Académie royale de Bruxelles, lue par M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

(Cette notice sera insérée dans l'*Annuaire* de 1856; M. Pagani, décédé le 10 mai 1855, faisait partie de l'Académie depuis le 28 mars 1825).

---

*Sur les vers parasites du poisson-lune (ORTHAGORISCUS MOLA) et le CECROPS LATREILLII, qui vit sur ses branchies; par P.-J. Van Beneden.*

Au mois de juillet dernier, mon ami, M. Paul Gervais, m'expédia de Montpellier un superbe poisson-lune (*Orthagoriscus mola*) qu'on venait de pêcher sur la côte du Languedoc. A mon grand étonnement, plusieurs des parasites qu'il nourrissait étaient non-seulement frais, mais ils étaient encore vivants à leur arrivée à Louvain, et ils étaient aussi propres à l'étude que si on les avait observés sur le bord de la mer.

Le nombre et la taille des animaux qui vivaient aux dépens de ce poisson étaient considérables : tous les organes en contenaient. C'était toute une faune que le chemin de fer m'apportait.

Les branchies étaient couvertes de six gigantesques cécrops, dont deux mâles étaient attachés aux lames branchiales, à côté de leurs lourdes femelles. Le canal digestif renfermait une dizaine de jolis *Distoma nigroflavum*, aussi

remarquables par leur forme que par leur taille et leur couleur, et dont une innombrable quantité d'œufs remplissait les organes sexuels. A côté de ces distoma s'étalait, également dans l'intestin, une belle espèce de cestoïde, le *Dibothrium microcephalum*, au nombre d'une vingtaine d'individus (strobila) de diverses longueurs.

De tous ces parasites, les plus remarquables, toutefois, sont ceux qui vivent dans les chairs : ils appartiennent à deux genres différents. Leur corps long et grêle enfile de mille manières les faisceaux musculaires, enlace les flexibles arêtes, surtout à la base de la nageoire caudale, et fait ressembler le corps du poisson écorché à un nid de jeunes anguilles étiolées.

L'un de ces vers appartient au genre si remarquable des tétrarhynques : il est à l'état de scolex. Le corps est terminé à l'un des bouts par un renflement vésiculaire de la grosseur d'un gros pois : c'est la portion céphalique. Cette région est enveloppée d'une gaine membraneuse assez résistante qui l'emprisonne complètement, mais qui, rompue, laisse échapper la tête sous la forme d'une languette de couleur blanche envaginée et d'une mobilité extrême. Cette partie du corps s'étend, se raccourcit, s'étrangle, se recourbe tantôt à droite, tantôt à gauche, et semble chercher avec anxiété un tissu à perforer. Quand la tête est dégainée, on voit autour des trompes quatre bothridies d'une mobilité de forme plus grande encore que le corps. C'est vraiment au vol qu'il faut en prendre le dessin. Le corps de ce tétrarhynque consiste, en arrière, en un cordon blanc plus ou moins arrondi, gros comme un tuyau de plume de poule, et dans lequel on ne distingue aucun autre organe que l'appareil excréteur ou urinaire avec ses nombreux canaux anastomosés : ce ver est le tétrarhynque géant de Cuvier.

L'autre genre, qui habite avec le tétrarhynque, peut être facilement confondu avec lui ; il est excessivement long, sans aucun renflement, ne pouvant ni se dilater ni se rétrécir, et ne montrant aucune différence extérieure entre l'extrémité céphalique et l'extrémité caudale : c'est une corde qui entrelace de mille manières les faisceaux musculaires et le corps des tétrarhynques. On en voit un assez grand nombre, dont quelques-uns mesurent jusqu'à un mètre de longueur et qu'on ne sait mettre à nu qu'avec une patience à toute épreuve. Ce ver ressemble à une filaire et ne montre d'autre organe qu'un canal et un ovisac plusieurs fois replié sur lui-même, et s'étendant d'un bout du corps à l'autre. Les œufs sont très-petits et fort nombreux.

Ce parasite appartient au même genre que le ver que nous avons signalé dans une tumeur du cou du maigre d'Europe (*Sciæna aquila*) et dans lequel des auteurs ont vu un sac à psorospermies ou une gaine à œufs. Je l'ai appelé *Nematobothrium*, parce qu'il tient à la fois, par la forme du corps, aux nématoïdes et par d'autres caractères aux trématodes.

Le foie ne contenait rien, et à la surface de la peau je n'ai pu découvrir un seul de ces grands et beaux trématodes que d'autres ont déjà signalés chez lui. M. A. Wagener a vu le foie de ce poisson si littéralement occupé par les tétrarhynques, qu'il fallait chercher le tissu propre de l'organe. M. Grube a trouvé le *Tristomium papillosum* sur un poisson-lune de la côte de Sicile, tandis que M. Yarrell a observé une vingtaine de *Tristomium coccineum* sur la tête d'un de ces poissons près de la côte d'Angleterre. J'ai reçu de MM. Leuckaert et Gervais le même tétrarhynque que je signale plus haut et que ces savants ont observé, comme moi, dans les muscles.



J'étais encore occupé à coordonner les notes sur le poisson-lune de la Méditerranée et ses nombreux parasites, quand je reçus la nouvelle de la prise d'un poisson de cette même espèce par les pêcheurs de Blankenberg. Heureusement, je me le suis procuré. On comprendra avec quel empressement je l'ai disséqué pour y découvrir ses parasites. Bien des observations restées forcément incomplètes allaient peut-être recevoir leur solution.

En effet, tous les vers indistinctement que j'avais trouvés sur le premier se trouvaient dans le second, et même à peu près en même nombre. Les branchies nourrissaient le même cécrop, et des mâles cohabitaient avec des femelles : c'étaient deux hôtes qui hébergeaient exactement la même société.

Ne peut-on pas, de cette identité, tirer la conséquence que ces deux poissons ont habité la même contrée? Ce seul exemple nous fait entrevoir tout le parti que l'on pourra tirer, dans quelques cas, de l'étude des parasites au sujet de la patrie de l'animal qui les loge.

Dans cette notice, je me propose de faire connaître la description du remarquable crustacé parasite des branchies du mole, et de remettre à une autre occasion mes observations sur les vers.

#### *Genre CÉCROPS.*

C'est Leach qui a établi ce genre d'après des individus trouvés sur le thon. C'est du moins ce que nous apprennent ceux qui font mention de ce parasite. J'ai observé le vrai cécrop sur deux individus de poisson-lune (*Orthogoriscus mola*), tandis que les auteurs mentionnent sur ce poisson le *Læmargus muriqué*. Il y a là probablement des erreurs d'origine à rectifier.

Les mâles se trouvaient sur les branchies à côté des femelles, sauf un seul, qui était accroché sous le ventre d'une femelle.

La femelle a la forme du corps oblongue ou ellipsoïdale avec les deux bouts légèrement renflés. Sa longueur est de 27 à 28 millimètres. Comme dans tous ces parasites, le corps est déprimé et de couleur pâle. A travers l'épaisseur des téguments, on aperçoit quelques taches blanches qui semblent formées par un dépôt de matières calcaires.

En dessus, le corps montre un léger étranglement entre le céphalothorax et l'abdomen, et toute la surface est divisée en régions, comme le céphalothorax de certains crustacés décapodes.

Le tégument est assez mince et délicat; il montre, comme d'ordinaire, un peu plus de consistance à la face inférieure, à cause de la présence des diverses paires d'appendices.

Le céphalothorax se termine en avant par deux lames frontales assez semblables à celles des caliges : c'est en dehors des lames frontales que se trouvent les antennes.

*Les antennes* sont très-petites et formées seulement de deux articles, dont l'un, basilaire, est assez gros, légèrement courbé en dehors et portant des soies courtes, au nombre de trois, sur son bord externe. L'article terminal est plus court et plus étroit : il porte quelques soies courtes au bout.

La première paire de pieds-mâchoires est située en avant, non loin du bord frontal. Elle est terminée par un crochet très-fort recourbé en alène et un peu plus long que l'article qui le porte : cette dernière pièce est pyriforme et le tégument est d'un brun foncé et assez dur.

La seconde paire est située un peu au-dessus du suçoir. Elle est plus grêle et plus allongée que la première. On

voit distinctement trois articles : un basilaire assez court, un médian un peu renflé vers le milieu, et le troisième, terminal, se termine en une pointe obtuse hérissée de soies courtes et fines qui lui donnent l'aspect d'une brosse, ou d'un goupillon à l'aide duquel on nettoie les verres à quinquet. Sur son trajet, on aperçoit une autre pointe presque aussi grosse, plus affilée, mais également hérissée de petites soies.

La troisième paire est la plus volumineuse. La dernière pièce forme un crochet recourbé très-fort et de couleur brune comme la première; elle est portée par un article très-fort arrondi et large à sa base.

Il y a quatre paires de pattes biramées se recouvrant en partie les unes les autres.

La première est située tout près de la troisième pattemâchoire. Les articles sont très-courts et n'atteignent pas la moitié de la longueur de l'article médian. Les articles terminaux, surtout les externes, sont garnis de fortes soies enflées à leur base. Une de ces soies prend même la forme d'un crochet.

La seconde paire ressemble en tout à la précédente, mais toutes les pièces sont plus volumineuses, sans dépasser toutefois le bord du céphalothorax.

Ces deux paires ne sont pas visibles du côté du dos et sont logées complètement en dessous du céphalothorax.

La troisième paire se développe surtout en largeur. Vers le milieu, on distingue trois lamelles régulières, dont la moyenne est la plus développée. Les pattes proprement dites ressemblent aux précédentes, mais tous les articles ont pris un plus grand développement. On peut distinguer les pièces terminales sur les flancs, en plaçant l'animal sur le ventre.

La quatrième et dernière paire prend surtout une grande extension. Le lobe médian s'échancre profondément, tandis que les pattes proprement dites se réduisent à un lobule situé sur le bord libre, au-dessus de l'abdomen : ces lobules portent encore des soies.

Le corps se termine postérieurement par deux articles portant de fortes soies, au nombre de quatre, mais que l'on ne peut voir que quand l'animal est placé sur le dos.

La trompe est proportionnellement petite. On voit à sa base deux gros palpes obtus à peu près de même largeur sur toute leur longueur, et dont la surface est hérissée au bout de petites soies en forme d'écailles.

Une grosse lèvre fendue dans toute sa longueur loge la trompe. Sur le bord libre de la lèvre, on remarque aussi des soies très-fines et courtes.

Dans la lèvre est logée la trompe, et en dehors d'elle, on découvre deux longues mandibules dentelées vers le bout. La trompe a la forme d'un entonnoir; elle est renflée vers le bout : c'est un bourrelet assez épais qui la termine. Le bourrelet est également hérissé de soies fines et courtes.

Le mâle diffère surtout par la taille : il n'a que 15 millimètres de longueur. Le céphalothorax est à peu près développé comme dans la femelle, mais la région abdominale ne prenant point d'extension, le cécropse mâle n'est pas sans ressemblance avec un calige ou un argule.

Les quatre paires de pattes sont à peu près également développées et se recouvrent les unes les autres. Les pièces de la bouche ne présentent pas de différence, comparées à celles de la femelle.

Les deux lobules qui terminent le corps en arrière dépassent légèrement les Elytres et sont visibles du côté du dos. Il y a, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, du







reste, une ressemblance assez grande entre les deux sexes. Ici également, comme dans presque tous ces parasites, le mâle montre un arrêt de développement, tandis que la femelle présente ou un retour, un développement rétrograde, ou bien un développement exagéré.

*Affinités.* — Le genre *cécrops* fait évidemment partie des *pandarius* et occupe le milieu entre les *phyllophores*, les *gaugliopus* et les *læmargues* : c'est un groupe qui me paraît fort naturel.

#### EXPLICATION DE LA PLANCHE.

##### *CECROPS LATREILLII des branchies du poisson-lune.*

- Fig.* 1. Une femelle de grandeur naturelle, vue du côté du dos.  
 — 2. — — — — — vue du côté du ventre.  
 — 3. — — — — — grossie, de grandeur naturelle, vue du côté du ventre.  
 On voit en avant : les lames frontales avec les antennes, les trois paires de pieds-mâchoires autour de la bouche; les trois paires de pates biramées presque imbriquées, la quatrième paire avec d'énormes lobules et l'énorme abdomen terminé par deux lobules sétifères.  
 — 4. Un mâle dans la même position, vu du même côté et au même grossissement.  
 La différence avec la femelle porte surtout sur la ressemblance entre elles des quatre paires de nageoires et le peu de développement de la région abdominale.  
 — 5. Une antenne isolée.  
 — 6. La seconde paire de pieds-mâchoires isolée.  
 — 7. La bouche montrant les mandibules et la lèvre.  
 — 8. 1<sup>re</sup> paire de pieds-mâchoires, vue au même grossissement.  
 — 9. 2<sup>e</sup> — — — — —  
 — 10. 3<sup>e</sup> — — — — —  
 — 11. 4<sup>e</sup> — — — — — mais qui n'a pu être entièrement représentée à ce grossissement.  
 — 12. Partie postérieure du corps d'une femelle adulte.  
 — 13. — — — — — d'une jeune femelle avant l'apparition des tubes orifères.  
 — 14. Partie postérieure du corps d'un mâle.

*Notice sur deux nouvelles espèces de Scolex; par M. le docteur Jules d'Udekem.*

De nombreux parasites habitent les organes des lombrics; ils fixèrent souvent l'attention des naturalistes, et leur étude donna lieu à beaucoup d'erreurs; mais, par contre, elle conduisit à des résultats remarquables et tout à fait inattendus.

Le grand intérêt qui s'attache à ces parasites m'engagea à les rechercher dans les espèces des genres voisins des lombrics, et jamais je ne les trouvai en aussi grand nombre que chez ces derniers.

Je choisis parmi ceux que je rencontrai. deux helminthes qui me parurent assez intéressants pour en faire le sujet de cette notice.

Voici d'abord une courte énumération des parasites que j'ai observés jusqu'à présent chez les annélides sétigères abranches :

1° Chez les lombrics, je trouvai quatre espèces de grégaires, deux espèces de nématoïdes et plusieurs espèces d'infusoires;

2° Chez les tubifex, je rencontrai trois fois des cercaires logés dans les organes génitaux et remarquables sous plus d'un rapport. Beaucoup plus fréquemment l'examen des organes génitaux des *Tubifex rivulorum* me fit découvrir des grégaires; une seule fois j'aperçus, dans le tube digestif, un infusoire appartenant à un genre nouveau. Enfin, le parasite le plus remarquable que je trouvai vivant aux dépens d'un tubifex, fut un scolex dont on trouvera la description plus loin;



3° J'eus trop peu d'occasions d'examiner des euaxes pour être en mesure de donner beaucoup de renseignements sur leurs parasites. Je dois cependant signaler une psorospermie qui, je pense, n'a pas encore été décrite;

4° J'examinai beaucoup de *Lumbriculus variegatus* dans le but d'y découvrir des parasites; mais mes efforts restèrent sans résultat : à peine puis-je indiquer un infusoire trouvé dans leur canal intestinal. J'en dirai autant des enchytréus, où je ne vis que la *Gregarina enchytrei*, Kœl. Enfin, parmi les naïs, ce n'est que chez la *Naïs proboscidea* que je trouvai, et seulement une seule fois, un scolex dont il sera parlé plus loin.

1° *Scolex du Tubifex rivulorum*. — Dans le courant du mois de juin dernier, je trouvai un scolex logé dans la cavité péri-intestinale d'un *Tubifex rivulorum* et occupant trois ou quatre anneaux vers le tiers inférieur du corps. Le tubifex ne paraissait pas le moins du monde incommodé par la présence de cet hôte; il était même plus développé que de coutume et se mouvait avec beaucoup d'énergie et de vivacité.

Ce nouveau scolex est long de 7 millimètres sur environ un millimètre de large. La longueur et la largeur varient, du reste, à chaque instant, à cause de l'extrême contractilité de l'animal.

Les bothridies sont au nombre de quatre, sessiles, peu distinctes les unes des autres, changeant continuellement de forme, mais prenant le plus souvent celle que je leur donnai (*figure 1*), et qui les fait ressembler à une feuille crispée et découpée; elles sont dépourvues de crochets. On n'aperçoit pas de tubercule au milieu des bothridies.

Le corps du scolex est cylindrique allongé. Pendant qu'il

se contracte, il paraît quelquefois moniliforme, presque toujours il présente de nombreux plis transversaux provenant de l'action musculaire. La couleur du scolex est d'un blanc mat très-beau; je ne remarquai pas de taches pigmentaires ni de crochets à son extrémité antérieure. Examiné au microscope, légèrement comprimé par un verre mince, on voit aisément que le scolex ne présente d'autres organes qu'un tégument doublé d'une forte couche musculaire, et d'un grand nombre de canaux anastomosés formant un appareil sécrétoire extrêmement compliqué.

Cet appareil de sécrétion commence, à l'extrémité postérieure du corps, par une vésicule assez large se contractant régulièrement et s'ouvrant au dehors (*foramen caudale*). De cette vésicule pulsatile partent quatre canaux, lesquels, après un court trajet en dehors, se divisent chacun en deux; de là huit canaux qui se dirigent en ondulant vers les bothridies où probablement ils se terminent. De nombreuses branches latérales naissent de ces canaux principaux; elles s'anastomosent entre elles, et forment un réseau dont les mailles deviennent très-serrées dans les bothridies. Quelques branches anastomotiques plus minces se dirigent des grands canaux aux téguments, pour y former un autre réseau à mailles larges, et que nous nommerons sous-tégumentaire pour le distinguer du premier ou réseau interne.

Vers le milieu du corps du scolex, on remarque de grandes cellules peu distinctes les unes des autres et ayant une fausse ressemblance avec des œufs. Je n'ai pas trouvé, dans les téguments externes, les cellules claires à bords tranchants que M. le professeur Van Beneden signale, dans son magnifique ouvrage sur les vers cestoides, chez presque tous les scolex.

Quel est le strobila et le proglottis du scolex que nous venons de décrire? Dans quel organisme va-t-il continuer son développement? Pour le moment, il m'est impossible de répondre à ces questions. Des recherches sur les parasites des poissons d'eau douce et des oiseaux aquatiques nous donneront peut-être la solution de ces problèmes.

Si on compare le scolex du *Tubifex rivulorum* aux scolex déjà connus, je pense qu'il faut le rapprocher du genre *Phyllobothrium* créé par M. le professeur Van Beneden (les *Vers cestoides*, p. 120). Mais il serait peut-être prématuré d'insister sur cette détermination, ne connaissant pas encore toutes les phases du développement du ver qui nous occupe. J'attendrai donc des observations ultérieures pour me prononcer.

2° *Scolex de la Naïs proboscidea*. — Au mois de juin de cette année, je rencontrai un scolex parasite dans l'espace péri-intestinal des 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> anneaux du corps d'une *Naïs proboscidea*.

La forme de ce scolex est ovale; elle change, du reste, continuellement, à cause des fréquentes contractions des téguments. Les bothridies sont à peine visibles et seulement représentées par quatre tubercules peu apparents, s'effaçant même entièrement dans certains états de contraction de l'animal.

La taille du scolex atteint à peine un millimètre; sa couleur est blanc laiteux.

Par le secours du microscope, on n'aperçoit, sous les téguments musculeux, qu'un appareil sécrétoire très-développé; une vésicule pulsatile postérieure donne naissance à quatre canaux qui parcourent en serpentant toute la longueur du corps et se perdent, à son extrémité antérieure, dans un réseau vasculaire très-serré. De nombreuses

branches latérales partent des grands canaux, pour former un réseau dans l'intérieur du corps en s'anastomosant entre elles. Comme dans l'espèce précédente, on observe un réseau sous-tégumentaire formé de canaux étroits.

Les téguments n'offrent rien de particulier, si ce n'est l'absence de cellules claires à contours foncés; on n'y rencontre ni taches pigmentaires ni crochets.

Ce qui distingue ce nouveau scolex de tous ceux connus jusqu'à présent, c'est un appendice doué d'une mobilité très-grande qu'il porte à son extrémité postérieure.

Cet appendice commence au fond de la vésicule pulsatile par une bandelette mince qui sort du *foramen caudale*, s'élargit de plus en plus pour prendre finalement la forme d'un sac. La longueur de l'appendice est égale à un peu plus du tiers de l'animal entier; les parois en sont minces et transparentes; elles contiennent un liquide albumineux où nagent une grande quantité de granules: ces derniers ont beaucoup d'analogie avec les granules que l'on observe chez les amibes. Au centre de l'appendice se trouvent des cellules groupées qui mesurent 0,02 de millimètre; leurs bords sont nettement dessinés, et elles contiennent un nucléole.

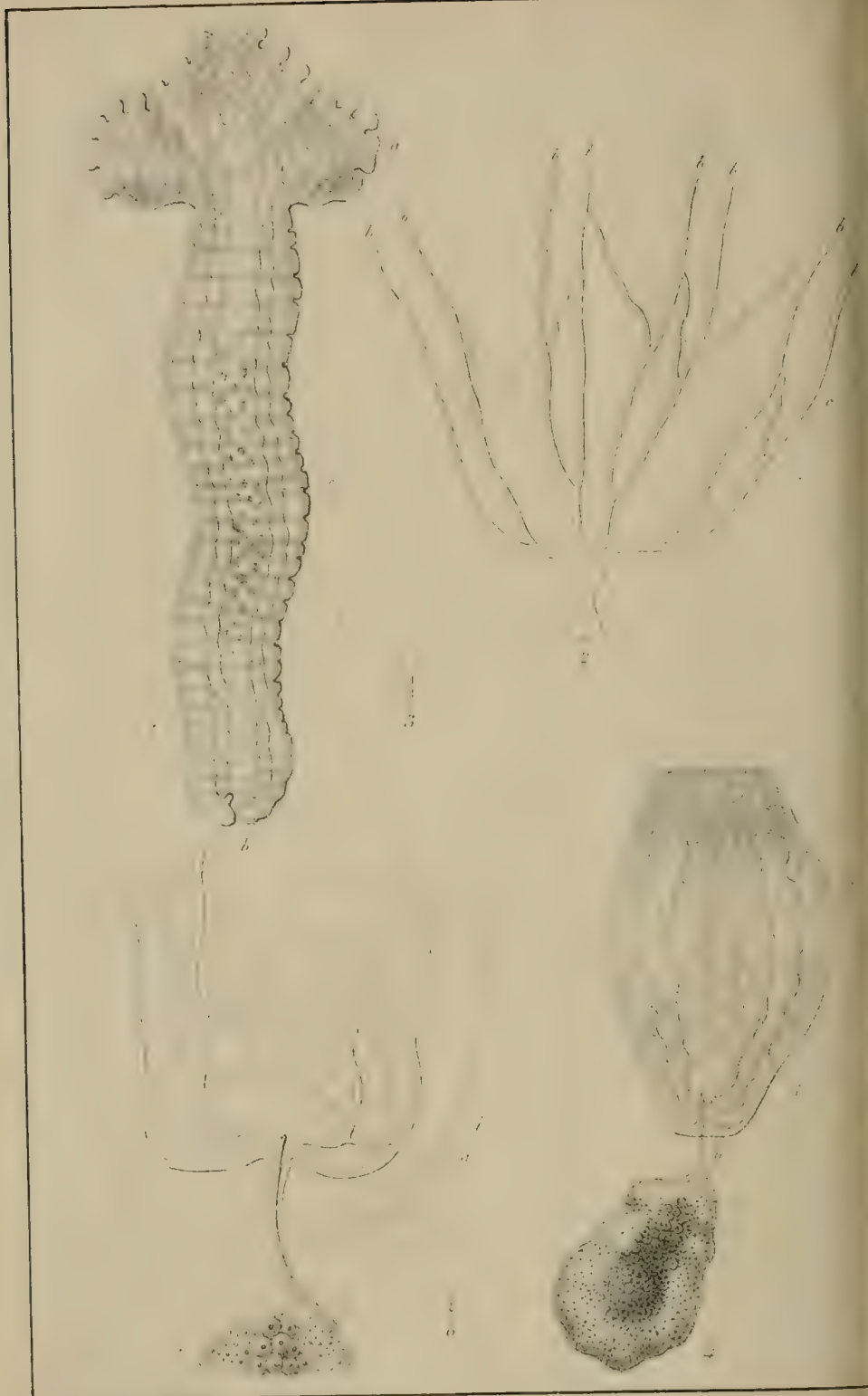
Pendant tout le temps que j'observai l'appendice caudal, je le vis agité d'un mouvement qui présentait quelque ressemblance, quoique beaucoup plus rapide, avec le mouvement qu'exécutent les amibes.

L'adhérence de l'appendice caudal au scolex était assez grande pour résister à des tractions énergiques. Après que la séparation eut eu lieu, il continua à se mouvoir.

Quelle est la signification anatomique de cet appendice? est-ce un nouvel organe? est-ce un parasite hanté sur le scolex? De nouvelles recherches sont nécessaires pour







éclaircir ces questions. Pour le moment, je me trouve dans l'impossibilité d'y répondre, préférant me borner à décrire les faits, qu'à me lancer dans le champ des hypothèses; seulement, comme il est question dans cette notice d'un fait nouveau, il importe que l'on soit bien assuré de son exactitude; c'est pourquoi j'entourai mes observations de soins minutieux, aussi puis-je affirmer qu'il ne peut y avoir erreur d'observation.

#### EXPLICATION DE LA PLANCHE.

- Fig. 1.* Scolex du *Tubifex rivulorum*, vu au microscope. — *a.* Bothridies. — *b.* Foramen caudal. — *c.* Grands canaux de l'appareil de sécrétion.
- 2. Partie postérieure de l'appareil sécrétoire fortement grossie. — *a.* Vésicule pulsatile et *foramen caudale*. — *b.* Grands canaux. — *c.* Petits canaux latéraux et anastomotiques.
- 3. Scolex du *Tubifex rivulorum*, grandeur naturelle.
- 4. Scolex de la *Naïs proboscidea*, vu au microscope. — *a.* Appareil sécrétoire. — *b.* *Foramen caudale*. — *c.* Appendice caudal. — *d.* Point d'attache de l'appendice caudal, au fond de la vésicule pulsatile.
- 5. Appareil sécrétoire du scolex de la *Naïs proboscidea*. — *a.* Grands canaux latéraux. — *b.* Segments du corps. — *c.* Appendice caudal à l'intérieur duquel on voit des cellules et des granules.
- 6. Grandeur naturelle du scolex de la *Naïs proboscidea*.
- 

#### *Nouvelle classification des Annélides sétigères abranches ;* par M. le docteur Jules d'Udekem.

Les annélides réunis par Cuvier sous le nom de *Sétigères abranches*, que M. von Siebold remplaça plus tard par celui de *Lombricins*, et M. Grube par celui d'*Oligochaeta*, forment un groupe très-naturel et relativement peu

riche en espèces, si on le compare à celui des annélides branchifères.

Pendant le siècle dernier, des naturalistes du premier mérite s'en occupèrent avec succès. En nous faisant connaître un certain nombre d'espèces, ils nous donnèrent la description de faits physiologiques très-curieux relatifs à la reproduction. Parmi ces auteurs, Bonnet et O.-F. Müller tiennent les premiers rangs.

De nos jours on étudia beaucoup moins ces vers : les lombrics seuls furent l'objet de recherches nombreuses; les autres genres furent relégués dans un oubli presque complet : on se contentait de répéter d'eux ce que Müller nous en avait appris.

Nous devons à Savigny et à MM. Morren, Quatrefage, Hoffmeister, Grube, d'excellents travaux sur les lombrics. J'ai moi-même essayé, dans ces derniers temps, de compléter nos connaissances sur ce sujet par la description des organes génitaux et du développement, qui étaient restés à l'état de problème.

La classification des lombrics a fait de moins grands progrès que l'étude de leur anatomie. Savigny et Dugès en se basant sur des caractères peu importants et très-sujets à varier, multiplièrent considérablement le nombre des espèces. M. Hoffmeister les restreignit de beaucoup et créa quelques nouveaux genres.

Comme je l'ai dit plus haut, les autres annélides séti-gères abranches furent moins étudiés que les lombrics, quoique dignes d'intérêt sous beaucoup de rapports. Leur histoire présente encore de nombreuses lacunes. Le peu de travaux que nous ayons sur eux sont dus à Gruythuisen, Baïr, Dugès et à MM. Henle, Paul Gervais, Ehrenberg, Hoffmeister, Frey, Leuckaert et Grube. J'ai moi-même,



dans plusieurs communications adressées à l'Académie, cherché à élucider quelques points de leur anatomie.

Il manque à la science un traité qui embrasse tout ce qui concerne l'histoire naturelle des annélides sétigères abranches; un tel travail serait entouré de beaucoup de difficultés, et exigerait une révision complète des espèces par des observations nouvelles et par de nombreuses recherches littéraires. Je crois que, pour faciliter la marche de celui qui voudrait l'entreprendre, chaque naturaliste doit apporter son contingent d'observations, et c'est ce qui m'a déterminé à proposer à l'Académie une classification nouvelle des annélides sétigères abranches. J'y ai joint la description des espèces de cette classe qui appartiennent à la faune belge; six d'entre elles sont nouvelles et d'autres sont très-peu connues. J'ai, en outre, ajouté à mon travail une planche représentant deux naïs nouvelles, et la *Naïs longiseta*, qui ne nous était connue que par une courte phrase de Ehrenberg.

#### ANNÉLIDES SÉTIGÈRES ABRANCHES.

*Caractères.* — Corps vermiforme, divisé en anneaux. Le premier anneau, ou anneau céphalique, porte la bouche et est souvent prolongé en une lèvre supérieure. Tous les anneaux sont séparés les uns des autres par des diaphragmes musculieux. L'anneau caudal présente quelquefois des appendices en forme de branchies.

Les téguments externes présentent : 1° un épiderme sans structure, quelquefois couvert de petits spicules; 2° un derme composé de fibres entre-croisées; 3° une couche musculaire sous-jacente formée de deux plans de fibres, le supérieur de fibres circulaires, l'inférieur de fibres longitudinales : ce dernier est toujours le plus apparent. Les

téguments externes sont opaques ou transparents; on y trouve deux ou quatre rangées de faisceaux de soies. Les soies sont subulées (soies proprement dites), ou en crochet simple, ou en crochet fourchu. Des soies différentes de forme peuvent être réunies dans un même faisceau.

Le système nerveux se compose d'un anneau œsophagien qui occupe l'anneau céphalique et d'une moelle abdominale. L'anneau œsophagien présente ordinairement deux ganglions cervicaux symétriques, placés sur le pharynx, et deux commissures latérales, qui se réunissent en dessous du pharynx, pour former la moelle abdominale. Cette dernière est formée de deux bandes nerveuses accolées complètement ou incomplètement, dans toute la longueur de l'animal, en dessous du tube digestif. Dans chaque anneau des ganglions nerveux sont accolés sur la moelle abdominale, il en émane des branches nerveuses qui se distribuent à tous les organes.

Le grand sympathique ne nous est encore connu que très-incomplètement, et seulement chez les lombrics, où il forme un plexus en relation avec l'anneau œsophagien.

Les organes des sens sont réduits à l'organe du toucher, qui est très-délicat, et se manifeste par les téguments externes, surtout par ceux de la lèvre supérieure et de l'extrémité postérieure du corps.

L'appareil digestif présente une bouche située en dessus ou à la partie antérieure du premier anneau; un pharynx musculieux, qui occupe les deux ou cinq premiers anneaux; un canal intestinal droit couvert des glandes hépatiques avec ou sans dilatation stomacale. Quand l'estomac existe, il est quelquefois fortement musculieux. Anus terminal.

Le canal intestinal montre dans sa structure trois cou-

ches : l'externe glanduleuse, la moyenne musculaire, à fibres longitudinales et circulaires, et l'interne, qui est un épithélium vibratil.

Le système circulatoire présente toujours un vaisseau dorsal et un vaisseau ventral. Ces deux vaisseaux principaux communiquent toujours par des branches latérales dans le premier et le dernier anneau du corps. D'autres branches latérales de communication peuvent se présenter dans les autres anneaux : leur disposition est toujours symétrique et varie suivant les genres et les espèces. Quelquefois, les branches latérales se transforment en cœurs, d'autres fois elles se ramifient pour se terminer en cœcums contractiles. Le sang est rouge, rose, jaunâtre ou entièrement incolore et transparent; jamais il ne contient de globules. Le mouvement du sang a toujours lieu dans le vaisseau dorsal d'arrière en avant, et dans le vaisseau ventral d'avant en arrière.

L'espace compris entre les téguments externes et les organes internes, est rempli par un liquide incolore, transparent, présentant souvent des globules de forme déterminée et différente suivant les espèces : c'est la lymphe et les globules lymphatiques.

La respiration s'accomplit, soit par les téguments externes, surtout par ceux de l'extrémité postérieure du corps, soit par l'extrémité inférieure du tube digestif, soit par des organes situés autour de l'anus et analogues à des branchies.

*Organes de la sécrétion.* — Il y a une sécrétion muqueuse qui s'accomplit par des follicules simples situées dans la peau ; d'autres fois, les téguments externes sécrètent sans que l'on puisse apercevoir des glandes.

La sécrétion hépatique se fait par des glandes, en forme

de cœcum, situées sur le tube intestinal et s'y ouvrant directement.

La sécrétion rénale a lieu par des canaux glanduleux placés symétriquement, au nombre de deux, dans presque tous les anneaux du corps. Ces glandes, en forme du canal, présentent un orifice interne et un orifice externe. Un épithélium à cils vibratiles très-longes revêt l'intérieur de ce canal.

La reproduction a lieu par monogénèse ou par digénèse, toujours hermaphrodisme incomplet. Les organes mâles sont séparés des organes femelles, ou bien ils sont intimement unis, même invaginés. Les œufs sont très-petits ou assez volumineux : ils sont, après la ponte, chacun ou plusieurs ensemble, renfermés dans une capsule produite par un organe accessoire de la reproduction, la glande capsulogène. L'embryon se développe sans métamorphose, soit aux dépens d'un albumen qui entoure l'œuf dans la capsule, soit aux dépens du vitellus simplement.

Quand il y a digénèse, elle est simple. Il y a en même temps reproduction par œuf et par bourgeon ; l'alternance n'existe pas : il y a simultanéité des deux formes de reproduction.

Les annélides sétigères abranchees se divisent en deux sous-ordres : 1° ceux qui se reproduisent par œufs seulement et que nous appellerons *Agemmes*; 2° ceux qui se reproduisent par bourgeons et par œufs et que nous appellerons les *Gemmifères*.

*Observations.* — Il existe, à propos de la reproduction des naïs, une controverse entre MM. Schultze (1) et Leuc-

---

(1) Wiegman, *Archiv.*, 1849, p. 295, *Ibid.* 1855.

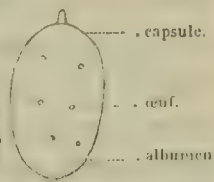


kaert (1) qui n'est pas encore terminée. Le premier prétend qu'il n'y a pas de bourgeonnement chez les naïs, mais seulement une simple division; le dernier, au contraire, croit à un vrai bourgeonnement. Je partage l'opinion de Leuckaert pour des raisons dont le développement m'entraînerait trop loin et sur lesquelles je me propose, du reste, de revenir. Je dois cependant mentionner que le bourgeonnement des naïs présente quelque chose de particulier que l'on n'observe pas chez d'autres animaux qui se reproduisent de la même manière. M. Schultze, quoique selon moi, arrivant à une conclusion erronée, est celui qui a le mieux décrit la reproduction agame telle qu'elle a lieu chez la *Naïs proboscidea*.

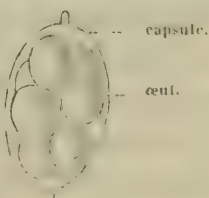
#### 1<sup>er</sup> Sous-ordre. — LES AGEMMES.

Ils se divisent en trois familles :

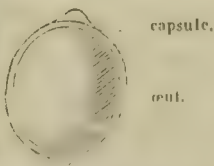
1<sup>o</sup> *Les Lombricins.* — OEuf extrêmement petit. L'embryon se développe aux dépens d'un albumen qui entoure l'œuf dans la capsule;



2<sup>o</sup> *Les Tubifex.* — OEuf volumineux. L'embryon se développe aux dépens du vitellus. Plusieurs œufs réunis ensemble dans une même capsule;



3<sup>o</sup> *Les Enchytrées.* — OEuf volumineux. L'embryon se développe aux dépens d'un vitellus seulement. Capsule ne renfermant qu'un seul œuf.



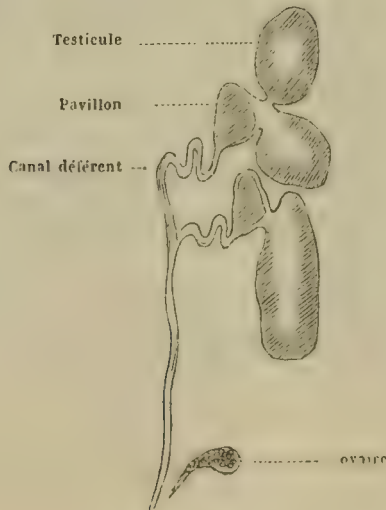
*Observations.* — On voit que cette division en sous-ordres et familles est entièrement basée sur

(1) *Ibid.* 1851.

les caractères embryogéniques que j'ai exposés dans mon *Mémoire sur le développement des Lombrics*, publié dans le t. XXVII des *Mémoires couronnés* par l'Académie. Pour l'établissement des familles, je n'ai point pris ces caractères au hasard : ils correspondent à des modifications très-tranchées dans presque tous les grands appareils, ce qui fait de ces familles des groupes extrêmement naturels, comme on s'en convaincra, j'espère, par la description de chacune d'elles.

### I. FAMILLE DES LOMBRICINS.

*Caractère.* — Corps vermiforme annelé; anneau céphalique prolongé en une lèvre supérieure; anneaux très-nombreux. Téguments fortement musculeux opaques. Quatre rangées de faisceaux de soies en forme de crochets simples. Tube digestif droit; bouche en dessous du premier anneau; estomac musculeux. Anus terminal. Système circulatoire très-développé présentant plusieurs cœurs latéraux. Sang rouge vif. Pas d'organes respiratoires particuliers. Organes génitaux



des deux sexes réunis sur le même individu. Organes mâles séparés des organes femelles. Testicule se composant de plusieurs lobes. Canal déférent terminé par un pavillon et pourvu, à son intérieur, de cils vibratiles. Organes femelles se composant de deux ovaires très-petits, placés symétriquement, de chaque côté du cordon nerveux, dans le 12<sup>me</sup> anneau du corps, remplis d'œufs microscopiques. Les organes accessoires de la reproduction sont : les glandes capsulogènes, les vésicules séminales et la ceinture. Les œufs, invisibles à l'œil nu, sont réunis plusieurs ensemble au moyen d'un albumen et renfermés dans une capsule cornéo-membraneuse. L'embryon se développe sans métamorphose aux dépens de l'albumen. Les lombriciens habitent la terre humide. Il y a chez eux un accouplement réciproque.

*Observations.* — De la famille des lombriciens je n'ai rencontré jusqu'à présent, en Belgique, que le genre lombric. Il m'a été impossible de bien étudier les espèces n'ayant encore pu en rassembler un assez grand nombre.

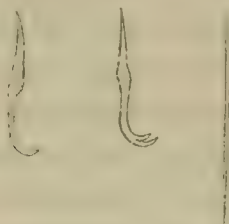
Quant aux genres *Helodrylus*, *Phreoryctes*, *Criadilus*, créés par Hoffmeister, il m'est impossible de les admettre, cet auteur ne nous ayant rien fait connaître de leur organisation interne. Je pense qu'avant de ranger ces animaux dans une classification méthodique, on devra les soumettre à de nouvelles observations.

## II. FAMILLE DES TUBIFEX.

*Caractères.* — Corps vermiforme, annelé; anneau céphalique prolongé en une lèvre inférieure quelquefois très-longue; anneaux très-nombreux. Téguments musculaux très-transparents; quatre rangées de faisceaux de soies en crochet simple ou fourchu; quelquefois des soies

subulées et des soies fourchues dans le même faisceau.

Crochet simple. Crochet fourchu.

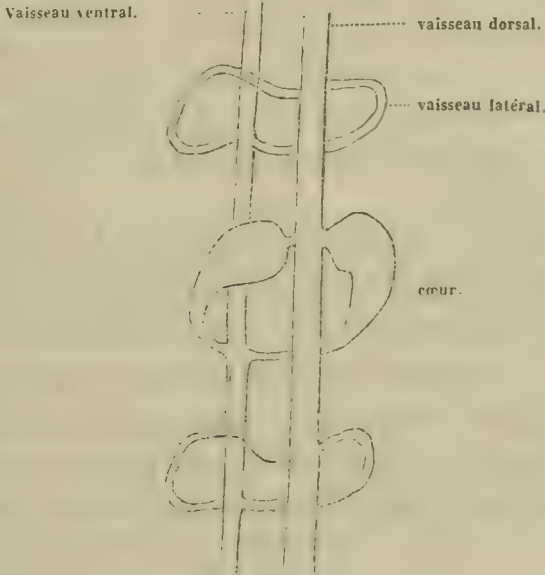


Soie subulée.

Tube digestif droit; bouche en dessous du premier anneau; pas d'estomac musculeux; anus terminal. Système circulatoire assez développé; deux cœurs latéraux, ou bien des branches latérales ramifiées terminées en cœcum pulsatile. Sang rouge ou orange. Organes génitaux des deux sexes réunis sur le même individu. Organe mâle intimement uni à l'organe femelle. Testicule en partie invaginé dans l'ovaire. Canal déférent terminé intérieurement par un pavillon vibratile; extérieurement il aboutit à une glande pyriforme qui entoure l'ouverture commune des organes mâles et femelles invagins. Glandes capsulogènes très-développées contenant des corps capsulogènes. OEnfs très-grands comparativement à la grandeur de l'animal. Plusieurs œufs réunis ensemble après la ponte dans une même capsule. Pas d'albumen. Embryon se développant aux dépens du vitellus seulement. Les tubifex habitent l'eau douce et les bords de l'Océan.

La famille des tubifex se compose de trois genres. L'établissement des genres est basé sur les modifications du système circulatoire et sur la forme et la disposition des soies.



I. GENRE *TUBIFEX*, Lamarek.*Synonymie.* — *LUMBRICUS*, Mull.*SOENURUS*, Hoffmeister.*Caractères.* — Quatre rangées de faisceaux de soies en crochet fourchu. Les faisceaux des rangées supérieures

contiennent quelquefois des soies subulées et des soies en crochet fourchu. Branches latérales du système circulaire simples, non ramifiées. Dans le 8<sup>me</sup> anneau du corps, elles sont transformées en cœurs.

1<sup>re</sup> espèce. — *TUBIFEX RIVULORUM*.

*Syn.*: *LUMBRICUS TUBIFEX*, Müll., *Hist. verm.*, vol. I, pl. II, p. 27;  
*Zool. dandi*, vol. III, p. 4, pl. XXXIV.

*NAIS TUBIFEX*, Oken, *Lehrb. des Naturg.*, t. III, p. 515.

*SOENURUS VARILGATA*, Hoffm., *De Vermib.*, p. 9, tab. I, fig. 29;  
 tab. II, fig. 19, 20, 21; Grube, *Wiegmann's Archiv*, 1844,  
 t. I, p. 211.

*Caractères.* — Téguments lisses transparents; des soies subulées entremêlées avec des crochets fourchus dans les faisceaux supérieurs. Sang rouge. Habite les eaux douces.

2<sup>me</sup> espèce. — **TUBIFEX BENEDII**, Nobis.

*Caractères.* — Téguments couverts de glandes en forme de verrues arrangées symétriquement, du reste, transparents. Des crochets fourchus dans tous les faisceaux. Les branches de la fourche sont à peine visibles, de manière que les crochets paraissent au premier abord simples. Habite les bords de l'Océan.



Portion des téguments.

*Observation.* — Cette espèce ainsi que la suivante ont été recueillies par M. le professeur Van Beneden, qui a eu l'obligeance de me les communiquer.

3<sup>me</sup> espèce. — **TUBIFEX HYALINUS**, Nobis.

*Caractères.* — Téguments très-transparents. Des crochets fourchus dans tous les faisceaux. Pas de soies subulées. Sang rouge. Habite les bords de l'Océan.

4<sup>me</sup> espèce. — **TUBIFEX ELONGATUS**, Nobis.

*Caractères.* — Téguments transparents; corps mince très-allongé; des crochets fourchus dans tous les faisceaux. Habite les eaux douces.

*Observation.* — J'ai rencontré cette espèce aux environs de Bruxelles; elle y est moins abondante que le *Tubifex rivulorum*; elle s'en distingue par l'absence de soies subulées, par le corps, qui est plus mince et plus long.

*Observations sur le genre Tubifex.* — Pour tout ce qui regarde l'organisation des tubifex, on devra consulter mon *Mémoire sur les Tubifex* déjà mentionné. A cette époque, je ne connaissais pas encore les trois espèces nouvelles

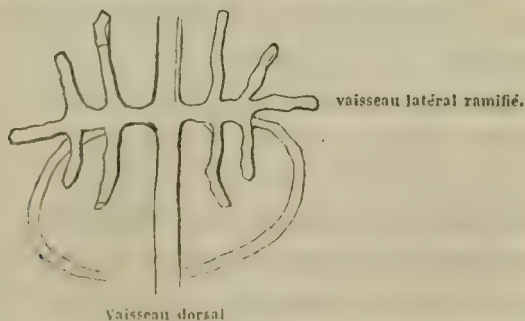
que je viens de décrire ici. Je n'ai mentionné que leurs caractères distinctifs, afin de ne pas sortir des limites que je me suis tracées pour ce travail. J'espère revenir plus tard avec plus de détails sur leurs descriptions.

Le docteur Hoffmeister a découvert une espèce à laquelle il a donné le nom de *Soenuris lineata* (Wieg., *Archiv.*, 1845, t. I, p. 195), qu'il croit être le *Lumbricus lineatus* de Müller. Il est plus petit que le *Tubifex rivulorum*. Des crochets et des soies subulées dans les faisceaux supérieurs; le sang orange. Habite les bords de l'Océan. Je n'ai pas encore eu l'occasion de le rencontrer en Belgique.

MM. Frey et Leuckaert donnent aussi la description d'un tubifex auquel ils donnent le nom de *Sœnuris neurosoma* (*Beiträge zur Kentn. der Wirbel. Thier.*, p. 150). Je crois que cette espèce appartient plutôt au genre *Lumbriculus*, à cause du développement des vaisseaux latéraux du système circulatoire. La description est, du reste, très-incomplète; il faudra de nouvelles observations avant de l'adopter d'une manière définitive.

## II. GENRE *EUAXES*, Grube.

*Caractères.* — Quatre rangées de soies en crochet simple. Appareil circulatoire présentant des vaisseaux laté-



Vaisseau dorsal

vaisseau latéral ramifié.

raux ramiliés, terminés en cœcums pulsatifs tenant lieu de cœur.

Il n'existe jusqu'à présent que deux espèces d'euaxes ; l'une, l'*Euaxes filirostris*, est caractérisée par le grand développement de la lèvre supérieure et par un reflet violet. Elle a été décrite pour la première fois par M. Grube (Wiegman, *Archiv.*, 1844, t. I, p. 204, tab. VII, fig. 1).

Le docteur Hoffmeister en avait déjà parlé sous le nom de *Rhynchelmis limosella* (Wiegman, *Archiv.*, 1845, t. I, p. 192). Je n'ai pas encore rencontré cette espèce en Belgique. L'autre espèce, l'*Euaxes obturostris*, décrite pour la première fois par Menge (Wiegman, *Archiv.*, 1845, t. I, p. 51, tab. III), se distingue de l'espèce précédente par le peu de développement de la lèvre supérieure et par l'absence du reflet violet. Cette espèce appartient à la faune belge; je l'ai rencontrée dans les marais de Prévos, aux environs de Louvain.

### III. FAMILLE DES ENCHYTRÉES.

*Caractères.* — Corps vermiforme, annelé; anneau céphalique prolongé en une lèvre supérieure; anneaux assez nombreux. Téguments externes musculeux, transparents. Quatre rangées de faisceaux de soies en forme de clous. Tube digestif droit. Bouche en dessous du premier anneau; quelquefois une dilatation stomacale. Appareil circulatoire très-simple. Sang incolore très-transparent. Organes génitaux des deux sexes réunis sur le même individu. Organes mâles entièrement invaginés dans les organes femelles. Ceinture couvrant les organes génitaux. Deux glandes capsulogènes. OEufs volumineux : chaque œuf reçoit une capsule après la ponte. Pas d'albumen. L'embryon se développe aux dépens du vitellus seule-



ment. Habite la terre humide. Accouplement réciproque.

*Observations.* — J'ai établi cette famille pour le seul genre enchytréus. Ces vers, par leur manière de vivre, leur aspect, les modifications que presque tous les organes présentent, ne peuvent être réunis ni aux naïdes, comme l'a fait Grube (*Die Fam. des Anneliden*), ni aux lombrics, comme l'a fait Müller.

Dans une note que j'ai communiquée, il y a quelques mois à l'Académie, j'ai donné la description des espèces du genre enchytréus; je n'y reviendrai que pour donner le résumé de leurs caractères.

1<sup>re</sup> espèce. — ENCHYTREUS VERMICULARIS. Hoffm.

*Syn.* : LUMBRICUS VERMICULARIS, Müll., vol. I, p. 26, pl. II.

TUBIFEX PALIDUS, Dugès, *Ann. des sc., natur.*, t. VIII, 1<sup>re</sup> série, p. 55.

ENCHYTREUS ALBIDUS, Henle, Mull., *Archiv.*, 1857, p. 74, tab. VI.

ENCHYTREUS VERMICULARIS, Hoffmeister, Wiegman, *Archiv.*, 1845.

*Caractères.* — Corps cylindrique. Tube digestif sans dilatation stomacale. Quatre soies dans chaque faisceau : toutes les soies de même longueur.

2<sup>me</sup> espèce. — ENCHYTREUS GALBER. Hoffm.

*Caractères.* — Corps cylindrique. Tube digestif sans dilatation stomacale. Quatre soies à chaque faisceau : les deux du milieu plus petites que les externes.

3<sup>me</sup> espèce. — ENCHYTREUS VENTRICULOSUS. Nobis.

*Caractères.* — Corps fusiforme. Tube digestif à dilatation stomacale. Soies ordinairement au nombre de six à sept dans chaque faisceau et disposées en éventail.

*Observations.* — J'ai trouvé les trois espèces précédentes aux environs de Louvain et de Bruxelles. Je n'ai pas encore rencontré, en Belgique, l'espèce décrite par MM. Frey et Leuckaert : l'*Enchytreus spiculus* (*Beiträge zur Kenntniss der wirbeloser Thieren*, p. 150), qui a le corps fusiforme et l'intestin sans dilatation stomacale.

#### IV. FAMILLE DES NAÏDES.

*Caractères.* — Corps vermiforme annelé. Anneau céphalique souvent prolongé en une lèvre supérieure très-longue; d'autres fois, la lèvre supérieure n'existe pas. Anneaux peu nombreux. Téguments minces d'une grande transparence. Deux ou quatre rangées de faisceaux de soies : les soies sont ou toutes subulées, ou en partie subulées et en partie en crochets fourchus, ou, enfin, toutes en crochets fourchus. Tube digestif droit. Bouche antérieure ou au-dessous du premier anneau. Une ou plusieurs dilatations stomacales. Anus terminal, quelquefois entouré de prolongements en forme de branchies. Appareil sanguin peu développé. Sang rouge, rougeâtre ou incolore. Organes génitaux des deux sexes réunis sur le même individu. Organe mâle entièrement invaginé dans l'organe femelle; quelquefois, les œufs et les spermatozoaires se développent librement dans la cavité du corps. OEufs volumineux, entourés chacun d'une capsule. L'embryon se développant aux dépens du vitellus seulement. Outre la reproduction par œuf, il y a une reproduction par bourgeons : un seul individu peut produire, en même temps, des œufs et des bourgeons.

*Observations.* — La formation des genres, dans la famille des Naïs, est basée sur le nombre des rangées de soies, sur la disposition des soies et sur la présence ou l'absence d'appendices en forme de branchies entourant l'anus.

I. GENRE *DERO*, Oken.

*Caractères.* — Quatre rangées de faisceaux de soies. Soies des faisceaux supérieurs subulées ou en partie subulées et en partie en crochet fourchu. Soies des faisceaux inférieurs en crochet fourchu. Bouche située en dessous du premier anneau. Appendices branchiaux entourant l'anus. Organes génitaux inconnus.

1<sup>re</sup> espèce. — *DERO DIGITATA*, Müll.

*Syn.* : *Naïs DIGITATA*, Müll., *Die Blonde Naïde*, Müll., *Von Wurm.*, p. 90, tab. V, fig. 4-8.

*DERO DIGITATA*, Oken, *Lomb. der Natursch.*, t. III, 1, p. 565.

*PROTO DIGITATA*, Oersted, *Kroyer Tidssk.*, B. IV, 2, p. 155.

*XANTHO HEXAPODA*, Dutrochet, *Bulletins de la Société philomatique*, 1819, p. 155.

*URONÆIS DIGITATA*, P. Gervais, *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, p. 15.

*Caractères.* — Dernier anneau du corps terminé par deux appendices très-longs. Quatre appendices branchiaux rétractiles entourant l'anus. Soies des faisceaux supérieurs subulées. Grandeur :  $\frac{1}{2}$  à 1 centimètre.

2<sup>me</sup> espèce. — *DERO OBTUSA*, Nobis.

Dernier anneau non terminé par deux appendices. Quatre appendices branchiaux peu développés entourant l'anus. Dans les rangées supérieures des faisceaux de soies, on trouve une soie subulée et un crochet fourchu. Longueur du corps :  $\frac{1}{2}$  à 1 centimètre.

*Observation.* — Cette espèce, qui est nouvelle, se trouve en assez grande abondance dans le canal de Willebroeck à Bruxelles; elle est remarquable par son système sanguin, qui est plus développé que chez aucune espèce de la même

famille. Le sang est rouge. Je donnerai plus tard une description plus détaillée de cette jolie espèce, qui fait le passage entre la famille des tubifex et celle des naïdes.

## II. GENRE *NAIS*, Müll.

*Caractères.* — Quatre rangées de faisceaux de soies. Bouche en dessous du premier anneau. Soies des faisceaux supérieurs subulées; soies des faisceaux inférieurs en crochets fourchus. Pas d'appendices branchiaux au dernier anneau du corps.

1<sup>re</sup> espèce. — *Naïs proboscidea*, Müll.

*Syn.* : DIE GEZÜNGELTE NAÏDE, Müll., *Von Wurm.*, p. 14, tab. I; GRUYTHUISEN, *Nov. Act. nat. cur.*, t. IX, p. 235, pl. xxxv.

Cuvier, *Règne animal*.

STYLARIA PROBOSCIDEA, Lamarck, *Hist. nat.*, éd. 4, t. III, p. 224. Ehrenberg, *Symbolæ physicæ*.

STYLINAÏS, P. Gervais, *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, p. 15.

*Caractères.* — Les faisceaux des soies supérieures manquent aux cinq premiers anneaux. Deux points oculaires sur l'anneau céphalique. Lèvre supérieure prolongée en une trompe allongée. Longueur : 1 centimètre à 1 centimètre  $\frac{1}{4}$ .

*Observation.* — Je n'ai pas adopté le genre *Stylaria*, admis par Lamarck et Ehrenberg, parce que cette espèce ne diffère des autres naïs que par l'élongement très-grand de la lèvre supérieure. Ce caractère n'étant accompagné d'aucune modification importante dans la forme des autres organes, je ne puis le considérer comme assez important pour servir à former un genre nouveau.

C'est la *Naïs proboscidea* qui a été la plus étudiée, et c'est



à elle que l'on doit rapporter toutes les observations qui ont rapport à la reproduction gemmipare chez les naïs.

2<sup>me</sup> espèce. — NAÏS ELINGUIS, Müll.

*Syn.* : DIE ZUNGELOSE NAÏDE, Müll., *Von Wurm*.

OPSONAÏS ELINGUIS, P. Gervais, *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, p. 15.

*Caractères.* — Les faisceaux des soies supérieures manquent aux cinq premiers anneaux du corps. Deux points oculaires sur l'anneau céphalique. Lèvre supérieure obtuse, non terminée en trompe. Dilatation stomacale au tube digestif. Soies des faisceaux supérieurs subulées dépassant de beaucoup les téguments. Longueur :  $\frac{1}{2}$  centimètre.

3<sup>me</sup> espèce. — NAÏS BARBATA, Müll.

*Syn.* : DIE BARTIGE NAÏDA, Müll., *Von Wurm*.

OPSONAÏS OBTUSA, P. Gervais, *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, p. 15.

*Caractères.* — Les faisceaux des soies supérieures manquent aux cinq premiers anneaux. Deux points oculaires, sur l'anneau céphalique. Lèvre supérieure obtuse non terminée en trompe. Pas de dilatation stomacale. Soies des faisceaux supérieurs subulées dépassant de beaucoup les téguments.

4<sup>me</sup> espèce. — NAÏS SERPENTINA, Müll.

*Syn.* : DIE GESCHLÄNGELTE NAÏDE, Müll., *Von Wurm*.

OPHIDONAÏS SERPENTINA, P. Gervais, *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, p. 15.

NAÏS QUADRISTRIATA, Oersted, *Kroyer Tidsskr.* B. IV, 2, p. 156.

*Caractères.* — Les faisceaux des soies supérieures manquent aux cinq premiers anneaux. Deux points oculaires au premier anneau. Lèvre supérieure très-obtuse. Soies supérieures roides ne dépassant pas ou à peine les téguments. Une ligne transversale brunâtre sur chacun des trois premiers anneaux. Longueur : 0<sup>m</sup>,01 à 0<sup>m</sup>,015.

5<sup>me</sup> espèce. — NAÏS APPENDICULATA, Nobis.

*Caractères.* — Les faisceaux des soies supérieures manquent aux cinq premiers anneaux. Soies des faisceaux supérieurs du cinquième anneau extrêmement longues, dépassant plusieurs fois la longueur du corps. Lèvre supérieure arrondie, très-obtuse, couverte d'une grande quantité de spicules épidermiques. Deux points oculaires sur l'anneau céphalique. Des appendices couverts de spicules sur tous les anneaux. Longueur du corps : 0<sup>m</sup>,0025 à 0<sup>m</sup>,0050.

*Observation.* — J'ai rencontré cette nouvelle espèce dans le canal de Bruxelles à Willebroeck, où elle est très-rare et difficile à trouver, à cause du mucus qui l'entoure presque constamment. Cette espèce est très-remarquable par les appendices dont le corps est couvert.

6<sup>me</sup> espèce. — NAÏS LONGISETA, Grube.

( Figure 2. )

*Syn.* : PRISTINA LONGISETA, Ehrenb., *Symbolæ physicae*.

PRISTINAÏS, P. Gervais, *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, p. 15.

*Caractères.* — Les faisceaux des soies supérieures existent partout, excepté au premier anneau. Les soies de la deuxième paire des faisceaux supérieurs extrêmement longues, dépassant plusieurs fois la largeur du corps. Pas de

points oculaires sur l'anneau céphalique. Lèvre supérieure prolongée en trompe.

*Observation.* — Cette espèce ne nous était connue que par la note suivante donnée par Ehrenberg, dans ses *Symbolæ physicæ* : PRISTINA LONGISETA. *Setis ternis, fasciculorum pari secundo longissimo, proboscidium superante, uncinis septimis aut octavis.* Cette espèce étant peu connue, j'ai cru utile d'en donner une figure.

### III. GENRE *ÆLOSOMA*, Ehrenberg.

*Caractères.* — Quatre rangées de faisceaux de soies. Soies des faisceaux supérieurs et inférieurs subulées, pas d'appendices en forme de branchies entourant l'anūs. Anneau céphalique fortement dilaté. Bouche en dessous de l'anneau céphalique. Téguments transparents maculés de rouge, à peine visibles à l'œil nu.

*Syn.* : *ÆLOSOMA EHRENBERRGII*, Oersted.

*Observations.* — Comme M. Oersted, je donne à cette espèce le nom de *Ehrenbergii*, et je crois, comme lui, que les trois espèces citées par M. Ehrenberg, dans ses *Symbolæ physicæ*, doivent s'y rapporter.

### IV. GENRE *CHOETOGASTER*, Bair.

*Caractères.* — Quatre rangées de soies. Toutes les soies en forme de crochet fourchu. Bouche s'ouvrant à l'extrémité du premier anneau. Pas d'appendices branchiaux entourant l'anūs.

1<sup>re</sup> espèce. — *CHOETOGASTER DIAPHANUS*.

*Syn.* : *NAÏS DIAPHANA*, Ghrýthuisen, *Nov. Act. nat. curios.*, XIX, p. 410, pl. XXIV.

*CHOETOGASTER NISEUS*, Ehrenberg, *Symbolæ physicæ*.

*Caractères.* — Téguments très-transparents, présentant peu de spicules épidermiques. Non parasite. Vitellus des œufs d'un rouge cinabre. Longueur du corps dépassant  $\frac{1}{2}$  centimètre.

2<sup>me</sup> espèce. — CHOETOGASTER LINNEI, Baïr.

*Syn.* : MUTZIA HETERODACTYLA, Müll., *Archiv.*, 1841, p. 36, tab. II, fig. 13-15.

NAÏS DIATROPHA, Gruythuisen.

CHOETOGASTER FUSCATUS, Ehrenb., *Symb. phys.*

*Caractères.* — A peine visible à l'œil nu. Crochets nombreux à chaque faisceau, manifestement fourchus. Vit en parasite sur les mollusques d'eau douce. Téguments couverts de nombreux spicules épidermiques. Couleur du vitellus inconnue.

3<sup>me</sup> espèce. — CHOETOGASTER MÜLLERI, Nobis.

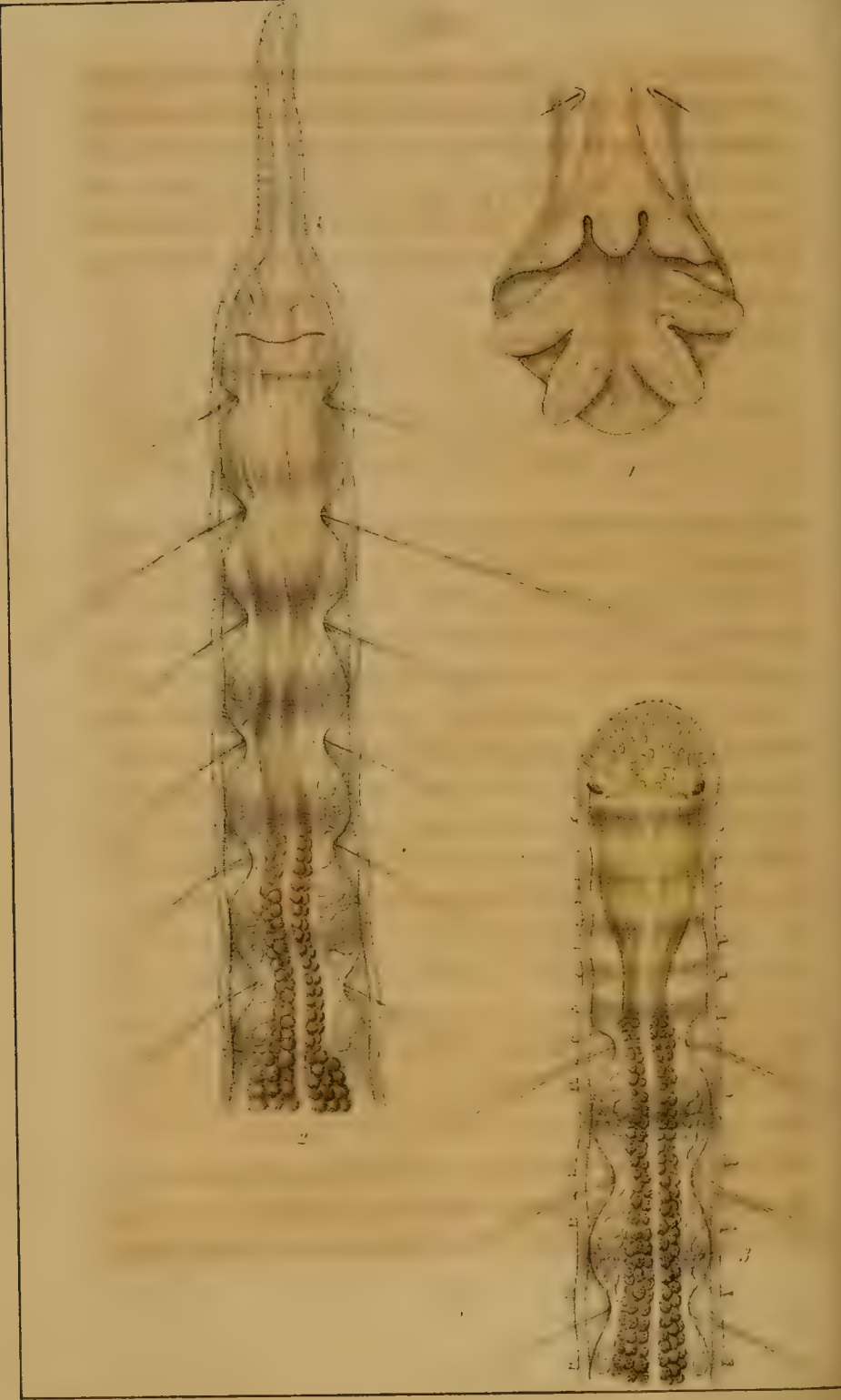
*Syn.* : NAÏS VERMICULARIS, Müll.

*Caractères.* — A peine visible à l'œil nu. Crochets peu nombreux à chaque faisceau et peu manifestement fourchus. Absence presque complète de spicules épidermiques sur les téguments, qui sont tous transparents. Vit librement dans l'eau douce. Vitellus blanc.

*Observations.* — Il existe dans la science une véritable confusion dans la description des espèces de chœtogasters, et cela provient en grande partie de ce que les auteurs, n'ayant observé qu'une ou deux espèces, ont voulu y rapporter celles qui ont été vues par d'autres. M. Grube, par exemple (*Die Familien der Anneliden*), les réunit toutes sous le nom de *Chœtogaster vermicularis*. C'est là une grande erreur. Il existe réellement trois espèces bien distinctes que l'on ne peut plus confondre quand on les a vues.







*Remarque.* — Plusieurs espèces appartiennent encore à la famille des naïdes; ne les ayant pas rencontrées en Belgique, je me suis abstenu de les décrire. Elles sont, du reste, peu connues, et peut-être plusieurs d'entre elles ne sont-elles que des variétés. J'espère que de nouvelles observations comparatives viendront dissiper mes doutes à cet égard.

#### EXPLICATION DE LA PLANCHE.

*Fig. 1.* Dernier anneau du corps du *Dero obtusa*, vu au microscope. On voit les quatre appendices branchiaux entourant l'anus étalé; on aperçoit, au travers des téguments, les vaisseaux sanguins rougeâtres.

— 2. *Naïs longiseta* fortement grossie; à côté on voit le même animal de grandeur naturelle.

— 3. *Naïs appendiculata* fortement grossie; à côté, le même animal de grandeur naturelle.



## CLASSE DES LETTRES.

---

*Séance du 5 novembre 1855.*

M. M.-N.-J. LELERCQ , directeur de la classe.

M. AD. QUETELET , secrétaire perpétuel.

*Sont présents* : MM. le chevalier Marchal , Steur , le baron de Gerlache , de Ram , Roulez , Gachard , Borgnet , le baron de Saint-Genois , David , Paul Devaux , Schayes , Snellaert , Haus , Bormans , Polain , Baguet , Arendt , Faider , *membres* ; Nolet de Brauwere Van Steeland , *associé* ; Mathieu , Chalon , *correspondants*.

M. Éd. Fétis , *membre de la classe des beaux-arts* , assiste à la séance.

---

## CORRESPONDANCE.

---

— M. le Ministre de l'intérieur adresse le compte rendu de la *Situation des maisons d'aliénés en Hollande* , pendant les années 1851 , 1852 et 1855.

— M. de Ram , recteur de l'université de Louvain , remercie l'Académie pour l'envoi du vingt-sixième volume des mémoires couronnés.



— M. Visschers, conseiller au conseil des mines, fait parvenir différents ouvrages de M. Quaranta, de Naples, associé de l'Académie.

— M. Giulio - Minervini, associé de l'Académie, fait hommage de la 5<sup>me</sup> année de son *Bulletin archéologique*.

— M. de Saint-Genois dépose, en son nom et en celui de M. Yssel De Schepper, de Deventer, un mémoire intitulé : *Missions diplomatiques de Corneille De Schepper*. La première partie contient la biographie et la seconde le journal des voyages de De Schepper, pendant le XVI<sup>me</sup> siècle.

Les commissaires nommés sont MM. Borgnet, Schayes et Gachard.

---

## RAPPORTS.

---

*Sur un dépôt de monnaies du XII<sup>me</sup> siècle, découvert à Tillet, près de S<sup>t</sup>-Hubert. Notice de M. l'abbé Germain.*

### *Rapport de M. Chalon.*

« Au mois de juin de cette année, M. Meunier, de Tillet, près de S<sup>t</sup>-Hubert, découvrit, dans ses propriétés, un vase de terre contenant environ 2,800 deniers d'argent. M. Germain, professeur au séminaire de Bastogne, consulté par lui sur la valeur de cette trouvaille, put examiner, le premier, ces nombreuses pièces. Il reconnut qu'elles appartiennent presque toutes à l'ancienne principauté de Liège, et quelques-

unes seulement au Brabant : les pièces liégeoises comprennent une période de 84 ans, au plus, de 1145 à 1229.

Une découverte de pièces du même genre, faite à Ny, en 1849, avait fourni à M. de la Fontaine, ancien gouverneur du grand-duché, le sujet d'un mémoire inséré dans les *Annales archéologiques* d'Arlon. L'enfouissement de ce dépôt de Ny avait dû précéder de quelques années celui du dépôt de Tillet, puisque, dans le premier, on n'avait pas trouvé de pièces de Hugues de Pierrepont, fort nombreuses dans le second.

L'auteur du mémoire dit qu'il a rencontré, dans le dépôt du Tillet, vingt types déjà connus par la trouvaille de Ny, et seize types nouveaux. Il faut pour cela qu'il ne se soit arrêté qu'aux différences les plus saillantes; car nous croyons savoir, d'une manière positive, que le nombre des types nouveaux et des variétés nouvelles de types déjà connus, s'élevait à un chiffre bien plus considérable; qu'il était environ de soixante et dix-huit.

On sait que les monnaies liégeoises de cette époque ont un caractère particulier et original qui les distingue, au premier coup d'œil, de toutes les autres. Ce n'est ni le type brabançon, ni le type des Empereurs; c'est encore moins une imitation des monnaies françaises. Dans les nombreuses variétés de leurs types, offrant souvent des monuments, des groupes de personnages, ou d'autres sujets, on serait tenté, malgré leur exécution grossière et naïve, de voir une réminiscence éloignée du système des deniers romains, c'est-à-dire de véritables médailles, conservant le souvenir de faits historiques. Une des pièces que décrit M. l'abbé Germain, comme étant inédite et que M. Lelewel avait déjà publiée, en 1857, dans le *Blätter für Münzkunde* du Dr Grote, en l'attribuant par erreur, à

cause du mauvais état de sa conservation , à l'évêque Henri III (1247-1274), mais qui est en effet de l'élu Lothaire de Hostade (1191), offre au revers la vue extérieure de l'église cathédrale de Liège , sur le toit de laquelle on aperçoit un personnage penché en avant et tenant en main une espèce de marteau ; au-dessus on lit les lettres C. E. C. (*Cathedralis ecclesia civitatis?*). Ce personnage serait, d'après M. Lelewel , « un couvreur, le marteau à la main, » qui couvre le toit de l'église , » et la pièce aurait été faite en mémoire de la reconstruction de la cathédrale , terminée en 1250. D'après M. l'abbé Germain, cette pièce conserverait le souvenir de l'élection de Lothaire , et l'homme sur le toit représenterait « celui qui est venu annoncer au » peuple la désignation de l'élu de l'Empereur. » Sans nous prononcer sur la signification de cette énigme , il est évident qu'elle doit avoir un mot , et que ce type singulier n'a pas été fait par hasard et sans intention. Il semble en être de même de cette pièce de Raoul de Zehringen (1167-1191), ayant au revers un personnage de profil auprès d'un coffre au-dessus duquel est placée une énorme clef, avec le mot CLAVIS, de peur qu'on ne s'y trompe; d'une autre pièce du même prélat avec un oiseau (un faucon), au repos sur une espèce de dalle sous laquelle on aperçoit un homme couché, les mains jointes, au-dessus de l'oiseau le mot FACVN (faucon); des pièces d'Albert de Cuyck , ou peut-être d'Albert de Louvain, puisqu'elles ne portent que le titre d'élu, *Propositus*, avec le cheval : *EQVVS VENATICVS*, avec le mouton (MvTv) passant sur un pont, etc., etc. Tous ces types sont, sans doute, des hiéroglyphes dont les explications ne pourraient se trouver que dans les chroniques locales du pays de Liège, si jamais elles se trouvent.

En attendant, il nous paraît prudent de ne pas se laisser

emporter par le désir de tout déchiffrer. En se hasardant trop vite, on se prépare souvent des déceptions inattendues et peu agréables, on empêche peut-être un autre de se livrer à une recherche plus approfondie, on finit quelquefois, tombant dans les exagérations du symbolisme, par faire comme ces *médiévistes* de l'école de Didron, qui trouvent un poème épique tout entier dans la moindre pierre d'un monument ogival, pourvu qu'il soit du XIII<sup>me</sup> siècle.

Ces réflexions ne seraient-elles pas quelque peu applicables à l'interprétation, que fait l'auteur du mémoire, de deux pièces de Hingues de Pierrepont, dont le revers, selon lui, rappelait la fondation du monastère du Val-Saint-Lambert. M. l'abbé Germain voit, dans le *croissant* qui figure sur l'une de ces pièces, le camp des *Maures*, ancien nom du lieu qui fut depuis le Val-Saint-Lambert. La croix désigne la prise de possession par les religieux; les deux colombes, la douceur et l'innocence de la vie monastique; enfin, le personnage tenant un marteau indique la construction du cloître. Toute cette explication peut paraître très-ingénieuse; mais nous nous permettrons de faire remarquer à l'auteur que rien n'est plus ordinaire, sur les monnaies, que la présence des croissants. Placée dans le champ et auprès de la croix, la représentation de la lune ou du soleil indique la voûte du ciel, la gloire du ciel, *crux in gloria*. Les deux colombes, ainsi que l'a reconnu notre honorable ami M. Piot, dans la *Revue de la Numismatique belge*, tome III, 1<sup>re</sup> série, page 452, n'ont, sur les monnaies liégeoises, rien de commun avec l'innocence monastique, comme il l'avait cru d'abord, mais elles désignent l'atelier monétaire de Thuin, et cela en souvenir du miracle des deux colombes arrivé pendant le siège de 955,



à l'abbaye de Lobbes, dans le voisinage de cette ville. Quant à l'homme au marteau (est-ce bien un marteau?), il peut tout aussi bien désigner une construction faite à Thuin qu'au Val-Saint-Lambert.

Le denier du même évêque, Hugues de Pierrepont, ayant au revers une église à deux tourelles et la légende : .... MARIA (*Sancta Maria*), appartient, croyons-nous, à l'atelier de Dinant.

M. l'abbé Germain croit reconnaître, au revers d'un denier de Henri de Leyen (1145-1164), la représentation d'un des miracles opérés par saint Bernard, à Liège, sous l'épiscopat de ce Henri. C'est encore là, nous semble-t-il, une explication plus que hasardée. Le groupe informe des trois personnages qui figurent sur cette monnaie, et qui ne portent aucun attribut distinct, ne nous laisse pas espérer qu'on puisse jamais lui trouver une signification évidente.

La plupart des monnaies modernes portent, en toutes lettres, des indications suffisantes pour reconnaître de qui elles émanent. Il n'en est pas ainsi des pièces du moyen âge : tantôt elles sont tout à fait anépigraphes, ou n'offrent que quelques lettres initiales; tantôt le nom du souverain s'y trouve inscrit, mais toujours sans désignation du quantième, alors que plusieurs princes du même nom se sont succédé dans le même pays. Une monnaie, portant *Johannes dux Brabantiae*, par exemple, ne fournirait pas d'elle-même, et abstraction faite de toute comparaison, la preuve qu'elle appartient à un Jean plutôt qu'à un autre, parmi nos ducs de ce nom.

C'est donc par la comparaison des types entre eux, par le rapprochement des pièces contemporaines des pays voisins, qu'on est parvenu à débrouiller ce chaos. Un des

secours les plus utiles pour fixer ces attributions avec un degré de probabilité qui approche de la certitude, c'est l'examen attentif d'un dépôt de monnaies. Ces dépôts, on le conçoit facilement, ne peuvent être composés que de pièces ayant eu cours dans le même temps, c'est-à-dire à peu près contemporaines (1), alors que la fréquence des changements dans la taille et dans le titre des monnaies forçait, à chacun de ces changements, d'avoir recours à une refonte et à une émission nouvelle.

Mais si les dépôts de monnaies sont une des sources les plus riches de la science numismatique, il est malheureusement rare que ces dépôts parviennent entiers et purs de tout mélange entre les mains des amateurs capables de les apprécier. Presque toujours ils sont dispersés au moment de leur découverte, ou bien ils deviennent la proie de spéculateurs intéressés à ne faire connaître ni leur provenance, ni surtout le nombre de pièces qui les composaient. Nous croyons donc que les communications du genre de celle que M. l'abbé Germain vient de faire à l'Académie sont essentiellement utiles et méritent d'être accueillies avec faveur, alors même que l'auteur du mémoire n'aurait pas tiré de son sujet tout le parti possible et qu'il se serait trompé dans quelques-unes de ses attributions. »

---

(1) Il est reconnu par l'expérience que, dans un même enfouissement de monnaies du moyen âge, la distance qui sépare les pièces les plus modernes d'avec les pièces les plus anciennes, est *au plus* d'un siècle, mais presque toujours beaucoup moindre.

---

**Rapport de M. Polain.**

« Je partage l'avis de mon savant confrère, M. Chalon, si ses conclusions n'ont point d'autre objet que de remercier M. l'abbé Germain de la communication qu'il a pris la peine de faire à l'Académie. J'ai lu, à propos du symbolisme que présentent certaines monnaies liégeoises du moyen âge, bien des explications passablement hasardées; mais ce que M. l'abbé Germain dit au sujet des pièces de Henri de Leyen, de Lothaire de Hostade, et particulièrement de celles de Hugues de Pierrepont, dépasse en singularité tout ce que je connais en ce genre. A la vérité, l'auteur de la notice ne donne ces explications que comme de simples conjectures, qu'il soumet volontiers à la critique des vétérans de la numismatique. J'applaudis à sa réserve et vote contre l'impression de son mémoire dans le *Bulletin* de la compagnie. »

L'Académie, conformément à l'avis de ses commissaires, MM. Chalon et Polain, remercie M. l'abbé Germain de sa communication.

---

*Résumé de l'essai sur la théorie de la méthode pure, par  
M. Bara, avocat à Mons.*

**Rapport de M. Van Meenen.**

« D'abord je n'ai pris pour sujet de l'examen dont l'Académie m'a chargé conjointement avec M. Gruyer, et je ne prends pour sujet de mon présent rapport que le manu-

scrit que M. L. Bara intitule lui-même : *Résumé de l'essai sur la théorie de la méthode pure*.

Et je ne retournerai aux écrits dont il l'a accompagné, soit sous le titre de *Notes propres à faciliter l'examen dudit résumé* (4), soit l'écrit qui débute par ces mots : *L'ouvrage de Bara* (B), soit celui qu'il intitule *Analyse de l'ouvrage intitulé : ESSAI SUR LA THÉORIE PURE*, par M. Bara (C), soit enfin, un petit volume in-18, édité à Bruxelles, en 1855, par Decq, sous le titre d'*Introduction*, que l'Académie m'a également transmis, qu'autant que je le jugerai nécessaire à l'élucidation du résumé, et en les désignant par les signes alphabétiques que je viens de leur accoler.

Me voilà donc en présence, tout au moins, d'un manuscrit de 4968 pages in-folio, sans la table des matières, qui en a 25, manuscrit que l'auteur nomme lui-même résumé d'un grand ouvrage (pp. 1652 et 1669), qu'il dit ailleurs se composer de 10 volumes in-folio, et n'être, néanmoins, que le développement d'une méthode extrêmement simple, puisqu'elle ne se compose que d'un seul principe : « Avant d'agir, il faut penser. » Or, si penser, c'est, selon l'auteur même, agir, c'est une *action spéciale* (D, p. 55). Cela n'empêche pas que l'expression ne soit bien vague; car désirer, imaginer, sentir, réfléchir, vouloir, délibérer, résoudre, se déterminer, c'est *penser*, sans qu'il en résulte que cette pensée ait trait à l'action qu'on se propose d'entamer, quoique l'auteur du projet indiqué, déduit immédiatement les deux principes ultérieurs suivants : 1° en toute action, il faut se rendre compte du but que l'on veut atteindre; 2° en poursuivre la réalisation par les meilleurs moyens que l'on puisse adopter.

Je pourrais m'étendre beaucoup dans ce sens et me donner ainsi aisément un air de critique; j'ajouterai même



que M. Bara me paraît d'une excessive et fatigante prolixité, au point d'épuiser même les idées qu'il rencontre dans le cours de ses longues déductions; mais quand je considère que l'auteur est un tout jeune homme qui lui-même reconnaît que les 10 volumes dont il soumet le résumé à l'Académie n'étaient que le développement d'une méthode très-simple, puisqu'elle se résumait en un seul principe; qu'en outre, lui-même ne qualifie ces 10 volumes in-folio que d'*ébauche*, *esquisse*, *essai*; que, de plus, la révolution scientifique dont il veut être le promoteur (R. 1) ne lui paraît pas à lui-même très-instante ni très-facile à opérer. (D. 50, 55, 51, 55, 58, 75, 121, 164, 167, 178, 222, 225, 255, 258, 261.)

Je me persuade alors que cette abondance n'est que juvénile, sans être ni même menacée d'être stérile, d'autant plus qu'elle n'empêche pas une expression toujours juste, un style toujours lucide, un rare bonheur ou talent de définition, ni enfin la manifestation partout d'une grande puissance d'analyse.

Et puis, par cela même que M. Bara annonce une *révolution scientifique*, une science, une méthode toutes nouvelles, je ne crois pas que l'Académie ait à s'occuper des ouvrages qui lui sont soumis, instituée qu'elle est, selon moi, et n'ayant pour mission que de suivre fidèlement la tradition et de la transmettre telle qu'elle l'a reçue, et de n'admettre, en conséquence, ni de couronner des ouvrages qui y soient ou non conformes. Ce n'est pas que j'entende contester à une classe quelconque, et particulièrement à celle des sciences, la faculté, le devoir même, de saisir les sciences mathématiques, physiques, naturelles, historiques, juridiques, politiques et morales, au point où elles sont parvenues, d'un problème qui semble pouvoir per-

mettre d'en hâter le développement. Je conclurais donc , si je n'étais en présence que de la classe : 1° à ce que sans énoncer une opinion quelconque sur la doctrine de M. Bara , la classe fasse imprimer , parmi ses mémoires étrangers pour 1855 , l'écrit que lui soumet M. Bara sous le titre d'*Analyse de l'essai sur la théorie de la méthode* , par Louis Bara (C) ; 2° à ce que , sans se prononcer sur les écrits de M. Bara , elle déclare n'entendre prendre part ni pour , ni contre la révolution scientifique dont M. Bara veut être le promoteur. »

---

**Rapport de M. Gruyer.**

« L'auteur du volumineux manuscrit présenté à l'Académie et qui ne paraît être qu'une faible partie ou un résumé de tous ceux qu'il a faits , sans compter ceux qu'il veut faire encore , pour épuiser le vaste sujet qu'il a entrepris de traiter ; tout en faisant voir que pour chaque espèce d'action , soit purement intellectuelle , soit physique , une méthode est indispensable et de la plus extrême importance , ce que nous ne contesterons pas ; s'évertue à chercher un moyen , à construire , avec des éléments abstraits , une sorte d'instrument rationnel , à l'aide duquel on pourrait ensuite établir , en tout ordre de choses , et particulièrement en fait d'arts , une méthode sûre , parfaite , ne laissant absolument rien à désirer : ce qui , pour lui , dit-il , est d'une difficulté *inouïe*.

Attendu que , dans le petit volume imprimé qui doit servir d'introduction à ces prodigieux manuscrits , M. Bara fait connaître d'une manière très-explicite comment il faut

opérer pour atteindre ce but , et qu'il avoue d'ailleurs que, malgré ses tentatives, dans lesquelles nous ne le suivrons point, il n'y est pas encore parvenu lui-même; nous nous bornerons à examiner ce petit livre, ou plutôt la seule question de savoir si le moyen qu'il propose, si cet instrument merveilleux est réalisable, et si, dans ce cas, il serait d'une application, d'un usage facile ou tout au moins possible.

Qu'est-ce que la méthode en général? « C'est, dit l'auteur, la *science de l'art d'agir* » (p. 28). « C'est la théorie de l'action » (p. 65).

Ces définitions déjà semblent un peu abstraites. Mais en voici de plus simples, et c'est par où il débute :

« La méthode est la science qui fait connaître comment il faut s'y prendre pour agir conformément aux lois de la raison » (p. 1). « La connaissance de ces lois formera une science, qui sera celle de la méthode » (p. 2).

Ce sont là cependant deux choses très-différentes : car je pourrais, d'une part, connaître ces lois, sans savoir comment m'y prendre pour m'y conformer; et, de l'autre part, je pourrais, bon gré, mal gré, sans le savoir, sans m'en douter, me conformer à ces lois, bien que je ne les connusse pas.

En tout cas, il ajoute à chacun de ces deux passages, que ces lois sont encore ignorées aujourd'hui. Cela se peut, et je suis loin de le nier. Mais qu'est-ce qu'une loi, qu'est-ce que la raison? Ces deux mots ont, chacun, plusieurs significations différentes, et il eût été bon de les définir d'abord, et de dire positivement quelle est celle de leurs acceptions à laquelle on s'arrête, ou que l'on considère.

L'auteur prend-il ici la raison pour le bon sens, comme l'a fait Descartes, dans son discours sur la méthode? Le

bon sens, me paraît-il, n'a ni lois ni règles : il est lui-même, si je puis m'exprimer ainsi, sa règle et sa loi. Mais peut-être cela n'est-il vrai que dans le sens que j'attache à ces mots.

Avant donc d'aller plus loin, demandons à M. Bara ce qu'il entend par des lois, par les lois de la raison. Sont-ce des lois qu'elle nous *imposerait*, telle qu'est, par exemple, la loi morale, la loi du devoir, qui nous est bien connue, à laquelle nous pouvons, à volonté, ou nous soustraire, ou nous soumettre? Je comprendrais parfaitement que nous devons nous y conformer, encore que nous ne le fassions pas toujours, ni même que nous ne sachions pas toujours comment nous devons nous y prendre pour les observer exactement. Sont-ce, au contraire, des lois auxquelles la raison se trouverait elle-même *soumise*, comme les corps sont soumis aux lois de l'attraction? Et n'est-ce pas ainsi que l'entend notre auteur, lorsqu'il dit, p. 1 : « Si les quantités numériques ont des lois, qui forment l'objet des sciences mathématiques; si la matière a des lois, que la physique, la chimie et l'astronomie nous enseignent; si les êtres ont des organisations physiques soumises à des lois, que les physiologistes nous dévoilent : la raison a nécessairement aussi les siennes »?

Je ne vois pas sur quoi cette nécessité pourrait être fondée, par cela même que je ne vois rien de commun entre la matière et la raison, quelle que puisse être cette faculté, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

Admettons cependant que la raison soit soumise à des lois (encore ignorées) : que nous le voulions ou non, elle suivra nécessairement, inévitablement ces lois, comme la pesanteur suit les siennes, sans que nous puissions nous y opposer. D'un autre côté, comme une chose ne peut pas



agir suivant les lois d'une autre chose, ou s'y conformer elle-même, la volonté ne pourra pas plus se conformer aux lois de la raison qu'à celles de la pesanteur. Et si la volonté était également subordonnée à des lois, elle leur obéirait nécessairement, et devrait, en vertu même de ces lois, agir tantôt conformément, tantôt contrairement à la raison, quelles que fussent les lois de cette dernière, ce qui peut-être serait contradictoire.

Comment donc la méthode pourrait-elle consister dans la manière de s'y prendre pour *se conformer aux lois* de la raison? Comment, d'un autre côté, pourrait-elle aussi consister dans la seule connaissance de ces lois? C'est ce que je ne saurais comprendre.

Mais la raison, mais le bon sens pour mieux dire, est-il en effet assujetti à des lois? Non certes : car une loi, de la nature de celles dont il s'agit, est un rapport constant entre une propriété ou faculté, quant à ses proportions, à son intensité, et les différentes circonstances où nous l'observons, où elle s'exerce. Or, si le bon sens peut exister à différents degrés, non-seulement chez les divers individus, mais encore dans un même individu suivant les circonstances, ce qu'il faudrait admettre d'abord s'il était soumis à une pareille loi; tout au moins est-il certain qu'il n'existe aucun rapport constant entre ces degrés de bon sens et les circonstances où ils se manifestent. Donc une telle loi n'existe pas; et, sous ce rapport, comme sous tant d'autres, il est impossible de comparer la raison, ou le bon sens à la matière : il est très-absurde de soutenir que, *puisque* la matière a des lois, la raison en a *nécessairement* aussi.

D'ailleurs, supposé que le bon sens soit soumis à une semblable loi, mais sans l'être nécessairement (ce qu'à

dire vrai je ne comprendrais pas), et de plus qu'il dépende de nous, de notre volonté, de le contraindre à s'y conformer; nous aurions très-grand tort de le vouloir : car le bon sens ne doit pas varier avec les circonstances; il doit être plein et entier, il doit être le même dans toutes les circonstances possibles, dans les plus minimes comme dans les plus importantes, dans les choses les plus faciles ou à trouver en nous, ou à exécuter hors de nous, comme dans les plus difficiles. Ce qui varie avec les circonstances, mais sans qu'il y ait encore ici aucune proportionnalité constante, c'est la difficulté plus ou moins grande de se conformer exactement à la raison (je ne dis pas à ses lois) suivant que les choses que l'on considère présentent elles-mêmes plus ou moins de difficulté ou de complication.

Eh bien, dira peut-être l'auteur, abandonnons le mot *loi*, puisqu'il fait équivoque, puisqu'il peut donner lieu à des interprétations si singulières, et disons simplement qu'en effet, il faut en toute occasion tâcher de ne pas s'écarter de la raison, ou du bon sens, et que la méthode consiste dans la manière de s'y prendre pour atteindre ce but.

A la bonne heure : mais y a-t-il une règle *générale* (autre que le bon sens lui-même), une règle sûre, infaillible, qui, d'une part, puisse nous faire reconnaître si une chose déjà faite, telle qu'un système d'idées, telle que la mise à exécution d'un plan, d'un dessein, est contraire ou conforme au bon sens, à la raison; et qui, d'une autre part, nous fournisse le moyen de nous conformer toujours à la raison, de ne sortir jamais des limites du bon sens?

Cette règle, dira-t-on, n'est point connue, mais elle existe, et il faut la trouver.

Elle existe!... Qui nous l'assure? Comment le savons-

nous? Comment l'auteur le sait-il lui-même? Si elle n'est connue ni de lui, ni de personne; s'il est même impossible, comme je le crois, de s'en former aucune idée; nous sommes tout au moins en droit de lui demander sur quoi il fonde son assertion. Car, avant de chercher cette règle, il faut que nous soyons bien convaincus, il faut qu'il prouve, s'il le peut, d'une manière péremptoire, qu'elle existe en effet, qu'elle existe nécessairement. S'il ne le peut pas, ou si les motifs qui la lui font admettre ne valent pas mieux que ceux qu'il allègue en faveur de la nécessité des lois de la raison, et qui n'ont pas d'autre base qu'une comparaison vicieuse entre la raison et la matière; il est évident que son système, ou le principe sur lequel ce système est construit, n'est qu'une conjecture sans fondement, une rêverie dénuée de toute vraisemblance.

Continuons notre analyse sur ce point fondamental.

La raison est-elle la faculté de raisonner? Cette faculté, qui en suppose plusieurs autres, et avant tout le jugement, est, comme celui-ci, comme toutes nos facultés ou capacités, très-inégalement partagée entre les hommes, qu'elle varie ou non dans chacun d'eux avec les circonstances. Je ne comprendrais donc pas comment elle pourrait être soumise à des lois immuables : et je dis immuables, car c'est là le caractère essentiel de toute loi, de toute loi de la nature, bien entendu.

Mais si la faculté de raisonner n'est pas subordonnée à des lois, l'art de raisonner est assujetti à des règles. Il n'est même rien peut-être sur quoi l'on en ait établi de plus nombreuses, de plus exactes, de plus vraies, de plus incontestables et de plus minutieuses; car rien n'a échappé à ceux qui se sont livrés à cette étude; qui ont constitué cet art que l'on nomme dialectique.

Qui ne croirait, d'après cela, qu'il n'est plus possible de mal raisonner, et que cet art ou ces règles peuvent, sous ce rapport, mettre sur la même ligne les esprits les plus faux et les plus judicieux, les plus bornés et les plus étendus, les plus superficiels et les plus profonds ! Il n'en est rien pourtant. Les uns, et ce sont en général les hommes d'imagination, ne voudront jamais consulter ces règles, et ne pourront pas le vouloir, le caractère distinctif et la tournure de leur esprit s'y opposeraient invinciblement ; d'autres, faute de jugement et d'attention, ou d'un degré suffisant de pénétration et de discernement, ne les comprendront pas ou feront de vains efforts pour s'y soumettre et les observer : d'autres enfin n'en auront pas besoin ; et s'ils raisonnent habituellement bien, ce n'est pas pour avoir consulté ces règles. Celles-ci n'ont, au contraire, été faites que d'après leur manière de raisonner comparée avec celle de la plupart des hommes, qui raisonnent presque toujours mal, souvent même lorsqu'ils ont une parfaite connaissance de ces règles, lesquelles ne servent de rien pour redresser le jugement s'il est naturellement faux.

Ce que nous disons ici des règles de la dialectique, on pourrait le dire, à bien plus forte raison, d'une bonne méthode, s'il y en avait une, en ce qui regarde nos actions internes ; ou de la marche que nous devrions suivre, de la manière dont nous devrions nous y prendre soit pour former un système d'idées, soit pour inventer, pour faire une découverte dans le domaine intellectuel, soit pour trouver ou reconnaître la vérité. Or, la tendance de l'auteur, pour ne pas dire son idée capitale, est de mettre au même niveau, sous quelque rapport que ce soit, toutes les intelligences (ce qui n'est évidemment qu'une chimère), à l'aide



de méthodes particulières, dépendant ou dérivant elles-mêmes d'une seule méthode générale, abstraite, absolue (ce qui, peut-être, est plus chimérique encore).

La connaissance des règles de la dialectique peut nous servir, mais un jugement sain nous sert bien mieux, à reconnaître dans un raisonnement faux par où il pèche, ou en quoi il est défectueux.

On sait qu'un raisonnement simple se réduit à un seul syllogisme, et que tout syllogisme a trois termes : une majeure, une mineure et une conséquence. Mais l'un de ces trois termes, au moins, est presque toujours sous-entendu et non exprimé. Souvent aussi la mineure est placée avant la majeure, et l'une ou l'autre parfois après la conséquence. On comprend aisément que, sans ces différentes tournures de phrases et ces abréviations, le discours deviendrait fastidieux, surtout dans un long raisonnement, ou une suite de raisonnements liés entre eux, tendant tous à prouver une même chose. Et de là une première difficulté de reconnaître si un tel raisonnement est bon ou mauvais. De plus, pour qu'un raisonnement ne vaille absolument rien, même sans pécher, comme tel, contre les règles de la dialectique, il suffit qu'il contienne la plus légère erreur, ou que la moindre considération nous ait échappé. Et ce qu'il y a de plus embarrassant et de plus déplorable, c'est qu'un semblable raisonnement pourra amener une conclusion vraie en elle-même, s'il contient plusieurs erreurs telles qu'elles se compensent, en quelque sorte, ou se rectifient l'une par l'autre; ce qui fera croire à celui qui l'a fait qu'il aura parfaitement démontré ce qu'il voulait établir, bien qu'il soit certain que par le fait il n'aura rien prouvé du tout. Mais passons là-dessus, et remontons jusqu'au principe d'où l'on est parti, c'est-

à-dire jusqu'à la majeure ou à la mineure d'un premier syllogisme.

La majeure est ordinairement une idée générale, quelquefois une vérité nécessaire, et conséquemment universelle, ou bien un fait généralement reconnu pour vrai et accepté comme tel, mais qui n'est pas nécessairement vrai pour cela. Quand il s'agit d'établir un fait nouveau, une vérité nouvelle, la majeure peut être aussi, et dans le cas contraire la mineure est le plus souvent, une conception, une idée particulière à celui qui veut démontrer l'existence de cette vérité ou de ce fait, et qui cherche à faire passer ses propres convictions dans l'esprit des autres hommes.

Y a-t-il encore ici une règle fixe, un moyen quelconque (autre qu'un examen attentif et minutieux, autre que le jugement joint à certaines connaissances, autre que la pénétration, le discernement, la perspicacité de celui qui se livre à un pareil examen), un moyen assuré, dis-je, qui, d'une part, puisse mettre tous les hommes indistinctement à portée de reconnaître si une telle idée, une telle conception est vraie ou fausse, si tel ou tel principe est vrai dans sa généralité, ou s'il ne l'est qu'en partie ou sous quelque rapport seulement, s'il est vrai en réalité ou s'il ne l'est qu'en apparence; et qui, d'une autre part, puisse nous garantir de toute erreur, nous empêcher de jamais faillir?

Par exemple, prenons cette maxime posée par l'auteur lui-même, p. 5, et qui, pour lui, est une espèce d'axiome : « Partout, ce qui est bien est bien, ce qui est mal est mal. » — Jusqu'à présent, je n'ai pas eu et n'ai pas encore d'autre moyen de m'assurer si cette maxime est vraie, que mon propre jugement et la connaissance, très-imparfaite peut-être, que j'ai des hommes et des choses. Si, pour en

décider, il pouvait y avoir un principe certain, une règle générale et absolue, indépendante du degré d'intelligence de chaque individu et de toutes connaissances individuelles, ce ne pourrait être, je crois, qu'à cette première condition tout au moins, que cette maxime elle-même serait absolue, ainsi qu'en effet l'auteur la conçoit, puisqu'elle est un des principes sur lesquels il fonde sa théorie. Or, selon moi, elle n'est absolue qu'en morale, qui précisément est la seule chose dont il ne fasse point mention (si ce n'est pour dire en passant, p. 255, qu'elle est aujourd'hui comme si elle n'existait pas). Hors de là, cette maxime est purement relative. Ce qui est bien sous un rapport peut ne l'être pas sous un autre; ce qui est bien dans telle circonstance peut être mal dans une circonstance toute différente; ce qui est bien pour certains hommes ne l'est pas pour tous. Supposez une nation dont les mœurs, les coutumes, les habitudes, les goûts, les penchants, les besoins, soient différents des nôtres; elle pourra trouver mal ce qui nous paraît bien, et réciproquement. Il n'en sera pas moins vrai que ce qui est bien pour elle, comme ce qui est bien pour nous, sera fondé en raison, ou conforme au bon sens, s'il est en rapport avec les circonstances dont il s'agit. Enfin, nous ne saurions dire si ce qui est bien ou mal à notre égard, ou d'après notre manière de sentir, d'envisager les choses et de raisonner, l'est aussi en soi ou au regard de Dieu : lui seul peut le savoir; aucun principe absolu ne nous le fera jamais connaître. Le bien et le mal, en tant qu'ils s'appliquent aux choses considérées dans leurs rapports avec nous, n'ont donc, pour nous, en dehors de la morale, rien de fixe, rien d'absolu. Cette maxime : *Partout, ce qui est bien est bien, ce qui est mal est mal*, est donc fausse, si

l'on entend par là que ce qui est bien ou mal dans un lieu, dans un temps, l'est dans tous les autres; même quand on n'aurait voulu désigner par ces mots *bien* et *mal*, que ce qui est bien ou mal fait, que ce qui est parfait ou imparfait à nos yeux : car je ne pense pas non plus que, dans ce sens restreint, aucune chose soit bien, soit parfaite d'une manière absolue, ou en elle-même.

Il est des choses, au surplus, dont la perfection relative, ou par rapport à nous, ne peut s'acheter qu'au prix d'une imperfection dans un autre ordre de choses souvent plus importantes. Il en est beaucoup aussi dont la perfection ne mériterait pas le temps qu'on emploierait pour leur donner celle dont elles sont susceptibles. On pourrait dire, à l'égard de ces dernières, que la méthode consiste dans la manière de s'y prendre pour les rendre aussi parfaites que possible dans le plus petit espace de temps possible; ce qui serait, en effet, conforme au bon sens. Il est même des cas où la méthode n'a pas d'autre but que de faire gagner du temps, quoiqu'on n'en dise rien.

Maintenant la raison n'est-elle ni le bon sens seulement, ni la faculté de raisonner, ni telle autre faculté de l'entendement en particulier? Est-elle l'esprit, l'intelligence tout entière, ou du moins ses facultés les plus essentielles, telles que la réflexion, la méditation, d'une part, et, de l'autre, les facultés ou capacités de juger, de raisonner, de concevoir, de connaître, facultés qui appartiennent exclusivement à l'homme, et qui, avec le sens moral, le distinguent éminemment de la brute? L'auteur n'est pas explicite sur ce point; il dit seulement : « On ignore complètement les lois de l'esprit, c'est-à-dire, les lois de la raison. » (P. 7.) — Qu'est-ce que la raison, sinon cette faculté qui distingue l'homme de la bête? » (P. 51. —



« On invoque, et toujours et en toute matière, la raison ; mais, j'ose le dire, on n'en connaît ni la nature ni les lois.... Or, ces lois existent infailliblement ; car, si la matière a ses lois, l'esprit a aussi les siennes. » (P. 7.)

Je demanderai d'abord à ceux qui, sans peser suffisamment, sans apprécier à leur juste valeur les termes dont ils se servent, parlent des lois de l'esprit, de l'intelligence, ce qu'ils entendent par là. Car je vois bien dans l'esprit des facultés, des propriétés, comme j'en vois dans la matière, des tendances générales en quelque sorte instinctives, quoique à différents degrés, et des aptitudes toutes particulières ou pour une chose ou pour une autre ; mais je n'y vois rien d'analogue ou que l'on puisse comparer aux lois immuables de la physique ; par exemple, à la loi des masses et des distances dans l'attraction réciproque des corps, à la loi qui s'observe dans la chute des graves, à la loi du parallélogramme des forces. Dira-t-on que le mot loi ne doit pas être pris dans le même sens lorsqu'on l'applique ou à l'intelligence ou à la matière ? Mais alors comment pourrait-on logiquement, légitimement conclure de ce que les propriétés des corps sont soumises à des lois, que les facultés de l'esprit le sont aussi nécessairement ?

Ensuite on ne peut pas dire de l'esprit, de l'intelligence ce que nous avons dit de la raison ou du bon sens en particulier, savoir, qu'il faut tâcher de s'y conformer ; car chacun se conforme naturellement à sa propre intelligence jointe aux connaissances acquises par elle, et qui l'ont développée, en l'éclairant, quelquefois, malheureusement, d'une lumière trompeuse. Or, ces connaissances ne sont pas les mêmes chez tous les individus ; ils n'ont pas non plus la même sorte d'esprit, encore moins les

mêmes aptitudes pour telles ou telles choses; et l'intelligence, qui est la source de toutes les erreurs comme de toutes les vérités, varie à l'infini d'un individu à l'autre. De là vient qu'ils ont des opinions si diverses, des manières si différentes d'envisager les mêmes choses. Une méthode qui les ramènerait tous à une même manière de voir dans chaque objet serait donc contraire à leur nature. D'ailleurs, pour former une pareille méthode par les moyens qu'indique l'auteur, ou plutôt pour consentir à la former ou se donner la peine de la chercher, pour la concevoir comme bonne, pour considérer ces moyens comme ayant ou pouvant avoir une valeur, une efficacité, une existence ou possibilité réelles; il faudrait déjà que les hommes eussent une même manière de penser, ce qui présenterait un cercle vicieux.

Quels sont, en effet, ces moyens? Les voici :

Supposé, d'abord, qu'il existe vingt méthodes différentes pour apprendre à jouer du violon ou pour en bien jouer. Ces méthodes pourront avoir quelques règles communes, quelques principes communs à toutes, et dont, par ce motif, nul ne contestera la justesse. C'est fort bien; mais nous ferons observer, avant d'aller plus loin, que ces principes ne suffiront pas seuls pour former une méthode, et que, par cela même que chacune pourra s'en prévaloir, ils ne pourront pas non plus faire connaître à ceux qui les ont faites si telle ou telle de ces méthodes en son entier est plus ou moins bonne et jusqu'à quel point : si l'une est meilleure que l'autre, ou si elles sont toutes également mauvaises. Dans ce dernier cas, il deviendrait évident qu'une bonne méthode pour jouer du violon serait impossible, vu l'impossibilité d'en former une avec les seuls principes que toutes ont en commun. Ces principes qui,

s'ils existent, ne peuvent être qu'en petit nombre, ne conduisent donc à rien.

A bien plus forte raison, en serait-il de même des principes généraux qui seraient communs à toutes les méthodes, en ce qui concerne, non-seulement l'art de jouer du violon, mais aussi l'art de jouer de la flûte, de toucher du piano, de pincer de la harpe, de sonner du cor, de chanter, en un mot, tout l'art musical; mais encore l'art du dessinateur en tout genre, du peintre, du statuaire, de l'architecte, de l'écrivain, du poète; mais chaque espèce, chaque genre, chaque classe plus générale d'art. Et c'est cependant là ce que veut l'auteur. Ces principes généraux constitueraient ce qu'il appelle l'art pur, l'art de l'art, l'art d'agir en général, ou en quoi que ce puisse être. Ce serait la méthode par excellence, une méthode universelle, pure, abstraite, rationnelle, absolue, indépendante de toute application, mais applicable à tout, qui pourrait servir de guide aux théoriciens et de critérium à toutes les méthodes particulières ou générales, qui deviendrait pour l'intelligence un instrument aussi sûr que le sont la règle et le compas pour notre main, laquelle peut, à l'aide de ces instruments, quelque inhabile qu'elle soit, tracer des lignes tout aussi droites, des cercles tout aussi réguliers, que la main la plus exercée, la plus adroite. C'était aussi là le rêve de Bacon. Quand cette prétendue méthode sera trouvée, sera connue, tous les hommes, suivant M. Bara (qui voudrait y soumettre jusqu'aux inspirations du génie), seront d'accord entre eux, et n'auront, sur chaque objet, dans chacune des parties des arts ou des sciences, qu'une seule et même manière de penser. Telle est la chimère dont il se berce.

Si cette chimère venait à se réaliser, l'œuvre du Créa-

teur serait détruite. Dieu a voulu mettre une variété infinie dans les êtres, ou dans leurs attributs, surtout dans les êtres vivants, et plus particulièrement dans l'homme; tellement que pas un ne ressemble à l'autre : et, quoique des hommes instruits et judicieux puissent tomber d'accord sur beaucoup de points, il n'en est pas moins vrai qu'à la rigueur il n'existe pas deux hommes sur la terre qui envisagent les mêmes choses exactement de la même manière; à moins que ces choses, purement rationnelles, comme sont les vérités universelles et nécessaires, ne soient pas elles-mêmes susceptibles d'être envisagées ou comprises diversement. Mais les vérités nécessaires ne nous servent de rien pour reconnaître si un tout composé de vérités contingentes ou relatives est contraire ou conforme au bon sens, à la raison. Et l'on pourrait en dire autant d'une méthode *pure* formée de principes abstraits, si elle était possible.

Quant aux méthodes particulières, ou d'application; comme chaque chose a ses avantages et ses inconvénients, je n'admettrais pas non plus, je ne concevrais même pas qu'il pût en exister une bonne ou vraie, dans toutes ses parties, d'une manière absolue.

Mais qu'une pareille méthode nous tombe toute faite du ciel, il en sera de celle-ci comme de toutes les autres : plusieurs l'adopteront, par des raisons plus ou moins *différentes*; quelques-uns ne pourront pas s'y conformer ou s'y soumettre; d'autres ne le voudront pas et ne pourront pas le vouloir; d'autres croiront n'en avoir pas besoin : et, en définitive, chacun suivra ou sa *propre* méthode, ou celle qui lui paraîtra la meilleure d'après ses *propres* idées; ses conceptions, sa manière de voir et ses connaissances, ce qui peut varier à l'infini; et sans qu'aucun principe



certain, infaillible, qui serait commun à toutes les méthodes, et par cela même qu'il leur serait commun, pût lui faire juger si, contrairement à ses convictions, telle ou telle méthode est préférable à toute autre, à la sienne d'abord, supposé qu'il en ait une.

Si M. Bara, si l'auteur embarrassé ne peut pas lui-même établir un tel principe, il faut du moins, et nous sommes en droit d'exiger de lui, qu'il démontre rigoureusement que ce principe existe de toute nécessité; et c'est où je l'attends.

Il voudrait tout ramener à l'unité, à l'uniformité; et cette idée mesquine ou puérile, proportionnée aux bornes de notre intelligence, paraît bien contraire encore à la nature des choses.

Toutes celles qui existent dans le monde, substances, attributs, phénomènes, ont sans doute entre elles des rapports, directs ou indirects, prochains ou éloignés, qui les rattachent les unes aux autres; et ces rapports ne sont bien connus et compris que de Dieu seul, qui seul connaît le but de la création, vers lequel ils tendent tous. Quoique infinis, il les aperçoit, les embrasse d'un coup d'œil, et c'est en cela que consiste pour lui l'unité, qui se concilie ainsi parfaitement avec le nombre et la diversité. Mais cette unité sublime n'a rien de commun avec celle que cherche M. Bara.

J'accorde sans difficulté qu'une chose en soi, ou indépendamment de la manière dont nous l'envisageons, est vraie ou qu'elle ne l'est pas, que ce qui est vrai est vrai, et qu'en ce sens, comme il le dit, p. 74, la vérité est une. Mais il y a loin de là à soutenir, et cela n'a même aucun rapport avec ce qu'il ajoute, p. 75 et suiv., « que la vérité médicale est une (ce qui veut dire *unique*, d'après son

propre commentaire), que la vérité philosophique est une, que la vérité littéraire est une, que la vérité politique est une (etc.; et, p. 78) qu'il *n'y a plusieurs vérités en aucun ordre de choses.* » Car, bien qu'il soit certain qu'en médecine, par exemple, ce qui est vrai est vrai, même parfois contrairement aux apparences; il ne s'ensuit pas du tout qu'il n'existe qu'une seule vérité médicale.

Je pense, avec le vulgaire, pour ne pas dire avec les savants, que toute science se compose de plusieurs vérités, qui, pour former une science, doivent être en rapport entre elles et coordonnées d'une certaine façon. Dira-t-on que ces vérités, qui ne sont en effet que des rapports entre les choses, sont toutes expérimentales et purement contingentes; et qu'elles doivent primitivement dériver d'une vérité plus fondamentale, d'une seule vérité constante, absolue et purement rationnelle? Si c'est ainsi que l'entend l'auteur, et pourquoi dès lors ne le dit-il pas? je lui demanderai d'abord comment cela est possible, et ensuite, quelle est l'unique vérité sur laquelle est fondée, par exemple, ou la pathologie, ou la thérapeutique, ou même toute la science médicale; ou la politique, ou la stratégie, ou l'agronomie, ou la science de la méthode, qui est la science par excellence. Je lui demanderai si la conséquence extrême de tout cela ne serait pas, qu'il n'y aurait qu'une seule vérité fondamentale et absolue, comme une seule méthode absolue, pour tous les ordres de choses.

Quoi qu'il en soit, posons dans un ordre méthodique les six propositions suivantes, éparpillées dans son livre, et voyons ce qu'on pourrait y trouver à redire :

» 1<sup>o</sup> Les hommes agissent toujours et inévitablement, d'une manière conforme à leurs opinions. » (P. 115.) — C'est ce que j'admets volontiers, mais non sans restriction toute-

fois; car si j'ai quelque raison de penser que mes opinions pourraient être fausses ou douteuses, je n'agirai pas *inévitavelmente* en conformité de ces opinions : outre qu'il n'est pas impossible que d'autres motifs encore, n'importe de quelle nature, m'engagent à ne pas les prendre en considération. Il est même rare que l'on écoute ses propres opinions, ou qu'on les suive dans la pratique, lorsqu'on a des sentiments, des goûts, des penchants qui leur sont contraires.

» 2° A quelles sources prennent-ils leurs opinions? Aux systèmes en vigueur à leurs époques respectives et dans les contrées qu'ils habitent. » (*Ibid.*) — Ceci me paraît peu exact, pour ne pas dire très-hasardé. Car tous les hommes n'adoptent certainement pas les systèmes en vigueur; et ceux qui disent ou qui paraissent les adopter en gros, qu'ils le sachent ou non, les modifient toujours, au moins mentalement (je n'admets pas d'exception à cette règle), par des opinions, des conceptions, des idées qui leur sont propres, ou qu'ils ne tirent que d'eux-mêmes. Et c'est aussi de cette manière que ces systèmes ont été construits.

» 5° Quelle est la cause de nos désaccords, de nos luttes, de nos mésintelligences, de nos injustices? Cette cause... c'est la diversité des opinions des hommes : celle-ci a pour cause la variété des systèmes; et la diversité des systèmes a pour cause à son tour la variété des méthodes.» — « Puisque tous les maux de l'humanité proviennent de ce que les hommes ne s'entendent pas, il faut chercher à amener la conciliation des opinions. Le seul moyen d'arriver à ce résultat est de concilier les systèmes. Ce second résultat ne sera lui-même obtenu que par la conciliation des méthodes. » (P. 109 et 110.) — Supposé, ce qui me paraît difficile à croire, que la conciliation des méthodes



fût possible, et qu'elle pût amener celle des opinions, ce que je crois beaucoup moins encore, je ne vois pas comment, par là, disparaîtraient les injustices, qui ne sont pas fondées sur des opinions fausses, mais plutôt sur l'intérêt personnel ou de mauvaises passions, et qui dépendent bien moins de la manière de voir ou de penser que de la manière de sentir et du tempérament, qu'on ne saurait assujettir à aucune méthode. Plus ou moins, il en est de même de nos désaccords, de nos mésintelligences. Et si l'on considère que bien des opinions ne sont elles-mêmes primitivement fondées que sur la manière de sentir; qu'une foule d'erreurs ont leur source dans les suggestions du sentiment; qu'en général nous adoptons plus volontiers ce qui nous plaît que ce qui est vrai, ou qu'une chose ne nous paraît vraie que parce qu'elle nous plaît, parce qu'elle est en harmonie avec notre nature, avec notre tempérament et notre caractère : on comprendra sans peine qu'il ne suffirait pas de diriger l'intelligence au moyen d'une certaine méthode, mais qu'il faudrait commencer par réformer la constitution physique et morale, si elle est viciieuse, pour la soumettre à la raison. C'est une singulière méprise que d'attribuer tous nos maux, et particulièrement nos injustices à ce que les hommes ne s'entendent pas entre eux (d'autant plus que tous conviennent qu'il faut être juste), et ce serait une prétention non moins singulière que celle de les faire disparaître à l'aide d'une méthode quelconque, en admettant qu'on voulût l'accepter, et que les hommes pussent d'abord s'entendre sur ce premier point. Ces maux proviennent, avant tout, non de ce que nous ne nous entendons pas les uns avec les autres, mais de ce que nous ne sommes pas d'accord avec nous-mêmes, c'est-à-dire de ce que nos idées, nos opinions, nos principes, ne s'accor-



dent pas avec nos sentiments, nos intérêts, nos passions, et le reste; ou de ce que la raison est impuissante pour maîtriser ce qu'il y a d'instinctif en nous. En morale, les opinions des hommes sont généralement les mêmes au fond, ce qui ne nous empêche pas d'agir très-diversement, et trop souvent d'agir mal. En dehors de la morale, où tout, pour ainsi dire, est vanité, chimère, illusion, erreur ou matière douteuse, la diversité des opinions est assez indifférente; en tout cas, elle n'est point un mal. Loin de là, nos luttes, nos désaccords ont ici un but d'utilité, qu'il est facile d'apercevoir quand on y réfléchit un peu : et finalement, chercher à mettre de l'unité ou de l'uniformité dans l'intelligence, c'est vouloir l'anéantir.

4° « Est-il un moyen de concilier les opinions qui divisent les hommes....? Oui..., il est un moyen de détruire à jamais toute hostilité dans le monde de la pensée, et par conséquent dans les rapports des hommes entre eux. Ce moyen consiste dans la conciliation des systèmes qui divisent le domaine de la pensée en mille camps ennemis. Il faut, je le répète, concilier les systèmes, autrement dit, les manières de penser, et l'on arrivera à n'avoir plus sur la terre qu'une seule manière d'agir. » — « Créez l'unité dans le monde de la pensée, et vous aurez pour résultat l'unité dans le monde de l'action. Faites que tous les hommes n'aient plus qu'une même manière de penser, ils n'auront désormais qu'une seule et même opinion, qu'un seul et même jugement, qu'une seule et même conviction, qu'une seule et même conscience. » (P. 85 et 92.) — N'y aurait-il pas ici ou cercle vicieux, dans l'expression du moins, ou proposition frivole? Je n'oserais l'affirmer. Peu importe du reste. Ce qui est certain, c'est que l'uniformité des opinions n'amènerait pas inévitablement celle des pen-

chants, des goûts, des besoins de tout genre, des intérêts matériels et autres; et que, par conséquent, l'unité dans le monde de la pensée ne donnerait pas pour résultat l'unité dans le monde de l'action. Qui pourra croire ou comprendra, en effet, que la manière d'agir en toute chose n'a pas d'autre fondement que les *opinions* dont on est imbu; que ces opinions ne dépendent que des *systèmes* qu'on adopte, et ceux-ci des *méthodes* que l'on suit?

5° « Mais quel est le moyen de concilier les systèmes? Évidemment il en existe un.... Ce moyen est bien simple...; il consiste dans la conciliation des méthodes. Remontez à la source de tout système : cette source, c'est une méthode. Faites qu'il n'y ait plus, en chaque ordre de choses, qu'une seule méthode, la vraie, la bonne, la pure, et vous n'aurez plus partout qu'un seul et même système, le vrai, le bon, le pur. » (P. 95.) — Outre que je crois absolument impossible de concilier toutes les méthodes, précisément, et sans alléguer d'autres raisons, parce que les hommes auront toujours, quoi qu'on fasse, des opinions diverses : comme une méthode, quelle qu'elle soit, ne saurait donner ni le talent, ni le génie, ni tel degré ou d'imagination ou de jugement, ni telle aptitude pour telle ou telle chose, ni tel penchant ou inclination, ni telle ou telle espèce de connaissances; on ne me persuadera jamais que plusieurs individus, en suivant une même méthode, fût-elle par impossible d'une perfection absolue, ne pourront pas construire, suivant la tournure ou la pente de leur esprit et autres circonstances, divers systèmes, mêlés d'erreurs et de vérités, ou en apparence vrais pour les uns, faux pour les autres. Passons sur ces immenses difficultés. Comment, enfin, s'y prendra-t-on pour former une méthode qui ramènerait tous les hommes à n'avoir plus, dans

chaque ordre de faits, qu'un même système, qu'une seule et même manière de voir ou de penser ? Nous l'avons dit plus haut ; mais nous voulons encore et nous devons surtout ici laisser parler l'auteur.

« 6° Il faut rapprocher les unes des autres toutes les méthodes particulières régissant des spécialités d'actions et en abstraire tous les principes qui leur sont communs. Puis, il faut réunir ceux-ci, de façon à en former des méthodes générales correspondant à des genres d'actions. Ensuite, il faut abstraire de ces méthodes générales, tous leurs principes communs, de manière à en former des méthodes plus générales correspondant à des classes d'actions et régissant toutes les premières méthodes générales susdites. Il faut renouveler, autant de fois qu'il sera nécessaire, la même opération d'abstraction, de façon à combler toutes les lacunes de la théorie artistique ou science de la méthode, à découvrir toutes les grandes méthodes générales, à former toute la vaste hiérarchie des méthodes ou théories d'arts, et enfin, à formuler le système de principes abstraits composant la méthode pure, la méthode par excellence, la vraie science de la méthode, la méthode abstraite, c'est-à-dire la méthode dégagée de toute idée d'application.

» Mais on peut arriver également à cette dernière méthode par la voie synthétique, en raisonnant de la manière suivante. Il faut partir de l'idée abstraite d'action. Car la méthode est la science de l'art d'agir ; elle est donc la règle de l'action considérée en général. Toute méthode régit une action spéciale : la méthode générale par excellence doit donc régler l'action considérée en général. Le problème de la découverte de la méthode pure se réduit donc à celui de la découverte des lois de l'action, c'est-à-dire, de la manière dont il faut s'y prendre, en n'importe quelle espèce

d'action , pour agir bien , pour la conduire conformément à la raison. L'action et ses lois ou principes : tel est l'objet de la méthode. Ceci est incontestable. (P. 65.) »

Que ceci soit incontestable, cela se peut, et j'accorde volontiers qu'en général la méthode consiste dans la manière de s'y prendre pour se conformer à la raison dans quelque espèce d'action que ce soit, sans accorder cependant qu'on parviendrait à ce but en suivant uniquement de prétendus principes communs à toutes les méthodes particulières ou d'application. Mais je ne saurais comprendre comment l'action en général, qui n'est ici qu'une abstraction d'abstraction, devrait être nécessairement, ou même pourrait être soumise à des principes, à des lois; lois dont il m'est pareillement impossible de me faire la moindre idée. Et je ne comprends pas mieux ce que serait une manière d'agir en général, ou ce que l'auteur appelle une méthode pure ou abstraite, formée de principes communs à *toutes* les méthodes; parce que je ne conçois rien entre elles de commun que leur accord possible avec le sens commun, je veux dire avec le bon sens, avec la raison, si l'on veut, avec cette faculté qui distingue l'homme de la bête, faculté qui, selon Descartes, se trouve également partagée entre tous les hommes, et dont, en effet, chacun croit être suffisamment pourvu; mais qui n'est pourtant pas toujours un juge infallible, pour décider si telle ou telle chose est ou n'est pas conforme au bon sens. Et remarquez bien que même les vérités universelles et nécessaires, attribuées par quelques-uns à une raison divine en nous; que les idées ou les jugements *à priori* de ce que Kant appelle la raison pure, malgré leur certitude, ne nous seraient d'aucun secours ici, pas plus qu'ils ne le sont ailleurs pour vérifier si un raisonnement est bon ou mauvais : car ces



jugements *à priori*, ces principes universels, tout homme, en raisonnant, en discutant sur n'importe quoi, les invoque, ou plutôt les suppose et les observe, bon gré, mal gré, qu'il s'en aperçoive ou non; ce qui n'empêche pas et ne peut pas empêcher la diversité des raisonnements et des opinions chez les divers individus, ni prévenir ou faire apercevoir les erreurs dans lesquelles ils tombent.

Or il me semble qu'il en serait de même des principes communs à toutes les méthodes, s'il pouvait y en avoir de tels : ces principes aussi, pour être infailibles, devraient être, avant tout, des vérités nécessaires, ou quelque chose d'équivalent et de très-général, que toutes les méthodes impliqueraient également : et, par cela même, il me paraît de la dernière évidence, qu'ils ne sauraient être ni comme une pierre de touche pour reconnaître si telle méthode particulière est meilleure que telle autre, ni comme un instrument pour en établir une parfaite en tout point.

Les tentatives de l'auteur ne ressembleraient-elles point à celles d'un mathématicien ou soi-disant tel, qui, voulant abstraire dans l'abstrait pour composer une géométrie pure, ou par excellence, s'efforcerait de chercher des propriétés ou des lois communes, des attributs ou des principes communs à toutes les figures, sans s'apercevoir que ceux qu'auraient en commun celles de chaque espèce en particulier disparaîtraient entièrement dans une généralisation qui embrasserait toutes les espèces, c'est-à-dire : tous les triangles, rectangles, isocèles et scalènes, rectilignes et curvilignes; les parallépipèdes, les rhombes et les trapèzes; tous les autres polygones, irréguliers et réguliers; les cercles de toutes les grandeurs ou de toutes les courbures; les ellipses de toutes les excentricités; enfin toutes les hyperboles et paraboles?

Telles sont les idées fondamentales sur lesquelles repose le système de M. Bara, ou, pour mieux dire, qui le constituent; car, en effet, tout son système est là. Ses observations relativement aux diverses méthodes dont il parle, ainsi qu'à la méthode *en général* (non à une prétendue méthode générale), observations très-nombreuses et très-justes pour la plupart (ce qui pourrait aisément faire prendre le change à des lecteurs inattentifs), sont en dehors ou indépendantes de tout système, et ne prouvent rien ni pour ni contre le sien, qui paraît n'être, en définitive, qu'une illusion de l'esprit fondée sur de fausses analogies, sur une certaine confusion d'idées, et sur des conceptions abstraites qui n'ont aucun fondement. » (25 mars 1855.)

L'Académie a cru devoir écarter la question relative à la publication de l'ouvrage de M. Bara; elle s'en rapporte, du reste, aux observations que les deux auteurs, MM. Grøyer et Van Meenen, ont bien voulu faire sur ce travail.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

*Notice sur Baudouin II, comte de Guines et d'Ardre, protecteur des sciences et des lettres au XIII<sup>me</sup> siècle; par M. J.-J. De Smet, membre de l'Académie.*

Comes autem, studiosissimus omnium indagator,  
nullius sapientiae Minervam intactam reliquit.

(LAMB. ARD.)

Depuis qu'on a reconnu la nécessité de ne pas en croire sur parole les historiens modernes, et de remonter aux

sources qu'ils ont négligées ou mal comprises, bien des faits qui paraissaient généralement admis se sont présentés sous un aspect tout différent, et plus d'un personnage a vu sa réputation compromise ou réhabilitée. Qui n'en citerait au besoin de nombreux exemples? Naguère encore on regardait comme acquis à la science que toute l'aristocratie du moyen âge faisait hautement profession d'ignorance, et la preuve en existait, disait-on, au bas de quelques actes, où l'on trouve que tel ou tel seigneur ne sait pas écrire, *vu sa qualité de gentilhomme*. Mais, à part la rareté de pareils documents (1), notre savant associé, M. Arthur Dinaux, a judicieusement remarqué (2) que si l'on se reporte à l'époque inculpée où tout châtelain attachait à sa personne un *clerc* qui lui servait à la fois de chapelain, de lecteur et de secrétaire, on verra qu'il n'y avait rien d'extraordinaire à ce que le seigneur se dispensât d'écrire. Les missives de magistrats et hauts fonctionnaires d'aujourd'hui, écrites par un commis, portent quelquefois une signature parfaitement illisible et qui équivaut à la déclaration de ces anciens châtelains : les historiens à venir seraient-ils autorisés par-là à donner un brevet d'incapacité et d'ignorance à quelques hommes d'État?

Les princes et les seigneurs les plus distingués du moyen âge, ajoute M. Dinaux, ont presque tous composé des poésies, qui se font remarquer autant par l'élégance de l'expression que par la finesse de la pensée, par le sentiment et le bon goût : est-il possible de concilier avec ces belles qualités la profonde ignorance dont on les accuse? Dans nos provinces surtout, et en particulier au XIII<sup>me</sup> siè-

(1) En trouve-t-on qui appartiennent à la Belgique?

(2) *Les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, page 56.

cle, les faits donnent un démenti formel à cette imputation. Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance, avait vu, nous dit-il (1), le comte Charles le Bon s'appliquer avec ardeur à l'étude dans tous ses moments de loisir; il avait connu un comte Ayulfus (2), qui parlait le latin comme un clerc et montrait la reconnaissance la plus vive pour ses parents, parce qu'ils lui avaient procuré le bienfait de l'instruction : « Un prince étranger aux lettres était, à son avis, un noble dégénéré, aussi méprisable qu'un vilain, et, en un sens, comparable à la brute. »

Philippe d'Alsace, à qui s'adresse le sage abbé de Bonne-Espérance, avait été initié aux bonnes lettres dès son jeune âge; il n'épargna rien pour acquérir des livres, protégea toujours la gaie science et offrit un asile aux jongleurs et ménestrels que Philippe-Auguste avait chassés de sa cour. Son neveu, le comte Baudouin IX, ne se montra pas moins ami de la littérature; on sait qu'il fit recueillir les histoires du Hainaut et cultiva lui-même la poésie provençale.

Baudouin II, comte de Guines et, du chef de sa femme, comte d'Ardre, s'estima heureux d'être le vassal et l'allié de ces deux princes, et, comme eux, il mit sa gloire à être constamment le Mécène des savants et des gens de lettres.

Fils d'Arnoul de Gand et de Mahaut de S'-Omer, il eut une jeunesse orageuse, qui menaçait le peuple d'un gouvernement ruineux et tyrannique; mais les belles qualités dont la Providence l'avait doué prirent heureusement le

(1) *Opera Philippi, abbatís Bonac Spei*, ep. XVI, p. 82.

(2) Qui peut être ce comte Ayulfus, qui mourut, comme ajoute le bon religieux, en combattant les infidèles? Probablement un compagnon d'armes de Thierry d'Alsace, dont on connaît les exploits en Palestine. Peut-être le comte Arnoul (*Arnulfus*) d'Arschot, qui combattit les Maures en Portugal.



dessus (1). Parvenu à peine à l'âge exigé par les statuts, il se vit créer chevalier, et, chose singulière, par les mains de saint Thomas de Cantorbery, qui lui ceignit l'épée et le chaussa des éperons dorés. De là le respect profond et l'affection filiale qu'il professa toujours pour le grand chancelier, devenu primat d'Angleterre. Il l'accueillit plus tard avec une bienveillance extrême, quand il fut exilé par Henri II, et voulut le retenir au château de Guines. Après le martyre de l'illustre archevêque, il n'eut rien tant à cœur que de se procurer de ses reliques, pour en enrichir la belle chapelle de S<sup>te</sup>-Catherine, qu'il avait fait bâtir à la Montoire (2).

Son père, Arnoul de Gand, n'avait pas obtenu paisiblement la possession du comté de Guines. La maison de Semur, en Brionnais, dont, en effet, les titres ne paraissaient pas inférieurs aux siens (3), lui avait vivement disputé ce bel héritage. On pouvait donc craindre qu'à sa mort on ne vit surgir de nouvelles prétentions; mais il n'en fut pas ainsi, et le jeune Baudouin succéda sans contestation à son père, en 1169, et Thierry d'Alsace admit son hommage. La même année encore, il signe, comme témoin, avec Gautier de Termonde et Hugues d'Oisi, des lettres octroyées par Philippe d'Alsace à l'abbaye de Marchiennes (4).

Lui-même se montra libéral envers les maisons reli-

(1) Lambert, prêtre et curé de l'église d'Ardre, nous a donné une biographie assez complète de ce seigneur dans sa chronique, dont M. le marquis de Godefroy-Menilglaise vient de publier une excellente édition.

(2) Fort ruiné sur le territoire de Zutkerque.

(3) L'un et l'autre prétendant étaient issus des comtes de Guines, par les femmes.

(4) A. Duchesne, *Hist. de la maison de Gand*, etc. Preuves, p. 121.

gieuses , particulièrement envers les abbayes d'Andre et de Clairmarais (1).

Mais ce qui signala surtout son administration, et dès le commencement, ce fut son amour pour la justice, qu'il voulait toujours fondée sur l'équité et le droit, bien qu'en même temps prompt et sévère. C'est ce qui lui valut, avec l'estime des honnêtes gens, les surnoms de *Justicier* et de *Juste juge*, que les seigneurs méritaient rarement au XIII<sup>me</sup> siècle, et dont il n'eût peut-être pu remplir longtemps les devoirs, s'il n'avait pas été puissamment soutenu par le conseil et l'exemple de son suzerain, le comte Philippe d'Alsace. Il ne négligeait pas d'ailleurs les autres parties de l'administration. Un marché avait été établi, par ses prédécesseurs, à Zutkerque, mais le commerce paraissait y perdre tous les jours d'importance; Baudouin le transféra à Auderwic (1), et ordonna qu'on y tiendrait tous les ans une foire solennelle aux fêtes de la Pentecôte. Il entreprit ensuite le desséchement des marais qui avoisinaient la ville et parvint à les convertir en terres arables.

Baudouin n'ignorait pas que ceux de Boulogne, de Calais et de Witsant voyaient de mauvais œil ces établissements et ces travaux. Pour n'avoir rien à craindre de leurs hostilités, il ne se contenta pas de fortifier Auderwic et Tournchem; il fit encore construire dans le marais de Sandgate, entre Calais et Witsant, une forteresse redoutable, munie de fossés et de boulevards, avec une tour très-élevée. Vainement les voisins voulurent-ils mettre obstacle à cette construction; et quand Renaud, comte de Boulogne,

(1) Aub. Le Mire a publié une charte en faveur de Clairmarais (*Dipl. Belg.*, p. 145.)

(2) *Auderuic*, aujourd'hui *Audruick*, à 6 kilom. d'Andre.

entreprit à son tour de bâtir une citadelle à Osterwic (1), pour tenir en échec la nouvelle forteresse, les habitants de Sandgate et de Guines attaquèrent si vaillamment les ouvriers et les soldats qui les protégeaient, qu'ils les forcèrent de renoncer absolument à leurs projets.

Ayant pourvu ainsi à la défense de ses États, le comte pouvait sans crainte passer en Angleterre, où l'appelaient assez fréquemment les fiefs et les seigneuries qu'il y possédait. Mais, au retour d'un de ces voyages, il trouva son épouse mourante et abandonnée déjà par ses deux médecins, Herman et Geoffroi, que le docteur K. Sprengel ne paraît pas avoir connus, puisqu'il n'en fait aucune mention dans son *Histoire de la médecine*. La perte de la comtesse occasionna une maladie dangereuse à son mari; mais il en revint heureusement, et se dévoua depuis davantage aux œuvres de dévotion et de charité (1177).

Le roi de France, Louis le Jeune, connaissait le grand mérite du comte de Guines; pour lui prouver toute son estime, il l'invita au pèlerinage de Cantorbery, qu'il avait résolu pour obtenir la santé de son fils, par l'intercession du martyr saint Thomas. Baudouin fut aussi traité de la manière la plus honorable par le roi d'Angleterre, au point que Lambert d'Ardre l'appelle à cette occasion, dans son style emphatique, la perle précieuse de la couronne de France et l'escarboucle du diadème d'Angleterre (2).

(1) *Oosterwyck*, *Sandgate*, *Witsant*, etc., sont évidemment d'origine germanique; mais on a tort peut-être d'inférer de là qu'au XI<sup>m</sup>e siècle on parlait le flamand dans l'ancienne Picardie; saint Dunstan, qui débarqua dans un port de ce pays, ne comprit absolument rien, dit un de ses biographes, au langage des habitants, ce qui n'aurait pu arriver s'ils avaient parlé le flamand, langue germanique comme l'anglo-saxon.

(2) *Quod in corona regni Franciæ quasi gemma radiaret preciosa*,

Ce qui rehaussait particulièrement les qualités brillantes, qu'on se plaisait à reconnaître au comte de Guines, c'était la protection éclairée, autant que généreuse, qu'il accordait aux lettres et aux sciences. Quoique lui-même n'eût pas reçu une éducation savante, il préférait à toute autre la conversation des hommes instruits et les accueillait avec empressement à sa résidence, que les trouvères pouvaient sans trop d'exagération appeler le séjour des muses. Il profita si bien de leurs lectures et de leurs discussions, qu'il acquit lui-même un savoir très-remarquable pour le temps et soutenait avec succès des disputes avec ces maîtres en philosophie. Ses progrès dans l'intelligence des livres saints n'étaient pas moins admirables et fortifiaient tous les jours davantage son attachement à la foi et son zèle pour relever tout ce qui tenait au culte divin. De là cette magnificence qu'on remarquait dans les chapelles qu'il avait bâties à la Montoire et à Auderwic.

La première, qui était dédiée à sainte Catherine, était abondamment pourvue de livres (1) et avait pour chapelain un savant distingué, nommé Michel et natif de Louches (2), qui avait enseigné longtemps les belles-lettres dans la ville d'Ardre. Un couvent de religieuses, fondé à Guines, s'était enrichi d'orgues et d'autres instruments de musique par la libéralité de Baudouin. Mais la bibliothèque qu'il réunit pour son propre usage lui coûta infiniment plus de soins et de dépenses. Elle comptait tant de volumes de

*et in diademate regis Angliæ quasi carbunculi petra coruscaret preciosa.*

(1) *Omnia... tam in libris quam in caeteris ornamentis, eidem loco sufficienter, immo copiosissime, procuravit.* (Lamb. ard.)

(2) Autrefois *Loutesse*, village à 4 kilom. d'Ardre.



théologie et de philosophie qu'on le mettait, pour leur possession, en parallèle avec saint Augustin, saint Denis l'aréopagite et Thalès de Milet (1); tandis que, pour les récits mythologiques, les chansons de geste, les aventures romanesques, on le disait égal aux jongleurs les plus célèbres (2). Lui-même avait instruit Hésard d'Andrehem, qu'il nomma son bibliothécaire.

Hésard traduisit en langue romane un bon nombre des livres du dépôt qui lui était confié. En même temps, Landri de Walbaing ou Waben composa pour le comte une version du *Cantique des cantiques*, avec l'explication du sens mystique de ce livre sacré, et une autre des Évangiles, surtout des dimanches, à laquelle l'interprète joignit des homélies ou éclaircissements convenables. Le comte fit encore usage d'une ancienne vie de saint Antoine, mise en langue vulgaire par un nommé Alfred, et d'un traité de physique traduit par un savant homme, appelé maître Geoffroi. Puis un autre érudit, Simon de Boulogne, ayant donné une version très-fidèle de l'ouvrage de Solin, de *Mirabilibus mundi* (5), la présenta au comte et la lut en public devant lui, pour obtenir, ou plutôt pour augmenter la bienveillance de Baudouin à son égard. D'autres enfin composèrent en son honneur et à sa demande des ouvrages de leur propre fonds, tel que Gauthier Silens, surnommé *Silenticus*, qui écrivit un livre intitulé *Silenticus* ou *Romanus de Silentio*, dont le sujet nous est inconnu, mais qui

(1) *In philosophia Milesium Thaletem*. Nous ne concevons pas comment M. Daunou (*Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 551) a vu là qu'on comparait Baudouin à l'auteur des *Fables milésiennes*.

(2) *Joculatores quosque nominatissimos equiparare putaretur*. Lamb. ard.

(5) Connu généralement aujourd'hui sous le titre de *Polyhistor*.

valut à son auteur d'amples récompenses en chevaux, en parures et autres présents.

Quels étaient ces écrivains et ces traducteurs? Toutes les recherches des consciencieux auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* sont demeurées infructueuses pour les faire connaître autrement que ne le fait la chronique de Lambert d'Ardre : il en est de même de leurs ouvrages, qui se cachent peut-être sous le voile de l'anonyme dans la poussière de quelque vieille bibliothèque. Il est probable que quelques-uns ont occupé une place dans la librairie des comtes de Flandre, réunie plus tard à celle des ducs de Bourgogne; mais Terentius Maurus a eu raison de dire :

. . . . . *habent sua fata libelli;*

et la bibliothèque de Bourgogne en particulier a eu tant de vicissitudes à subir qu'il n'y a rien de surprenant, si beaucoup d'anciens livres ne s'y retrouvent pas.

Ces occupations scientifiques et littéraires, si dignes d'un prince ami de la paix, n'empêchaient pas le comte de Guines de donner des preuves de bravoure et de talents militaires quand son devoir l'appelait aux armes. Ainsi on le vit allié et vassal dévoué du comte de Flandre et de Hainaut, Baudouin IX, dans la guerre que celui-ci eut à soutenir contre le roi Philippe-Auguste. Il joignit ses troupes à celles du comte au siège de S<sup>t</sup>-Omer, et, tandis que les Flamands emportaient le fort appelé *Koelhof*, il donna l'assaut à la porte de Boulogne avec tant d'impétuosité que les habitants furent bientôt contraints de rendre leur ville (1).

---

(1) *Chron. S<sup>ci</sup> Bertini, ad an. 1192.* Ce n'est pas ici le lieu d'examiner

La paix qui eut lieu peu après rendit le comte de Guines vassal direct de la couronne de France, mais ne changea point ses affections; et quand Réginald, comte de Boulogne, abandonna la cour de Philippe-Auguste dont il avait encouru l'indignation (1), il lui accorda un asile et s'allia avec lui contre le roi. Tous deux rendirent de nouveau hommage de leur comté au comte de Flandre, qui était en guerre avec le monarque français (1196). Philippe pénétra avec son armée jusqu'à Bailleul; mais il fut arrêté par la bravoure des habitants, et la guerre, mêlée de succès et de revers, dura encore quelque temps. Duchesne a écrit que le comte de Guines, avec ses deux fils, Gilles et Sobier, dut se rendre prisonnier du roi; mais lui-même cite plusieurs actes qui prouvent le contraire. La paix solide de Péronne (1199, v. s.) soumit de nouveau au comte de Flandre les fiefs de Guines, d'Arde, de Lillers, etc. Notre Baudouin ne prit aucune part à la croisade qui porta le comte Baudouin IX sur le trône de Constantin, et mourut paisiblement en 1205.

Rien ne prouve mieux la vigilance et l'habileté du comte de Guines que l'état prospère de ses domaines sous son administration. Le comté avait atteint son apogée à la fin du XII<sup>me</sup> siècle. Il s'étendait du nord au sud, depuis le pont du Nieulet, Sandgate et Escalles, jusqu'à Westbécourt et Cormettes, où il venait joindre la banlieue de St-Omer, et, du levant au couchant, depuis Eperlecques, Ruminghem et le canal actuel de Calais jusqu'à Escœuilles, Le

---

cette chronologie; mais elle doit paraître fautive, quand on sait qu'en 1192, Baudouin le Courageux, et non Baudouin IX, était comte de Flandre et de Hainaut.

(1) *Ibidem*.

Wast et Hardingham (1). On y comptait les douze baronnies d'Andres, de Bavelinghem, Fiennes, Licques, Wal-en-Surques, Cresecques, Courtebourne, Hammes, Hermelinghem, Zueveland, La Motte d'Ardre et Alembom. Les successeurs de Baudouin ajoutèrent à leur comté les châtelainies de Bourbourg et la terre de l'Angle.

---

*Des colonies flamandes établies, au XII<sup>me</sup> siècle, dans le nord de l'Allemagne; par M. Arendt, membre de l'Académie.*

Parmi les questions qui intéressent l'histoire des provinces belges pendant les premiers temps du moyen âge, il en est une qui ne me semble pas avoir fixé, au degré qu'elle mérite, l'attention des historiens : c'est celle de l'origine, de l'organisation et de l'importance des colonies flamandes établies au nord de l'Allemagne. Dès les premières années du XII<sup>me</sup> siècle, il se fait, parmi les populations flamandes des Pays-Bas, un mouvement très-marqué qui les porte vers les vastes contrées situées entre le Weser et l'Oder, et désignées ordinairement sous le nom de *Basse-Allemagne*. L'impulsion et la direction une fois données, l'émigration continue pendant tout le XII<sup>me</sup> siècle et au delà. Les territoires voisins des embouchures du Weser et de l'Oder, le Holstein, le Brandebourg, la Saxe, se peuplent de travailleurs belges et hollandais; de nombreuses colonies y sont fondées; les émigrés dotent leur patrie d'adoption de nouvelles et importantes branches de tra-

---

(1) M. A. Courtois, dans le *Mémorial artésien*.



vail agricole et industriel, et lui apportent les germes d'une organisation politique et d'un développement social nouveaux.

Les traces de cette immigration existent encore de nos jours dans de nombreux faits matériels, dans la physionomie des pays ainsi colonisés, dans les coutumes, les occupations et la langue de leurs habitants. Les termes de *Flaeming*, *Flaemisch*, sont restés attachés, pendant cette longue série de siècles, à une foule de localités et d'institutions de ces contrées. Longtemps il y a été question d'un droit flamand, de coutumes flamandes, d'héritages flamands, de tout un système de mesures flamandes; des territoires entiers portent encore, à l'heure qu'il est, le nom de *Flaeming*; dans plus d'une ville il y a encore aujourd'hui une rue appelée *Flaemische Strasse*. Tout cela s'est conservé intact à travers cette multitude de transformations que l'état matériel et moral de ces populations a subies depuis le XIII<sup>me</sup> siècle. Il est telle coutume, désignée dans les codes du droit allemand sous le nom de *coutume flamande*, et se rapportant au régime de la propriété foncière dans certaines localités de la Thuringe, qui, pratiquée sans interruption pendant six siècles, n'a été abolie qu'à la suite de cette grande tentative de réforme qui s'appelle la révolution de 1848.

Quand, en présence de cette longévité, qui prouve une nouvelle fois la vitalité des germes d'organisation nés sur le sol belge, on demande ce que la science a fait pour expliquer ce mouvement dans ses causes et dans sa portée, on reste étonné du peu d'attention que les historiens lui ont accordée. Les Allemands s'en sont occupés, il est vrai; leur littérature historique compte quelques travaux fort remarquables sur la colonisation néerlandaise du XII<sup>me</sup> siè-

ele; mais ils n'ont examiné et éclairci qu'un côté de la question. Ils ont recherché les faits et les événements de leur histoire, auxquels se rattache la fondation de ces colonies; ils ont recueilli un certain nombre de leurs chartes d'institution et d'autres documents qui y sont relatifs; ils ont étudié l'organisation primitive de ces établissements, leur influence sur le développement de la culture matérielle, des institutions politiques et civiles dans les pays où ils furent fondés. Mais leurs travaux s'arrêtent là; ils n'ont que peu ou point touché à un second côté de la question, que j'appellerai le côté belge, et qui, à mes yeux, présente pour l'histoire de nos provinces autant d'intérêt et autant d'importance que le côté allemand en offre pour l'histoire du nord de l'Allemagne. C'est sur ce côté de la question que je désire appeler l'attention de la classe et celle des hommes, fort nombreux chez nous, qui s'occupent d'études approfondies sur l'histoire du pays. Pour être à même de bien préciser les faits qui restent à éclaircir et à expliquer, il importe d'exposer d'abord rapidement la marche suivie et les résultats obtenus par les recherches allemandes. Après avoir montré ce qui a été fait, il sera plus aisé de faire voir ce qui reste encore à faire.

Ce n'est qu'après le milieu du dernier siècle que l'histoire des colonies flamandes commença à être traitée avec une attention et des soins dignes à la fois de l'importance du sujet et de l'érudition allemande. Avant cette époque, ces colonies avaient bien occupé l'attention de quelques savants, mais on s'était borné à étudier l'un ou l'autre de leurs groupes, à examiner l'une ou l'autre de leurs institutions ou coutumes particulières. Quant au mouvement d'immigration en général, on se bornait, la plupart du temps, à en affirmer l'importance et l'étendue sans les

prouver. Sous ce dernier rapport, et avant que des recherches critiques plus précises eussent permis d'en établir les véritables proportions, on s'était livré à des exagérations vraiment extraordinaires. Des auteurs très-sérieux et très-recommandables d'ailleurs, n'hésitèrent point d'affirmer qu'un grand nombre de villes de l'Allemagne du Nord devaient leur origine à des colonies flamandes. On était si bien convaincu de la grande action que ces établissements avaient exercée sur tout le développement matériel et politique du pays où ils furent fondés, qu'une simple et fortuite ressemblance de nom, quelque légère et fugitive qu'elle fût, suffisait pour soutenir l'origine flamande de ces localités. On retrouvait ainsi, entre l'Elbe et l'Oder, dans les villes de Camberg, Burg, Mucheln, Gentin, Dam, Tornau, Loeben, des colonies de Cambray, Bruges, Malines, Gand, Damme, Tournay, Louvain. Et on ne s'arrêta pas là : un certain nombre de familles nobles, qui se sont illustrées dans les siècles suivants et qui comptent parmi les familles historiques de la Prusse, les Bredow, les Arnim, les Schulenburg, étaient venues, disait-on, de la partie flamande des Pays-Bas : les Bredow, de Breda; les Arnim, d'Arnheim; les Schulenburg, de je ne sais quel château fort, dont le nom sonne à peu près comme le leur.

Ce ne fut qu'en 1770 que, pour la première fois, un travail sérieux et des mieux faits, comme étude des sources et comme érudition, présenta un exposé plus complet et plus exact des faits. Ce travail, c'est la dissertation de J. Eelking : *De Belgis seculo XII in Germaniam adventis, variisque institutis atque juribus, ex eorum adventu ortis*. Les recherches d'Eelking sont devenues le point de départ et la base de tous les travaux subséquents sur la question.



Après avoir indiqué les contrées dans lesquelles les colons s'établirent, ainsi que les circonstances qui les y amenèrent, Eelking examine avec un soin particulier les institutions qu'ils apportèrent. Il arrive, dans cette étude, à des résultats dont un certain nombre peut être sujet à révision, mais qui, à coup sûr, présentent un très-haut intérêt. D'après lui, les colons flamands ont donné à leur patrie adoptive leur langue, qui serait devenue le bas-allemand; dans l'ordre politique et civil, ils l'auraient dotée de plusieurs institutions des plus importantes, telles que les états provinciaux, les franchises communales, quelques droits et coutumes civils remarquables; dans l'ordre matériel enfin, ils y auraient introduit d'immenses progrès dans l'agriculture et les commencements de l'industrie.

Les conclusions d'Eelking furent adoptées et parurent comme faits acquis dans un grand nombre d'ouvrages historiques, et la question resta pendant plus de quarante ans dans l'état où les recherches du savant Brêmois l'avaient laissée. Ce n'est qu'en 1815 qu'elle fut reprise par un historien distingué, M. de Wersébe, dans un ouvrage fort développé et intitulé : *Über die niederländischen Colonien, welche im nördlichen Deutschland im zwölften Jahrhundert gestiftet worden*. L'ouvrage de M. de Wersébe est, de loin, le travail le plus considérable et le plus important qui ait paru sur ce sujet; il se distingue autant par une vaste érudition, une connaissance profonde des sources que par la critique sévère qui préside à toutes les recherches. Sous ce dernier rapport, M. de Wersébe tombe presque dans l'excès opposé à celui que l'on peut reprocher à ses prédécesseurs. Autant que les auteurs antérieurs à Eelking, et en partie encore Eelking lui-même, exagèrent les résultats produits



par la colonisation, autant Wersebe, emporté par un excès de critique et des doutes quelquefois systématiques, méconnaissant en même temps le caractère sérieux et la force probante des témoignages contemporains, s'applique à amoindrir ses résultats et à les restreindre. Tout en admettant, dans une certaine mesure, l'importance de ces colonies, leur action sur les institutions et l'état matériel de l'Allemagne du Nord, il cherche à en réduire le nombre et l'étendue, en assignant au mouvement d'immigration des proportions beaucoup plus restreintes et en contestant son influence générale. Dans ce sens, il va aussi loin que ses devanciers dans le sens contraire.

Depuis Wersebe, la question n'a plus été traitée en Allemagne *ex professo*; on y a bien touché quelquefois encore, mais ce n'a été qu'en passant ou incidemment. Cependant de précieux matériaux ont été mis au jour, des sources nouvelles ont été trouvées, et on peut affirmer que tous les éléments d'une solution complète et précise de la question existent et n'attendent que la main qui les coordonne.

La route à suivre dans ce travail est toute tracée; il s'agit d'éviter les erreurs et les exagérations dans lesquelles les auteurs sont tombés des deux côtés, et d'arriver à la vérité en faisant une part égale aux faits fournis par les documents contemporains, et à la critique qui les trie et les discute. Déjà quelques savants sont entrés dans cette voie. Je citerai l'excellent aperçu que M. le professeur Langethal a donné des questions relatives aux colonies flamandes, dans son *Histoire de l'agriculture en Allemagne*, et les travaux si éminents à tous égards de M. Michelsen sur quelques coutumes particulières du droit flamand en Thuringe. Tout récemment un historien, dont les remar-

quables travaux méritent et obtiennent , en Allemagne, la plus sérieuse attention , M. Droysen , dans le premier volume de son *Histoire de la politique de la Prusse* , a donné des détails fort instructifs sur la colonisation du pays où les Flamands s'établirent.

Tous ces travaux ne portent que sur le côté allemand de la question ; le côté belge en est intact , personne n'y a touché. Quelques-uns de nos auteurs , tels que Verhoeven et Rapsaert , mentionnent bien en passant l'établissement de ces colonies , et disent quelques mots sur ce qu'ils considèrent comme ses causes générales ; mais rien n'a été approfondi ou examiné seulement d'une manière sérieuse. Cependant une occasion toute spéciale s'était présentée de traiter la question avec tous les développements qu'elle comporte. L'Académie de Bruxelles avait mis au concours , en 1776 , la question suivante : *Donner un précis des principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains , depuis les temps les plus reculés jusques et y compris celui des croisades ; examiner aussi quelle a été l'influence de ces colonies sur les mœurs et le caractère national.* Cinq mémoires furent présentés ; dans aucun d'eux l'émigration du XII<sup>me</sup> siècle n'est traitée d'une manière conforme à son importance. Dans le mémoire couronné , elle est à peine mentionnée. L'auteur du travail qui obtint le premier accessit , l'abbé de Merseman , consacre jusqu'à une demi-page à reproduire , aussi sommairement qu'il peut , quelques-uns des faits établis par Eelking. Verhoeven , dont le mémoire rédigé en flamand obtint le second accessit , se contente de quelques données des plus vagues et des plus superficielles. M. Méan , conseiller-maître à la cour des comptes , qui eut également un accessit , ne fait que résumer la dissertation d'Eelking , et s'excuse de

n'avoir pas fait de recherches propres, en disant : « Je souhaiterais pouvoir m'étendre davantage sur cette partie de notre histoire qui répond si bien à la question proposée par l'Académie; mais il ne m'est pas permis d'être trop long. » M. d'Hoop, enfin, avocat au conseil de Flandre, qui présenta un cinquième mémoire, passe la question tout à fait sous silence. Plus récemment, on a publié, en français, la dissertation d'Eelking sans entrer dans un nouvel examen des faits qu'elle contient, et l'on peut dire, avec raison, que beaucoup, sinon tout, reste à faire pour éclaircir la question au point de vue de l'histoire et des institutions belges. Étudié d'une manière nouvelle et mis en rapport avec ce que nous savons du droit politique et civil de cette époque, ce grand mouvement d'émigration présente pour la connaissance intime et approfondie de l'état de nos provinces, pendant le XII<sup>me</sup> siècle, le plus haut intérêt, et une portée qu'il est impossible de méconnaître. On comprend aisément comment des recherches faites non pas seulement dans les sources contemporaines allemandes et dans les nôtres, si riches et si variées, mais encore et surtout dans les chartes de fondation de ces colonies, doivent jeter de jour sur la situation intérieure, l'état social, matériel aussi bien que politique de la Flandre et du Brabant à cette époque, combien ces recherches doivent fournir d'aperçus féconds, d'indications et de faits nouveaux échappés aux auteurs des chroniques, ou négligés par eux comme ne rentrant pas dans l'ordre des événements sur lesquels leur attention se portait exclusivement. Que la classe me permette de lui signaler quelques points qui, dans ce sens, me paraissent surtout devoir fixer l'attention et provoquer une étude spéciale.

Il importe, me semble-t-il d'abord beaucoup, de bien

rechercher les véritables causes de l'émigration. Il existe à ce sujet entre les auteurs une grande diversité d'opinions : les uns y voient une des conséquences des croisades, d'autres l'attribuent aux guerres et aux luttes politiques qui désolèrent la Belgique à cette époque; d'après d'autres encore, elle fut causée par les grandes inondations qui eurent lieu à différentes reprises dans le courant du XII<sup>me</sup> siècle; d'autres, enfin, pensent que l'émigration est due à un trop-plein de population dans les Pays-Bas. Quand on regarde de plus près les faits, on trouve que des causes de cette nature peuvent avoir contribué à entretenir le mouvement d'émigration, mais qu'il est difficile d'admettre qu'elles l'aient provoqué. Dans les recherches faites jusqu'ici, on a oublié de tenir compte d'un fait capital. En examinant les chartes de fondation, on trouve que la plus ancienne de date certaine remonte à l'an 1106. Dans cette charte, l'archevêque Frédéric, de Brême, fait des concessions de terrains fort étendus, sur leur demande, à des Hollandais habitant la rive droite du Rhin, probablement le diocèse d'Utrecht. En admettant que cette colonie fut la première fondée et que la date de la charte marque le commencement du mouvement d'émigration, il faut reconnaître que les causes alléguées par les historiens ne peuvent point y avoir donné lieu. La première croisade date de l'an 1096. Il est dans la nature des choses que les modifications produites par ce grand événement dans la condition des individus, durent se manifester lentement, et l'on ne conçoit guère que, dans les premières années qui suivirent le départ des croisés, elles eussent été déjà sensibles au point de provoquer une émigration dans les proportions de celle dont il est question dans la charte de 1106. Je n'entends pas nier, toutefois, que les croisades



n'aient influé dans la suite sur le mouvement d'émigration. Les dates des fondations postérieures montrent que les plus importantes en ont eu lieu vers le milieu et dans la seconde moitié du XII<sup>me</sup> siècle. A cette époque, l'émigration se faisait sur une très-grande échelle, et il est fort possible que l'extension qu'elle prit soit due en partie aux perturbations de plus d'un genre que les croisades avaient jetées dans la situation des classes moyennes et inférieures. L'origine de l'émigration leur est indubitablement antérieure; le mouvement s'accrut à la suite des croisades, mais celles-ci n'en furent point la cause déterminante.

Quant à l'envahissement par les eaux de la mer du sol de la Hollande, de la Frise et de la Flandre, il est certain que les calamités de toute espèce qui en résultèrent pour les habitants de ces provinces les portèrent à émigrer. Une des principales sources pour l'histoire de la fondation des colonies flamandes, la chronique slave de Helmond, mentionne explicitement cette circonstance, et les dates des grandes inondations de la première moitié du XII<sup>me</sup> siècle sont en rapport avec celles de l'établissement de plusieurs de ces colonies. Mais le commencement de l'émigration est encore antérieur à ces faits, et, qu'on le remarque bien, les premiers émigrants ne vinrent point des provinces du littoral, de celles qui souffraient directement des débordements de la mer, ils partirent de l'intérieur des terres. Il y a eu, il est vrai, une grande inondation en 1105, et l'on pourrait être tenté d'y voir la cause de cette première émigration de 1106; mais comment croire que les habitants des environs d'Utrecht aient quitté leur patrie, parce que, à trente lieues de là, la mer avait envahi les côtes?

Il en est de même d'une autre cause assignée par les auteurs. L'état intérieur du pays, les luttes politiques, les guerres et les désordres qui désolèrent la Flandre pendant le XII<sup>me</sup> siècle peuvent avoir contribué à alimenter et à grandir l'émigration; mais l'on peut dire avec certitude qu'ils n'en sont pas la cause première. Le commencement du XII<sup>me</sup> siècle tombe dans le règne de Robert de Jérusalem, et les premières années de ce siècle sont précisément marquées par les guerres que celui-ci soutint contre les empereurs Henri IV et Henri V d'Allemagne. Peut-on admettre que l'émigration, provoquée par la guerre, se soit dirigée vers un pays qui était en armes contre celui dont elle sortait? L'assertion de Wersebe et d'autres, qu'un trop-plein de population ait donné la première impulsion au mouvement d'émigration, me semble tout aussi peu probable. Il est d'abord fort difficile de prouver que ce trop-plein ait existé, et quand même cela serait, les croisades et le dépeuplement qui en fut la suite y portèrent bientôt remède.

Ainsi, si l'on doit reconnaître que les causes signalées par les historiens ont dû entretenir l'émigration et l'accroître, on voit qu'il reste encore beaucoup à faire pour constater celles qui l'ont fait naître. Une étude attentive des plus anciennes chartes de fondation m'a donné la conviction que la cause primordiale du mouvement doit être cherchée dans l'état comparativement avancé, la perfection relative où se trouvèrent à cette époque l'agriculture, et surtout certaines branches spéciales du travail agricole dans la Hollande et dans la Flandre. Les avantages que les travailleurs de ces provinces trouvèrent à porter leur industrie dans des pays moins avancés et présentant des conditions favorables pour le défrichement et la mise en

culture de certaines espèces de terrains; voilà ce qui a déterminé les premiers départs. Les termes de la charte de 1106 ne laissent aucun doute à ce sujet. L'archevêque Frédéric y déclare qu'il a fait une convention, *pactionem*, avec un certain nombre d'individus habitant en deçà du Rhin, et appelés Hollandais. A leur tête se trouve un prêtre du nom de Henricus; les autres sont laïques et s'appellent Helikinus, Arnoldus, Hico, Fardolt et Referic. Sur leur demande, l'archevêque leur concède un vaste terrain, marécageux et inculte, situé dans son diocèse, et dont ses sujets n'ont pas besoin. La concession se fait à des conditions qui, sous quelque point de vue qu'on les considère, sont très-favorables aux colons; les charges que la charte leur impose ne sont pas bien fortes; les terrains concédés occupent une superficie de plusieurs milles carrés, et l'archevêque leur permet d'y bâtir autant d'églises qu'ils voudront, en promettant de concourir à leur dotation.

On le voit, il ne saurait y avoir de doute sur le caractère de cette première émigration. C'est une entreprise de mise en culture faite sur une grande échelle; elle est dirigée par les six Hollandais avec lesquels l'archevêque traite; ils en sont les chefs, amènent les travailleurs, et partagent avec eux les terres concédées.

Il paraît que ce premier essai réussit. Sous les successeurs de l'archevêque Frédéric, de nouvelles colonies furent établies, dans des conditions analogues, sur le territoire de l'archevêché, et en dehors de ce territoire des princes allemands firent venir de la Belgique, à différentes reprises, des colons en grand nombre pour les employer au repeuplement de pays dépeuplés et dévastés à la suite de la guerre d'extermination contre les Slaves. Sous l'action des causes mentionnées plus haut, l'émigration se

fait alors dans de vastes proportions ; toutes les provinces des Pays-Bas y contribuèrent , la Flandre , le Brabant , la Hollande ; il y a même des traces de Wallons parmi les émigrants. Le Holstein , le Meklenbourg , les Marches , la Lusace , certaines parties de la Saxe , la Silésie se peuplent de nombreuses colonies flamandes. Toutes les classes de la population y concourent ; tandis que , dans le Holstein , le comte Adolphe établit des milliers de Belges pris dans les classes qui ne possèdent point de propriété territoriale , les chartes de fondation des colonies flamandes en Saxe donnent aux colons l'épithète de *virî strenui* , sur la portée exacte de laquelle les opinions peuvent varier , mais qui à coup sûr n'a jamais servi à désigner des individus appartenant aux classes inférieures de la société. Dans la Thuringe , il y a telle colonie flamande dont les membres ont été appelés dans tous les actes officiels et jusqu'aux temps modernes : *Die Herren Flamänder*.

Tout en prenant les proportions les plus considérables et au milieu de circonstances bien différentes de celles sous l'empire desquelles les premières émigrations eurent lieu , le mouvement conserve son caractère primitif ; son but principal est toujours et partout de défricher , de mettre en culture. Les émigrants qui s'y livrent choisissent dans leur patrie d'adoption le genre de culture auquel ils étaient habitués dans leur pays natal. Les Hollandais préfèrent les terres basses , marécageuses , le voisinage de grands cours d'eau , tandis que les Flamands s'établissent plutôt dans les pays dont la nature du sol est la même que dans la Flandre et dans le Brabant.

Il est un second point qui me paraît surtout digne d'attention , et sur lequel je demande à la classe la permission de dire encore quelques mots.



Parmi les chartes de fondation de ces colonies, il y en a un certain nombre qui renferment des dispositions relatives à la condition civile et politique des colons dans leur nouvelle patrie. Les émigrants y importent le droit de leur pays; par une concession spéciale de leurs nouveaux souverains, qui fut sans doute une des conditions de leur établissement, ils continuent à régler les relations les plus importantes de la vie civile, la condition des personnes, la transmission des héritages et de la propriété, d'après les lois de la mère patrie. Il se forme ainsi dans le nord de l'Allemagne un régime à part, qui, en vigueur d'abord dans les colonies flamandes, a été appliqué dans la suite, sous le nom de *droit flamand* ou de *coutume flamande*, à des territoires ou des communautés situés en dehors de ces colonies. L'étude de ce régime présente, je n'hésite pas à l'affirmer, un très-grand intérêt pour l'histoire du droit politique et civil de nos provinces pendant le XII<sup>me</sup> siècle. Il y aurait à ce sujet un double travail à faire : il faudrait d'abord rechercher l'origine du droit flamand, tel qu'il s'est constitué en Allemagne, dans les institutions de la Flandre et du Brabant, et comparer ensuite le code des colonies avec celui de la mère patrie. Je ne crois pas avancer trop en assurant qu'on trouverait dans une pareille étude de nombreuses occasions d'éclaircir des points obscurs, de fixer des opinions douteuses, de compléter des lacunes dans nos connaissances du droit belge pendant une des périodes les plus intéressantes de son développement.

Mais, pour que ce travail fût possible, il faudrait qu'il fût précédé par un autre. Les auteurs allemands qui ont écrit sur la colonisation flamande allèguent unanimement, et comme un fait tout à fait certain, l'absence complète

dans les sources belges de toute mention des causes ou des progrès de l'émigration. A part quelques indications des plus vagues et des plus incertaines, ils prétendent qu'aucun détail ne se trouve ni dans les chroniques ni dans les chartes ou autres documents contemporains qui puisse fournir quelque éclaircissement sur l'émigration. Ils essayent d'expliquer ce silence des sources locales, mais aucun d'eux n'a songé à vérifier si ce silence est, en effet, aussi absolu que ses devanciers l'avaient dit. C'est par une vérification de cette nature que devra commencer, me semble-t-il, toute étude nouvelle de la question. L'impulsion si heureusement donnée chez nous depuis vingt ans, aux études historiques, a mis au jour une foule de documents nouveaux de toute espèce, inconnus aux auteurs qui émirent cette assertion. Il faudrait compulsier ces nouvelles sources, revoir les anciennes, rechercher si elles ne contiennent réellement aucune trace de ce mouvement si remarquable de nos populations ; il faudrait interroger les traditions locales de la Flandre et du Brabant ; consulter ce qui reste dans nos dépôts de documents non encore publiés de cette époque ; recueillir, en un mot, tous les vestiges que cette grande migration peut avoir laissés dans les contrées d'où elle sortit.

Je termine en formant le vœu que cet événement considérable de l'histoire nationale trouve bientôt l'historien qui lui a manqué jusqu'ici.

---

*Traduction de l'épître I<sup>re</sup> du second livre d'Horace, par*  
M. Ad. Mathieu, correspondant de l'Académie.

*A Auguste.*

De tant et de si grands intérêts quand tu portes,  
Seul, le poids sans fléchir, César! quand tes cohortes  
Protégent cet empire où renaissent par toi  
L'austérité des mœurs, le respect de la loi,  
J'aurais trop à rougir si ma voix téméraire  
De tels soins bien longtemps prétendait te distraire (1).

Bacchus et Romulus et Pollux et Castor,  
Avant que vers le ciel ils prissent leur essor,  
Nous avaient délivrés de guerres infinies,  
Avaient borné le sol, fondé des colonies  
Et bâti de leurs mains des remparts florissants  
Sans rencontrer jamais de cœurs reconnaissants;  
Le héros qui dompta l'hydre, le fils d'Alemène,  
Dont l'éclat rejaillit sur la nature humaine,  
Qui, triomphant du sort ensemble et de Junon,  
A d'immenses travaux sut attacher son nom,  
Éprouva que la mort seule apaise l'envie,  
Que nul, si grand qu'il soit, ne l'est pendant sa vie,  
Et que la gloire enfin, ce sublime flambeau,  
N'éclaire jamais bien qu'au delà du tombeau (2).

(1) . . . . *Nisi dextro tempore, Flacci*  
*Verba per attentam non ibunt Caesaris aurem.*

(Sat. 1<sup>re</sup>, liv. II, v. 48-49.)

(2) *Virtutem incolumem odimus,*  
*Sublatam ex oculis quaerimus invidi.*

(Ode 24, liv. III, v. 31-32.)

Toi seul, de ton vivant, nous vois, comblé d'hommages,  
Prendre à témoin ton nom, jurer par tes images ;  
Toi seul entends redire à tous, ô Dieu mortel,  
Que le monde n'a vu, ne verra rien de tel (1).

Mais ce peuple, en un point et si sage et si juste,  
Pour qui toute splendeur pâlit devant Auguste,  
Sur maint autre souvent sottement entêté,  
S'obstine à n'admirer rien que l'antiquité,  
Pense qu'au mont Albain les neuf sœurs elles-mêmes  
Ont de nos décemvirs écrit les lois suprêmes,  
Inspiré ces traités, garants de nouveaux droits,  
Qu'aux Sabins consternés dictaient nos premiers rois,  
Et gravé sur l'airain de nos tables antiques  
Des destins dévoilés les arrêts prophétiques.

Si, parce que des Grecs les écrits les plus vieux  
Sont, il faut l'avouer, ce qu'ils ont fait de mieux,  
Nous devons tout peser à la même balance,  
Forcé nous sera bien de garder le silence :  
Il n'est rien à répondre à pareil argument ;  
Nous avons de la gloire à revendre vraiment,  
Les peintres, les chanteurs, les athlètes de Rome  
Feront oublier ceux que la Grèce renomme...

Mais si, comme à nos vins, c'est l'âge qui transmet  
Aux livres ce parfum que prise le gourmet,  
Je voudrais bien savoir à quel âge un poëme  
De sa maturité touche le point suprême,  
Depuis cent ans enfin si l'auteur enterré  
Est vieux (par conséquent digne d'être admiré)  
Ou jeune (c'est-à-dire imparfait, misérable)?

(1) . . . . O, qua sol habitabiles

*Illustrat oras, maxime principum!*

(Ode 14, liv. IV, v. 3-6.)



Admettons qu'à cent ans il soit vieux (admirable),  
 S'il ne s'en faut pour lui qu'un d'un an, que d'un mois,  
 A l'admiration conserve-t-il ses droits?  
 — Sans doute. — Eh ! bien, alors, ainsi que l'on dérobe  
 Au cheval, poil à poil, tout entière sa robe,  
 J'ôte un an, puis un an, tant qu'il n'en reste aucun  
 A celui qui ne voit au-dessus du commun  
 Et (passe-moi le mot) digne de sa colère,  
 En fait d'œuvre d'esprit, qu'un livre séculaire.

Ennius (1), à la fois philosophe et guerrier,  
 Qui d'Homère, dit-on, partage le laurier,  
 S'enquit peu, selon moi, de savoir si ses songes  
 Étaient ou n'étaient pas un tissu de mensonges,  
 Et faisait dans le fond sans doute bon marché  
 De tout ce qu'avant lui Pythagore a prêché (2);

(1) Quintus Ennius, poète latin, né à Rudies, en Calabre, 240 ans avant J.-C., mort vers 169, fut amené à Rome par Caton l'ancien et devint l'ami de Scipion. Ennius prétendait que son âme avait habité successivement le corps de Pythagore, celui d'Euphorbe et celui d'Homère : — Il m'a semblé dit-il, dans le premier livre de ses Annales, qu'Homère m'est apparu en songe et qu'il m'a dit : « je me souviens qu'il y a à peu près sept cents ans que je suis devenu paon. » —

*Lunai portum est operae cognoscere, cives;  
 Cor jubet hoc Enni, postquam destertuit esse  
 Meonides Quintus, pavone ex Pythagoreo.*

(Perse, sat. 6, vers 9-11.)

(2) Horace parle encore de Pythagore, 1<sup>o</sup> dans l'ode 28 du 1<sup>er</sup> livre, vers 9-11 :

. . . . . *Habentque  
 Tartara Panthoiden, iterum Orco  
 Demissum.*

2<sup>o</sup> Dans l'épode 15, vers 21 :

*Nec te Pythagorae fallant arcana renati..*

*Renati*, parce qu'il prétendait se souvenir d'avoir été Euphorbe, fils de Panthoüs, et d'avoir assisté au siège de Troie.

Nul ne lit Névius (1), mais c'est à qui l'estime,  
 Tant, lorsqu'elle a vieilli, la gloire est légitime!  
 Des poètes qui doit tenir le premier rang?  
 Comme homme du métier Pacuvius (2) est grand,  
 Accius est sublime (3), Afranius (4) hérite  
 Du talent de Ménandre (5) et l'égale en mérite;  
 Pour la verve, l'entrain et la vivacité  
 Plaute (6) comme Épicharme (7) à bon droit est vanté;  
 Cécile (8) en profondeur les surpasse, et Térence (9)

(1) Cneius Naevius, poète héroïque et comique, mort en exil à Utique, 202 ans avant J.-C.

(2) Marcus Pacuvius, poète tragique, fils d'une sœur d'Ennius, naquit à Brindes 154 ans avant J.-C., et mourut à Tarente âgé de plus de 90 ans. Aulu-Gelle nous a conservé son épitaphe composée par lui-même.

(3) Accius ou Attius (Lucius), poète tragique latin, né vers l'an 170 avant J.-C., mort l'an 139. Il ne reste de ses tragédies que quelques fragments recueillis par Robert Étienne et par E. Egger dans ses *Reliquiae*, 1843.

*Nil comistragici mutat Lucilius Acci?*

(Sat. 10, liv I, v. 53.)

(4) Afranius, poète comique latin, dont il ne reste que quelques fragments réunis dans le *Corpus poetarum*, vivait 100 ans environ avant J.-C.

(5) Ménandre, poète comique, né à Cephisia, près d'Athènes, l'an 342, mort l'an 290 avant J.-C. Il ne reste de lui que des fragments publiés par Leclerc (Amsterdam, 1709) et Aug. Meineke (Berlin, 1825), qui ont été traduits par Raoul-Rochette dans son *Théâtre des Grecs*. En 1827, M. Mai a publié à Rome de nouveaux fragments de Ménandre récemment découverts.

(6) M. Accius Plautus, poète comique latin, né à Sarsine (Ombrie) 227 ans avant J.-C. Il jouait lui-même dans ses pièces.

(7) Épicharme, poète et philosophe pythagoricien, passe pour l'inventeur de la comédie sicilienne. Il naquit dans l'île de Cos, se fixa fort jeune à Syracuse, et florissait sous Hiéron I<sup>er</sup>, vers l'an 450 avant J.-C. Aristote assure qu'on lui doit deux des lettres de l'alphabet grec, le  $\theta$  et le  $\chi$ . Il ne nous reste rien de ses ouvrages.

(8) Cécilius Statius, poète comique latin, affranchi, né au pays des Insulaires, ami d'Ennius et de Térence, mourut vers l'an 168 avant J.-C., un an après Ennius. Il composa plus de trente comédies dont il ne nous reste que des fragments publiés dans le *Corpus poetarum*.

(9) Terentius Afer, poète comique latin, né en Afrique, probablement à Carthage, vers l'an 193 avant J.-C. Il fut l'ami de Scipion Émilien et de Lé-

Pour la conduite et l'art obtient la préférence.  
Voilà les vrais auteurs, les auteurs en crédit,  
Ceux qu'on apprend par cœur et que Rome applaudit  
Depuis Andronicus (1), le chantre de nos pères,  
Jusqu'aux jours que César nous a faits si prospères.

Le peuple juge bien, mais juge mal aussi :  
Mal, quand rien à ses yeux n'égale en ce temps-ci  
Les écrits des anciens dont son esprit s'engoue ;  
Bien, quand pour tempérer leur éloge, il avoue  
Qu'il les trouve parfois un peu bien surannés,  
D'agrément dépourvus, durs, assez mal tournés ;  
C'est juger comme d'eux je jugerais moi-même,  
Et jugerait des Dieux le monarque suprême.  
Non que je blâme en tout et veuille anéantir  
Les vers d'Andronicus, — bien qu'à ne point mentir  
D'Orbilius (2) souvent la fêrule irritée  
Ajoutât peu pour moi de charme à leur dictée ;  
Mais qu'on les trouve beaux, accomplis de tout point,  
C'est là ce qui me passe et que je n'admets point.  
Est-ce que par hasard un trait brillant qu'on aime,  
Un ou deux vers heureux, sauveraient un poème ?  
Je m'indigne de voir un ouvrage proscrit  
Non parce qu'il est lourd, sans élégance écrit,  
Mais parce que d'hier j'y lis le millésime,  
Tandis que les anciens ont droit à toute estime.

---

lius. On a de Térence six comédies : l'*Andrienne*, l'*Hécyre* ou *la belle mère*, l'*Hæutontimorumenos* ou *le bourreau de lui-même*, le *Phormion*, l'*Eunuque*, les *Adelphes*, traduites en vers français, par mon bon et regrettable ami Pierre Bergeron (Bruxelles, Aug. Coulon, 1854, 3 vol. in-8°.)

(1) Livius Andronicus, le plus ancien des poètes comiques latins connus, florissait vers l'an 240 avant J.-C. Il jouait lui-même dans ses pièces, dont la première parut un an après la première guerre punique, et dont il ne reste que quelques vers publiés dans le *Corpus poetarum*.

(2) Orbilius Pupillus, de Bénévent, ancien soldat devenu maître d'école, à qui probablement Horace fait allusion dans l'épître 20 du livre I<sup>er</sup>, et qui vint s'établir à Rome à l'âge de cinquante ans, sous le consulat de Cicéron.

Sur les tapis de fleurs où je le vois marcher,  
 Si je doute qu'Atta (1) puisse aller sans clocher,  
 Aux yeux de nos vieillards quels reproches j'affronte !  
 Cet homme, diront-ils, a donc bu toute honte ?  
 Attaquer, critiquer ces chefs-d'œuvre applaudis  
 Qu'Ésope (2) et Roscius (3) représentaient jadis !  
 Car telle est des vieillards l'incurable faiblesse  
 Que toute nouveauté les irrite et les blesse,  
 Qu'à de plus jeunes qu'eux ils ne peuvent céder,  
 Que leur orgueil jamais ne nous veut accorder  
 D'un légitime oubli que l'heure soit venue  
 Pour des vers qui berçaient leur enfance ingénue,  
 Et que plus rien enfin n'a de prix à leur sens  
 Que ce qui leur plaisait dès leurs plus jeunes ans.

Tel qui, dans son orgueil, croit connaître et nous vante  
 De l'hymne des Saliens la facture savante,  
 Que nul, à dire vrai, de nos jours ne comprend,  
 Pour ceux qui ne sont plus montre un respect moins grand  
 Qu'il ne cache de haine et d'hypocrite envie  
 Pour nous qui, grâce aux Dieux, sommes encore en vie.  
 Si les Grecs, en ce point imitant nos excès,  
 A toute œuvre nouvelle avaient fait le procès,  
 Quel ouvrage aujourd'hui serait vieux, quel ouvrage  
 Citer qui du public méritât le suffrage  
 Et qui, relu cent fois et cent fois consulté,  
 S'effaçât sous les doigts nuit et jour feuilleté ?

Quand, laissant des combats les palmes immortelles,  
 La Grèce s'occupa de graves bagatelles,

(1) Titus Quinctius, poète comique, mort de 7 à 9 ans avant J.-C., fut ainsi surnommé parce qu'il était boiteux. Horace ne dédaignait pas le calembour.

(2) Ésope, acteur tragique, ami de Cicéron, mourut 54 ans avant J.-C.

(3) Roscius, acteur comique, aussi ami de Cicéron, mourut 40 ans avant J.-C.



Quand le charme énervant de la prospérité  
 Eut de ses vieilles mœurs corrigé l'âpreté,  
 On la vit tour à tour se montrer idolâtre  
 Des merveilles du cirque et des jeux du théâtre,  
 Combler de ses honneurs l'artiste souverain  
 Qui travaillait le marbre ou l'ivoire ou l'airain,  
 Exalter et le peintre et le joueur de flûte,  
 Comme, en ses goûts changeants de minute en minute,  
 Sous l'œil de sa nourrice un enfant, sans sujet,  
 Demande tour à tour, aime et brise un objet.  
 Rien de stable pour nous : tout passé et tout s'oublie.

Voilà quel fut le fruit de la paix rétablie.

Les Romains d'autrefois dès le lever du jour  
 Ouvraient à leurs clients leur modeste séjour,  
 Écoutaient des vieillards les avis salutaires,  
 Aux jeunes enseignaient par des leçons austères  
 A bien placer leurs fonds, à grossir leur trésor,  
 De leurs fougueux désirs à modérer l'essor...  
 Mais de ces temps grossiers que le nôtre diffère !  
 Écrire, c'est de tous la principale affaire ;  
 Nul de nous qui se soit garé de ce travers :  
 Jeunes gens et vieillards soupent et font des vers !  
 Moi-même, je me prends à mentir mieux qu'un Parthe  
 Quand du sentier battu je dis que je m'écarte,  
 Et jure mes grands Dieux de n'écrire jamais,  
 Car, en vain je le crois, en vain je le promets,  
 A peine des grands monts l'aube a blanchi les faites,  
 Qu'il me faut mon papier, ma plume, mes tablettes (1).

(1) *Dives, inops, Romae, seu, fors ita jusserit, exsul,  
 Quisquis erit vitae, scribam, color.*

(Sat. 1, liv. II, v. 59-60.)

. . . . . *ubi quid datur oli*

*Illudo chartis.*

(Sat. 4, liv. I<sup>er</sup>, v. 138-139)

Celui-là n'ira pas manœuvrer sur les eaux  
 Qui jamais n'apprit l'art de guider les vaisseaux ;  
 Nul s'il n'est médecin ne risque une ordonnance ;  
 Lapidaires, maçons, barbiers, gens de finance,  
 Chacun fait sous le ciel le métier qu'il apprit ;  
 Mais, savants, ignorants, aux travaux de l'esprit,  
 Nul qui ne soit habile et n'aspire quand même  
 A signer de son nom pour le moins un poëme.

Le poëte pourtant a plus d'un beau côté :  
 D'avarice sordide il n'est pas hébété,  
 Et, s'il aime les vers, il n'aime qu'eux au monde ;  
 D'esclave, il n'en a point, et le sort, il le fronde ;  
 Un incendie éclate, il s'en moque ; à tromper  
 Un ami craignez peu qu'il aille s'occuper ;  
 Des incidents fortuits dont la vie est semée  
 Son âme en aucun temps ne se montre alarmée ;  
 Il respecte les droits d'un pupille ; et du pain,  
 Des légumes communs, suffisent à sa faim.  
 Bien que mauvais soldat, nous en pouvons attendre  
 Ces services qu'aux grands les petits savent rendre :  
 Il enseigne à l'enfance à bégayer des mots,  
 Lui fait fermer l'oreille aux obscènes propos,  
 L'instruit à la vertu ; dès l'aube de la vie  
 Corrige en lui l'aigreur, la colère, l'envie ;  
 Soutient le malheureux, et lègue à l'avenir  
 Des grandes actions l'immortel souvenir.  
 Et nos adolescents, et nos vierges pudiques,  
 Qui, sans lui, de nos Dieux leur dirait ces cantiques  
 Où le chœur, de l'Olympe appelant les bontés,  
 Détourne les périls et les adversités ;  
 Appelle sur nos champs la pluie, et rend au monde  
 Avec la douce paix une moisson féconde ?  
 Et les Dieux qui d'en haut régissent l'univers  
 Et ceux de l'Achéron sont fléchis par les vers.

Nos rustiques aïeux, quand venait une fête,

Forts et contents de peu, aimaient, la moisson faite,  
 A jouir d'un repos dont l'espoir bienfaisant  
 Leur rendait du travail le fardeau moins pesant.  
 En famille, ils offraient une laie à la terre,  
 Du laitage à Sylvain, puis un vin salulaire  
 Et des fleurs au génie à nos pas attentif,  
 Qui sait combien des ans le cours est fugitif (1) !  
 Les hymnes fescennins (2) ainsi prirent naissance.  
 Leurs vers alternatifs avaient pleine licence  
 Et même l'on riait de leur grossièreté.  
 C'était un jeu terrible, et, son impunité  
 Enhardissant sa rage, une loi fut lancée (3)  
 Pour réprimer, punir cette audace insensée  
 Qui s'attaquait aux noms les plus beaux, les plus grands.  
 Ainsi fut mis un terme à des abus flagrants,  
 Et la peur du bâton contraignit les poètes  
 A choisir pour leurs vers des sujets plus honnêtes.

La Grèce subjuguée a vaincu ses vainqueurs.  
 Ses arts du Latium policèrent les mœurs ;  
 Le vers saturnien, grossier, rude et cynique,  
 S'amollit au contact de la muse hellénique,  
 Sans pourtant disparaître ou changer à ce point  
 Que sa rusticité ne s'y retrouvât point.  
 Ce ne fut que bien tard, Carthage enfin punie,  
 Qu'aux travaux de l'esprit appliquant son génie

---

(1) *Scit genius, natale comes qui temperat astrum ,  
 Naturae Deus humanae, mortalis in unum  
 Quodque caput. . . .*

(Ép. 2, liv. II, v. 187-188.)

(2) Ou Saturniens, ainsi nommés et parce qu'ils furent inventés à Fescennie, en Toscane, et à cause de leur ancienneté.

(3) . . . . *Sed in vitium libertas excidit, et vim  
 Dignam lege regi : lex est accepta , chorusque  
 Turpiter obtineuit.*

(Épître aux Pisons, v. 282-284.)

Le Romain lut Eschyle (1) et Sophocle (2) et Thespis (3),  
 S'occupa dans sa langue à rendre leurs écrits.  
 Naturellement fier, courageux, magnanime,  
 Il osc avec bonheur, il comprend le sublime,  
 Mais sa chère paresse a pour lui tant d'appas,  
 Qu'à polir ses écrits il ne descendra pas.

L'art comique, esquissant nos mœurs, nos habitudes,  
 Demande, à ce qu'on croit, moins de soins et d'études,  
 Mais il est d'autant plus difficile à traiter  
 Que sur moins d'indulgence il a droit de compter.  
 Est-il donc si parfait ce Plaute qu'on nous vante,  
 Sait-il d'une façon si sûre et si savante  
 Peindre un marchand fripon, un jeune homme amoureux,  
 Un bon père? Et Dossène (4) est-il bien plus heureux,  
 Plus parfait? compte-t-il autant de réussites  
 Que d'exhibitions de ses vieux parasites?  
 Voyez combien son style est fade, rebutant;  
 Mais dès que l'argent vient il est toujours content,

(1) Tragique grec, né à Éleusis, près d'Athènes, l'an 525 avant J.-C., mort vers 456. Des 97 pièces qu'il a composées, il ne nous en reste que sept : *Prométhée à l'attache*, *les Sept chefs devant Thèbes*, *les Perses*, *Agamemnon*, *les Choéphores*, *les Euménides*, *les Suppliantes*. Eschyle était frère du fameux Cynégire qui, ayant eu les deux mains coupées en faisant des efforts pour arrêter un vaisseau ennemi, essaya, dit-on, de le retenir avec les dents (!).

(2) Poète tragique grec, né à Colone, près d'Athènes, 495 ans avant J.-C., mort l'an 406.

Il composa 120 tragédies, outre quelques élégies et quelques hymnes à Apollon. Il ne nous reste de lui que sept tragédies : *Ajax mastigophore* (qui porte le fouet), *Électre*, *OEdipe-Roi*, *Antigone*, *OEdipe à Colone*, *les Trachiniennes* et *Philoctète*.

(3) Poète tragique grec, né à Icarie, près d'Athènes, florissait 540 ans avant J.-C. On cite les titres de quelques-unes de ses tragédies, *le combat de Pélidas*, *les Prêtres*, *les Jeunes Grecs*, *Penthée*, *Alceste*.

(4) Dossenne ou Dossène (*Dossennus*), poète comique en renom.



Et s'inquiète peu, sa bourse une fois faite,  
Que la foule qui sort soit ou non satisfaite.

De l'amour de la gloire un poète excité  
Se meurt, à tous les vents de la scène emporté,  
Si le public s'obstine en son indifférence,  
Et rayonne d'orgueil, de joie et d'espérance  
S'il le voit écouter, calme, silencieux;  
Un rien l'abat, un rien le relève à ses yeux.  
Quel tourment ! Peste soit des palmes de la scène  
S'il les faut acheter au prix de tant de peine,  
Si revers et succès décident à ce point  
Ici de ma maigreur, là de mon embonpoint !

Et que n'est-ce donc pas quand la foule en furie,  
Jetant d'en haut l'insulte à qui la contrarie  
Et prête à dévorer chevaliers, sénateurs,  
Réclame à cris aigus des ours et des lutteurs,  
Tant son nombre enhardit cette plèbe stupide !  
C'est à glacer d'effroi jusqu'au plus intrépide.  
Mais que dis-je ! Déjà tout au plaisir des yeux  
Et de ceux de l'esprit à peine soucieux,  
Sénateurs, chevaliers, à l'instar du vulgaire,  
S'amuse à ces jeux, image de la guerre,  
Où, quatre heures et plus, cavaliers, fantassins,  
Rois vaincus, enchainés, défilent par essais  
Avec leurs chariots, leurs fourgons, leurs galères,  
Promenant au milieu des braves populaires  
Des villes en ivoire et l'immense butin  
Que le Grec asservi cède au pays latin.  
Oh ! comme de bon cœur, s'il revenait au monde,  
Démocrite (1) rirait de voir — spectacle immonde —  
Ici quelque girafe et là quelque éléphant  
Idolâtrés d'un peuple en cent lieux triomphant !

---

(1) Démocrite, philosophe grec, élève de Leucippe, riait sans cesse des

Oui, bien plus que les jeux, c'est ce peuple lui-même,  
 Ce peuple indéchiffrable et curieux problème,  
 Qu'il voudrait observer, croyant voir les acteurs  
 Parmi des ânes sourds chercher leurs auditeurs.  
 Du théâtre, en effet, quel si puissant organe  
 Dominerait le bruit? Des forêts du Gargane,  
 De la mer en courroux les longs mugissements  
 Ne seraient rien au prix des applaudissements  
 Que prodigue ce peuple au luxe du costume.  
 Écoutons-le. L'acteur a parlé, je présume?  
 — Non. — Qu'applaudit alors ce peuple de valets?  
 — Sa tunique de laine aux reflets violets  
 Qui des murs de Tarente (1) arrive en droite ligne.

Et si je me permets cette phrase maligne  
 Ce n'est pas qu'en autrui je m'impose la loi  
 De blâmer par calcul ce qu'il fait mieux que moi;  
 Non, ce poète-là sur la corde tendue  
 Pourrait du cirque entier parcourir l'étendue,  
 Qui, comme un nécromant, fait surgir à la fois  
 Cent sujets, spectres vains, qu'il évoque à son choix,  
 Fascine, exalte, apaise, et transporte la scène  
 Tout à l'heure dans Thèbe, à présent dans Athène.

Qu'il ait aussi des droits à tes soins protecteurs  
 Celui qui pour public n'a rien que des lecteurs

folies humaines. Il naquit à Abdère vers l'an 470 ou 490 avant J.-C., et vécut, dit-on, 109 ans.

G. Ploucquet a écrit en 1767 : *De Placitis Democriti* (Tubingue), et Müllach a recueilli, en 1845, les fragments de Démocrite (Berlin).

(1) Ville d'Italie, dans la province d'Otrante. Elle a donné son nom à la tarentule, qui y est fort commune.

*Saltus et satiri petito longuiqua Tarenti.*

(Virgile, *Géorgiques*, liv. 2, v. 197.)

*Dicas udductum propius frondere Tarentum.*

(Ep. XVI, liv. I, v. 41.)

Et n'ose du théâtre affronter les tempêtes,  
 Si tu veux stimuler la verve des poètes  
 Et remplir dignement ce dépôt immortel  
 Où Phébus-Apollon a par toi son autel (1).

Souvent, et j'en appelle à mes propres poèmes,  
 Nous sommes, nous auteurs, nos ennemis nous-mêmes,  
 Soit que nous présentions nos chefs-d'œuvre nouveaux  
 A César surchargé du poids de ses travaux,  
 Qu'au plus petit conseil notre orgueil se récrie,  
 Que nous nous relisions sans que l'on nous en prie,  
 Que nous fassions la guerre à qui ne comprend pas  
 Tout ce que notre muse a de divins appas,  
 Qu'à cet espoir trompeur nous nous laissions séduire  
 De croire jusqu'à toi qu'elle puisse conduire,  
 Nous assurer par là ton appui, ton secours,  
 Grâce à tes soins constants nous faire d'heureux jours,  
 Et te forcer ( pardonne à l'excès du délire )  
 De nous encourager aux travaux de la lyre.

A tout héraut pourtant ne peut être commis  
 Le soin de te montrer vainqueur des ennemis  
 Et plus grand dans la paix encor que par la guerre (2).  
 Un tel soin n'attend pas un poète vulgaire.  
 Alexandre, il est vrai, bien que ce souverain,  
 Veut-on laisser ses traits à la toile, à l'airain,

(1) La bibliothèque grecque et latine, fondée par Auguste dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin, près de la demeure d'Auguste.

. . . . . *Et tangere vitet  
 Scripta, Palatinus quaecumque recepit Apollo.*

(Ép. III, liv. I, v. 16-17.)

. . . . . *Adspice primum  
 Quanto cum fastu, quanto molimine circum —  
 Spectemus, vacuum Romanis vatibus aedem.*

(Ép. II, liv. II, v. 92-94.)

(2) Sat. 2, liv. II, et *passim*.

Par un édit formel établit en principe  
 Que nul n'aura ce droit qu'Apelle (1) et que Lysippe (2),  
 Alexandre, dit-on, maître de l'univers,  
 De bons philippes d'or paya de mauvais vers  
 Par cela seul qu'écris peut-être à sa louange;  
 Ce fait pour être vrai n'en est pas moins étrange,  
 Car, comme en touchant l'encre on se noircit les doigts,  
 De sots accords souvent gâtent de beaux exploits.  
 Serait-ce, entre nous dit, que ce même Alexandre,  
 A la beauté des vers ne pouvant rien comprendre,  
 En jugeait, — lui pourtant si bon juge en fait d'art! —  
 Comme un Béotien, si ce n'est au hasard?

Virgile et Varius (5), si dignes de mémoire

(1) Apelles, peintre grec, disciple de Pamphyle, naquit à Cos, à Éphèse ou à Colophon. Il florissait vers 552 avant Jésus-Christ, et vécut à la cour d'Alexandre, puis à celle des Ptolémées. Ses meilleurs tableaux étaient *Alexandre Tonnant*, *Vénus Anadyomène* (sortant de la mer), et *Vénus endormie*. Auguste acheta des habitants de Cos la *Vénus Anadyomène*, qu'il fit placer à Rome dans le temple de César.

(2) Lysippe, statuaire grec, né à Sicyone, florissait vers 550 avant J.-C. Ses ouvrages les plus connus étaient une Statue de Socrate, une Statue de l'Occasion, un Hercule qu'on voyait encore à Constantinople au commencement du XIII<sup>me</sup> siècle, et, s'il faut en croire Winckelmann, le Laocoon.

Horace ne parle pas de Pyrgotèle, graveur en pierres fines, qui partagea avec Apelles et Lysippe l'honneur de pouvoir reproduire les traits d'Alexandre. On a quelques pierres qui portent son nom.

(5) Lucius Varius, un des exécuteurs testamentaires de Virgile. Il revit et corrigea l'*Énéide* avec Plotius Tucca, mais ils se bornèrent tous deux à en retrancher quelques vers imparfaits. Horace fait à diverses reprises un brillant éloge de Varius; il ne nous reste, dans le recueil de Mettaire, qu'une quinzaine de vers qui lui sont attribués.

. . . . . forte epos acer,  
 Ut nemo, Varius ducit.

(Sat. 10, liv. I, v. 45-44, et passim.)

. . . . . Optimus olim  
 Virgilius, post hunc Varius, dixere quis essem.

(Sat. 6, liv. I, v. 54-55, et passim.)



Qu'à les récompenser Auguste met sa gloire,  
 Ne déshonorent pas ses bienfaits généreux :  
 L'avenir comme toi s'exprimera sur eux,  
 Et leur nom restera fameux sur cette terre,  
 Car, pour peindre un héros, ses mœurs, son caractère,  
 L'un comme l'autre a su par un art souverain  
 Rivaliser le marbre et défier l'airain.  
 Moi-même, si la force égalait mon audace,  
 Laisant mes petits vers pour voler sur leur trace,  
 De quelle ardeur, César, ma voix, ma faible voix  
 A l'univers entier redirait tes exploits,  
 Ces vastes régions à la fin mieux connues,  
 Et ces monts et ces forts escaladant les nues,  
 Les barbares vaincus et leurs rois mis aux fers,  
 La terre respirant des maux longtemps soufferts,  
 Et la paix qui renaît à la voix d'un grand homme  
 Et le Parthe à genoux, toi régnañt, devant Rome !  
 Mais un pareil sujet, si je l'osais tenter,  
 Serait un faix pour moi trop lourd à supporter (1).  
 Du soin de ta grandeur la terre est occupée,  
 Et, quand pour la redire il faut une épopée,  
 Devant un tel sujet je m'incline impuissant.  
 Le zèle maladroit d'un cœur reconnaissant,

(1) Satire 1<sup>re</sup>, liv. II :

. . . . . *Cupidum, pater optime, vires*  
*Deficiunt : etc.*

(Sat. 1<sup>re</sup>, liv. II, v. 12 et suiv.)

. . . . . *Dum pudor,*  
*Imbellisque lyrae Musa potens vetat.*  
*Laudes egregii Caesaris. . . . .*  
*Culpa deterere ingeni.*

(Ode 6, liv. I<sup>er</sup>, v. 10-15.)

*Quo, Musa, tendis ? Desine pervicax*  
*Referre sermones deorum, et*  
*Magna modis tenuare parvis.*

(Ode 5, liv. III, v. 70-72.)

Surtout si c'est en vers que ce zèle s'exprime,  
 Atteint au ridicule en visant au sublime,  
 Et moins facilement se grave dans l'esprit  
 Le vers qui sait louer que celui dont on rit (1).  
 Je suis peu curieux d'un ironique hommage,  
 De voir la cire en laid repétrir mon image,  
 D'entendre à mon oreille un éloge menteur,  
 D'être immortalisé par tel ou tel auteur,  
 D'en faire mon ami, mon compagnon, mon hôte,  
 Pour m'en aller bientôt avec lui, côte à côte,  
 Au milieu des parfums, du poivre et de l'encens,  
 Où déjà sont allés tant d'écrits innocents.

(1) Horace a déjà dit d'Auguste, dans la 1<sup>re</sup> satire du liv. 2, v. 20 :

*Cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.*



## CLASSE DES BEAUX-ARTS.

---

*Séance du 8 novembre 1855.*

M. F. FÉTIS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. Alvin, Braemt, De Keyzer, G. Geefs, Navez, Suys, J. Geefs, Erin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Baron, Éd. Fétis, De Busscher, Portaels, *membres*; Balat, *correspondant*.

---

## CORRESPONDANCE.

---

M. le Ministre de l'intérieur exprime le désir de ravoïr les deux panneaux du char de Sainte-Gertrude, de Nivelles, qui ont été soumis à l'examen de la classe des beaux-arts. Il fait observer en même temps que si la classe jugeait à propos de lui adresser une proposition formelle au sujet de la réparation du char, elle peut être assurée qu'il l'accueillerait avec empressement.

La classe renvoie la demande à ses anciens commissaires, MM. Navez, G. Geefs, Bock et Alvin.

— M. Hérís, expert du Musée royal de peinture, annonce qu'il est l'auteur du mémoire couronné fait en réponse à la

question concernant l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de la maison de Bourgogne. Contrairement à la demande de l'Académie, sa devise, *sans son nom*, était répétée dans une enveloppe cachetée jointe à son mémoire et qui contenait une partie découpée d'une carte, dont l'autre partie était restée entre les mains de l'auteur.

L'Académie, après délibération et vu les circonstances indiquées, revient sur son premier jugement et accorde son prix de 600 francs à l'auteur; mais elle ne se croit plus en droit de statuer sur le prix du Gouvernement.

— D'après une proposition de MM. Roelandt, président, et Edm. de Busscher, secrétaire du sous-comité de la Caisse centrale des artistes belges établie à Gand, M. Constant Wante, professeur de dessin à l'école moyenne de Gand, est nommé membre de la Caisse.

— Conformément à ses règlements, la classe s'occupe de rédiger la liste des candidats pour les prochaines élections; elle décide en même temps qu'il ne sera point pourvu cette année au remplacement de M. Geerts, *correspondant*, ni à celui de MM. Barre, Toschi et Rude, *associés*.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

*Note de M. Érin Corr sur l'institution d'un prix nouveau.*

J'ai l'honneur de proposer à la classe des beaux-arts d'organiser un concours ayant pour objet la reproduction par la gravure en taille-douce du tableau d'un artiste belge.



Les estampes seraient adressées, avant le 1<sup>er</sup> juin 1857, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, et la section de gravure serait chargée de régler les diverses conditions de ce concours.

Quand il s'est agi de rechercher les moyens les plus efficaces de donner de l'extension aux beaux-arts en général, j'ai déjà eu l'honneur de présenter à l'Académie, dans notre séance de février de l'année dernière, quelques considérations sur la gravure en taille-douce. J'eus l'occasion alors d'appeler l'attention de l'Académie sur l'exécution lente et laborieuse de ce genre travail, qui exige, en moyenne, trois ou quatre ans, et quelquefois le double de cet espace de temps lorsqu'il s'agit d'une œuvre de grande dimension.

Je rappelais alors l'importance de la mission de la gravure, son incontestable influence sur les autres arts, sa marche progressive en Angleterre et les moyens employés en France pour lui faire atteindre une suprématie sans rivale. Je signalais les traits remarquables de sa renaissance en Belgique, et la protection ou le patronage qui lui est encore indispensable pour seconder cet heureux développement, en attendant qu'il y ait des éditeurs disposés à continuer l'œuvre du Gouvernement.

Cet aperçu se terminait par l'indication de diverses mesures propres à atteindre ce but, et quelques-unes de celles-ci ont déjà été mises en pratique avec fruit, entre autres la distribution de gravures aux souscripteurs des expositions d'objets d'art.

Depuis, le nombre de ces souscripteurs s'est accru, et le résultat de ce commencement d'exécution, bien qu'incomplet encore, nous donne la certitude d'un accroissement considérable dans les recettes, surtout lorsque, par

suite du progrès incessant de la gravure, les expositions seront à même d'offrir à leurs souscripteurs, outre la chance de gagner un objet d'art, une estampe en taille-douce surpassant en valeur le prix de la souscription. C'est ainsi que la Société des amis des Arts, fondée à Paris en 1817, et qui contribua si puissamment à relever le talent des graveurs Laugier, Richomme, Caron, Prevost, etc., a fait exécuter par ces mêmes artistes un grand nombre de gravures dont les actionnaires seuls possédaient des épreuves, et pour lesquelles le commerce leur offrait des prix considérables.

Il résulte de ce seul fait un enseignement précieux pour nous, c'est que, de tout temps, en France, les particuliers, les éditeurs et le gouvernement ont été largement indemnisés de l'appui accordé à la gravure, lorsque cette protection a été reconnue nécessaire à son perfectionnement.

Ma précédente notice me dispense de donner de longs développements à la proposition que j'ai l'honneur de soumettre à la classe. J'ajouterai néanmoins que, tout en reconnaissant l'utilité incontestable des grands concours de gravure ouverts tous les six ans en Belgique, de même que celle des expositions, qui constituent également un concours, un double inconvénient s'y trouve attaché, quant à l'art de la gravure.

Dans le premier cas, le temps accordé à l'artiste pour son travail l'empêche de produire une œuvre complète, et l'astreint à l'exécution d'une figure d'après le modèle; dans le second, les œuvres de tous les pays étant admises aux expositions, notre jeune école se voit forcée de lutter avec l'école française, dont la supériorité date du siècle dernier.

Ma proposition aurait donc pour effet de combler une

lacune en établissant un concours éminemment national auquel seraient appelés des talents déjà formés, et ayant pour élément la reproduction d'une œuvre belge, ce qui permettrait une appréciation équitable du mérite de nos artistes dans cette spécialité.

Un délai de deux ans serait accordé pour la remise des estampes à l'Académie, afin de donner aux graveurs le temps de s'y préparer, et au concours celui de produire l'effet désirable.

Il y a tout lieu de penser que les conséquences utiles de ce concours détermineront plus tard l'Académie à en augmenter le prix en raison du perfectionnement et de l'importance des productions.

Je me plais à croire que la classe des beaux-arts accueillera avec faveur les concours pratiques, et en particulier celui dont il s'agit, qui ne présente, selon moi, aucune difficulté.

Les concours et exécution auront pour résultat, ce me semble, d'accroître l'intérêt des travaux de la classe, d'engager les artistes à y participer, et d'augmenter aussi la chance de décerner les prix proposés.

Le nombre des graveurs en Belgique a été restreint jusqu'ici, cependant un noyau précieux s'est déjà formé, et j'ai cru devoir vous montrer comment on pouvait l'agrandir; car notre mission à tous, Messieurs, est d'indiquer, autant qu'il est en nous, les moyens de développer et d'étendre tout ce qui peut contribuer à la gloire nationale.

---

Après différentes objections faites sur le projet présenté, projet qui tend, selon quelques membres, à introduire dans le domaine de l'Académie ce qui appartient plus spéciale-

ment aux écoles de gravure, il est nommé une commission composée de MM. E. Corr, Alvin, Portaels, Braemt et G. Geefs pour l'examen de cette proposition.

---

*Sur la restauration de l'escalier de l'église Sainte-Gudule;*  
par M. Éd. Fétis, membre de l'Académie.

Rien de ce qui intéresse les beaux-arts ne saurait être indifférent à l'Académie. Sa double mission est de conserver les monuments du passé et de préparer ceux de l'avenir.

L'initiative que je viens lui proposer de prendre pour empêcher l'accomplissement de ce que j'ose appeler la dégradation de l'un de nos plus précieux édifices est pour elle plus qu'un droit; c'est un devoir.

Le public s'est vivement ému des travaux qui s'exécutent à l'église Sainte-Gudule pour y placer le simulacre d'un escalier dont la malheureuse disposition semble avoir obtenu les suffrages de la majorité du conseil communal, et qui a beaucoup de chances d'être définitivement adoptée. L'opinion publique se prononce avec énergie contre cette construction qui dégrade un des plus beaux temples catholiques de la Belgique et du monde. La foule n'a pas la science de l'archéologie, mais elle en a le sentiment. Guidée par l'instinct du bien et du beau, elle porte des jugements dont la justesse est rarement contestable.

L'Académie ne peut pas rester neutre dans le conflit qui s'est élevé entre l'opinion et l'administration communale. S'il n'était pas tenu compte des critiques qui ont accueilli le projet déplorable auquel nos magistrats muni-



cipaux ont accordé une sanction provisoire , si ce projet était adopté et mis à exécution , quels reproches n'encourrait pas l'Académie pour avoir gardé le silence , pour ne s'être pas efforcée de prévenir un mal irréparable.

On est allé trop loin déjà. Je veux supposer que les travaux malencontreux qui se poursuivent n'ont pas compromis jusqu'ici la solidité du monument; mais il n'y a plus qu'un pas à faire pour que le danger devienne imminent. A quoi servait d'ailleurs d'établir ce simulacre ridicule? Si l'on s'était adressé à des hommes spéciaux pour savoir ce qu'il convenait de faire , ils n'eussent pas eu besoin d'avoir sous les yeux cette fausse réalité; un plan leur aurait suffi. Après avoir reconnu que le projet si légèrement accueilli doit être abandonné , fera-t-on de nouveaux modèles en relief, la pioche creusera-t-elle encore autour de l'église de dangereuses excavations? On est allé trop loin , je le répète , en attaquant brutalement la base de l'édifice , en brisant ces pierres séculaires déposées par la foi de nos pères pour servir de fondement à la majestueuse cathédrale. C'est plus qu'une faute , c'est plus qu'un manque de goût; c'est une profanation.

J'ai l'honneur de vous proposer d'appeler l'attention du Gouvernement sur ce qui se passe , et de le prier d'intervenir pour empêcher la mutilation de l'église Sainte-Gudule. Le droit d'intervention du Gouvernement est incontestable en pareil cas. Les édifices publics, civils ou religieux , n'appartiennent ni aux communes ni au clergé. Ils font partie de la richesse publique , au même titre que les chefs-d'œuvre de la peinture et de la statuaire que nous ont légués les siècles passés. Il est du devoir du Gouvernement de veiller à leur conservation. C'est un dépôt que nous avons reçu et que nous sommes tenus de trans-

mettre intact à nos descendants. Le Gouvernement, qui a pris un arrêté pour interdire aux fabriques d'églises la faculté d'aliéner les objets d'art qu'elles possèdent, est également fondé à s'opposer aux dégradations que les communes voudraient faire subir aux monuments nationaux. Ce qui se fait en ce moment à Sainte-Gudule est deux fois un anachronisme. C'est un anachronisme, parce que la construction projetée détruit l'harmonie du style de l'édifice; c'est un anachronisme, parce que nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait impunément porter sur les anciens monuments une main sacrilège. L'Académie se doit à elle-même de ne pas laisser s'accomplir de pareils actes, sans élever au moins la voix pour y mettre obstacle. »

Tous les membres sont d'accord sur la valeur du travail qui se fait actuellement à l'église Sainte-Gudule : quelques membres cependant pensent que ces faits ne concernent point directement l'Académie.

M. le Directeur fait remarquer qu'il ne s'agit que d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'acte qui se commet et de l'empêcher s'il est possible.

La question, mise aux voix, est résolue à l'unanimité.

---

## OUVRAGES PRÉSENTÉS.

---

*Discours prononcé à la salle de promotions, le 25 octobre 1855, par P.-F.-X. de Ram, recteur de l'université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église primaire de St-Pierre, pour le repos de l'âme de M. Jacques-Guillaume Crahay. Louvain, 1855; 1 broch. in-12.*

*Notice sur une nouvelle espèce de Davidsonia*; par L. DeKoninck. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Rapports et documents officiels relatifs à l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative*, d'après le procédé de M. le Dr Willem. (5<sup>me</sup> rapport de la commission instituée près du Ministère de l'intérieur.) Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Université catholique de Louvain*; programme des cours de l'année académique 1855-1856. Louvain, 1855; 1 feuille in-4°.

*Remise solennelle du rectorat triennal de l'université de Gand*. Discours prononcé par M. Lefebvre, recteur sortant, et réponse de M. Roulez, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres. Gand, 1855; 1 broch. in-8°.

*Université de Gand. Année académique 1855-1856. Rectorat de M. Serrure*; -- programme des cours. Gand, 1855; 1 broch. in-8°.

*Réouverture solennelle des cours de l'université de Liège*; année 1855-1856. Rapport de M. Nypels, recteur sortant; -- programme des cours; -- dispositions réglementaires. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.

*Carte topographique des environs du camp de Beverloo*, en 20 feuilles; publiée par le dépôt de la guerre. Feuilles 6, 11 et 16. Bruxelles, 1855; in-plano.

*Supplément à la Flore générale de Belgique*; par le Dr C. Mathieu. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Électricité, ou magnétisme du globe terrestre*. Extrait d'études sur les principes des sciences physiques; par R. Brück. II<sup>me</sup> partie; 4<sup>er</sup> vol. Bruxelles, 1855; 1 vol. in-8°.

*Annales de la Société archéologique de Namur*. Tome IV; 1<sup>re</sup> liv. Namur, 1855; 1 broch. in-8°.

*La Couronne des femmes*; par Natalis. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

*La Grammaire française. Les substantifs français, ou grande révolution dans la syntaxe française*; par Léger Noël. Bruxelles, 1856; 1 vol. in-8°.

*Publications de la Société pour la recherche et la conservation*

*des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.* Année 1854, tome X. Luxembourg, 1855; 1 vol. in-4°.

*Catalogue des livres et des manuscrits de la bibliothèque de Luxembourg;* par le docteur Clasen. Luxembourg, 1845; 1 vol. in-8°.

*Catalogue de la bibliothèque de l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg,* précédé d'une notice historique sur cet établissement; par M. A. Namur. Luxembourg, 1855; 1 vol. in-8°.

*Verlag over den staat der gestichten voor krankzinnigen*, en toelichtende opmerkingen nopens de daarbij gevoegde statistieke tabellen betrekkelijk hunne bevolking over de jaren 1851, 1852 en 1853. La Haye, 1855; 1 vol. pet. in-4°.

*Natuurkundig tijdschrift voor nederlandsch Indië;* uitgegeven door de natuurkundige Vereeniging in nederlandsch Indië. Deel IX. Nieuwe serie; deel VI, aflevering 1 en 2. Batavia, 1855; 1 broch. in-8°.

*Annual report of the superintendent of the Coast Survey*, showing the progress of that work during the year ending november 1851. Washington, 1852; 1 vol. in-8°. — *Sketches accompanying report of Coast Survey for 1851.* Washington; 1 vol. in-4°.

*Journal of sectional proceedings of british Association for the advancement of science.* 25<sup>th</sup> meeting. N<sup>os</sup> 1 à 5, 5 à 7. Glasgow, 1855; 6 broch. in-8°.

*Notices of the meetings of the members of the Royal Institution of Great Britain.* Part V. Novembre 1854-juillet 1855. Londres, 1855; 1 broch. in-8°.

*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.* Tome X. Lausanne, 1855; 1 vol. in-8°.

*Bullettino archeologico napoletano.* Nuova serie. N<sup>os</sup> 51 à 60. (1 à 10 de la III<sup>me</sup> année.) Naples, 1854; in-4°.

*Della interferenza luminosa, che presenta il filo metallico comune a due circuiti chiusi;* di prof. Zantedeschi. 1855; 1 broch. in-8°.



*Memoria sugli argomenti comprovanti il simultaneo passaggio delle opposte correnti sullo stesso filo conduttore comune a due circuiti chiusi od isolati*; del prof. Zantedeschi. Venise, 1855; 1 broch. in-8°.

*Note sur les courants électriques dirigés en sens opposé sur le même fil, en relation avec la télégraphie*; par M. Zantedeschi; Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*Guida pittorica ossia analisi intorno lo stile delle diverse scuole di pittura e degli artisti italiani e stranieri antichi e moderni*; del barone Alessandro Petti. Naples, 1855; 1 vol. in-8°.

*Le Chiese di Napoli*, descrizione storica ed artistica dell' architetto Luigi Catalani. Naples, 1855; 2 vol. in-8°.

*Ricerche del professore Antonio Targioni-Tozzetti intorno all' acido arsenioso in alcune acque minerali Toscane*. Florence; 1 broch. in-8°.

*Relazione ed analisi chimica dell' acqua proveniente dalla polla delle Tamerici a Monte-Catini*; del prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1845; 1 broch. in-8°.

*Analisi chimica dell' acqua minerale salsoiodica appartenente ai beni della Chiesa Arcipretale di Castrocaro*; eseguita nel 1845 dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1845; 1 broch. in-8°.

*Delle acque termo-minerali di Montecerboli nella provincia Volterrana e loro chimica analisi*; eseguita nel 1844 dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1846; 1 broch. in-8°.

*Sulla coltivazione della sena (cassia obovata) nelle Maremme Toscane*. Memoria del prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1847; 1 broch. in-8°.

*Analisi chimica della nuova sorgente di acqua minerale purgativa ritrovata nei pressi di Montecatini in val di Nievole*; fatta dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1848; 1 broch. in-8°.

*Ricerche chimiche sull' acqua minerale purgativa di Ceddri*; fatta dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1849; 1 broch. in-8°.

*Analisi chimica delle acque minerali e termali dei bagni d'acqui altrimenti detti di Casciana nelle colline Pisane*; eseguita dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1849; 1 broch. in-8°.

*Brevi cenni sul freddo intenso e straordinario dell'inverno 1849-1850*. Memoria del prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1850; 1 broch. in-8°.

*Composizione chimica dell'acqua minerale Arcangioli*; fatte nel 1850, dal prof. A. Targioni - Tozzetti. Florence, 1850; 1 broch. in-8°.

*Acqua minerale magnesiaca purgativa delle piagge di Bibbona*; esaminata chimicamente dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1852; 1 broch. in-8°.

*Cenni storici sulla introduzione di varie piante nell'agricoltura ed orticoltura Toscana*; del dottore A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1853; 1 vol. in-8°.

*Analisi chimica della nuova acqua minerale purgativa di San Vincenzo a Pontedera*; eseguita dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1853; 1 broch. in-8°.

*Acqua minerale purgativa della Fortuna*; eseguita dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1853; 1 broch. in-8°.

*La grotta di Monsummano*; osservazioni chimiche del prof. A. Targioni-Tozzetti e *Cenni storici sull'uso de' suoi bagni a vapore*; del dottore Tersizio Vivarelli. Florence, 1854; 1 broch. in-8°.

*Nuove ricerche chimiche sulle acque minerali di Chianciano*; fatte dal prof. A. Targioni-Tozzetti ed A. Fabbri. Montepulciano, 1854; 1 broch. in-8°.

*Cenni intorno all'acqua gassosa detta della valle d'Inferno presso levane e sua analisi chimica*; eseguita dal prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1854; 1 broch. in-8°.

*Sulle acque minerali e termali del bagno alla Perla nel Volterrano*; ricerche chimiche del prof. A. Targioni-Tozzetti. Florence, 1855; 1 broch. in-8°.

*Sopra tre scritti inediti di Leonardo Pisano, pubblicati da*

*B. Boncompagni.* Note analitiche di Angelo Genocchi. II<sup>me</sup> partie. Turin, 1855; 1 broch. in-8°.

*Sopra una teoria analitica dalla quale si deducono le leggi generali di varii ordini di fenomeni che dipendono da equazioni differenziali lineali, fra i quali quelli delle vibrazioni e della propagazione del calore ne' corpi solidi.* Nota del sig. L.-F. Ménabréa. Rome, 1855; 1/2 feuille in-8°.

*Abhandlungen der Kaiserlich-Königlichen geologischen Reichsanstalt.* In drei Abtheilungen. II<sup>ter</sup> Band. Vienne, 1855; 1 vol. in-4°.

*Jahrbuch der Kaiserlich Königlich geologischen Reichsanstalt.* VI<sup>ter</sup> Jahrgang. N° 1. Vienne, 1855; 1 broch. in-8°.

*Coup d'œil géologique sur les mines de la monarchie autrichienne; rédigé par ordre de l'Institut I. et R. de géologie, par le chevalier Fr. de Hauer et Fr. Foetterle, avec une introduction par G. Haidinger.* Vienne, 1855; 1 vol. in-8°.

---





# BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1855. — Nos 11 ET 12.

---

**CLASSE DES SCIENCES.**

---

*Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1855.*

M. NERENBURGER, président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Dumont, Cantraine, Stas, De Koninck, Van Beneden, Ad. De Vaux, de Selys-Longchamps, le vicomte Du Bus, Gluge, Melsens, Schaar, Liagre, Duprez, *membres*; Schwann, Lacordaire, Lamarle, *associés*.

## CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie différents ouvrages, et en particulier deux envois de livres, assez considérables, dont les universités de Gratz et de Pesth font hommage à l'Académie.

— M. le Président du Sénat et MM. les Questeurs de la Chambre des Représentants remercient l'Académie pour l'envoi de ses dernières publications; ils lui adressent en même temps des cartes d'entrée aux tribunes réservées.

— MM. les régents de l'université de New-York remercient l'Académie pour l'envoi de ses dernières publications.

— M. le rédacteur des *Astronomische Nachrichten* fait parvenir l'annonce d'une nouvelle comète, découverte le 12 novembre dernier à Berlin, par M. Carl Bruhns. Cet astre présente l'apparence d'une faible nébulosité; il se trouvait, le 12 novembre,

| TEMPS MOYEN<br>de Berlin.                          | ASCENSION DROITE<br>apparente. | DÉCLINAISON<br>apparente. |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 17 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> 55 <sup>s</sup> ,5 | 149°1'25'',7                   | + 2°7'15'',5              |

son mouvement en ascension droite était de —21', et en déclinaison, à peu près égale 0'.

— MM. de Selys-Longchamps, Ghaye et Quetelet font connaître l'état de la végétation à Waremmes et à Bruxelles, le 21 octobre dernier.

M. Scheidweiler fait parvenir également ses observations sur l'état des plantes, au commencement et à la fin de la saison.

— M. Duprez remet les observations qu'il a faites à Gand sur les variations de la déclinaison de l'aiguille magnétique.

— M. le docteur Vande Broeck fait hommage de ses différents ouvrages, et communique, de la part de M. Louis Ordinaire de la Calange, ancien élève de l'École polytechnique et capitaine d'artillerie au service de France, un mémoire *Sur les moulins à vent à ailes réductibles*.

(Commissaires : MM. Maus, Lamarle et Timmermans.)

— M. F. Vanden Broeck, envoie une notice intitulée *Du mouvement de rotation des corps célestes*.

(Commissaire : M. le capitaine Liagre.)

— M. le lieutenant Biver fait parvenir, dans un billet cacheté, quelques modifications apportées par lui à un instrument de topographie.

Le dépôt de ce billet cacheté est accepté.

— M. Lacordaire fait hommage du 5<sup>me</sup> volume d'un ouvrage qu'il publie en ce moment *sur les Coléoptères*. — Remerciments.

---

## RAPPORTS.

---

— MM. Schaar et Timmermans émettent ensuite une opinion favorable sur l'impression d'une note de M. J. Car-

bonnelle, relativement à l'*Intégration d'un système de cinq équations aux dérivées partielles qui se présentent dans les transformations de plusieurs problèmes de géométrie et de physique mathématique.*

Conformément à l'avis de ses commissaires, l'Académie décide l'impression de la notice qui lui est présentée.

— Plusieurs rapports sur les mémoires soumis à l'Académie sont renvoyés à la séance suivante.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

M. Nerenburger, président de la classe, donne un aperçu de la notice qu'il lira à la prochaine séance publique.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel, fait connaître que l'objet de sa communication consistera dans la notice biographique sur feu M. Pagani, l'un des membres de l'Académie.

M. Lacordaire entretiendra l'assemblée d'un sujet emprunté au domaine des sciences naturelles.

---

*Sur le procédé héliographique de M. Niepce de St-Victor.*  
Communication de M. Nerenburger.

Vers la fin du mois d'octobre dernier, je me rendis à Paris, dans le but de savoir si on s'y occupait de la reproduction de cartes topographiques par la photographie. Cet



objet avait pour moi un intérêt particulier; car je suis appelé par la position que j'occupe au Département de la guerre, à suivre les progrès de la plupart des branches auxquelles la science chorographique emprunte ses moyens d'exécution.

Je visitai plusieurs ateliers de photographie, je parcourus plusieurs magasins d'estampes, je m'arrêtai devant les magnifiques produits photographiques de l'exposition, mais je ne trouvais nulle part de reproduction de cartes, si ce n'est une épreuve daguerrienne de plan en relief, qui se trouvait au palais de l'Industrie.

Dans ces recherches, mon attention se porta tout particulièrement sur des reproductions de gravures obtenues par un procédé que je ne m'expliquais pas, quoiqu'il excitât vivement ma curiosité.

Je vis à l'Exposition, dans un cadre de grandes dimensions, des gravures originales, et, à côté d'elles, des plaques d'acier gravées en creux, d'où elles semblaient avoir été déduites; mais chaque gravure était en double. L'une d'elles portait cette inscription au crayon : *Achetée à la vente de \*\*\**, 1,008 francs, et l'autre, toute semblable, du moins en apparence, était cotée 2 francs.

Désireux de pénétrer le secret de cette singulière exhibition, je cherchai à voir l'homme qui, dans ces derniers temps, a le plus contribué aux progrès de la photographie; j'ai nommé M. Niepce de S'-Victor, neveu de M. Niepce le collaborateur de Daguerre. Un de nos collègues qui se trouvait alors à Paris, eut l'obligeance de solliciter, et il obtint pour moi de M. Dumas, une lettre d'introduction auprès de M. Niepce. Lorsque j'eus exposé les motifs de mon séjour à Paris et de ma visite, cet artiste éminent me dit qu'on ne s'était pas occupé jusque-là de reproduire les

cartes par les procédés nouveaux , mais qu'il ne doutait pas de la possibilité d'atteindre ce but ; que , du reste , je partagerais sa conviction lorsque j'aurais vu ce qu'il allait me montrer.

L'habile et célèbre photographe tira alors d'un portefeuille un assez grand nombre de dessins très-remarquables. Les uns semblaient être faits au crayon de mine de plomb, d'autres au crayon noir, d'autres aux crayons rouge et blanc ; quelques-uns de ces dessins avaient l'aspect de véritables gravures ou de photographies. M. Niepce m'étonna singulièrement lorsqu'il m'apprit que tous ces dessins indistinctement étaient des gravures sur acier, obtenues par son procédé héliographique ; il ajouta encore à ma surprise, par l'explication succincte, qu'il voulut bien me donner, de *l'héliographie*.

Si le dessin dont on veut avoir la gravure n'a pas été fait sur un papier de qualité convenable, on en prend d'abord la photographie sur papier ; dans le cas contraire, on utilise immédiatement le dessin original en l'appliquant sur une plaque d'acier polie, enduite d'une couche de bitume de Judée, la face crayonnée ou gravée contre la plaque. On expose alors le verso du dessin à l'action directe des rayons solaires ; la lumière agit, à travers l'épaisseur du papier, sur l'enduit dont la plaque est recouverte, et si, à un moment donné, on enlève le dessin, si on entoure la plaque d'un rebord en cire, si on y répand un certain mordant, le dessin original se trouvera, après un temps déterminé, gravé en creux sur la plaque. Il suffit, ensuite, de laver celle-ci et de l'encrer à la manière d'une planche de gravure en taille-douce, pour en tirer, à l'aide d'une presse, autant d'exemplaires qu'une gravure sur acier peut donner.

Tel est le procédé dans toute sa simplicité ; mais il exige,

dans la pratique, beaucoup de soins et d'attention. Deux points, paraît-il, présentent d'assez grandes difficultés : ce sont, d'une part, l'exposition du dessin aux rayons solaires, et, de l'autre, la manière de faire agir le mordant. M. Niepce a formé deux élèves qui mettent admirablement en pratique les leçons du maître : l'un est M. Riffaut, graveur à Paris, et l'autre sa dame; celui-là excelle à faire mordre la plaque, celle-ci à déterminer l'impression du dessin sur la couche de bitume.

Fort de l'opinion de M. Niepce, j'ai prié M. Riffaut de vouloir bien essayer d'obtenir la gravure sur acier par l'héliographie, de deux feuilles de la carte des environs du camp de Beverloo, qui a été rédigée au dépôt de la guerre à Bruxelles. Cette carte est à l'échelle du  $\frac{1}{20000}$ . On en déduira, par la photographie, deux réductions, l'une au  $\frac{1}{40000}$  et la seconde au  $\frac{1}{80000}$ , qu'on appliquera sur acier; de sorte que, si l'essai réussit, on aura la gravure de chaque feuille, à trois échelles différentes : le  $\frac{1}{20000}$ , le  $\frac{1}{40000}$  et le  $\frac{1}{80000}$ .

Ce serait là un résultat véritablement considérable eu égard au temps et à la dépense que la gravure d'une feuille au burin exige aujourd'hui.

Je me ferai un devoir de communiquer à la classe, au fur et à mesure qu'elles me parviendront, les épreuves qui me seront envoyées de Paris.

*Intégration d'un système de cinq équations aux dérivées partielles, qui se présente dans la transformation de plusieurs problèmes de géométrie et de physique mathématique; par M. Ign. Carbone.*

Dans un mémoire publié en 1847 (1), M. Liouville a exposé les propriétés remarquables d'une transformation qu'il nomme *Transformation par rayons vecteurs réciproques*. Dans ses leçons au collège de France, en 1855, le savant professeur a donné une exposition simplifiée de cette théorie, pour montrer comment elle peut désormais faire partie des éléments. On concevra facilement l'importance de cette transformation, en voyant dans le mémoire cité quelques-unes de ses applications à la géométrie et à la physique mathématique. Ces propriétés tiennent à ce que les fonctions  $\xi, \eta, \zeta$ , que l'on substitue aux variables  $x, y, z$ , et qui expriment les coordonnées du point correspondant au point  $(x, y, z)$ , vérifient l'équation

$$(\xi' - \xi)^2 + (\eta' - \eta)^2 + (\zeta' - \zeta)^2 = \frac{(x' - x)^2 + (y' - y)^2 + (z' - z)^2}{p^2 p'^2},$$

dans laquelle  $p$  représente une fonction de  $x, y, z$ , convenablement choisie,  $x', y', z'$ , les coordonnées d'un second point quelconque, et  $\xi', \eta', \zeta', p'$ , ce que deviennent les fonctions  $\xi, \eta, \zeta, \mu$ , quand on y remplace  $x, y, z$ , par  $x', y', z'$ . C'est pourquoi M. Liouville commence par rechercher la forme la plus générale des fonctions  $\xi, \eta, \zeta$ , qui vérifient cette équation, et il trouve que la transformation corres-

---

(1) *Journal de mathématiques pures et appliquées*, t. XII, p. 265.



pondante n'est qu'une combinaison de la transformation par rayons vecteurs réciproques avec des changements de coordonnées, ou, si l'on veut, avec des mouvements de translation qui n'altèrent pas la forme des surfaces que l'on veut transformer.

Je résous dans cette note un problème analogue, et j'arrive à un résultat semblable, qui renferme une nouvelle démonstration du résultat trouvé par M. Liouville. Au lieu de considérer dans l'équation précédente les différences  $x' - x, y' - y, z' - z$ , comme pouvant recevoir des valeurs finies quelconques, je prends ces différences infiniment petites, et je cherche la forme la plus générale des fonctions  $\xi, \eta, \zeta$ . Il est aisé de voir *à priori* que la transformation correspondante aura un grand nombre de propriétés communes avec la transformation par rayons vecteurs réciproques, qu'elle doit renfermer comme cas particulier. Mais de plus, l'intégration nous apprendra que le cas particulier équivaut encore ici au résultat le plus général, et que tout se réduit encore à une combinaison de la transformation par rayons vecteurs réciproques avec de simples mouvements de translation. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le problème correspondant dans les deux dimensions, admet un nombre incomparablement plus grand de solutions. En d'autres termes, lorsqu'on ne considère que deux variables indépendantes, les formules intégrales renferment des fonctions arbitraires, tandis que pour trois invariables, ces formules n'ont d'arbitraires que dix constantes; et en général, pour  $n$  variables indépendantes, les équations intégrales renferment  $(n+1)^2$  constantes, dont  $n^2$  seront liées par  $\frac{n(n+1)}{2}$  équations, de sorte qu'il reste  $\frac{(n+1)(n+2)}{2}$  arbitraires.

Remplaçons donc dans l'équation citée plus haut, les

différences  $x' - x$ ,  $y' - y$ ,  $z' - z$ , par  $dx$ ,  $dy$ ,  $dz$ . Par ce changement  $p'$  devient égal à  $p$ , et les différences  $\xi' - \xi$ ,  $\eta' - \eta$ ,  $\zeta' - \zeta$  se changent en  $d\xi$ ,  $d\eta$ ,  $d\zeta$ ; or comme on a

$$d\xi = \frac{d\xi}{dx} dx + \frac{d\xi}{dy} dy + \frac{d\xi}{dz} dz,$$

$$d\eta = \frac{d\eta}{dx} dx + \frac{d\eta}{dy} dy + \frac{d\eta}{dz} dz,$$

$$d\zeta = \frac{d\zeta}{dx} dx + \frac{d\zeta}{dy} dy + \frac{d\zeta}{dz} dz,$$

et que les différences infiniment petites  $dx$ ,  $dy$ ,  $dz$ , sont arbitraires, cette équation donnera les six suivantes, dans lesquelles nous remplaçons la quantité  $p^2$  par  $e^{-v}$ ,

$$\left(\frac{d\xi}{dx}\right)^2 + \left(\frac{d\eta}{dx}\right)^2 + \left(\frac{d\zeta}{dx}\right)^2 = e^{2v},$$

$$\left(\frac{d\xi}{dy}\right)^2 + \left(\frac{d\eta}{dy}\right)^2 + \left(\frac{d\zeta}{dy}\right)^2 = e^{2v},$$

$$\left(\frac{d\xi}{dz}\right)^2 + \left(\frac{d\eta}{dz}\right)^2 + \left(\frac{d\zeta}{dz}\right)^2 = e^{2v},$$

$$\frac{d\xi}{dy} \frac{d\xi}{dz} + \frac{d\eta}{dy} \frac{d\eta}{dz} + \frac{d\zeta}{dy} \frac{d\zeta}{dz} = 0,$$

$$\frac{d\xi}{dz} \frac{d\xi}{dx} + \frac{d\eta}{dz} \frac{d\eta}{dx} + \frac{d\zeta}{dz} \frac{d\zeta}{dx} = 0,$$

$$\frac{d\xi}{dx} \frac{d\xi}{dy} + \frac{d\eta}{dx} \frac{d\eta}{dy} + \frac{d\zeta}{dx} \frac{d\zeta}{dy} = 0.$$

C'est ce système que nous nous proposons d'intégrer. Or, il est évidemment remplacé par le suivant :

$$(1). \dots \frac{\frac{d\xi}{dx}}{a} = \frac{\frac{d\xi}{dy}}{b} = \frac{\frac{d\xi}{dz}}{c} = \frac{\frac{d\eta}{dx}}{a_1} = \frac{\frac{d\eta}{dy}}{b_1} = \frac{\frac{d\eta}{dz}}{c_1} = \frac{\frac{d\zeta}{dx}}{a_2} = \frac{\frac{d\zeta}{dy}}{b_2} = \frac{\frac{d\zeta}{dz}}{c_2} = c',$$

dans lequel  $a, b, c, a_1, b_1, c_1, a_2, b_2, c_2$ , représentent des fonctions de  $x, y, z$ , liées entre elles par les six équations

$$(2). \dots \left\{ \begin{array}{ll} a^2 + a_1^2 + a_2^2 = 1, & bc + b_1c_1 + b_2c_2 = 0, \\ b^2 + b_1^2 + b_2^2 = 1, & ca + c_1a_1 + c_2a_2 = 0, \\ c^2 + c_1^2 + c_2^2 = 1, & ab + a_1b_1 + a_2b_2 = 0. \end{array} \right.$$

Ces équations sont celles qu'on rencontre dans la transformation des coordonnées rectangulaires; et comme elles entraînent les équations inverses :

$$(3). \dots \left\{ \begin{array}{ll} a^2 + b^2 + c^2 = 1, & a_1a_2 + b_1b_2 + c_1c_2 = 0, \\ a_1^2 + b_1^2 + c_1^2 = 1, & a_2a + b_2b + c_2c = 0, \\ a_2^2 + b_2^2 + c_2^2 = 1, & a a_1 + b b_1 + c c_1 = 0, \end{array} \right.$$

il s'ensuit que les proposées équivalent aux suivantes :

$$\left( \frac{d\xi}{dx} \right)^2 + \left( \frac{d\xi}{dy} \right)^2 + \left( \frac{d\xi}{dz} \right)^2 = e^{2v},$$

$$\left( \frac{d\eta}{dx} \right)^2 + \left( \frac{d\eta}{dy} \right)^2 + \left( \frac{d\eta}{dz} \right)^2 = e^{2v},$$

$$\left( \frac{d\zeta}{dx} \right)^2 + \left( \frac{d\zeta}{dy} \right)^2 + \left( \frac{d\zeta}{dz} \right)^2 = e^{2v},$$

$$\frac{d\eta}{dx} \frac{d\zeta}{dx} + \frac{d\eta}{dy} \frac{d\zeta}{dy} + \frac{d\eta}{dz} \frac{d\zeta}{dz} = 0,$$

$$\frac{d\zeta}{dx} \frac{d\xi}{dx} + \frac{d\zeta}{dy} \frac{d\xi}{dy} + \frac{d\zeta}{dz} \frac{d\xi}{dz} = 0,$$

$$\frac{d\xi}{dx} \frac{d\eta}{dx} + \frac{d\xi}{dy} \frac{d\eta}{dy} + \frac{d\xi}{dz} \frac{d\eta}{dz} = 0.$$

Ces équations, de même que les proposées, ne forment qu'un système de cinq équations aux dérivées partielles,

parce que la quantité  $e^{2v}$ , qui s'y trouve, n'est pas une fonction donnée, mais une auxiliaire qui représente la valeur commune des trois sommes de carrés. Pour le calcul de l'intégration, nous ne considérerons que le système (1), où l'introduction des quantités  $a, b, c$ , etc., nous permet d'exprimer facilement les conditions d'intégrabilité.

Si nous développons d'abord celles de ces conditions qui se rapportent à la fonction  $\zeta$ , nous trouverons

$$\frac{db}{dz} + b \frac{dv}{dz} = \frac{dc}{dy} + c \frac{dv}{dy},$$

$$\frac{dc}{dx} + c \frac{dv}{dx} = \frac{da}{dz} + a \frac{dv}{dz},$$

$$\frac{da}{dy} + a \frac{dv}{dy} = \frac{db}{dx} + b \frac{dv}{dx};$$

et les deux fonctions  $\eta$  et  $\zeta$  donneront chacune trois équations analogues, qui ne diffèrent que par les indices des lettres  $a, b, c$ . Considérons la première et les deux correspondantes, et multiplions-les successivement par les trois systèmes de multiplicateurs  $(a, a_1, a_2)$ ,  $(b, b_1, b_2)$ ,  $(c, c_1, c_2)$ , et après chaque multiplication, faisons les sommes en ayant égard aux équations (2). Traitons ensuite de la même manière la deuxième et les deux correspondantes, puis la troisième et les deux correspondantes; nous aurons ainsi les neuf équations :

$$\begin{aligned} \sum a \frac{db}{dz} &= \sum a \frac{dc}{dy}, & \sum a \frac{dc}{dx} &= \sum a \frac{da}{dz} + \frac{dv}{dz}, & \sum a \frac{da}{dy} + \frac{dv}{dy} &= \sum a \frac{db}{dx}, \\ \sum b \frac{db}{dz} + \frac{dv}{dz} &= \sum b \frac{dc}{dy}, & \sum b \frac{dc}{dx} &= \sum b \frac{da}{dz}, & \sum b \frac{da}{dy} &= \sum b \frac{db}{dx} + \frac{dv}{dx}, \\ \sum c \frac{db}{dz} &= \sum c \frac{dc}{dy} + \frac{dv}{dy}, & \sum c \frac{dc}{dx} + \frac{dv}{dx} &= \sum c \frac{da}{dz}, & \sum c \frac{da}{dy} &= \sum c \frac{db}{dx}. \end{aligned}$$



$\Sigma a \frac{db}{dz}$  représente dans ces équations la somme

$$a \frac{db}{dz} + a_1 \frac{db_1}{dz} + a_2 \frac{db_2}{dz},$$

et ainsi du reste. En différentiant les équations (2), on trouve

$$\Sigma a \frac{da}{dx} = 0, \quad \Sigma a \frac{da}{dy} = 0, \quad \Sigma a \frac{da}{dz} = 0,$$

$$\Sigma b \frac{db}{dx} = 0, \quad \Sigma b \frac{db}{dy} = 0, \quad \Sigma b \frac{db}{dz} = 0,$$

$$\Sigma c \frac{dc}{dx} = 0, \quad \Sigma c \frac{dc}{dy} = 0, \quad \Sigma c \frac{dc}{dz} = 0,$$

$$\Sigma b \frac{dc}{dx} + \Sigma c \frac{db}{dx} = 0, \quad \Sigma b \frac{dc}{dy} + \Sigma c \frac{db}{dy} = 0, \quad \Sigma b \frac{db}{dz} + \Sigma c \frac{db}{dz} = 0,$$

$$\Sigma c \frac{da}{dx} + \Sigma a \frac{dc}{dx} = 0, \quad \Sigma c \frac{da}{dy} + \Sigma a \frac{dc}{dy} = 0, \quad \Sigma c \frac{da}{dz} + \Sigma a \frac{dc}{dz} = 0,$$

$$\Sigma a \frac{db}{dx} + \Sigma b \frac{da}{dx} = 0, \quad \Sigma a \frac{db}{dy} + \Sigma b \frac{da}{dy} = 0, \quad \Sigma a \frac{db}{dz} + \Sigma b \frac{da}{dz} = 0.$$

Ces dix-huit équations, jointes aux neuf précédentes, sont exactement remplacées par les vingt-sept suivantes :

$$\Sigma a \frac{da}{dx} = 0, \quad \Sigma b \frac{db}{dx} = 0, \quad \Sigma c \frac{dc}{dx} = 0, \quad \Sigma c \frac{db}{dx} = 0, \quad \Sigma b \frac{dc}{dx} = 0,$$

$$\Sigma a \frac{da}{dy} = 0, \quad \Sigma b \frac{db}{dy} = 0, \quad \Sigma c \frac{dc}{dy} = 0, \quad \Sigma a \frac{dc}{dy} = 0, \quad \Sigma c \frac{da}{dy} = 0,$$

$$\Sigma a \frac{da}{dz} = 0, \quad \Sigma b \frac{db}{dz} = 0, \quad \Sigma c \frac{dc}{dz} = 0, \quad \Sigma b \frac{da}{dz} = 0, \quad \Sigma a \frac{db}{dz} = 0,$$

$$\frac{dv}{dx} = \Sigma b \frac{da}{dy} = - \Sigma a \frac{db}{dy} = \Sigma c \frac{da}{dz} = - \Sigma a \frac{dc}{dz},$$

$$\frac{dv}{dy} = \Sigma c \frac{db}{dz} = - \Sigma b \frac{dc}{dz} = \Sigma a \frac{db}{dx} = - \Sigma b \frac{da}{dx},$$

$$\frac{dv}{dz} = \Sigma a \frac{dc}{dx} = - \Sigma c \frac{da}{dx} = \Sigma b \frac{dc}{dy} = - \Sigma c \frac{db}{dy},$$

Si maintenant on emploie le système de multiplicateurs

$(a, b, c)$ , et que l'on ait égard aux équations (5), on tirera des précédentes :

$$(4). \quad \left\{ \begin{array}{lll} \frac{da}{dx} = -b \frac{dv}{dy} - c \frac{dv}{dz}, & \frac{da}{dy} = b \frac{dv}{dx}, & \frac{da}{dz} = c \frac{dv}{dx}, \\ \frac{db}{dx} = a \frac{dv}{dy}, & \frac{db}{dy} = -c \frac{dv}{dz} - a \frac{dv}{dx}, & \frac{db}{dz} = c \frac{dv}{dy}, \\ \frac{dc}{dx} = a \frac{dv}{dz}, & \frac{dc}{dy} = b \frac{dv}{dz}, & \frac{dc}{dz} = -a \frac{dv}{dx} - b \frac{dv}{dy}. \end{array} \right.$$

En employant de même chacun des systèmes de multiplicateurs  $(a_1, b_1, c_1)$ ,  $(a_2, b_2, c_2)$ , on aurait les valeurs des dérivées partielles de  $a_1, b_1, c_1, a_2, b_2, c_2$ , qui ne diffèrent des précédentes que par les indices des lettres  $a, b, c$ .

Les conditions d'intégrabilité des fonctions  $a, b, c, a_1, b_1, c_1, a_2, b_2, c_2$ , suffisent pour déterminer la forme de la fonction  $v$ . En effet, si parmi les équations (4) on ne considère d'abord que les équations à deux termes, les conditions correspondantes sont renfermées dans les deux équations :

$$a \left( \frac{dv}{dy} \frac{dv}{dz} - \frac{d^2v}{dy \, dz} \right) = b \left( \frac{dv}{dz} \frac{dv}{dx} - \frac{d^2v}{dz \, dx} \right) = c \left( \frac{dv}{dx} \frac{dv}{dy} - \frac{d^2v}{dx \, dy} \right);$$

et comme d'ailleurs les équations qui donnent les dérivées partielles de  $a_1, b_1, c_1; a_2, b_2, c_2$ , fourniront des conditions qui ne diffèrent de celles-là que par les indices des lettres  $a, b, c$ ; on voit immédiatement, par l'emploi des multiplicateurs, que, pour vérifier toutes ces conditions, il faut et il suffit que l'on ait

$$(5). \quad \left\{ \begin{array}{l} \frac{dv}{dy} \frac{dv}{dz} - \frac{d^2v}{dy \, dz} = 0, \\ \frac{dv}{dz} \frac{dv}{dx} - \frac{d^2v}{dz \, dx} = 0, \\ \frac{dv}{dx} \frac{dv}{dy} - \frac{d^2v}{dx \, dy} = 0. \end{array} \right.$$

Si l'on tient compte de ces équations, les autres conditions d'intégrabilité des équations (4) deviennent

$$(6). \quad \left\{ \begin{array}{l} \frac{d^2 v}{dy^2} + \frac{d^2 v}{dz^2} + \left( \frac{dv}{dx} \right)^2 = 0, \\ \frac{d^2 v}{dz^2} + \frac{d^2 v}{dx^2} + \left( \frac{dv}{dy} \right)^2 = 0, \\ \frac{d^2 v}{dx^2} + \frac{d^2 v}{dy^2} + \left( \frac{dv}{dz} \right)^2 = 0. \end{array} \right.$$

Les premiers membres des équations (5), multipliés par  $e^{-v}$ , deviennent respectivement égaux aux trois dérivées secondes

$$\frac{d^2 e^{-v}}{dy \, dz}, \quad \frac{d^2 e^{-v}}{dz \, dx}, \quad \frac{d^2 e^{-v}}{dx \, dy}.$$

Ces équations s'intègrent donc, et donnent, en représentant par  $F, F_1, F_2$ , des fonctions arbitraires

$$\frac{d}{dx} e^{-v} = F(x),$$

$$\frac{d}{dy} e^{-v} = F_1(y),$$

$$\frac{d}{dz} e^{-v} = F_2(z);$$

d'où, par une nouvelle intégration

$$e^{-v} = X + Y + Z + \text{constante.}$$

Chacune des fonctions  $X, Y, Z$ , ne dépend que de la variable de même nom. Pour en déterminer la forme, et par suite celle de  $e^{-v}$ , il suffit de considérer les deux combinaisons suivantes des trois équations (6),

$$\left( \frac{dv}{dx} \right)^2 - \frac{d^2 v}{dx^2} = \left( \frac{dv}{dy} \right)^2 - \frac{d^2 v}{dy^2} = \left( \frac{dv}{dz} \right)^2 - \frac{d^2 v}{dz^2}.$$

Or, ces trois quantités, multipliées par  $e^{-v}$ , deviennent respectivement égales à

$$\frac{d^2 e^{-v}}{dx^2}, \quad \frac{d^2 e^{-v}}{dy^2}, \quad \frac{d^2 e^{-v}}{dz^2},$$

où, d'après la valeur de  $e^{-v}$ , à

$$\frac{d^2 X}{dx^2}, \quad \frac{d^2 Y}{dy^2}, \quad \frac{d^2 Z}{dz^2}.$$

On a donc

$$\frac{d^2 X}{dx^2} = \frac{d^2 Y}{dy^2} = \frac{d^2 Z}{dz^2};$$

et comme les fonctions  $X, Y, Z$ , ne renferment chacune qu'une seule variable, leurs dérivées secondes ne peuvent être égales entre elles, pour toutes valeurs de  $x, y, z$ , à moins d'être constantes. On aura donc par l'intégration

$$X = Ax^2 + Bx + \text{const.}$$

$$Y = Ay^2 + B_1 y + \text{const.}$$

$$Z = Az^2 + B_2 z + \text{const.}$$

et par suite

$$e^{-v} = A(x^2 + y^2 + z^2) + Bx + B_1 y + B_2 z + C.$$

On peut maintenant prendre pour troisième combinaison des équations (6),  $2A$  étant la valeur commune de

$$\frac{d^2 e^{-v}}{dx^2}, \quad \frac{d^2 e^{-v}}{dy^2}, \quad \frac{d^2 e^{-v}}{dz^2},$$

l'équation

$$4Ae^{-v} = e^{-v} \left[ \left( \frac{dv}{dx} \right)^2 + \left( \frac{dv}{dy} \right)^2 + \left( \frac{dv}{dz} \right)^2 \right],$$



c'est-à-dire

$$4Ae^{-v} = \left( \frac{de^{-v}}{dx} \right)^2 + \left( \frac{de^{-v}}{dy} \right)^2 + \left( \frac{de^{-v}}{dz} \right)^2.$$

Cette condition n'établit qu'une seule relation entre les constantes de  $e^{-v}$ ; car pour la vérifier il suffit d'admettre

$$(7). \quad . \quad . \quad . \quad . \quad B^2 + B_1^2 + B_2^2 = 4AC.$$

Substituons maintenant dans les équations (4) les valeurs de  $a$ ,  $b$ ,  $c$ , tirées des équations (1), nous trouverons

$$(8) \quad \left\{ \begin{array}{ll} \frac{da}{dx} = -\frac{d\xi}{dy} \frac{d}{dy} e^{-v} + \frac{d\xi}{dz} \frac{d}{dz} e^{-v}, & \frac{da}{dy} = -\frac{d\xi}{dy} \frac{d}{dx} e^{-v}, \\ \frac{db}{dx} = -\frac{d\xi}{dx} \frac{d}{dy} e^{-v}, & \frac{db}{dy} = -\frac{d\xi}{dz} \frac{d}{dz} e^{-v} + \frac{d\xi}{dx} \frac{d}{dx} e^{-v}, \\ \frac{dc}{dx} = -\frac{d\xi}{dx} \frac{d}{dz} e^{-v}, & \frac{dc}{dy} = -\frac{d\xi}{dy} \frac{d}{dz} e^{-v}, \\ & \frac{da}{dz} = -\frac{d\xi}{dz} \frac{d}{dx} e^{-v}, \\ & \frac{db}{dz} = -\frac{d\xi}{dz} \frac{d}{dy} e^{-v}, \\ & \frac{dc}{dz} = \frac{d\xi}{dx} \frac{d}{dx} e^{-v} + \frac{d\xi}{dy} \frac{d}{dy} e^{-v}. \end{array} \right.$$

D'après la forme de  $e^{-v}$ , trouvée plus haut, on voit que celles de ces équations qui n'ont que deux termes, sont immédiatement intégrales, et donnent

$$(9) \quad \left\{ \begin{array}{l} a + \xi \frac{d}{dx} e^{-v} = f(x), \\ b + \xi \frac{d}{dy} e^{-v} = f_1(y), \\ c + \xi \frac{d}{dz} e^{-v} = f_2(z). \end{array} \right.$$

La forme des trois fonctions arbitraires sera déterminée par deux combinaisons des trois équations (8), que nous n'avons point encore intégrées. En effet, si l'on substitue dans ces équations les valeurs de  $\frac{da}{dx}$ ,  $\frac{db}{dy}$ ,  $\frac{dc}{dz}$ , tirées des intégrales (9), on trouve

$$2A\xi + \frac{d\xi}{dx} \frac{d}{dx} e^{-v} + \frac{d\xi}{dy} \frac{d}{dy} e^{-v} + \frac{d\xi}{dz} \frac{d}{dz} e^{-v} = f'(x) = f_1'(y) = f_2'(z).$$

D'où l'on voit que les trois dérivées  $f'(x)$ ,  $f_1'(y)$ ,  $f_2'(z)$ , sont égales à une même constante  $2D$ , et, par conséquent,

$$f(x) = 2Dx + E,$$

$$f_1(y) = 2Dy + E_1,$$

$$f_2(z) = 2Dz + E_2.$$

Substituons dans les équations (9) ces valeurs et celles de  $a$ ,  $b$ ,  $c$ , tirées des équations (1), ces intégrales deviendront

$$(10) \quad \left\{ \begin{array}{l} \frac{d}{dx} \cdot \xi e^{-v} = 2Dx + E, \\ \frac{d}{dy} \cdot \xi e^{-v} = 2Dy + E_1, \\ \frac{d}{dz} \cdot \xi e^{-v} = 2Dz + E_2; \end{array} \right.$$

d'où l'on conclut

$$\xi e^{-v} = D(x^2 + y^2 + z^2) + Ex + E_1y + E_2z + F.$$

Un calcul entièrement semblable s'applique évidemment avec deux fonctions  $\eta$  et  $\zeta$ , et, par conséquent, on doit trouver pour  $\eta e^{-v}$  et  $\zeta e^{-v}$  deux expressions de la forme de  $\xi e^{-v}$ , les constantes seules étant différentes.

Il ne nous reste plus qu'à vérifier la condition

$$2A\xi + \frac{d\xi}{dx} \frac{d}{dx} e^{-v} + \frac{d\xi}{dy} \frac{d}{dy} e^{-v} + \frac{d\xi}{dz} \frac{d}{dz} e^{-v} = 2D.$$

Multiplions les deux membres par  $e^{-v}$ , et remarquons qu'en vertu des équations (10), on a

$$e^{-v} \frac{d\xi}{dx} = 2Dx + E - \xi \frac{d}{dx} e^{-v},$$

$$e^{-v} \frac{d\xi}{dy} = 2Dy + E_1 - \xi \frac{d}{dy} e^{-v},$$

$$e^{-v} \frac{d\xi}{dz} = 2Dz + E_2 - \xi \frac{d}{dz} e^{-v},$$

et que, de plus, nous avons trouvé précédemment

$$4Ae^{-v} = \left( \frac{d}{dx} e^{-v} \right)^2 + \left( \frac{d}{dy} e^{-v} \right)^2 + \left( \frac{d}{dz} e^{-v} \right)^2.$$

L'équation devient ainsi :

$$\begin{aligned} -2A\xi e^{-v} + (2Dx + E) \frac{d}{dx} e^{-v} + (2Dy + E_1) \frac{d}{dy} e^{-v} \\ + 2Dz + E_2 \frac{d}{dz} e^{-v} = 2De^{-v}; \end{aligned}$$

et si nous y remplaçons

$$\xi e^{-v}, \quad e^{-v}, \quad \frac{d}{dx} e^{-v}, \quad \frac{d}{dy} e^{-v}, \quad \frac{d}{dz} e^{-v}$$

par leurs valeurs en  $x, y, z$ , l'identité des deux membres exige seulement que l'on ait

$$BE + B_1E_1 + B_2E_2 = 2AF + 2DC.$$

On trouverait évidemment deux conditions semblables entre  $A, B, B_1, B_2, C$  et les constantes des deux fonctions  $\eta e^{-v}, \zeta e^{-v}$ .

Pour discuter ces résultats, nous distinguerons le cas où l'on prendrait  $A=0$ , de toutes les autres hypothèses. Dans ce cas, l'équation (7) nous montre que  $B, B_1, B_2$  ne peuvent rester réels sans s'évanouir tous trois. La fonction  $e^{-v}$  devient alors une constante. De plus, en vertu de l'équation (11), le coefficient  $D$  s'évanouit aussi, et il faut en dire autant des deux coefficients correspondants dans les fonctions  $\eta e^{-v}$  et  $\zeta e^{-v}$ . Les intégrales deviennent donc, en employant de nouvelles constantes,

$$(A) \quad \left\{ \begin{array}{l} \xi = mx + ny + pz + q, \\ \eta = m_1x + n_1y + p_1z + q_1, \\ \zeta = m_2x + n_2y + p_2z + q_2. \end{array} \right.$$

Pour tous les cas où la constante  $A$  est différente de zéro, posons

$$\frac{B}{A} = -2x_0, \quad \frac{B_1}{A} = -2y_0, \quad \frac{B_2}{A} = -2z_0;$$

$e^{-v}$  devient alors, en vertu de l'équation (7),

$$A [(x-x_0)^2 + (y-y_0)^2 + (z-z_0)^2];$$

et si nous remplaçons dans  $\xi e^{-v}, \eta e^{-v}, \zeta e^{-v}$ , les variables  $x, y, z$  respectivement par  $x - x_0 + x_0, y - y_0 + y_0, z - z_0 + z_0$ , nous trouverons, en tenant compte de l'équation (11) et des deux correspondantes, et en employant encore de nouvelles constantes,

$$(B) \quad \left\{ \begin{array}{l} \xi = \xi_0 + \frac{m(x-x_0) + n(y-y_0) + p(z-z_0)}{(x-x_0)^2 + (y-y_0)^2 + (z-z_0)^2}, \\ \eta = \eta_0 + \frac{m_1(x-x_0) + n_1(y-y_0) + p_1(z-z_0)}{(x-x_0)^2 + (y-y_0)^2 + (z-z_0)^2}, \\ \zeta = \zeta_0 + \frac{m_2(x-x_0) + n_2(y-y_0) + p_2(z-z_0)}{(x-x_0)^2 + (y-y_0)^2 + (z-z_0)^2}. \end{array} \right.$$



Nous sommes maintenant assurés que tous les systèmes de solutions sont renfermés dans les formules (A) et (B). Mais pour que toutes les fonctions données par ces formules soient réellement des intégrales des équations proposées, il faut admettre des équations de condition entre les constantes. La raison en est que, pour l'intégration, nous n'avons admis entre les fonctions  $a, b, c, a_1, b_1, c_1, a_2, b_2, c_2$ , que les équations différentielles qui résultent des équations (2) ou (5), au lieu d'employer l'un ou l'autre de ces deux systèmes.

Le meilleur moyen pour trouver ces relations est de substituer les fonctions données par les formules (A) et (B), dans l'un des deux systèmes de cinq équations aux dérivées partielles, que l'on trouve en éliminant des équations (1) la fonction  $e^v$  et les neuf quantités  $a, b, c, a_1, b_1, c_1, a_2, b_2, c_2$  au moyen des équations (2) ou (5). Pour les formules (A), cette opération donne immédiatement, en représentant par  $k^4$  une nouvelle constante arbitraire,

$$\begin{aligned} m^2 + n^2 + p^2 &= k^4, & m_1 m_2 + n_1 n_2 + p_1 p_2 &= 0, \\ m_1^2 + n_1^2 + p_1^2 &= k^4, & m_2 m + n_2 n + p_2 p &= 0, \\ m_2^2 + n_2^2 + p_2^2 &= k^4, & m m_1 + n n_1 + p p_1 &= 0; \end{aligned}$$

ou ce qui revient au même

$$\begin{aligned} m^2 + m_1^2 + m_2^2 &= k^4, & n p + n_1 p_1 + n_2 p_2 &= 0, \\ n^2 + n_1^2 + n_2^2 &= k^4, & p m + p_1 m_1 + p_2 m_2 &= 0, \\ p^2 + p_1^2 + p_2^2 &= k^4, & m n + m_1 n_1 + m_2 n_2 &= 0, \end{aligned}$$

c'est-à-dire que les neuf constantes sont égales à  $k^2$  multiplié par les cosinus des angles de trois droites rectangulaires avec les axes des coordonnées.

La substitution des formules (B) serait longue. La remar-

que suivante l'abrégera. On reconnaît aisément que trois fonctions

$$\xi_1 = \frac{x - x_0}{(x - x_0)^2 + (y - y_0)^2 + (z - z_0)^2},$$

$$\eta_1 = \frac{y - y_0}{(x - x_0)^2 + (y - y_0)^2 + (z - z_0)^2},$$

$$\zeta_1 = \frac{z - z_0}{(x - x_0)^2 + (y - y_0)^2 + (z - z_0)^2},$$

satisfont aux proposées, quelles que soient les constantes  $x_0, y_0, z_0$ ; en profitant de cette remarque, on trouvera aussitôt que la substitution des formules (B) sous la forme

$$\xi = \xi_0 + m\xi_1 + n\eta_1 + p\zeta_1,$$

$$\eta = \eta_0 + m_1\xi_1 + n_1\eta_1 + p_1\zeta_1,$$

$$\zeta = \zeta_0 + m_2\xi_1 + n_2\eta_1 + p_2\zeta_1,$$

conduit exactement aux équations que nous venons de trouver dans le cas des formules (A); et, par conséquent, les formules (A) et (B), jointes à ces équations de condition, renferment la solution la plus générale de notre problème.

Il ne nous reste qu'à les interpréter. Transformer une surface, c'est remplacer dans l'équation de cette surface, les variables  $x, y, z$ , par des fonctions  $\xi, \eta, \zeta$ , de ces variables. Les formules que nous avons intégrées supposent que les surfaces à transformer sont rapportées à trois axes rectangulaires. C'est dans cette hypothèse que nous allons les interpréter.

Si l'on suppose d'abord  $k^2 = 1$ , les formules A ne diffèrent pas de celles qui servent à passer d'un système d'axes rectangulaires à un autre système également rectangulaire; de sorte qu'en supposant que les axes ne changent point, les fonctions  $\xi, \eta, \zeta$ , substituées dans l'équation n'ont d'au-

tre effet que de transporter la surface dans l'espace sans altérer la figure. Supposer maintenant que  $k^2$  prenne une valeur différente de l'unité, c'est altérer proportionnellement les longueurs de tous les rayons vecteurs menés du point qui, après la translation est à l'origine. Cette transformation ne donne donc qu'une surface semblable à la surface primitive, mais aussi on voit qu'elle est susceptible de donner toutes les surfaces semblables dans toutes les positions possibles.

Quant à la transformation par les formules (B), on peut la décomposer analytiquement de cette manière :

$$\begin{aligned} 1^{\circ} \text{ Changement de } x \text{ en } \xi_0 + mx + ny + pz, \\ \text{de } y \text{ en } \eta_0 + m_1x + n_1y + p_1z, \\ \text{de } z \text{ en } \zeta_0 + m_2x + n_2y + p_2z; \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 2^{\circ} \text{ Changement de } x \text{ en } \frac{x}{x^2 + y^2 + z^2}, \\ \text{de } y \text{ en } \frac{y}{x^2 + y^2 + z^2}, \\ \text{de } z \text{ en } \frac{z}{x^2 + y^2 + z^2}; \end{aligned}$$

$$3^{\circ} \text{ Changement de } x, y, z, \text{ dans les trois binômes } x - x_0, \\ y - y_0, z - z_0.$$

Nous venons de voir ce que signifie en géométrie le premier changement. Le second est le cas le plus simple de la transformation par rayons vecteurs réciproques. On voit aisément qu'on l'exécute en portant sur la direction de chaque rayon vecteur mené de l'origine, après la première translation et le premier changement, un rayon vecteur réciproque au premier. Enfin le troisième changement n'est

qu'une translation parallèle de la surface ainsi transformée. On voit donc que la transformation par rayons vecteurs réciproques est, dans la transformation la plus générale correspondante à nos équations différentielles, le seul élément qui altère réellement la figure des surfaces.

---

— La classe s'occupe ensuite de la fixation de la prochaine séance publique. Il est convenu qu'elle précédera d'un jour l'époque du prochain anniversaire de la naissance de Sa Majesté.





## CLASSE DES LETTRES.

---

*Séance du lundi 3 décembre 1855.*

M. M.-N.-J. LECLERCQ, directeur de la classe.

M. Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents* : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, de Ram, Roulez, Gachard, le baron de Saint-Genois, Paul Devaux, Schayes, Snellaert, Haus, Polain, Arendt, Ch. Faider, *membres*; Mathieu, Chalon, Thonissen, *correspondants*.

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

---

## CORRESPONDANCE.

---

M. de Decker, Ministre de l'intérieur, écrit à M. le Secrétaire perpétuel que l'Académie royale aura à nommer le jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire nationale; il demande, en conséquence, la liste double de présentation qui doit être faite, conformément au second paragraphe de l'art. 3 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851.

M. le Secrétaire perpétuel fait observer que la classe

aura à nommer pareillement des commissaires pour le jury des sciences morales et politiques.

L'Académie décide que les nominations auront lieu dans la prochaine séance.

— M. Gachard , archiviste général du royaume , écrit que M. le Ministre de l'intérieur a bien voulu l'autoriser à envoyer , pour la bibliothèque de l'Académie , un recueil de lettres et de notes autographes de Ferdinand Rapedius de Berg , qui fut , comme l'abbé Mann , membre de la Compagnie.

— M. Victor Leclerc , associé de l'Académie , remercie la classe pour sa nomination ; il écrit en même temps que , lorsque le tome XXIII de l'histoire littéraire de France paraîtra , où se trouveront encore bien des noms belges , il s'empressera d'en faire hommage à ses nouveaux collègues.

M. de Coussemaker , associé de l'Académie , fait hommage d'un exemplaire de la première livraison de ses *Chants populaires des Flamands de France*.

M. Ch. Lenormant , également associé de l'Académie , présente un opuscule sur la *découverte d'un cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi (Eure)*.

Remerciments.

— M. Wagener , agrégé à l'université de Gand , exprime le désir de voir imprimer dans les *Bulletins* sa notice relative à un monument métrologique découvert en Phrygie. La classe décide que cette publication ne peut avoir lieu que dans le recueil de ses *Mémoires*.

— M. Greterin , conseiller d'État , fait hommage du vo-

lume que vient de publier en France , la Direction générale des douanes et des contributions indirectes, sous le titre de *Tableau général des mouvements du cabotage en 1854.*

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

*Traduction de l'épître II du second livre d'Horace*, par  
M. Ad. Mathieu, correspondant de l'Académie.

*A Jules Florus.*

O toi, du grand Tibère ami constant et sûr,  
Qu'un garçon, qu'a vu naître ou Gabie (1) ou Tibur (2)  
Florus (3), te soit offert par quelqu'un qui te dise  
( Car toujours le marchand prône sa marchandise ) :

---

(1) Ville du Latium, fondée, dit-on, par les frères Bius et Galactus, à proximité du Campo Gabio. Elle était déjà en ruine du temps d'Horace :

. . . . . *Gabiis desertior atque*

*Fidenis vicus.....*

(Épître 2, liv. I<sup>er</sup>, v. 7-8.)

. . . . . *Gabiosque petunt et frigida rura.*

(Épître 15, liv. I<sup>er</sup>, v. 9.)

*Vel Gabiis, vel cum rigidis..... Sabinis.*

(2) Aujourd'hui Tivoli, ville du Latium, sur l'Anio, à l'est de Rome. Horace y avait sa maison de campagne. (Odes 7, 18, liv. I<sup>er</sup>; 6, liv. II; 5, 4, 29, liv. III; 2, liv. IV; satire 6, liv. I<sup>er</sup>..... *et passim.*)

(3) Cette épître date de l'an 11 avant J.-C. Jules Florus, à qui Horace a également adressé la 5<sup>me</sup> épître du liv. I<sup>er</sup>, écrite vers l'an 20, s'était exercé dans la satire et la poésie légère; il était attaché comme secrétaire à Claude Tibère Néron, depuis empereur, alors à la tête d'une armée en Pannonie (Hongrie). Florus avait déjà accompagné Tibère en Arménie, dans les Gaules, en Dalmatie...., etc.

« Il est blanc, il est beau, robuste, bien tourné,  
 » Et de la tête aux pieds peut être examiné.  
 » Pour deux mille deniers, allons, je te le cède.  
 » Né, grandi sous mon toit, cet esclave possède  
 » Mille petits talents qui le font propre à tout,  
 » Et tu pourras pétrir cette argile à ton goût.  
 » Il sait un peu de grec, et de façon sortable  
 » Peut chanter un couplet quand son maître est à table.  
 » Un objet, j'en conviens, que l'on vante si haut  
 » Semble toujours avoir quelque secret défaut :  
 » Plus il en dit et pousse à conclure l'affaire,  
 » Plus on croit le vendeur pressé de s'en défaire...  
 » Mais moi, je ne puis attendre, et, si j'ai peu de bien,  
 » Il est libre. A ce prix (voyez-le, c'est pour rien)  
 » Nul ne le céderait, et j'en ai quelque honte;  
 » Mais ce n'est qu'avec vous que je traite à ce compte.  
 » Je n'eus presque jamais à me plaindre de lui :  
 » Une fois seulement, une fois il a fui  
 » Au bas de l'escalier la verge suspendue (1). »  
 As-tu payé comptant, la harangue entendue,  
 Tu ne peux revenir plus tard sur le marché :  
 Le vendeur est en règle ; il ne t'a rien caché.

Florus, à ton départ j'ai pris soin de te dire  
 Combien je suis manchot quand il s'agit d'écrire,  
 Paresseux, impoli, négligent à l'excès ;  
 Ne va donc pas à tort instruire mon procès  
 Pour avoir différé de te faire remettre  
 Des vers que je me suis bien gardé de promettre.

Un soldat ( que Luculle (2) avait sous ses drapeaux )

---

(1) Le vendeur d'esclaves devait faire connaître (*excipere*) préalablement les défauts de sa marchandise. L'omission de cette formalité était un cas rédbibitoire.

(2) Lucullus (L. Licinius), général romain, né l'an 115 avant J. C., mort



Une nuit qu'il goûtait un moment de repos,  
 De fatigue brisé, s'endort d'un profond somme.  
 Surviennent des voleurs qui dépouillent mon homme  
 De l'argent qu'à grand'peine il avait amassé.  
 Comme un loup furieux, haletant, insensé,  
 N'ayant plus rien à perdre en sa misère extrême,  
 Ce brave à l'ennemi s'en prend comme à lui-même,  
 Vole, monte à l'assaut, affrontant mille morts,  
 Et s'empare lui seul d'un château des plus forts.  
 Cet exploit l'enrichit et le couvre de gloire.  
 A quelque temps de là, si l'on en croit l'histoire,  
 Un fort nouveau s'offrait qu'il fallait renverser.  
 Le chef à ce soldat croit devoir s'adresser :

« Va, mon fils, va, mon brave, où ta valeur t'appelle,  
 » Et l'État au retour reconnaîtra ton zèle!  
 » Mais... hésiterais-tu? réponds. » Notre héros,  
 Qui, pour un paysan, n'était pas des plus sots :  
 « Qui, moi? que de nouveau j'aie risquer ma vie!  
 » Je suis riche, et partant ne m'en sens nulle envie.  
 » Celui-là le fera qui, n'ayant pas un sou,  
 » Craint peu (je fus ainsi) qu'on lui casse le cou. »

Rome (1), qui me reçut comme une tendre mère,

l'an 49, aussi célèbre par son avarice envers ses soldats que par son luxe et ses talents militaires, il cultivait les lettres et fut un des premiers à introduire à Rome la philosophie grecque. Ce fut lui qui y apporta de Cérasonle le premier cerisier. Le héros de l'aventure que rappelle Horace, aventure qui eut lieu lors de l'expédition contre Mithridate, n'est pas un simple soldat, mais un préfet de camp nommé Valérius Servilianus.

Horace parle encore de Lucullus dans la 6<sup>me</sup> épître du liv. I<sup>er</sup>, v. 40 : *Chlamydes Lucullus...*, etc.

(1) Horace vint à Rome à l'âge de 8 ans, conduit par son père, un affranchi (satire 6, liv. I<sup>er</sup>, v. 6, 45-48, 71 et suiv.), qui avait été huissier aux ventes publiques (v. 86); il était né à Vénouse (Venusium), en Apulie, le 8 décembre l'an 64 avant J. C. (Liv. I<sup>er</sup>, épît. 20, v. 26-28); liv. I<sup>er</sup>, satire 10, v. 51; liv. II, sat. I<sup>re</sup>, v. 54-55.)

Me fit connaître, enfant, le chef-d'œuvre d'Homère,  
 Et j'appris, arrivé de mon pays natal,  
 Combien d'Achille aux Grecs le courroux fut fatal.  
 Athènes m'attendait, et j'y sus par moi-même  
 Aux cours qui se donnaient aux jardins d'Acadème (1),  
 M'instruire à distinguer l'erreur de la raison,  
 Le bien du mal. Alors s'obscurcit l'horizon,  
 Et me voilà jeté, moi qui fuis les alarmes,  
 Dans le parti qu'Auguste a soumis à ses armes (2).  
 Pauvre, l'aile rognée, et seul dans l'univers,  
 L'aiguillon du besoin me pousse à l'art des vers...  
 Aujourd'hui je suis riche, et crois, ne te déplaie,  
 Quand en fait de bon temps j'en puis prendre à mon aise,  
 Que je serais bien fou si de quelque souci  
 J'allais me rompre encor la tête. Grand merci.

Chaque année, en passant, nous ôte quelque chose.  
 Le temps, vieillard quinteux, prosaïque et morose,  
 De l'amour, des festins, des jeux, de la gaité  
 M'a ravi tour à tour la douce volupté.

(1) Academus ou Echidemus, contemporain de Thésée. C'est près d'Athènes, dans ses jardins, entourés de temples, de portiques, de statues.... etc., que Platon tenait son école, laquelle prit plus tard le nom d'*Académie*.

(2) Horace avait 22 ans, lorsque M. Junius Brutus, passant par Athènes (avec C. Cassius Longinus), l'emmena avec lui en Macédoine comme tribun des soldats. Il combattit en cette qualité à la bataille de Philippes, en Thessalie, gagnée par Antoine et Octave, et qui fut le suprême effort du parti républicain.

. . . . . At olin,  
*Quod mihi pareret legio Romana tribuno.*

(Sat. 6, liv. I<sup>er</sup>, v. 47-48.)

*O saepe mecum tempus in ultimum  
 Deducte Bruto, etc.*

(Ode 5, liv, II, v. 1 et suiv.)

Après la bataille de Philippes, Horace entra en grâce auprès d'Auguste et acheta une charge de secrétaire de l'épargne.

Et voilà qu'après eux s'en va la poésie.  
 Quel remède? A chacun son goût, sa fantaisie.  
 Tu raffoles de l'ode, et quand l'un est épris  
 De l'iambe, à Bion (1) l'autre donne le prix.  
 Trois convives sont là, trois dont le goût diffère (2);  
 Les contenter tous trois n'est pas petite affaire.  
 Que donner à chacun? que ne lui donner pas?  
 Tu hais ce que tel autre aime dans un repas,  
 Et quand ton appétit pour un mets se décide,  
 Les deux autres déjà l'ont trouvé trop acide.

Puis, comment composer dans l'état où je suis,  
 A Rome, parmi tant de tracas et d'ennuis!  
 Là, c'est quelqu'un qui veut que pour lui je réponde,  
 Là, cet écerelé, que Jupiter confonde,  
 M'impose de ses vers le supplice infernal;  
 Du bout de l'Aventin au bout du Quirinal  
 Force m'est de courir pour gagner la demeure  
 De deux amis qu'il faut trouver à la même heure.  
 — Du moins la route est sûre et l'on peut y rêver. —  
 Tu crois? Mais commençons d'abord par nous sauver :  
 Tantôt pour m'écraser si je veux passer outre  
 Se balance dans l'air une effroyable poutre ;  
 Tantôt c'est un maçon, ses mulets et ses gens

(1) Disciple de Théophraste. Il fut surnommé le Borysthénide, parce qu'il était d'Olbia sur le Borysthène. Poète, philosophe, musicien, il brilla surtout dans la satire et fut un des détracteurs d'Homère. Il mourut, très-vieux, l'an 241 avant J. C.

(2) Auguste qui préférait les épîtres, Mécène, les satires, Florus, les odes.

*Castor gaudet equis; ovo prognatus eodem,  
 Pugnis. Quot capitum vivunt, totidem studiorum  
 Millia.*

(Sat. 1, liv. II, v. 26-28.)

(Castor veut des chevaux, Pollux veut des lutteurs :  
 Comment concilier tant de goûts, tant d'humeurs?)

(Voltaire.)

Talonnés, excités par ses soins diligents;  
 Tantôt c'est un convoi qui lentement s'avance  
 En barrant le passage à des chars qu'il devance;  
 Tantôt c'est une chienne enragée et tantôt  
 Un verrat qui sur vous tombe sans dire mot (1).  
 Va, donne maintenant carrière à ton génie,  
 Poète, et de tes vers cadence l'harmonie!

Le poète, amoureux de silence, de paix,  
 Fuit la ville et des bois cherche l'ombrage épais...  
 Et tu veux, quand ce bruit vient me fendre la tête,  
 Qu'en son étroit chemin je suive le poète,  
 Un sage qui, sept ans dans Athènes caché,  
 Sur ses livres sept ans pâlit le front penché,  
 Muet, sombre, absorbé dans quelque rêverie,  
 N'aurait qu'à se montrer pour que le peuple rie;  
 Et j'irais, moi, perdu dans un pareil chaos,  
 Occuper mes loisirs à compasser des mots!

Deux frères, l'un rhéteur, l'autre jurisconsulte,  
 A Rome, au temps jadis, se vouaient un vrai culte;  
 A les entendre, l'un était un Scévola (2),  
 L'autre un Gracchus (3). Tu ris? et cependant voilà  
 Comme nous sommes tous. Moi dans l'ode je prime,

(1) Voir la 5<sup>e</sup> satire de Juvénal (*Urbis incommoda*), la 6<sup>e</sup> satire de Boileau (*Description des embarras de Paris*) et la 57<sup>e</sup> épigramme de Martial, liv. 12.

(2) Quintus Mucius Scævola, préteur en Sardaigne l'an 127 avant J. C., ses deux fils, Quintus et Publius, ainsi que son petit-fils, Quintus Mucius Scævola Augur, excellaient comme jurisconsultes. Cicéron, qui avait été un des disciples de ce dernier, en a fait un des interlocuteurs des traités *De Amicitia* et *De Republica*. — Il fut un des fondateurs du droit civil, sur lequel il laissa dix volumes.

(3) Il y eut deux orateurs célèbres de ce nom, tous deux fils de Cornélie : Tiberius, qui mourut assassiné par ordre du sénat l'an 123 avant J. C., et Caius Sempronius, mort deux ans plus tard.



Un tel dans l'élegie: Admirable, sublime,  
 Divin! rien de pareil ne s'est vu jusqu'ici,  
 Et la main des neuf Sœurs peut seule écrire ainsi!  
 Vois d'abord de quel air notre audace contemple  
 Et dévore des yeux ce poétique temple  
 Où vont de nos écrits s'entasser les trésors.  
 Es-tu libre? suis-moi, tu comprendras alors  
 Comment nous nous tressons chacun notre couronne,  
 Pareils à ces lutteurs, que la foule environne,  
 Qui, s'escrimant entre eux jusqu'aux premiers flambeaux (2),  
 Remportent l'un sur l'autre un succès des plus beaux.  
 Heureux à la riposte, intrépide à l'attaque,  
 Si moi je suis Alcée (3), il est, lui, Callimaque (4),

(1) La bibliothèque grecque et latine, fondée par Auguste, dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin, près de la demeure d'Auguste :

. . . . . *et tangere vitet*  
*Scripta, Palatinus quaecumque recepit Apollo :*  
 (Liv. I<sup>er</sup>, épît. 3, vers 16-17.)  
 . . . . . *Si munus Apolline dignum*  
*Vis complere libris, ...*  
 (Liv. II, épît. 1<sup>re</sup>, vers 216-217.)

(2) Jusqu'à la nuit.

(3) Alcée, poète lyrique grec, né à Mitylène, dans l'île de Lesbos, en Éolie, florissait en 604 avant J.-C., en même temps que Sapho, aussi de Mitylène. Horace, ode 15, liv. 2, v. 26-28, attribue à Alcée le plectre d'or, faisant allusion à la partie des œuvres de ce poète, où étaient décrites les guerres civiles de Mitylène et qu'on appelait *Διχοστασιαστικα Ποιηματα* :

*Et te sonantem plenius aureo,*  
*Alcaeae, plectro dura navis*  
*Dura fugae mala, dura belli.*

Le poète latin fait allusion à la haine d'Alcée contre les tyrans dans l'ode 9 du 4<sup>me</sup> liv., v. 7-8 :

. . . . . *et Alcaeï minaces*  
*Stesichorique graves Camenae.*

Stésichore (*stator chori*), poète lyrique, né à Himera, en Sicile, floris-

(4) Voir la note 4 au bas de la page suivante.

Mimnermus (1), au besoin, s'il lui faut encor mteux...  
 Et ce titre d'emprunt le décore à ses yeux !  
 Ménager des auteurs l'amour-propre irritable  
 Est pour moi quand j'écris un tourment véritable ;

sait l'an 612 avant J.-C. et mourut l'an 556. Il ne nous reste de lui que 50 à 40 vers. Horace nous apprend que son style était grand, plein et majestueux ; il écrivait en langue dorique. Stésichore n'était pas son véritable nom : il fut ainsi nommé pour avoir fixé les règles de la danse aux instruments et du chœur sur le théâtre. Horace, dans la 10<sup>me</sup> satire du 1<sup>er</sup> livre, vers 54 et suiv. lui a emprunté l'apologue du Cheval et du Cerf.

Il ne nous reste d'Alcée que très-peu de fragments. C'est de lui que nous sont venus les vers alcaïques, les plus beaux du genre lyrique :

. . . . . *Age, dic Latinum,*

*Barbite, carmen,*

*Lesbio primum modulate civi.*

(Ode 32, liv. 1<sup>er</sup>, v. 3-5.)

*Princeps Æolium carmen ad Italos*

*Deduxisse modos.*

(Ode 50, liv. III, v. 13-14.)

*Fingent Æolio carmine nobilem.*

(Ode 50, liv. IV, v. 12.)

*Lesbium servate pedem.*

(Ode 6, liv. II, v. 35.)

(1) Mimnermus, poète grec fort licencieux, né selon les uns, à Colophon, et selon les autres, à Smyrne, l'an 625 avant J.-C., vivait encore en 580. Properce a dit de lui (élégie 9, liv. 1<sup>er</sup>, v. 11) :

*Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.*

Horace en parle encore dans l'épître 6 du livre 1<sup>er</sup>, vers 65-66.

*Sic, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque*

*Nil est jucundum, vivas in amore jocisque.*

(4) Callimaque, poète grec, fils de Battus, et disciple du grammairien Hermocrate, naquit à Cyrène en Afrique, et florissait vers l'an 280 avant J.-C. Il enseigna la grammaire en Égypte et forma entre autres disciples le poète Apollonius, avec lequel il se brouilla plus tard ; il avait, dit-on, composé 800 ouvrages. — Il ne nous reste de lui que quelques épigrammes et quelques hymnes. Ovide l'a traduit, ou du moins imité, dans ses vers, *in Ibin*, et Catulle a mis en latin son petit poème *Coma Berenices*. Callimaque fut bibliothécaire du roi Ptolémée Philadelphe à Alexandrie.

Mais quand j'ai terminé mes travaux, il faut voir  
Comme de m'en garer je me mets en devoir!

L'auteur de méchants vers, qui s'écoute, s'admire,  
Aux brocards exposé leur sert de point de mire,  
Mais il n'en croit pas moins son succès très-flatteur  
Et s'applaudit tout bas, à défaut du lecteur.  
Tel qui veut arriver à parfaire un poème  
Devient en l'écrivant son critique lui-même,  
S'indique ses défauts, les juge avec rigueur,  
Biffe tout mot douteux, trivial, sans vigueur,  
Bien que ce mot résiste et se cabre indocile,  
Retranché dans le vers comme dans un asile;  
Sait à des mots vieillis, tombant de vétusté,  
Donner à force d'art un air de nouveauté (1),  
En frapper de récents adoptés par l'usage.  
Comme un fleuve abondant (2), qui marque son passage  
En fécondant un sol stérile jusqu'alors,  
D'une langue opulente il épand les trésors.  
Point de détails oiseux qu'aussitôt il n'efface;  
Là, d'un vers raboteux il polit la surface,  
Celui-ci disparaît qu'il n'osait avouer...  
Et lorsqu'il se fatigue il semble se jouer,  
Comme cet histrion, qui danse la satire  
Ou la cyclope (3), rit en souffrant le martyr (4).

(1) . . . . Notum si callida verbum

Reddiderit junctura novum.

(Épître aux Pisons, v. 47-48)

(2) Les deux premières syllabes de *vehemens* dans le vers latin se contractent. On retrouve cette licence dans Lucrèce :

*Nam tibi vehementer nova res molitur ad aures.*

(Liv. II, v. 1031.)

(3) Horace parle encore de la cyclope dans la 5<sup>me</sup> sat. du liv. I<sup>er</sup>, v. 63.

*Pastorem saltaret uti cyclopa rogabat.*

(4) *Vir bonus et prudens...* etc. (Épître aux Pisons, v. 443 et suiv.)

Un véritable ami, critique instruit et sûr,

Là, souligne un vers plat, là, reprend un vers dur,

Qu'on dise en me lisant : « Ses écrits manquent d'art ;  
 Il est fou ! » Que m'importe alors que , pour ma part ,  
 Sur mon peu de talent je me donne le change ,  
 Que mon estime à moi de ce dire me venge ,  
 Que je m'aime ainsi fait ! Au prix de tels tourments  
 Mon délire après tout a bien ses agréments.  
 Dans Argos autrefois fut un homme estimable ,  
 Vivant bien , bon voisin , bon époux , hôte aimable ,  
 Admonestant ses gens sans les rouer de coups ,  
 Pour un peu de vin bu n'entrant pas en courroux ,  
 Et sachant éviter dans sa marche assurée  
 Un précipice ouvert , une pierre égarée (1).  
 Cet homme , en tout le reste homme d'assez de sens ,  
 Dans un cirque désert , à des acteurs absents  
 Prodiguait ses bravos pour quelque tragédie  
 Absente aussi. Ses fils de cette maladie  
 A force d'ellébore enfin eurent raison ;  
 Mais lui : « j'étais heureux , par Pollux ! à quoi bon ,  
 » Lorsque ma vie , à moi , s'en trouvait embellie ,  
 » Ingrats , m'avoir ravi ma charmante folie (2) ? »

Mais , quoique leur erreur soit chère aux écrivains ,

Là , vous en signale un d'une extrême faiblesse ;  
 Un mot à double sens dans celui-ci le blesse ,  
 Il blâme celui-là pour défaut de clarté ,  
 Cet autre à son avis est trop ornementé ;  
 Pour vous en Aristarque inflexible il s'érige  
 Et , marquant d'une croix ce qu'il faut qu'on corrige ,  
 Il n'affecte jamais de faire peu de cas  
 De ces riens si féconds en tristes résultats.  
 Que des règles du goût un auteur qui dévie ,  
 Ridicule une fois , l'est pour toute sa vie.

(1) Allusion à la 80<sup>me</sup> fable d'Ésope , imitée par Lafontaine (*P'Astrologue qui se laisse tomber dans un puits*) , liv. I<sup>er</sup> , fable 15.

(2) Aristote , liv. VI , de *Reb. mir.* , raconte la même chose d'un homme d'Abyde. Élien rapporte un fait à peu près semblable , attribué à un nommé Thrasylle ; Galien un autre , à propos d'un nommé Théophile. Boileau , dans sa 4<sup>me</sup> satire , v. 105 et suiv. , a très-heureusement imité ce passage d'Horace.



Assez d'illusions et de caprices vains,  
 Assez de jours perdus à poursuivre un mirage;  
 Laissons aux jeunes gens ces plaisirs de leur âge,  
 Et, sans nous occuper de strophes à scander,  
 Sachons en fait de mœurs plutôt nous amender (1).  
 Dévoré d'une soif que rien ne désaltère,  
 Tu prends du médecin le conseil salulaire,  
 Et quand, riche, tu veux encore accumuler,  
 A l'intime amitié tu penses le celer (2) !  
 Qu'une herbe, une racine, à tes maux ne procure  
 Aucun allègement, tu fais fi de la cure;  
 Mais, bien que l'on ait dit que l'argent amassé  
 Guérissait la sottise, hélas ! pauvre insensé,  
 En écoutes-tu moins le conseil de la veille ?  
 Que si l'argent pouvait faire cette merveille  
 De te rendre moins lâche, on t'entendrait pester  
 De voir qu'un plus avare, hélas ! pût exister.  
 En argent bien pesé (3) si ce qu'un homme achète  
 Est à lui, s'il est vrai que l'usage transmette  
 L'imprescriptible droit de jouir de son bien,  
 Le champ qui te nourrit n'est-il donc pas le tien ?  
 Le fermier d'Orbius (4), en labourant la terre,  
 D'avance de ses fruits te sait propriétaire.  
 Tu donnes de l'argent, mais te fais apporter  
 Vins, poulets, œufs, raisins ; n'est-ce pas acheter  
 En détail un bien-fonds, opulent héritage,  
 Qui coûta vingt talents, peut-être davantage ?

(1)

*Est mihi purgatum crebro qui personet aurem :*  
*Solve senescentem, mature sanus equum..., etc.*

(Épître 1<sup>re</sup>, liv. I<sup>er</sup>, v. 17 et suiv. )

*Nec lussisse pudet, sed non incidere ludum.*

(Épître 14, liv. I<sup>er</sup>, v. 55.

(2) *Faterier* pour *fateri*.

(3) Par mancipation.

(4) On ne sait rien d'Orbius.

Qu'importe en une fois si le prix fut compté,  
Ou s'il est jour par jour maintenant acquitté!

Quel que soit son orgueil, si haut qu'il s'apprécie,  
Le puissant acquéreur, de Véie (1) ou d'Aricie (2),  
Bien qu'il les ait payés en une seule fois,  
N'achète-il donc pas ses légumes, son bois?  
Les a-t-il sans payer, bien que de son domaine,  
De ces riches guérets où son œil se promène  
Jusqu'à ces peupliers qui bornent le terrain,  
Il se pose le maître et le seul souverain?  
A la propriété qui de nous pourrait croire  
Quand tout ce qu'on possède est chose ambulatoire,  
Que la force, l'argent, la prière, la mort,  
Le font de mains en mains passer au gré du sort!  
Nul ne jouit qu'un jour. Comme les flots se suivent,  
Les héritiers entre eux se succèdent, arrivent.  
A quoi bon posséder et tenir sous ses lois  
Des greniers abondants, des villages, les bois  
De la Calabre avec ceux de la Lucanie (5),  
Quand la mort, poursuivant sa récolte infinie,

(1) Veïes en Toscane.

*Qui Veientanum festis potare diebus  
Campana solitus trulla ,....*

(Satire 3, liv. II, v. 143-144.)

(2) Aujourd'hui Rizza. Horace parle encore d'Aricie, dans la satire 5 du liv. I<sup>er</sup>, v. 1-2.

*Egressum magna me excepit Aricia Roma  
Hospitio modico ;....*

(5) Provinces voisines de l'Italie méridionale, autrefois Grande Grèce, aujourd'hui Calabre citérieure.

*In nive Lucana dormis cereatus ,....*

(Sat. 3, liv. II, v. 234.)

*Pecusve Calabris ante sidus fervidum  
Lucana mulct pascuis.*

(Ép. 1<sup>re</sup>, v. 27-28.)

Toujours se hâte, sourde au bruit de notre argent,  
Et moissonne le riche ainsi que l'indigent (1)?

Belle tunique, marbre, ivoire, argenterie,  
Vase étrusque, tableau, brillante pierrerie,  
Assez d'honnêtes gens de tout cela n'ont rien,  
Et je connais quelqu'un qui s'en passe très-bien (2).

Des deux frères (3) l'un mène joyeuse vie;  
Rien que jeux et festins n'excitent son envie,  
Il ne recherche qu'eux, d'eux seuls il est épris,  
Et les palmiers d'Hérode (4) auprès d'eux sont sans prix.  
L'autre à ses propres yeux n'est jamais assez riche;  
Par la flamme et le fer il féconde, il défriche,  
De l'aube jusqu'à l'heure où la nuit reparait,  
Et rend propre à la herse une inculte forêt.  
Pourquoi? C'est le secret de ce puissant génie  
Dont l'étrange existence à la nôtre est unie,  
Qui naît, meurt avec nous, et, propice ou fatal,  
Semble dicter des lois à notre astre natal (5).  
Jouer de ce que j'ai, c'est ma seule sagesse,  
Que l'on m'accuse ou non d'excessive largesse  
Pour avoir trop joui, partant trop dépensé,

(1) Voir la satire 2 du II<sup>e</sup> livre, v. 128 et suiv.

*Nam propriae telluris herum natura neque illum  
Nec me nec quemquam statuit : ... etc.*

(2) Horace reproduit cette idée sous toutes les formes, et y revient incessamment.

(3) Micion et Demea, personnages des *Adelphes* de Térence.

(4) Hérode le Grand, roi de Judée, sous lequel périt J.-C. Ses plantations de palmiers auprès de Jéricho ont été décrites par Strabon. Hérode était à Rome quand Horace écrivit cette épître.

(5) *Floribus et vino Genium memorem brevis aevi (piabant.)*

(Épître 1<sup>re</sup>, liv. II, v. 144.)

De ce que j'ai reçu, de ce qu'on m'a laissé (1) !  
 Je sais bien, toutefois, distinguer entre l'homme  
 Simple, d'égale humeur, sagement économe,  
 Et le vil débauché qui par tous les chemins  
 S'en va jetant son or sans choix, à pleines mains.  
 Du prodigue à l'avare énorme est la distance (2),  
 Et, sans se tourmenter des soins de l'existence,  
 A toujours s'enrichir sans troubler son repos,  
 L'homme sage est celui qui dépense à propos.  
 Ainsi que les enfants aux fêtes de Minerve (3),  
 D'un bonheur passager jouissons sans réserve.

Oui, que la pauvreté soit repoussée au loin,  
 Florus ! mais une fois à l'abri du besoin,  
 Sur cette mer d'un jour où je vogue, qu'importe  
 Que ce soit un esquif, un vaisseau qui m'emporte (4) !  
 Les vents qui malgré moi me poussent où je vais  
 Ne sont tout à fait bons ni tout à fait mauvais ;  
 En richesse, en talent, en esprit comme en grâce,  
 Si je viens le dernier de la première place,  
 A la seconde au moins je m'assieds le premier.

L'avarice n'est pas ton vice coutumier,  
 Je le veux croire ; mais, non suspect de lésine,  
 D'autres vices en toi n'ont-ils pas leur racine ?

(1) . . . . Patiarque vel inconsultus haberi.  
 (Épître 5, liv. 1<sup>er</sup>, v. 15.)

(2) Voir la satire 1<sup>re</sup> du livre 1<sup>er</sup>, v. 105 et sv.

. . . . . Non ego avarum  
 Quum velo te fieri, ....., etc.

(5) *Quinquatria*, *quinquatriæ* ou *quinquatrus*, Panathénées romaines  
 qui commençaient le 19 mars et finissaient le 25. C'était cinq jours de va-  
 cance pour les écoliers.

(4) Quo me cumque rapit tempestas, deferor hospes.  
 (Épître 1<sup>re</sup>, liv. 1<sup>er</sup>, v. 13.)



As-tu su mettre un terme à ton ambition ,  
 A ton orgueil ? ris-tu de l'apparition  
 Des spectres qui , la nuit , avec de sourds murmures ,  
 S'en viennent dans leur ronde escorter les lémures (1) ?  
 N'as-tu pour tout cela que mépris et pitié ?  
 Pardonnant sans aigreur aux torts de l'amitié ,  
 Vois-tu sans vains regrets , sans que ton cœur se serre ,  
 Reparaitre le jour de ton anniversaire ?  
 L'âge enfin sur tes sens a-t-il eu le pouvoir  
 De raffermir tes pas au sentier du devoir ?  
 Qu'importe entre cent mille une épine arrachée !  
 Si de vices encor ta vie est entachée ,  
 Si tu ne peux souffrir le joug de la raison ,  
 Cède ta place , rends la coupe à l'échanson ,  
 De peur qu'en te raillant , ivrogne insupportable ,  
 La jeunesse à bon droit ne te chasse de table .

---

*Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie.* Notice par M. Gachard , membre de l'Académie.

## I.

Emmanuel-Philibert , que le Piémont et la Savoie regardent , à juste titre , comme un de leurs plus grands princes , mérite d'occuper aussi une place distinguée dans les annales de la Belgique. Il gouverna nos provinces en des

---

(1) Lémures , ou plutôt remures , revenants dont le nom dérive de Remus. Les *remuria* furent instituées par Romulus pour apaiser les mânes de son frère , dont l'ombre le tourmentait. Elles commençaient le 9 mai et duraient trois nuits. Horace avait peur des revenants ; ce qui , à part des raisons de goût , rend très-probable l'opinion que c'est à lui-même et non à Florus qu'il adresse , ou fait adresser par un personnage fictif , la fin de cette épître.

temps difficiles; sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, il exerça les charges militaires les plus élevées de l'État, et la victoire de Saint-Quentin, à laquelle la cavalerie belge et son illustre chef le comte d'Egmont eurent une part si brillante, le plaça au rang des premiers capitaines de son époque.

Comment se fait-il donc que nos historiens nous parlent si peu de ce prince; qu'ils ne nous apprennent rien de ses talents ni de son caractère, de ses qualités ni de ses défauts, de ses faits d'armes ni de son administration?

On lit, dans des documents qui viennent d'être publiés par les soins de la Commission royale d'histoire, que Philippe II, quoiqu'il eût de l'affection pour le duc de Savoie, ne le trouvait pas propre au gouvernement des Pays-Bas; que les seigneurs ainsi que le peuple de ces provinces étaient mécontents de sa régence; que lui-même désirait en être déchargé (1). Mais on y voit aussi que la reine Marie de Hongrie avait d'Emmanuel-Philibert une tout autre opinion, et le jugement d'une telle princesse doit peser d'un grand poids dans la balance de l'histoire.

« Je ne doute point — écrivait-elle au roi — que, si V. A. reprend le duc, en lui donnant à connaître les points où il a erré, le dommage qui en résulte pour le service de V. A., le préjudice que souffriraient vos affaires, et la peine que vous ressentiriez, de la continuation d'une pareille manière d'agir, contrairement à la confiance que vous avez placée en lui, comme votre parent si proche et pour qui vous avez tant d'amitié, je ne doute pas, dis-je,

---

(1) Instruction de Philippe II à l'archevêque de Tolède, envoyé en Espagne, datée du 5 juin 1558, à Anvers, dans *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste : lettres inédites*, etc., t. II, p. 452.

qu'apprenant de la sorte la véritable volonté de V. A., il ne se garde de retomber dans les erreurs qu'il a commises, ne serve V. A. et ne lui obéisse en tout : car, selon ce que j'ai connu de lui, il a toutes les qualités qu'on peut désirer dans un bon gouverneur.

» Je craignais, en effet, et j'entendis exprimer la même crainte avant mon départ des Pays-Bas, que ce désir qu'il manifeste de n'en pas conserver le gouvernement — désir qui a dû le rendre plus faible dans ses actes — ne lui vînt de ce que V. A. ne lui donnerait pas les moyens de soutenir ces provinces, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix, comme il convenait à son honneur et au service de V. A., et de ce qu'il désespérerait de satisfaire au devoir de sa charge, voyant le pays à bout, les populations découragées, la licence extrême parmi le peuple, et même parmi beaucoup d'autres, la justice tombée si bas qu'elle n'est plus ni respectée ni obéie.

» Si ce sont là les motifs qui le dirigent, il se conduit, sire, en homme loyal et bien intentionné, qui désire servir V. A. en sauvegardant son propre honneur, mais qui n'a pas l'ambition de gouverner sans savoir comment il en pourra sortir : car il est certain que, si V. A. ne met ordre aux affaires par des mesures efficaces, ni lui ni personne au monde ne saurait le faire; et V. A. doit tenir pour chose absolument vraie que la capacité ni l'autorité dans le gouvernement ne suffisent pas pour introduire de pareilles mesures. Alors que le mal est si grand, en présence de V. A., qui l'a toléré, vouloir y remédier en son absence serait donner lieu à des troubles et à des révoltes dans le pays. Tous ceux qui connaissent le caractère des peuples des Pays-Bas conviendront de ce que je viens de dire; et la même chose arrivera, s'il n'y a pas de justice, de

police, d'obéissance ni de respect. V. A. ne doit pas penser que les États de là-bas se puissent gouverner comme ceux d'ici, sans mêler la sévérité parfois à la douceur; de plus, il importe que les vassaux y sachent que, quand le gouverneur est forcé d'user de rigueur envers les mauvais, il le fait conformément à la volonté et aux ordres du prince.

» Je l'éprouvai bien moi-même, sire, au temps de ma régence. Certes, madame Marguerite, notre tante, avait longtemps et fort bien gouverné les Pays-Bas; mais, devenue vieille et étant accablée de maladies, elle ne put plus régir ces provinces par elle-même, ainsi qu'il eût convenu et qu'elle l'avait fait jusqu'alors, et elle se vit forcée d'en confier le soin à d'autres. Il résulta de là et des longues absences de l'Empereur que, lorsqu'il vint aux Pays-Bas après la mort de notre tante, il y trouva les principaux seigneurs divisés entre eux, la justice dégoûtée et sans force, tous les ordres de l'État mal disposés pour le service du souverain. Il mit incontinent la main à tout, fit refleurir la justice, rétablit l'ordre dans ses finances, pourvut à ce que son autorité fût respectée. Quand il le fallait, — et il le fallut souvent — il signifiait, avec la sévérité nécessaire, à ceux qui voulaient attenter à ses droits, qu'il ne le souffrirait point, et qu'il serait fait justice des grands de même que des petits; enfin, il me prescrivit de veiller à l'observation de ce qu'il avait ordonné. J'étais bien jeune, j'avais bien peu d'expérience et d'habileté pour un gouvernement si considérable; je n'eus de la sorte qu'à faire exécuter les ordonnances de S. M. I., et cette tâche fut encore pleine de difficultés et d'embarras.

» Que V. A. suive cet exemple; qu'elle pourvoie à la défense et au gouvernement des Pays-Bas par des mesures arrêtées en sa présence, et qu'elle les fasse elle-même



mettre à exécution : alors le duc, qui est plus âgé que je ne l'étais en ce temps-là, qui a beaucoup plus d'expérience des affaires de guerre et d'administration que je n'en pouvais avoir, et une connaissance plus grande du pays, à qui l'on attribue enfin plus d'habileté et de capacité, sera beaucoup mieux en état, que je ne l'étais, de remplir les obligations de sa charge.... (1). »

Quelles étaient les erreurs, les fautes que Philippe II reprochait au duc de Savoie, et dont la reine Marie l'engageait à avertir ce prince? J'ai interrogé là-dessus les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, ce recueil si précieux pour notre histoire au xvi<sup>me</sup> siècle, et je n'en ai tiré aucunes lumières. J'ai consulté, avec aussi peu de fruit, les lettres de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, que Henri II envoya en ambassade aux Pays-Bas après la paix de 1559 (2). Je ne me suis pas contenté de recourir aux sources imprimées, mais j'ai aussi fouillé dans les archives : j'ai compulsé les correspondances de plusieurs personnages politiques du temps ; elles ne m'en ont pas appris davantage.

Quelques-uns de nos documents manuscrits fournissent toutefois des indications qui peuvent aider à découvrir les griefs du roi contre Emmanuel-Philibert.

Il n'y avait pas encore neuf mois que le duc était à la tête du gouvernement des Pays-Bas, lorsque, en plein conseil (3), dans une séance où assistaient, avec la reine

(1) Lettre de la reine Marie à Philippe II, écrite de Cigalès, le 7 septembre 1558, dans *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., t. I, pp. 548-550.

(2) *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, publiées par Louis Paris, 1841, in-4°.

(3) Au mois de juillet 1556.

douairière de Hongrie, les principaux ministres espagnols et belges, il déclara au roi que, si ces pays n'étaient promptement et efficacement secourus par les autres provinces de la monarchie, il serait obligé de se démettre de sa charge (1). Quelque temps après (25 novembre 1556), dans une autre séance où Philippe était entouré des mêmes ministres, il insista sur sa déclaration précédente : les seigneurs belges (2) qui formaient son conseil étaient, comme lui, résolus de se retirer, s'il n'était fait droit à leur requête.

Les remontrances qui furent présentées au roi dans ces deux occasions, font le plus triste tableau de la situation où les Pays-Bas se trouvaient à l'époque dont nous nous occupons ici. Le trésor royal était vide; les domaines avaient été pour la plupart engagés; le pays, ruiné, ne pouvait plus fournir de subsides; toutes les provinces étaient obérées, la Flandre seule devait près de trois millions de florins, et les impôts avaient été exorbitamment accrus; les troupes, n'étant pas payées, commettaient des désordres et des violences dont on ne saurait aujourd'hui se faire une idée; « les povres subjectz disoient ouverte-  
» ment qu'ilz ne scauroient estre pis, s'ilz fussent à l'en-  
» nemy; » le mécontentement était universel, et la désaffection pour le nouveau souverain se manifestait par des signes non équivoques. Emmanuel-Philibert ne le laissait pas ignorer au roi : « A cest advénement de Vostre Ma-

(1) « Remonstrance faicte au roy, le mois de juillet XV<sup>e</sup> LVI, en la présence de la royne et pluseurs seigneurs principaulx du conseil d'Espagne et de par dechà. » (Archives du royaume : papiers d'État.)

(2) Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Lalaing, les S<sup>rs</sup> de Berlaymont et de Glajon, l'évêque d'Arras et le président Viglius.

» jesté, — lui disait-il dans sa remontrance du mois de  
 » juillet — l'on troeuve le peuple fort desgoutté, lequel,  
 » pour la mesme occasion, a prins une telle impression  
 » contre ledict duc, qu'il ne sçait quelle affection il luy  
 » pourra porter, pour estre maintenu et protégé par luy  
 » au nom de Vostre Majesté, voyant les choses à son com-  
 » mencement si extrêmes et sans aucun remède : qui cause  
 » jointement que l'obéissance se diminue de jour en  
 » jour, et que ledict duc craint très-fort qu'il se trouvera  
 » bien empesché pour refréner et adompter les mauvaises  
 » humeurs que pour lesdictes occasions se viendront  
 » monstrier entre ledict peuple; et s'apperchoit-on clère-  
 » ment que aucuns manans des pays nouvellement ac-  
 » quetez, comme Gheldres et aultres, entendans l'estat  
 » de ces affaires, commencent à tenir propos assez estran-  
 » ges..... » Les Belges étaient d'autant plus mécontents,  
 que les guerres incessantes avec la France, dont ils por-  
 taient tout le poids, avaient pour motifs des intérêts qui  
 leur étaient étrangers.

Emmanuel-Philibert et les seigneurs des Pays-Bas ter-  
 minaient ainsi leur deuxième remontrance : « Sire, le-  
 » dict seigneur duc et ceulx de vostre conseil d'Estat, se  
 » trouvant au mytant de ces perplexitez, voyant qu'il n'y  
 » a fondement pour se pouvoir acquiter en la charge que  
 » Vostre Majesté leur a donnée respectivement, selon le  
 » désir qu'ilz ont, si ce n'est que Vostredicte Majesté y  
 » mette la main, n'ont peu délaissier, pour leur debvoir,  
 » de remonstrer itérativement le tout, estans forcez de  
 » supplier très-humblement à icelle, ou d'y vouloir pour-  
 » veoir de son costel, ou les déporter de la charge qu'il  
 » a pleu à Vostredicte Majesté leur donner. »

Soyons juste. Les embarras de Philippe II étaient extrê-

mes. Si les ressources de ses sujets des Pays-Bas étaient épuisées, celles de ses sujets de Milan, de Naples, de Sicile ne l'étaient guère moins; ses royaumes d'Espagne se montraient peu disposés, en son absence, à lui accorder les secours qu'il réclamait d'eux, et l'or que lui fournissait l'Amérique était chaque fois dépensé avant d'être reçu. Nous avons raconté ailleurs comment Charles-Quint se vit forcé de suspendre son départ pour l'Espagne, faute d'argent (1).

L'hiver de 1556 à 1557 fut, aux Pays-Bas, un des plus calamiteux dont l'histoire nous ait transmis le souvenir. La récolte avait été mauvaise : la disette fut si grande que le blé s'éleva, à Amsterdam, jusqu'à 120 dalers le last; de mémoire d'homme, rien de semblable n'avait été vu (2). La rigueur du froid vint ajouter encore aux maux de la famine. La mortalité fut effrayante : à Bruxelles seulement, selon un historien contemporain, dix-huit mille individus, hommes, femmes, enfants, périrent de faim et de misère (3). Pour comble de malheur, la peste éclata dans la plupart des villes (4).

Ce fut au milieu de ces circonstances désastreuses que la guerre avec la France se ralluma. Philippe II, obligé de

(1) *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* : Introduction, p. 108.

(2) Lettre du président Viglius à la reine Marie, du 4 juillet 1557.

Vers la fin de juin, le last tomba à 48 dalers, par l'arrivée de navires chargés de blés d'Oostlande.

(3) LE PETIT, *Grande chronique de Hollande et Zélande*, in-fol., t. II, p. 6.

(4) « ..... Naguères sont icy survenues des maladies quasi universelles, et entr'autres la peste, ès villes tant de frontières que d'aucunes autres dedens le pays; et samble que Dieu nous veuille purger *per aquam et ignem*..... » (Lettre du président Viglius à la reine Marie, du 12 octobre 1557.)



se défendre contre une agression qu'il n'avait pas provoquée, eut recours d'abord à ses sujets de Castille : il fit partir pour la Péninsule Ruy Gomez de Silva, celui de ses conseillers qui était le plus avant dans sa confiance; il sollicita l'Empereur, son père, de prêter son puissant concours à ce ministre, pour le succès de sa mission. Grâce à l'appui de Charles-Quint, qui, du fond du monastère de Yuste, stimula par des lettres pressantes le zèle de la gouvernante et du conseil d'Espagne, Ruy Gomez en rapporta des secours pécuniaires assez considérables(1). Ils ne suffisaient pas toutefois, et Philippe se décida à faire un nouvel appel au patriotisme des peuples des Pays-Bas : il les rassembla en sa présence, à Valenciennes, le 5 août 1557.

L'issue de cette tentative était des plus incertaines : les états de Brabant n'avaient pu être amenés, après de longues négociations, à donner un vote unanime au subside réclamé d'eux lors de l'avènement du roi, et il avait fallu employer, envers les membres récalcitrants de Bruxelles et de Louvain, un moyen extra-constitutionnel, quoique autorisé par l'usage, celui de la compréhension (2). Aussi Philippe, selon l'avis de ses ministres, s'abstint-il de toute demande d'argent : il se contenta d'exprimer le désir que les états nommassent des commissaires pour examiner, avec ceux qu'il députerait lui-même, « les expédients par » lesquels les Pays-Bas se pussent conserver, et sortir de » l'extrême nécessité où ils se trouvoient. »

(1) Sur cette mission de Ruy Gomez et ses résultats, on trouvera de nombreux documents dans notre recueil de *Lettres sur la retraite et la mort de Charles-Quint*.

(2) En flamand *vervanckenisse*.

Les lettres expédiées à cet effet portent la date du 27 juillet 1557.

Des conférences furent en conséquence tenues à Bruxelles; elles durèrent plusieurs mois, et donnèrent lieu à de vives discussions. Enfin, le 5 mai 1558, les états généraux consentirent une aide annuelle de 800,000 livres Artois pendant neuf années. Cette somme était loin de répondre à ce que le roi s'était promis d'eux; les conditions auxquelles ils subordonnèrent leur consentement ne furent pas de nature à le lui rendre plus agréable. Ils exigèrent d'abord que, moyennant une indemnité de 1,200,000 florins, toutes les aides existantes fussent supprimées : ils voulurent ensuite que la recette et l'administration des deniers par eux accordés fussent placées entre leurs mains; que les montres des gens de guerre se fissent en présence de leurs commis; que la solde des troupes fût payée par leurs propres receveurs; qu'aucune province ne pût être exécutée pour une autre; que, si tel ou tel corps d'états se refusait à payer la somme entière à laquelle il avait été cotisé, le déficit fût à la charge du roi, etc. Philippe II dut souscrire à toutes ces conditions, quelque répugnance qu'il y eût (1) : mais il n'oublia jamais l'espèce de violence qu'il s'était vu forcé de subir, ni le préjudice que son autorité en avait reçu. L'aide *novennale*, comme on l'appela, laissa dans son esprit une prévention ineffaçable contre ces assemblées où les représentants du pays osaient exprimer ses griefs, et revendiquer ses droits.

C'était après les états de Bruxelles, que Philippe parlait du duc de Savoie dans les termes que nous avons rappelés plus haut. Il est apparent que, aux yeux du roi, le grand

---

(1) Nous avons donné des détails sur les états généraux de 1557-1558, dans un travail consacré aux anciennes assemblées nationales de la Belgique, et que la *Revue de Bruxelles* a publié.

tort d'Emmanuel-Philibert était de n'avoir pas su obtenir des états des subsides plus considérables, ni empêcher qu'ils élevassent des prétentions dont l'autorité du gouvernement était blessée.

## II.

Les plaintes du roi contre Emmanuel-Philibert sont ainsi, ou paraissent du moins expliquées. Mais nous n'en connaissons guère mieux pour cela le vainqueur de Saint-Quentin, le successeur de la reine Marie dans la régence des Pays-Bas.

Heureusement que ces peintres fameux auxquels nous avons emprunté déjà les portraits de Charles-Quint et de Philippe II (1), — nous voulons dire les ambassadeurs de Venise — nous ont laissé des descriptions non moins détaillées du prince qui a reçu de l'histoire, on ne sait trop pourquoi, le surnom de *Tête de fer*.

Il y a cinq relations des ambassadeurs vénitiens sur le duc Emmanuel-Philibert de Savoie.

La première est d'André *Boldù* ; elle fut lue au sénat le 12 décembre 1561 (2).

La deuxième fut lue en 1564; Sigismond *Cavalli* en est l'auteur (3).

François *Morosini* rédigea la troisième, en 1570 (4).

(1) Voy. notre mémoire sur *Les Monuments de la diplomatie vénitienne*, inséré dans les Mémoires de l'Académie, t. XXVII, 1855, et nos *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, 1855, in-8°.

(2) Elle est insérée dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*, 2<sup>me</sup> série, t. I, pp. 401-470.

(3) *Ibid.*, t. II, pp. 25-56.

(4) *Ibid.*, pp. 115-192.

La quatrième est due à Jérôme *Lippomano* ; elle est de 1575 (1).

La cinquième enfin est l'ouvrage de François *Molino*, qui en donna lecture au sénat en 1574 (2).

La relation de Boldù a pour nous un intérêt particulier : Emmanuel-Philibert venait à peine de quitter les Pays-Bas, lorsque ce diplomate fut envoyé à sa cour (5), et Boldù put faire de lui un portrait d'autant plus ressemblant, que le duc l'avait admis à sa familiarité.

Voici comment il s'exprime :

« Emmanuel-Philibert est né le 8 juillet 1528, à Chambéry en Savoie. Lorsqu'il vint au monde, on eut si peu d'espoir de le conserver, que, pendant plusieurs heures, la vie fut entretenue en lui par l'haleine de la sage-femme. Jusqu'à l'âge de trois ans, il resta estropié des jambes, tellement qu'il marchait avec beaucoup de difficulté : aussi pendant longtemps sa mère, par suite d'un vœu, le fit habiller en petit moine ; et, comme il avait plusieurs frères, qui tous sont morts aujourd'hui, on pensa à faire de lui un homme d'Eglise. Son Excellence m'a dit, à ce propos, que Clément VII, à Bologne, promit au duc Charles, son père, de l'élever au cardinalat : c'est pourquoi on l'appelait le petit cardinal. Son esprit est resté, d'ailleurs, ce qu'on voulait que fût son habit, c'est-à-dire religieux. A deux ans et demi, Emmanuel-Philibert fut porté à Turin, où il demeura jusqu'à l'âge de sept ans ; il passa ensuite une année, partie à Verceil, partie à Milan. La guerre étant survenue, il se retira avec sa mère à Nice, où il séjourna durant

(1) *Relazioni*, etc., t. II, 2<sup>me</sup> série, pp. 195-224.

(2) *Ibid.*, pp. 225-264.

(5) Il fut nommé le 31 janvier 1560. (*Relazioni*, etc., série 2, t. I, p. 407.)



sept années consécutives. De là il partit pour Verceil , cinq jours seulement avant que Nice ne fût brûlée par l'armée navale des Turcs , en 1545. Peu après, il alla trouver l'empereur Charles-Quint, son oncle, duquel il eut, à différentes époques, ces charges et ces honneurs que tout à l'heure je dirai.

» Votre Sérénité saura cependant que la stature de ce prince est médiocre, et même petite ; qu'il est d'un aspect gracieux et aimable, on ne peut mieux pris dans sa taille, et d'une complexion bonne et saine, bien qu'il souffre de catarrhes, à cause qu'il boit ordinairement des vins d'Espagne, qui sont très-épais et très-forts. Il va la plupart du temps à pied. Il est adroit à tous ces exercices du corps qui conviennent à un prince, et s'y montre presque infatigable : car il jouera à la paume et au mail pendant quatre et six heures, en plein soleil, et rarement, ou pour ainsi dire jamais, on le verra en sueur, quelque grande fatigue qu'il fasse. Il prend surtout un plaisir extrême à nager.

» Quant aux qualités de l'âme, il est fort religieux et dévot : c'est une vertu qu'il a héritée de ses ancêtres. La plupart, en effet, ont fondé des abbayes et bâti des couvents en grand nombre dans leurs États ; ils ont fait plus encore, car ils sont allés dans le Levant combattre pour la foi du Christ contre les infidèles. De ses sentiments religieux je rapporterai un seul exemple, bien que j'en pusse citer plusieurs ; lequel, de même qu'il est digne de Son Excellence, mérite d'être connu de Votre Sérénité et de Vos Seigneuries Excellentissimes. C'était la première fois qu'il fut chargé du commandement de l'armée de Flandre, quand l'Empereur l'envoya contre Hesdin. Il devait partir le lendemain dans la matinée : on le vit, à la tombée de

la nuit, sortir du palais, accompagné d'un seul de ses serviteurs, avec autant de mystère que possible. Tous ceux qui le reconnurent, ou à qui cette sortie fut racontée, pensèrent, eu égard à son âge et à son goût pour le beau sexe, qu'il allait faire ses adieux à quelqu'une de ses maîtresses. On sut depuis, d'une manière certaine, qu'il était allé au monastère de Saint-Paul, y avait passé la nuit et s'y était confessé : le lendemain matin, après avoir communiqué et recommandé son âme à Dieu, il se mit en chemin, pour aller remplir sa charge de général.

» Ce prince est juste et très-porté à la clémence; en ce dernier point, il cède facilement aux prières de la duchesse, son épouse (1), qu'il aime et respecte autant qu'un mari puisse aimer et respecter sa femme; et, si cet amour qu'il lui témoigne est sincère, je le tiens pour le mari le plus amoureux qu'il y ait au monde; s'il est feint, je ne

(1) Ce passage n'est pas clair dans le texte. Nous adoptons l'interprétation que lui a donnée l'éditeur des *Relazioni* : « Si vuol intendere forse — dit » M. ALBÈRI — che si piega facilmente alle preghiere della duchessa sua moglie. » Et cette interprétation nous paraît confirmée par ce que dit Sigismond Cavalli de l'influence que la duchesse avait sur son mari dans les matières de libéralité et de grâce : « È clemente ed umana, e perciò abbraccia » volentieri le cause de' poveri e delle vedove, e fa che presto sien spedite » dal duca e da' suoi magistrati; e se alcuno trova difficile il principe in » ottenere qualche grazia, ricorre a Madama, con il mezzo della quale spesso » ottiene quanto desidera, non sapendo Sua Eccellenza quasi mai negarle » cosa che lei gli dimandi... » (*Relazioni*, etc., 2<sup>re</sup> série, t. II, p. 55.)

Jérôme Lippomano s'exprime à peu près de la même manière : « Ogni » afflittò e sconsolato — dit-il — ricorre ad essa, la quale, e col danaro e » col raccomandare a giustizia ed a grazia, solleva ognuno e consola ogni » animo travagliato, al che fare ha il volere ed il potere uniti insieme, essendo » grandemente amata dal signor duca, il quale si può ben dire con verità » che non gli nega mai cosa che lei gli chiegga... » (*Ibid.*, p. 201.)

crois pas qu'il existe quelqu'un de plus artificieux que lui (1).

» A l'égard de sa libéralité, ses serviteurs prétendent qu'autrefois elle était plus grande qu'elle n'est aujourd'hui, si cependant on ne doit pas plutôt dire qu'alors il était prodigue : car, en maintes occasions, il a fait des dépenses excessives. Je citerai, notamment, ce qu'il dépensa, en dons, livrées et autres choses, pendant qu'il était en Flandre; son voyage d'Angleterre, et celui qu'en dernier lieu il fit à la cour de France, où il vint en poste, suivi de deux cents gentilshommes richement vêtus, et apportant des habillements royaux, tout ornés de pierreries, pour servir au roi Henri et aux personnages principaux de sa cour, jusqu'au nombre de seize, le jour que devait être célébré son mariage avec la princesse Marguerite. J'ai su depuis une chose qui me paraît démontrer irrésistiblement la prodigalité où il se laissait aller en ce temps-là : c'est que, suivant les comptes qui furent dressés au moment où il allait quitter la Flandre, il restait débiteur de 654,000 écus : il paya une partie de cette dette au moyen des rançons qu'il eut des prisonniers, de ce qu'il reçut de la dot de sa femme, et d'un donatif que lui fit le roi Philippe, à son départ ; mais, avec tout cela, les comptes ne furent pas entièrement soldés.

» Dans les audiences, ce prince est très-attentif : lorsqu'il répond, et quelle que soit l'affaire dont on l'entretient, il dit peu de paroles, surtout quand on le prend à l'improviste : mais, s'il s'agit de choses dont il ait quelque connaissance, il se montre très-avisé, comme il l'est en

---

(1) Emmanuel-Philibert avait épousé, en 1559, Marguerite de France, sœur de Henri II.

effet. Il évite, autant qu'il le peut, les affaires qui l'ennuient, et celles-là le choquent au dernier point : mais, par contre, il a une grande disposition à s'occuper de celles qui lui plaisent, comme de la guerre et de ce qui s'y rapporte.....

» Il a un goût prononcé pour tout ce qui concerne l'armement des galères et les choses maritimes, et il aime à y donner ses soins plus encore qu'à ses forces de terre : aussi l'on voit qu'il réside plus volontiers à Nice qu'ailleurs, et il a établi un meilleur ordre dans ses galères que dans ses forteresses et ses troupes d'infanterie et de cavalerie, lesquelles pourtant il se propose de mettre sur un pied convenable....

» Il entre quelquefois dans une grande colère; mais il sait la modérer tellement qu'il est rare qu'il s'emporte contre quelqu'un.

» Il est hautain et fier : pourtant, quand il veut, il se montre affable et plein de courtoisie, car avec moi il a été charmant et d'une douceur rare : je dis dans le temps que j'ai négocié pour Votre Sérénité, puisque, hors de là, il a usé d'une très-grande familiarité à mon égard.

» Il croit aisément aux avantages qu'on lui fait espérer de certaines entreprises, telles que fermes, mines, ainsi que de l'alchimie et d'autres choses semblables, auxquelles plusieurs personnes disent que peut-être il consacre trop de temps.

» Il prend un vif plaisir à l'étude des mathématiques, et il ne dédaigne pas de dessiner certains objets de sa main. Mais, ce qui est plus digne encore de remarque, il écrit lui-même chaque jour les faits notables de sa vie, en manière d'histoire, dans le genre des Commentaires de César.



» Ce seigneur duc a tous les principaux ordres de chevalerie qui existent aujourd'hui chez les princes chrétiens , et qui sont au nombre de quatre. Le premier est l'ordre de l'Annonciade de Savoie , par lequel je commence , comme étant le plus ancien (1); le second , la Jarretière d'Angleterre; le troisième , la Toison de Bourgogne; le quatrième , l'ordre de Saint-Michel de France. Il est le seul qui soit décoré de ces quatre ordres ensemble.....

» La première charge , les premiers honneurs qu'il eut de Charles-Quint , datent de la guerre contre les luthériens (1546-1547) , où l'Empereur le fit général de sa maison , c'est-à-dire de l'escadron de ses gentilshommes; il se trouva à l'affaire où fut pris le duc de Saxe. La guerre finie , il partit pour Verceil , et commanda les gens d'armes en Piémont , sous don Ferrante Gonzaga. Peu après (1551) , il passa en Espagne , en compagnie du prince don Philippe , son cousin germain. S'étant arrêté à Barcelone , il y était encore , lorsque le prieur de Capoue , Strozzi , général de l'armée navale de France , se présenta en vue du port , à la tête de vingt-deux galères , dans l'intention de s'emparer de la ville et de la saccager : il s'était imaginé qu'on prendrait la flotte qu'il commandait pour celle du prince Doria , laquelle en effet était attendue à Barcelone , afin de conduire en Italie le roi et la reine de Bohême. Déjà la population s'enfuyait , abandonnant tout : le duc arrêta les fuyards; il fit réparer les murailles là où il en était besoin; il prit enfin des dispositions si vigoureuses , qu'on peut dire avec vérité que la ville fut par lui préservée du sac auquel le prieur l'aurait mise.

---

(1) Ceci n'est pas parfaitement exact : l'ordre de la Jarretière existait déjà , quand celui de l'Annonciade fut créé. (Note de M. ALBÉRI.)

» Il retourna ensuite en Italie avec le roi de Bohême ; puis il marcha avec l'Empereur contre Metz ; il commandait, dans l'armée impériale, le corps de bataille. Après la mort du seigneur du Rœulx, qui était général des troupes belges, le pays demanda que cette charge lui fût conférée, et l'Empereur le créa général de toute l'armée. Il alla faire le siège de Hesdin, qui se rendit à discrétion ; il tira alors des rançons des prisonniers beaucoup de milliers d'écus. Depuis, cette ville de Hesdin fut rasée, et l'on en construisit une autre à deux milles plus loin. Emmanuel-Philibert, pour laisser un souvenir de lui, appela la ville nouvelle *Hesdinfert*, joignant ainsi au nom qu'elle avait porté auparavant les quatre lettres qui forment la devise de la maison de Savoie (1).

» Après le départ de l'empereur Charles et de la reine Marie de Hongrie (2), le gouvernement général de la Flandre fut donné à Emmanuel-Philibert, qui depuis devint encore généralissime du roi d'Espagne. A quelque temps de là, il passa en Angleterre, avec une brillante compagnie, pour baiser les mains à la reine (5) : il en était de retour depuis peu, lorsqu'il livra, près de Saint-Quentin, cette glorieuse bataille où il mit en déroute

(1) On ne paraît pas d'accord sur la signification des quatre lettres dont est formée cette devise : *fert*. Boldù les interprète ainsi : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, en expliquant cette devise par le secours qu'Amédée IV, comte de Savoie, donna à l'ordre de St-Jean contre les Turcs : mais M. ALBERT fait observer que, sur la tombe de Thomas I<sup>er</sup>, père d'Amédée, qui se trouve dans la cathédrale d'Aoste, on voit déjà gravé le *fert*.

(2) L'ambassadeur aurait parlé plus exactement, en disant : « après l'abdication de l'Empereur, et la résignation, faite par la reine Marie, du » gouvernement des Pays-Bas. »

(5) Marie Tudor, épouse de Philippe II

l'armée française, et fit prisonnier le grand connétable, avec une foule d'autres personnages et de seigneurs principaux. Sur cette affaire, j'ai recueilli de la bouche de Son Excellence ces propres paroles : « que la bataille avait » été gagnée sans de grands efforts de son armée, et que, » si ses hommes d'armes et sa cavalerie avaient été autant » de demoiselles, le même résultat eût été obtenu : car il » n'y avait eu qu'à poursuivre les fuyards, à tuer, à faire » des prisonniers, tant les troupes françaises étaient sa- » sies de peur. » Cette victoire ne valut pas seulement au duc d'innombrables rançons qu'il tira des prisonniers ; elle lui fit encore dans le monde la réputation du plus valeureux capitaine, et, par la paix qui fut conclue entre les deux Majestés et lui, il recouvra ses États, dont la conquête avait coûté à la couronne de France, dans l'espace de vingt-trois ans de guerre (les moments de trêve y compris), plus de cinquante millions de francs, sans compter la perte de tant de princes et de seigneurs des plus illustres.... (1) »

---

(1) « Nacque il presente Emmanuel Filiberto l'anno 1528 alli 8 di luglio in Chambery di Savoia, con così poca speranza di restar in vita, che per molte ore fu tenuto vivo dal fiato della comare. Restò però stroppiato fino all' età d'anni tre nelle gambe, in modo che con molta difficoltà camminava, onde per voto la madre lo mandò per molti anni vestito da fraticino. E come ch' egli avesse allora molti fratelli, de' quali al presente non ha più alcuno, così fu tenuta opinione di farlo uomo di chiesa; anzi mi ha detto Sua Eccellenza, che da Clemente VII in Bologna fu promesso al duca Carlo suo padre di farlo cardinale, onde lo chiamavano il cardinalino. Però è restato tale il suo animo, qual si disegnava che fosse l'abito, religioso. Di due anni e mezzo fu portata Sua Eccellenza a Torino, e vi stette fino all' età delli sette anni; poi dispensò un anno tra Vercelli e Milano; ma sopravvenendo la guerra, si ritirò con la madre in Nizza, dove stette per sette anni continui, e di là si parti per Vercelli cinque giorni soli prima che vi andasse l'armata tur-

Ce portrait d'Emmanuel-Philibert, fait par André Boldù, est assez complet, pour nous dispenser de repro-

---

chesca che l'abbruciò, nel 1545. Non molto dopo andò Sua Eccellenza a trovare l'imperatore Carlo V, suo zio, dal quale ha avuto in diversi tempi quei carichi ed onori che poco appresso dirò a Vostra Serenità.

» La quale intanto saprà che la statura di questo principe è mediocre, e tende più presto al piccolo; è di grazioso e amabile aspetto, di vita dissolutissimo, ben complessionato e sano, se non che patisce di catarro, per li vini di Spagna che beve ordinariamente, che sono gravissimi e forti assai. Va a piedi per la maggior parte, ed è atto ed esercitato a tutti quelli esercizi del corpo che a principe si convengono, in che si dimostra quasi indefesso, perciocchè giocherà quattro e sei ore alla palla o a pallamaglio, nel sole, e tuttavia rare volte e quasi mai suderà, per gran fatiche che faccia; e sopra tutto si diletta di nuotare.

» Quanto poi alle doti dell' animo, è religioso e devoto molto, la qual virtù portò seco fin da suoi progenitori: perciocchè la maggior parte di quelli sono stati tali, avendo fondate molte abbazie e fabbricati molti monasterj nello Stato loro, e più volte ancora essendo andati fino in Levante solo per combatter per la fede di Cristo contro gl' infedeli. Pur della religione di questo signor duca dirò d'un segno solo, con tutto che molti non ne mancheriano: il quale esempio, come fu degno allora d'essere operato da Sua Eccellenza, così sarà non indegno da sapersi da Vostra Serenità e dalle Signorie Vostre Eccellentissime. E fu la prima volta che questo signor duca avesse carico di generalato dell' esercito di Fiandra, quando l'Imperatore lo mandò sotto Hesdin. Nel qual tempo occorse, che dovendosi partir Sua Eccellenza la mattina seguente per andare all' esercito, fu veduto nell' imbrunire della sera innanzi uscir dal palazzo suo con un servitore solo, quanto incognito si poteva: onde ognuno che lo vide e intese ciò, giudicò, come giovane ch' egli era, e a cui non spiacevano le donne, ch' egli andasse a pigliar licenza da qualche sua innamorata. Niente di manco si seppe di certo poi, che Sua Eccellenza andò al monastero di San Paolo, dove essendo stato tutta la notte, si confessò, e la mattina seguente, comunicato che s' ebbe e raccomandatosi a Dio, s'avviò di lungo al carico suo del generalato dell' esercito.

» È giusto principe e clemente molto nel perdonare, in che si lascia pregare assai da madama sua, la quale ama e osserva quanto possa essere alcuna moglie amata e osservata da qualsivoglia marito: onde se è vero questo suo



duire ceux qu'après lui ont tracés les ambassadeurs Cavalli, Morosini, Lippomano et Molino. Nous tirerons

---

amore, il reputo io il più amorevol marito che viva; e se è finto, lo giudico artificiosissimo senza pari.

» Della liberalità di questo principe parlando, dicono li suoi che già tempo fa n' aveva maggior parte che ora, se però quella non era da domandarsi prodigalità, avendo Sua Eccellenza speso in molte occasioni profusamente: il che si è dimostrato in donazioni, livree e altre spese grandissime fatte nella Fiandra, e quando passò in Inghilterra, e così ultimamente nel venire alla corte di Francia in posta con duecento tutti vestiti riccamente, e portando abiti regj gioiellati per vestire il re Enrico e altri principali della corte, fino al numero di sedici, il giorno designato per il suo spozalizio: quali spese ascendono a quantità eccessiva. Ma io di più n' ho saputo un segno, che mi par necessariamente dimostrativo della profusa splendidezza sua di quel tempo: e questo è che nelli conti che furono tirati in resto, quando fu Sua Eccellenza per partirsi di Fiandra, andava quella debitrice di scudi seicento cinquanta quattro mila, parte de' quali pagò con le taglie che aveva avuto dai prigionieri, con una porzione che ebbe della dote, e con il donativo che gli diede al partir suo il re Filippo; ma con tutto ciò non restarono saldati i detti conti.

» Nelle udienze stà Sua Eccellenza molto attenta; nel rispondere e in ogni negozio è di pochissime parole, e allora manco quanto più è pigliato all' improvviso; però nelle cose che gli sono in qualche parte note si dimostra molto accorto, come è in fatti. Fugge li negozj fastidiosi quanto può, offendendosi l'animo suo estremamente da quelli; ma all' incontro è di grandissima voglia di operare quelle cose che lo dilettono, come o guerre o quello che dipenda da quelle....

» Soprammodo si compiace di galere e cose di mare, anco più che di quelle di terra: onde si vede ch' egli stà più volentieri a Nizza che altrove, ed ha posto maggior ordine alle sue galere, che alle fortezze, ordinanze e cavallerie (alle quali cose ha però opinione di dar qualche buona forma)....

» S' adira grandemente alla volta questo principe; ma in modo tale modera la sua collera, che di rado si rompe con alcuno.

» È Sua Eccellenza d' animo elevato molto ed altiero, però, quando vuole, si mostra affabile ed umanissimo, imperocchè è stato piacevole meco e molto umano: dico nel tempo che ho negoziato per Vostra Serenità, perciocchè fuori di quello ha usato grandissima domestichezza con me.

» Crede assai questo principe a' partiti che gli son posti d' utilità e gua-

toutefois de ces derniers quelques particularités et quelques anecdotes.

Suivant Molino, Charles-Quint aimait Philibert-Emma-

dagno, come appalti, miniere, alchimie, o cose tali, alle quali dicono alcuni che vi perde forse troppo tempo dietro.

» Si diletta grandemente della matematica, e non resta di disegnare alcuna cosa di sua mano; ma quello che è di maggior considerazione, è che egli stesso scrive giornalmente li fatti egreggi suoi, come un' istoria a guisa dei Commentari di Cesare.

» Ha questo signor duca tutti li ordini di cavalleria che siano oggi de' principali fra principi cristiani, che sono quattro. Il primo è l' ordine dell' Annunziata di Savoia, dal quale commincio per essere il più antico; secundo la Giarrettiera d'Inghilterra; terzo il Tosone di Borgogna; quarto l'ordine di San Michele di Francia. Anzi dico di più che non è altri che gli abbia tutti quattro, fuori che Sua Eccellenza.....

» Il primo carico ed onore che avesse Sua Eccellenza da Carlo V fu nella guerra contro luterani (1546-1547), nella quale lo fece generale della casa sua, cioè dello squadrone de' suoi gentiluomini; e si trovò alla presa del duca di Sassonia. Finita la guerra, Sua Eccellenza venne a Vercelli, dove fu fatto generale della gente d'arme in Piemonte, sotto don Ferrante Gonzaga. Poco dopo (1551) passò in Spagna, in compagnia del principe allora di Spagna, suo cugino germano; e restato in Barcelona, vi si trovò nel tempo del prior di Capua, Strozzi, generale dell' armata di Francia, il quale vi andò con ventidue galere per pigliar il porto e saccheggiar quella città, con l'inganno di far credere che fossero le galere del principe Doria che dovevano capitar là per condurre in Italia il re e la regina di Boemia. Dove in modo si adoperò Sua Eccellenza, per le gagliarde provvisioni che fece in fermar le genti che, abbandonato il tutto, si fuggivano, e in far riparare le mura dove faceva bisogno, che si può veramente dire, che dal sacco che avrebbe dato il prior al sicuro a quella città l'ha liberata esso signor duca.

» Tornò Sua Eccellenza in Italia con il re di Boemia, e poi andò con l'Imperatore sotto Metz, generale della battaglia di quell' esercito; e morto che fu il signor di Roeux, che era generale di Fiandra, fu dal paese addimandato per quel carico il signor duca di Savoia, onde lo creò l'Imperatore generale di tutto l'esercito. E fu quando Sua Eccellenza andò sotto Hesdin, quale ebbe a discrezione, e ne cavò da' prigioni molte migliaja di scudi. Dapoi fu spianato questo Hesdin, e fabbricatone un altro due miglia lontano, nel quale parve a Sua Eccellenza di lasciar memoria di sè; imperocchè

nuel comme s'il eût été son propre fils (1); suivant Morosini, le duc s'efforçait, dans toutes ses actions, d'imiter l'Empereur (2). Cette dernière observation avait déjà été faite par Frédéric Badoaro, à qui nous devons une relation si circonstanciée, si intéressante, sur Charles-Quint et Philippe II (3).

gli pose nome Hesindeert, giungendo al primo nome le quattro lettere che sono l'impresa di casa sua.

» Partito l'imperator Carlo e la regina Maria d'Ungaria per Spagna, fu accresciuto a Sua Eccellenza il governo generale della Fiandra, e di più fatto generalissimo del re di Spagna. Passò poi in Inghilterra con una onorevolissima compagnia a baciare la mano a quella regina, di dove tornato, non molto di poi, fece quella onoratissima fazione presso San Quintino, nella quale ruppe l'esercito di Francia, restando prigione il gran contestabile e con lui tanti altri personaggi e gran signori. Intorno a che intesi già di bocca di Sua Eccellenza quasi queste precise parole: che era successo il fatto di quella giornata con non molto valore dell' esercito suo, perciocchè, se tante donzelle fossero stati gli uomini d'arme suoi e la sua cavalleria, avria fatto il medesimo, non essendo occorso far altro che seguir chi fuggiva, ammazzare e far prigioni, tanto erano impaurite quelle genti francesi. Con la qual vittoria si acquistò questo principe, oltre le numerosissime taglie de' prigioni, non pure una reputazione nel mondo di capitano valorosissimo, ma per la pace che per quella si concluse tra le due Maestà e Sua Eccellenza, la restituzione dello Stato suo: nell' acquisto del quale aveva speso la corona di Francia, in spazio d'anni ventitre che è durata la guerra, computando dentro il tempo delle tregue, più di cinquanta milioni di franchi, oltre tanto sangue che v'ha sparso con morte di tanti principi e signori illustrissimi.... » (*Relazione degli ambasciatori veneti al senato*, etc., 2<sup>e</sup> série, t. I, pp. 420-428.)

(1) « L'altre virtù sue si può dire che siano con lui, con essersi poi affinato nella scuola dell' imperatore Carlo V, dal quale, essendogli egli nipote, non fu amato manco che se gli fosse stato proprio figliuolo.... » (*Relazioni*, etc., 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 238.)

(2) « ..... Procurando Sua Eccellenza in tutte le sue azioni d'imitar Carlo V.... » (*Ibid.*, p. 160.)

(3) Voy. nos *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 17.

Lippomano rend d'Emmanuel-Philibert ce témoignage : qu'il était très-grand observateur de sa parole ; ce prince lui avait dit plusieurs fois que, plutôt que d'y manquer, il perdrait ses États et la vie (1).

Le même diplomate assure que Philibert-Emmanuel possédait six langues ; qu'il parlait l'italien, le français, l'espagnol, comme s'il était né dans le pays où chacune de ces langues formait l'idiome national ; qu'il entendait et parlait aussi très-bien l'allemand, le latin et le flamand (2). Nous avons déjà cité Frédéric Badoaro : cet ambassadeur attribue au duc de Savoie seulement la connaissance de quatre langues ; il ne dit mot du flamand ni de l'allemand (3). Morosini garde, comme lui, le silence sur ces deux derniers idiomes ; il s'exprime de la manière suivante : « Le seigneur duc lit avec plaisir tous les livres » d'histoire, mais surtout ceux qui sont en langue espagnole, laquelle il parle et écrit aussi parfaitement que s'il était né en Espagne ; et il m'a dit souvent que, s'il avait à faire un long discours sur des choses sérieuses, c'est en espagnol qu'il le ferait le mieux. Il parle de même en perfection le français, qui est, on peut le dire ; sa langue naturelle, puisque tous les ducs, ses prédécesseurs, ne parlaient que français, comme lui-même

(1) « ..... Fa grandissima professione della sua parola, e mi ha detto diverse volte che perderebbe prima lo Stato e la vita, che mancar della sua parola.... » (*Relazioni*, etc., p. 198.)

(2) « ..... Parla non solamente italiano, ma francese et spagnolo così bene che par nato in mezzo di ognuna di queste provincie, intendendo e parlando anche il tedesco, il latino e il fiammingo benissimo, che sono in tutto sei lingue.... » (*Relazioni*, etc., p. 198.)

(3) Voy. nos *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 89.



» il parle presque toujours italien..... Le latin, je sais  
 » qu'il ne le parle pas, et je crois qu'il l'entend peu, car  
 » toutes les lectures qu'il se fait faire, il les veut en  
 » langue italienne, et, à ce que j'ai pu comprendre dans  
 » mes entretiens avec lui, il n'oserait risquer une phrase  
 » tout entière en latin, de crainte de commettre quelque  
 » faute contre les règles grammaticales..... (1). »

Morosini, Lippomano, Molino, sont d'accord avec Boldù pour témoigner de l'activité infatigable d'Emmanuel-Philibert (2). D'après Morosini et Molino, il ne s'asseyait, dans toute la journée, que pour ses repas, qui étaient très-courts, et c'était en se promenant dans son jardin qu'il expédiait les affaires de l'État : le soleil, la pluie, la neige ne le faisait pas s'écarter de cette coutume (3).

(1) « ..... Legge con piacere tutti i libri d'istorie, ma molto più volentieri quelli che sono in lingua spagnuola, la quale parla e scrive così eccellentemente come se fosse nato in Spagna; ed a me ha detto più volte che se gli occorresse dover far un lungo ragionamento di cose serie, non lo sapria far meglio in alcuna lingua, che nella spagnuola. Parla anco eccellentemente francese, essendo sì può dir quella la sua lingua naturale, poichè tutti li duchi passati parlavano sempre francese, così come parla ora Sua Eccellenza quasi di continuo italiano..... Del latino io so che non lo parla, e dubito che l'intenda poco, perchè tutte le lezioni che si fa leggere le vuole in lingua italiana; e per quello ch' io ho potuto comprendere in ragionamenti avuti con Sua Eccellenza, vedo che non si fida in dire mai una sentenza latina tutta intiera, dubitandosi forse di far qualche errore in grammatica.... » (*Relazioni*, etc., p. 158.)

(2) *Ibid.*, pp. 151, 158, 200, 258.

(3) « ..... Dall' ora che si leva dal letto sino a quella che si ritorna a dormire non siede mai, se non quando mangia, e subito fornito di mangiare, si leva. Negozia sempre in piedi, passeggiando per un suo giardino, e il più delle volte al sole, ne resta di far il medesimo nei tempi nuvolosi, se ben va anco piovendo qualche poco, ovvero della più densa nebbia che sia, della quale in Torino e grandissima abbondanza..... » (MOROSINI, *Relazioni*, etc., p. 151.)

« ... Sino al dì d'oggi non potria vivere se non travagliasse col corpo e con

Morosini raconte le trait suivant, pour faire voir de quelle forte constitution la nature avait doué ce prince. Une fois qu'il chassait dans les environs de Bourg en Bresse, le cerf le mena si loin qu'il dut rester à cheval pendant neuf heures consécutives, franchir dix montagnes toutes plus âpres l'une que l'autre, et faire cinquante milles de chemin sans s'arrêter : aussi, de cent cinquante cavaliers qui l'avaient accompagné à son départ, il n'en avait plus auprès de lui que quatre ou cinq, entre lesquels était l'ambassadeur de Venise. La chasse finie, le duc se vit obligé de chercher un gîte dans le château le plus voisin, qui n'était qu'une mauvaise bicoque, et où des œufs furent toutes les provisions qu'il trouva, sans feu pour les cuire ni bois pour en faire : il n'y avait que quelques grosses bûches qu'un paysan fut chargé de fendre. Comme il procédait trop lentement à cet ouvrage, le duc lui prit la hache des mains, et, avec une adresse et une vigueur incroyables, il fendit le bois nécessaire à la préparation du souper. Il suait à tel point que sa chemise en était mouillée. Il se mit à table dans cet état-là, prenant seulement la précaution de s'envelopper d'un manteau. Il n'était assis que depuis quelques instants, lorsque tout à coup il se leva et sortit pour aller s'exercer dans une prairie à tirer de l'arbalète et jeter des pierres, absolument comme s'il n'avait rien fait de la journée. Cet exercice l'occupa jusqu'à ce que la nuit fût venue : pendant qu'il s'y livrait, ses compagnons avaient toute la peine du monde à

---

lo spirito, perchè mai sta in riposo, mai è veduto sedere, se non quel poco di tempo che sta a tavola, dal che si spedisce prestissimo, siccome anche sta molto poco in letto; non sente sole, caldo, nè freddo; sempre negozia in piedi o camminando, etc. » (MOLINO, *Relazioni*, etc., p. 258.)

se tenir sur leurs jambes. L'ambassadeur lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il voyait, il répondit : « Je » suis habitué aux fatigues de la guerre; souvent j'ai sué » sous le harnais; il m'est même arrivé de dormir trente » jours de suite avec la même chemise toute trempée de » sueur, sans ôter mes éperons ni mes bottes, et, grâce à » Dieu, je n'en ai jamais éprouvé de mal. En ce moment, » il ne me paraît pas que j'aie fait aucune fatigue (1). »

Ce fut en 1545, à Worms, où la diète avait été convoquée, qu'Emmanuel-Philibert alla trouver l'empereur Charles-Quint, son oncle (2); il était alors âgé de dix-sept ans. Molino, qui rapporte le fait, en commettant une erreur de date (5), y ajoute quelques détails que nous allons lui emprunter. Le jeune prince, dit-il, était suivi d'une cour brillante et d'un grand nombre de gentilshommes, auxquels il avait promis un traitement honorable, quoique le duc, son père, privé de ses États pour avoir suivi

(1) « . . . . Di che maravigliandomene io con Sua Eccellenza, mi disse quella : « Io son uso alle fatiche della guerra, e ho molte e molte volte sudato » sotto l'armi, e dormito con la medesima camicia bagnata senza mutarmi » nè cavarmi stivali nè sproni i trenta giorni alla fila, nè ho mai, grazia a » Dio, sentito nocumento alcuno, ed ora non mi è parso aver fatto alcuna » fatica... » (*Relazioni*, etc., p. 155.)

(2) « Le jeudi, xxviii<sup>me</sup> de juillet, entra à Worms le prince de Piedmont, fils unique du duc de Savoye, nepveu de la feue impératrice, au-devant duquel furent, de la part de S. M. I., le seigneur de Boussu, grand escuyer, le prince de Gavre, conte d'Egmont, le maistre d'hostel de S. M. don Jehan Manrique, et plusieurs ducs, marquis et gentilshommes; et vint descendre en cour faire la révérence à Sadicte Majesté, puis après fust vers le roy des Romains, et, ce fait, s'en retourna en son logis... » (VANDENESSE, *Journal MS. des voyages de Charles-Quint.*)

(5) « . . . . Essendo andato nel 1544 d'anni sedici in Vormasia a trovare l'Imperatore... » (*Relazioni*, etc., p. 240.)

le parti de l'Empereur, ne pût lui fournir les moyens de soutenir le rang qui lui appartenait. Il fut accueilli avec des marques d'amour et d'honneur extraordinaires : mais, trois jours après son arrivée, l'Empereur lui signifia que sa dépense était trop grande, qu'il fallait tailler le manteau selon la longueur du drap (1), et qu'il ne pouvait lui assigner que 6,000 écus de pension. Se voyant ainsi hors d'état de tenir les promesses qu'il avait faites aux gentilshommes de sa suite, Emmanuel-Philibert leur déclara que, s'il y en avait parmi eux qui voulussent s'attacher à sa fortune, sans attendre de lui plus qu'il ne serait en son pouvoir de donner, il tiendrait toujours d'eux un compte particulier et leur garderait un souvenir reconnaissant ; que, du reste, ceux qui désireraient partir étaient libres de le faire. Tous l'abandonnèrent alors, à l'exception de trois, au nombre desquels était le colonel Gui Piovene, gentilhomme vicentin (2).

Je citerai un dernier fait, et celui-ci c'est encore Morosini qui me le fournira, Morosini dont la relation est à bon droit considérée, par le savant éditeur de la collection de Florence (3), comme un des plus importants documents qu'on puisse consulter sur le grand personnage de la maison de Savoie auquel la présente notice est consacrée (4).

Emmanuel-Philibert, bien différent en cela de Charles-

(1) « . . . . Che con tanta spesa non si potendo mantenere, gli bisognava tagliare il mantello secondo la quantità del panno... » (*Relazioni*, etc., p. 240.)

(2) *Ibid.*

(3) M. ALBÈRI.

(4) « Nessuno potrà interamente ritrarre questa bella figura storica di Emmanuel Filiberto senza l'attenta lettura di questa relazione che durerà per uno dei più importanti documenti relativi a questo gran personaggio della rea famiglia di Savoia... » (*Relazioni*, etc., 2<sup>e</sup> série, t II, p. 114.)



Quint (1), n'aimait aucune sorte de fruits, et le raisin en particulier était pour lui l'objet d'une répugnance invincible. Un jour, en Allemagne, un landgrave qui connaissait cette répugnance, lui porta un toast avec un grain de raisin. Emmanuel-Philibert refusa d'abord avec opiniâtreté d'y répondre; mais il finit par céder aux instances des personnes qui étaient présentes, et de l'archiduc Ferdinand surtout, qui lui firent sentir que, par un tel refus, il commettait une impolitesse envers le landgrave. Il prit alors, tout irrité, le grain de raisin, et dit qu'il voulait bien se conformer à la coutume du pays, mais qu'on devrait lui rendre la pareille, car, dans le cas contraire, les choses se passeraient d'une autre façon. Tous l'ayant assuré qu'il en serait ainsi, il mit le grain de raisin dans sa bouche, et l'avalait comme il eût fait d'une pilule, non sans en être incommodé, et sans que plusieurs fois il lui prît des envies de vomir. Incontinent après, il fit apporter un grand vase plein d'eau, tosta avec cette eau le landgrave qui l'avait invité à manger le raisin, et vida le vase tout entier; ensuite il le fit emplir de nouveau et présenter au landgrave. Ce fut en vain que celui-ci, ne pouvant se décider à boire tant d'eau, essaya de résister à l'invitation; l'archiduc Ferdinand lui tint le même langage qu'il avait tenu au prince de Piémont, et d'ailleurs Emmanuel-Philibert disait hautement que, s'il ne lui faisait pas raison, il aurait à se battre avec lui, pour avoir manqué à sa parole. Le pauvre homme fut donc obligé, quoi qu'il en eût, d'avalier toute l'eau, qui lui parut pire que si c'eût été du poison. Depuis, les Allemands ne s'avisèrent plus

---

(1) Voy. nos *Lettres sur la retraite et la mort de Charles-Quint*, t. I<sup>er</sup>, pp. 166, 178; t. II, pp. 56, 599, 458.

jamais de proposer des toasts au duc Emmanuel-Philibert.

C'était de la bouche même de ce prince que l'ambassadeur vénitien tenait l'histoire que je viens de raconter d'après lui (1).

(1) « Sua Eccellenza aborrisce i pomi e tutte le frutte in universale, ma tra l'altre l'uva, la quale non può in modo alcuno sentire; di maniera che ritrovandosi in Germania (come ella stessa mi ha raccontato), un langravio, ch' era informato di questo, le fece un brindisi d'un sol grano d'uva; il quale ricusando ella molto costantemente di voler mangiare, fu da tutti quelli ch' erano presenti, e specialmente dall' arciduca Ferdinando, persuasa a mangiarla, per non far discortesia a quel signore : onde ella più che mediocrementemente alterata, avendo preso in mano il grano d'uva, disse che non voleva mancar di soddisfare al costume del paese, ma che avvertissero bene di far ancora loro il medesimo, altrimenti la cosa saria passata ad altra maniera ; e confermando tutti che non mancheriano, prese quel grano in bocca e lo mandò giù come se fosse stata una pillola, e per quanto dice senti un infinito travaglio, e fu più volte per rendere quanto aveva nello stomaco. Però si fece di poi subito portare un gran vaso pieno d'aqua, e con quello fece brindisi al langravio, che l'aveva invitato a mangiar l'uva, e lo bevè tutto; di poi fattolo riempire lo fece presentare al suddetto, il quale non potendo inclinar l'animo a beverlo, fece gagliarde resistenze, se bene l'arciduca Ferdinando, che aveva esortato il signor duca a pigliar il grano d'uva, faceva il medesimo ufficio di persuader il langravio a bever l'acqua, tanto più che il signor duca diceva apertamente, che, quando lui non la bevesse, avria voluto combatter seco, e fargli conoscer che aveva mancato della sua parola. Onde al pover uomo convenne bever tutta l'aqua, a suo dispetto, che le parve peggiore che il tossico : il che causò poi che mai più Tedeschi si volsero impacciare con Sua Eccellenza in far brindisi..... » (*Relazioni*, etc., 2<sup>e</sup> série, t. II, pp. 154-155.)

## CLASSE DES BEAUX-ARTS.

---

*Séance du 6 décembre 1855.*

M. F. FÉTIS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. Alvin, Braemt, De Keyser, G. Geefs, Navez, Roelandt, J. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Éd. Fétis, De Busscher, Portaels, *membres*, Bosselet, *correspondant*.

---

## CORRESPONDANCE.

---

M. le Ministre de l'intérieur adresse trois lettres à l'Académie sur la reproduction des ouvrages de sculpture et de peinture du Musée royal, et sur la nécessité de prendre des mesures pour empêcher la contrefaçon des œuvres d'art. La classe nomme une commission, composée de MM. Navez, Alvin et Portaels, pour l'examen de cette question.

M. le Ministre de l'intérieur désire connaître l'avis de l'Académie relativement à une demande de M. Demol, lauréat du concours de composition musicale de 1855. Conformément à l'avis des membres du jury, présents à cette séance, il sera répondu qu'on peut accorder à ce

jeune compositeur la latitude déjà accordée à d'autres lauréats, et qui tend à intervertir l'ordre de leurs voyages.

M. le Ministre sera remercié pour l'envoi d'un exemplaire renfermant les ouvrages couronnés à l'occasion du 25<sup>me</sup> anniversaire des journées de septembre.

Il est également donné lecture d'une lettre de ce haut fonctionnaire relative au mémoire, dont M. Héris, expert du Musée royal de peinture et de sculpture, est l'auteur, et qui traite du caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne.

— En réponse à la lettre écrite, au nom de la classe des beaux-arts, le 12 novembre dernier, et relative aux travaux de restauration, exécutés par ordre de l'administration communale de Bruxelles, au pied des tours de l'église de Sainte-Gudule, M. le Ministre de l'intérieur fait connaître que « son département, avant d'avoir reçu cette communication, avait cru devoir éveiller sur cette importante affaire l'attention toute spéciale de M. le Ministre de la justice, dans les attributions duquel rentrent les monuments religieux. »

— M. A. Trappeniers adresse à la classe un plan des changements et des restaurations qu'il propose de faire à l'escalier de l'église de Sainte-Gudule.

Des remerciements sont adressés à l'auteur, ainsi qu'à M. Alvin, pour l'hommage de deux brochures.

---

## RAPPORTS.

---

M. Alvin donne lecture de son rapport au sujet de la



lettre de M. le Ministre de l'intérieur, sur la conservation du char de Sainte-Gertrude, de Nivelles, et pense que la classe pourrait ouvrir un concours sur l'origine des chars employés en Belgique dans certaines processions, et notamment, de celui de la châsse de Sainte-Gertrude, et d'y joindre une monographie et un projet de restauration du monument. MM. G. Geefs et Navez, autres commissaires, donnent leur approbation aux conclusions du rapport de M. Alvin.

Il est ensuite donné lecture du rapport de M. Bock, qui regrette de ne pouvoir partager l'avis de son confrère, au sujet du concours proposé.

M. Alvin fait connaître qu'il ne tient pas à l'ouverture de ce concours; mais il croit qu'il y a lieu de demander que le Gouvernement fasse exécuter les dessins et les fac-simile du char de Sainte-Gertrude, afin de conserver le souvenir de ce curieux monument.

Cette proposition est adoptée.

— La classe décide ensuite que la commission nommée pour l'examen de la proposition faite par M. Érin Corr, relative à l'ouverture d'un concours de gravure, sera invitée à se réunir avant la prochaine réunion.

---

## COMMUNICATIONS ET LECTURES.

---

*Artistes belges à l'étranger.* — LIVIN MEHUS. Notice par M. Éd. Fétis, membre de l'Académie.

Le peintre dont le nom est inscrit en tête de cette notice n'a pour ainsi dire pas connu son pays. Éloigné par une

de ces crises politiques violentes qui n'ont que trop souvent affligé la Belgique, il est mort sur la terre hospitalière où il avait trouvé un asile généreux. L'Italie adopta son génie, elle nous laissa sa gloire. Livin Mehus est resté pour elle un artiste flamand. Cette gloire que l'étranger nous rend comme un dépôt fidèlement respecté, la repousserons-nous? N'est-ce pas un devoir, au contraire, de lui ouvrir les portes de notre Panthéon national?

Au silence que les historiens de l'art flamand ont gardé sur Livin Mehus, dont tous semblent avoir même ignoré l'existence, nous pouvons heureusement suppléer, pour payer un légitime tribut à sa mémoire, par les renseignements que plusieurs écrivains italiens fournissent sur sa vie et sur ses œuvres. La relation de Baldinucci nous a été surtout d'un précieux secours, car elle renferme des particularités trop précises, pour n'avoir pas été recueillies de la bouche même de l'artiste.

Livin Mehus est né à Audenarde en 1650. Ses parents s'expatrièrent peu d'années après, quand les provinces flamandes se virent livrées aux dévastations des armées de l'Espagne, de la France et de la Hollande. Ils se dirigèrent vers l'Italie et se fixèrent à Milan. La première éducation du jeune Livin fut littéraire; mais il ne tarda pas à sentir s'éveiller en lui une vocation pour l'art de la peinture qui lui fit négliger les études classiques. Cette tendance instinctive ne fut pas contrariée par son père, qui le plaça dès lors chez un artiste appelé par Baldinucci Carlo Fiamingo et qualifié de peintre de batailles des états de Hollande. A l'âge de quinze ans, il savait tout ce que son maître pouvait lui apprendre. Un ardent désir lui vint de voir les chefs-d'œuvre entassés à Rome, et d'approcher des maîtres qui continuaient les traditions de la grande école.

Comment réaliser ce désir? son père ne pouvait ni ne voulait lui en fournir les moyens. Par lui-même, il était sans ressources. Cependant une jeune tête bien résolue ne connaît pas d'obstacles. Livin quitte furtivement un beau matin la maison paternelle, emportant pour tout bagage ses crayons et ses pinceaux. Sa bourse est légère; le peu de monnaie qu'il a pu épargner sera loin de suffire à lui faire atteindre le but de son voyage. Le voilà parti, sans avoir pris congé de personne et cheminant à l'aventure dans un pays qu'il ne connaît pas. A peine a-t-il gagné Pistoie, qu'il a épuisé son petit pécule, quoiqu'il ait eu soin de loger dans les hôtelleries les plus modestes et d'y faire aussi peu de dépenses que le permettait un robuste appétit de voyageur. C'était encore heureusement le temps où l'hospitalité n'était pas un vain mot. Notre jeune artiste aperçoit, en parcourant un peu pensif les rues de la riante Pistoja, un bourgeois qui aspire sur sa porte les premières fraîcheurs du soir et dont l'air de bonhomie l'encourage. Livin s'approche et lui fait, non sans embarras, l'aveu de sa position. Il s'est bien adressé. Le bourgeois, fabricant d'instruments de musique et ami des arts, comme tout le monde l'était alors en Italie, lui offre un asile dans sa maison, en attendant qu'il puisse poursuivre son voyage. N'ayant pas d'autre moyen de témoigner sa reconnaissance à son hôte, Livin lui donna quelques dessins à la plume représentant des batailles, genre dont il avait pris l'habitude dans l'atelier de son maître, le peintre des états de Hollande. Le marchand d'instruments s'y connaissait assez pour voir dans ces légères esquisses l'indice de dispositions peu ordinaires. Il les montra à un noble cavalier, le capitaine Forteguerri, descendant de l'illustre famille de ce nom, qu'un heureux hasard amena dans sa boutique. Ce seigneur fut

frappé à son tour du talent que le jeune dessinateur avait déployé, en traitant des sujets qui avaient d'ailleurs pour lui un attrait tout particulier. Il déclara qu'il prenait Livin Mehus sous sa protection et qu'il se chargeait de son avenir. Ce ne fut pas une vaine promesse.

Livin suivit son nouveau protecteur, qui l'installa dans l'antique demeure des Forteguerri, où se trouvait une belle collection de tableaux commencée par le cardinal son aïeul. Non-seulement le capitaine pourvut à l'existence du jeune peintre, mais il lui assura même un traitement, sans exiger aucun travail en échange de cette libéralité. Si le voyage de notre artiste à Rome se trouvait interrompu par cette station beaucoup plus prolongée qu'il n'avait pensé, Pistoie lui offrait de nombreux sujets d'étude qu'il mettait à profit, et puis il commençait à comprendre qu'un voyage sans argent est sujet à beaucoup d'inconvénients. Il se résigna donc provisoirement à sa nouvelle position qui, du reste, était fort acceptable.

A quelque temps de là, le capitaine Forteguerri fut mandé à Sienne par le prince Mathias, gouverneur de cette ville, avec la compagnie de cuirassiers qu'il commandait. Il emmena Livin Mehus et le présenta au fils de Cosme II, qui, protecteur des artistes, continuait les nobles traditions de sa famille. Le prince Mathias accueillit avec bienveillance le protégé du capitaine Forteguerri. Voulant juger séance tenante jusqu'à quel point les éloges donnés par celui-ci au jeune Flamand étaient fondés, il fit apporter du papier, des crayons, et invita Mehus à improviser un dessin selon sa fantaisie. Une bonne inspiration vint à notre artiste. Pendant son séjour à Pistoie, il avait entendu parler de l'attaque faite quelques années auparavant contre cette ville par les troupes du pape, et de la courageuse défense des sol-



dats du grand-duc, secondé par les habitants. Il esquissa ce brillant fait d'armes, montra les Romains repoussés dans leur tentative d'assaut, précipités des murs de la ville qu'ils avaient voulu escalader et fuyant vers leur camp, en laissant entre les mains des braves Pistoïens bon nombre de prisonniers avec leurs machines de guerre. Au loin, on voyait le prince Mathias accourant en personne, à la tête d'une troupe nombreuse, au secours des assiégés. Ce dessin, fait avec autant d'à-propos que de talent, plut beaucoup au prince, qui prit Livin Mehus en affection, et l'attacha à sa personne avec un traitement supérieur à celui qu'il recevait du capitaine Forteguerra. Le génie alors était cosmopolite, on ne demandait pas à l'artiste quelle était sa patrie; il lui suffisait d'avoir du talent pour être le bien venu. Nos Flamands trouvaient partout des Mécènes. Il régnait entre l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, la France et l'Allemagne un échange continu d'hommes éminents dans la peinture, la statuaire, la gravure, la musique, profitable à l'art et aux artistes.

Il y avait à Sienne un habile dessinateur à la plume, appelé Juliano Periccioli. Le prince Mathias plaça Livin Mehus sous sa direction, jusqu'au moment où il se rendit à Florence pour assister aux fêtes de la Saint-Jean, célébrées en grande pompe dans cette ville. Son jeune protégé l'accompagna dans ce voyage, et ce fut pour lui une heureuse circonstance. Pierre de Cortone (Berettini) était alors le peintre en crédit à la cour de Toscane. Il travaillait à la décoration des appartements royaux, quand le prince Mathias lui présenta Livin Mehus, en le priant de lui accorder son patronage et de le diriger dans ses études. Pierre de Cortone y consentit, et donna en effet des leçons au jeune artiste qu'il initia à la pratique du style élégant et facile

dont ses ouvrages portaient le cachet. Ce style s'accordait mieux avec les instincts d'un peintre flamand, que l'ancienne manière des maîtres florentins. Il avait un reflet de l'école vénitienne toujours chère à nos artistes. Mehus se forma donc sur le professeur auquel l'avait confié son protecteur le prince Mathias. C'était une nécessité pour réussir à Florence : car, ainsi que l'a dit Baldinucci, dans la Vie de Matteo Riselli, affecter le style du Berettini et être applaudi des juges les plus accrédités n'était qu'une seule et même chose. Livin fit de rapides progrès et se distingua si bien, qu'il ne tarda pas à s'attirer des envieux. N'est-ce pas le destin de tous les hommes supérieurs ? Les jeunes peintres florentins ne pouvaient lui pardonner ni la faveur dont il jouissait auprès du prince, ni la préférence que lui accordait Pierre de Cortone. Ils l'abreuvèrent de dégoûts au point de lui faire prendre la résolution de quitter clandestinement Florence pour retourner à Milan. La promptitude des résolutions était, à ce qu'il paraît, chez lui une affaire de tempérament. Baldinucci rapporte l'histoire de sa fuite avec tous les détails qu'en aurait donnés le héros lui-même ou du moins un témoin oculaire.

Le jour fixé par Livin Mehus pour son départ, il survint une pluie d'orage qui fit déborder l'Arno et causa des inondations telles, qu'on ne pouvait circuler qu'en bateau dans les rues de Florence. Ce fut ainsi que notre fugitif gagna les faubourgs de la ville. Ne connaissant pas la route la plus courte pour aller à Milan, il prit celle de Pistoie. Ce ne fut pas sans courir de grands dangers qu'il voyagea, seul et à pied, par une nuit obscure, dans un pays en grande partie recouvert par les eaux. Il atteignit Pistoie enfin ; mais craignant d'y être reconnu par l'une des personnes avec lesquelles il s'était trouvé en relation pendant le séjour

qu'il y avait fait, et ne voulant pas qu'avis fût donné au prince Mathias de la direction qu'il avait suivie, il prit son gîte dans une auberge située hors de l'enceinte de la ville, et se remit en chemin le lendemain de bon matin.

En quittant Florence, Livin Mehus avait l'intention d'aller à Milan. Si les indications données par Baldinucci sont exactes, notre artiste, toujours indécis, réfléchit que ses parents pourraient bien le mal recevoir pour le punir de la façon dont il avait déserté la maison paternelle, et changea ses plans. Ce fut vers Savone qu'il porta ses pas. Le voici dans le Piémont, parcourant, le bâton à la main et le sac sur le dos, des contrées où il ne connaît âme qui vive. Toujours aussi léger d'argent que lors de sa première escapade, il a de fort mauvais jours à passer. Sa seule ressource pour vivre est de vendre dans chaque ville qu'il traverse des dessins qu'il fait, d'ailleurs, avec une remarquable facilité. Un des incidents les plus piquants que puisse offrir la vie aventureuse d'un artiste se présente ici. Nous avons dit que Livin Mehus avait beaucoup de penchant pour la peinture des batailles. Jusqu'alors il n'avait étudié ce genre que dans les œuvres des maîtres. L'envie lui prit de représenter des épisodes militaires d'après nature. Pour voir de près la guerre et ses pittoresques horreurs, il prit du service dans les troupes de la régente Christine de Savoie et se battit contre les Espagnols. La version de Baldinucci n'est pas tout à fait d'accord, quant aux circonstances de l'enrôlement de Livin Mehus, avec celle de la biographie qui accompagne le portrait de notre artiste dans le *Museo fiorentino*. D'après ce dernier document, ce ne serait pas tout à fait volontairement que Mehus aurait porté le mousquet. Il aurait été mis en réquisition, en traversant une province occupée par les troupes,



et obligé de se faire soldat bon gré mal gré. Nous adoptons le récit de Baldinucci, non parce qu'il est plus à l'avantage de notre héros, mais parce qu'il présente les choses sous un aspect plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Livin passa trois années au service de la régente, et il fit si bonne contenance en diverses occasions, qu'on lui offrit de l'avancement. Son ambition n'était pas de s'illustrer dans la carrière des armes. Refusant le grade qu'on voulait lui conférer, il revint à son art, persuadé qu'il en savait assez pour représenter désormais des batailles, sans commettre de ces bévues stratégiques qui choquent les hommes du métier.

Redevenu libre, Mehus prit le chemin de Milan, dégoûté de la vie aventureuse qu'il menait depuis plusieurs années, et décidé à ne plus mettre désormais d'interruption dans ses études. Le prince Mathias l'avait cru mort. On pourrait supposer qu'il lui retira une protection dont il s'était montré assez peu reconnaissant; mais, oubliant les torts de notre étourdi, il lui dépêcha un gentilhomme milanais à son service, pour lui dire que s'il voulait revenir à Florence, il fournirait aux frais de son voyage et lui rendrait tous les avantages dont il jouissait précédemment. Touché de tant de générosité, Livin s'empressa d'accepter, en prenant pour l'avenir l'engagement d'une conduite plus régulière.

Au moment où notre artiste arrivait à Florence, le célèbre graveur Étienne Della Bella rentrait dans sa patrie, fuyant Paris où la haine du peuple pour Mazarin et pour ses créatures n'épargnait aucun Italien. Il eut occasion de voir des dessins de Livin Mehus qui s'appliquait avec succès à imiter, dans de spirituelles compositions, sa manière et celle de Callot. Son expérience lui fit distin-



guer la main d'un maître dans ces esquisses pleines de verve et de fantaisie. Il voulut que le jeune artiste lui fût présenté, et l'engagea à venir travailler avec lui. Livin apprit de Della Bella le maniement de la pointe, et dans une circonstance qui ne tarda pas à se présenter, fut associé par lui à l'exécution d'une œuvre faite pour ainsi dire en commun. Le fort de Porto-Longone venait d'être pris (15 août 1650) sur les Français par les Espagnols, qui s'emparèrent presque en même temps de la forteresse de Piombino. Della Bella proposa à son élève de graver à l'eau-forte la représentation de ces deux sièges en deux grandes planches. Il se chargea de l'attaque de Porto-Longone, et Livin fit la prise de Piombino. Un officier florentin, nommé Denis Guerrini, qui avait longtemps servi en Espagne avec distinction, leur procura les plans des deux places. Della Bella dédia son estampe au comte d'Ognat, vice-roi de Naples, et Mehus présenta la sienne au comte de Conversano, général de la cavalerie espagnole, qui lui fit un présent de cinquante piastres de Florence. Il est un rapprochement assez singulier à faire à l'occasion de ces deux planches, c'est que Della Bella avait représenté l'occupation des citadelles de Porto-Longone et de Piombino par les troupes françaises, à l'époque où son burin était employé à la glorification du règne de Louis XIII. L'initiative d'un monument en l'honneur des armes espagnoles peut être considérée comme une vengeance des persécutions qui, depuis la chute de Mazarin, l'avaient contraint à s'éloigner de Paris. Mais laissons Della Bella et ses rancunes politiques, pour nous occuper d'une question très-importante pour l'histoire de l'artiste d'Audenarde que soulève la planche du siège de Piombino.

Nonobstant l'assertion de Baldinucci, qui parle comme

un homme sûr de son fait, on a contesté que cette estampe fût de Livin Mehus, et même on a nié que ce dernier eût jamais gravé. Jombert, dans la Vie d'Étienne Della Bella qu'il a mise en tête de son catalogue de l'œuvre de ce maître, s'exprime ainsi : « Baldinucci dit positivement qu'ils (Della Bella et Mehus) gravèrent chacun un de ces sièges; que La Belle dédia la planche au comte d'Ognat et que Livio présenta la sienne au comte de Conversano. Mais il est facile de voir qu'il se trompe et que toutes deux sont de la main de La Belle; il peut bien se faire que Livio ait aidé La Belle dans les terrasses et autres parties de peu d'importance; mais les figures sont certainement de ce dernier dans les deux planches; et le nom de La Belle, écrit tout au long sur chacune de ces estampes, à la suite de la dédicace de Livio, ne laisse plus de doute sur ce point. » Il est de fait que l'inscription qu'on lit sur les épreuves connues du siège de Piombino est de nature à inspirer des doutes sur la paternité de notre artiste. Elle est ainsi conçue : *Espugnazione delle fort. e piazza di Piombino, all' illustri sign. conte di Conversano. Firenze, 15 agosto 1650. Livio Meus dona e dedica. S. D. Bella fecit.* Les derniers mots de l'inscription semblent au premier abord constituer en faveur de Della Bella un titre irrécusable; mais on va voir qu'il ne faut cependant pas l'accepter sans examen. Les *Lettere sulla pittura, scultura ed architettura*, publiées par Bottari, renferment une correspondance entre Mariette, le célèbre iconographe, et Gabburi, continuateur de Baldinucci, au sujet de l'estampe du siège de Piombino, de laquelle il résulte que les droits de Livin Mehus ne peuvent pas être révoqués en doute. Dans une lettre de Mariette, datée du 8 décembre 1751, on lit le passage suivant : « Dans la Vie d'Étienne Della Bella, écrite

par Baldinucci, il est dit que des deux sièges de Piombino et de Porto-Longone, l'un est gravé par Della Bella et l'autre par Livio. Toutefois, l'un et l'autre me paraissent être faits par le premier. Je n'ai jamais entendu dire que Livio fût graveur. De plus, sous l'estampe que Baldinucci dit être de Livio se trouve le nom de Della Bella. Pourriez-vous m'expliquer ce problème, qui m'importe pour la vie d'Étienne Della Bella dont je m'occupe? »

Répondant à Gabburi, qui avait sans doute confirmé le témoignage de Baldinucci, dans une lettre qui ne s'est pas retrouvée, Mariette écrit, le 28 janvier 1752 : « Je crois, puisque vous le croyez aussi, que le siège de Piombino a été gravé par Livio Mehus; mais que faites-vous du nom d'Étienne Della Bella qui se voit après celui de Mehus dans l'estampe? Rendez-moi le service de m'expliquer cela. Vous me dites que Livio a gravé d'autres choses d'après son caprice. Je n'en ai rien vu. Serait-il possible de s'en procurer? » La lettre de Gabburi, contenant les explications demandées par Mariette, fait heureusement partie du recueil de Bottari : « Je vous donnerai maintenant, dit-il, après avoir traité d'autres objets, mon avis sur la difficulté que vous rencontrez relativement à Livio. » Et d'abord, le critique italien commence par établir que les sujets militaires étaient du goût de Mehus; il rappelle son dessin de la défense de Pistoie contre les troupes du pape, dessin qui lui valut les bonnes grâces de ce prince, lorsqu'il lui fut présenté par le capitaine Forteguerra; puis il ajoute, ce que nous consignerons pour prouver que l'anecdote rapportée plus haut n'est pas une invention romanesque, que ce fait lui a été certifié par Bonaventura Gaudi, peintre florentin vivant, élève de Livio, qui le lui a entendu raconter plusieurs fois. Quant à l'ordre du campement des

troupes et au mouvement de la bataille, il n'est pas surprenant que Mehus en ait bien reproduit l'aspect, puisqu'il fut soldat. Gabburi termine par ce passage concluant pour Livin Mehus dans le débat dont il s'agit : « Dans cette estampe (celle du siège de Piombino), que je possède très-fraîchement conservée, je ne retrouve pas le chiffre habituel d'Étienne Della Bella, ni après les derniers mots de la dédicace, ni dans aucun autre endroit, et il est cependant connu qu'Étienne le mettait sur toutes ses estampes. »

Mariette se rendit probablement aux raisons exposées par Gabburi pour dissiper ses doutes au sujet de Mehus, car voici comment il s'exprime dans ses annotations de l'*Abecedario* nouvellement publiées par MM. de Chennevières et de Montaiglon : « Plan du siège mis devant Piombino, par les Espagnols, en 1650. Phil. Baldinucci, dans la Vie de La Belle, dit que cette pièce est de Livio Mehus, et cela peut être. Il est vrai qu'on y lit le nom de La Belle et que cette pièce a beaucoup de sa manière; mais il est vrai aussi que ce nom de La Belle n'est pas écrit de lui et peut avoir été mis après coup. D'ailleurs, Livio Mehus étoit disciple de La Belle, et, si l'on en croit Baldinucci, imitoit parfaitement sa manière. Si l'on examine bien cette pièce, l'on y trouvera des endroits qui ne sont pas tout à fait dans la manière que La Belle avoit pour lors. »

Mariette acquit d'ailleurs la conviction que Livin Mehus avait gravé d'après sa fantaisie, pour nous servir des expressions qu'il employait en exprimant à son correspondant florentin ses doutes à cet égard, car il écrit à ce dernier, le 25 mai 1755 : « La petite estampe de Livio Mehus que vous m'avez envoyée m'a fait naître un grand désir de posséder les autres; pourriez-vous me les faire



avoir? » Il les obtint, en effet, puisque le catalogue de ses estampes, rédigé après sa mort par Basan, mentionne plusieurs pièces de Mehus parmi les gravures des maîtres italiens.

Revenons au peintre d'Audenarde et à son maître que nous avons laissés aux sièges de Piombino et de Porto-Longone. Della Bella n'avait pas revu Rome depuis son long séjour en France. Il demanda au prince Mathias la permission de s'y rendre pour y prendre connaissance des derniers travaux des artistes contemporains. Le prince y consentit; mais, en mettant à ce voyage une condition qui fournit une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il portait à Livin Mehus. Cette condition était d'emmener son jeune disciple et de continuer à prendre soin de ses études pendant tout le temps qu'il resterait à Rome. Della Bella ne demandait pas mieux que de souscrire à cet arrangement qui lui donnait un compagnon dont il aimait le caractère et le talent. Ils partirent donc tous deux pour la ville éternelle.

Della Bella tint parole au prince Mathias. Il continua de donner assidûment des leçons à Livin Mehus. De temps en temps, il lui faisait exécuter des compositions qu'il adressait à la cour de Florence en témoignage des progrès de son élève, et ces envois manquaient rarement de leur procurer à tous deux de nouvelles faveurs. Chose singulière, s'il faut en croire Baldinucci, si bien informé de toutes les particularités de la vie de notre artiste, Mehus, malgré ses rares dispositions, ne montrait pas un grand zèle pour la peinture. Della Bella n'épargnait pas les conseils pour changer ses dispositions à cet égard. Il lui citait son propre exemple, disant qu'il avait souvent regretté de s'être arrêté à la gravure, tandis qu'il avait poussé assez

loin l'étude du dessin, pour pouvoir devenir un bon peintre. Ces paroles, souvent répétées, firent sur l'esprit du jeune Flamand une impression qui le détermina à quitter définitivement le burin pour le pinceau. « En sorte, ajoute Baldinucci, que Florence fut redevable aux bons avis et à la sollicitude de Della Bella d'avoir possédé un peintre d'un si grand mérite. »

Cependant, Della Bella fut obligé de quitter Rome plus tôt qu'il ne l'aurait voulu. Le prince héréditaire de Toscane, Cosme de Médicis, fils de Ferdinand II, avait atteint l'âge où il était convenable de lui donner des notions de l'art du dessin, sans lesquelles il n'y avait pas d'éducation complète en Italie, même pour les rejetons des maisons souveraines. Della Bella fut rappelé à Florence pour se charger de ce soin. En partant, il recommanda vivement Livin à Pierre de Cortone, qui avait déjà, comme on l'a vu, donné, quelques années auparavant, des conseils au jeune artiste, et qui imprima dès lors une direction plus sérieuse à ses études. Pierre de Cortone peignait, pour le pape Innocent X, la galerie d'Énée. C'est en travaillant à ce grand ouvrage, dans le palais même qui lui servait d'atelier, qu'il donnait à Livin Mehus l'enseignement à la fois théorique et pratique dont celui-ci devait recueillir des fruits précieux. Le moment ne tarda point à venir où le jeune Flamand put dire à son tour : Et moi aussi je suis peintre.

Peut-être, cependant, Livin aurait-il prolongé davantage son séjour à Rome, si l'amour, qui fait faire au moins une folie à tout homme en sa vie, ne l'eût ramené à Florence. Il aimait une jeune personne de cette ville, appelée Octavie Calvi, et sœur d'un ecclésiastique. Ce fut pour l'épouser qu'il revint. Le prince Mathias avait consenti à

ce mariage, qui devait, en donnant à Livin les habitudes d'une vie calme et régulière, l'attacher plus que jamais à son art et à la Toscane. Ses prévisions ne furent pas déçues. Toutefois, en fixant son protégé à Florence, le prince n'entendait pas lui faire renoncer aux voyages qui pouvaient aider au développement de son talent. Une circonstance vint bientôt le prouver.

Livin Mehus était marié depuis peu de temps, lorsqu'il se lia avec Raphaël Vanni, peintre de l'école de Sienne, qui était venu exécuter quelques travaux à Florence. Élève de son père, François Vanni, considéré comme l'un des régénérateurs de la peinture au XVII<sup>me</sup> siècle, Raphaël Vanni avait commencé par imiter le Baroque, puis il avait pris la manière de Pierre de Cortone, qui entraînait après lui la foule des peintres auxquels manquait l'instinct de l'originalité. C'était, au demeurant, un artiste de grand mérite. Il allait entreprendre une excursion à Venise et dans la Lombardie. Le prince Mathias souhaita que Livin Mehus l'accompagnât dans ce voyage, dont il fit tous les frais avec sa libéralité accoutumée. Ce fut alors que notre artiste fit, pour la première fois, connaissance avec les œuvres des grands coloristes de l'école vénitienne. L'art lui apparut sous un nouvel aspect : il vit ce qui manquait à son talent et se traça un plan d'études pour modifier, selon son sentiment propre, les traditions des maîtres qui lui avaient été successivement donnés. L'élève allait faire place au maître.

La générosité du prince Mathias pour Livin était inépuisable. Quand celui-ci revint de son voyage avec Raphaël Vanni, son protecteur lui assigna une pension viagère, sans obligation d'aucun service près de sa personne, et lui annonça en même temps qu'il le délivrait de toute

espèce de tutelle, attendu qu'il n'avait plus besoin désormais d'autre guide que lui-même.

Le premier usage que Mehus fit de sa liberté, fut de recourir aux sources d'instruction que lui offraient Rome et Venise, heureux de pouvoir y puiser sans autre règle que sa fantaisie, sans autre contrôle que son goût personnel. Il lui en coûtait de s'éloigner encore de Florence et de sa jeune famille; mais l'intérêt de son avenir d'artiste l'emportait. C'était son dernier voyage. Il revit donc la ville aux sept collines, où il passa presque tout son temps à dessiner d'après l'antique. A Venise, où il se rendit ensuite, il consacra deux années à copier les chefs-d'œuvre du Titien, de Tintoret, de Paul Véronèse et du Bassan. Ainsi que le fait remarquer Baldinucci, il acquit par cette étude le grand talent de coloriste qui se manifeste dans tous ses ouvrages. Le souvenir de cette époque de sa carrière est consacré dans deux compositions qu'il peignit à Florence pour le cavalier Ambra, et qui ont pour sujets des allégories du génie de la statuaire et de celui de la peinture. Il s'est mis en scène dans toutes deux. Le génie de la statuaire est représenté par un jeune artiste entouré des monuments anciens de Rome et occupé à dessiner la colonne Trajane. Dans le tableau du génie de la peinture, le même artiste est à Venise et copie l'admirable Saint-Pierre martyr du Titien. Son intention avait été d'exprimer, dans cette double allégorie, qu'il faut étudier à Rome l'art du dessin et à Venise celui du coloris.

Notre artiste, de retour à Florence et pour n'en plus sortir, entreprit de grands travaux, certain d'être assez fort pour les conduire à bonne fin. Citons d'abord la coupole de la *Madona della Pace*, église d'un couvent de l'ordre de Saint-Bernard, hors des murs de Florence. Il



se trouva pour cet ouvrage en concurrence avec *Ciro Ferri*, disciple de *Pierre de Cortone*, et peintre fort habile. Des lettres de cet artiste, publiées par *Bottari*, prouvent que, s'il en conçut de la jalousie contre *Mehus*, comme le prétend *Lanzi*, ce sentiment ne l'empêchait pas de rendre justice à son heureux rival. Il écrit ce qui suit au comte *Laurent Magalotti*, secrétaire de l'académie del *Cimento* et conseiller du grand-duc de *Toscane* : « On m'apprend de *Florence* que le sign. *Livio* a commencé à peindre la coupole *della Pace*, et qu'il a fait des choses miraculeuses, presque plus belles que celles qu'a faites *Pierre de Cortone*, et qu'il exécute cette peinture dans le goût lombard. On assure aussi qu'il fera le tableau que je devais peindre dans la *Nunziata* (église de *Florence*). Je supplie, toutefois, votre seigneurie, de ne dire à personne que j'avais compté sur cette commande, parce que le prince *Mathias* ne m'en ayant point parlé, je ne veux pas montrer que j'en ai eu le désir. » Quelques mois après, *Ciro Ferri* écrit au même personnage : « Je prie Votre Seigneurie de me dire comment se comporte *Livio* dans la coupole *Della Pace* ; car je suis persuadé qu'à cette heure elle l'a vu plus d'une fois. Il me serait agréable aussi de savoir quelle détermination on a prise relativement aux tableaux de la *Nunziata*. » *Ciro Ferri* reçut, au sujet de la manière dont *Livin Mehus* s'acquittait de la tâche qu'il avait entreprise, des nouvelles plus favorables qu'il ne l'eût sans doute souhaité, car les peintures de la coupole dont il s'agit furent admirées de tout *Florence*. Un incendie les a malheureusement détruites. Quand nous parlons de l'admiration excitée par les travaux de l'artiste flamand, nous n'exagérons ni son mérite ni sa gloire. Aux citations de *Baldinucci* que nous avons déjà données et qui prou-

vent l'opinion qu'on avait de son talent dans la ville des Médicis, nous pouvons ajouter ces paroles de Lanzi : « Livio Mehus, Flamand de naissance, qui vint en Toscane en quittant Milan où il avait reçu les premières notions de peinture d'un certain Carlo, Flamand comme lui, fut pris par le prince Mathias sous sa protection et recommandé par lui au Berettini, qui le dirigea pendant quelque temps à Florence et à Rome. Il devint bon dessinateur en copiant l'antique, et il étudia le coloris à Venise et en Lombardie. Il n'a pas beaucoup gardé de la manière du Cortona, si ce n'est dans la composition, et s'il imita l'école vénitienne, ce fut moins dans le choix et la distribution des couleurs, que dans la hardiesse et la légèreté du pinceau. Ses teintes sont modérées, ses mouvements vifs, sa touche admirable, ses inventions ingénieuses; il peignit peu pour les autels, mais beaucoup pour les collections. Pensionné par la cour, il fut employé par la noblesse, ce qui fait qu'il n'est pas rare de trouver de ses ouvrages dans les galeries. »

Mehus a peu travaillé, en effet, pour les églises, ce qui fait dire à Fiorillo (*Geschichte der zeichnenden Künste*) qu'on ne doit pas le compter parmi les *machinistes*, c'est-à-dire parmi les peintres auxquels les agencements de grandes compositions sont familiers. Le même auteur dit avoir vu, de notre artiste, chez un bourgeois de Florence nommé Jean Cecchini, un mariage de sainte Catherine qu'il regarde comme une des plus belles peintures du monde. Puisque nous citons ici Fiorillo, nous relèverons l'erreur qu'il commet en faisant mourir Livin Mehus à Audenarde, tandis qu'il est certain qu'il n'a jamais revu sa patrie.

Tous les amateurs de Florence voulaient avoir des tableaux de Mehus, en partie, sans doute, pour complaire au prince dont il était le peintre favori, mais aussi parce

que peu d'artistes jouissaient alors, parmi les vrais connaisseurs, d'une renommée égale à la sienne. Tommaso Redi, écrivant à son maître, Antoine Gabbiani, peintre estimé pour l'élégance de son style, et lui rendant compte d'une conversation qu'il avait eue avec Charles Maratte, s'exprimait ainsi : « Carlo Maratta m'a demandé combien les artistes faisaient payer leurs tableaux à Florence. Je lui ai répondu qu'il n'y avait que le sig. Livio, vous et le Pignone, dont les œuvres tiussent la peinture en honneur. » On remarquera que, bien que Tommaso écrive à son maître, il croit devoir citer Mehus en première ligne. Quant à Simon Pignone, qui ne vient qu'ensuite, c'était aussi un maître en grande réputation. Bellini, dans sa *Buccheréide*, l'a qualifié d'*arcipittorissimo de' buoni*, par une de ces exagérations poétiques habituelles aux auteurs italiens. Notre Flamand était donc à Florence le premier entre les premiers. Nous n'avons pas voulu énoncer ce fait sans nous appuyer sur des autorités, afin qu'on ne crût pas que nous nous laissions entraîner par un excès de sentiment national.

Parmi les tableaux faits par Livin Mehus pour des particuliers, on citait surtout celui du *Repos de Bacchus et d'Ariane*, un des chefs-d'œuvre de la galerie du marquis Gerani, que Baldinucci assure avoir été jugé digne du Titien. Dans la même galerie se trouvaient deux autres tableaux du même artiste : *Moïse tirant du buisson les tables de la loi* et *Agar dans le désert*.

Pour un de ses plus fervents admirateurs, le cavalier Camerati Setajolo, Livin peignit plusieurs pièces capitales, entre autres *Achille combattant sous les murs de Troie* et le *Triomphe de l'Ignorance*, composition bizarre, mais remarquable par l'originalité et par la puissance du coloris.



Un monument devant être élevé à la mémoire du cardinal Léopold de Médicis, Livin Mehus fut chargé de l'exécution d'un tableau destiné à s'encadrer dans des compartiments revêtus d'inscriptions, où étaient indiqués les accroissements dont la galerie royale était redevable à ce prélat. Notre artiste représenta Georges Vasari, écrivant sa Vie des peintres sous l'inspiration d'une belle et noble figure de femme, dans laquelle était personnifié le génie de l'histoire.

Le *Sacrifice d'Abraham*, du peintre d'Audenarde, est au nombre des tableaux du musée de Florence qui attirent l'attention des visiteurs de cette admirable galerie, et ce n'est pas en faire un éloge banal, que de dire qu'il tient honorablement sa place parmi tant de chefs-d'œuvre. Cochin en parle en ces termes, dans les notes de son *Voyage en Italie*. « Un grand tableau de Livio Mehus (figures de grandeur naturelle) représente le *Sacrifice d'Abraham*. Ce tableau est fait, dit-on, pour imiter la manière de Lanfranco; mais il semble plutôt dans la manière de Salvator Rosa. Il est composé avec le caractère fier de ce peintre, c'est-à-dire de grand goût et avec beaucoup de feu; les expressions en sont belles, surtout celle d'Isaac; la tête du Père éternel est d'une belle idée; le ton de couleur en est vigoureux et d'un effet de grand maître; le pinceau, large et facile. » Le critique français ne signale qu'un défaut comme nuisant à ces grandes qualités, c'est l'indécision des contours qui semblent se perdre dans un brouillard.

Baldinucci nous donne encore l'indication de plusieurs productions considérables de Livin Mehus. En 1676, il peignit pour le sénateur Alexandre Strozzi un tableau, admirable suivant le biographe italien, représentant le miracle de la manne opéré par Moïse. Tous les groupes



qui participent à cette composition sont d'une beauté remarquable. Dans l'un d'eux, l'artiste plaça les portraits du sénateur Strozzi et de sa femme. Le cavalier Carlo Guadagni eut de Mehus une *Adoration des mages* digne du Bassan, à ce qu'affirme Baldinucci, et dans laquelle on remarquait des animaux que de grands connaisseurs eussent attribués au maître vénitien. Paul Falcomini, gentilhomme florentin renommé pour son goût, voulant donner un pendant à un tableau de Salvator Rosa, en fit la commande à Livin Mehus dont l'œuvre, placée entre la peinture de Salvator et une des toiles les plus estimées du Bourguignon, soutint très-bien la comparaison avec ces dangereux voisins. On cite encore comme une pièce capitale une *Nativité*, faite par notre artiste pour le marquis François Riccardi, et dont la gravure fut donnée dans le grand bréviaire exécuté à l'imprimerie royale de Florence.

Dans la correspondance avec Gabburi, dont nous avons donné plus haut des extraits, Mariette parle de l'estampe de la *Nativité* faite pour le bréviaire royal, et exprime le désir d'en posséder une épreuve. L'éditeur des *Lettere pittoresche* ajoute en note : « Dans le bréviaire dont il est question, il y a deux planches : l'*Annonciation* et la *Nativité du Seigneur*, dont les originaux sont, non pas dans le palais Riccardi, mais dans celui du grand-duc, et placés à l'entresol, appartement au prince Ferdinand. Ces deux tableaux sont admirables. » Gabburi répond à Mariette au sujet de cette même gravure, et lui donne les détails circonstanciés que voici : « Quant aux estampes du bréviaire de l'imprimerie royale, lesquelles sont faites d'après Livin Mehus, elles ont été destinées par François Salvetti, élève du Gabbiani. Je vous dirai l'histoire des originaux. Livio

avait peint quatre tableaux de la même dimension pour un certain Camillo Mainardi, riche tailleur et son ami intime. Le prince Ferdinand de Toscane en ayant entendu parler, voulut les voir, et les ayant trouvés extrêmement beaux, les acheta du tailleur, qui ne les céda toutefois qu'avec une grande répugnance, et qui même n'aurait pas pu s'y résoudre, si Livio ne lui avait promis de lui faire quatre autres tableaux selon son goût, promesse qui ne fut cependant pas effectuée. Les tableaux acquis par le prince Ferdinand et conservés dans ses appartements représentent : la *Conception de Marie*, la *Nativité de la Vierge*, l'*Annonciation* et la *Nativité du Seigneur*. Ces deux derniers ont seuls été gravés. »

En même temps que les estampes dont il a été parlé, Mariette s'était procuré deux dessins de Mehus, qui sont désignés de la manière suivante dans le catalogue de sa collection, rédigé par Basan : « Deux jolies compositions au bistre rehaussé de blanc : *Putiphar*, — *Le satyre Marsyas*. »

Nous ajoutons généralement à nos notices l'indication des œuvres du maître qui se trouvent dans les grandes collections de l'Europe. Si nous ne complétons pas la biographie de Livin Mehus par ces utiles renseignements, ce n'est pas faute d'avoir fait les recherches nécessaires; c'est qu'aucun tableau du peintre d'Audenarde n'est mentionné dans les catalogues des musées d'Allemagne, de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Espagne et de Belgique. En Italie même, on ne trouve de ses productions constatées qu'à Florence, et dans la petite ville de Prato, dont l'église a de lui deux tableaux d'autel. Nous n'avons pas été plus heureux dans nos perquisitions pour découvrir son nom dans les inventaires des collections d'ama-

teurs. En vain aussi avons-nous cherché des traces de ses dessins. Si le nom de Mehus ne figure pas dans les catalogues des galeries publiques et particulières, il n'en faut pas conclure qu'il ne se trouve nulle part de ses œuvres. La seule supposition qu'on puisse raisonnablement former, c'est que le plus grand nombre de ses peintures a été attribué à d'autres maîtres. La carrière de Livin Mehus a été fort longue. Actif, laborieux, doué d'une facilité de travail signalée par tous ses contemporains comme un des traits distinctifs de son talent, il a laissé un œuvre considérable. Baldinucci donne une liste étendue des compositions qu'il exécuta pour des nobles florentins et qui, de son temps, existaient dans leurs palais. Elles ont disparu pour la plupart, soit après l'extinction des familles qui les possédaient, soit par suite de la dispersion des collections qui faisaient jadis la gloire de la cité des Médicis. Que sont-elles devenues ? Nous en revenons à la conjecture qui suppose de fausses attributions, comme étant la seule plausible. Livin Mehus était un peintre de très-grand mérite. Nous croyons avoir appuyé cette opinion sur assez d'autorités pour qu'elle ne puisse pas être contestée ; mais il n'avait pas le génie qui imprime aux œuvres le cachet de l'originalité. Dans sa peinture, il se rapprochait tour à tour de Pierre de Cortone, de Salvator Rosa et du Basan ; ses dessins avaient une parfaite analogie avec ceux d'Étienne Della Bella. Suivant toute apparence, ceux de ses ouvrages dont la trace nous échappe ont été attribués, faute de signature, à l'un des maîtres dont il s'était assimilé la manière. On sait que telle est la façon d'agir des marchands de tableaux, des amateurs et même de certains directeurs de galeries publiques. En l'absence d'une marque authentique, ils aiment mieux baptiser un tableau

d'un nom célèbre, que de constater les droits d'un artiste peu connu à sa paternité. Ce calcul de la cupidité ou d'une fausse vanité a réduit considérablement le bagage des maîtres secondaires, pour enrichir au delà de toute proportion celui des princes de la peinture.

Livin Mehus est mort à Florence le 7 août 1691, et fut inhumé dans l'église de S<sup>t</sup>-Jacques de cette ville. Son portrait se trouve dans la galerie ducale, parmi ceux des artistes les plus fameux de tous les temps. Il a été gravé dans le *Museo fiorentino*. Laurent Mehus, un des plus savants philologues du XVIII<sup>me</sup> siècle, né à Florence, fut vraisemblablement son petit-fils. Bien que la nature de ses travaux n'ait pas de rapport avec l'objet de nos recherches, nous croyons devoir indiquer quels sont les liens qui rattachent à la Belgique un écrivain honorablement cité pour les services qu'il a rendus à l'histoire littéraire de l'Italie.

---

*Le peintre JACQUES JORDAENS est-il né calviniste, ou bien, pour embrasser ce culte, a-t-il abjuré la religion catholique. Notice par M. Alvin, membre de l'Académie.*

Lorsqu'on étudie les tableaux que cet artiste éminent a produits pour la décoration des temples catholiques, on y cherche en vain l'expression d'un sentiment religieux profond et communicatif, et, pour en expliquer l'absence, on songe naturellement à l'influence qu'ont dû exercer sur le grand coloriste anversois les principes de la communion calviniste à laquelle il a appartenu. Sa participation au culte réformé n'est mise en doute par personne; mais si



l'on veut en préciser l'époque et la durée, on se trouve en présence des opinions les plus divergentes. Je veux essayer de rapprocher ces opinions, de rassembler les faits aujourd'hui bien établis et chercher à débrouiller la vérité.

L'historien français des écoles flamande et hollandaise, Descamps, nous dit que Jacques Jordaens est mort en 1678, dans la ville d'Anvers, et qu'il a été enterré, comme calviniste, dans le cimetière du village de Putte, où sa femme, Catherine Van Noort, morte en 1659, avait été inhumée avant lui.

Quoiqu'on ne doive accueillir qu'avec une grande circonspection les assertions de Descamps, il paraît avoir pris, dans cette circonstance, des précautions toutes particulières; car il nous annonce qu'il a retardé la publication de la biographie de Jordaens, — laquelle devait paraître dans le premier volume et qui ouvre le deuxième, — afin de pouvoir prendre des renseignements plus certains, sur les lieux mêmes, pendant un voyage qu'il fit en Belgique. Nous pouvons donc accepter avec plus de confiance ce qu'il nous rapporte et de Jordaens et de son beau-père, d'autant plus que les découvertes récentes sont venues confirmer ses assertions.

En effet, la pierre tumulaire qui recouvrait les restes du peintre a été retrouvée, et M. Norbert Cornelissen a inséré, en 1855, dans le tome I<sup>er</sup> du *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, etc., une très-intéressante notice sur le tombeau dont il eut l'heureuse idée de faire dessiner un *fac-simile* qu'il joignit à son article. L'inscription de la pierre indique, en effet, que sous la terre qu'il recouvrait reposaient les restes mortels de Jacques Jordaens, mort, à Anvers, le 18 octobre 1678, de Barbe-Catherine Van Noort, son épouse, morte le 17 avril 1659, et d'Élisabeth

Jordaens, leur fille, morte le même jour que son père. M. Cornelissen se croyait en droit de tirer de cette inscription, combinée avec ce que l'on connaissait déjà de la vie du peintre, les conséquences que voici :

« Jacques Jordaens fut probablement élevé dans la religion protestante par ses parents, qui la professaient.

» La fille de son maître, qui devint sa femme, était aussi protestante.

» La princesse Amélie de Solms, veuve de Frédéric-Henri de Nassau, fut déterminée, par la conformité de croyance, à confier au peintre calviniste l'exécution du tableau représentant l'apothéose de son époux, le héros du protestantisme. »

Enfin, de ce que, nonobstant ses opinions religieuses, Jordaens reçut de nombreuses commandes du clergé catholique, le savant gantois crut pouvoir conclure qu'une certaine tolérance à l'égard des sectateurs de la réforme régnait à cette époque dans les provinces soumises à la domination de l'Espagne, par suite de la trêve de douze ans, conclue en 1609, et il essaye d'apporter quelques faits à l'appui de cette dernière conjecture.

Je crois qu'en cela M. Cornelissen allait beaucoup trop loin. On pourra, par les faits que je vais rapporter, juger de la tolérance dont on usait, au XVII<sup>me</sup> siècle, à l'égard des hérétiques dans les provinces belgiques.

Lorsqu'en 1844, j'écrivis, pour les *Belges illustres*, une notice biographique sur Jacques Jordaens, je crus pouvoir accepter comme suffisamment établis les faits cités par Descamps et Cornelissen, et ayant à parler des rapports du jeune peintre avec son maître, je ne crus pas devoir accepter toutes les énormités dont Descamps et surtout Michel, l'historien de Rubens, ont chargé la mémoire

d'Adam Van Noort. J'attribuai les accusations dont il a été l'objet à des opinions religieuses qu'il n'avait peut-être pas toujours la prudence de dissimuler.

Depuis cette publication, de patientes recherches faites dans les archives de la ville d'Anvers, ont mis au jour des documents authentiques qui, au premier aspect, semblent donner un démenti à toutes ces conjectures.

D'abord, dans l'excellent catalogue du musée d'Anvers, publié en 1850, par les soins du conseil d'administration de l'Académie, M. de Laet s'exprime en ces termes :

« Ce fut le 16 mai 1616 que Jordaens épousa Catherine Van Noort, fille d'Adam, et peu après, il adhéra avec son beau-père au culte réformé, ce qui explique à la fois l'absence du nom de ses enfants dans les registres baptismaux de Notre-Dame et son enterrement à Putte, village mitoyen sur la frontière des Provinces-Unies. »

En 1851, M. Théodore Van Lerius, dans une analyse savante du catalogue d'Anvers, travail inséré dans le *Messenger des sciences historiques et des arts de la Belgique*, signale quelques faits nouveaux : il s'exprime ainsi (je néglige les circonstances déjà connues) : « Jacques Jordaens mourut le 18 octobre 1678, après avoir causé à ses frères et à ses sœurs le cuisant chagrin d'une apostasie dont les motifs sont encore un mystère et à laquelle prit part sa femme, qui décéda le 17 avril 1659, ainsi que son beau-père. La tradition rapporte que les voisins de la rue Haute, où demeurait le malheureux Jordaens, ne le voyant plus fréquenter nos temples, soupçonnèrent le motif peu honorable de sa conduite. » M. Van Lerius ajoute la liste des frères et sœurs de Jordaens, parmi lesquels on rencontre deux béguines, une religieuse du tiers

ordre de S'-François, et un religieux de l'ordre des ermites de S'-Augustin.

Une note de la rédaction du *Messenger* fait observer que ces détails ne s'accordent guère avec l'opinion de M. Norbert Cornelissen, ce que M. Victor Van Grimbergen avait déjà remarqué.

Enfin, M. P. Génard, dont les intelligentes et patientes recherches ont éclairci plus d'un point obscur de l'histoire des arts à Anvers, a écrit, en juin 1852, une notice sur Jacques Jordaens dans le même recueil où avaient paru, et celle de M. Cornelissen et les observations de M. Van Lerijs. On y rencontre le crayon généalogique de la famille Jordaens, publié pour la première fois. On y voit que — depuis 1541, date de la mort de Henri Jordaens, marié à Marguerite Van Uffele, jusqu'à la naissance d'Anne Catherine Jordaens, le dernier enfant du peintre, — tous les membres de cette famille, sans exception, ont été baptisés, mariés et enterrés avec les cérémonies du culte catholique, ce que l'auteur prouve par des extraits des registres authentiques de la cathédrale de Notre-Dame d'Anvers. Notons d'abord que ces documents nouveaux contredisent l'assertion de M. Van Lerijs citée plus haut, à savoir l'absence des noms des enfants de Jordaens et de Catherine Van Noort dans les registres de Notre-Dame, absence qui lui servait à prouver que le changement de religion des époux était survenu entre leur mariage et la naissance de leurs enfants. De ces premières données, M. Génard conclut, à son tour, que jusqu'en 1629, date de la naissance du dernier enfant de Jordaens, le peintre professait la religion catholique. Il cherche aussi à démontrer que Catherine Van Noort ne devint jamais protestante et qu'enfin, on doit reculer jusque vers l'année



1671 l'abjuration de son mari, veuf déjà depuis douze ans.

On sait qu'après la capitulation d'Anvers, Alexandre Farnèse accorda aux protestants le libre exercice de leur culte pendant quatre ans. — Ne devrait-on pas dire plutôt qu'il leur accorda quatre années pour régler leurs affaires avant de s'expatrier ou pour rentrer dans le giron de l'Église romaine? — M. Génard cite, d'après M. Mertens, une ordonnance de la commune d'Anvers, datée de 1585, désignant, pour la sépulture des protestants, deux terrains dans des faubourgs de la ville. Il est clair que cette concession n'était point perpétuelle et qu'elle ne pouvait avoir d'effet que pendant la durée des quatre années de tolérance accordées par le général espagnol. Ce terme fatal échu, l'exercice de tout culte autre que le culte catholique fut rigoureusement interdit dans la ville d'Anvers, et des peines sévères comminées contre ceux qui s'y livreraient. Ces peines étaient l'amende et le bannissement. Ceux qui le purent, sans sacrifier leur fortune et leur position, prirent le parti de se soustraire par un exil volontaire à l'obligation d'abjurer leurs croyances, et parmi ceux que le soin de leur existence forçait à demeurer à Anvers, il y en eut, à ce qu'il paraît, un assez grand nombre qui parvinrent à se soustraire à la vigilance des autorités. Il est aujourd'hui bien établi, et M. Génard en rapporte les preuves, que le culte protestant a été professé dans la ville d'Anvers, et sans interruption, pendant tout le XVII<sup>m</sup><sup>e</sup> siècle. Les documents authentiques constatant ce fait sont conservés; le principal est le registre du consistoire intitulé : *Brabantsche Olyfberg* (1). On y trouve,

---

(1) Voir pour plus de détails sur l'*Olyfberg*, l'histoire d'Anvers, par MM. Mertens et Torfs, t. VI, p. 554.

à dater de 1659, les procès-verbaux des réunions, réunions clandestines bien entendu, ainsi que la liste des personnes qui chaque année, à la fête de Pâques, participaient à la communion de la cène, selon le rite de Calvin. M. Génard rapporte, au sujet de ces réunions secrètes du consistoire, de curieux détails qui montrent à quel point il était difficile aux Anversois, demeurés fidèles aux principes de la réforme, d'échapper à la surveillance de leurs adversaires religieux. En 1665, une fille nommée *Hollantsche Marij*, chargée d'entretenir le local où avaient lieu les réunions, se convertit au catholicisme. Grande terreur parmi les protestants, qui n'osent plus s'assembler dans ce lieu, et qui, afin d'acheter le silence de cette fille, lui font une pension de 5 florins par mois. Mais quel ne fut point leur embarras, lorsqu'ils apprirent que Marij refusait leur offre et qu'elle venait d'entrer au service de M. le doyen du chapitre de la cathédrale. Depuis cette époque jusqu'en 1671, le consistoire ne se réunit plus que pour constater, par un très-bref procès-verbal, qu'il est à la recherche d'un lieu plus sûr et qu'il ne le trouve pas.

Enfin, en 1671, le nom de Jordaens paraît, pour la première fois, sur la liste des soixante personnes ayant pris part à la cène; les réunions du consistoire recommencent régulièrement, et la maison du peintre est le lieu d'où ses coreligionnaires et lui peuvent braver la surveillance qui les entoure. Jusqu'à la mort de Jordaens, il leur prêta ainsi sa maison. Le dernier consistoire qui y fut tenu porte la date du 16 juin 1678. Le peintre mourut le 18 octobre de la même année. De ces faits M. Génard tire cette conclusion : Puisque le nom de Jordaens ne se rencontre sur aucune des listes de l'*Olyfberg* avant 1671, et que cependant on

a ces listes complètes depuis 1659 (1), il ne pouvait être calviniste pendant cet intervalle, et l'on doit rapporter à cette date (1671 environ) l'abjuration de l'artiste.

Je pense n'avoir négligé aucun des faits nouveaux acquis aujourd'hui pour l'éclaircissement de cette intéressante question. Lorsque je les ai rencontrés pour la première fois, ils m'ont vivement étonné, et je ne vis point tout d'abord qu'ils pussent se concilier avec les opinions exprimées par Descamps, par Cornelissen et, en dernier lieu, par M. Alfred Michiels. Mais en y réfléchissant, je n'ai pas tardé à reconnaître le côté faible de l'argumentation. La preuve la plus forte est assurément celle que l'on tire de l'existence d'actes de baptême et de mariage pour Jordaens, pour sa femme et pour leurs enfants; mais ces actes établissent-ils en réalité que jusqu'en 1629 les deux époux sont demeurés fidèles au culte catholique? Ils prouvent qu'ils se sont soumis aux formalités qui seules, à cette époque, pouvaient constater l'état civil des familles. Mais en admettant que Jordaens et sa femme appartenissent au culte protestant, auraient-ils pu, au XVII<sup>me</sup> siècle, à Anvers, faire constater la naissance de leurs enfants, auraient-ils pu contracter mariage autrement que devant l'unique autorité qui tenait les registres de l'état civil, c'est-à-dire les chefs des paroisses catholiques? Il me paraissait bien

(1) Il y a ici dans le travail de M. Génard un point qui demande une explication. L'écrivain prétend que ces listes annuelles devaient comprendre toutes les personnes habitant Anvers qui professaient la religion calviniste. Où a-t-il puisé cette certitude? D'un autre côté, est-il bien certain que ces listes existent pour les années 1666, 1667, 1668, 1669 et 1670? Où donc avaient lieu les réunions des soixante personnes, pour la communion de la cène, lorsqu'on ne pouvait réunir le consistoire, beaucoup moins nombreux, faute d'un local assez sûr?

difficile d'admettre que des hommes qui devaient se cacher pour conserver la tradition de leur religion , dans une ville d'où elle était bannie, eussent pu concevoir l'idée de poser publiquement des actes qui les auraient dénoncés aux autorités chargées de poursuivre le crime d'hérésie.

Or, la seule abstention de participer aux cérémonies, aux pratiques et aux actes du culte dominant eût été pour eux aussi dangereuse que l'exercice même d'un culte défendu. Cette contrainte imposait aux réformés des actions que nous taxerions aujourd'hui d'hypocrisie; mais il faut se garder de les juger avec les idées de notre temps. Et si, afin de pouvoir continuer à habiter sa ville natale, si, afin de pouvoir exercer un art que l'Église catholique seule encourageait par des commandes importantes et suivies, Jordaens a dissimulé sa croyance, s'il a attendu pour confesser sa foi le moment où il vit s'approcher la mort, qui venait le délivrer de toutes les contraintes terrestres, nous ne pouvons pas lui en faire un reproche, nous devons le plaindre au contraire. Pourrions-nous être aussi indulgents pour une apostasie se produisant dans de pareilles conditions? Assurément non; et si Jordaens avait réellement attendu sa 78<sup>me</sup> année pour abandonner le culte de ses pères, après avoir profité toute sa vie des bénéfices que lui procurait l'exercice de cette religion, il encourrait un grave reproche, soit qu'on le juge avec les idées du XVII<sup>me</sup> siècle, soit qu'on apprécie sa conduite d'après les opinions du nôtre.

Il se présentait donc une question de fait et une question de droit à étudier et à éclaircir. La question de fait me paraissait claire : la méthode d'induction m'avait conduit aux conjectures que je viens d'indiquer. Quant à la question de droit, il appartenait à la science de la décider. Mais je



dois avouer que je me reconnaissais peu compétent pour risquer une excursion dans le domaine de la jurisprudence. Je m'adressai à mon honorable ami, M. Auguste Orts, avocat et professeur, qui eut l'obligeance de se charger des recherches et de la discussion du point de droit relatif à l'état civil des protestants dans les Pays-Bas, soumis à la domination espagnole, à l'époque dont nous nous occupons. Je transcris ici, sans en rien retrancher et sans y rien ajouter, la note, concise, claire, savante et complète qu'il m'a remise et dont les conclusions confirment de tout point mes conjectures :

« Dans les premières années du XVII<sup>me</sup> siècle, l'état civil des Belges ne professant pas le culte catholique, ne pouvait être constaté par actes publics quelconques.

» Le concile de Trente, qui confiait exclusivement au clergé catholique la rédaction des actes de baptême, de mariage et de décès, et la tenue des registres contenant ces actes, avait été publié en Belgique.

» Les dispositions du concile, là où il avait été publié, était obligatoires *même pour les hérétiques*. Ainsi l'avait décidé, par interprétation authentique, le sacré collège des cardinaux, et le pape avait approuvé la solution.

» Ce point est reconnu vrai et obligatoire pour la Belgique par les canonistes belges de tous les temps. Il est attesté par une curieuse consultation délivrée par les professeurs de l'université de Louvain en 1610, et que rapporte le juriconsulte anversois Anselmo, dans son recueil des consultations sur des matières religieuses, p. 58, imprimées à la suite du recueil de ses propres consultations.

» On trouve parmi les signataires de cette pièce Jean Malderus, qui fut promu à l'évêché d'Anvers l'année suivante (1611) et occupa ce siège jusqu'en 1655.

» Les mariages contractés devant les magistrats civils ou les ministres des cultes dissidents, n'étaient reconnus valables qu'alors qu'ils avaient été contractés *hors de Belgique*, dans un pays où il n'existait pas de ministre du culte catholique pouvant exercer librement son ministère.

» Mais alors le mariage était valable, eût-il même été contracté entre deux catholiques, ou entre catholique et hérétique, et l'acte dressé par le magistrat ou le ministre faisait preuve. Voyez sur ce point et la consultation des docteurs de Louvain déjà citée, et Van Espen, dans son *Jus ecclesiasticum*, p. II, tit. XII, chap. V, n° 52, etc.

» L'exercice des cultes dissidents constituait, à la même époque, un crime d'hérésie puni par les édits des princes et les lois canoniques.

» L'abstention des pratiques catholiques était elle-même un délit. Le recueil, déjà cité, d'Anselmo contient une ordonnance de l'évêque d'Anvers, Malderus, qui prescrit aux curés de dénoncer ceux de leurs paroissiens qui négligent de faire leurs Pâques, et prononce contre les négligents de fortes amendes.

» Un placard du 31 décembre 1609, motivé par l'apparition sur notre sol d'étrangers non catholiques qu'y ramenait la trêve de douze ans, défend encore aux habitants du pays les pratiques acatholiques, sous peine d'amendes et de bannissement.

» Les étrangers eux-mêmes doivent, d'après l'édit, s'abstenir de tout exercice *public*, de tout prosélytisme : ils doivent, dans les temples catholiques, se conformer aux cérémonies qui y sont publiquement célébrées ou s'abstenir d'y paraître, saluer le saint sacrement dans les rues, etc.

» L'interdiction du culte non-catholique aux nationaux fut maintenue par le traité de Munster en 1648, qui, par

son article 19, ne permet qu'aux étrangers de pratiquer la croyance non orthodoxe.

» Cet état des choses dura jusqu'à vers la fin du XVII<sup>me</sup> siècle.

» On peut donc répéter avec M. De Facqz, — dans son *Précis de l'ancien droit Belgique*, p. 281 : — « Les ministres du culte catholique étaient, en Belgique, les seuls officiers de l'état civil, c'est-à-dire avaient seuls qualité pour constater d'une manière authentique les événements principaux, tels que la naissance, le mariage, le décès, qui ajoutent ou retranchent un membre à une famille. »

» De là cette conséquence que tout non-catholique ou acatholique, comme disent les juriconsultes, devait, s'il voulait éviter les peines de l'hérésie et régulariser son état civil, feindre l'adhésion aux pratiques catholiques.

» Remarquons aussi que cette feinte était rendue plus facile par la tolérance catholique, qui se contentait, en matière de mariage et de décès, des simples apparences. On l'a vu plus haut, l'édit de 1619 invitait officiellement les dissidents étrangers à se prêter aux cérémonies catholiques.

» Le fait de l'inscription de deux personnes sur des registres de mariage tenus dans une paroisse catholique au XVII<sup>me</sup> siècle, ne prouve donc pas nécessairement la catholicité des inscrits. Peut-être s'agit-il de deux protestants se cachant pour les raisons déjà exposées et voulant assurer leur état civil ; peut-être s'agit-il d'un mariage mixte, que l'Eglise catholique s'est toujours crue en droit de bénir. »

Après avoir lu cette dissertation concluante, il n'est plus possible d'accepter comme preuve de la catholicité de Jordaens, de sa femme et de son beau-père, les actes de baptême et de mariage des membres de cette famille.

Nous avons, d'un autre côté, des preuves irrécusables de la participation de Jordaens au culte calviniste, ce sont :

1° La pierre tumulaire attestant que le peintre, sa femme Catherine Van Noort et leur fille Élisabeth ont été enterrés dans le cimetière protestant de Putte ;

2° Les registres du *Brabantsche Olyfberg* donnant, en 1671, le nom de Jacques Jordaens, dans la liste des calvinistes qui ont participé, cette année-là, à la communion de la cène.

3° Les mêmes registres faisant foi que, à dater de 1671 jusqu'en 1678, date de la mort du peintre, c'est dans sa propre maison qu'ont eu lieu les réunions secrètes du consistoire, interrompues depuis 1655 par l'impossibilité de trouver un local assez sûr ;

4° Le même registre contenant l'acte de décès de Jacques Jordaens et de sa fille, morte le même jour.

Enfin l'inhumation de Catherine Van Noort dans le même cimetière que son mari est une preuve qu'elle était de la même communion religieuse que lui. Mais Catherine Van Noort est morte en 1659. Il reste donc ici un point obscur. A-t-elle été d'abord enterrée dans le cimetière catholique d'Anvers? Je penche pour l'affirmative; mais ce n'est qu'une conjecture; il faudrait que des actes authentiques vinssent ou la confirmer ou la détruire.

Quoique cette question de détail présente un certain intérêt, et qu'elle mérite que Messieurs les savants archivistes anversoïis en fassent l'objet de leurs recherches, elle ne pourrait (de quelque manière qu'elle soit résolue) diminuer en rien la force des arguments que je viens d'exposer.

En effet, si, comme l'affirme l'inscription de Putte, le corps de Catherine repose dans le cimetière protestant, il doit y avoir été apporté ou à l'époque même de son



décès, ou après le décès de son mari. La première hypothèse n'est guère probable. En faisant donner à sa femme une sépulture protestante, Jordaens se dénonçait lui-même, et nous voyons, au contraire, qu'il a usé de la plus grande prudence jusqu'en 1671. N'est-il pas plus probable qu'il aura agi, dans cette circonstance, comme il avait déjà fait à l'occasion de son mariage et du baptême de ses enfants; qu'il se sera soumis aux formalités du culte dominant? Mais, demandera-t-on, comment le corps de Catherine Van Noort peut-il se trouver à Putte, s'il a été enterré dans le cimetière catholique d'Anvers? Par quelque supercherie peut-être; supercherie plus facile à cette époque qu'elle ne le serait aujourd'hui et dont les exemples ne manquent pas. Le corps était-il réellement dans le cercueil porté à la cathédrale?

Mais sans recourir à ce moyen un peu trop romanesque, on peut trouver une explication naturelle de l'inhumation du corps en terre sainte, en 1659, et de son exhumation en 1678.

A l'article de la mort, Jacques Jordaens n'ayant plus rien à redouter des lois humaines (1), se déclare hautement calviniste, refuse la sépulture catholique. Les registres de l'*Olyfberg* mentionnent son décès. Le clergé d'Anvers, non-seulement ne réclame pas l'inhumation du défunt en terre sainte; mais apprenant en même temps que toute la famille professait le même culte, aussi bien Élisabeth,

---

(1) Il n'avait rien à craindre pour lui, il n'avait rien à craindre pour sa famille; car en même temps que lui mourait sa fille, et son fils prenait la résolution de s'expatrier, ce qu'il fit en effet aussitôt après la mort de son père; il alla se fixer en Hollande, où il continua à professer la religion protestante.

morte le même jour que son père, que Catherine, morte 19 ans auparavant, ordonne l'exhumation d'un corps dont la présence au milieu des catholiques est une profanation du cimetière.

Si l'on refuse de reconnaître que Jordaens n'a jamais eu d'autre religion que la protestante, il faut chercher une époque convenable à son apostasie.

Les uns disent qu'il a été entraîné vers la réforme pendant le voyage qu'il fit à la Haye pour y exécuter les peintures commandées par la veuve de Frédéric-Henri. Mais comme ce voyage a eu lieu en 1652, que deviendrait, dans cette hypothèse, l'argument que M. Génard veut tirer de la présence de Jordaens à la *cène* pour la première fois en 1671, c'est-à-dire 19 ans après son abjuration?

M. Van Lerijs pense que c'est à l'époque du mariage de Jordaens, que lui, sa femme et son beau-père embrassèrent le protestantisme. Il y aurait eu alors entre son abjuration et sa première communion, non plus 19, mais 55 années.

M. Génard reporte l'événement à l'année 1671 environ; mais cette opinion ne peut tenir en présence de ce fait, que Catherine, morte en 1659, était protestante.

Quant à moi, je persiste à préférer l'opinion de M. N. Cornelissen, qui dit que Jacques Jordaens est né de parents protestants. Cette opinion s'accorde mieux avec tous les faits et permet de donner une explication honorable de la conduite du peintre et une explication plausible de toutes les circonstances obscures de sa vie. C'est huit ans après la capitulation d'Anvers qu'il vint au monde, lorsque les quatre années de répit accordées par Alexandre Farnèse étaient depuis longtemps révolues. Ses parents sont des bourgeois, marchands vivant de leur commerce. Si, pendant les troubles, ils ont adhéré aux nouveautés religieuses, ils n'ont

pu suivre dans l'exil leurs coreligionnaires ou plus compromis ou assez riches pour aller vivre sur la terre étrangère : ils se sont soumis à la dure nécessité. Mais il est plus facile de forcer l'homme à cacher sa croyance à une autorité ombrageuse et tyrannique, que d'arracher cette croyance de son cœur où elle est enracinée. Le père de Jordaens et sa famille se sont donc assujettis ostensiblement aux pratiques du culte catholique; mais dans le sein de la famille, dans cet asile respecté même aux plus mauvais jours, ce père a-t-il négligé d'inculquer à son fils les principes qu'il croit être la vérité? Le jeune Jordaens a pu recevoir dans la maison paternelle les idées de la réforme, et ces idées ont pu germer et se développer dans son cœur malgré la contrainte qu'elles subissaient au dehors.

Placé fort jeune dans l'atelier de Van Noort, il s'y sera confirmé dans son opposition au culte dominant. Il pouvait sympathiser, lui le jeune calviniste, avec le caractère de son maître, ce caractère dont on a fait un si sévère tableau et dont plus tard P.-P. Rubens, le jeune patricien catholique, ne put s'accommoder. Je l'ai déjà dit ailleurs, je ne saurais accepter comme fondés les reproches qu'on adresse à la moralité de Van Noort. Ce n'était pas un homme aux mœurs dissolues, et l'on doit de la reconnaissance à MM. Génard et Van Lerijs pour le soin qu'ils ont pris de réhabiliter sa mémoire; mais c'était vraisemblablement ce que, depuis plus d'un demi-siècle, on appelait un *libertin*, dénomination qui avait, à cette époque, une signification toute différente de celle que nous lui donnons aujourd'hui. C'était quelque chose d'analogue à ce que nous nommons un *libéral*, épithète dont de fort honnêtes gens se glorifient.

Le mariage de Jordaens, calviniste, avec la fille de son

maître, professant les mêmes opinions, s'explique tout naturellement.

Le choix que fait la princesse Amélie de Solms d'un peintre calviniste parmi tous les artistes d'Anvers, se comprend alors très-bien. Jordaens paraissait à ses concitoyens appartenir au culte dominant, mais il pouvait avoir conservé des relations avec les exilés. Ceux-ci du moins pouvaient avoir connaissance des noms de ceux qui, demeurés dans la patrie, y conservaient leurs opinions, malgré la contrainte qui les environnait.

Arrivé à un âge très-avancé, 78 ans (en 1671), il se mêle activement aux actes secrets de ses coreligionnaires : c'est lui qui donne un asile à l'Église forcée de se cacher; il meurt enfin en avouant hautement sa croyance.

Cette interprétation de la vie de l'illustre peintre anversoïse a, sur l'autre, l'avantage de laver sa mémoire de la tache d'une apostasie, qui ne serait point justifiable, qui n'a point de raison d'être, qui n'est même pas probable, à une époque où il était impossible que les sectateurs de Calvin fissent à Anvers de la propagande religieuse. Ils avaient assez de peine à se cacher et à se soustraire à l'application des lois sévères qui punissaient de l'amende et du bannissement l'exercice d'un culte non catholique.

Mais, me dira-t-on, comment accorderez-vous avec ce qui vient d'être dit le fait constant que parmi les frères et les sœurs de Jordaens, il y en a plusieurs qui se sont engagés dans les ordres monastiques? J'ai reconnu que toute la famille du père de Jordaens dut se soumettre aux pratiques et, par conséquent, à l'éducation religieuse du catholicisme. J'ai dit quelles causes ont pu influencer sur l'esprit de Jacques, pour le détourner de ces croyances, le rendre sourd à cet enseignement et l'entraîner vers les opinions de



son père. Ces influences n'ont point produit le même effet sur toute la famille et notamment sur les sœurs de Jacques. Des faits de ce genre ne sont point rares, même de nos jours.

De quelque manière qu'on explique la conduite de Jordaens, on est fondé à avancer hardiment qu'il n'a jamais été un croyant bien ferme aux dogmes de la religion catholique. Qu'il ait ou qu'il n'ait point posé un acte formel d'apostasie, il est incontestable qu'il ne pouvait avoir, à aucune époque de sa vie, cette foi vive que d'autres artistes ont su faire passer de leur cœur sur la toile. De là, l'absence du sentiment religieux dans ses tableaux d'église. Mais il y a loin de la constatation de ce fait à l'assertion qu'on se permet, dans un livre assez récent, où l'on attribue au grand coloriste flamand l'intention de tourner le catholicisme en ridicule, d'en parodier les saints mystères, et de répondre à la confiance que le clergé mettait dans son talent par la caricature des sujets qu'on le chargeait de représenter. Ceci dépasse les bornes des convenances et de la vérité. Pour quiconque a étudié les œuvres du peintre, il est manifeste que Jordaens a rempli consciencieusement les engagements qu'il avait contractés chaque fois qu'il a peint pour le clergé catholique. Ces toiles, comme toutes celles que son pinceau a couvertes, portent l'empreinte de son génie et de l'effort complet de son talent; mais il n'a pu y mettre ce qui n'était point dans sa nature : l'idéalisme, ce qui n'était point dans son cœur : la foi. Il serait injuste de lui en faire un crime, comme il est puéril de chercher à lui en faire un mérite.

## CLASSE DES SCIENCES.

---

*Séance du 14 décembre 1855.*

M. le général NERENBURGER, président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents* : MM. d'Omalus-d'Halloy, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Plateau, Dumont, Kickx, Stas, De Koninck, Van Beneden, A. De Vaux, de Selys-Longchamps, Du Bus, Gluge, Melsens, Schaar, Liagre, Duprez, *membres*; Lamarle, *associé*.

M. Eugène Simonis et M. Ed. Fétis, *membres de la classe des beaux-arts*, assistent à la séance.

---

## CORRESPONDANCE.

---

M. le Président félicite M. Dumont au sujet de la grande médaille d'honneur, remportée par lui à l'exposition universelle de Paris, pour la *Carte géologique de la Belgique*.

— S. M. le Roi et les deux Princes font remercier l'Académie pour l'invitation qui leur a été adressée d'assister à la séance publique.

— M. De Decker, Ministre de l'intérieur, exprime les mêmes remerciements; il espère que ses travaux à la Chambre lui permettront de se rendre à la séance.

— M. le Ministre fait hommage des différents procès-verbaux des séances des conseils provinciaux et des procès-verbaux du conseil d'agriculture.

M. le comte de Ribaucourt fait parvenir à l'Académie des cartes d'entrée pour les tribunes réservées du Sénat.

M. A. Comarmond, conservateur des Musées archéologiques de Lyon, adresse, au nom de cette ville, un volume sur les antiquités et curiosités contenues dans les salles du Musée.

M. Rafn adresse un ouvrage semblable concernant le Danemark.

La Société philosophique et littéraire de Manchester fait hommage de neuf volumes de ses Mémoires.

Des remerciements seront adressés pour ces diverses publications.

— M. Melsens dépose un paquet cacheté, qui est accepté par l'Académie.

— M. Bellynck fait parvenir ses observations de la chute des feuilles pendant l'année courante.

— M. A. Meyer adresse un mémoire manuscrit *Sur le théorème de Bernouilli dans le calcul des probabilités, étendu du binôme des factorielles...* (Commissaires : MM. Schaar, Timmermans et Lamarle.)

---

## RAPPORTS.

— M. J.-S. Stas présente des rapports sur différents objets soumis à son examen, et que des travaux spéciaux ne lui ont pas permis de faire plus tôt.

Il conclut d'abord à l'impression d'un travail de M. Navez, capitaine d'artillerie belge, contenant un nouveau procédé pour obtenir des épreuves photographiques positives.

« Ce procédé consiste, dit-il, à obtenir un positif sur glace collodionnée, dont les noirs soient assez transparents pour se détacher ou laissent ressortir les clairs-obscurs sur un fond en plâtre que l'on applique immédiatement sur la couche de collodion.

L'épreuve doit être tirée à la lumière d'une forte lampe que l'on munit d'un réflecteur parabolique et que l'on entoure d'un écran en carton noir qui supprime toute lumière diffuse.

La glace collodionnée est séparée de celle sur laquelle se trouve le négatif, par deux bandelettes en papier collées aux deux extrémités de cette dernière. Bien qu'il n'y ait pas contact entre la surface collodionnée et le négatif, l'épreuve vient très-nette, parce que l'on supprime toute lumière diffuse.

Le collodion dont on fait usage doit être très-limpide; ne contenir que la quantité d'alcool strictement nécessaire pour dissoudre le coton-poudre; ne renfermer que peu d'iodure de potassium. Le bain sensibilisateur doit être peu riche : 4 à 5 p. <sup>o</sup>/<sub>o</sub> de nitrate d'argent suffisant. Il convient d'y dissoudre un peu d'iodure d'argent, si l'on ne veut pas perdre les premières épreuves.



On développe l'épreuve au moyen de l'acide pyro-gallique légèrement acidulé. On fixe par l'hypo-sulfite de soude en dissolution saturée.

Aussitôt que l'épreuve est sèche, on la place sur un support de niveau et on verse sur la face collodionnée de la glace du plâtre délayé dans une dissolution de gomme arabique. On sèche le plâtre au moyen d'une lampe à alcool, si l'on est pressé. Éviter de chauffer trop fortement.

On peut, au besoin, réchauffer la teinte générale de l'épreuve en ajoutant une très-petite quantité de carmin à l'eau gommée au moyen de laquelle on délaye le plâtre. On combat ainsi l'effet de la teinte bleue que certaines glaces communiquent à l'épreuve.

Ce nouveau procédé réalise les avantages suivants :

1° Il fournit des épreuves sur la conservation desquelles le temps n'aura probablement aucune influence fâcheuse;

2° Il permet de terminer une épreuve en moins d'un quart d'heure, tandis que les épreuves sur papier doivent subir des lavages très-longes;

3° Il procure une finesse de détails et une fraîcheur auxquelles n'atteignent pas les épreuves sur papier;

4° Il donne au photographe le moyen d'employer ses soirées au tirage des positifs, tandis que la journée a été employée à la confection des négatifs. »

D'après un second rapport sur différentes inventions de M. Francotay, d'Herstal, propres à servir de moyens de sauvetage, de défense, de régulateur, etc., M. Stas pense que ces objets méritent peu d'attirer l'attention de l'Académie.

Enfin, dans un troisième rapport, sur une note de M. Van Arenbergh, pharmacien à Louvain, concernant un

nouveau chlorure de brome et les propriétés physiques et chimiques de ce corps, M. Stas propose que le travail soit renvoyé à l'auteur, pour l'inviter à s'assurer de nouveau, par l'expérience, s'il ne s'est pas trompé sur la nature du corps qu'il a cru découvrir.

Les conclusions de ces trois rapports sont adoptées par la classe.



### CONCOURS DE 1855.



Un seul mémoire a été envoyé au concours en réponse à la première question du programme.

#### *Rapport de M. Lamarle.*

« Vous avez mis au concours la question suivante :

*Convient-il d'exposer la mécanique, comme on l'a fait jusqu'ici, en commençant par la théorie de l'équilibre, ou est-il préférable que les notions du mouvement précèdent celles de l'équilibre ?*

En réponse à cette question vous avez reçu un mémoire portant pour épigraphe ces lignes empruntées à Muschenbroeck :

*Nulla corporibus inducitur mutatio  
cujus causa non fuerit motus.*

L'objet du présent rapport est de vous rendre compte de ce mémoire.

Notre tâche a été rendue difficile par le peu de soin que

l'auteur a pris d'écrire lisiblement, et aussi, bien qu'à un degré moindre, par un certain nombre d'incorrections qu'un défaut d'usage de la langue française ne lui a pas permis d'éviter. Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir suffisamment saisi la pensée de l'auteur pour pouvoir vous présenter une analyse succincte des parties de son travail qui se rapportent directement à la question proposée et vous mettre à même d'en apprécier le mérite.

L'auteur débute par quelques généralités sur l'importance de la mécanique et par un exposé des règles à suivre pour l'enseignement de cette science.

La rigueur est mise en première ligne, puis après et successivement, la clarté du langage, la liaison naturelle des idées, la parcimonie des définitions, propositions et notations, le choix des exemples. Des développements assez étendus servent à préciser le sens attaché par l'auteur à ces différentes règles, qu'il pose comme de simples prémisses et à la suite desquelles il aborde la question du concours.

*La dynamique, dit l'auteur, peut se passer de toute notion empruntée à la statique et n'a besoin que :*

- 1° *De l'axiome de l'inertie de la matière;*
- 2° *De la loi de la réaction égale à l'action.*

*Le système d'enseignement qui débute par la considération de l'équilibre exige un beaucoup plus grand nombre d'axiomes, savoir les deux précédents, puis d'autres énoncés comme il suit :*

3° *Une force peut être appliquée à tel point qu'on veut de sa direction;*

4° *Si une force agit sur un système qui peut tourner autour d'un point fixe et que sa direction ne passe pas par ce point fixe, la force mettra le système en mouvement;*

5° Lorsqu'un système de points est en équilibre, on ne détruit pas cet état en fixant un ou plusieurs de ces points, ou en établissant entre eux des liaisons nouvelles;

6° Les forces sont comme les vitesses qu'elles impriment en temps égaux à des corps semblables;

7° Si tous les points d'un système ont des vitesses constantes et égales, et se meuvent suivant des directions parallèles, et que l'un d'eux vienne à être sollicité par une certaine force, son mouvement relatif aux autres sera le même que si le mouvement commun au système n'avait point existé et que le point en question eût été sollicité par la même force agissant dans la même direction.

L'auteur ajoute, en ce qui concerne la liaison naturelle des idées, que la méthode, qui commence par considérer l'effet d'une seule force, paraît supérieure à celle où le premier objet est l'action simultanée de plusieurs forces dont les effets se détruisent. Voici d'ailleurs en quels termes il conclut :

*La méthode d'enseigner la mécanique par les lois du mouvement est la plus rigoureuse et, en général, plus conforme à la liaison naturelle des idées que le système usité. Il est vrai, ses premiers pas sont encombrés d'un peu plus de difficultés, mais la route s'aplanit à mesure qu'on s'avance et conduit sans aucun détour à son but. Le nouveau système d'enseigner la mécanique rationnelle est surtout recommandable avec des jeunes gens qui, suffisamment préparés, ont le vœu d'acquérir dans le temps le plus court possible une connaissance complète, sinon détaillée, de cette belle et utile science.*

Pour justifier cette conclusion, l'auteur termine en produisant le canevas d'un cours de mécanique rationnelle fondé sur les propriétés du mouvement. La solution demandée n'exigeait pas que ce canevas s'étendît au delà du point où les théorèmes fondamentaux relatifs à la compo-



sition et à la décomposition des forces se trouvent établis, comme conséquence des premiers éléments de la dynamique. En effet, dès qu'on est parvenu à ce résultat, la situation devient absolument la même que si l'on avait débuté par la statique, et, conséquemment, l'ordre précédemment suivi peut être considéré comme cessant d'influer sur les déductions ultérieures. L'auteur du mémoire que nous analysons a cru devoir donner une étendue beaucoup plus considérable au canevas qu'il a rédigé. Il y fait entrer toute la mécanique rationnelle jusques et y compris l'hydrodynamique. Nous n'avons pas à le suivre dans cette longue série de développements qui dépassent le but indiqué, sans fournir aucun argument nouveau en faveur de l'une ou l'autre des deux thèses en présence.

L'auteur commence, ainsi que l'ont fait en général tous ses prédécesseurs, par l'étude du mouvement d'un point, ce mouvement étant considéré en lui-même, géométriquement, et abstraction faite des causes qui le produisent. Il examine ensuite le mouvement d'un point matériel libre et sollicité par des forces constantes. Ici, un premier axiome devient nécessaire. Voici cet axiome, tel qu'il est énoncé par l'auteur :

*Le mouvement absolu de tout point matériel libre, sur lequel n'agissent point de causes extérieures, est rectiligne et uniforme.*

Quant à la notion et à la mesure des forces, l'auteur s'exprime comme il suit :

« La cause extérieure qui produit un changement de » vitesse ou de direction dans le mouvement d'un corps » ou point matériel se nomme en général une *force*. Quant » à sa mesure, nous convenons de la définition suivante : » Deux forces qui agissent successivement ou simultanément

» ment sur le même point matériel, sont en raison directe  
 » des accélérations qu'elles lui impriment, relativement au  
 » lieu que le point matériel occuperait, à chaque instant, si  
 » la force en question n'agissait pas sur lui. »

De là résulte, comme conséquence immédiate, le parallélogramme des forces, ou, ce qui revient au même, le principe général de la composition des forces qui concourent.

Si nous comparons cette façon de procéder à celle qu'ont adoptée MM. Sonnet, Callon, Resal, etc., dans leurs *Traité de mécanique élémentaire*, publiés en 1851, nous n'y voyons aucune différence essentielle, si ce n'est en ce qui concerne la mesure de la force. Pour ces géomètres, de même que pour nous, deux forces sont égales lorsque appliquées séparément et dans les mêmes conditions, elles produisent le même effet sur le dynamomètre; deux forces égales donnent en se superposant une force double, trois une force triple, et ainsi de suite. L'auteur du mémoire fait observer que les effets de deux forces, agissant suivant une même droite et dans le même sens, peuvent ne point s'ajouter. Il cite, comme exemple, le cas de deux corps qu'on aurait électrisés, l'un positivement, l'autre négativement, et qu'on réunirait pour les faire agir en même temps sur un corps neutre. Selon lui, la mesure des forces fournie par la dynamique est indépendante de leur action simultanée, et il suffit d'une définition convenable pour être dispensé d'établir, sous forme de *postulatum*, les deux principes fondamentaux de la proportionnalité des forces aux vitesses, et de l'indépendance existant entre l'effet d'une force et l'état de mouvement du point matériel qu'elle sollicite.

Au point de vue rationnel, de même qu'au point de vue pratique, il nous paraît peu satisfaisant de subordonner

l'évaluation d'une force à la mesure de l'accélération qu'elle peut imprimer. On conçoit qu'on ait recours à ce procédé indirect lorsque seul il est praticable, autrement son emploi semble peu naturel et assez difficile à justifier. Voyons, d'ailleurs, si la définition donnée par l'auteur du mémoire réalise les avantages qu'il lui attribue.

Pour que cette définition ait un sens précis, pour qu'elle puisse servir de base rationnelle et logique aux développements qu'elle reçoit ultérieurement, il est absolument nécessaire qu'elle implique certaines conditions qu'on n'est point libre d'omettre ni même de laisser dans un demi-jour, sous prétexte qu'elles sont sous-entendues. Il faut, en premier lieu, que le rapport des accélérations, produites par deux forces quelconques déterminées, demeure invariable, soit que ces forces agissent ensemble ou séparément, soit que le point matériel sur lequel on les fait agir se trouve initialement à l'état de repos ou à l'état de mouvement. Il faut, en outre, que les grandeurs absolues de ces accélérations restent toujours les mêmes, ou si elles varient, qu'on connaisse les lois de leurs variations. Les procédés suivis par l'auteur du mémoire prouvent qu'il exclut cette dernière hypothèse. Concluons que, tout en prétendant ne point recourir à d'autre axiome que celui de l'inertie, il admet, néanmoins, comme sous-entendu que l'accélération produite par une force ne peut être modifiée ni par l'état de mouvement du point matériel que cette force sollicite, ni par l'action simultanée d'une autre force quelconque. Or, admettre qu'il en soit ainsi ou le sous-entendre, c'est poser l'équivalent de ces deux postulatum qu'on est forcé d'introduire comme base fondamentale de la dynamique, et que l'auteur prétend écarter par le simple expédient d'une définition bien conçue. Une pa-



reille prétention n'est ni justifiée ni soutenable. On peut, sans doute, établir comme vérité de définition, que les forces ont pour mesures relatives les accélérations qu'elles impriment lorsqu'elles agissent successivement et isolément sur un même point matériel libre et à l'état de repos. Mais si l'on se tient uniquement à cette définition, et qu'on en exclue toute modification impliquant, d'une façon ou d'autre, les deux principes fondamentaux rappelés ci-dessus, il devient impossible de faire un seul pas en avant. On ne sait pas même, et l'on ne peut savoir, si deux forces, reconnues égales lorsqu'elles agissent successivement sur un même point matériel, acquièrent en se superposant l'intensité d'une force double. Où donc serait le moyen de sortir de cette impasse qui ferme toute issue vers le domaine de la statique, tout aussi bien que vers celui de la dynamique ?

Nous avons indiqué la marche suivie par l'auteur pour établir le parallélogramme des forces. Nous venons de montrer comment il parvient à ce résultat, à l'aide d'une définition qui implique, sans les énoncer, les deux principes fondamentaux invoqués dans les mêmes circonstances par ses prédécesseurs. C'est donc à tort que l'auteur du mémoire prétend pouvoir se passer de ces deux principes, et qu'il s'attribue, sous ce rapport, une sorte de supériorité relative.

Une fois qu'on est en possession du principe général de la composition des forces qui concourent, il semble que l'on n'ait rien de mieux à faire que d'en déduire immédiatement la loi de composition des forces parallèles, et plus généralement tous les théorèmes statiques dont on peut avoir besoin pour les développements ultérieurs. Tel est, en effet, l'ordre suivant lequel procèdent MM. Sonnet,



Callon, Résal, etc. L'auteur du mémoire s'y prend tout autrement. Il étudie d'abord, dans tous ses détails, le mouvement d'un point matériel. Il considère ensuite un système de points, et fait la même étude en ce qui concerne le mouvement progressif de ce système. Ici les déductions se fondent sur la loi de la réaction égale à l'action. Elles comprennent un nombre considérable de théorèmes, et notamment le principe de d'Alembert, le principe des forces vives, le principe des vitesses virtuelles. L'auteur traite alors du mouvement de rotation des systèmes rigides, et c'est seulement après avoir établi les lois générales de ce mouvement qu'il en déduit la loi de composition des forces parallèles, la détermination des centres de gravité, la théorie des couples, etc.

On voit par cette analyse succincte (et sans qu'il soit besoin de l'étendre davantage) combien est lente, pénible et embarrassée la marche suivie par l'auteur pour parvenir aux principes les plus simples de la statique élémentaire. Selon lui, c'est parce qu'on n'aurait aucune notion du levier, s'il n'existait point de corps solides, et que, par conséquent, la théorie du levier ne saurait être admise comme base de la statique; c'est parce qu'en débutant par la statique, on est forcé d'emprunter le secours d'un nombre plus grand d'axiomes; c'est parce qu'il paraît plus conforme à la liaison naturelle des idées de considérer d'abord l'effet d'une force unique plutôt que celui de plusieurs forces qui se font équilibre; c'est à raison de tous ces motifs principaux qu'il convient de commencer l'enseignement de la mécanique par la théorie du mouvement; c'est ensuite pour procéder avec une rigueur complète, c'est pour ne point intervertir l'ordre naturel des déductions successives que le programme doit être rédigé

comme l'auteur le propose, c'est-à-dire en établissant la théorie des forces parallèles, non pas pour aider à la construction de l'édifice dynamique, mais bien pour couronner cet édifice lorsqu'il est parvenu à son entier achèvement.

Les motifs exposés par l'auteur à l'appui du système qu'il adopte nous semblent peu fondés. Selon nous, la statique, telle que les Monge et les Poinsoy l'ont faite, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la simplicité et de l'exactitude. Elle a toute la rigueur féconde, toute la clarté lucide de la géométrie élémentaire. Bien loin d'emprunter à l'expérience aucun de ces principes que la dynamique réclame impérieusement, elle subsiste indépendamment de ces principes, et, lors même qu'ils n'existeraient pas ou que leur existence deviendrait douteuse, elle n'en resterait pas moins ce qu'elle est, une science pour ainsi dire parfaite. Il n'est point exact d'avancer qu'en basant la statique sur la dynamique, on diminue le nombre des axiomes ou des postulatum dont on doit faire usage. Ce n'est qu'en supprimant certaines parties de la statique qu'on peut simplifier en apparence l'ensemble des déductions. Le seul avantage qu'offre, à ce point de vue, le système d'enseignement qui débute par la dynamique, consiste en ce que le parallélogramme des forces se démontre un peu plus rapidement que dans le système contraire. Mais sait-on à quel prix se paye un avantage aussi insignifiant? Au prix d'un *postulatum* impossible à vérifier d'avance, et fondé sur une fiction essentiellement dépourvue de toute réalité.

Les scrupules exprimés par l'auteur vont trop loin lorsqu'ils infirment la théorie statique du levier. Ils manquent de fondement, lorsqu'ils le portent à considérer la notion d'équilibre comme plus complexe que celle du mouvement. En vain dira-t-on que l'action d'une force sur un point

matériel libre est plus facile à concevoir, et qu'elle fournit un objet d'étude plus élémentaire que celle de deux forces qui se font équilibre en ce même point. Une simple analyse du phénomène du mouvement prouve, au contraire, que, dès le premier pas, l'on est forcément ramené à la notion d'équilibre. Et, en effet, si le point sollicité ne résistait pas au changement d'état que tend à produire l'action sollicitante, si la réaction due à cette résistance ne se développait point, en raison même du changement d'état, et dans la mesure précisément nécessaire pour équilibrer cette action, il deviendrait absolument impossible de comprendre pourquoi l'accélération produite dépendrait de la masse et du temps : il faudrait admettre qu'elle résulte uniquement de la vitesse avec laquelle la force peut se déplacer et qu'elle se réalise instantanément. Mais ce seraient là de pures chimères, et, puisque les faits se manifestent avec une entière évidence, il n'est point permis de fermer les yeux pour ne pas les voir et d'en faire abstraction, tout comme s'ils n'existaient pas. L'effet d'une force agissant sur un point matériel libre consiste avant tout dans la production d'un changement d'état, d'où naît en même temps une réaction égale et contraire à l'action de la force. Le changement d'état se réalise en général par la génération ou la destruction d'une certaine vitesse. C'est, en vertu de la vitesse acquise ou conservée, par voie d'augmentation ou de diminution, que le point se meut avec tendance à l'uniformité. Que deux forces agissent ensemble sur un même point matériel et suivant des directions différentes, il est visible que la réaction, due à l'inertie de ce point et au changement d'état qu'il subit, est nécessairement unique. Il faut, en outre, qu'elle se développe de façon à équilibrer l'action simultanée des forces sollici-



tantes. On voit donc clairement que tant qu'on n'a point établi statiquement le parallélogramme des forces, on ne peut aborder directement la solution dynamique de ce problème tout élémentaire. Nous accordons qu'on peut suppléer au théorème statique par un *postulatum* fondé sur la fiction que deux mouvements distincts ont lieu simultanément là où, en réalité, il ne peut en exister qu'un seul. Nous ne saurions admettre qu'il soit naturel et logique de recourir à ce procédé indirect, pour ne pas dire incertain, qui voile la vérité et obscurcit, plutôt qu'il ne facilite les déductions subséquentes. L'erreur que nous venons de signaler et de redresser est une erreur si commune que, parmi tous les géomètres qui ont précédé l'auteur dans la voie où il s'est engagé, nous n'en connaissons aucun qui ait su l'éviter.

C'est en partie pour avoir rejeté, contrairement à Newton, la notion des forces d'inertie; pour n'avoir pas vu le rôle essentiel que cette notion remplit dans le simple phénomène d'une force unique agissant sur un point matériel; c'est pour n'avoir pas saisi le sens véritable du principe de d'Alembert; pour n'avoir pas compris que ce principe essentiel et fondamental, qui ramène à la statique la dynamique tout entière, régit la loi du mouvement dans les cas les plus simples comme dans les cas les plus complexes; c'est à raison de toutes ces causes que l'auteur du mémoire, au lieu de simplifier l'enseignement de la mécanique par les modifications qu'il propose, l'a, au contraire, considérablement compliqué. Le but qu'ont poursuivi ses prédécesseurs, consistait principalement à rendre cet enseignement plus pratique, plus facile et plus sûr. Leur méthode suppose des élèves qui n'ont point encore abordé l'étude des mathématiques transcendantes. Néanmoins, ils



empruntent le secours des quantités infinitésimales , et , sans s'inquiéter des perturbations qui peuvent en résulter , ils ne craignent pas de troubler la source , jusque-là si pure , de l'enseignement élémentaire. L'auteur du mémoire évite cet écueil dangereux , mais c'est à l'aide des ressources que lui fournit le calcul différentiel et sans introduire en réalité aucune simplification. Dès lors il manque le but qu'il s'agissait principalement d'atteindre , soit en mettant les parties essentielles de la mécanique élémentaire à la portée du plus grand nombre , soit en organisant , dans des conditions nouvelles et meilleures , un système d'enseignement complet de la mécanique rationnelle.

En résumé , le mémoire dont nous venons de vous rendre compte , ne nous paraît pas remplir les conditions voulues pour être couronné. Selon nous , la solution qu'il apporte à la question proposée n'est point satisfaisante dans ses développements ; elle n'est pas non plus suffisamment justifiée dans son principe. Toutefois nous nous plaisons à reconnaître que l'auteur a fait preuve de connaissances étendues. S'il a péché par excès de rigorisme , lorsqu'il a critiqué certains détails de la méthode qui débute par la statique , ou qu'il s'est cru logiquement forcé de reporter à la fin de la dynamique la théorie des forces parallèles , il a le mérite d'avoir compris qu'il n'y a plus d'enseignement scientifique , ni de véritable culture de l'intelligence , là où , sous le prétexte de rendre la science plus facile et surtout plus pratique , on en supprime les fondements naturels , mettant à leur place , d'un côté , des procédés purement mécaniques , de l'autre , des conceptions dénuées de toute réalité et inintelligibles. »

— La classe , conformément à l'opinion de M. le rap-

porteur et des deux autres commissaires, MM. Timmermans et Schaar, a résolu de ne pas accorder sa médaille.

---

NOMINATIONS.

La classe procède, par scrutin secret, aux élections, d'après les listes qui lui ont été soumises à la dernière séance; elle fait les nominations suivantes :

*Membre de la section des sciences mathématiques  
et physiques.*

M. Brasseur, professeur à l'université de Liège.

*Correspondants de la classe.*

M. Ernest Quetelet, lieutenant du génie;

M. Jules d'Udekem, à Bruxelles.

*Associés de la classe.*

M. Lejeune-Dirichlet, professeur à l'université de Göttingue;

M. Hansteen, directeur de l'observatoire de Christiania;

Sir Roderick Murchison, géologue à Londres.

La classe a ensuite procédé au renouvellement de la commission des finances, et a nommé MM. De Vanx, le vicomte B. Du Bus, Wesmael, Van Beneden et Nerenburger, membres de cette commission.

---

*Séance publique du 13 décembre 1855.*

M. le général NERENBURGER, président de l'Académie.

M. DUMONT, vice-directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

*Sont présents :* MM. d'Omalius d'Hallo, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Kickx, Stas, De Koninck, Van Beneden, De Vaux, de Selys-Longchamps, le vicomte Du Bus, Gluge, Melsens, Schaar, Liagre, Duprez, *membres*; Galeotti, Maus, Ernest Quetelet, d'Udekem, *correspondants*.

Assistent à la séance :

*Classe des lettres.* — MM. Leclercq, directeur; le chevalier Marchal, Schayes, Arendt, Ch. Faider, *membres*; Chalon, Mathieu, *correspondants*.

*Classe des beaux-arts.* — MM. Alvin, Braemt, Navez, Suys, Snel, Fraikin, Ed. Fétis, Portaels, *membres*.

La séance est ouverte à 1 heure précise.

M. le directeur donne lecture d'une notice sur *la figure de la terre*, qui retrace rapidement les principales phases de cette question, depuis Ératosthène jusqu'à nos jours. Après avoir donné les dimensions du globe, telles qu'elles résultent des opérations modernes les plus dignes de confiance, il ajoute que ces résultats ne sont pas le dernier mot de la question : « Plus les travaux géodésiques se multiplieront, dit-il, plus exactes deviendront les ex-

» pressions numériques des éléments qui concourent à  
 » fixer la forme et la grandeur de l'ellipsoïde terrestre.  
 » Mais à cette cause de perfectionnement, il vient s'en  
 » joindre une autre pour le moins aussi influente : c'est la  
 » marche progressive, incessante et rapide de l'esprit hu-  
 » main. » Pour ne citer qu'un exemple, l'auteur consi-  
 dère cette force merveilleuse qui transporte instantanément  
 la pensée d'un point à un autre ; mise au service des astro-  
 nomes, elle réalise un immense progrès pour la géodésie,  
 en permettant d'assigner les différences de longitudes,  
 avec une précision inconnue auparavant. Il conclut que  
 l'honneur de résoudre complètement la question est ré-  
 servé aux générations futures, mais que celles-ci, si elles  
 ne sont ni oublieuses ni ingrates, attribueront à la nôtre  
 une belle part dans leur succès.

M. De Koninck donne lecture d'une notice de M. Que-  
 telet, secrétaire perpétuel, sur M. Pagani, membre de la  
 classe des sciences, mort le 10 mai 1855.

Cette notice sera imprimée dans l'*Annuaire de l'Acadé-  
 mie* pour 1856.

M. le Président fait connaître les nominations faites  
 dans la classe des sciences (voir pag. 774) et lève ensuite  
 la séance.





## OUVRAGES PRÉSENTÉS.

---

*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins, II<sup>me</sup> série. Tome VI; 2<sup>me</sup> Bulletin. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste. Lettres inédites publiées d'après les originaux conservés dans les Archives royales de Simancas; par M. Gachard. Tome II. Bruxelles, 1855; 1 vol. in-8°.*

*Organisation de l'enseignement des arts graphiques et plastiques. Rapport complémentaire du 7 mai 1855. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Exhibition d'eaux-fortes de Rembrandt, d'Adrien Van Ostade, etc., au cercle artistique et littéraire de Bruxelles; par M. Alvin. (Extrait de la Revue universelle des arts.) Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Concours de poésie française et flamande. Distribution des prix. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Procès-verbaux des séances des conseils provinciaux des neuf provinces. Session de 1855; 9 broch. in-8°.*

*Bulletin du conseil supérieur d'agriculture du royaume de Belgique. Tome VIII. Bruxelles, 1855; 1 vol. in-4°.*

*Supplément au catalogue de la Bibliothèque de la commission centrale de statistique. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Congrès de statistique réuni à Paris, du 10 mai au 15 septembre 1855; par X. Heuschling. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Annales de pomologie belge et étrangère, publiées par la Commission royale de pomologie. III<sup>me</sup> année. N<sup>os</sup> 4 à 9. Bruxelles, 1855; 2 cahiers in-4°.*

*Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II; par Th. Juste. Tome II. Bruxelles, 1855; 1 vol. in-8°.*

*Dissertation sur la pelvimétrie et les différents modes de délivrance dans les cas d'étroitesse extrême du bassin; thèse par H. Guillery. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Chants populaires des Flamands de France; recueillis et publiés par E. de Coussemaker. 1<sup>re</sup> livraison. Gand, 1855; 1 broch. gr. in-8°.*

*Traité théorique et pratique de l'élève et de l'amélioration des bêtes à cornes; par M. J. Scheidweiler. Gand, 1855; 1 vol. in-8°.*

*Le dernier comte de Thiennes; par Kervyn de Volkaersbeke. Gand, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois; par U. Capitaine. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Recherches sur Jacques Du Brœucq, statuaire et architecte montois au XVI<sup>me</sup> siècle; par A. Lacroix. Mons, 1855; 1 broch. gr. in-8°.*

*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Tome II; 3<sup>me</sup> liv. Anvers, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome II; 5<sup>me</sup> liv. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome II; 5<sup>me</sup> fascicule. Tongres, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Cours élémentaire de prononciation de lecture à haute voix et de récitation d'après l'Académie et les grammairiens les plus estimés; par Fr. Hennebert. Tournai, 1856; 1 vol. in-8°.*

*Introduction à une nouvelle théorie médicale; par F.-O. Mes-sien. Tournai, 1855; 1 vol. in-4°.*

*À propos de l'exposition universelle des beaux-arts de 1855; par M. Jules Pety. Liège, 1855; 1 broch. in-8°.*

*Bureaux de bienfaisance, leurs devoirs dans le soulagement de l'humanité souffrante; par P.-C. Baes. Vilvorde, 1854; 1 broch. in-8°.*

*Commerce intérieur et extérieur de la Belgique; par le même. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.*

*Des inconvénients qui peuvent résulter du suréchauffement des tuyaux aspirateurs en fonte, employés pour les calorifères; par V. Vanden Broeck. Mons, 1845; 1/2 feuille in-8°.*

*Réflexions sur l'hygiène des mineurs et des ouvriers d'usines métallurgiques; par le même. Mons, 1845; 1 vol. in-8°.*

*Aperçu sur l'état physique et moral de certaines classes ouvrières; par le même. Bruxelles, 1845; 1 broch. in-8°.*

*Rapport chimico-légal, relatif à la recherche du cuivre et de l'arsenic dans le pain; par le même. Bruxelles, 1845; 1 broch. in-8°.*

*Un mot sur l'industrie sidérurgique à propos du traité conclu le 1<sup>er</sup> septembre entre la Belgique et le Zollverein; par le même. Mons, 1844; 1 broch. in-8°.*

*De l'insuffisance des lois actuelles pour empêcher les falsifications des matières alimentaires; par le même. Bruxelles, 1846; 1 broch. in-16.*

*De la composition du sang, au point de vue de la physiologie et de la thérapeutique; par le même. Roulers, 1847; 1 broch. in-8°.*

*De l'influence que peut exercer la découverte du coton-poudre sur la fréquence et le danger des émeutes; par le même. Bruxelles, 1848; 1 broch. in-8°.*

*De la présence possible de l'arsenic, du plomb, du cuivre, du mercure ou du cobalt dans les braises des boulangeries; par le même. Anvers, 1850; 1 broch. in-8°.*

*De la préparation de la nicotine, et de son mode d'action sur l'économie animale; par le même. Roulers, 1851; 1 broch. in-8°.*

*Hygiène. Rapport présenté à la Société des sciences du Hainaut; par le même. Mons, 1851; 1 broch. in-8°.*

*Des modifications à apporter à la législation des cours d'eau non navigables ni flottables; par le même. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-8°.*

*De l'extraction de l'alcool par le traitement direct des betteraves destinées à l'alimentation du bétail; par le même. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.*

*De la distillation agricole des betteraves destinées à l'alimentation du bétail*; par V. Vanden Broeck. Brux., 1855; 1 broch. in-8°.

*Rapport adressé à M. le Gouverneur du Hainaut, relativement aux eaux des sucreries d'Hornu et de Boussu*; par le même. Anvers, 1855; 1 broch. in-8°.

*Catéchisme agricole*; par le même. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-18.

*Quelques mots à propos des fabriques de produits chimiques et des accusations dont leurs travaux sont l'objet*; par le même. Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*; par MM. les Secrétaires perpétuels. Tome XLI; n<sup>os</sup> 16 à 25. Paris, 1855; 10 broch. in-4°.

*Observations sur les orages dans les montagnes des Pyrénées*; par M. Lartigue. (Extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences.) Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

*L'Athenæum français*. 4<sup>me</sup> année; n<sup>os</sup> 45 à 52. Paris, 1855; 10 doubles feuilles in-4°.

*Analyse du Code pénal*; par F. Berriat-St-Prix. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

*De l'authenticité des monuments découverts à la chapelle de S'-Éloi*; par Fr. Lenormant. (Extrait du Correspondant.) Paris. 1855; 1 broch. in-8°.

*Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Épigraphie antique du département du Rhône; par le D<sup>r</sup> A. Comarmond. Lyon, 1846-1854; 1 vol. in-4°.

*Description de l'écrin d'une dame romaine trouvé à Lyon en 1841, chez les Frères de la doctrine chrétienne*; par le D<sup>r</sup> A. Comarmond. Lyon, 1844; 1 broch. in-4°.

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel*. Tome III; novembre. Neuchâtel, 1855; 1 broch. in-8°.

*Memoirs of the literary and philosophical Society of Manchester*. Second series. Vol. I à V, VI à XII. Londres, 1805 à 1855; 10 vol. in-8°.



*Abstracts from the meteorological observations taken at the stations of the royal engineers in the year 1853-1854*; edited by lieut.-colonel H. James. Londres, 1855; 1 vol. in-4°.

*The quarterly journal of the chemical Society.* N° XXXI. Londres, 1855; 1 broch. in-8°.

*Abhandlungen der historischen classe der koeniglich-bayerischen Akademie der Wissenschaften.* VII Bandes, 5 Abtheilung. Munich, 1855; 1 broch. in-4°.

*Rede in der öffentlichen Sitzung der K. Akademie der Wissenschaften am 28 März 1855 zu ihrer 96 Stiftungsfeier*; gehalten von Fr. von Thiersch. Munich, 1855; 1 broch. in-4°.

*Biographische Charakteristik der Dr Lorenz Hübner's* von J. Wissmayr. Munich, 1855; 1 broch. in-8°.

*Beiträge zur Wiederherstellung der Schrift des Euklides über die Theilung der Figuren*; von Dr L.-F. Ofterdinger. Ulm, 1855; 1 broch. in-4°.

*Untersuchungen über die Stibamyle und einige ihrer Verbindungen*; von F. Berlé. Leipzig, 1855; 1 broch. in-8°.

*Zweiter Jahresbericht des germanischen nationalmuseums zu Nürnberg.* Vom September 1854 bis ende August 1855, verfasst von Dr J. Müller. Leipzig, 1855; 1 broch. in-4°.

*Aperçu de l'ancienne géographie des régions arctiques de l'Amérique*; par M. C.-C. Rafn. Copenhagen, 1847; 1 broch. in-8°.

*Guide to northern archaeology by the royal Society of northern antiquaries of Copenhagen*; edited for the use of english readers by the earl of Ellesmere. Londres, 1848; 1 broch. in-8°.

*Ontdekking van America door de Noormannen*; door de Haan Hetteema. Leeuwarden, 1854; 1/2 feuille in-8°.

*Leitfaden zur nordischen Alterthumskunde*, herausgegeben von der K. Gesellschaft für nordische Alterthumskunde. Copenhagen, 1837; 1 broch. in 8°.

*Antiquités américaines d'après les monuments historiques des Islandais et des anciens Scandinaves*; publiées sous les auspices

de la Société royale des antiquaires du Nord, par Ch.-C. Rafn. Copenhague, 1845; 1 vol. in-4°.

*Antiquarisk tidsskrift*, udgivet af det kongelige nordiske Oldskrift-Selskab. 1846 à 1851. Copenhague, 1847 et 1852; 2 vol. in-8°.

*Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*. 1845-1849. Copenhague; 2 vol. in-8°.

*Vestiges d'Asserbo et de Soborg, découverts par S. M. Frédéric VII, roi de Danemark*. (Mémoire publié par la Société royale des antiquaires du Nord). Copenhague, 1855; 1 broch. in-8°.

*Saga jätvardar konungs hins helya*; udgiven efter islandske Oldböger i Grundtexten med dansk Oversættelse af C.-C. Rafn og von Sigurdsson. Copenhague, 1852; 1 broch. in-8°.

*Nordboernes forbindelser med östen i det niende og naermest følgende aarhundreder*; af C.-C. Rafn. Copenhague, 1854; 1/2 feuille in-8°.

*The discovery of America by the Northmen*; by C.-C. Rafn. Copenhague, 1855; 1/4 de feuille in-8°.

*Découverte de l'Amérique par les Normands*; par C.-C. Rafn. Copenhague, 1855; 1/4 de feuille in-8°.

*Repertorium italicum complectens zoologiam, mineralogiam, geologiam et palaeontologiam*; cura J.-J. Bianconi. Vol. II. Bologne, 1854; 1 vol. in-8°.

*Brevi considerazioni intorno ad alcuni piu costanti fenomeni Vesuviani*; per el cav. Fr. Del Giudice. Naples, 1855; 1 broch. in-8°.

## TABLES ALPHABÉTIQUES

### DU TOME XXII.

---

#### TABLE DES AUTEURS.

---

(Les chiffres romains indiquent chaque partie du tome; les chiffres arabes indiquent la pagination.)

#### A.

*Académie royale d'Anvers.* — Annonce de son prochain concours, I, 306.

*Airy.* — Hommage d'un ouvrage, I, 206.

*Alvin.* — Rapports sur le char de S<sup>te</sup>-Gertrude à Nivelles, I, 194, et II, 716; commissaire pour le concours des cantates, I, 312; appendice à la notice sur H. De Caisne, I, 314; commissaire pour un mémoire de concours, I, 384; rapport sur ce mémoire, II, 276; hommage d'ouvrages, II, 17 et 716; découverte de la copie d'un manuscrit de Jean Molanus, II, 183; commissaire pour une proposition relative à un prix de gravure en taille-douce, II, 633; commissaire pour la question de contrefaçon des œuvres d'art, II, 713; le peintre Jacques Jordaens est-il né calviniste, ou bien, pour embrasser ce culte, a-t-il abjuré la religion catholique? II, 740.

*Amand (Ch.).* — Observations sur la floraison des plantes, II, 542.

*Anonyme.* — Demande relative au concours de la classe des lettres, I, 573; demande relative au concours pour l'exploitation des houillères, II, 546.

*Arendt.* — Nommé membre, I, 581; approbation royale de sa nomination, I, 575; remerciements au sujet de sa nomination, I, 374, des colonies fla-

mandes établies, au XII<sup>me</sup> siècle, dans le nord de l'Allemagne, II, 600.  
*Association britannique.* — Annonce de sa prochaine réunion à Glasgow, I, 338, et II, 341.

## B.

- Baguet.* — Des moyens de s'assurer, dans l'enseignement, le concours de la volonté de l'élève, I, 277; des moyens d'atténuer les inconvénients que présente, pour la science, la nécessité des examens, I, 342; examen d'une objection relative à l'étude de la langue maternelle, considérée comme base de l'enseignement, I, 373.
- Bara.* — Rapport de MM. Gruyer et Van Meenen sur son résumé de la théorie de la méthode pure, II, 440 et 563.
- Baron.* — Commissaire pour le concours des cantates, I, 312.
- Barre (Auguste et Albert).* — Remercements pour les regrets exprimés par l'Académie, au sujet de la mort de leur père, II, 465.
- Barre (J.-J.).* — Annonce de sa mort, II, 76.
- Bède.* — Recherches sur les chaleurs spécifiques de quelques métaux, à différentes températures, I, 207; rapport de M. Crahay sur ce mémoire, I, 473.
- Bellynck (Alfred).* — Observations sur la floraison des plantes, II, 342; hommage d'un ouvrage, II, 759.
- Belpaire (M<sup>me</sup> A.).* — Envoi d'une notice biographique sur son mari, I, 206.
- Benoît.* — Lauréat du grand concours de composition musicale, II, 331.
- Biver.* — Dépôt d'un billet cacheté, II, 647.
- Blüm (Aug.).* — Échange du journal *La Science* avec les publications académiques, I, 324.
- Bock.* — Rapport sur le char de S<sup>te</sup>-Gertrude de Nivelles, II, 717.
- Bolte.* — Hommage d'un ouvrage, I, 306.
- Bonoldi.* — Soumet un ouvrage à l'examen de l'Académie, I, 126.
- Borgnet (Ad.).* — Commissaire pour une notice de M. Liebrecht, I, 373; rapport sur cette notice, II, 157; commissaire pour un mémoire de M. Yssel de Schepper, II, 337.
- Bormans.* — Membre du jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 34; rapport sur quelques anciens fragments d'un manuscrit des origines ou étymologies d'Isidore de Séville, I, 39; notice sur deux fragments de la traduction thioise du Roman de la Rose, par Heinrike Van Aken, de Bruxelles, I, 76.
- Bourdon (J.).* — Observations sur la végétation au 21 octobre, II, 505.
- Bouton.* — Dépôt d'un paquet cacheté, II, 346.



- Braemt.* — Commissaire pour une proposition relative à un prix nouveau pour la gravure en taille-douce, II, 655.
- Brasseur.* — Nommé membre, II, 774.
- Bruhns (Carl.)* — Découverte d'une nouvelle comète, II, 646.
- Burnier (F.)* — Observations sur la floraison des plantes, II, 542.
- Buys-Ballot.* — Extrait d'une lettre relative aux observations météorologiques, II, 542.

## C.

- Caisse des artistes.* — Séance du comité administratif, I, 195; subside du Gouvernement, I, 505, 550 et 444; somme provenant de l'exposition des beaux-arts de Bruxelles, I, 506.
- Cantraine.* — Commissaire pour un mémoire de M. d'Udekem, I, 524; rapport sur ce mémoire, I, 477; commissaire pour une note de M. Marcel de Serres, II, 545; rapport sur cette note, II, 518.
- Carbonelle (Ign.)* — Intégration d'un système de cinq équations aux dérivées partielles, qui se présente dans la transformation de plusieurs problèmes de géométrie et de physique mathématique, II, 545 et 652; rapports de MM. Schaar et Timmermans, sur cette note, II, 647.
- Carton.* — Membre du jury pour le prix quinquennal de littérature flamande, I, 54.
- Chacornac.* — Découverte d'une planète, I, 560.
- Chalon.* — Hommage d'ouvrages, I, 528; commissaire pour une notice de M. Germain, II, 459; rapport sur cette notice, II, 557.
- Chasles.* — Extrait d'une lettre adressée à M. Quetelet, sur les sections du cône et les foyers multiples, II, 544.
- Comarmond.* — Envoi d'ouvrages, II, 759.
- Conscience.* — Arrêté royal lui décernant le prix quinquennal de littérature flamande, I, 455.
- Contadini (Jean).* — Compte rendu des expériences sur la lumière électrique, faites à Rome, I, 525.
- Corr (Érin).* — Note sur l'institution d'un prix de gravure en taille-douce, II, 652; commissaire pour cette note, II, 655.
- Crahay.* — Commissaire pour un mémoire de M. Bède, I, 207; rapport sur ce mémoire, I, 475; température observée à Louvain, pendant les mois de janvier et février 1855, I, 227; note sur quelques hivers remarquables par le froid du mois de février, I, 229; annonce de sa mort, II, 502.

## D.

- Daussoigne-Méhul*. — Commissaire pour le concours des cantates, I, 312; proposition relative à l'ouverture d'un concours de symphonie pour les artistes belges, II, 78 et 261.
- David*. — Membre du jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 34.
- De Borre*. — Observations sur les phénomènes périodiques des plantes, I, 322, 361, et II, 342, 305.
- De Brockhausen (le baron)*. — Hommage d'un ouvrage au nom de M. Bolte, I, 306.
- De Busscher*. — Notice sur une peinture murale à l'huile, I, 386, et II, 265; commissaire pour un mémoire de concours, I, 384; rapport sur ce mémoire, II, 307.
- De Coussemaker*. — Hommage d'un ouvrage, II, 670.
- De Chénédollé*. — Hommage de deux pièces de vers manuscrites, I, 329.
- De Gerlache (le baron)*. — Nommé directeur pour 1856, I, 124; commissaire pour un mémoire de concours, I, 181; rapport sur ce mémoire, I, 378; fragment historique sur Charlemagne, I, 342 et 402; de l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des Germains, II, 159.
- De Keyser*. — Nommé directeur pour 1856, I, 127; commissaire pour un mémoire de concours, I, 386; rapport sur ce mémoire, II, 325.
- De Koninck*. — Hommage d'ouvrages, I, 2, et II, 304; commissaire pour un mémoire de M. Marcel de Serres, I, 207; commissaire pour une notice de M. Dujardin, I, 362; rapport sur cette notice, II, 13.
- Delannoy*. — Redemande un manuscrit de concours, I, 192.
- De Ligne (le prince)*. — Remerciments, au nom du Sénat, pour l'envoi des publications de l'Académie, I, 2, 255, et II, 646.
- Demanet*. — Nommé correspondant, I, 127; remerciements au sujet de sa nomination, I, 191; commissaire pour un mémoire de concours, I, 386; rapport sur ce mémoire, II, 325.
- De Martius*. — Lettres adressées à M. Quetelet, sur la floraison de l'*Agave americana*, I, 158 et 322.
- Demol*. — Lauréat du grand concours de composition musicale, II, 331; le dernier jour d'Herculanum, cantate exécutée par l'orchestre du Conservatoire royal, II, 332.
- De Montalembert (le comte)*. — Nommé correspondant, I, 382; remerciements au sujet de sa nomination, I, 374.
- D'Omalius d'Halloy*. — Commissaire pour un mémoire de M. Marcel de

- Serres, I, 207; commissaire pour une notice de M. Dujardin, I, 562; rapport sur cette notice, II, 15.
- De Ram (le chanoine)*. — Don d'ouvrages, I, 181, et II, 502; commissaire pour un mémoire de concours, I, 181; rapport sur ce mémoire, I, 578; les docteurs de la faculté de théologie de Louvain et le duc d'Albe en 1575, I, 185; opinion des théologiens de Louvain sur la répression administrative de la mendicité, en 1562 et 1565, I, 256; nommé officier de l'ordre de Léopold, I, 455.
- De Rossi (le chevalier)*. — Nommé correspondant, I, 582; remerciements au sujet de sa nomination, II, 59.
- De St-Genois (le baron)*. — Membre du jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 54; rapport sur des fragments de parchemin, I, 58; commissaire pour un mémoire de M. Nève, I, 256; rapport sur ce mémoire, I, 557; nommé chevalier de l'ordre de Léopold, I, 455; dépôt d'un mémoire de M. Yssel de Schepper, de Deventer, II, 557.
- De Selys-Longchamps (Edm.)*. — Observations sur les phénomènes périodiques du règne animal, I, 5; idem, du règne végétal, I, 560, et II, 505 et 646; notice sur l'hirondelle rousseline d'Europe et sur les autres espèces du sous-genre *Cecropis*, II, 95; note sur la maladie des pommes de terre, II, 155.
- De Smet*. — Note sur le grand canon de Gand et son nom populaire, I, 58; note sur un ancien missel de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, conservé au British Museum, II, 458; notice sur Baudouin II, comte de Guines et d'Ardre, protecteur des sciences et des lettres au XIII<sup>me</sup> siècle, II, 590.
- D'Udekem*. — Nouvelle classification des annélides sétigères abranches, I, 524, et II, 555; rapport de M. Van Beneden sur cette notice, I, 477; notice sur deux nouvelles espèces de *Scolex*, II, 545 et 528; rapport de M. Van Beneden sur cette notice, II, 506; nommé correspondant, II, 774.
- De Vaux (Ad.)*. — Rapport sur la boussole électro-magnétique de M. Gloesener, I, 208; commissaire pour une notice de M. Gérard, I, 562; membre de la commission spéciale des finances, II, 774.
- Dewalque*. — Remerciements au sujet de sa nomination de correspondant, I, 2; observations des phénomènes périodiques, I, 157, 522, 561, et II, 542.
- Dewit*. — Membre de la Caisse centrale des artistes belges, I, 550.
- De Witte (le baron J.)*. — Commissaire pour une notice de M. Wagener, I, 256; rapport sur cette notice, I, 529; commissaire pour un mémoire de M. Roulez, II, 157; rapport sur ce mémoire, II, 459.
- Dien*. — Découverte d'une comète, I, 157.
- Du Bus (le v<sup>te</sup> B.)*. Note sur quelques espèces inédites d'oiseaux, I, 150; membre de la commission spéciale des finances, II, 774.

*Ducpetiaux.* — Hommage d'un ouvrage, I, 574.

*Dujardin.* — Notice sur les débris d'un *Plesiosaurus dolichodeirus*, I, 562; rapport de M. De Koninck sur cette notice, II, 15.

*Dumont.* — Nommé directeur pour 1856, I, 55; commissaire pour une notice de M. Dujardin, I, 562; rapport sur cette notice, II, 15; hommage d'une carte géologique, I, 562; arrêté royal relatif à la carte du sous-sol de la Belgique, II, 2; communication de cartes géologiques, II, 57.

*Duprez.* — Remercements au sujet de sa nomination de membre, I, 2; notice sur l'aérolithe tombé à Saint-Denis-Westrem, II, 54; commissaire pour un mémoire de M. Montigny, II, 86; rapport sur ce mémoire, II, 547; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, II, 86; rapport sur ce mémoire, II, 547; observations météorologiques, faites à Gand, en 1854, II, 86; observations sur les étoiles filantes, II, 542; observations sur l'électricité de l'air, II, 505; observations sur le magnétisme, II, 647.

## E.

*Erman.* — Lettre adressée à M. Quetelet sur les résultats d'observations astronomiques et magnétiques, faites en Espagne et en France aux mois d'août et de septembre 1855, I, 569.

*Espy (James).* — Annonce relative à sa théorie des tempêtes, II, 541.

## F.

*Faïder (Ch.).* — Nommé membre, I, 581; approbation royale de sa nomination, I, 575; remerciements au sujet de sa nomination, I, 575.

*Fétis (Ed.).* — Notice sur Jean Stradan, I, 445; notice sur Mathieu et Paul Bril, I, 594; commissaire pour deux mémoires de concours, I, 585 et 586; rapports sur ces mémoires, II, 291 et 508; notice sur Gérard de Laïresse, II, 468; sur la restauration de l'escalier de l'église Sainte-Gudule, II, 656; notice sur Livin Mehus, II, 717.

*Fétis (F.).* — Remercements au directeur sortant, I, 127; commissaire pour le concours des cantates, I, 512; commissaire pour un mémoire de M. Massart, I, 551; rapport sur ce mémoire, I, 445; commissaire pour une méthode de M. Van Synghel, I, 444; rapport sur cette méthode, II, 77; commissaire pour un mémoire de concours, I, 585; rapport sur ce mémoire, II, 504; discours prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts, II, 527.

*Finelli.* — Annonce de sa mort, I, 551.

*Francotay.* — Sur diverses inventions de sauvetage, II, 545.

*Fuss.* — Annonce de sa mort, I, 156.



## G.

- Gachard*. — Hommages d'ouvrages, I, 55; remise d'un manuscrit de feu l'abbé Mann, II, 59; remise d'un manuscrit de feu R. de Berg, II, 670; commissaire pour un mémoire de M. Yssel de Schepper, II, 557; notice sur le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, II, 685.
- Gauss*. — Annonce de sa mort, I, 206.
- Geefs (G.)*. — Commissaire pour une proposition relative à un prix de gravure en taille-douce, II, 655.
- Geerts (Ch.)*. — Annonce de sa mort, II, 76.
- Geerts (M<sup>me</sup> veuve)*. — Remercie l'Académie pour les sentiments de condoléance exprimés au sujet de la mort de son mari, II, 274.
- Gérard*. — Notice sur l'application de l'électricité à différents instruments, I, 562.
- Germain (F.-J.)*. — Observations météorologiques faites à Bastogne en 1854, I, 562; notice sur un dépôt de monnaies du XIII<sup>me</sup> siècle, découvert à Tillet, II, 459; rapports de MM. Chalon et Polain sur cette notice, II, 565.
- Geubel*. — Rapport verbal sur sa note relative à des antiquités découvertes à Falboth, II, 60.
- Ghaye*. — Phénomènes périodiques des plantes, I, 5, 561; II, 505 et 646.
- Gloesener*. — Communication au sujet des appareils de télégraphie électrique, I, 5; rapports de MM. Maus et De Vaux sur sa boussole électro-magnétique, I, 208.
- Gluge*. — Sur un ouvrage de M. Luschka, de Tubingue, I, 562; commissaire pour une note de M. Marcel de Serres, II, 545; rapport sur cette note, 518; commissaire pour une notice de M. d'Udekem, II, 545; rapport sur cette notice, II, 506.
- Goetmackers*. — Décision au sujet d'un drame manuscrit qu'il soumet au jugement de l'Académie, I, 528.
- Goldschmidt*. — Découverte d'une planète, II, 505.
- Grandgagnage (Ch.)*. — Envoi des tables alphabétiques de son mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale, I, 56.
- Greterin*. — Hommage d'un ouvrage, II, 670.
- Groebe (D.)*. — Autorisation de réimprimer son mémoire couronné par l'Académie, I, 56.
- Gruyer*. — Rapport sur le résumé de l'Essai de la théorie de la méthode pure de M. Bara, II, 440 et 565.

## H.

*Hanssens*. — Commissaire pour le concours des cantates, I, 512; commissaire pour une méthode de M. Van Synghel, I, 444; rapport sur cette méthode, II, 77.

*Hansteen*. — Nommé associé, II, 774.

*Hemleb*. — Admis comme membre de la Caisse centrale des artistes belges, I, 585.

*Henkel* (de Fulde). — Redemande un manuscrit de concours, I, 192.

*Héris*. — Auteur d'un mémoire couronné par la classe des beaux-arts, II, 651.

*Hoffmann* (*Hermann*). — Envoi d'observations climatologiques faites à Giessen, II, 505.

*Houzeau*. — Remercements au sujet de sa nomination, I, 2.

## J.

*Jakschitch* (*Wladimir*). — Hommage du Bulletin de la société savante de Belgrade, II, 2.

*Jansen* (*H.*). — Hommage d'un ouvrage, II, 541.

*Kaemtz*. — Lettre, adressée à M. Quetelet, sur différentes questions de météorologie, I, 219.

## K.

*Kervyn de Lettenhove*. — Dépôt de fragments de parchemin, I, 124; Béatrice de Courtray, 2<sup>me</sup> partie, I, 582; communication verbale sur quelques manuscrits précieux, II, 159.

*Kickx*. — Recherches pour servir à la flore cryptogamique des Flandres, cinquième centurie, I, 561; rapports de MM. Martens et Spring sur ce mémoire, I, 472; hommage d'un ouvrage, II, 86; commissaire pour une notice de M. Strail, II, 545; rapport sur cette notice, II, 508.

*Klinkerfues*. — Annonce d'une comète nouvelle, II, 2.

*Kuchenmeister*. — De la *Linguatula ferox*, I, 21; rapport de M. Van Beneden sur cette notice, I, 4.

## L.

*Lacaze-Duthiers*. — Lettre, adressée à M. Van Beneden, au sujet de l'hermaphrodisme des mollusques acéphales lamellibranches, II, 504.

*Lacordaire*. — Hommage d'un ouvrage, II, 647.

- Lamarle*. — Commissaire pour un mémoire de M. E. Quetelet, I, 207; note sur un moyen très-simple d'augmenter, dans une proportion notable, la résistance d'une pièce prismatique, chargée uniformément, I, 252 et 505; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, I, 524; rapport sur ce mémoire, II, 9; commissaire pour un mémoire de concours, II, 546; rapport sur ce mémoire, II, 762; commissaire pour un mémoire de M. Meyer, II, 504.
- Leclerc (Victor)*. — Nommé correspondant, I, 582; remerciements au sujet de sa nomination, I, 574 et 670; annonce l'envoi d'un ouvrage, II, 670.
- Lee (John)*. — Transmet l'aperçu analytique d'une séance de l'Institution chronologique de Londres, I, 56.
- Lejeune-Dirichlet*. — Nommé associé, II, 774.
- Lenormant (C.)*. — Hommage d'un ouvrage, II, 670.
- Le Roy (Alph.)*. — Hommage d'un ouvrage, II, 77.
- Lesbroussart*. — Annonce de sa mort, I, 254; ses funérailles, I, 527.
- Leverrier*. — Annonce d'une comète nouvelle, II, 2.
- Liagre*. — Sur la probabilité de l'existence d'une cause d'erreur régulière dans une série d'observations, I, 524 et II, 15; rapport de M. Lamarle sur ce mémoire, II, 9; commissaire pour un mémoire de M. Willich, I, 524; rapport sur ce mémoire, I, 562; commissaire pour un mémoire de M. Mahmoud, I, 561; rapport sur ce mémoire, II, 5; commissaire pour un mémoire de M. Montigny, II, 86; rapport sur ce mémoire, II, 547; mémoire intitulé : De l'influence des phases lunaires sur la pression atmosphérique, II, 86; rapports de MM. Duprez, Plateau et Quetelet sur ce mémoire, II, 547; notice sur l'aberration diurne en azimut et en hauteur, II, 87; commissaire pour une notice de M. Francotay, II, 545; mémoire intitulé : Problème des crépuscules, II, 504; commissaire pour une notice de M. F. Vandebroeck, II, 647.
- Liebrecht. (Félix)*. — La Mesnie furieuse ou la chasse sauvage, I, 575 et II, 190; rapport de M. Borgnet sur cette notice, II, 157.
- Luther*. — Découverte d'une planète, I, 560; II, 505.

## M.

- Macaulay*. — Nommé correspondant, I, 582; remerciements au sujet de sa nomination, I, 575.
- Mac-Leod*. — Observations des phénomènes périodiques, I, 158.
- Mahmoud*. — Mémoire sur le calendrier judaïque actuel, I, 561; rapports de MM. Liagre et Quetelet sur ce mémoire, II, 5; observations sur le magnétisme terrestre, II, 14.

- Manuel Rico y Sinobas.* — Observations météorologiques faites en Espagne, II, 541.
- Marcel de Serres.* — Mémoire sur les invertébrés perforants et parasites de l'ancien monde et des temps actuels, I, 207; de quelques faits nouveaux relatifs aux invertébrés perforants, II, 545; rapport de M. Van Beneden sur cette notice, II, 518.
- Marchal (le chevalier).* — Hommage d'un ouvrage, I, 575.
- Martens.* — Hommage d'un ouvrage, I, 2; nouvelles recherches sur la coloration des plantes, I, 157; commissaire pour un mémoire de M. Kickx, I, 561; rapport sur ce mémoire, I, 472; commissaire pour une notice de M. Van Arenberg, II, 545.
- Massart.* — Soumet au jugement de l'Académie une méthode de chant, I, 550.
- Mathieu (Ad.).* — Traduction de l'épître 1<sup>re</sup> du second livre d'Horace, II, 615; traduction de l'épître II du second livre d'Horace, II, 671.
- Maury.* — Cartes maritimes, I, 2 et 156; remerciements pour sa nomination d'associé, I, 558.
- Maus.* — Rectification au sujet d'un mémoire sur une machine hydropneumatique, I, 5; rapport sur la boussole électro-magnétique de M. Glöesener, I, 208; commissaire pour une notice de M. Gérard, I, 562; commissaire pour un mémoire de M. Plateau, II, 86.
- Melloni.* — Monument sépulcral à élever à sa mémoire, II, 542.
- Melsens.* — Dépôt d'un billet cacheté, II, 759.
- Mergaert (Désiré).* — Arrêté relatif à la pension qui lui est accordée comme lauréat du grand concours de peinture, I, 585.
- Meyer.* — Mémoire concernant une proposition géodésique énoncée par M. Liagre, II, 504.
- Minervini (Giulio).* — Hommage d'un ouvrage, II, 557.
- Ministre des affaires étrangères.* — Envoi d'ouvrages, II, 502.
- Ministre de la guerre.* — Envoi d'un ouvrage, II, 502.
- Ministre de l'intérieur.* — Envoi d'ouvrages, I, 2, 502 et 556; II, 646, 716 et 759; jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 54 et 181; publication du supplément rectificatif de Mireus, I, 55; crédit supplémentaire pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande, I, 55; dépôt au musée des dessins de M. Laureys, I, 126; arrêté royal relatif à l'élection de M. Duprez, I, 156; copié d'un manuscrit de Van Maerlant, I, 180; communication des derniers rapports de MM. Carlier et Pauwels, I, 191, et II, 78; objets découverts dans le canal d'Iherentals, I, 206; manuscrits transmis à la classe des lettres, I, 255; succession de M. le baron de Stassart, I, 528; statue du prince Charles de



Lorraine, I, 528; buste de feu M. le baron de Stassart, I, 549; demande d'un rapport sur la toile d'amiante, I, 549; communication d'un rapport de M. Lassen, I, 550; communication du rapport du jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 572; buste de feu M. Lesbroussart, I, 572; sur le grand concours de composition musicale de 1855, I, 445; arrêté royal relatif à la carte du sous-sol de la Belgique, par M. Dumont, II, 2; envoi des bustes de LL. AA. RR. le comte de Flandre, de la princesse Charlotte et du duc et de la duchesse de Brabant, II, 58 et 77; jury pour le concours de poésie entre les littérateurs belges, II, 156; communications au sujet: 1<sup>o</sup> d'un mémoire couronné par la classe des beaux-arts; 2<sup>o</sup> de l'exécution de la cantate de M. Demol; 5<sup>o</sup> d'une ouverture de M. Lassen, II, 275; cartes pour différentes solennités, II, 275; envoi de l'exposé de la situation administrative des neuf provinces, II, 458; lettre relative au char de S<sup>te</sup>-Gertrude, II, 651; demande d'une liste des candidats pour le jury du concours quinquennal d'histoire, II, 669; lettres sur la reproduction des ouvrages de sculpture et de peinture, et sur la contrefaçon des œuvres d'art, II, 715; lettre au sujet du lauréat du concours musical de 1855, II, 715; communication relative au mémoire de M. Héris, II, 716; lettre au sujet de l'escalier de l'église de S<sup>te</sup>-Gudule, II, 715.

*Ministre des travaux publics.* — Envoi d'un ouvrage, I, 522; communication de l'arrêté royal qui institue un concours relatif à l'exploitation des mines de houille, I, 558.

*Ministre des Pays-Bas (S. Ex. le).* — Communication relative aux publications adressées aux sociétés savantes des Indes orientales, I, 558.

*Montigny.* — Communication au sujet de l'église de St-Aubin, à Namur, I, 126; température observée à Namur, pendant les mois de janvier et février 1855, I, 228; mémoire sur les causes de la scintillation, II, 86; rapport de M. Plateau sur ce mémoire, II, 347.

*Müller (Ant.-J.).* — Découverte relative à la couleur à l'huile à l'usage des peintres, II, 275.

*Murchison (sir R.).* — Nommé associé, II, 774.

*Mussels (F.).* — Admis comme membre de la Caisse centrale des artistes belges, I, 550.

## N.

*Navez.* — Commissaire pour un mémoire de concours, I, 584; rapport sur ce mémoire, II, 291; commissaire pour la question de contrefaçon des œuvres d'art, II, 715.

*Nerenburger.* — Président de l'Académie pour 1855, I, 2; remerciements

- au directeur sortant, I, 55; interprète des sentiments de l'Académie aux funérailles de M. Crahay, II, 502; sur le procédé héliographique de M. Niepce de St-Victor, II, 648; félicitations à M. Dumont, pour la distinction que ce dernier a remportée à Paris, II, 758; membre de la commission spéciale des finances, II, 774; lecture d'une notice sur *la figure de la terre*, II, 775.
- Nève (Felix)*. — Mémoire sur la vie d'Eugène Jacquet de Bruxelles, I, 256; rapports de MM. le baron de St-Genois et Roulez, sur ce mémoire, I, 557.
- Nonce apostolique (S. Ex. le)*. — Communication de pièces relatives aux observations météorologiques en mer, I, 559.
- Nyström*. — Commissaire pour un mémoire de M. Marcel de Serres, I, 207; description succincte d'un nouveau mollusque marin des rives de l'Escaut, II, 455.

## P.

- Pagani*. — Annonce de sa mort, I, 472.
- Pardes*. — Commissaire pour un mémoire de concours, I, 585; rapport sur ce mémoire, II, 507.
- Pégo*. — Sur les observations météorologiques en mer, I, 157; observations météorologiques faites à Lisbonne, I, 522 et 472, II, 505; observations climatologiques faites en Espagne, II, 542.
- Perrey*. — Note sur les tremblements de terre en 1854, avec supplément pour les années antérieures, I, 526.
- Plateau*. — Hommage d'un ouvrage, I, 156; commissaire pour un mémoire de M. Montigny, II, 86; rapport sur ce mémoire, II, 547; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, II, 86; rapport sur ce mémoire, II, 547; mémoire intitulé : Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, II, 86; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, II, 504.
- Polain*. — Hommage d'un ouvrage, I, 575 et 574; commissaire pour une notice de M. Germain, II, 459; rapport sur cette notice, II, 565.
- Portals*. — Nommé membre, I, 127; remerciements au sujet de sa nomination, I, 191; approbation royale de sa nomination, I, 505; commissaire pour une proposition relative à un prix de gravure en taille-douce, II, 655; commissaire pour la question de contrefaçon des œuvres d'art, II, 716.

## Q.

- Quaranta*. — Envoi d'ouvrages, II, 557.
- Questeurs de la Chambre des Représentants*. — Envoi de cartes d'entrée aux tribunes réservées, II, 646.

*Questeurs du Senat.* Envoi des cartes d'entrée pour les tribunes réservées, II, 759.

*Quetelet (A.).* — Don d'ouvrages, I, 2, 181 et 525; de l'influence des températures sur le développement de la végétation, I, 10; présentation d'une cantate destinée au concours musical de 1855, I, 126; renseignements sur la comète de Dien, I, 137; sur la température de l'hiver de 1854-1855, I, 141 et 225; lecture d'une notice sur D.-F. Arago, I, 179; observations des phénomènes périodiques des plantes faites à Bruxelles, en 1854, I, 207; commissaire pour une notice de M. Bède, I, 207, rapport sur cette notice, I, 475; rapport sur une boussole électro-magnétique de M. Gloesener, I, 215; sur l'extension qu'a prise, en Allemagne, l'observation des phénomènes périodiques, I, 216; détails relatifs au recueil de Miræus, I, 255; communication au sujet des observations de météorologie et de physique du globe, I, 525; dépôt de deux cantates pour le concours de composition musicale, I, 551; communication relative aux expositions des beaux-arts de Mons, Louvain et Malines, I, 551; phénomènes périodiques des plantes, I, 561, II, 505 et 646; commissaire pour un mémoire de M. Mahmoud, I, 561; rapport sur ce mémoire, II, 9; éclipse lunaire du 2 mai 1855, I, 565; valeur absolue de la déclinaison et de l'inclinaison magnétique, I, 565; lecture d'une notice sur Lesbroussart, I, 40; sur la relation entre les températures et la durée de la végétation des plantes, I, 479; sur la lunette méridienne avec cercle de Gambey et sur le niveau fixe qui y est attaché, I, 491; sur la bibliothèque léguée par feu M. le baron de Stassart, II, 78; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, II, 86; rapport sur ce mémoire, II, 547; commissaire pour un mémoire de M. Plateau, II, 86; étoiles filantes périodiques du mois d'août, II, 557; observations sur l'électricité de l'air, II, 505; lecture d'une notice sur G.-M. Pagani, II, 520 et 776.

*Quetelet (Ernest).* — Mémoire sur l'élimination d'une inconnue entre deux équations, I, 207; sur la lunette méridienne avec cercle de Gambay et sur le niveau fixe qui y est attaché, I, 491; nommé correspondant, II, 774.

## R.

*Rafn.* — Envoi d'ouvrages, II, 759.

*Rau.* — Nommé correspondant, I, 582; remerciements au sujet de sa nomination, I, 575.

*Rens.* — Observations sur un projet de rapport pour la littérature et l'art dramatiques, I, 56.

*Rigblundt.* — Commissaire pour un mémoire de concours, I, 585; rapport sur ce mémoire, II, 505.

- Rogge*. — Observations au sujet des encouragements à donner à la littérature et à l'art dramatiques, I, 56.
- Roulez*. — Hommage d'un ouvrage, I, 55; commissaire pour un mémoire de M. F. Nève, I, 256; rapport sur ce mémoire, I, 557; commissaire pour une notice de M. Wagner, I, 256; rapport sur cette notice, I, 529; mémoire sur Pélops et Œnomaïs, II, 157; rapport de M. de Witte et Schayes sur ce mémoire, II, 459.
- Rühlmg*. — Admis comme membre de la Caisse centrale des artistes, I, 126.

## S.

- Sancho (Ed.)*. — Remerciments pour des ouvrages offerts aux Sociétés savantes de l'Espagne, II, 505.
- Sauveur*. — Interprète des sentiments de l'Académie aux funérailles de M. Sommé, II, 502.
- Say (Horace)*. — Nommé correspondant, I, 582; remerciements au sujet de sa nomination, I, 575.
- Scarpellini (E.-J.)*. — Communication au sujet des observations météorologiques en mer, I, 156; envoi d'une notice sur feu C. Finelli, I, 144.
- Schaar*. — Commissaire pour un mémoire de M. Ern. Quetelet, I, 207; commissaire pour un mémoire de M. Meyer, II, 504; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, I, 524; rapport sur ce mémoire, II, 9; commissaire pour une note de M. Willich, I, 524; rapport sur cette note, I, 562; commissaire pour une notice de M. Carboneille, II, 545; rapport sur cette note, II, 647; commissaire pour un mémoire de concours, II, 546; rapport sur ce mémoire, II, 774; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, II, 504.
- Schayes*. — Commissaire pour un mémoire de concours, I, 181; rapport sur ce mémoire, I, 574; commissaire pour un mémoire de M. Liebrecht, I, 575; rapport sur ce mémoire, II, 157; recherches sur la population de la Sicile ancienne, II, 62 et 170; commissaire pour un mémoire de M. Roulez, II, 157; rapport sur ce mémoire, II, 459; observations nouvelles sur les Cimmériens et les Cimbres, II, 441; commissaire pour un mémoire de M. Yssel de Schepper, II, 557.
- Scheidweiler*. — Observations sur les phénomènes périodiques des plantes, I, 522, II, 647.
- Schwann*. — Communication verbale, au sujet de la transformation de Cœnures en Tenias, I, 571; hommage d'un ouvrage, II, 542.
- Schweizer*. — Découverte d'une planète, I, 560.
- Senex*. — Admis comme membre de la caisse centrale des artistes, I, 585.



- Serrure*. — Membre du jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 54; hommage d'un ouvrage, I, 528.
- Siret*. — Nommé correspondant, I, 127; remerciements au sujet de sa nomination, I, 191; annonce la confection d'une table générale des Bulletins, I, 506; hommage d'un opuscule, I, 551; commissaire pour un mémoire de concours, I, 584; rapport sur ce mémoire, II, 291.
- Snel*. — Commissaire pour le concours des cantates, I, 512; commissaire pour un mémoire de M. Massart, I, 551; rapport sur ce mémoire, I, 444; commissaire pour une méthode de M. Van Synghel, I, 444; rapport sur cette méthode, II, 77; commissaire pour un mémoire de concours, I, 585; rapport sur ce mémoire, II, 504.
- Snellaert*. — Membre du jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 54; verslag van den jury met het toekennen van den vyfjaerlykschen eereprys voor de vlaemsche letterkunde, I, 455.
- Société Dunkerquoise*. — Annonce d'un concours, II, 458.
- Société littéraire et philosophique de Manchester*. — Demande d'entrer en relations, II, 502; envoi d'ouvrages, II, 759.
- Somme*. — Observations sur les phénomènes périodiques des plantes, I, 207; annonce de sa mort, II, 502.
- Spring*. — Commissaire pour un mémoire de M. Kickx, I, 561; rapport sur ce mémoire, I, 472; commissaire pour une notice de M. Strail, II, 545; rapport sur cette notice, II, 508.
- Stas*. — Commissaire pour une note de M. Bède, I, 207; rapport sur cette note, I, 475; commissaire pour une note de M. Francotay, I, 545; rapport sur cette note, II, 761; commissaire pour une note de M. Van Arenbergh, II, 545; rapport sur cette note, II, 761; rapport sur un travail de M. le capitaine Navez, II, 760.
- Strail (A.)*. — Notice sur le genre *Michelaria villosa*, II, 545; rapports de MM. Kickx et Spring sur cette notice, II, 508.

## T.

- Thonissen*. — Nommé correspondant, I, 582; remerciements au sujet de sa nomination, I, 575.
- Timmermans*. — Commissaire pour un mémoire de M. Ern. Quetelet, I, 207; commissaire pour un mémoire de M. Liagre, I, 524; rapport sur ce mémoire, II, 9; commissaire pour une note de M. Carbonnelle, II, 545; rapport sur cette note, II, 647; commissaire pour un mémoire de concours, II, 546; rapport sur ce mémoire, II, 774; commissaire pour un mémoire de M. Meyer, II, 504.
- Trappeniers*. — Envoi d'un plan, II, 716.

## U.

*Uricoochia* (Ez.). — Demande d'entrer en relations pour les observations astronomiques et météorologiques, II, 541.

## V.

*Van Arenbergh*. — Sur une nouvelle combinaison de chlore et brome, II, 545;

*Van Beneden*. — Rapport sur une notice de M. Küchenmeister, I, 4; sur les organes sexuels des huîtres, I, 252; commissaire pour une notice de M. d'Udekem, I, 524; rapport sur cette notice, I, 477; communication verbale sur la transformation de Cœnures en Tenias, I, 571; commissaire pour une note de M. Marcel de Serres, II, 545; rapport sur cette note, II, 518; commissaire pour une notice de M. d'Udekem, II, 545; rapport sur cette notice, II, 506; sur les vers parasites du poisson-lune (*Orthogoriscus mola*) et le Cécrops, qui vit sur ses branchies, II, 520; membre de la commission spéciale des finances, II, 774.

*Vandebroeck*. — Hommage de différents ouvrages, II, 647; communication d'un mémoire de M. L. Ordinaire de la Calange, II, 647.

*Vanden Broeck* (F.). — Notice sur le mouvement de rotation des corps célestes, II, 647.

*Vander Haeghen* (Ph.). — De l'étude du tamoul, I, 285.

*Van Duyse*. — Envoi d'ouvrages destinés au concours quinquennal de littérature flamande, I, 55; nommé correspondant, I, 582; remerciements au sujet de sa nomination, I, 575.

*Van Hasselt*. — Commissaire pour le concours des cantates, I, 512.

*Van Meenen*. — Rapport sur le résumé de l'Essai sur la théorie de la méthode pure, par M. Bara, II, 440 et 565.

*Van Synghel*. — La Typophonie ou nouvelle méthode de musique, I, 444; rapport de M. F. Fétis sur cette méthode, II, 77.

*Vattemare* (A.). — Échange de publications, I, 181.

*Vieuxtemps*. — Commissaire pour un ouvrage de M. Massart, I, 530, rapport sur cet ouvrage, I, 444; admis comme membre de la Caisse centrale des artistes, I, 550.

*Vincent*. — Observations ornithologiques, I, 207.

## W.

*Wagner* (A.). — Notice sur un monument métrologique récemment découvert en Phrygie, I, 256; rapports de M. Roulez et de Witte sur cette

notice, I, 529; demande relative à sa notice sur un monument métrologique, II, 670.

*Wante*. — Admis comme membre de la Caisse centrale des artistes, II, 652.

*Willich* (*Ch.-M.*). — Sur les tables de la valeur des annuités, I, 524; rapports de MM. Schaar et Liagre, sur cette note, I, 562.

*Wittwer*. — Annonce l'envoi de résultats relatifs à l'action des rayons du soleil sur les phénomènes de la végétation, II, 242.

*Wesmael*. — *Ichneumologica miscellanea*, II, 562; membre de la commission spéciale des finances, II, 774.

#### Y.

*Yssel de Schepper*. — Mémoire intitulé : Missions diplomatiques de Corneille De Schepper, II, 557.

#### Z.

*Zantedeschi*. — Observations des phénomènes périodiques, I, 138.



## TABLE DES MATIÈRES.

---

### A.

*Archéologie.* — Rapports de MM. Roulez et De Witte sur une notice de M. Wagener, concernant un monument métrologique découvert en Phrygie, I, 529; rapport de M. De Witte sur le mémoire de M. Roulez, intitulé : Pélops et Œnomaüs, II, 459; proposition de M. Ed. Fétis, relative à la restauration de l'escalier de l'église de Sainte-Gudule, II, 656.

*Arrêtés royaux.* — Nomination du président pour 1856, I, 2 et 125; nomination du jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 54; approbation royale de la nomination de M. Duprez, I, 156; approbation royale de la nomination de M. Portaels, I, 505; subside accordé à la Caisse des artistes, I, 550; arrêté royal instituant un concours relatif à l'exploitation des mines de houille, I, 558; approbation royale de la nomination de MM. Faider et Arendt, I, 575; arrêté royal relatif à la carte du sous-sol de la Belgique, par M. Dumont, II, 2; concours de poésie entre les littérateurs belges, II, 156.

*Astronomie.* — Sur la probabilité de l'existence d'une cause d'erreur régulière dans une série d'observations, par M. Liagre, I, 524; rapport de M. Lamarle sur ce mémoire, II, 9; découverte de deux planètes nouvelles par MM. Chacornac et Luther et d'une comète par M. Scheidweiler, I, 560; Sur l'éclipse lunaire du 2 mai 1855, par M. Quetelet, I, 565; sur la lunette méridienne avec cercle de Gambay et sur le niveau fixe qui y'est attaché, par MM. A. et E. Quetelet, I, 491; annonce d'une comète nouvelle par MM. Leverrier et Klinkerfues, II, 2; rapports de MM. Liagre et Quetelet, sur un mémoire de M. Mahmoud, relatif au calendrier judaïque actuel, II, 5; sur l'aberration diurne en azimut et en hauteur, par M. Liagre, II, 87; découverte de deux nouvelles planètes, par MM. Goldschmidt et Luther, II, 505; découverte d'une nouvelle comète, par M. Carl Brulins, II, 646; aperçu d'une notice sur *la figure de la terre*, lue à la séance publique de la classe des sciences, par M. Nerenburger, II, 775.



## B.

*Bibliographie.* — Communication verbale de M. Kervyn de Lettenhove sur quelques manuscrits précieux de la bibliothèque impériale de Paris, II, 159; découverte de la copie d'un manuscrit de Jean Molanus, par M. Alvin, II, 185.

*Biographie.* — Appendice à la notice sur H. De Caisne, par M. Alvin, I, 514; rapport de M. le baron de St-Genois concernant un mémoire de M. Nève, sur la vie d'Eugène Jacquet, I, 557; notice sur Jean Stradan, par M. Ed. Fétis, I, 445; les artistes belges à l'étranger, Mathieu et Paul Bril, par le même, I, 594; Gérard de Lairesse, par le même, II, 468; notice sur Livin Mehus, par le même, II, 717.

*Botanique.* — Lettres de M. de Martius sur la floraison de l'*Agave americana*, I, 158 et 522; de l'influence des températures sur le développement de la végétation, par M. Quetelet, I, 10; sur l'état de la végétation en Belgique, au 21 avril, par le même, I, 561; sur la relation entre les températures et la durée de la végétation des plantes, par le même, I, 479; rapport de M. Spring sur une notice de M. Strail concernant une nouvelle espèce de *Michelaria*, II, 508.

*Bulletin bibliographique (voir Ouvrages présentés).*

## C.

*Caisse des artistes.* — Séance du comité administratif, I, 195; subside du gouvernement, I, 505, 550 et 444; somme provenant de l'exposition des beaux-arts de Bruxelles, I, 506; M. Rubling nommé membre, I, 126; MM. Vieuxtemps, Dewit et Mussels nommés membres, I, 550; MM. Hemleb et Senez nommés membres, I, 585.

*Chimie.* — Nouvelles recherches sur la coloration des plantes, par M. Martens, I, 157; rapport de M. Stas sur un nouveau procédé pour obtenir des épreuves photographiques positives, par M. le capitaine Navez, II, 760.

*Commissions diverses.* — Pour l'examen d'une proposition concernant l'institution d'un prix de gravure en taille-douce, II, 655; commission pour la question de contrefaçon des œuvres d'art, II, 715.

*Commissions des finances.* — Approbation des comptes de la classe des lettres, I, 205; approbation des comptes de la classe des beaux arts, I, 515.

*Concours du Gouvernement.* — Arrêté royal instituant un concours relatif à l'exploitation des mines de houille, I, 558; grand concours de composition musicale pour 1855, I, 445; arrêté accordant une pension au

lauréat du grand concours de peinture, I, 585; concours de poésie entre les littérateurs belges, II, 156; exécution de la cantate couronnée au grand concours de composition musicale, II, 552.

*Concours de la classe des sciences.* — Rapport de M. Lamarle, sur le mémoire de concours relatif à la question de mécanique, II, 762.

*Concours de la classe des lettres.* — Rapports de MM. Schayes, de Ram et de Gerlache, sur un mémoire en réponse à la deuxième question du concours, I, 574; programme du concours pour 1856, I, 579; concours extraordinaire, I, 581; programme du concours pour 1857, I, 574; II, 60.

*Concours de la classe des beaux-arts.* — Poèmes envoyés au concours de composition musicale, I, 507; mémoires pour le concours de 1855 et nomination des commissaires, I, 584; rapport de M. Alvin sur un mémoire de concours en réponse à la 1<sup>re</sup> question, II, 276; rapports de M. Éd. Fétis sur deux mémoires de concours en réponse à la 1<sup>re</sup> et à la 4<sup>e</sup> question, II, 291 et 508; rapport de M. Roelandt sur un mémoire du concours en réponse à la 5<sup>e</sup> question, II, 505; programme de concours pour 1856, II, 465; questions proposées pour le concours de 1857, II, 467.

#### D.

*Dons.* — Cartes maritimes, par M. Maury, I, 2 et 156; ouvrages de M. Quelelet, I, 2, 181 et 525; ouvrages de M. De Koninck, I, 2, et II, 504; brochure de M. Martens, I, 2; brochure de M. J. Lee, I, 56; ouvrage de M. Roulez, I, 56; brochure de M. Gachard, I, 56; ouvrage de M. Plateau, I, 156; ouvrage présenté par M. Nerenburger, I, 156; ouvrages de M. de Ram, I, 181, et II, 502; ouvrage de M. Airy, I, 206; somme provenant de l'exposition des beaux-arts de Bruxelles, I, 506; panorama de la ville de Naples par M. Bolte, I, 506; statistique des mines pour 1850, I, 522; ouvrages par M. Serrure, I, 528; ouvrages par M. Chalon, I, 528, et II, 459; pièces de vers par M. de Chénédollé, I, 529; opuscule par M. Siret, I, 551; publications du musée de Nuremberg, I, 558; carte géologique par M. Dumont, I, 562; ouvrage de M. Luschka, I, 562; ouvrages de M. Polain, I, 575 et 574; ouvrage par le chevalier Marchal, I, 575; annales de la commission royale de pomologie, I, 472; ouvrage par M. Ducpetiaux, I, 574; Bulletin de la société savante de Belgrade, II, 2; bustes du duc et de la duchesse de Brabant, du comte de Flandre et de la princesse Charlotte, II, 77 et 58; ouvrage de M. Le Roy, II, 77; ouvrages par M. Alvin, II, 77 et 716; ouvrage de M. Kickx, II, 86; ouvrage de M. Jansen, II, 541; ouvrage de M. Schwann, II, 542; exposé de la situation administrative du royaume, II, 458; mémoires de l'Académie de Stanislas, II, 458; compte

rendu des maisons d'aliénés de Hollande de 1850-1855, II, 556; ouvrages de M. Quaranta, II, 557; ouvrage par M. Minervini, II, 557; ouvrages par Vanden Broeck, II, 647; ouvrage par M. Lacordaire, II, 647; ouvrage par M. De Coussemaker, II, 670; opuscule par M. Lenormant, II, 670; ouvrage par M. Greterin, II, 678; plan par M. Trappeniers, II, 716; procès-verbaux des séances des conseils provinciaux et du conseil d'agriculture, II, 759; ouvrages par M. De Comarmond, II, 759; ouvrages par M. Rafn, II, 759.

## E.

*Élections et nominations.* — Président pour 1855, I, 2 et 124; directeur de la classe des sciences pour 1856, I, 55; directeur de la classe des lettres pour 1856, I, 124; M. Portaels membre, I, 127; MM. Siret et Demanet correspondants, I, 127; directeur de la classe des beaux-arts pour 1856, I, 127; MM. Faider et Arendt, membres; MM. Thonissen et Van Duyse, correspondants; MM. Victor Leclerc, le comte de Montalembert, le chevalier de Rossi, Macaulay, H. Say et Rau, associés, I, 581; M. Brasseur, membre. MM. E. Quetelet et d'Udekem, correspondants, MM. Lejeune-Dirichlet, Hansteen et Murchison, associés, II, 774; commission spéciale des finances de la classe des sciences, II, 774.

*Entomologie* (voir *Zoologie*).

## G.

*Gravure.* — Note de M. Erin Corr sur l'institution d'un prix de gravure en taille-douce, II, 652.

## H.

*Histoire.* — Sur le grand canon de Gand et son nom populaire, note par M. De Smet, I, 58; les docteurs de la faculté de théologie de Louvain et le duc d'Albe, en 1575, par M. de Ram, I, 185; opinion des théologiens de Louvain sur la répression administrative de la mendicité, en 1562 et 1565, par le même, I, 256; Béatrice de Courtray, 2<sup>me</sup> partie, par M. Kervyn de Lettenhove, I, 582; fragment historique sur Charlemagne, par M. le baron de Gerlache, I, 402; recherches sur la population de la Sicile ancienne, par M. Schayes, II, 62 et 170; de l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des Germains, par M. le baron de Gerlache, II, 159; la mesnie furieuse, où la chasse sauvage, par M. Liebrecht, II, 190; rapport de M. Roggnet sur cette notice, II, 157; observations non-

velles sur les Cimmériens et les Cimbres, par M. Schayes, II, 441; notice sur un ancien missel de l'abbaye de St-Bavon, par M. De Smet, II, 458; notice sur Baudouin II, comte de Guines et d'Ardre, protecteur des sciences et des lettres au XIII<sup>me</sup> siècle, par le même, II, 590; des colonies flamandes établies au XII<sup>me</sup> siècle, dans le nord de l'Allemagne, par M. Arendt, II, 600; notice sur le duc Emmanuel Philibert de Savoie, par M. Gachard, II, 685.

*Histoire artistique et littéraire.* — Projet d'encouragement de l'art dramatique, I, 57 et 182; rapports de M. Alvin sur le char de St-Gertrude, à Nivelles, I, 194 et II, 716; notice sur Jean Stradan, par M. Ed. Fétis, I, 445; notice sur une peinture murale à l'huile, par M. Edm. De Busscher, I, 586; les artistes belges à l'étranger, Mathieu et Paul Bril, par M. Éd. Fétis, I, 594; notice sur une peinture murale de 1448, par M. De Busscher, II, 265; les artistes belges à l'étranger, Gérard de Lairese, par M. Éd. Fétis, II, 468; le peintre J. Jordaens est-il né calviniste? notice par M. Alvin, II, 740.

*Héliographie.* — Sur le procédé héliographique de M. Niepce de St-Victor, par M. Nerenburger, II, 648.

## L.

*Littérature.* — Sur deux fragments de la traduction thioise du roman de la Rose de Heinrik Van Aken, par M. Bormans, I, 76; le dernier jour d'Herculanum, cantate couronnée, II, 552; traduction de l'épître I et II du second livre d'Horace, par M. Mathieu, II, 615, 671.

## M.

*Mathématiques.* — Sur la probabilité de l'existence d'une cause d'erreur régulière dans une série d'observations, par M. Liagre, II, 15; rapport de M. Lamarle, sur ce mémoire, II, 9; note sur un moyen très-simple d'augmenter, dans une proportion notable, la résistance d'une pièce prismatique chargée uniformément, par M. Lamarle, I, 255, 305; extrait d'une lettre de M. Charles sur les sections du cône et les foyers multiples, II, 544; intégrations d'un système de cinq équations aux dérivés partielles, qui se présente dans la transformation de plusieurs problèmes de géométrie et de physique mathématique, par M. Carbonnelle, II, 652.

*Météorologie et physique du globe.* — Cartes maritimes, par M. Maury, I, 2; de l'influence des températures sur le développement de la végétation, par M. Quetelet I, 10; sur les observations météorologiques en mer



par M. Scarpellini, I, 156; sur la température de l'hiver de 1854-1855, par M. Quetelet, I, 141, 225; sur l'extension qu'à prise, en Allemagne, l'observation des phénomènes périodiques, par le même, I, 216; lettre de M. Kæmtz, sur différentes questions de météorologie, I, 219; température observée à Louvain pendant les mois de janvier et février 1855, par M. Crahay, I, 227; température observée à Namur, pendant les mois de janvier et février 1855, par M. Montigny, I, 228; note sur quelques hivers remarquables par le froid du mois de février, par M. Crahay, I, 229; communication de M. Quetelet, au sujet de la météorologie et de la physique du globe, I, 325; pièces relatives aux observations météorologiques en mer, communiquées par le nonce apostolique, I, 359; note de M. Quetelet sur la valeur absolue de la déclinaison et de l'inclinaison magnétiques, I, 365; résultats d'observations astronomiques et magnétiques, faites en Espagne et en France, aux mois d'août et de septembre 1855, par M. Erman, I, 369; sur la relation entre les températures et la durée de la végétation des plantes, par A. Quetelet, I, 479; note sur les tremblements de terre en 1854, avec suppléments pour les années antérieures, par A. Perrey, I, 526; observations sur le magnétisme terrestre, II, 14; notice sur l'aérolithe tombé à S<sup>t</sup>-Denis-Westrem, par M. Duprez, II, 54; extrait d'une lettre de M. Buys-Ballot, sur les observations météorologiques, II, 342; rapport de M. Plateau sur un mémoire de M. Montigny, intitulé : La cause de la scintillation ne dériverait-elle point de phénomènes de réfraction et de dispersion par l'atmosphère, II, 547; étoiles filantes périodiques du mois d'août, II, 557.

*Musique.* — Proposition de M. Daussoigne-Méhul, relative à un concours national pour la composition d'une symphonie, II, 261; discours de M. Fétis, prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts, II, 527.

## N.

*Nécrologie.* — mort de M. Fuss, I, 156; mort de M. Gauss, I, 206; mort de M. Lesbroussart, I, 254; mort de M. Finelli, I, 350; mort de M. Pagani, I, 472; mort de M. Geerts, II, 76; mort de MM. Sommé et Crahay, II, 502.

*Numismatique.* — Rapports de MM. Chalon et Polain sur une notice de M. Germain, concernant un dépôt de monnaies découvert à Tillet, II, 557.

## O.

*Ornithologie.* — Note sur quelques espèces inédites d'oiseaux, par M. le vicomte Du Bus, I, 150; notice sur l'hirondelle rousseline d'Europe et sur

les autres espèces du sous-genre *Cecropis*, par M. Edm. de Selys-Longchamps, II, 95.

*Ouvrages présentés.* — I, 128, 199, 515, 531, 466 et 616; II, 79, 267, 492, 658 et 777.

## P.

*Paléographie.* — Rapport sur quelques anciens fragments d'un manuscrit des origines ou étymologies d'Isidore de Séville, par M. Bormans, I, 59; rapport sur des fragments de parchemin, par M. le baron de St'-Genois, I, 58.

*Paléontologie.* — Rapport de M. De Koninck, sur la notice paléontologique de M. Dujardin, II, 15.

*Phénomènes périodiques.* — Communication des observations, I, 5, 157, 207, 522, 560, 562; II, 505 et 646; sur l'extension qu'a prise, en Allemagne, l'observation des phénomènes périodiques, par M. A. Quetelet, I, 216; proposition de M. Edm. de Selys-Longchamps, II, 155.

*Philologie.* — Des moyens de s'assurer dans l'enseignement le cours de la volonté de l'élève, par M. Baguet, I, 277; de l'étude du tamoul, par Ph. Vander Haeghen, I, 285; des moyens d'atténuer les inconvénients que présente, pour la science, la nécessité des examens, par M. Baguet, I, 542; examen d'une objection relative à l'étude de la langue maternelle, considérée comme base de l'enseignement, par le même, I, 575.

*Philosophie.* — Rapports de MM. Gruyer et Van Meenen, sur le mémoire de M. Louis Bara, II, 565.

*Physique.* — Communication de M. Gloesener au sujet des appareils de télégraphie électrique, I, 5; rectification de M. Maus, au sujet de son mémoire sur une machine hydro-pneumatique, I, 5; rapports de MM. Maus et De Vaux, sur la boussole électro-magnétique de M. Gloesener, I, 208; note sur un moyen très-simple d'augmenter, dans une proportion notable, la résistance d'une pièce prismatique, chargée uniformément, par M. Lamarle, I, 252 et 505; lettre de M. Contadini relative aux expériences faites à Rome sur la lumière électrique, I, 525; rapport de M. Crahay sur un travail de M. Bède, intitulé: Recherches sur les chaleurs spécifiques de quelques métaux à différentes températures, I, 475; sur la lunette méridienne avec cercle de Gambey et sur le niveau fixe qui y est attaché par MM. A. et E. Quetelet, I, 491.

*Poésie.* — Notice sur deux fragments de la traduction thioise du Roman de la Rose de Heinrike Van Aken, par M. Bormans, I, 76; le *Dernier jour d'Herculanum*, cantate couronnée, II, 322; traduction de l'épître 1<sup>re</sup> du

second livre d'Horace, par M. Mathieu, II, 615; traduction de l'épître II du second livre d'Horace, par le même; II, 671.

*Prix quinquennaux.* — Jury pour le concours quinquennal de littérature flamande, I, 54 et 181; prix quinquennal de littérature flamande, décerné à M. Conscience, I, 455; verslag van den jury gelast met het toekennen van den vyfjaerlykschen cereprys voor de vlaemsche letterkunde, door F.-A. Snellaert, I, 455.

### S.

*Sciences morales et politiques.* — Opinion des théologiens de Louvain sur la répression administrative de la mendicité, en 1562 et 1565, par M. de Ram, I, 256.

### Z.

*Zoologie.* — Notice sur la *Linguatula ferox*, par M. Küchenmeister, I, 21; rapports de M. Van Beneden sur cette notice I, 4; note sur quelques espèces inédites d'oiseaux, par le vicomte Du Bus, I, 150; sur les organes sexuels des huîtres, par M. Van Beneden, I, 252; nouvelle classification des annélides sétigères abranches, par M. d'Udekem, II, 555; rapport de M. Van Beneden sur ce mémoire, I, 477; communications verbales de MM. Van Beneden et Schwann sur la transformation de cœnures en ténias, I, 571; notice sur l'hirondelle rousseline d'Europe et sur les autres espèces du sous-genre *Cecropis*, par M. Edm. de Selys-Longchamps, II, 95; *Ichneumologica miscellanea*, auctore C. Wesmael, II, 562; description succincte d'un nouveau mollusque marin des rives de l'Escaut, par M. Nyst, II, 456; lettre de M. Lacaze-Duthiers au sujet de l'hermaphrodisme des mollusques acéphales lamellibranches, II, 504; rapport de M. Van Beneden sur une notice de M. Marcel de Serres concernant quelques faits nouveaux relatifs aux invertébrés perforants, II, 518; sur les vers parasites du poisson-lune (*Orthogoriscus Mola*) et le *Cecropis Latreilli*, qui vit sur ses branchies, par M. Van Beneden, II, 520; notice sur deux nouvelles espèces de *Scolex*, par M. d'Udekem, II, 528, rapport de M. Van Beneden sur cette notice, II, 506.





